UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291426 5

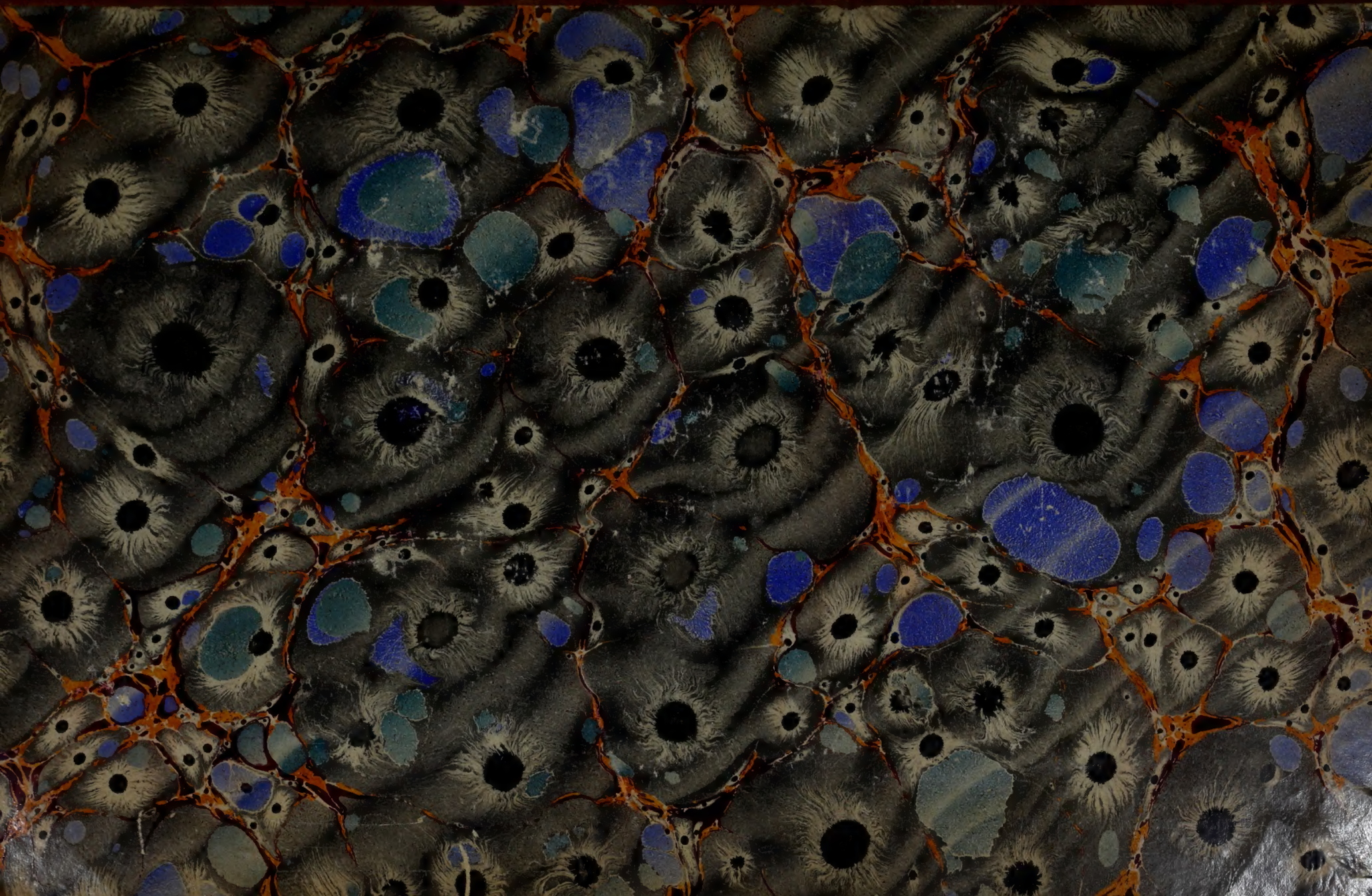

University of Toronto.
KING
ALFRED
LIBRARY
OF
HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH
AND
HARRIET SMITH
1901

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL

DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL

DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

HISTOIRE
ET MÉMOIRES
DE
L'INSTITUT ROYAL
DE FRANCE,

ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME CINQUIÈME.

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

A PARIS,

Chez FIRMIN DIDOT, Libraire, Imprimeur de l'Institut,
rue Jacob, n.° 24.

1821.

69772
30/5/06

AS
162
P318
c.5

TABLE
POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TRAVAUX de l'Académie depuis le commencement de l'année 1812 jusqu'à la fin de l'année 1817.....page 1.

Ordonnance du Roi concernant la nouvelle organisation de l'Institut..... 6.

Ordonnance du Roi relative à la continuation et à l'achèvement des deux recueils des Historiens de France *et des* Ordonnances des Rois de France de la troisième race..... 13.

Ordonnance du Roi qui approuve deux réglemens arrêtés par l'Académie..... 15.

Articles de réglement arrêtés par l'Académie dans ses séances des 26 avril, 3 et 10 mai 1816..... 16.

Articles supplémentaires au réglement de l'Académie concernant la répartition de l'indemnité..... 24.

Extrait de l'Ordonnance du Roi relative à l'organisation et aux attributions de la monnoie des médailles. page 28.

Sujets de prix pour les années 1812, 1813, 1814, 1815, 1816 et 1817. . . . . 29.

Changemens arrivés dans la liste des membres, depuis le commencement de l'année 1812 jusqu'à la fin de l'année 1817. . . . . 32.

Liste des membres qui composoient l'Académie à la fin de l'année 1817. . . . . 35.

HISTOIRE

DES OUVRAGES DE L'ACADÉMIE.

Mémoire sur l'Épi-Thrace. Par M. Gail. . page 41.

Memoire sur la signification du mot Hieron *et autres analogues dans les écrits des anciens.* Par le même. 43.

Mémoire sur Olympie. Par le même. . . . . 48.

Mémoire sur deux inscriptions Romaines. Par M. Mongez. . . . . 52.

Mémoire sur quelques antiquités trouvées près d'Aurillac, département du Cantal. Par le même. . . . 59.

Rapport sur une tunique Égyptienne. Par le même. . . 62.

Mémoire sur les signaux des anciens. Par le même. . 65.

Mémoire sur les pierres tranchantes trouvées dans les sépultures anciennes. Par le même. . . . . 70.

Mémoire sur la véritable situation de Noviomagus Lexoviorum, *ville de la seconde Lyonnaise.* Par le même . . . . . page 72.

Mémoire sur les graines de quelques végétaux qui ont été prises pour étalons de poids par les anciens. Par le même. . . . . 77.

Mémoire sur la psychostasie, et sur Thèbes d'Égypte. Par le même. . . . . 84.

Mémoire sur la manière de naviguer des Normands, et sur un bateau déterré à Paris, près du Champ-de-Mars, en 1806. Par le même. . . . . 91.

Recherches sur la légitimité ou non-légitimité d'une fille de Louis-le-Gros, dont la mère est inconnue. Par M. Brial. . . . . 94.

Éclaircissemens sur un arrêt du parlement de Paris qui ordonne la suppression de quelques vers d'un poème du Tasse. Par M. Bernardi. . . . . 108.

Inscriptions et Médailles composées ou adoptées par l'Académie. . . . . . 114.

NOTICES HISTORIQUES

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

Lues dans les séances publiques des années 1812 à 1817 inclusivement, par M. DACIER, Secrétaire perpétuel.

NOTICE historique sur la vie et les ouvrages de

M. DUPUIS . . . . . page 121.
M. AMEILHON . . . . . 142.
M. LÉVESQUE . . . . . 161.
M. DE TOULONGEON . . . . . 179.
M. CHAMPAGNE . . . . . 189.
M. DU THEIL . . . . . 198.
M. HEYNE . . . . . 217.
M. LARCHER . . . . . 243.

TABLE DES MÉMOIRES

Contenus dans le Tome V.

Second Mémoire sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des Français. Par M. Silvestre de Sacy.....page 1.

Recherches et Observations sur le commerce et le luxe des Romains, et sur leurs lois commerciales et somptuaires. Par M. de Pastoret.

Troisième Mémoire. *Règne d'Auguste*..... 76.

Examen de la véracité de Denys d'Halicarnasse; de l'authenticité des sources de son récit concernant l'établissement des colonies Pélasgiques en Italie, et les causes physiques qui leur firent déserter cette contrée. Par M. L. Petit-Radel..... 143.

Quelques éclaircissemens sur l'époque de l'émigration d'Énotrus. Par M. Raoul-Rochette..... 199.

Défense de l'autorité de Denys d'Halicarnasse sur l'époque de la colonie d'Énotrus, qu'il fixe à la dix-septième génération avant la prise de Troie. Par M. L. Petit-Radel..... 222.

Recherches sur l'improvisation poétique chez les Romains. Par M. RAOUL-ROCHETTE. . . . . page 263.

Mémoire sur le défi d'Apelles et de Protogènes, ou Éclaircissemens sur le passage dans lequel Pline rend compte du combat de dessin qui eut lieu entre ces deux peintres. Par M. QUATREMÈRE DE QUINCY. 300.

Mémoire sur une inscription Grecque trouvée près de Calamo en Béotie. Par M. RAOUL-ROCHETTE. . . 337.

Mémoire sur l'étendue et les limites du territoire des Gabali, *et sur la position de leur capitale* Anderitum. Par C. A. WALCKENAER. . . . . 386.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

HISTOIRE

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Les nouveaux volumes que nous publions aujourd'hui, embrassent les travaux de l'Académie depuis le commencement de l'année 1812 jusqu'à la fin de l'année 1817. Durant cet intervalle, et au milieu des événemens mémorables qui l'ont signalé, ces travaux n'ont été ni moins assidus ni moins féconds que par le passé, et la Compagnie a cultivé avec le même zèle les diverses branches de littérature qui sont dans ses attributions spéciales.

Ces événemens lui ont même donné l'occasion d'user du noble privilége que l'état actuel de la civilisation ne refuse pas de reconnoître aux sciences et aux lettres, le privilége d'une heureuse neutralité; et, lorsqu'il n'en existoit aucune autre dans l'Europe en armes, celle des lettres a été solennellement consacrée, sur les réclamations de

l'Académie, en faveur de plusieurs étrangers recommandables par leurs connoissances, leur zèle, ou par leurs travaux. M. Edward Dodwel, après avoir fait en Grèce deux voyages dont il a commencé à publier les importans résultats, étoit retenu à Rome par suite des mesures prises à l'égard des Anglais par le Gouvernement de France. Sur un rapport de la Classe, en date du 7 août 1812, transmis au Ministre de l'intérieur, M. Dodwel obtint la permission de retourner en Angleterre. L'année suivante, M. John Spencer Stanhope, qui avoit aussi entrepris un voyage littéraire en Grèce, se trouva réduit, par l'effet des circonstances politiques, à la condition de prisonnier de guerre; il sollicitoit du Gouvernement Français la permission de continuer son voyage, et s'engageoit à revenir se constituer prisonnier comme Anglais, après avoir exécuté ses projets comme savant. Sur la demande de l'Académie, M. Stanhope fut dégagé de sa parole d'honneur, et libre de continuer son voyage, et de retourner ensuite dans sa patrie. La même liberté fut accordée à un autre Anglais, M. James Forbes, qui a publié postérieurement les Mémoires de littérature Orientale dont il s'occupoit alors.

Les nombreuses levées d'hommes qui se faisoient en France dans ces mêmes temps, n'épargnoient pas les jeunes gens studieux qui se consacroient spécialement aux lettres; et la Classe eut à recommander à la protection du Gouvernement quelques-uns de ceux d'entre eux qui donnoient de grandes espérances, et qui, pour la plupart, tels que M. Abel-Rémusat et M. Letronne, devenus ensuite membres de l'Académie, les ont plei-

nement réalisées. Un décret spécial prononça l'exemption du service militaire en faveur des savans et des artistes pour lesquels la Classe l'avoit sollicitée ; et ce succès de ses démarches ne fut pas un des effets les moins précieux du crédit que lui avoient mérité ses travaux, ni un des faits les moins honorables que l'histoire littéraire devra recueillir.

Parmi ceux qui appartiennent plus particulièrement à celle de la Classe, on doit rappeler qu'elle a été maintenue dans la jouissance du droit qui lui a été conféré par l'article 24 d'une loi du 11 floréal an X [2 mai 1802], de présenter un candidat pour chaque place vacante au Collége de France dans les chaires de littérature : elle proposa, en 1811, M. Bernardi pour remplacer M. Lévesque, professeur d'histoire; en 1813, M. Ginguené pour remplacer M. Delille, professeur de poésie Latine; et M. Burnouf, en 1816, pour la chaire d'éloquence Latine, vacante par la mort de M. Gueroult.

C'est aussi d'après le desir manifesté par la Classe, que le Gouvernement a donné des ordres pour faire dresser, dans toutes les villes de France, le catalogue des manuscrits qui existent dans les dépôts publics, et pour former, de ces catalogues réunis à Paris, une collection qui ne peut manquer d'être très-utile pour les recherches historiques et littéraires, pour assurer même la conservation de ces manuscrits, en attirant sur ces documens si périssables la surveillance attentive de l'autorité publique.

D'autres manuscrits bien plus anciens et malheureusement bien moins utiles par leur état de dégradation,

ceux qui, tirés d'Herculanum, furent donnés à l'Institut, ont aussi occupé la Classe, à l'occasion d'une nouvelle tentative pour les dérouler, faite par MM. Tyrwhit et Hayter, envoyés, à cet effet, en France, par le Prince Régent d'Angleterre, et accrédités auprès de l'Académie par une lettre du Ministre de l'intérieur, en date du mois d'octobre 1816. Des commissaires nommés par la Compagnie ont assisté à cette opération : mais elle n'a pas eu un résultat favorable; un des manuscrits a été entièrement détruit, et l'on a heureusement ajourné toute tentative sur les autres, jusqu'à ce que des perfectionnemens apportés aux instrumens qu'on emploie, ou à la manière de s'en servir, dissipent la crainte de la destruction totale de ces restes de l'antiquité littéraire, à la conservation desquels la Classe met d'autant plus de prix, qu'elle s'estimeroit heureuse de pouvoir un jour les reproduire dans le recueil des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques*, qu'elle est chargée de publier.

Ce recueil n'a pas cessé d'être l'un des objets de ses travaux, et le tome IX a été terminé et mis en vente en 1813; le tome X pourra l'être dans un très-court délai. Chargée aussi de la continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les Bénédictins, qui en ont donné douze volumes, et ne l'ont pas conduite jusqu'à la fin du douzième siècle, la Classe a publié les tomes XIII et XIV, qui, avec le tome XV, dont l'impression est très-avancée, comprennent la seconde moitié de ce siècle et quelques supplémens aux siècles antérieurs. Le tome XVI du recueil des *Historiens de France*,

et le tome XVI des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race*, ont aussi été publiés. La suite de ces trois collections, si importantes pour l'histoire et pour les lettres, est continuée sans interruption par la commission, ou par les académiciens qui en sont chargés, sous la surveillance de la Compagnie.

Tous ces travaux de la *Classe d'histoire et de littérature ancienne* sont aussi ceux de l'*Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, ces deux qualifications appartenant au même corps littéraire, et la seconde ayant été substituée à la première dès l'année 1816.

A cette époque, le Roi jugea à propos de donner à l'Institut une nouvelle organisation, et Sa Majesté rendit, à cet effet, le 21 mars 1816, une ordonnance, qui fut transmise à M. Dacier, Secrétaire perpétuel, par le Ministre Secrétaire d'état ayant le département de l'intérieur, avec la lettre suivante :

Paris, le 22 Mars 1816.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai l'honneur de » vous envoyer une ampliation de l'ordonnance rendue » par Sa Majesté sur l'organisation nouvelle donnée aux » Académies qui composent l'Institut.

» Je vous prie de vous occuper de la prompte exécu- » tion des dispositions que cette ordonnance renferme.

» Trois points principaux doivent fixer l'attention de » l'Académie des inscriptions et belles-lettres : la nomi- » nation aux places vacantes dans son sein ; la fixation » des fonds nécessaires pour ses dépenses ; la révision des

» réglemens pour y faire les modifications dont ils seront » susceptibles.

» Le Roi verroit avec plaisir que le nombre des membres » de l'Institut fût complet pour l'assemblée générale du » 24 avril prochain ; c'est donc par les élections qu'il faut » commencer, et je prie l'Académie d'en faire l'objet de » ses premières délibérations.

» Les deux autres affaires passeront immédiatement : » aussitôt que les rapports me seront faits, je statuerai » de suite, afin que le service n'éprouve aucune entrave, » et que l'Académie, libre de tout soin de ce côté, n'ait » plus qu'à se livrer à ses utiles travaux.

» J'ai l'honneur, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de » vous offrir l'assurance de ma considération distinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, signé VAUBLANC.

ORDONNANCE DU ROI

Concernant la nouvelle Organisation de l'Institut.

Au château des Tuileries, le 21 Mars 1816.

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

La protection que les Rois nos aïeux ont constamment accordée aux sciences et aux lettres, nous a toujours fait considérer avec un intérêt particulier les divers établissemens qu'ils ont fondés pour honorer ceux qui les cultivent : aussi n'avons-nous pu voir sans douleur la chute de ces académies qui avoient si puissamment contribué à la prospérité des lettres, et dont la fondation a été un titre de gloire pour nos augustes prédécesseurs. Depuis

l'époque où elles ont été rétablies sous une dénomination nouvelle, nous avons vu avec une vive satisfaction la considération et la renommée que l'Institut a méritées en Europe. Aussitôt que la divine Providence nous a rappelé sur le trône de nos pères, notre intention a été de maintenir et de protéger cette savante Compagnie; mais nous avons jugé convenable de rendre à chacune de ses classes son nom primitif, afin de rattacher leur gloire passée à celle qu'elles ont acquise, et afin de leur rappeler à-la-fois ce qu'elles ont pu faire dans des temps difficiles, et ce que nous devons en attendre dans des jours plus heureux.

Enfin nous nous sommes proposé de donner aux Académies une marque de notre royale bienveillance, en associant leur établissement à la restauration de la monarchie, et en mettant leur composition et leurs statuts en accord avec l'ordre actuel de notre gouvernement.

A CES CAUSES, et sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Notre Conseil d'état entendu,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit:

ART. I.er L'Institut sera composé de quatre Académies, dénommées ainsi qu'il suit, et selon l'ordre de leur fondation; savoir:

L'Académie Française;

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres;

L'Académie royale des sciences;

L'Académie royale des beaux-arts.

II. Les Académies sont sous la protection directe et spéciale du Roi.

III. Chaque Académie aura son régime indépendant, et la libre disposition des fonds qui lui sont ou lui seront spécialement affectés.

IV. Toutefois l'agence, le secrétariat, la bibliothèque et les

autres collections de l'Institut demeureront communs aux quatre Académies.

V. Les propriétés communes aux quatre Académies, et les fonds y affectés, seront régis et administrés, sous l'autorité de notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur, par une commission de huit membres, dont deux seront pris dans chaque Académie.

Ces commissaires seront élus chacun pour un an, et seront toujours rééligibles.

VI. Les propriétés et fonds particuliers de chaque Académie seront régis en son nom par les bureaux ou commissions institués ou à instituer, et dans les formes établies par les réglemens.

VII. Chaque Académie disposera, selon ses convenances, du local affecté aux séances publiques.

VIII. Elles tiendront une séance publique, commune, le 24 avril, jour de notre rentrée dans notre royaume.

IX. Les membres de chaque Académie pourront être élus aux trois autres Académies.

X. L'Académie Française reprendra ses anciens statuts, sauf les modifications que nous pourrions juger nécessaires, et qui nous seront présentées, s'il y a lieu, par notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur.

XI. L'Académie Française est et demeure composée ainsi qu'il suit :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

XII. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres conservera l'organisation et les réglemens actuels de la troisième classe de l'Institut.

XIII. L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres est et demeure composée ainsi qu'il suit :

MM.

MM.	MM.
DACIER, secrétaire perpétuel.	MILLIN.
Le comte DE CHOISEUL-GOUFFIER.	Le baron DÉGÉRANDO.
	Dom BRIAL.
Le comte PASTORET.	PETIT-RADEL.
GOSSELLIN.	BARBIÉ DU BOCAGE.
Le baron SILVESTRE DE SACY.	Le comte LANJUINAIS.
DAUNOU.	CAUSSIN.
DE SALES.	GAIL.
DUPONT de Nemours.	CLAVIER.
Le baron REINHARD.	AMAURY-DUVAL.
GINGUENÉ.	BERNARDI.
Le prince DE TALLEYRAND.	BOISSONADE.
Le comte GARRAN DE COULON.	Le comte DE LABORDE.
LANGLÈS.	WALCKENAER.
POUGENS.	VANDERBOURG.
Le duc DE PLAISANCE.	QUATREMÈRE (Étienne).
QUATREMÈRE DE QUINCY.	RAOUL-ROCHETTE.
Le chevalier VISCONTI.	LETRONNE.
Le comte BOISSY D'ANGLAS.	MOLLEVAUT.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

XIV. L'Académie royale des sciences conservera l'organisation et la distribution en sections de la première classe de l'Institut.

XV. L'Académie royale des sciences est et demeure composée ainsi qu'il suit :

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

XVI. L'Académie royale des beaux-arts conservera l'organisation et la distribution en sections de la quatrième classe de l'Institut.

XVII. L'Académie des beaux-arts est et demeure composée ainsi qu'il suit :

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

XVIII. Il sera ajouté, tant à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, qu'à l'Académie royale des sciences, une classe d'académiciens libres, au nombre de dix pour chacune de ces deux Académies.

XIX. Les académiciens libres n'auront d'autre indemnité que celle du droit de présence.

Ils jouiront des mêmes droits que les autres académiciens, et seront élus selon les formes accoutumées.

XX. Les anciens honoraires et académiciens, tant de l'Académie royale des sciences, que de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, seront, de droit, académiciens libres de l'Académie à laquelle ils ont appartenu.

Ces académies feront les élections nécessaires pour compléter le nombre de dix académiciens libres dans chacune d'elles.

XXI. L'Académie royale des beaux-arts aura également une classe d'académiciens libres, dont le nombre sera déterminé par un réglement particulier, sur la proposition de l'Académie elle-même.

XXII. Notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur soumettra à notre approbation les modifications qui pourroient être jugées nécessaires dans les réglemens de la première, de la troisième et de la quatrième classe de l'Institut, pour adapter lesdits réglemens à l'Académie royale des sciences, à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et à l'Académie royale des beaux-arts.

XXIII. Il sera, chaque année, alloué au budget de notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, un fonds général et suffisant pour payer les traitemens conservés et indemnités aux membres, secrétaires perpétuels, et employés, des quatre classes

de l'Institut, ainsi que pour les divers travaux littéraires, les expériences, impressions, prix, et autres objets.

Le fonds sera réparti entre chacune des quatre Académies qui composent l'Institut, selon la nature de leurs travaux, et de manière que chacune d'elles ait la libre jouissance de ce qui sera assigné pour son service.

XXIV. Tous les membres qui ont appartenu jusqu'à ce jour à l'une des quatre classes de l'Institut, conserveront la totalité de leur traitement.

XXV. Sont maintenus les décrets et réglemens qui ne contiennent aucune disposition contraire à celles de la présente ordonnance.

XXVI. Notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 21 Mars de l'an de grâce 1816, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, signé VAUBLANC.

Certifié conforme par nous

Garde des sceaux de France, Ministre Secrétaire d'état au département de la justice,

BARBÉ-MARBOIS.

L'article XIX de cette ordonnance, en assurant aux académiciens libres la jouissance des mêmes droits qu'aux autres académiciens, sembloit leur donner celui de suffrage dans les élections. Le Ministre de l'intérieur, consulté à ce sujet par le Secrétaire perpétuel, et interprétant cette disposition de l'ordonnance, déclara que les académiciens libres ne pouvoient jouir de ce droit. Sa décision est contenue dans la lettre suivante, adressée à M. Dacier :

Paris, le 1.er Avril 1816.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, j'ai reçu la lettre » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 mars » dernier, et je vois avec plaisir que l'Académie s'occupe » de l'exécution des différens articles qui la concernent » dans l'ordonnance du 21 mars.

» . . . . . Quant au droit de suffrage dans les élec- » tions, les académiciens libres n'en peuvent jouir; c'est » en ce sens que vous paroissez desirer de faire et que » doivent, en effet, être faites les dispositions qu'il y aura » lieu d'arrêter, relativement à la classe que crée l'ar- » ticle XVIII de l'ordonnance sur l'Institut.

» J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur le Secrétaire » perpétuel, l'assurance de la considération la plus dis- » tinguée. »

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, signé VAUBLANC.

La continuation des deux recueils des *Historiens de France* et des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race* avoit été plusieurs fois retardée par le défaut des fonds nécessaires pour l'impression : il en fut rendu compte à M. le Garde des sceaux par M. le Secrétaire perpétuel; et, le Roi en ayant été informé, Sa Majesté fit témoigner à l'Académie le grand intérêt qu'elle daignoit accorder à ces deux importantes collections, et rendit une ordonnance qui assignoit sur la caisse du sceau un supplément de fonds pour leur continuation et leur achèvement. Cette décision fut transmise à M. Dacier par M. le Garde des sceaux, avec la lettre suivante :

Paris, le 2 Avril 1816.

« Monsieur le Secrétaire de l'Académie des inscriptions » et belles-lettres, j'ai l'honneur de vous adresser l'ex- » pédition d'une ordonnance du Roi par laquelle un » supplément de fonds est destiné à la continuation de » deux ouvrages dont les progrès et l'achèvement donne- » ront une satisfaction particulière à Sa Majesté. Ces » fonds seront fournis par la caisse du sceau, et, d'après » ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 du » mois dernier, la somme qui sera nécessaire sera ponc- » tuellement acquittée, sur la demande qui m'en sera faite.

» Le Roi, en me faisant connoître ses intentions en cette » circonstance, m'a chargé de témoigner à l'Académie » qu'il est satisfait du zèle qu'elle a mis à faire continuer » ces importantes collections : Sa Majesté y prend un » grand intérêt ; elle desire qu'elles soient continuées avec » la célérité que peuvent permettre les recherches et » l'exactitude qu'exige un pareil travail.

» J'ai l'honneur d'être, avec une considération dis- » tinguée et une estime particulière, Monsieur, votre » très-humble et très-obéissant serviteur. »

Le Garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'état, signé MARBOIS.

ORDONNANCE DU ROI

Annoncée dans la Lettre ci-dessus.

A Paris, le 27 Mars 1816.

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

A différentes époques, des hommes savans et studieux se sont

appliqués à la recherche des anciennes lois du royaume et des monumens de notre histoire. Le recueil des *Ordonnances des Rois de France de la troisième race*, continué jusqu'à l'année 1515, embrasse déjà près de cinq siècles. Le recueil des *Historiens des Gaules et de la France* a été formé par les soins et la diligence des religieux de l'ordre des Bénédictins, et il s'étend jusqu'au règne de Philippe-Auguste. Ces travaux importans, et dont l'achèvement étoit universellement desiré, se poursuivoient avec un plein succès et une grande activité, lorsqu'ils ont été ralentis par l'effet des malheurs de nos derniers temps. Les recherches ont été reprises et sont continuées par des membres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres; des savans illustres, des magistrats zélés et éclairés, s'en occupent sans relâche: mais ces utiles entreprises languiroient de nouveau, si elles étoient atteintes par des retranchemens sur les fonds qui, jusqu'à ce jour, y ont été destinés. Nous avons voulu prévenir le dommage qui en résulteroit pour l'histoire et pour les lettres, auxquelles nous accorderons toujours une faveur spéciale.

A quoi voulant pourvoir, et informé que la caisse dite *du sceau* pouvoit subvenir à cette dépense, sans que son service ordinaire fût empêché, NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS que, sur les fonds de ladite caisse, notre Garde des sceaux mettra à la disposition de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres le supplément nécessaire, tant pour acquitter ce qui pourroit être dû pour cette dépense à l'imprimerie royale, que pour conduire les deux entreprises à leur fin. Ce supplément sera fourni annuellement des fonds de la caisse du sceau, sur les ordonnances de notre Garde des sceaux; et, à cet effet, les quittances en bonne forme du directeur de notre imprimerie seront reçues pour justification d'autant, dans le compte annuel du caissier.

Nous nous réservons de faciliter et accélérer, autant que faire se pourra, par de pareils supplémens, les autres travaux littéraires dont l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres est chargée.

Notre Garde des sceaux veillera à l'exécution de la présente ordonnance, et nous en rendra compte.

Donné à Paris, le 27.e jour du mois de Mars de l'an de grâce 1816, et de notre règne le vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi:

Le Garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'état,

Signé BARBÉ-MARBOIS.

Pour copie conforme:

Le Maître des requêtes, Secrétaire général du ministère de la justice,

Signé GUIZOT.

La nouvelle organisation de la Compagnie, d'après l'ordonnance royale du 21 mars, ayant rendu nécessaires quelques modifications à ses réglemens antérieurs, elle chargea une commission spéciale de les lui proposer. Ces modifications furent successivement discutées et adoptées dans les séances des 26 avril, 3 et 10 mai 1816.

Un réglement supplémentaire, relatif à la manière de régulariser pour l'avenir et de fixer l'augmentation d'indemnité dont les huit plus anciens académiciens doivent jouir, fut enfin adopté le 17 mai; et, le 9 juillet suivant, ces deux nouveaux réglemens furent approuvés par l'ordonnance ci-après:

ORDONNANCE DU ROI.

Au château des Tuileries, le 9 Juillet 1816.

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous ceux qui ces présentes verront, SALUT.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur,

NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit:

ART. I.er Les réglemens de l'Académie royale des inscriptions

et belles-lettres, tels qu'ils sont annexés à la présente ordonnance, sont et demeurent approuvés.

II. Notre Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château des Tuileries, le 9 Juillet de l'an de grâce 1816, et de notre règne le vingt-deuxième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur,
Signé LAINÉ.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général du ministère de l'intérieur, membre de la Chambre des Députés, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur,
Signé PAULINIER DE FONTENILLE.

ARTICLES DE RÉGLEMENT arrêtés par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, dans ses séances des 26 Avril, 3 et 10 Mai 1816.

Bureau de l'Académie.

ART. I.[er] Le bureau de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire perpétuel.

Nomination des Membres du Bureau.

II. Dans la première séance de chaque année, l'Académie élira, parmi les académiciens ordinaires, un président et un vice-président ; cette élection se fera au scrutin et à la majorité absolue des voix. Le président et le vice-président élus entreront immédiatement en fonctions. La durée de la présidence et de la vice-présidence sera d'une année.

III.

III. Le président et le vice-président ne pourront être réélus aux mêmes fonctions qu'après un an d'intervalle ; ce qui n'empêchera pas que le vice-président, sortant de fonctions, ne puisse être élu président.

IV. Lorsqu'il y aura lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire perpétuel, l'Académie sera convoquée, à cet effet, par billets, et toutes les formalités qui seront prescrites ci-après pour les élections aux places vacantes dans l'Académie, seront observées pour l'élection d'un secrétaire perpétuel ; mais, dans cette dernière élection, la majorité ne sera acquise que par la réunion des deux tiers au moins des suffrages des académiciens présens. Le secrétaire perpétuel devra nécessairement être choisi parmi les académiciens ordinaires.

V. En cas d'absence du président et du vice-président, l'Académie sera présidée par le président ou le vice-président de l'année précédente; à défaut de l'un et de l'autre, le plus ancien des académiciens ordinaires, dans l'ordre du tableau, présidera l'assemblée.

VI. Lorsque, pour cause de maladie ou autre empêchement légitime, le secrétaire perpétuel ne pourra se rendre à l'assemblée, il se fera remplacer, tant pour tenir le registre dont il sera parlé ci-après, que pour remplir ses autres fonctions, par tel autre des académiciens ordinaires qu'il lui plaira de choisir. Le secrétaire perpétuel en donnera avis à l'Académie.

Devoirs des Membres du Bureau.

VII. Le président maintiendra l'ordre et l'exécution des réglemens dans les assemblées de l'Académie ; il veillera à ce que, dans les occasions où quelques académiciens seront d'opinions différentes, ils ne se permettent aucune personnalité et n'emploient aucun terme offensant, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits. Dans le cas où quelque académicien s'écarteroit de cette règle, le président le rappelleroit à l'observation des réglemens.

VIII. Le secrétaire perpétuel recueillera en substance tout ce qui aura été proposé, discuté et résolu dans chaque assemblée, et l'écrira sur un registre. Il signera tous les actes, extraits et rapports que l'Académie jugera à propos de faire délivrer, et aucun acte ou extrait ne pourra être délivré que par son ordre et avec sa signature. Le secrétaire perpétuel seul fera les notices historiques de la vie et des travaux des académiciens décédés.

Nomination aux Places vacantes d'Académicien ordinaire.

IX. Quand une place d'académicien ordinaire viendra à vaquer, dans le cours du mois qui suivra la notification de cette vacance, l'Académie décidera, par la voie du scrutin et à la majorité absolue, s'il y a lieu, ou non, de procéder à remplir la place vacante.

X. Si l'Académie décide qu'il n'y a point lieu d'y procéder, elle délibérera de nouveau sur le même objet six mois après, et ainsi de suite.

XI. Lorsqu'il sera arrêté qu'il y a lieu de procéder à remplir la place vacante, l'Académie déterminera le jour de l'élection. Les académiciens seront convoqués, par billets, pour le jour auquel elle devra avoir lieu : aucune élection ne pourra être faite que dans une assemblée ordinaire.

XII. L'élection sera faite par la voie du scrutin et à la majorité absolue; et dans ce cas, ainsi que dans tous ceux où la majorité absolue est exigée, elle ne sera acquise que par la réunion de plus de la moitié des suffrages. Le scrutin sera réitéré jusqu'à ce que l'un des candidats ait obtenu la majorité requise.

XIII. Nul ne pourra être élu académicien ordinaire s'il n'est Français, âgé de vingt-cinq ans au moins, et connu par quelque ouvrage dans le genre des travaux de l'Académie.

Académiciens étrangers.

XIV. L'Académie aura huit associés étrangers; ils devront être choisis parmi les hommes les plus distingués par leurs travaux dans les sciences historiques et dans la philologie.

Académiciens libres.

XV. Les académiciens libres, créés par l'article XVIII de l'ordonnance du Roi du 21 mars de cette année, devront être âgés de vingt-cinq ans au moins; ils seront tous recommandables par la culture et l'amour des lettres.

XVI. Sur les dix académiciens libres, quatre pourront être dispensés de demeurer à Paris; ils devront néanmoins être régnicoles.

XVII. Aucun académicien libre ne pourra se présenter pour être élu à une place d'académicien ordinaire, s'il n'a préalablement donné sa démission de celle d'académicien libre.

Correspondans.

XVIII. L'Académie aura des correspondans tant régnicoles qu'étrangers. Le nombre des correspondans est fixé à trente; néanmoins toutes les personnes qui avoient obtenu le titre de correspondant de la troisième classe de l'Institut, sont, de droit, correspondans de l'Académie. En conséquence, jusqu'à la réduction au nombre précédemment déterminé, il ne pourra être nommé qu'à la moitié des places de correspondant qui viendroient à vaquer, en sorte qu'il n'y aura lieu à l'élection d'un nouveau correspondant que lorsque deux places vaqueront.

Nomination aux Places vacantes d'Associé étranger, d'Académicien libre et de Correspondant.

XIX. Les formalités prescrites pour les élections aux places d'académicien ordinaire, par les articles IX, X, XI et XII, seront également observées pour les élections des associés étrangers, académiciens libres, et correspondans.

Perte des titres d'Académicien et de Correspondant.

XX. Tout académicien ordinaire et académicien libre, assujetti à la résidence, qui auroit résidé un an hors de Paris, sans

y être autorisé par un congé de l'Académie, ou par un ordre ou une mission temporaire du Gouvernement, pourra être privé du titre d'académicien, si l'Académie le juge convenable; et, en ce cas, il sera pourvu à son remplacement.

XXI. Tout correspondant qui fixeroit sa résidence à Paris, perdra, après un an de séjour dans cette ville, le titre de correspondant.

Assemblées ordinaires de l'Académie.

XXII. Les assemblées ordinaires de l'Académie se tiendront le vendredi de chaque semaine; elles commenceront à trois heures après midi, et finiront à cinq heures.

XXIII. Si une des séances ordinaires de l'Académie concourt avec un jour de fête, l'assemblée sera avancée ou remise au plus prochain jour libre que faire se pourra; les académiciens en seront prévenus par billets.

XXIV. Aucune personne, hors les académiciens, tant ordinaires que libres, les associés étrangers et les autres membres de l'Institut, ne pourra assister aux assemblées ordinaires.

XXV. Les seuls académiciens ordinaires, académiciens libres et associés étrangers, seront admis à lire des mémoires de leur composition dans les séances de l'Académie.

XXVI. Le bureau néanmoins jugera des exceptions qui pourroient être faites aux dispositions des deux articles précédens.

XXVII. Les seuls académiciens ordinaires auront droit de suffrage dans toutes les délibérations relatives au régime et à l'administration de l'Académie, ainsi que dans toutes les élections aux places vacantes, et dans la nomination des président, vice-président, et secrétaire perpétuel.

XXVIII. Les académiciens libres auront droit de suffrage dans toutes les délibérations relatives aux travaux de l'Académie et dans toutes les discussions littéraires : ils pourront aussi être nommés membres des commissions qui n'auront pour objet que des travaux littéraires.

Assemblées publiques annuelles.

XXIX. L'Académie rendra publique une de ses séances du mois de juillet de chaque année. Toutes personnes auront entrée aux séances publiques de l'Académie.

XXX. Chaque année, un mois avant sa séance publique, l'Académie déterminera entre les mémoires qui lui auront été présentés pendant le cours de l'année, ceux qui devront être lus dans la prochaine assemblée publique; aucun autre mémoire que ceux qui auront été ainsi choisis, ne pourra y être lu. Sont exceptées de cette disposition les notices historiques rédigées par le secrétaire perpétuel, lesquelles seront lues de droit et sans qu'il soit besoin d'aucune communication préalable. Le bureau déterminera l'ordre des lectures et la durée de chacune d'elles.

XXXI. Dans sa séance publique, l'Académie proclamera le jugement des prix qu'elle aura décernés, et fera connoître le sujet du nouveau prix proposé au concours.

Objet des Travaux de l'Académie.

XXXII. L'objet principal et direct de l'Académie étant l'histoire, c'est-à-dire, la connoissance des hommes et des événemens, des temps et des pays, des mœurs, des usages, des lois, des arts, des sciences et de la littérature de toutes les nations, l'Académie s'attachera principalement, 1.° à l'étude des langues, particulièrement des langues anciennes des diverses parties du monde; 2.° à celle de la chronologie et de la géographie; 3.° à l'étude des monumens de toute espèce, médailles, inscriptions, &c., concernant l'histoire ancienne et celle du moyen âge; 4.° à l'éclaircissement des titres, diplômes et antiquités de l'histoire de France et de l'histoire des autres nations, principalement de celles dont les intérêts politiques sont ou ont été mêlés avec ceux de la France. 5.° L'Académie donnera une attention particulière à l'étude des sciences, arts et métiers des anciens, en les comparant avec ceux des modernes. 6.° Aucun genre de littérature ne devant être étran-

ger à l'Académie, elle joindra à l'érudition qui rassemble les faits et les autorités, la critique qui sait les choisir, les comparer et les apprécier ; et à la critique qui discute les faits, elle unira celle qui entretient et épure le goût, par l'examen approfondi des meilleurs modèles en tout genre.

XXXIII. Tous les académiciens ordinaires seront tenus de concourir aux travaux de l'Académie, en lui présentant, chaque année, un mémoire au moins de leur composition, destiné à entrer dans son recueil. Il sera fait deux lectures de chaque mémoire, et, lors de la seconde lecture, chaque académicien pourra faire des observations sur ce qui sera lu : il sera fait mention des mémoires lus dans chaque séance, sur le registre tenu par le secrétaire perpétuel.

XXXIV. Les académiciens libres seront invités à concourir aux travaux de l'Académie.

Publication des Travaux de l'Académie.

XXXV. Le recueil des travaux de l'Académie sera publié sous le titre de *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.*

XXXVI. Une commission de cinq académiciens ordinaires sera chargée de déterminer le choix des mémoires qui devront entrer, soit en entier, soit par extrait, dans le recueil de l'Académie. Cette commission sera nommée au scrutin et à la majorité absolue des suffrages ; elle devra être renouvelée lors de l'impression de chaque livraison des Mémoires. Elle portera le nom de *Commission d'impression.*

XXXVII. Aucun des mémoires présentés à l'Académie pour être insérés dans son recueil, et qui auront été lus dans ses séances ordinaires, ne pourra, sans le consentement de l'Académie, être imprimé séparément, avant qu'il ait été publié dans le recueil des Mémoires. Lorsque l'Académie aura accordé ce consentement, il en sera fait mention sur le registre ; et un certificat en sera délivré à l'auteur.

XXXVIII. Les mémoires qui auroient été publiés séparément ne pourront occuper une place dans le recueil de l'Académie, sans son autorisation spéciale ; et, en ce cas, ils seront soumis, comme les autres, à l'examen de la commission d'impression.

Jugement du Prix.

XXXIX. Le jugement des mémoires envoyés au concours pour le prix que l'Académie devra adjuger, sera confié à une commission formée de quatre commissaires au moins, et d'un plus grand nombre quand l'Académie le jugera à propos. Les jugemens portés par ces commissaires, réunis aux membres du bureau, seront adoptés par l'Académie.

Commissions diverses.

XL. Dans la première séance de chaque année, il sera procédé à la nomination de deux commissaires chargés de représenter l'Académie dans la commission d'administration des propriétés et fonds communs de l'Institut. Ces commissaires seront nommés au scrutin et à la majorité absolue; ils seront pris parmi les académiciens ordinaires.

XLI. Dans la même séance, il sera nommé, au scrutin et à la majorité absolue, deux commissaires choisis parmi les académiciens ordinaires, qui, réunis aux membres du bureau, régiront les propriétés et fonds particuliers de l'Académie, conformément à l'article VI de l'ordonnance du Roi du 21 mars 1816.

XLII. Dans la même assemblée, l'Académie nommera une commission de huit personnes pour surveiller la continuation du recueil des Notices et Extraits des manuscrits, de la collection des Historiens de France, et de celle des Ordonnances des Rois de France, ainsi que l'exécution des autres travaux littéraires et historiques dont l'Académie est et pourra être chargée.

XLIII. Toutes les fois qu'il y aura lieu à une nomination de commissaires, elle sera faite au scrutin et à la majorité relative, hors les cas ci-devant prévus, et à moins que, par une

délibération spéciale, l'Académie n'en décide autrement. Lors du renouvellement d'une commission, les mêmes commissaires pourront être réélus.

XLIV. Dans la même séance où une commission aura été nommée, le président de l'Académie, d'accord avec les commissaires, fixera le jour et l'heure de leur réunion. Aucune commission ne pourra être assemblée pendant les séances de l'Académie.

XLV. Les membres du bureau pourront assister à toutes les commissions, et y auront voix délibérative.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel, signé DACIER.

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES au Réglement de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, concernant la répartition de l'indemnité.

L'ACADÉMIE, voulant régler tout ce qui concerne la répartition des indemnités, desirant d'ailleurs conserver aux académiciens sexagénaires l'augmentation d'indemnité dont ils ont joui jusqu'à ce jour, en vertu du réglement du 9 floréal an XI, et en même temps établir pour l'avenir, au moyen d'une retenue, un fonds fixe pour ces augmentations d'indemnité, et en régler la répartition suivant un mode qui soit plus d'accord avec les intérêts de tous et ne donne lieu à aucune juste réclamation, a arrêté ce qui suit :

ART. I.^er^ Sur la somme de 1500 francs, montant de l'indemnité de chacun des académiciens ordinaires, il sera distrait une somme de 300 francs, pour former le fonds du droit de présence accordé à chacun des membres qui assisteront aux séances générales de l'Institut et aux séances tant publiques que particulières de l'Académie.

II. Le droit d'assistance des absens accroîtra à ceux qui seront présens à la séance.

III.

III. Le réglement du 9 floréal an XI, relatif à la répartition des indemnités entre les membres de la troisième classe de l'Institut, continuera à être exécuté, sauf les modifications ci-après indiquées, et seulement jusqu'à ce qu'un fonds fixe et annuel de 9600 francs, suffisant pour assurer aux huit académiciens les plus anciens dans l'ordre du tableau une augmentation d'indemnité de 1200 francs par tête, ait été entièrement établi.

IV. Les huit académiciens sexagénaires qui, au 1.er janvier 1816, jouissoient d'une augmentation d'indemnité, continueront à en jouir leur vie durant.

V. L'un desdits académiciens sexagénaires venant à décéder, il sera remplacé par le plus ancien des académiciens ordinaires dans l'ordre du tableau.

VI. Si celui des académiciens qui parviendra à l'augmentation d'indemnité, se trouve être du nombre de ceux qui éprouvent une retenue en vertu de l'article III du réglement du 9 floréal an XI, cette retenue cessera d'avoir lieu à son égard.

VII. Sauf l'exception portée en l'article VI, la retenue ordonnée par le réglement susdaté continuera à être faite, comme par le passé, sur les fonctionnaires publics jouissant, en cette qualité, d'un traitement fixe de 10,000 francs et au-dessus, et ce jusqu'à ce que la retenue à opérer, comme il sera dit ci-après, sur les académiciens qui seront reçus postérieurement à la date du présent réglement, produise une somme annuelle de 9600 francs.

VIII. A l'avenir, le rang d'ancienneté entre les académiciens ordinaires sera déterminé par la date de la réception, et non par l'âge.

IX. Les quarante académiciens ordinaires seront divisés, suivant l'ordre du tableau, en cinq classes, chacune de huit personnes.

X. La première classe jouira d'une augmentation d'indemnité de 1200 francs par tête.

La seconde ne jouira d'aucune augmentation d'indemnité, et n'éprouvera aucune retenue.

La troisième, la quatrième et la cinquième, éprouveront des retenues qui seront de 200 francs par tête pour la troisième, de 400 francs pour la quatrième, et de 600 francs pour la cinquième.

XI. La totalité des susdites retenues, montant à 9600 francs, formera le fonds fixe et annuel de l'augmentation d'indemnité attribuée aux huit académiciens de première classe.

XII. La disposition de l'article X recevra son effet à commencer de la première élection qui aura lieu, en sorte que le premier académicien qui sera reçu éprouvera une retenue de 600 francs, jusqu'à ce que, par l'effet de huit élections subséquentes, il passe dans la quatrième classe, et ne soit plus soumis qu'à une retenue de 400 francs.

XIII. Le présent réglement sera définitivement substitué à celui du 9 floréal an XI, et ce dernier cessera d'avoir aucun effet, aussitôt qu'il y aura eu vingt-quatre réceptions, à compter de ce jour.

XIV. En attendant cette époque, les sommes retenues sur les académiciens nouvellement reçus, en exécution de l'article X ci-dessus, seront réunies à celles qui proviendront des retenues opérées conformément à la disposition de l'article III du réglement du 9 floréal an XI; et ce fonds sera partagé également entre les huit académiciens ayant droit à l'augmentation d'indemnité.

XV. Les quarante académiciens ordinaires dont se compose, à la date du présent réglement, l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, sont classés ainsi qu'il suit, seulement en ce qui concerne la jouissance de l'augmentation d'indemnité :

Académiciens sexagénaires jouissant de l'augmentation d'indemnité.

MM.	MM.
DACIER.	QUATREMÈRE DE QUINCY.
GOSSELLIN.	VISCONTI.
GINGUENÉ.	BRIAL.
DE LISLE DE SALES.	GAIL.

Académiciens ayant droit à jouir, par la suite, de l'augmentation d'indemnité.

MM.	MM.
Le comte DE CHOISEUL-GOUFFIER.	LANJUINAIS.
PASTORET.	CAUSSIN.
SILVESTRE DE SACY.	CLAVIER.
DAUNOU.	AMAURY-DUVAL.
DUPONT de Nemours.	BERNARDI.
REINHARD.	BOISSONADE.
TALLEYRAND.	DE LABORDE.
GARRAN DE COULON.	WALCKENAER.
LANGLÈS.	VANDERBOURG.
POUGENS.	QUATREMÈRE.
Le duc DE PLAISANCE.	RAOUL-ROCHETTE.
BOISSY D'ANGLAS.	LETRONNE.
MILLIN.	MOLLEVAUT.
DÉGÉRANDO.	RÉMUSAT.
PETIT-RADEL.	CHÉZY.
BARBIÉ DU BOCAGE.	ÉMÉRIC-DAVID.

Arrêté par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 17 mai 1816.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie, signé DACIER.

Certifié conforme, pour être annexé à l'ordonnance du 9 juillet 1816:

Le Ministre Secrétaire d'état de l'intérieur, signé LAINÉ.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général du ministère de l'intérieur, membre de la Chambre des Députés, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur,

Signé PAULINIER DE FONTENILLE.

La même année, le Roi ayant, par une autre ordonnance en date du 8 juin, déterminé l'organisation et les

attributions de la monnoie des médailles, et les articles 12 et 13 de cette ordonnance concernant particulièrement l'Académie, ces deux articles lui furent communiqués par M. le comte de Pradel, Directeur général du ministère de la maison du Roi et ayant le portefeuille. L'article 12, postérieurement modifié par une nouvelle ordonnance, conformément à la réclamation du Secrétaire perpétuel de l'Académie, fut définitivement rédigé en ces termes:

ART. XII. Les sujets de médailles donnés par le Ministre Secrétaire d'état de notre maison seront par lui immédiatement transmis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à qui seule il appartient d'en composer les types et les inscriptions. Le Directeur, de concert avec l'Académie, propose le graveur qui doit être chargé de l'exécution, et en surveille le travail.

ART. XIII. Le Directeur de la monnoie des médailles et l'Académie des inscriptions et belles-lettres ont aussi la faculté de donner des sujets de médailles; et ces sujets, s'ils sont adoptés par notre Ministre, se composent et s'exécutent comme il est dit à l'article précédent.

L'Académie, depuis ce réglement, a composé un grand nombre de médailles, dont on trouvera la description aux pages 114 et suivantes de ce volume.

SUJETS DE PRIX

Pour les années 1812, 1813, 1814, 1815, 1816 et 1817.

La Classe d'histoire et de littérature ancienne avoit proposé au concours, pour l'année 1812, le sujet suivant : *Quel fut l'état de la poésie Française dans les XII.e et XIII.e siècles! Quels genres de poésie furent les plus cultivés!* N'ayant été entièrement satisfaite d'aucun des mémoires qu'elle avoit reçus, elle proposa de nouveau le même sujet pour l'année 1813, et ce prix remis fut adjugé à M. de Roquefort, homme de lettres à Paris.

La Classe avoit proposé au concours, pour la même année 1813, de *Rechercher ce que les auteurs anciens et les monumens peuvent apprendre sur les établissemens des colonies Grecques, tant de celles qui, sorties de quelques villes de la Grèce, se sont fixées dans le même pays, que de celles qui se sont établies dans d'autres contrées; d'indiquer l'époque et les circonstances des établissemens de ces colonies; de faire connoître celles qui ont été renouvelées ou augmentées par de secondes émigrations, celles qui ont été fournies par différentes villes, soit à la même époque, soit dans des temps postérieurs, et enfin les colonies des colonies. Dans le cas où l'on regarderoit la ville de Rome comme une colonie Grecque, on est dispensé de parler des colonies sorties de son sein.*

Le prix fut adjugé à M. Raoul-Rochette, qui, depuis, a été nommé membre de l'Académie.

Pour l'année 1814, le sujet du prix étoit : *Rechercher quels furent les changemens opérés dans toutes les parties de*

l'administration de l'empire Romain, sous le règne de Dioclétien et les règnes de ses successeurs, jusqu'à l'avénement de Julien au trône.

Aucun des mémoires envoyés au concours n'ayant entièrement satisfait la Classe, ce sujet fut proposé de nouveau pour l'année 1815, et le prix fut adjugé à M. Naudet, qui, depuis, a été nommé membre de l'Académie.

La Classe avoit proposé au concours, pour le prix ordinaire qu'elle devoit décerner dans cette même année 1815 : *L'histoire de l'école d'Alexandrie, depuis ses commencemens jusqu'aux premières années du III.e siècle de l'ère Chrétienne. Les auteurs compareront l'état des sciences, des lettres et de la philosophie dans cette école, pendant la période de temps indiquée, avec l'état de ces mêmes connoissances dans la Grèce et dans les diverses parties de l'empire fondé par Alexandre. Ils rechercheront aussi les causes des différences qui caractérisent l'école d'Alexandrie, et feront voir comment ces causes ont préparé la doctrine des nouveaux Platoniciens.*

Aucun mémoire n'ayant été remis au secrétariat, la Classe proposa de nouveau le même sujet pour l'année 1816.

La Classe avoit proposé pour sujet d'un autre prix qu'elle devoit décerner en 1816, d'*Expliquer le système métrique de Héron d'Alexandrie, et d'en déterminer les rapports avec les autres mesures de longueur des anciens.* Ce prix fut adjugé à M. Letronne, nommé membre de l'Académie, postérieurement à l'époque du dépôt de son mémoire au secrétariat de l'Institut.

Aucun ouvrage relatif à l'histoire de l'école d'Alexandrie

n'ayant paru digne d'obtenir le prix, et l'Académie étant convaincue de l'importance de ce sujet, elle le remit, pour la troisième fois, au concours.

Le prix fut adjugé, en 1817, à M. Jacques Matter, homme de lettres à Strasbourg.

L'Académie avoit proposé, pour sujet du prix ordinaire qu'elle devoit décerner dans la même année, les questions suivantes : *Quels sont, parmi les ouvrages des anciens philosophes Grecs, et, en particulier, parmi les ouvrages d'Aristote, ceux dont la connoissance a été répandue en Occident par les Arabes! A quelle époque, par quelle voie, cette communication a-t-elle eu lieu pour la première fois! Quelles modifications a-t-elle apportées à la philosophie scholastique!*

Le prix fut décerné à M. Amable Jourdain, secrétaire-adjoint de l'école spéciale des langues Orientales établie à la Bibliothèque du Roi.

CHANGEMENS

Arrivés dans la Liste des Membres, depuis le commencement de l'année 1812, jusqu'à la fin de l'année 1817.

EN 1812.

M. Lévesque, mort le 12 mars, fut remplacé, le 3 avril suivant, par M. Bernardi.

EN 1813.

M. Larcher, qui étoit mort le 22 décembre 1812, fut remplacé, le 15 janvier 1813, par M. Boissonade.

M. de Toulongeon mourut le 23 décembre 1812; et fut remplacé par M. le comte Alexandre de Laborde, le 29 janvier 1813.

M. Champagne mourut le 14 septembre 1813, et fut remplacé, le 8 octobre, par M. Walckenaer.

EN 1814.

M. Mercier mourut le 25 avril 1814, et sa place fut remplie par M. de Vanderbourg, nommé le 20 mai suivant.

M. Ch. Fox, associé étranger, étant mort le 13 septembre 1806, M. Daniel Wyttenbach, professeur à l'université de Leyde, fut élu pour le remplacer, le 11 novembre 1814.

M. Christian-

M. Christian-Gottlob HEYNE, autre associé étranger, mort le 14 juillet 1812, fut remplacé, le 2 décembre 1814, par M. Charles WILKINS, président du collége des langues Orientales à Hertford.

EN 1815.

M. DU THEIL, étant mort le 28 mai 1815, fut remplacé, le 23 juin, par M. Étienne QUATREMÈRE.

EN 1816.

M. MENTELLE mourut le 29 décembre 1815, et fut remplacé, le 19 janvier 1816, par M. RAOUL-ROCHETTE.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 mars de cette année, qui réorganise l'Institut, laissa cinq places vacantes dans l'Académie. Sa Majesté ayant nommé à deux de ces places M. LETRONNE et M. MOLLEVAUT, la Compagnie nomma aux trois autres, savoir: M. ABEL-RÉMUSAT, le 5 avril; M. DE CHÉZY et M. ÉMÉRIC-DAVID, le 12 du même mois.

L'article XX de la même ordonnance rappelant dans la classe des académiciens libres les anciens académiciens qui n'étoient pas membres de l'Institut, M. LÉVÊQUE DE POUILLY et M. LAURENT marquis DE VILLEDEUIL, qui avoient appartenu à l'ancienne Académie royale des inscriptions et belles-lettres, ont été inscrits en tête de la liste des académiciens libres.

L'Académie, dans la séance du 2 août 1816, a élu, pour compléter le nombre de dix que l'ordonnance lui accorde, MM. DAMBRAY, chancelier de France, le comte

DE BLACAS, l'abbé DE BÉTENCOURT, l'abbé DE MONTESQUIOU, le comte BARBÉ-MARBOIS, FAURIS DE SAINT-VINCENS, SCHWEIGHÆUSER, et le comte G. GARNIER.

M. DE LISLE DE SALES, étant mort le 23 septembre 1816, fut remplacé par M. RAYNOUARD, le 25 octobre.

M. GINGUENÉ, qui mourut le 16 novembre 1816, fut remplacé, le 13 décembre, par M. TÔCHON D'ANNECY.

EN 1817.

M. WIELAND, associé étranger, mort le 20 janvier 1813, fut remplacé par M. l'abbé MORELLI, bibliothécaire de Venise, le 21 mars 1817.

S. A. ÉM. CHARLES baron DE DALBERG, associé étranger, mort le 17 février de cette année, n'a point été remplacé.

M. le comte GARRAN DE COULON, étant mort le 19 décembre 1816, fut remplacé par M. NAUDET, le 22 août 1817.

M. le comte DE CHOISEUL-GOUFFIER mourut le 22 juin 1817, et fut remplacé par M. le comte Maxime DE CHOISEUL-DAILLECOURT, le 29 août.

L'Académie perdit encore, dans la même année, M. DUPONT de Nemours, le 6 août, et M. CLAVIER, le 18 novembre; mais ils ne furent remplacés que dans l'année suivante.

LISTE

Des Membres qui composoient l'Académie à la fin de l'année 1817.

MM.

DACIER (Bon-Joseph).
Le marquis DE PASTORET (Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre).
GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph).
Le baron SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac).
DAUNOU (Pierre-Claude-François).
Le comte REINHARD (Charles).
Le prince DE TALLEYRAND (Charles-Maurice).
LANGLÈS (Louis-Mathieu).
POUGENS (Marie-Charles-Joseph).
Le duc DE PLAISANCE [Charles-François LE BRUN].
QUATREMÈRE DE QUINCY (Antoine-Chrysostome).
Le chevalier VISCONTI (Ennius-Quirinus).
Le comte BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine).
MILLIN (Aubin-Louis).
Le baron DÉGÉRANDO (Marie-Joseph).
Dom BRIAL (Michel-Jean-Joseph).
PETIT-RADEL (Louis-Charles-François).
BARBIÉ DU BOCAGE (Jean-Denis).
Le comte LANJUINAIS (Jean-Denis).
CAUSSIN (Jean-Jacques-Antoine).
GAIL (Jean-Baptiste).
AMAURY-DUVAL (Charles-Alexandre).
BERNARDI (Joseph-Éléazar-Dominique).
BOISSONADE (Jean-François).
Le comte DE LABORDE (Alexandre-Louis-Joseph).
WALCKENAER (Charles-Athanase).

VANDERBOURG (Martin-Marie-Charles BOEDENS).
QUATREMÈRE (Étienne-Marc).
RAOUL-ROCHETTE (Desiré).
LETRONNE (Antoine-Jean).
MOLLEVAUT (Charles-Louis).
ABEL-RÉMUSAT (Jean-Pierre).
DE CHÉZY (Antoine-Léonard).
ÉMÉRIC-DAVID (Toussaint-Bernard).
RAYNOUARD (François-Just-Marie).
TÔCHON D'ANNECY (Joseph-François).
NAUDET (Joseph).
Le comte MAXIME DE CHOISEUL-DAILLECOURT.

.....
.....

Académiciens libres.

LÉVÊQUE DE POUILLY.
LAURENT marquis DE VILLEDEUIL (Pierre-Charles).
Messire DAMBRAY (Charles-Henri).
Le comte DE BLACAS.
L'abbé DE BÉTENCOURT (Pierre-Louis-Joseph).
L'abbé comte DE MONTESQUIOU.
Le marquis BARBÉ-MARBOIS (François).
FAURIS DE SAINT-VINCENS.
SCHWEIGHÆUSER.
Le marquis GARNIER (Germain).

Associés étrangers.

JEFFERSON, à Philadelphie.
RENNELL, à Londres.
WILDFORT, à Calcutta.
WYTTENBACH (Daniel), à Leyde.
WILKINS (Charles), à Hertford.

MORELLI, à Venise.

.....

.....

Secrétaire perpétuel.

DACIER (Bon-Joseph).

Le chevalier LEMOT, dessinateur de l'Académie, membre de l'Académie royale des beaux-arts.

Correspondans.

DESÈZE, à Bordeaux, *Gironde.*

LAROMIGUIÈRE, à Toulouse, *Haute-Garonne*, et à Paris, au collége de Louis-le-Grand.

JACQUEMONT, à Hesdin, *Pas-de-Calais.*

PREVOST, à Genève.

LABÈNE, à Agen, *Lot-et-Garonne.*

Le chevalier LEGRAND-LALEU, à Amiens, *Somme.*

MASSA, à Nice.

GALLOIS, à Auteuil, *Seine.*

DUVILLARD, à Montmorency, *Seine-et-Oise*, et à Paris, rue des Noyers, n.° 31.

BOINVILLIERS, à Claye, *Seine-et-Marne*, et à Paris, rue de Louvois, n.° 7.

RUFIN, à Constantinople.

PIEYRE, à Nîmes, *Gard.*

BÉRENGER, à Lyon, *Rhône.*

FAUVEL, à Athènes.

Le chevalier RIBOUD, à Bourg, *Ain.*

TRAULLÉ, à Abbeville, *Somme.*

DE GUIGNES, à Canton, et à Paris, rue des Bons-Enfans, n.° 24.

AKERBLAD, à Stockholm.

Le chevalier FÉLIX-FAULCON, à Poitiers, *Vienne.*

LÉVRIER, à Amiens, *Somme.*

DELANDINE, à Lyon, *Rhône.*
SCHNURRER, à Tubingue.
SCROFANI, en Sicile.
MAINE-BIRAN, à Grateloup, *Dordogne.*
VINCENS-SAINT-LAURENT, à Nîmes, *Gard.*
CORÉA DE SERRA, à Lisbonne.
ROUSSEAU, à Bassora.
HEEREN, à Gœttingen.
SESTINI, à Florence.
DE CORANCEZ, à Bagdad.
EICHHORN, à Gœttingen.
SARTORIUS, à Gœttingen.
DE HAMMER, à Vienne.
ARTAUD, à Lyon, *Rhône.*
LINDE, à Varsovie.
MUSTOXIDI, à Florence.
GRABERG DE HEMSO, à Gènes.
WILKEN, à Heidelberg.
SIMONDE-SISMONDI, à Genève.
DE BAILLOU, à Florence.
CHAMPOLLION-FIGEAC, à Grenoble, *Isère,* et à Paris, rue des Saints-Pères, n.° 24.
DU BOIS-AYMÉ, à Serres, *Hautes-Alpes.*
GILLIES, à Londres.
L'abbé DE LA RUE, à Caen, *Calvados.*
REVER, à Conteville, près Pont-Audemer, *Eure.*
SPENCER-STANHOPE, à Londres.
DUREAU DE LAMALLE, à Landres, près Mortagne, *Orne,* et à Paris, rue de Louis-le-Grand, n.° 11.
SALT, au Caire.
Le comte DÉMÉTRIUS VALSAMACHI, à Céphalonie.

HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

MÉMOIRE

SUR L'ÉPI-THRACE.

DANS ce Mémoire, lu en 1811, M. Gail expose que les écrivains Grecs offrent souvent les locutions ἡ Θράκη et τὰ ἐπὶ τῆς Θράκης, que leurs interprètes rendent également par le mot *Thrace,* mais qu'un grand nombre de passages, tirés de Thucydide, de Xénophon et autres, autorisent à interpréter différemment l'une de l'autre. En effet, dit-il, les Athéniens, dans Thucydide, prient Sitalcès, roi de Thrace, Θρᾳκῶν et Θράκης, de les aider à prendre avec eux et pour eux τὰ ἐπὶ τῆς Θράκης χωρία, et il répugne de leur faire dire qu'ils prient le roi de Thrace de les aider à prendre la Thrace, dont il est le souverain. De cet exemple et de plusieurs autres, M. Gail conclut que Θράκη doit s'entendre, non de la Thrace en général, mais de la partie continentale et intérieure de la Thrace, et que τὰ ἐπὶ τῆς Θράκης χωρία doit signifier le littoral de la Thrace, Thucydide ayant eu le soin de désigner ces deux contrées différentes par ces deux locutions, qui ont aussi un sens différent. *Lib. II, cap. XXIX.*

M. Gail propose de traduire la seconde de ces locutions par *Épi-Thrace,* que cinq manuscrits de Thucydide offrent en un seul mot, Ἐπιθράκης, sans se dissimuler toutefois qu'aucun géographe de l'antiquité ne s'en est servi; et il explique leur silence à ce sujet, en avançant,

1.° que la locution *Épi-Thrace*, tenant à des circonstances politiques, ne dut pas subsister plus long-temps que ces circonstances; 2.° qu'aucun géographe n'a écrit que postérieurement au temps où cette locution étoit en vigueur, et à l'époque où l'Épi-Thrace étoit sous la domination Macédonienne; et, si l'on objecte que Thucydide nous montre une partie du littoral de la Thrace habitée par les Barbares, M. Gail répond que ce fait doit prouver seulement que les colonies Grecques n'occupoient pas entièrement ce littoral, que quelques portions intermédiaires étoient restées au pouvoir des Thraces, et que le mot *Épi-Thrace* ne doit pas emporter l'idée de continuité de possession du terrain de la côte par les villes Grecques qui s'y étoient établies. Il termine en disant « qu'il croit avoir démontré que ἡ Θράκη » et τὰ ἐπὶ τῆς Θράκης diffèrent essentiellement; que les » plus grands critiques ont été inexacts en jugeant ces » deux locutions synonymes; que l'une se dit de la Thrace, » et l'autre, des colonies Grecques établies sur le littoral » de la Thrace: doctrine qui corrige un contre-sens très- » souvent répété par les scholiastes, les géographes et les » philologues, soit anciens, soit modernes. »

MÉMOIRE

SUR

LA SIGNIFICATION DU MOT *HIERON*

ET AUTRES ANALOGUES,

DANS LES ÉCRITS DES ANCIENS.

Dans ce Mémoire sur le véritable sens des mots ἱερὸν, ναὸς, τέμενος, et autres analogues, M. Gail, considérant que le mot ἱερὸν est un de ceux qui se rencontrent le plus souvent chez les anciens, et qui lui ont paru le plus généralement mal traduits, s'est proposé d'en rechercher les diverses acceptions. « Je ne considérerai ici le pre-
» mier, dit-il, que dans la plus importante de toutes; je
» veux dire, lorsqu'il signifie *enceinte sacrée.* J'essaierai de
» démontrer qu'il a exclusivement cette acception, 1.° lors-
» qu'il est en opposition avec *naos*, temple ; 2.° lors-
» que ἱερὸν, quoiqu'employé seul, désigne évidemment,
» par la force du contexte, un lieu sacré, et que, dans
» ces deux cas, ἱερὸν ne peut jamais se rendre par *temple.*
» J'essaierai encore de démontrer que, des deux mots
» *hieron* et *naos*, le premier se dit d'un terrain sacré qui
» peut n'avoir point de *naos*, temple, et le second, d'un
» édifice qui peut n'avoir pas de terrain, et où l'on adore
» un dieu; que, lorsqu'il s'agit des *hieron*, soit communs

» à toute la Grèce, soit particuliers à tel ou tel peuple » de la Grèce, soit même des *hieron* des particuliers, » les Grecs emploient toujours ἱερὸν et jamais ναὸς ; » qu'alors, chez eux, l'*hieron* désigne un tout, et le ναὸς, » *temple*, une partie; et qu'ainsi ces deux mots si différens doivent se rendre par deux mots très-distincts, » et non par le seul mot *temple*, comme le veulent les » lexicographes, les philologues, les géographes et les antiquaires.... Ces recherches sur l'*hieron* et le *naos* des » anciens nous conduiront naturellement au *temenos* et à » l'*alsos*, quelquefois synonymes de l'*hieron*. Nous examinerons ensuite comment il conviendroit d'employer » dans les versions Françaises les mots *hieron*, *temenos*, *alsos* » et autres. »

Pollux, *Steph.* &c. *H.* M. Gail ne pense pas que les lexicographes, soit anciens, soit modernes, aient donné une idée juste du mot ἱερὸν : parmi les érudits, Valckenaer et M. Larcher croyoient qu'en parlant des temples des anciens, il falloit entendre aussi les terrains cultivés qui en dépendoient, dont le produit étoit destiné à l'entretien des prêtres, et le temple proprement dit, où les prêtres seuls avoient le droit d'entrer : que le bocage se nommoit *alsos;* la pièce de terre, *temenos;* le temple proprement dit, le sanctuaire ou demeure du dieu, *naos;* et que le tout, fermé d'une muraille, s'appeloit *hieron*, τὸ ἱερὸν, ou, en dialecte Ionien, τὸ ἰρόν. M. Gail, étendant le sens de ce mot, croit que les *hieron* étoient de vastes enceintes ressemblant quelquefois à des villes, renfermant des temples, des prytanées, des *agora* ou places publiques, des arsenaux, des théâtres, d'immenses bois sacrés, et dans lesquelles on

pouvoit célébrer, soit au stade, soit à l'hippodrome, des jeux solennels ; et quant au mot *naos*, il doit, selon M. Gail, être traduit par le mot Français *temple*, qui comprend le sanctuaire, les chapelles, enfin l'édifice tout entier. Plusieurs passages des anciens lui semblent justifier à-la-fois et la distinction qu'il fait de ces deux mots, et le sens particulier qu'il donne à chacun d'eux. Hérodote, qui entre dans de grands détails sur l'*hieron* de Buto en Égypte, consacré à Apollon et Artémis, ajoute qu'il renfermoit aussi le temple [νηὸς] de Latone : le rapprochement de ἱερὸν et de νηὸς dans cette phrase d'Hérodote ne permet pas, dit-il, de les traduire tous les deux par le seul mot *temple*, sans être obligé de placer le temple de Latone dans le temple d'Apollon et Artémis ; le mot *hieron* pour celui-ci, pris dans son acception générale, levera toute équivoque. D'autres passages tirés du même auteur[a], ainsi que de Xénophon[b], de Démosthène[c], de Strabon[d], d'Isocrate[e], de Pausanias[f], de Diodore de Sicile[g], &c., s'entendent aussi plus complétement, si l'on adopte la distinction et les acceptions diverses des mots ἱερὸν et ναὸς proposées par M. Gail ; ce qui rendra nécessaire, selon lui, l'admission du mot *hieron* dans la langue Française, pour signifier la totalité de l'*enceinte sacrée*, telle qu'il l'a définie.

Lib. II, cap. CLV et CLVI.

Passant ensuite au mot *temenos*, il n'admet pas, parce qu'elle lui semble insuffisante, la définition donnée par M. Larcher, qui le considère comme une pièce de terre consacrée à un dieu. Il est vrai que le traducteur d'Hérodote ajoutoit que *temenos* signifioit quelquefois *un temple*, quelquefois *un bois sacré*. Un passage du même Hérodote

[a] *Herod. l. VIII, cap. XXXV et XXXVII.*
[b] *Xenoph. An. l. III, c. XIII, n.° 3.*
[c] *Demosth. pro Cor. pag. 272, ed. R.*
[d] *Strab. l. VIII, p. 548; c. IX, p. 606; l. XI, p. 780.*
[e] *Isocr. Paneg. c. XXV; Trapez. c. IX.*
[f] *Pausan. l. V, cap. VI, p. 388.*
[g] *Diod. Sic. lib. XVI, c. XXVII.*

paroît avoir servi de fondement à l'opinion de M. Larcher; c'est celui où l'historien raconte que le sacrilége Cléomène fut frappé de mort par les dieux, parce qu'étant entré sur le territoire d'Éleusis, *il avoit coupé le bois consacré aux déesses*, ἔκειρε τὸ τέμενος τῶν θεῶν : mais M. Gail observe que, le sens ordinaire du verbe κείρειν étant *ruiner, ravager,* comme dans ces phrases, τὴν Ἀκαδημίαν ἔκειρε, *il ravagea l'Académie* (ses monumens et ses bois), τὴν Ἑλλάδα δ' οὐ κερδῶσιν, *ils ne ravageront pas la Grèce*, et *couper des arbres* s'exprimant toujours par δένδρεα κόπτειν ou par δενδροκοπεῖν, le véritable sens de κείρειν n'oblige pas à donner à *temenos* celui de *bois sacré;* 2.° que, le *temenos* dont parle Hérodote dans ce passage, étant exprimé dans un autre du même auteur par les mots Δήμητρος Ἐλευσινίης ἱρὸν, et par ἱερὸν Ἐλευσίνιον, ou simplement Ἐλευσίνιον dans Pausanias, *temenos* est ici synonyme de *hieron.* C'est ainsi encore, continue-t-il, que le *temenos* des Euménides, dont parle Sophocle, est appelé *hieron* par son scholiaste, et qu'Hérodote, après avoir nommé le *temenos* d'Apollon Ptoüs, le qualifie d'*hieron* dans la même phrase. *Temenos* est donc synonyme de *hieron*, quoique cependant le premier de ces deux mots ne désigne quelquefois qu'une pièce de terre consacrée, et qui n'est qu'une partie de l'*hieron.*

Plut. Syll. cap. XVI.

Lib. IX, c. LVII.

Soph. Œd. p. C. 154, ed. Vauv.

Herod. l. VIII, cap. CXXXV.

A l'égard du mot *alsos*, M. Gail pense qu'il fut quelquefois synonyme de *hieron* et de *temenos*, l'*hieron* d'Olympie étant indifféremment nommé par les anciens *hieron*, *alsos* ou *altis*, et *temenos*. Homère disoit :

Il. II, v. 506.

Ὀγχηστὸν θ' ἱερὸν Ποσειδήϊον, ἀγλαὸν ἄλσος.

Et *Oncheste*, *hieron* de Neptune, bel *alsos.*

Mais néanmoins l'examen de plusieurs textes importans démontre que le mot *alsos* doit s'entendre plus ordinairement des bois sacrés qui étoient renfermés dans l'*hieron*. C'est ainsi qu'Œdipe, parvenu dans l'*hieron* des Eumé-nides, et voulant entendre sans être vu, demande à Antigone de le cacher dans l'*alsos*.

Soph. Œd. C. v. 115, ed. Vauv.

MÉMOIRE
SUR OLYMPIE.

DANS le Mémoire précédent (sur le mot *Hieron*), M. Gail jetoit déjà quelques doutes sur l'existence de la ville d'Olympie, tant célébrée par les hymnes des poètes, les discussions des grammairiens et des critiques, et les assertions des géographes et des historiens. Aussi, dans ce Mémoire, lu le 12 mars 1813, le même académicien s'est-il proposé de prouver, 1.° que ἡ Ὀλυμπία n'a jamais signifié que le territoire et l'*hieron* de l'Olympie, et non la ville d'Olympie qui n'a pas existé; 2.° que ce sens donné à ἡ Ὀλυμπία exclut l'idée de toute synonymie entre *Pise*, ville, et l'*Olympie*, contrée ou territoire, &c.; 3.° qu'il n'y eut qu'une seule ville de Pise, qui, sur nos cartes, doit être rapprochée de l'Olympie, dont elle ne seroit séparée que par l'Alphée.

A l'appui de sa première proposition, M. Gail fait remarquer que nulle part ἡ Ὀλυμπία n'est qualifié de πόλις; qu'aucun auteur ancien, aucun monument, n'ont parlé ni de ses murs, ni de son enceinte, ni de ses édifices publics, ni de ses magistrats; qu'en citant la ville voisine de l'*hieron* de l'Olympie, on ne désigne qu'Élis ou Pise, et que, dans toutes les occasions où des peuples voisins de cet *hieron* sont nommés, même dans les débats

dont

dont il est le sujet, les Olympiens sont toujours omis, quoiqu'on y cite les Achéens, les Arcadiens, les Éléens et les Pisates. M. Gail explique donc les mots usuels ἡ Ὀλυμπία par *le territoire de l'Olympie*, où étoit placé l'*hieron* de Jupiter, territoire sacré, destiné à la célébration des fêtes, et qui n'étoit pas une ville. Isocrate lui a fourni une raison d'analogie grammaticale dans ce passage, Ἄξιον καὶ τὴν Ὀλυμπίαν καὶ τὰς ἄλλας αἰσχυνθῆναι πανηγύρεις, où τὴν Ὀλυμπίαν, dépendant de πανήγυειν, qui est sous-entendu, donne ce dernier mot pour le substantif habituel d'Ὀλυμπία, dont la désinence indique un adjectif. Sans doute Strabon, dans un autre endroit où le nom de l'Élide, contrée, Ἠλεία, est opposé à Ὀλυμπία, a voulu aussi désigner l'Olympie comme contrée, et non comme ville. D'autres passages de Pausanias, et d'Héniochus dans Stobée, se prêtant à la même interprétation, M. Gail s'en autorise pour conclure qu'après ἡ Ὀλυμπία l'on doit toujours sous-entendre ἡ γῆ, ou χώρα, ou πανήγυεις, et jamais ἡ πόλις.

Archidam. cap. XLI, ed. de Gail.

Stob. Flor. pag. 241.

L'identité de Pise et d'Olympie, comme ville, étant ainsi écartée, ou, pour le moins, devenue très-douteuse, suivant l'opinion de M. Gail, il s'attache à prouver que c'étoient deux lieux très-distincts l'un de l'autre, l'Olympie, suivant Pausanias et Strabon, ayant été soumise tantôt à la Pisatide et à Pise, tantôt à l'Élide, deux contrées dont les habitans étoient souvent rivaux. Hérodote, Lucien et Élien semblent, à la vérité, appuyer l'opinion contraire; les critiques, en général, ont entendu qu'Hérodote, voulant indiquer la distance d'Héliopolis à la mer, prenoit pour terme de comparaison la distance comptée depuis Athènes

Pausan. l. VI, pag. 509. Strab. l. VIII, v. 545 et 549.

Lib. II, c. VII.

jusqu'au temple de Jupiter Olympien à Pise; mais, le texte disant ἐς τε Πίσαν καὶ ἐπὶ τὸν νεὼν τοῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου, M. Gail y trouve un double chemin qui, partant de l'autel des douze dieux à Athènes, conduisoit, par une de ses branches, à Pise, et, par l'autre, à l'*hieron* de Jupiter dans l'Olympie. Élien rapporte que la nouvelle de la victoire de Taurosthène à l'Olympie parvint le même jour à son père à Égine, la colombe messagère ayant, dans ce même jour, fait la traversée de *Pise* à *Égine;* et M. Gail ne trouve aucune difficulté à supposer que Taurosthène a pu vaincre dans l'Olympie, et la colombe partir de Pise, où il l'auroit laissée à cet effet; enfin il pense que Lucien, par les gorges étroites et sombres des environs de Pise, a voulu désigner l'Olympie elle-même, coupée par plusieurs vallons, comme l'a dit Pausanias, et comme le rapportent quelques voyageurs modernes.

Var. Histor. cap. IX, pag. 2.

Après avoir ainsi exposé son sentiment sur la non-identité de l'Olympie et de Pise, M. Gail réunit plusieurs passages d'auteurs anciens qui lui paroissent indiquer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la véritable position de cette unique ville de Pise. D'après Pausanias, l'Olympie étoit, par rapport à Scillonte, au-delà de l'Alphée, c'est-à-dire, sur la rive droite de ce fleuve; plus bas, le même auteur place Pise sur la rive gauche: partant de l'*hieron* de l'Olympie, et traversant l'Alphée au-dessous du Leucyanias, il avertit qu'il se trouve dans la Pisatide, et nomme les principaux lieux, les ruines de Phrixa, le tombeau des amans d'Hippodamie; à un stade plus loin, les vestiges du temple de Diane-Cordacé; près de ce temple, le cercueil de bronze qui renferme les os de Pélops; enfin,

Lib. V, cap. VI.

Id. cap. XXII.

et dans la même direction du nord au midi, l'espace où étoit Pise, de laquelle il ne restoit plus de vestiges, et que des vignes remplaçoient. Bientôt après, Pausanias nomme encore l'Olympie; et M. Gail conclut des indications topographiques de cet auteur, et des autres considérations qu'il a exposées dans son Mémoire, 1.° que la situation de la ville de Pise est, en général, mal indiquée sur les cartes, et qu'elle doit être rapprochée de l'Alphée; 2.° que ce fleuve seul la séparoit probablement de l'Olympie ou du territoire qu'occupoit l'*hieron* de Jupiter Olympien; 3.° enfin qu'il n'y eut jamais dans cette contrée qu'une seule ville de Pise, celle dont il vient d'indiquer la position; qu'il n'en exista point qui portât le nom d'Olympie, ἡ Ὀλυμπία, et que ce mot doit s'entendre d'une contrée qui est celle qu'occupoit l'*hieron* de Jupiter.

MÉMOIRE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES.

Les deux inscriptions Romaines dont M. Mongez a entretenu l'Académie en 1816, furent trouvées l'année précédente à Lyon, dans les fondations de l'ancienne commanderie de Saint-George, et recueillies par M. Artaud, correspondant de l'Académie.

La première, gravée sur un cippe carré, de trois pieds dans tous les sens, est l'épitaphe de *Blandinia Marticla*, ainsi conçue :

MEMORIAE AETERN

BLANDINIAE MARTICLAE PVELAE
INOCENTISSIMAE QVAE VIXIT
ANN. XVIII. M. VIIII. D.V. POMPEIVS
CATVSSA. CIVES. SEQVANVS TEC
TOR. CONIVGI INCOMPARABILI
ET SIBI BENIGNISSIME QVAE ME
CVM VIXIT AN. V. M. VI. D. XVIII
SINE VLA CRIMINIS. SORDE *sic* VIVS
SIBI ET CONIVGI. PONENDVM CV
RAVIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT
TV. QVI. LEGIS. VADE IN APOLINIS
LAVARI. QVOD EGO CVM CONIV
GE. FECI. VELLEM. SI. ADVC. POSSEM

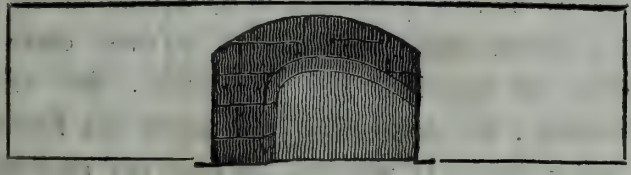

Diis Manibus et memoriæ æternæ Blandiniæ Marticlæ, puellæ innocentissimæ : quæ vixit annos duodeviginti, menses novem, dies quinque. Pompeius Catussa, civis Sequanus, tector, conjugi incomparabili et sibi : benignissimè quæ mecum vixit annos quinque, menses sex, dies duodeviginti, sine ullâ criminis sorde. Vivus sibi et conjugi ponendum curavit, et sub ascia dedicavit. Qui legis, vade in Apollinis (ædes) lavari, quod ego cum conjuge feci. Vellem, si adhuc possem.

M. Mongez fait remarquer que la première et la seconde ligne de l'inscription n'offrent aucune difficulté ; que *Blandinia* est un diminutif du nom *Blanda*, déjà connu par quelques marbres funéraires ; que ceux de *Marticla* et de *Catussa* ne l'étoient point encore ; que *puella* est employé ici pour désigner une femme mariée, ainsi qu'Horace et plusieurs autres poètes en avoient déjà donné l'exemple ; que la qualification de *civis Sequanus*, qui est celle de *Pompeius Catussa*, annonce qu'il étoit né dans l'ancienne Séquanie, ou du moins qu'il y jouissoit du droit de citoyen : et quant à sa profession de *tector*, M. Mongez, en s'appuyant sur d'autres inscriptions antiques où ce mot est pareillement employé, établit que les *tectores* formoient une corporation qui faisoit partie de la milice Romaine ; qu'ils exécutoient les mêmes travaux que les *stucateurs* modernes ; qu'ils couvroient les murs des édifices avec des enduits composés de marbre pulvérisé et de chaux ou de plâtre, blancs ou diversement colorés, et qu'avec cette espèce de mortier ils faisoient des corniches, des ornemens d'architecture, des bas-reliefs, et même des figures. Vitruve, qui a décrit la manière de faire ces enduits, qu'il appelle *tectoria*, donne aux ouvriers qui les fabriquoient,

Lib. III, od. 22.

Grut. DDXLII, pag. 10.
Mus. Cap. tom. II, p. 151, n.° 356.
Gud. pag. 17, n.° 2 ; pag. 172, n.° 5 ; pag. 163, n.° 4.

Lib. VII, c. III.

le nom de *tectores*, comme dans l'inscription de *Blandinia Marticla*. L'usage de ce mortier fut apporté d'Italie en France par des religieux d'un ordre dont le nom lui fit alors donner celui de *blanc des carmes :* c'est le *stucco* des Italiens et le *stuc* des Français. Varron distinguoit très-bien le *peintre* d'avec le *stucateur (villa tua, quam neque* PICTOR *neque* TECTOR *unquam vidit)*; et ce que dit Cicéron, dans le plaidoyer pour Plancius *(si pro fabro aut pro* TECTORE *emimus)*, d'après quelques-uns de ses commentateurs, devroit s'entendre de l'ouvrier en stuc. Mais, le plus grand nombre ayant adopté *TEXTORE* au lieu de *tectore*, M. Mongez demande si la même leçon ne devroit pas être adoptée aussi pour l'inscription de *Marticla*. Il en résulteroit que *Pompeius Catussa* auroit exercé, non pas la profession de *stucateur [tector]*, mais celle de *tisserand [textor]*, qui étoit très-commune dans la Séquanie, dont Martial et Juvénal ont rappelé les étoffes de laine, épaisses, grossières et lâchement tissues.

R. R. lib. III, cap. II.

Cap. XXV.

Epigr. lib. IV, p. 19.

Satyr. IX, v. 28.

Les trois dernières lignes de l'inscription expriment une formule inusitée et jusqu'ici inconnue : *Tu qui legis*, y est-il dit, *vade in Apollinis (ædes) lavari :* ce qui fait présumer, 1.° qu'il devoit exister un temple d'Apollon non loin du lieu où le cippe avoit été primitivement placé à Lyon (vraisemblablement la colline de Saint-Irénée); 2.° que des bains avoient été construits dans l'enceinte de ce temple; 3.° que leurs eaux pouvoient être médicinales, comme celles du temple du même dieu près de Smyrne, et du temple d'Esculape à Pergame, les prêtres de l'antiquité ayant quelquefois lié l'usage des eaux thermales avec les pratiques de leur religion.

Aristid. Rhet. sacr. serm. II, pag. 306, edit. Jebb.

Strab. l. XIV, p. 645, ed. 1620.

Philostrat. ed. Boissonade, pag. 94 et 446.

Chandler, l. I, pag. 186.

A l'occasion des mots *sub ascia dedicavit*, qui se lisent à la douzième ligne, M. Mongez examine de nouveau quel fut le véritable sens de cette formule, et, adoptant l'avis de Reinesius défendu par Mazocchi, il lui paroît très-probable que « l'expression *sub ascia* ou *ab ascia* » *dedicare* signifie que l'on avoit fait la dédicace du tom- » beau pendant que les ouvriers travailloient encore, *sub* » *ascia*, c'est-à-dire, sans qu'il y eût eu d'interruption » dans le travail depuis le régalement du terrain jusqu'à » l'achèvement de la sépulture, *à solo ab ascia.* Et l'idée » principale que renfermoit cette formule, étoit si bien » d'exprimer que l'on avoit consacré une chose neuve, » qui n'avoit point encore servi, qu'on la voit gravée » ainsi, SUB ASCIA P. *[sub ascia posuit]*, sur un racloir de » bronze du cabinet de Kircher, cité par Morcelli. Cer- » tainement on n'avoit point employé l'*ascia* pour faire ou » pour achever cet instrument, qui est de bronze moulé, » et que Morcelli croit, avec raison, avoir été donné à » quelque temple. »

Amphitheatr. Campaniæ, cap. III.

De stylo inscript. Latin. pag. 325.

La seconde inscription expliquée par M. Mongez indique que Caius Julius Sabinianus consacra ce monument en l'honneur des mariniers du Rhône *[nautæ Rhodanici]*, corporation dont il étoit membre lui-même; que, le jour de sa dédicace, il donna trois deniers [3 francs environ] à tous les navigateurs *[navigantibus]*; enfin, que le lieu où le monument étoit placé, avoit été concédé par un décret de ces mariniers, DEC. N. R. *[decreto nautarum Rhodanicorum.]*

Inscription

Inscription répétée des deux côtés de la pierre (1 et 3).

2.e Côté.

DEDICATIONE
DOMI HVIVS
OMNIBVS
NAVIGANTIBVS
X. III DEDIT

C IVLIVS SABINIANVS
NAVTA RHOD
IN HONOREM
NAVTARVM RHODANICOR
DAT

4.e Côté.

L D
D E C
N R

« Il résulte de cette inscription, dit M. Mongez, une » nouvelle preuve en faveur de l'opinion de Baudelot, » contre celle de Moreau de Mautour, sur l'explication des » mots *nautæ Parisiaci*, par lesquels on désignoit, selon ce » dernier, les bateliers, les matelots, les pilotes des ports » de Paris et de toute l'étendue de son territoire arrosé par » la Seine, qui avoient consacré un autel à Jupiter. Bau- » delot, au contraire, les considéroit comme un nom sous » lequel étoient connus de célèbres commerçans, et même » des magistrats qui avoient l'inspection du commerce des » fleuves. On trouve, en effet, désignée par l'épithète de » *très-honorable [splendidissimum]*, la corporation des *nautæ* » *Rhodanici et Ararici* [des mariniers du Rhône et de la » Saone], dans une inscription gravée en l'honneur de leur » patron, par l'ordre des trois proviseurs des Gaules. Le » patron des *nautæ Druentii* [des mariniers de la Durance], » auquel on avoit aussi consacré un monument à Arles, » étoit en même temps *sextumvir* d'Auguste à Aix, curateur » des marins du golfe de Lyon, &c.; et le choix qu'on avoit

Acad. des belles-lettres, tom. III, pag. 223.

Apud Gruter, CCCCXXX, 1, et CCCCLXXVI, 4.

Ibid. CCCCXIII, 4.

» fait de lui annonce une corporation considérée. L'ins-
» cription en l'honneur des *nautæ Rhodanici*, nouvellement
» découverte, peut donc servir à déterminer l'opinion des
» érudits sur la nature de ces corporations ou colléges. »

La forme et la beauté de ces deux inscriptions leur font assigner pour époque, à la première, l'un des deux premiers siècles de l'ère chrétienne, et à la seconde, le temps des Antonins.

MÉMOIRE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

TROUVÉES PRÈS D'AURILLAC,

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Les restes d'une construction antique, découverts en 1803 près de Fabrègue, à une demi-lieue d'Aurillac, et quelques vases et figurines qu'ils renfermoient, ont fourni à M. Mongez le sujet de ce Mémoire. Cette construction est une portion d'enceinte circulaire formée par un double mur de cinq pieds de hauteur, et a neuf pieds de diamètre dans œuvre. Le mur intérieur est fait de briques cuites, circulaires aussi sur leur plan, comme toute la construction, dont les joints tendent au centre, et elles paroissent avoir été fabriquées pour la place qu'elles occupent. Elles sont posées à plat les unes sur les autres, et ne sont liées par aucun ciment. Le mur extérieur est en pierres sèches. Si l'on demande quelle fut la destination de cette enceinte, M. Mongez répond que sa forme, assez semblable à celle du bûcher d'Auguste, qui étoit aussi circulaire, mais construit en pierres blanches, doit la

Strab. lib. V, pag. 236, edit. 1620.

faire considérer comme un lieu où l'on brûloit les morts, comme un bûcher funéraire, appelé par les Romains *ustrinum, ustrina*, mots formés du verbe *urere*. Winckelmann, ajoute-t-il, a donné la même dénomination à une construction pareille, quoique de plus grande dimension, découverte en 1763 dans les ruines de *Velleia*, près de Plaisance, et dont les murs n'avoient que quatre pieds d'élévation. Un passage de Festus, continue M. Mongez, nous apprend que l'*ustrinum* ne conservoit ce nom que lorsque les cendres du corps qu'on y avoit brûlé étoient transportées ailleurs; mais que, quand elles étoient déposées dans l'enceinte même de l'*ustrinum*, il prenoit le nom de *bustum:* ainsi l'on doit nommer *ustrinum* le bûcher d'Auguste, puisqu'il étoit séparé du mausolée; et comme on n'a point aperçu d'ossemens humains dans l'enceinte circulaire de Fabrègue, on doit pareillement la nommer *ustrinum*.

On a trouvé dans les débris et les terres qui l'encombroient, environ cinquante médailles Romaines en bronze, dont quelques-unes étoient dorées, un gros anneau de verre, une fibule ou agrafe en bronze, plusieurs vases d'une très-petite dimension (18 lignes), contenant des substances odorantes, un chien dont les jambes ont été brisées, et un fragment de figurine qui est le buste d'une femme, dont on n'a pu obtenir un dessin fidèle, et que M. Mongez conjecture avoir été celui d'une des *déesses mères* ou des *Junons* des femmes. Ces vases et ces figures sont d'une argile blanche, plus généralement connue sous la dénomination de *terre de pipe*.

Les médailles de l'empereur Commode, qui sont les

moins anciennes de celles qu'on a trouvées dans l'*ustrinum* de Fabrègue, le font remonter jusqu'au second siècle de l'ère chrétienne. La description qu'en donne M. Mongez, et les détails dans lesquels il est entré, suffisent pour faire reconnoître les constructions semblables qui pourront être découvertes à l'avenir.

RAPPORT

SUR

UNE TUNIQUE ÉGYPTIENNE.

CETTE tunique, déposée à la bibliothèque de l'Institut, lui a été donnée par M. le général Reynier, qui l'avoit trouvée, en l'an IX [1801], dans les fouilles qu'il fit faire près de Sakkara; et c'est au nom d'une commission prise dans les trois classes dont étoit alors composé l'Institut, que M. Mongez rédigea, en l'an XI, un rapport qu'il lut, plusieurs années après, à la Classe d'histoire et de littérature ancienne, et dont on donne ici l'extrait.

Les planches qui l'accompagnent font connoître la forme de cette tunique et ses ornemens en broderie. Quoiqu'elle ne soit pas entière, sa hauteur, en y comprenant celle d'un pli qui se trouve vers le milieu, est égale à sa largeur, qui est de 95 décimètres; la longueur des manches est de 4 décimètres.

« Les ornemens de cette tunique, dit M. Mongez, sont » très-remarquables. Il y en a de deux sortes : ceux qui ont » une forme rectangulaire (*n.os 1, 2, 3 et 4, planche I*), ont » été cousus à la tunique, après qu'on a eu enlevé les » portions de l'étoffe qu'ils devoient couvrir; les orne- » mens *n.os 5, 6, 7, 8, 9 et 10*, sont simplement cousus sur » la tunique. Sa couleur est un jaune-souci : les broderies

» sont puce ou brun foncé; leur dessin est vague et insignifiant. L'étoffe de la tunique a été tissue au métier; mais » les broderies (développées dans la *planche II*) paroissent » avoir été faites *à fils comptés*, c'est-à-dire, suivant les procédés de la tapisserie au petit point. Quant à leur nature, » les chimistes ont reconnu que l'étoffe jaune de la tunique étoit de matière animale, mais sans pouvoir décider si cette matière provenoit de la brebis, de la chèvre » ou du chameau. Dans les broderies, au contraire, le tissu » jaune du canevas est de matière végétale, de coton, de » lin ou de chanvre, ce qui est également incertain, et le » fil brun est de matière animale.

» Nous n'avons, continue M. Mongez, que des conjectures à présenter sur le temps où cette tunique a été » tissue, et sur le personnage qui l'a portée. »

Seroit-ce un Grec Macédonien, sous les Ptolémées? Mais elle a de longues manches: celles de la tunique Grecque étoient très-courtes; et les auteurs qui ont parlé de ce qu'il y avoit de particulier aux Macédoniens dans leur costume, ne laissent pas présumer que la tunique Macédonienne différât de la tunique Grecque.

Plut. in Anton. Herodian. l. IV, cap. XIII. Herod. lib. II, pag. 121, ed. Wesseling.

Seroit-ce un naturel Égyptien? Dans ce cas, il n'appartenoit pas à l'ordre sacerdotal; car il lui étoit défendu de se vêtir de laine, et l'usage de n'employer que le lin subsistoit encore sous les Romains, comme le prouve assez positivement l'épithète de *linigera turba* par laquelle on désignoit alors cet ordre tout entier.

Hérodote rapporte que les Égyptiens étoient généralement vêtus d'une tunique de lin, sur laquelle ils plaçoient un vêtement de laine blanche, et que les femmes n'étoient

Lib. II, p. 121 et 141, ed. Wesseling.

couvertes que d'une seule tunique de lin. Ce passage de l'historien Grec, qui a écrit d'après ce qu'il a vu, autorise M. Mongez à conclure de ses recherches, que la tunique qu'il a examinée n'appartient pas à une femme, puisque les femmes n'employoient à leur habillement que des tissus de lin ; qu'elle dut servir à un Égyptien de la classe commune, si sa teinte jaunâtre n'est que l'effet de sa vétusté, ou bien à un Égyptien de la classe distinguée, si sa couleur est une teinture. Et comme cette tunique de laine a été trouvée, avec quelques autres antiquités, dans un tombeau, comme Hérodote assure aussi qu'on n'enterroit point les morts avec des vêtemens de cette matière, M. Mongez conjecture qu'elle n'a pu être déposée dans ce tombeau qu'afin de la cacher avec d'autres effets, dans des temps de guerre ou de dévastation ; et il pense qu'elle doit avoir été tissue, au plus tard, dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne.

Lib. II, pag. 121 et 141, ed. Wesseling.

MÉMOIRE

MÉMOIRE

SUR

LES SIGNAUX DES ANCIENS.

DANS l'*Agamemnon* d'Eschyle, Clytemnestre annonce au chœur que la ville de Troie a été prise par les Grecs dans la nuit précédente : le chœur demande à la reine qui a pu faire une assez grande diligence pour annoncer si promptement cette nouvelle; Clytemnestre explique comment la distance d'Argos à Troie a pu être franchie en si peu de temps, au moyen des signaux par le feu, dont elle indique les stations successives, sur le mont Ida, à Lemnos, au mont Athos, sur le Macistus en Eubée, sur le Messapius en Béotie, au Cithéron, sur le mont Ægiplanctus dans la Mégaride, enfin au mont Arachnée à la vue d'Argos.

Vers. 286 et seqq.

L'abbé Sallier avoit déjà cherché à établir la vraisemblance du fait annoncé par Clytemnestre, contre l'avis de plusieurs critiques des derniers siècles, qui en nioient tout-à-la-fois la vérité et la possibilité. M. Mongez, dans un Mémoire lu à l'Académie, s'est proposé d'examiner de nouveau ce sujet, et de fortifier par des considérations mathématiques le sentiment de l'abbé Sallier.

Académie des belles-lettres, tom. XIII, Mém. p. 400.

Isaac Vossius, &c.

Il a choisi, à cet effet, parmi les stations indiquées, les deux qui sont séparées par la plus grande distance:

celles du mont Athos et du mont Macistus, éloignés l'un de l'autre de trente lieues moyennes, de deux mille cinq cents toises chacune, et dont le premier a six cent quatre-vingt-dix-huit toises de hauteur, et le second six cent cinquante toises : il cite ensuite des expériences récentes dont les observations de M. le baron de Zach ont fourni l'occasion. Ce savant astronome, pour mesurer un degré de longitude, s'étoit établi sur la montagne de Brocken dans le Hartz, élevée de cinq cent cinquante toises au-dessus du niveau de la mer; là, il donnoit ses signaux en mettant le feu à une demi-livre de poudre à canon, et ils étoient aperçus de nuit, à la vue simple, à Gotha, distante de vingt-sept lieues moyennes, et même jusqu'à trente-neuf lieues moyennes, qui représentent les trente-trois lieues horaires indiquées par M. de Zach. M. Mongez a conclu de ce fait, bien constaté, la possibilité de la correspondance des signaux par le feu entre le mont Athos et le mont Macistus, et, conséquemment, entre tous les autres points qui sont énumérés dans le récit du tragique Grec, leur distance respective étant moins considérable. Polyen rapporte que les Carthaginois, pendant qu'ils faisoient la guerre en Sicile, employoient aussi les signaux par le feu pour tirer promptement d'Afrique les secours qui leur étoient nécessaires. Un passage de Valère Maxime autorise à croire que les Carthaginois allumoient sur le promontoire de Lilybée des feux auxquels on répondoit de Carthage, ou plutôt du promontoire *Hermæum*, aujourd'hui le Cap Bon. La distance d'un de ces points à l'autre est de trente-une lieues moyennes; et cette analogie du fait cité par Polyen avec

Connoissance des temps pour l'an XIV, pag. 331.

Stratag. lib. VI, cap. XVI, n.° 2.

Lib. I, cap. VIII.

le récit de Clytemnestre sert à confirmer la vraisemblance de celui-ci, démontrée encore par cette autre considération, que, pour apercevoir des feux allumés à trente lieues de distance, il suffit que les deux points qui servent à l'observation aient environ trois cent cinquante toises d'élévation : or le mont Athos et le mont Macistus avoient presque le double de cette hauteur.

« D'après ces considérations, dit M. Mongez, je ne » crains pas d'assurer que la correspondance des feux, » depuis Troie jusqu'au palais d'Agamemnon, a pu exister » telle que l'a décrite Eschyle : car les hauteurs de toutes » les stations, le mont *Hermæus* de Lemnos excepté, sur- » passent celle qui est nécessaire pour observer des feux » placés à trente-une lieues de distance, et les intervalles » de ces stations sont tous moindres que cette même dis- » tance. » Il en conclut aussi que l'on doit croire à l'exactitude de Thucydide, lorsqu'il dit que les habitans de Salamine sauvèrent le port de Pirée en avertissant les Athéniens, par des signaux, de l'approche de la flotte des Péloponnésiens; et à celle de Pausanias, qui rapporte que Lyncée, ayant échappé au poignard de Danaüs dans Argos, se réfugia à *Lyncia;* qu'il y indiqua sa retraite à Hypermnestre en élevant une torche allumée, et qu'Hypermnestre lui répondit en répétant le même signal du haut de *Larisse*, citadelle d'Argos.

M. Mongez examine ensuite si l'espace d'une nuit a pu suffire pour communiquer de Troie à Argos, dont la distance, en suivant la ligne des signaux, étoit de quatre-vingt-quatre lieues, et il n'hésite pas à l'affirmer, en considérant que les dépêches télégraphiques relatives à la prise

de Condé par les troupes Françaises, au mois d'août 1794, et transmises successivement de Lille à Paris, de Paris à Lille, et de nouveau de Lille à Paris, parcoururent, en un seul jour, une distance plus grande d'un tiers au moins que celle d'Argos à Troie.

Lib. VII, cap. III.

A cette occasion, il examine aussi un passage des Commentaires de César, d'après lequel la nouvelle du massacre de la garnison Romaine à Orléans, qui eut lieu le matin, fut connu le soir du même jour sur les frontières de l'Auvergne, au moyen de grands cris poussés par les Gaulois, et successivement transmis de distance en distance; et il cherche à prouver que, pour expliquer ce passage, il n'est pas nécessaire, comme on l'a proposé, et comme l'avoit cru d'abord M. Mongez lui-même, de supposer que les Gaulois employèrent des signaux inconnus à César, trois cent soixante à quatre cents crieurs, placés à un demi-quart de lieue de distance l'un de l'autre [à 312 toises et demie], ayant pu suffire pour transmettre, en moins de temps que César n'en indique, la nouvelle du massacre d'Orléans en Auvergne, à une distance de quarante-neuf lieues moyennes ou cent soixante milles Romains. L'antiquité fournit d'ailleurs d'autres exemples de crieurs établis pour des services publics, auxquels on employoit aussi, et quelquefois simultanément, les courriers et les signaux : c'est ainsi qu'Eumène, se préparant à résister à Antigone sur les bords du Tigre, faisoit parvenir ses ordres, dans la même journée, sur les points les plus reculés de la Perse; et que, plus anciennement, Xerxès avoit fait connoître en Perse ce qui se passoit dans la Grèce. Enfin Aristote, ou l'auteur du livre *De mundo*,

Diod. Sic. lib. XIX, cap. XVII, pag. 331.

Cf. ibid. *cap. LVII, pag. 361.*

Cleomed. Sphæric. lib. II, pag. 169.

dit aussi que les rois de Perse avoient placé dans toutes les contrées de l'Asie qui reconnoissoient leur autorité, des courriers à pied, des courriers à cheval, des sentinelles, des gardes et des observateurs des signaux. *Cap. VI.*

« J'ai donc prouvé, dit M. Mongez en terminant, la » possibilité d'une correspondance établie par le moyen » de la voix seulement entre des lieux fort éloignés, tels » qu'Orléans et Clermont, Athènes et Suse, les bords du » Tigre et les frontières orientales de la Perse, comme le » supposent César, Diodore de Sicile, &c., et j'ai fait voir » que l'établissement des signaux, seuls ou combinés avec » celui des courriers, suffisoit pour apprendre aux rois » de Perse, dans l'espace d'un jour, la substance des » nouvelles les plus importantes de leur empire, et, » dans l'espace de peu de jours, les détails de ces mêmes » nouvelles. »

MÉMOIRE

SUR

LES PIERRES TRANCHANTES

TROUVÉES DANS LES SÉPULTURES ANCIENNES.

Les pierres tranchantes, assez communes dans les cabinets d'antiquités, ont été trouvées dans tant de contrées diverses et dans des sépultures d'époques si différentes, qu'il a été jusqu'ici très-difficile de décider avec certitude quel fut le peuple qui se servit le premier ou le dernier de cette arme singulière. Les régions septentrionales de l'Allemagne, l'antique Scandinavie, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, enfin les départemens du nord et du midi de la France, en ont fourni un grand nombre d'inégales dimensions; les habitans de ces contrées s'en servoient avant de connoître l'usage des métaux, et même long-temps après qu'il fut connu, si l'on s'en rapporte au poème Francique où est décrit le combat de deux héros Francs, Hildebran et Halibran, et qu'on croit avoir été composé au huitième siècle de l'ère chrétienne. Dans le siècle suivant, les Normands qui fréquentèrent les côtes de la Manche et remontèrent quelques-uns des fleuves de France qui s'y jettent, purent laisser sur leurs bords les pierres tranchantes taillées en forme de hache qu'on y découvre encore quelquefois.

Vers 58.e - Gley, Recherches sur les monumens de la langue des Francs.

Telle est du moins l'opinion que M. Mongez, dans un Mémoire lu à l'Académie en 1815, a proposée, à l'occasion d'une de ces haches de pierre trouvée dans l'ancien lit de la Somme, en 1814, à Coquerel, près d'Abbeville. C'est, dit M. Mongez, la seconde de cette espèce qu'on y a découverte ; elle se trouvoit placée près du squelette d'un cheval de haute taille. En voici la description : un bois de cerf *D (planche n.° 1)*, percé dans sa longueur, renferme la moitié d'un silex, dont l'autre moitié *A*, taillée sous forme anguleuse, servoit de hache; un trou *D E*, pratiqué dans le milieu, recevoit le manche de l'instrument, qui ne s'est pas conservé, probablement parce qu'il étoit de bois; à l'opposite de la pierre est implanté une espèce de bouton fait avec le bois de cerf, qui servoit peut-être à maintenir le manche; le silex, taillé en fer de hache *a*, est dessiné en entier sous le *n.° 2*. Une arme à peu près semblable à celle-ci, et trouvée dans une ancienne sépulture à Cocherel sur l'Eure, avec des os de cheval aiguisés, des pointes d'ivoire, des pierres propres à armer le bout d'un javelot ou d'une flèche, a été décrite par Eccard, par Montfaucon et par D. Martin. Le poème Francique déjà cité désigne cette arme par le mot *staimbort*, formé de *staim* (aujourd'hui *stein*), pierre, et de *bort*, *bart* et *bard*, hache, *hache de pierre;* et c'est l'époque de ce poème, qui fait conjecturer à M. Mongez que la hache de pierre de Cocherel peut être attribuée aux Normands, lors de leurs premières incursions, ou même aux premiers Francs qui traversèrent le Rhin pour s'établir dans les provinces septentrionales de la France.

Eccard, Franciæ orientalis, t. I, pag. 891.

Religion des anciens Gaulois, tom. II, liv. V, chap. X.

MÉMOIRE

SUR

LA VÉRITABLE SITUATION

DE *NOVIOMAGUS LEXOVIORUM*,

VILLE DE LA SECONDE LYONNAISE.

La construction d'une grande route de Lisieux à Caen fit apercevoir, en 1770, dans un champ nommé *les Tourelles*, des restes de murs d'édifices, qui annonçoient l'existence d'une ancienne ville. Ces ruines, situées à un quart de lieue à l'ouest de Lisieux, furent découvertes sur une longueur de cinq à six cents toises, et une largeur de trois à quatre cents toises seulement. Quoiqu'elles ne fussent pas entièrement fouillées, on y reconnut les traces d'une grande ville, des vestiges de rues ayant cinq et jusqu'à huit toises de largeur, des places spacieuses, et les débris d'un édifice qui, à en juger par les matériaux précieux employés pour le décorer, avoit dû être consacré à la religion, ou destiné à la résidence des magistrats. Sa longueur totale, en y comprenant celle de deux vestibules situés à ses deux extrémités, étoit de vingt-deux toises; sa fondation, faite en maçonnerie avec beaucoup de soin, avoit huit pieds d'épaisseur; sa surface intérieure

avoit

avoit été couverte de marbre rouge, et il étoit situé sur une grande place où aboutissoient plusieurs rues bien indiquées par les distances parallèles observées entre les fondations des maisons. Une architrave d'entablement Corinthien, de marbre blanc, et un autre morceau de même matière, chargé de moulures, furent trouvés dans les décombres, avec des médailles de Trajan, de Vespasien, de Titus, de Marc-Aurèle, de Commode et de Constantin.

Le terrain des *Tourelles*, dans lequel ces ruines sont éparses, a pris son nom d'un pilier qui subsistoit encore en 1770, au nord-est de la ville ancienne : quelques sondes firent retrouver le pilier correspondant, à douze pieds du premier, et ils furent reconnus pour les deux pieds-droits d'une porte de la ville, sous laquelle passoit une rue dont on a découvert les vestiges.

Quel fut le nom de cette ville, et à quelle époque fut-elle ou détruite ou entièrement abandonnée? Telles sont les deux questions que M. Mongez examine dans le Mémoire qu'il a lu à l'Académie et qui a fourni la description dont on donne ici l'abrégé; description qu'il a tirée des plans et des mémoires dressés, dans le temps, par feu M. Hébert, ingénieur des ponts et chaussées.

En considérant, relativement à la première question, 1.° que l'étendue de la ville actuelle de Lisieux suppose une population bien inférieure à celle qu'exigeoit le nombre de soldats fourni à la ligue des villes Armoriques contre César par les *Lexovii* (3000 combattans), entendant par cette expression *Lexovii* la ville proprement dite, plutôt que l'association entière des *Lexovii*, appelée *civitas Lexoviorum;*

2.° que l'étendue de l'ancienne ville découverte annonce une population analogue à ce contingent; 3.° que Lisieux ne renferme aucun édifice ni aucune ruine qu'on puisse rapporter au temps de la domination des Romains dans les Gaules; que l'histoire civile est muette sur cette ville jusqu'au IX.e siècle, temps de l'irruption des Normands; que l'histoire ecclésiastique nomme Lisieux pour la première fois en 528, époque du troisième concile d'Orléans, auquel assista *Theobaldus Lexoviensis episcopus*, M. Mongez en conclut que Lisieux n'existoit pas sous les empereurs Romains, ou, du moins, qu'il n'étoit alors qu'un lieu de peu d'importance, et que l'ancienne ville située sur le terrain des *Tourelles* fut la capitale des *Lexovii*, *Noviomagus Lexoviorum*.

Gallia Christiana, tom. XI, pag. 762.

Il examine ensuite à quelle époque elle cessa d'être habitée; et, la moins ancienne des médailles que l'on y a trouvées, appartenant à Constantin, il conjecture que ce dut être au IV.e siècle de l'ère chrétienne, époque à laquelle *Arrigenus*, capitale des *Viduocasses*, située à dix lieues à l'ouest et sur le même côté que *Noviomagus*, capitale des *Lexovii*, fut détruite de fond en comble. Le voisinage de ces deux villes, dont les ruines ont également fourni des médailles Romaines depuis les premiers Césars jusqu'à Constantin et à ses fils, donne lieu à M. Mongez de conjecturer qu'elles ont péri dans le même temps et par les mêmes causes. Il attribue leur destruction aux Saxons, qui, dit-il, « en s'établissant dans le territoire » des *Bajocasses*, choisirent pour le principal lieu de leur » résidence l'ancienne capitale, qu'ils avoient ravagée à » l'époque où ils avoient détruit celle des *Viduocasses* et

Acad. des belles-lettres, tom. I, pag. 292, et tom. XXXI, p. 243.

» celle des *Lexovii* dont je parle dans ce Mémoire : mais » ils bâtirent Bayeux sur le même emplacement. . . . . .

» Il paroît donc fort vraisemblable que *Noviomagus Lexo-* » *viorum* fut détruit, vers la fin du IV.^e^ siècle, par les » Saxons, ainsi que le furent les capitales des *Bajocasses* » et des *Viduocasses*, peuples qui habitoient la même côte » maritime de la seconde Lyonnaise.

» Quant au changement survenu dans les noms des » trois villes qui remplacent ces trois antiques cités, il » faut observer généralement qu'on dépouilla les villes » Gauloises de leurs noms primitifs, pour leur donner » ceux des associations dont les sénats s'assembloient dans » leurs murs et dont elles étoient les chefs-lieux, mais » seulement lorsque chacune d'elles n'appartint qu'à un » seul peuple. Au contraire, elles les gardèrent quand la » rivalité de plusieurs peuples unis pour former une asso- » ciation ne permit pas qu'aucun d'eux donnât son nom » particulier à la cité commune. Ainsi, dans la seconde » Lyonnaise, *Noviomagus* devint *civitas Lexoviorum*, puis » *Lexovia*, et ensuite Lisieux; *Mediolanum* devint *civitas* » *Ebroïcorum*, puis *Ebroïci*, et ensuite Évreux; *Ingena* devint » *civitas Abrincatum*, puis *Abrincæ*, et ensuite Avranches, &c.: » dans la quatrième Lyonnaise, *Agendicum* devint *me-* » *tropolis civitas Senonum*, puis *Senones*, et ensuite Sens; » *Augustobona* devint *civitas Tricassium*, puis *Tricasses*, » et ensuite Troyes; enfin *Lutetia* devint *civitas Pari-* » *siorum*, ensuite *Parisii*, et enfin Paris. Mais *Rothoma-* » *gus*, aujourd'hui Rouen, qui appartenoit aux *Velocasses* » et aux *Caleti*, garda son nom primitif; de même *Ve-* » *suntio*, aujourd'hui Besançon, ne fut pas appelé *civitas*

» *Sequanorum*, parce que plusieurs autres cités, situées » au-delà du Mont-Jura, étoient sous la domination des » *Sequani*.

Acad. des belles-lettres, t. XIX, pag. 495.

» L'abbé Belley a recherché l'époque à laquelle fut » fait ce changement de noms ; il l'a placée dans le cours » et sur-tout vers la fin du IV.^e^ siècle de l'ère chré- » tienne. »

MÉMOIRE

SUR

LES GRAINES DE QUELQUES VÉGÉTAUX

QUI ONT ÉTÉ PRISES POUR ÉTALONS DE POIDS PAR LES ANCIENS.

En se livrant à ces recherches, M. Mongez, qui les a communiquées à l'Académie en 1808, s'est proposé d'éclaircir un point assez obscur de la métrologie des Grecs et des Romains, de fixer le poids de la silique et celui de la livre Romaine.

Selon l'opinion commune, la silique, κεράτιον, *siliqua*, étoit le tiers de l'obole, la dix-huitième partie de la drachme de Néron, et la dix-sept-cent-vingt-huitième partie de la livre Romaine. Malgré ces rapports numériques, il a été bien difficile de déterminer exactement le poids de la silique, parce qu'il ne l'étoit pas moins de se fixer à l'égard du végétal dont la graine avoit été prise pour étalon par les anciens. Les critiques modernes diffèrent beaucoup à ce sujet, car ils désignent en même temps la graine du caroubier, celle du cornouiller, et celle des plantes légumineuses analogues aux lentilles, aux pois, &c., quoique Théophraste paroisse ne laisser aucun doute, et indiquer par le mot κεράτιον le fruit de l'arbre qu'il nomme κερωνία, *Hist. plant. cap. XVIII.*

Plin. Hist. nat. lib. XV, cap. XXIV et XXVI.

que Pline désigne par le mot *siliqua*, toujours accompagné de quelque épithète, telle que *prædulcis*, et qui est notre caroubier.

M. Mongez pesa donc une à une, et ensuite ensemble, vingt-cinq graines de caroubier : le poids d'une graine, déduit de ces diverses pesées, fut de 4, $\frac{63}{64}$ grains; ce qui portoit la livre Romaine, composée de 288 scrupules, dont chacun étoit composé de 6 siliques, à 1728 siliques, ou 8000, $\frac{64}{64}$ grains [13 onces 7 gros 8, $\frac{64}{64}$ grains], tandis que Paucton l'évalue à 6312 grains, Romé de Lille à 6048 grains, et Eisenschmid, qui avoit aussi pesé dix-huit graines de caroubier desséchées, à 8352 grains. La livre Romaine est de 9269, $\frac{36}{64}$ grains, si, au lieu de la graine du caroubier, on prend pour étalon celle du cornouiller.

Fannius, dans son poème *De ponderibus et mensuris*, semble offrir un moyen de vérifier la justesse de ces résultats, en disant que le scrupule, sextuple de la silique, pesoit autant que huit lentilles, ou que huit grains d'épeautre, ou que quatre lupins. Mais, les expériences de M. Mongez l'ayant convaincu que les lentilles et les grains d'épeautre donneroient une livre Romaine trop légère de beaucoup, et les lupins, au contraire, une livre beaucoup trop forte, il a tâché de découvrir si ces résultats ne s'appliqueroient pas mieux aux poids des Grecs qu'à ceux des Romains; et, le même Fannius ayant ajouté que la drachme d'Athènes étoit composée de trois scrupules, et que chaque scrupule étoit du poids de six graines de caroubier, M. Mongez a pesé dix-huit de ces graines, et a trouvé leur poids réel de 84, $\frac{3}{64}$ grains, et de 83, $\frac{34}{64}$ grains, d'après le poids moyen de vingt-cinq de ces graines. Or Romé de Lille, après avoir

combiné le poids de soixante-dix-neuf médailles de peuples ou de villes, et de six médailles de rois, qui sont toutes des oboles, ou des drachmes, ou des didrachmes, ou enfin des tétradrachmes homologues, a fixé la grande drachme Attique à 84 grains; le terme moyen résultant des deux pesées de dix-huit et de vingt-cinq graines de caroubier, et de la pesée des quatre-vingt-cinq médailles, étant 83, 88 grains, on trouve donc, à l'égard de la grande drachme Attique et en négligeant les fractions, un rapport satisfaisant entre le poids réel du prétendu étalon pris dans le règne végétal, et la pesée des médailles, c'est-à-dire, 84 grains. Romé de Lille avoit vu dans ce résultat un témoignage suffisant de l'existence du *grand talent Attique*, dont Priscien a parlé, qu'il a évalué à 8000 petites drachmes Attiques, ou 83 livres 4 onces, poids Romain, et que des critiques modernes avoient rejeté comme étant de l'invention de Priscien.

M. Mongez, examinant ensuite le poids des autres végétaux dont Fannius a parlé, s'est assuré que le lupin est le seul qui soit sous-multiple de quelque drachme Attique: il l'est, en effet, de la petite, évaluée par Romé de Lille à 63 grains; et tel est le poids de neuf lupins, en négligeant la fraction de deux dixièmes de grain à chacun, qui reste ainsi fixé à 7 grains. Il faut remarquer toutefois que cette fraction, qui donne pour poids réel de chaque lupin 7, $\frac{1}{9}$ grains, et 64, 8 grains pour les neuf lupins qui ont été pesés, est encore en rapport avec le denier de Néron : trois médailles d'argent de ce prince, sur lesquelles on lit le mot ΔPAXMH, pesées par M. Gossellin et par M. Mongez, ont, en effet, fixé le poids de ce denier-drachme à 64, 05 grains.

On remarquera un excès de poids de trois dixièmes de grain pour la grande drachme Attique, d'un grain et demi environ pour la petite ou denier-drachme de Néron, entre les évaluations résultant du poids des végétaux-étalons et les évaluations de Romé de Lille. Mais ces différences ne doivent point surprendre, M. Gossellin, à l'égard des mesures anciennes, ayant aussi trouvé le pied Grec olympique plus long de $\frac{19}{100}$ de ligne que celui de Romé de Lille, et le pied Romain plus long d'environ une ligne que celui de Barthélemy.

Toutefois ces différences, quoique légères, donnent, pour le poids de la grande mine Attique, composée de cent grandes drachmes, de la petite mine Attique, composée de cent petites drachmes, et de la livre Romaine, composée de soixante-douze grandes drachmes Attiques, un excès bien sensible sur les évaluations de Romé de Lille, ainsi qu'on le voit par les rapprochemens suivans:

	Romé de Lille.	*M. Mongez.*	*Excès.*
Grande mine Attique,	8400, o grains;	8430, o grains;	30, o grains.
Petite mine Attique,	6300, o ;	6450, o ;	150, o.
Livre Romaine,	6048, o ;	6069, o ;	21, o.

Mais M. Mongez ajoute que, des dix auteurs qui ont écrit sur la livre Romaine, Romé de Lille est celui qui lui donne le poids le plus foible, et que le poids déduit de la pesée des graines de végétaux, quoique plus fort que celui de Romé de Lille, est néanmoins plus foible que les évaluations données par sept autres de ces mêmes auteurs. Il rapproche ensuite ce résultat d'un passage de Festus, qui dit expressément que l'amphore, appelée aussi

quadrental,

quadrantal, étoit la cubature du pied, *vas pedis quadrati*, et qu'elle contenoit quatre-vingts livres de vin, *quadrantal vini octoginta pondo fiet.* Selon M. Gossellin, le pied Romain étant de 10 pouces 11, $_{35}$ lignes, ou 131 lignes en nombre rond, et le cube de ce pied donnant 2,268,758 lignes cubes, la quatre-vingtième partie ou 28,359 lignes cubes de vin devoient peser une livre Romaine. Selon Brisson, le pied cube d'eau de pluie pèse 645,120 grains, ou 70 livres; et le pied cube de vin de Bordeaux (celui des vins de France qui ressemble le plus aux vins d'Italie), 641,185 grains, ou 69 livres 9 onces 1 gros 25 grains, ce qui met l'eau de pluie et le vin de Bordeaux dans le rapport de 1 à 0, $_{994}$; et multipliant la quatre-vingtième partie du *quadrantal* en poids d'eau par le rapport de l'eau au vin, il se trouve que la livre Romaine, déduite de la cubature du pied Romain de M. Gossellin, est de 6,201 grains, nombre plus fort de 153 grains que celui de Romé de Lille.

Si l'on étoit étonné, continue M. Mongez, de rencontrer de telles différences, cet étonnement devroit cesser en faisant attention à la nature des étalons qui furent choisis pour l'unité de ces poids, et qui étoient soumis aux effets continuellement variables de l'atmosphère, outre qu'ils étoient pris dans des familles et des espèces de plantes différentes. Aussi Fannius parle-t-il de ces anomalies inévitables, en ces termes:

. . . . .Sed, si par generatim his pondus inesset,
Servarent eadem diversæ pondera gentes:
Nunc variant. Etenim cuncta non fœdere certo
Naturæ, sed lege valent hominumque repertis.

Les modernes eux-mêmes, jusqu'à ces derniers temps,

n'ont pu échapper complétement à ces variations dans les types des mesures, quoiqu'ils y aient employé des matières plus solides. La toise de Paris, que l'on croit être la toise de Charlemagne, fut réformée en 1668, et accourcie de cinq lignes; dès 1735, l'étalon en fer de cette même toise, placé au pied de l'escalier du grand Châtelet de Paris, étoit devenu très-défectueux par le frottement journalier des toises que l'on y comparoit; et, lorsqu'en 1766 une déclaration du Roi ordonna de déposer dans toutes les généralités des toises semblables, on découvrit encore des différences entre trois étalons de toise; et la toise de la Condamine, dite *du Pérou*, fut adoptée, parce qu'elle tenoit le milieu entre les deux autres. La pinte de Paris, que l'on avoit toujours évaluée à 48 pouces cubes, examinée dans ce siècle par une commission, ne conservoit que 46, $_{95}$ pouces, ou 47 pouces cubes. Le poids de marc, qui a un rapport plus direct avec ce Mémoire, n'a pas éprouvé de moindres altérations; et l'étalon de ce poids, qui étoit religieusement conservé dans le cabinet de la cour des monnoies, étalon sur lequel Charles-Quint, en 1529, fit ajuster le poids du double marc employé à la fabrication de ses monnoies des Pays-Bas, a été examiné dans ces derniers temps, et reconnu très-inégal dans ses divisions, le poids de toutes ses parties, ou de la *pile*, différant sensiblement de celui de la coupe extérieure, qui devoit cependant peser autant que les diverses parties.

D'après toutes ces observations, dit M. Mongez en terminant, on ne doit pas attendre des résultats rigoureux d'un travail fait sur des étalons aussi variables de leur nature que ceux qui ont été examinés. Mais, en ne me

proposant d'abord que de rapprocher le poids de la livre Romaine conclu de la pesée des graines de caroubier, de celui que d'autres écrivains ont obtenu par d'autres voies, j'ai aussi retrouvé dans ces graines le poids de la grande drachme Attique, et dans les graines de lupin, celui de la petite drachme Attique. La comparaison de mes résultats avec le poids de la livre Romaine obtenu par la cubature du pied Romain, tel que M. Gossellin l'a conclu de six stades divers, et la conformité de mes résultats avec ce poids, ne sont pas la partie la moins neuve de mes recherches, qui complètent d'ailleurs la partie de la métrologie des anciens dont M. Gossellin ne s'est pas occupé, c'est-à-dire, les mesures de capacité, et les poids, qui en sont un corollaire.

MÉMOIRE

SUR LA PSYCHOSTASIE,

ET

SUR THÈBES D'ÉGYPTE.

« J'EXPOSE dans ce Mémoire, dit M. Mongez, qui » l'a lu à l'Académie en 1810, la filiation d'une idée » poétique, de la *psychostasie*, ou *pesée des ames*, chez » les Égyptiens, les Grecs, les Romains, et chez les » modernes. »

Les manuscrits sur papyrus récemment apportés d'Égypte contiennent, outre des textes en écriture hiéroglyphique, ou en écriture alphabétique, des peintures qui représentent des scènes variées, parmi lesquelles on remarque celle dont M. Mongez donne ainsi la description : Planche I, n.° 1.

« Dans les bassins d'une grande balance sont placés » un corps ovale entouré d'un cercle, et une figure assise » ressemblant à une momie. Du côté de celle-ci, est, » debout, une figure coiffée d'un masque à tête d'épervier; » elle étend sa main gauche vers le bassin de la balance, » et la droite vers un cynocéphale accroupi au milieu du » fléau. Entre l'arbre qui la soutient et l'autre bassin,

» est une autre figure debout, coiffée avec un masque » à tête de chacal, qui, de sa main droite, maintient » l'équilibre de la balance. »

Cette balance se trouve aussi parmi les innombrables sculptures qui décorent les temples de Thèbes; et c'est par-là qu'Homère put connoître et introduire dans ses poèmes cette idée Égyptienne.

Homère, en effet, selon les historiens anciens, avoit parcouru les côtes de la partie orientale de la Méditerranée; il avoit pu voir l'Égypte, ou la connoître par d'autres voyageurs. On ne doit donc pas s'étonner des rapports qu'on remarquera entre les peintures des papyrus Égyptiens et ce que dit le poète, lorsqu'il représente le père des dieux et des hommes pesant dans ses balances d'or le sort des Grecs et celui des Troyens, ou bien y plaçant les destinées fatales d'Achille et d'Hector, au moment où ces deux héros vont combattre. « Le sort cruel d'Hector, » ajoute-t-il, fait pencher la balance, et le héros descend » dans le royaume de Pluton. » C'est cette belle image que Virgile a su heureusement imiter dans son récit du combat d'Énée contre Turnus, et que Winckelmann a cru reconnoître dans le sujet d'une patère Étrusque en bronze, où Mercure, assis et coiffé du petase, pèse dans une balance deux très-petites figures d'hommes placées dans les bassins, et en présence d'une autre figure sans attributs, mais que le mot Étrusque APLV fait reconnoître pour Apollon; Mercure y est aussi désigné par son nom Étrusque TVRM, et l'une des deux figures pesées, par ACHLE, *Achille*. A côté de l'autre, est un mot que Winckelmann a lu EFAS, qu'il conjecture avoir été celui d'Hector; et, dans ce cas,

Iliad. l. VIII, vers. 69.

Iliad. l. XXII, vers. 210.

Æneïd. l. XII, vers. 725.

Macrob. Saturn. V, cap. XIII.

Monum. antichi, n.° 133, p. 174.

Planche I, n.° 2.

Iliad. l. XXII, vers. 210.

la patère exprimeroit le même sujet que le passage d'Homère déjà cité, les destinées d'Achille et celles d'Hector pesées dans la balance du Destin. Mais l'abbé Lanzi, dont les travaux sur la langue et sur les monumens Étrusques ont une si grande et si légitime autorité, a lu ce dernier mot EVAS, et non pas EFAS, et, le considérant comme formé de HΩ, *l'Aurore*, il lui donne la signification de *fils* ou *guerrier de l'Aurore*, ou *venu de l'Orient*, et y voit le nom du Memnon d'Homère. Ce seroit donc de Memnon que Mercure peseroit ici les destinées avec celles d'Achille, en présence d'Apollon; et l'on sait, par Plutarque, que tel étoit le sujet de la tragédie d'Eschyle intitulée *la Psychostasie;* et par Platon, que, dans un autre drame du même tragique, Thétis reprochoit amèrement à Apollon d'avoir laissé périr son fils Achille. Cette dernière tradition semble avoir été présente à l'esprit de l'artiste auteur de la patère, qui fait assister Apollon à la pesée des destinées de Memnon : elle doit faire préférer à l'opinion de Winckelmann celle de l'abbé Lanzi, justifiée aussi par la peinture d'un beau vase Grec nouvellement expliqué par M. Millin, qui y a reconnu Mercure s'appuyant sur un caducée, et pesant dans une grande balance deux petites figures ailées : à ses côtés sont placées Thétis et l'Aurore; on voit au-dessous Achille combattant contre Memnon, qui succombe vaincu : et telle étoit, selon Plutarque, la *Psychostasie* d'Eschyle.

Saggio di lingua Etrusca, tom. II, pag. 225.

De aud. poëtis, tom. II, pag. 17, Francof. 1620, in fol.

De Republ. in fine.

Peintures de vases antiques, tom. I, pag. 391, planche XIX.

Quintus de Smyrne adopta ce thème mythologique : il fait peser les destinées d'Achille et de Memnon dans des balances; la Discorde les élève, et ne les trouve plus en équilibre : l'issue du combat étoit déjà décidée; le fils de

Lib. II, v. 539.

l'Aurore devoit périr sous les coups du fils de Thétis. Enfin Milton, décrivant le combat de Gabriel contre Satan, représente aussi l'ange pervers qui cède et s'enfuit en murmurant, dès qu'il voit l'Éternel tenant dans ses mains des balances d'or; le bassin qui contient sa destinée, en frappant le fléau, lui annonce par ce signe une défaite inévitable. C'est ainsi que l'idée de la *psychostasie* est parvenue des siècles les plus reculés jusqu'aux temps modernes, et qu'elle s'est conservée, comme moyen poétique, depuis Homère jusqu'à nous.

Paradis perdu, chant IX, v. 996.

Si Homère connut l'Égypte, comme on ne sauroit en douter, ce qu'il a dit de l'étendue, de la splendeur et de la force militaire de Thèbes, sa première capitale, mérite-t-il les reproches d'exagération qui lui furent faits dans le dernier siècle? M. Mongez examine, par occasion, cette question intéressante, que les recherches faites sur les lieux, pendant la mémorable expédition des Français en Égypte, permettront aujourd'hui de résoudre complétement. « On » sait, dit-il, 1.° que le diamètre du terrain occupé par les » ruines de Thèbes a 2 $\frac{1}{2}$ lieues de longueur [ou 9750 mètres, » si ce sont des lieues de 2000 toises]; 2.° que l'on ne » voit plus de restes des portes ni des murailles.

Iliad. l. IX, vers. 379.

» Comparons l'étendue de Thèbes à celle de Paris: le » diamètre de la capitale de la France, mesuré d'abord » depuis la barrière du Trône, donne environ 4678 mètres » [2400 toises] jusqu'à la colonnade du Louvre; ensuite » 3508 mètres [1800 toises] de cette colonnade à la bar- » rière des Champs-Élysées: total, 8186 mètres ou 4200 » toises, c'est-à-dire, 2 $\frac{1}{10}$ lieues de poste, ou $\frac{4}{10}$ de lieue

» de moins que le diamètre de Thèbes. Or l'enceinte de » Paris a cinquante-deux portes appelées *barrières :* ces ou- » vertures sont percées fort inégalement; les unes le sont » à un intervalle d'un petit nombre de pas, et les autres à » des distances de plusieurs centaines de mètres, d'où l'on » peut conclure qu'il seroit facile, sinon de doubler, au » moins d'augmenter considérablement le nombre des » portes de Paris, si l'on vouloit en ouvrir une vis-à-vis » de chacune des rues qui aboutissent à son enceinte, ou » si notre manière de faire la guerre de siége l'exigeoit: » c'est ici le nœud de la question. »

M. Mongez fait voir, en effet, comment les changemens survenus dans l'attaque des places fortes par l'usage de la poudre à canon, en ont introduit d'analogues dans leur système de défense; que, chez les modernes, les siéges de vive force ont succédé aux rigoureux blocus plus généralement usités chez les anciens; que, les premiers n'attaquant qu'une partie de la place, afin d'y pénétrer quand l'artillerie a fait la brèche, il suffit aux assiégés d'un petit nombre de portes pour faire des sorties; que, les anciens, au contraire, avoient besoin d'un bien plus grand nombre d'issues pour attaquer, au même instant, sur plusieurs points, la ligne de circonvallation des assiégeans, et la rompre sur quelques-uns; et c'est ainsi qu'on ne trouve plus invraisemblable de voir cent portes à Thèbes, qui avoit $2\frac{1}{2}$ lieues de diamètre. D'après le rapport de Mégasthène, confirmé par Strabon et par Arrien, *Palibothra*, ville sur la rive droite du Gange, et célèbre dans le temps d'Alexandre, avoit 80 stades de longueur, ou 8000 mètres [$4104\frac{1}{2}$ toises, ou $2\frac{1}{10}$ lieues de poste], et

Strab. l. XV, pag. 702, Parisiis, 1620. — *Stades de 1111 ; au degré, selon M. Gosselin.*

Arrian. Indic. pag. 324; 1704, in-fol.

15 stades de largeur, et son enceinte avoit cinq cent soixante-dix tours et soixante-quatre portes. Est-il donc étonnant d'en voir cent à Thèbes, qui étoit plus grande que *Palibothra* d'un cinquième? Des villes moins anciennes offrent encore des résultats analogues; et Merida, dans l'Estramadure, avoit une enceinte de six à sept lieues de circonférence, une garnison de quatre-vingt-dix mille hommes, trois mille cinq cents tours et quatre-vingt-quatre portes: cette étendue se rapproche encore plus de ce qu'Homère a dit au sujet de Thèbes d'Égypte, et les recherches les plus exactes sur l'espace occupé par cette ancienne capitale semblent justifier complétement les calculs du poète, même quant au nombre des soldats qui sortoient par chacune de ses cent portes. Ce nombre étant de vingt mille, et pouvant être considéré comme le cinquième de la population, celle de Thèbes n'étoit que de cent mille habitans, et la France seule renferme au moins six villes qui en contiennent davantage.

Selon le Maure Albantérique, cité par M. de Laborde, Voyage pitt. d'Espagne, 22.e livr.

On peut faire une observation semblable à l'égard des combats de chars qui sont représentés sur les bas-reliefs des temples ou des palais de Thèbes; ils prouvent aussi l'exactitude d'Homère, qui en a parlé, et dissipent les doutes répandus par quelques critiques au sujet de l'usage des chars chez les Égyptiens, au temps de la splendeur de Thèbes. Ainsi les monumens de cette ville ne donnent pas, suivant M. Mongez, une idée moins favorable de la véracité d'Homère que les monumens de la Grèce; et ses poèmes immortels, modèles sans égal de toutes les perfections de l'épopée, fournissent encore à l'histoire ses plus antiques et ses plus certaines traditions.

S'il ne reste rien des portes ni des murailles de Thèbes, M. Mongez explique leur totale destruction par la nature des matériaux qui furent employés pour les construire, et qui, à Thèbes, comme à *Elethyia* et dans d'autres villes Égyptiennes, ne furent que des briques épaisses, cuites à un feu modéré, ou même seulement séchées au soleil: ainsi l'on ne doit pas s'étonner s'il ne subsiste plus de vestiges de ces murailles d'enceinte.

Descript. d'el-Kâb ou Elethyia, dans la Descript. de l'Égypte.

MÉMOIRE

SUR

LA MANIÈRE DE NAVIGUER

DES NORMANDS,

ET SUR UN BATEAU DÉTERRÉ À PARIS,

PRÈS DU CHAMP-DE-MARS, EN 1806.

INFORMÉ qu'en faisant les fouilles de la culée du pont d'Iéna, dans l'île des Cygnes, au mois d'août 1806, on avoit trouvé un bateau en bois à 0^m, 60 [1 pied 10 pouces 2 lignes] au-dessous des plus basses eaux de la Seine, M. Mongez alla en examiner les débris, qui étoient assez considérables pour que, dans tous, on pût reconnoître les détails, la forme et la construction de ce bateau. L'ingénieur chargé des travaux du pont en fit faire le dessin, reproduit dans la planche ci-jointe, qui en présente le plan et les coupes : sa longueur est de 8^m, 90; sa largeur, de 1^m, 20; sa profondeur, de 0^m, 65. Il est formé d'un seul tronc de chêne creusé; six demi-courbes du même bois, fixées avec des chevilles de sapin, et placées alternativement contre l'un et l'autre côté, servent à les maintenir tous les deux : il pouvoit porter huit hommes avec leurs bagages et leurs vivres. N'ayant qu'une immersion de 0^m, 27 [10 pouces],

le bord étoit élevé de 0^{m}, 38 [14 pouces] au-dessus de l'eau.

A quel peuple ce bateau a-t-il appartenu? Pour résoudre cette question, M. Mongez fait remarquer que, depuis très-long-temps, les peuples civilisés ont renoncé à l'usage des bateaux faits d'un seul tronc d'arbre creusé, connus des Grecs, qui les nommoient μονόξυλον, σκαφὶς, σκάφη, et des Romains, qui les désignoient par les mots *alveus, lintris, lintres, lintriculus*, et par les épithètes *trabariæ* ou *littorariæ*. Ce fut en employant ces *lintres*, fabriqués et fournis par les Gaulois, qu'Annibal, au passage du Rhône, fit transporter ses bagages d'une rive à l'autre du fleuve. Pline rapporte que les pirates de la Germanie faisoient leurs courses sur des bateaux semblables, et que, comme ceux des bords orientaux du Pont-Euxin, ils les transportoient par terre, au retour de leurs excursions, et même, pendant la durée de ces courses, d'une rivière à une autre, quoiqu'il y eût quelquefois entre elles une grande distance. Telle étoit encore, ajoute M. Mongez, la manière de naviguer des peuples de la Germanie connus sous le nom de *Normands*, et qui, au IX.^e^ siècle de l'ère chrétienne, pénétrèrent jusqu'au centre de la France, et pillèrent les villes situées sur la Seine, l'Oise, la Marne et l'Yonne. Sur mer, ils ne s'éloignoient point des côtes : leurs bateaux avoient des rames et des voiles; ils étoient approvisionnés de blé, de vin et de porc salé; on n'y distinguoit point la proue d'avec la poupe, et on les nommoit vulgairement *scapha* et *barca*. Tels étoient aussi les bateaux des Normands qui assiégèrent la ville de Paris en 885.

Tit. Liv. Hist. l. XXXI, p. 26.

Plin. lib. XVI, pag. 40.

Strab. lib. XI.

Dudon de Saint-Quentin.
Chronique de Saint-Serge d'Angers.
Guill. de Jumiége, II, p. 4.
Abbon, poème sur le siége de Paris.
Ibid.

Ils y arrivèrent par la rivière; mais les Parisiens n'aban-

donnèrent pas la ville, comme ils l'avoient fait quarante ans auparavant, et, animés par leur comte Eudes et leur évêque Goslin, ils soutinrent un siége qui dura quatre ans, et forcèrent les Normands à le lever. « Pendant ce siége, » dit la Chronique Latine de Réginon, abbé de Prum (1), » les Normands firent une chose admirable; car, prévoyant » que la ville de Paris ne seroit pas prise, ils se mirent à » chercher les moyens de remonter la Seine au-dessus de » Paris, avec leur flotte et toutes leurs troupes, pour aller » ravager, sans obstacle, les frontières de la Bourgogne. » Les assiégés interceptant le cours du fleuve, les Nor- » mands traînèrent leurs barques dans un espace de deux » mille pas, et, par ce moyen, ayant évité le danger, ils » les redescendirent dans la Seine. »

C'est à la même époque que M. Mongez fait remonter la construction du bateau trouvé dans l'île des Cygnes, et qui dut y être abandonné par les Normands obligés de renoncer précipitamment à leur entreprise contre Paris. L'épaisseur du dépôt de la Seine qui recouvroit le bateau, fait supposer qu'il étoit dans ce lieu depuis un temps bien voisin de celui de ce siége; et cette observation prête un nouvel appui aux conjectures et aux explications de l'auteur de ce Mémoire.

(1) Abbaye située entre Trèves et Limbourg.

RECHERCHES

SUR

LA LÉGITIMITÉ OU NON-LÉGITIMITE

D'UNE FILLE DE LOUIS-LE-GROS,

DONT LA MÈRE EST INCONNUE.

M. Brial a entrepris ces recherches, communiquées à l'Académie en l'année 1807, pour répondre, ainsi qu'il l'annonce lui-même, à la critique d'un passage de la préface du tome XII du Recueil des Historiens de France, faite par un auteur Italien, M. Moriondi, qui, dans un recueil de titres relatifs au Piémont, a prétendu que Louis-le-Gros avoit eu d'une princesse de Montferrat une fille en légitime mariage. Ce savant Italien ne donne pas seulement cette prétention comme une probabilité; il accuse presque d'ignorance les éditeurs d'Orderic Vital, pour avoir hésité un instant sur cette filiation. Afin de répondre à sa critique, M. Brial se propose, 1.° d'établir par des témoignages certains l'existence de cet enfant de Louis-le-Gros ; 2.° de fixer l'époque de son mariage avec Guillaume de Chaumont ; 3.° d'examiner si l'on peut avec quelque probabilité lui donner pour mère une princesse de Montferrat.

I. Louis-le-Gros, avant que d'épouser Adélaïde de Savoie, avoit contracté ou consenti deux mariages : le premier, avec Lucienne de Rochefort en Iveline ; le second, avec une fille de Boniface marquis de Montferrat : mais ces deux mariages, selon M. Brial, ne furent jamais consommés. Les enfans sortis du mariage de Louis-le-Gros et d'Adélaïde furent en grand nombre ; leur naissance est rapportée par les historiens à peu près dans l'ordre suivant : Philippe, couronné roi, et mort avant son père ; Louis, surnommé *le Jeune*, qui lui succéda ; Hugues, mort en bas âge, après avoir été consacré à Dieu dans l'abbaye de Tiron ; Henri, qui fut moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, et enfin archevêque de Reims ; Robert, chef de la branche royale de Dreux ; Pierre de Courtenai, qui a eu des descendans mâles jusqu'à ces derniers temps ; Philippe, archidiacre de l'église de Paris, et titulaire d'un grand nombre d'abbayes royales, comme l'avoit été son frère Henri ; enfin une fille, Constance, mariée en premières noces avec Eustache comte de Boulogne-sur-mer, fils d'Étienne de Blois, roi d'Angleterre, et, en secondes noces, avec Raimond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne, &c.

Outre ces enfans bien connus dans l'histoire, Orderic Vital parle indirectement d'une autre fille de Louis-le-Gros qu'il ne nomme pas, laquelle auroit épousé Guillaume de Chaumont dans le Vexin ; car, sous l'année 1118, il appelle Guillaume gendre du Roi : *Tunc Guillelmus de Calvo-monte, gener Regis.* On ne connoît pas d'autre historien contemporain qui ait parlé de cette fille ; mais elle est désignée dans plusieurs chartes non encore imprimées.

Ord. Vital. lib. XII, p. 857.

Nous voyons, dans une donation qu'elle fit en 1175 au prieuré de Liancourt dans le Vexin, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, qu'elle s'appeloit *Isabelle*. Elle fait cette donation pour le repos de l'ame de son père le roi Louis, *pro salute animæ meæ, et pro anima patris mei Lugdovici, serenissimi regis Francorum;* pour le repos des ames de Guillaume fils d'Osmond (qui étoit son mari, quoiqu'elle ne le dise pas), et de Rainaud *de Brailert*, personnage non connu, mais qui, vraisemblablement, étoit son second mari; comme aussi pour le salut de ses enfans, qui donnent leur consentement et souscrivent à la charte (1).

Cette charte ne laisse aucun doute sur la filiation d'Isabelle; elle étoit fille de Louis-le-Gros: mais il est remarquable qu'elle ne parle pas de sa mère, soit parce qu'elle ne la connoissoit pas, soit pour ne pas divulguer son origine maternelle.

Guillaume de Chaumont étoit un bon gentilhomme, qui, au rapport d'Orderic Vital, combattit en 1119 pour le roi de France contre celui d'Angleterre, et qui, ayant été fait prisonnier près du château de Tillières, ne

Order. Vital. l. XII, p. 857.

(1) In nomine &c. *Ego Isabel de Calvo-monte, pro salute animæ meæ, et pro anima patris mei Lugdovici, serenissimi regis Francorum, necnon et pro animabus Willelmi filii Osmundi et Rainaldi* de Brailert, *et pro salute filiorum meorum, campum monasterii, qui ad me hæreditario jure* ex dono patris mei *pertinebat, et unum hospitem quem apud Calvum-montem habebam, ecclesiæ B. Petri Ledonis-curiæ et monachis ibidem nocte ac die Deo servientibus,* assensu filiorum meorum, *dedi in eleemosynam. Hanc oblationem publicè feci, videntibus monachis, presbyteris, clericis, vidente omni populo duarum ecclesiarum, qui crucem convenerant celebri die dominico ante Passionem Domini, anno ab incarnat. Dom. M.° C.° LXXV.° Post hæc autem &c. Ex chartulario S. Petri Carnot. Bibliot. Reg. n.° 5417.*

fut

fut mis en liberté qu'en payant une forte rançon de deux cents marcs d'argent. L'an 1137, Étienne roi d'Angleterre rasa dans le Vexin le château de Guitry, qui étoit devenu un repaire de voleurs. Ce château appartenoit sans doute à Guillaume de Chaumont, puisque, par représailles, celui-ci déclara la guerre au roi d'Angleterre. *Tunc in Vilcassino*, dit Orderic Vital, *rex munitionem Chitreii, ubi spelunca latronum erat, dejecit : unde Guillelmus de Calvomonte cum Osmondo filio suo in regem surrexit, et pro domûs suæ præcipitio guerram facere decrevit.* *Order. l. XIII, pag. 911.*

J'ai, dit M. Brial, rapporté ces textes d'Orderic Vital pour prouver qu'Isabelle avoit été mariée honorablement, et qu'elle étoit reconnue pour appartenir à la famille royale; car Arnoul, évêque de Lisieux, dans une de ses lettres, écrit à Henri, archevêque de Reims, fils, comme Isabelle, de Louis-le-Gros, en faveur d'un *Philippe de Chaumont*, fils ou petit-fils d'Isabelle, lequel avoit encouru la disgrâce du prélat, qui l'avoit détaché du clergé de Rouen pour l'attirer auprès de lui; et, dans cette lettre, l'évêque de Lisieux donne à Philippe de Chaumont la qualité de descendant de la famille royale : *Accedebat ad gratiam, quòd in actibus ejus regii sanguinis refulgebat excellentia.* *Biblioth. Patrum, t. XXII, pag. 1339.*

II. Sans s'arrêter davantage sur la filiation d'Isabelle, qui est assez prouvée, M. Brial, pour répondre victorieusement au critique Italien, s'attache à fixer l'époque à laquelle le mariage d'Isabelle fut contracté.

Au mois de janvier 1118, il y avoit plus de deux ans que Guillaume avoit épousé la fille du Roi; cela est prouvé

par deux chartes encore inédites qui se trouvent dans le cartulaire de Saint-Père-en-Vallée, dont on a déjà parlé.

Dans la première, qui est de Louis-le-Gros, et de l'année 1117, au mois de janvier (ce qui, selon l'ancienne manière de commencer l'année, revient à l'an 1118), *la neuvième année du règne de Louis, et la troisième de la reine Adélaïde*, le Roi, confirmant les biens, priviléges et franchises du prieuré de Liancourt, rappelle le mariage qu'il a fait de sa fille avec *Guillaume fils d'Osmond*, lors duquel mariage il lui donna en dot, entre autres choses, tous les domaines royaux qu'il possédoit au village de *Liancourt*, à l'exception de ceux qui appartenoient aux religieux de ce monastère, et dont ils étoient en possession alors et *deux ans et un jour* avant ledit mariage. Il fait ensuite l'énumération des biens dont jouissoient ces religieux, qu'il prend sous sa sauvegarde spéciale; et la date de cet acte est fixée par les caractères chronologiques qui suivent: *Actum est hoc anno incarnati Verbi M. C. XVIII* (cycli XIX.^lis XVII), *epact. XXVI, concurr. VII, mense januario, claves autem terminorum XXX, regni nostri anno IX.°, Adelaïdis reginæ III.°, astantibus in palatio nostro, Parisius, quorum nomina subtitulata sunt et signa : Sig. Anselmi dapiferi. Sig. Hugonis constabularii. Sig. Gisleberti, buticularii. Sig. Widonis camerarii. Data die dominicâ, VIII idus Januarii, per manum Stephani cancellarii.*

Dans la seconde charte, qui est datée du 9 avril 1119 et rédigée en forme de notice, il est dit que lorsque Guillaume de Chaumont eut épousé la fille du Roi, il inquiéta les religieux sur la jouissance de leurs droits et franchises, et particulièrement sur un droit appelé vulgairement

travers; que ces vexations durèrent près de deux ans, *per duos ferè annos ;* et qu'enfin il se désista de ses prétentions, et confirma tous les droits du prieuré.

On voit par cette charte qu'au mois d'avril 1119 il y avoit près de deux ans que Guillaume avoit commencé à inquiéter les religieux; ce qui remonte à l'année 1117. Guillaume étoit donc déjà marié alors avec la fille du Roi, puisqu'il est dit dans la charte qu'il ne forma des prétentions que depuis son mariage, et à l'occasion des droits qu'Isabelle lui avoit apportés en dot. *Cùm igitur præfatus Guillelmus filiam Ludovici regis uxorem duxîsset, res quas ibidem à priscis temporibus possederamus cœpit calumpniari, fratresque ibidem commorantes inquietare. Cùm itaque per duos ferè annos eosdem fratres calumpniando vexasset, &c.*

J'insiste sur ces époques, continue M. Brial, parce que j'en aurai besoin pour répondre à la critique du savant Italien. Il est prouvé, par ces titres, que Guillaume étoit marié au moins en 1117; mais s'ensuit-il qu'il ne l'étoit pas avant cette année? c'est ce qu'on ne peut en conclure rigoureusement. La charte ne dit pas que les vexations aient commencé aussitôt après que le mariage fut contracté, mais depuis ce mariage, *cùm . . . duxisset:* or il se peut que Guillaume n'ait pris la résolution de troubler les moines dans leurs possessions, et qu'il n'ait commencé à les inquiéter, que plusieurs années après son mariage, et qu'à l'époque du 9 avril 1119 il y eût près de deux ans, non pas que Guillaume étoit marié, mais qu'il avoit commencé à inquiéter le monastère.

La charte de Louis-le-Gros semble, en effet, placer ce mariage encore plus haut, peut-être en 1115 ou en 1116.

Le Roi y déclare qu'il va faire le dénombrement de tous les biens qui, à l'époque du mariage de sa fille avec Guillaume, appartenoient au prieuré de Liancourt depuis *deux ans et un jour ;* et dans cette énumération il n'est point parlé d'une donation assez considérable faite, en 1114, par un clerc nommé *Dreux*, fils de Garnier de Chaussi, *de Calceio*, qui embrassa à Liancourt l'état monastique. L'acte de cette donation existe pareillement dans le cartulaire de Saint-Père. Si, dans la charte du Roi, cette donation n'est pas rappelée, n'est-ce pas parce qu'à l'époque du mariage de Guillaume de Chaumont il n'y avoit pas encore deux ans et un jour que les objets donnés par Dreux de Chaussi faisoient partie des propriétés du prieuré de Liancourt? Si le mariage d'Isabelle avoit été célébré en 1117, il y avoit alors plus de deux ans que cette donation étoit faite ; et le Roi n'auroit pas oublié d'en parler. Il y a plus : le Roi, dans cette charte, confirme tous les dons déjà faits ou qui seroient faits à l'avenir par des particuliers à ce monastère : *Hæc omnia, et quidquid in transactis temporibus, et amodo usque in finem seculi, monachis Sancti-Petri Carnotensis, cœnobii Leuncurti, Deo militantibus, legitimè datum est vel fuerit, meâ regiâ auctoritate concedo et confirmo, et in mea defensione suscipio.* Si donc le Roi ne rappelle pas la donation faite par Dreux de Chaussi, ne peut-on pas dire qu'elle n'existoit pas encore à l'époque du mariage? Et alors il faudroit le faire remonter non-seulement à l'année 1115 ou 1116, mais encore à quelqu'une des années antérieures à 1114.

M. Brial conclut de ces inductions, que le mariage d'Isabelle ne peut pas être postérieur à l'année 1117 ; et

cela lui suffit pour réfuter le savant Italien, qui donne pour mère à Isabelle une princesse de Montferrat.

La mère d'Isabelle ne peut pas être Adélaïde de Savoie, qui n'épousa Louis-le-Gros qu'en 1115, comme cela est prouvé par une multitude de chartes; car il est impossible qu'en 1117 elle eût déjà une fille en âge d'être mariée. Quoiqu'il y ait des exemples de princesses accordées en mariage presque en naissant, on ne peut pas dire la même chose d'Isabelle, qui, en 1137, selon le témoignage d'Orderic Vital, rapporté plus haut, avoit un fils en état de porter les armes, lequel, d'après l'époque la moins reculée donnée au mariage, devoit avoir alors vingt ans.

Quelle étoit donc la mère d'Isabelle? étoit-ce Lucienne de Rochefort? étoit-ce, comme le veut le critique Italien, la princesse de Montferrat? enfin ne peut-on pas dire qu'elle étoit fille naturelle? C'est cette opinion, adoptée par M. Brial en expliquant le passage d'Orderic Vital, qui a été critiquée par M. Moriondi dans ses *Monumenta Aquensia*, où, après l'avoir rapportée, il ajoute : *Laborat inaniter editor, ut hujus (Guillelmi de Calvo-monte) socrum inveniat : qui, si epistolam Ivonis à nobis editam consuluisset, nostrique Bonifacii aliquam notitiam habuisset, facilè eam detegisset.* Ce savant critique n'en dit pas davantage, et il croit avoir tranché la difficulté en deux mots.

D. Bouquet, tom. XII, præf. pag. LII.

Moriondi, Monum. Aquensia, tom. II, col. 794.

III. M. Brial examine à son tour son contradicteur, dans la troisième partie de ses Recherches.

Il y fait remarquer que la lettre 209 d'Ives de Chartres ne lui étoit pas inconnue, et il rappelle que, Louis-

le-Gros ayant épousé ou fiancé dans sa jeunesse Lucienne de Rochefort, lorsqu'il fut question, quelques années après, de le marier avec une fille de Boniface marquis de Montferrat, dont parle Ives de Chartres dans sa lettre, il fut nécessaire de rompre le premier lien par une décision de l'église, quoique ce lien ne fût que des fiançailles. Le second ne fut qu'un projet qui se termina à une simple négociation dont fut chargé le comte de Champagne, et contre lequel se prononça l'évêque de Chartres. Cependant c'est dans ce projet de mariage que M. Moriondi prétend trouver la filiation de notre Isabelle. Pour démontrer son erreur, M. Brial recueille les circonstances de l'un et de l'autre de ces mariages, et en fixe les époques, afin de pouvoir ensuite balancer les probabilités qui en résulteront, soit pour l'un, soit pour l'autre.

On rapporte communément le mariage ou les fiançailles de Louis-le-Gros avec Lucienne de Rochefort à l'année 1104. Cette époque n'est désignée bien positivement dans aucun historien; cependant on peut l'appuyer sur un texte de l'abbé Suger, qui met trois années d'intervalle entre ces fiançailles et le concile de Troyes, où cet engagement fut rompu : *Sic eorum per triennium continuata est amicitia.* Et comme le concile de Troyes, auquel présidoit le pape Pascal II, est incontestablement de l'année 1107, on peut très-bien conclure que les fiançailles de Louis-le-Gros avec Lucienne furent célébrées en 1104. Orderic Vital se contente de dire que Louis-le-Gros l'épousa dans sa jeunesse : *In juventute sua Ludovicus filiam Guidonis Rubei, comitis de Rupe-forti, desponsavit.*

Bouquet, tom. XII, pag. 17.

Bouquet, tom. XII, pag. 705.

L'abbé Suger nous explique les motifs de cette alliance assez disproportionnée.

Le Roi de France étoit déjà maître du château de Mont-Leheri, qui étoit entré dans sa maison par le mariage de Philippe, fils de Philippe I.er et de Bertrade, avec la fille unique de Gui Trousseau, à qui ce château appartenoit; mais il falloit encore s'assurer de Rochefort, de Châteaufort, et d'autres châteaux voisins de Paris, qui, en temps de guerre, ne gênoient pas moins les communications avec Orléans. Toutes ces places, qui formoient un comté considérable, appartenoient à Gui le Rouge, oncle paternel de Gui Trousseau. Il s'agissoit de le mettre dans les intérêts du Roi : c'est ce qu'on fit en le rétablissant d'abord dans la charge de *dapifère* ou sénéchal, qu'il avoit exercée avant son voyage à la Terre-Sainte; et l'intimité, dit Suger, devint si grande entre le Roi et son vassal, qu'à la persuasion de son père, Louis-le-Gros consentit à épouser la fille de Gui, quoiqu'elle ne fût pas encore nubile. *Quorum mutua eò usque processit familiaritas, ut, patris persuasione, filius dominus Ludovicus filiam ejusdem Guidonis, necdum nubilem, matrimonio solemni reciperet.* Mais ce mariage, ajoute-t-il, fut cassé trois ans après, avant qu'elle eût été admise au lit nuptial : *Sed quam sponsam recepit, uxorem non habuit, cùm ante torum titulus consanguinitatis oppositus matrimonium post aliquot annos dissolverit. Sic eorum per triennium continuata est amicitia, &c.* *Suger. ibid. pag. 17.*

En effet, ce mariage étoit trop disproportionné pour ne pas exciter le mécontentement ou la jalousie des grands du royaume. Il fut attaqué, dit encore Suger, au concile

de Troyes, en présence du pape, sous prétexte de parenté, par des gens qui jalousoient la haute faveur dont jouissoit le comte auprès du Roi : *Æmulorum machinatione, matrimonium quod contrahebatur inter dominum designatum et filiam suam, consanguinitate impetitum, divortio solutum in præsentia domini papæ fuerat.* Mais cette parenté ne fut vraisemblablement qu'un prétexte ; car une ancienne chronique des Rois de France, écrite en latin sous Philippe-Auguste, dit simplement : *Quod quia dignitati regiæ indecens erat, et consulibus Regis displicebat, auctoritate Paschalis papæ dimisit.*

Suger. ibid. pag. 22.

Bouquet, tom. XII, pag. 219.

Il n'est donc guère probable que Louis-le-Gros ait eu un enfant de Lucienne, puisque l'abbé Suger atteste qu'elle n'étoit pas encore nubile lorsque le jeune prince consentit à l'épouser, et que son mariage fut cassé avant qu'elle eût été admise au lit nuptial. Est-on plus autorisé à donner pour mère à cet enfant une princesse de Montferrat ? c'est ce que M. Brial examine encore en rappelant que dans l'année 1109, ou plutôt, il y eut des négociations entamées pour marier le Roi avec une fille de Boniface marquis de Montferrat ; qu'il y eut même des paroles données par procureur, et que ce fait est constaté par une lettre d'Ives de Chartres. Il n'y manquoit que le consentement de la nation, qui devoit s'assembler à Sens, aux fêtes de la Pentecôte, pour délibérer sur cette affaire. Ives de Chartres étoit invité, comme les autres, à cette assemblée ; mais, ne pouvant pas ou ne voulant pas s'y trouver, il écrivit à Hugues comte de Troyes ou de Champagne, qui étoit le promoteur de cette affaire, les raisons qui devoient le détourner de conclure ce mariage, et même de tenir cette assemblée, qu'il lui conseille de contre-

Ivonis epist. 209.

mander

mander. « Je suis bien aise de vous dire qu'il n'est ni » honnête ni avantageux pour votre cousine, la fille du » marquis Boniface, que l'affaire de son mariage avec » le Roi soit discutée dans l'assemblée qui a été indiquée » à Sens pour l'octave de la Pentecôte. Cette discussion » tournera non-seulement à son désavantage, parce qu'im- » manquablement les évêques et les barons *[optimates]* » réprouveront les engagemens qui ont été pris; mais elle » la couvrira d'infamie, parce que, comme elle n'est pas » née en légitime mariage, ce fait, une fois constaté, sera » divulgué à sa honte auprès et au loin. Personne n'aura » la témérité de donner au Roi un conseil qui seroit con- » traire à la fidélité qu'on lui a jurée, et qui tendroit à » diminuer la majesté du trône. Le premier devoir d'un » sujet est de procurer à son Roi ce qui peut lui être » utile et honorable : or ce seroit y manquer, que de » consentir qu'il avilît sa personne par une alliance con- » tractée avec une femme née d'un mariage incestueux. » On a déjà entendu sur cela les murmures des ducs et » des marquis, qui ne demandent pas mieux que de » trouver cette occasion de se rendre indépendans du Roi. » C'est donc à vous, qui êtes l'entremetteur de cette » affaire *[paranymphus]*, à arranger les choses de manière » que le Roi soit à l'abri du parjure, et que votre cou- » sine n'ait pas la honte de se voir rejetée, vu sur-tout » que le Roi déclare qu'il n'a eu aucune connoissance » du vice qui ternit sa naissance, et que, se reposant sur » votre parole, il a juré de confiance. C'est pourquoi je » vous écris ceci, comme je vous le dirois de vive voix, » pour l'acquit de la fidélité que je dois au Roi; et pour

Ivonis epist. 209.

» l'honneur du rang que vous tenez, je vous conseille d'ar-
» ranger cette affaire avec tant de circonspection, qu'il
» n'en puisse résulter aucun des inconvéniens qui pour-
» roient arriver. Pour cela, je suis d'avis que l'assemblée
» indiquée à Sens n'ait pas lieu, de peur que cet enga-
» gement, s'il acquiert plus de publicité, ne produise de
» plus grands maux. »

Telle est la lettre d'Ives de Chartres : on y voit qu'il y eut des propositions faites, un consentement donné, et même un engagement pris ; mais il ne paroît pas que le Roi ait jamais vu la personne en question. Quelle apparence, ajoute M. Brial, que ce soit de ce mariage que sortit la fille du Roi qui fait le sujet de ce Mémoire? S'il y avoit des raisons pour la croire enfant légitime, il seroit bien plus naturel de lui donner pour mère Lucienne, que cette princesse de Montferrat, 1.° parce que le mariage de Lucienne ou ses fiançailles ont duré pendant trois ans ; et quoique Suger dise qu'elle n'étoit pas nubile, il est possible qu'elle le soit devenue dans cet intervalle : 2.° parce que le nombre des années favoriseroit davantage cette opinion ; car Isabelle étoit déjà mariée en 1117 ou en 1118; et elle auroit été bien jeune, si elle étoit née du prétendu mariage qu'on suppose que le Roi auroit contracté en 1109 avec la princesse de Montferrat. M. Brial conclut de ses recherches que puisqu'il n'y a pas de raison suffisante pour dire qu'Isabelle étoit fille de Lucienne de Rochefort, et encore moins pour la donner ou à la princesse de Montferrat, ou à Adélaïde de Savoie, il est autorisé à persister dans son opinion et à considérer Isabelle comme une fille illégitime de Louis-le-Gros.

Il est vrai que l'histoire garde un profond silence sur la vie privée de ce roi et sur ses intrigues amoureuses; mais une lettre d'Ives de Chartres donne assez à entendre que la jeunesse de Louis-le-Gros ne fut pas toujours chaste, qu'il eut quelque inclination secrète dont l'objet n'est pas connu, quoique la chose ne fût pas ignorée de son temps; qu'il étoit entouré de gens qui cherchoient à le détourner du mariage; que sa conduite n'étoit pas sans reproche, qu'on en parloit en mal, qu'on en plaisantoit assez hautement dans la société; et ce fut à cette époque que Louis-le-Gros, parvenu à l'âge de trente-trois ans, épousa Adélaïde de Savoie, fille de Humbert II, nièce, par sa mère, de la comtesse de Flandre, et de Gui, archevêque de Vienne, qui fut depuis pape sous le nom de Calixte II.

Ivonis epist. 239.

ÉCLAIRCISSEMENS

SUR UN ARRÊT

DU PARLEMENT DE PARIS

QUI ORDONNE LA SUPPRESSION DE QUELQUES VERS D'UN POÈME DU TASSE.

Le Tasse composa deux grands poèmes, la *Jérusalem délivrée* et la *Jérusalem conquise:* ils ont été souvent confondus l'un avec l'autre; et c'est dans le second, la *Jérusalem conquise,* que se trouvent les vers dont le parlement de Paris ordonna la suppression par un arrêt du 1.er septembre 1595.

Ce fait, dit M. Bernardi, qui a lu ce Mémoire à l'Académie le 5 juin 1812, a été inconnu à cette quantité presque innombrable d'auteurs Italiens qui ont écrit sur le Tasse, un seul excepté, Apostolo Zeno, qui en fait mention dans deux endroits de ses lettres. Deux auteurs Français l'ont aussi rappelé: Du Pin, très-brièvement, dans son *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle;* et l'auteur des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque,* lequel a confondu les deux poèmes l'un avec l'autre, et avoue qu'il a vainement cherché dans la *Jérusalem délivrée* les vers proscrits par le parlement.

Tom. II, pag. 471.

Tom. III, pag. 192.

Il est vrai que, dans les deux poèmes, le sujet est tout-à-fait le même: Godefroi est le héros de l'un et de l'autre, et plusieurs vers du premier se retrouvent dans le second, quoique le but du Tasse, en composant la *Jérusalem conquise*, fût de faire oublier la *Jérusalem délivrée*, et qu'il conspirât ainsi lui-même contre sa propre gloire. Personne, il est vrai, n'acheta plus chèrement que lui la célébrité : après avoir fait l'admiration et les délices de la cour du duc de Ferrare, Alfonse II d'Est, il fut inopinément enfermé dans une maison de fous par l'ordre de ce prince. Sa captivité dura plus de sept années, et ses tourmens furent accrus par l'envie, qui suscita au poète un grand nombre de critiques sévères, parmi lesquels on compte l'illustre Galilée, enthousiaste de l'Arioste, et, pour cela seulement, ennemi de la célébrité du Tasse.

Celui-ci, rendu enfin à la liberté, entreprit de refaire la *Jérusalem délivrée*, qu'il considéroit alors comme un ouvrage médiocre. Un peu de ressentiment entra peut-être aussi pour quelque chose dans cette singulière détermination. « La *Jérusalem délivrée*, dit l'auteur du » Mémoire, étoit comme un monument élevé à la gloire » du duc Alfonse. Dès son début, le poète l'invoque » comme le protecteur qui l'a arraché aux fureurs de la » fortune et l'a retiré du milieu des orages qui alloient » l'engloutir : la maison d'Est est souvent mentionnée » avec honneur dans le poème; et ce Renaud qui y joue » un rôle si brillant, étoit supposé en être issu. Tout cela » devoit disparoître dans le nouvel ouvrage du Tasse : » c'est ainsi que Voltaire substitua, dans la Henriade, le

» nom de Mornai à celui de Sulli, qu'il y avoit d'abord » célébré.

» Mais le génie n'est pas toujours le maître de révo- » quer les faveurs qu'il a accordées : les nouveaux pro- » tecteurs que le Tasse tente d'illustrer, n'ont pas été » aussi heureux que celui de l'ingratitude duquel il vou- » lut se venger. Le Tasse, errant et délaissé, fut accueilli » par le cardinal Cinthio, neveu et favori du pape Clé- » ment VIII, et logé au Vatican, où il termina son nou- » veau poème. »

Aussi Clément VIII n'y fut-il pas oublié ; et, dans le songe dont se compose le vingtième chant du poème, qui en a vingt-quatre, le poète transporte son héros dans le Paradis, où Godefroi rencontre le comte Eustache, son père, qui lui montre dans l'avenir quelques petits princes d'Italie aujourd'hui fort inconnus, quelques papes qui le sont moins, ceux sur-tout qui avoient le mieux défendu les prétentions du saint-siége.

« Il n'oublie pas, comme on peut bien le croire, » Clément VIII, dont le règne devoit, selon ce poète, » ramener l'âge d'or ; et c'est à la suite de l'éloge qu'il » en fait, qu'on trouve les dix-neuf vers dont le parle- » ment ordonna la suppression. Alors Henri IV faisoit » solliciter à Rome l'absolution de l'excommunication que » Sixte-Quint avoit fulminée contre lui : le Tasse paroît » y faire allusion en parlant de la sévérité des actes de » ce pontife, et de la terreur qu'ils avoient inspirée ; le » pape, père et pasteur des rois, étoit le soutien du » monde, le ministre à qui Dieu en avoit confié le far- » deau. *La France*, ajoute-t-il, *ornée de tous les dons de*

» *la nature et de l'art, sera alors vêtue en habits de deuil ;*
» *rien n'y sera à l'abri des outrages de l'impiété, ni des efforts*
» *de la fureur. La couronne avilie sera sans force, le royaume*
» *opprimé et tourmenté, le plus beau rameau de la race royale*
» *retranché, et le trône frappé de la foudre. Clément seul (oh!*
» *combien ces temps sont encore éloignés de nous!) Clément,*
» *dis-je, pourra seul donner le Roi au royaume, et le royaume*
» *au Roi.*

» Tel est le langage que le Tasse faisoit tenir à un prince » Français : on y reconnoît l'inspiration du lieu où il écri- » voit. La *Jérusalem conquise* fut publiée à Rome en 1593 : » tout étoit en combustion en France ; la lutte entre » Henri IV et la ligue étoit encore indécise. Les vers du » Tasse relatifs à nos troubles n'y furent vraisemblable- » ment pas connus ; ils n'auroient pas été plus dange- » reux que tant d'autres libelles par lesquels on tâchoit » d'exciter l'incendie qui nous dévoroit. Mais deux ans » après, quand Henri IV victorieux s'efforçoit de calmer » les esprits par sa clémence et de guérir les maux de » l'État par une sage administration, ceux qu'irritoient » ses nobles desseins, crurent sans doute faire un coup » de parti en s'étayant du suffrage d'un écrivain aussi » renommé que le Tasse : ils firent venir de Rome la *Jéru-* » *salem conquise*, qui fut imprimée par Abel Langelier, » l'imprimeur ordinaire des religieux. On n'avoit pas fait » cet honneur à la *Jérusalem délivrée.*

» Dans un court avertissement, que l'éditeur plaça à la » tête de l'ouvrage, on voit qu'il croyoit ou qu'il vouloit » faire croire que c'étoit le même poème que la *Jérusalem* » *délivrée, du tout*, dit-il, *changée et revue par l'auteur.*

» L'intention coupable que l'on avoit eue en répandant » en France la *Jérusalem conquise*, n'échappa point aux » magistrats qui avoient défendu avec tant de constance » et de courage l'indépendance et les droits de la cou- » ronne contre les assauts dangereux qu'on leur avoit » livrés. Le procureur général dénonça au parlement les » propositions téméraires contenues dans les dix-neuf » vers dont nous avons parlé, et cette cour en ordonna » la suppression par un arrêt du 1.er septembre 1595, » *comme contenant propos contraires à l'autorité du Roi et* » *bien du royaume, mais à l'avantage des ennemis de cette* » *couronne, et particulièrement des paroles diffamatoires contre* » *le défunt roi Henri III et contre le roi régnant* (Henri IV), » *pour la proposition des fulminations faites à Rome pendant* » *les derniers troubles, et pour persuader qu'il est en la puis-* » *sance du pape de donner le royaume au Roi, et le Roi au* » *royaume.* »

On peut remarquer encore, au sujet de cet arrêt, 1.° qu'il est dit que les vers dont il ordonne la suppression ne se trouvoient pas aux premières éditions du poème faites en 1582, et qu'ainsi le parlement de Paris considéroit la *Jérusalem conquise* comme une édition revue et retouchée de la *Jérusalem délivrée;* 2.° que le procureur général, dans son réquisitoire, avance que c'est le Tasse lui-même qui a envoyé son poème à Paris pour l'y faire imprimer, mais mal-à-propos sans doute, puisque l'arrêt porte la date du 1.er septembre 1595, et que, dès le 25 avril précédent, le Tasse avoit succombé à ses longues et douloureuses infirmités, à Rome, dans le couvent de Saint-Onuphre, pendant qu'on faisoit au Capitole

les apprêts de son triomphe. Abel Langelier dit, à la vérité, que la copie sur laquelle il fait son édition a été envoyée de Rome : mais il n'avertit pas que ce soit par le poète lui-même; dans les derniers momens de sa pénible existence, il dut s'occuper d'autres soins.

INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

COMPOSÉES

OU ADOPTÉES PAR L'ACADÉMIE.

En 1812, la Classe, à la demande de M. le Préfet du département de la Marne, composa deux inscriptions, l'une Latine et l'autre Française, pour l'arc de triomphe érigé dans la ville de Châlons.

En 1813, le Ministre de l'intérieur chargea la Classe d'examiner des projets d'inscriptions Latines destinées à être gravées sur le piédestal d'une statue de l'Empereur, et d'une médaille, lesquels lui avoient été soumis par la ville de Livourne. La Classe adopta ceux qui lui parurent mériter la préférence, et y fit les changemens qu'elle jugea nécessaires.

Elle continua aussi, pendant ces deux années, l'histoire métallique du chef du gouvernement qui précéda la restauration.

Ce mémorable événement fournit à la Classe de nombreux sujets d'inscriptions et de médailles.

Les premières inscriptions qu'elle composa, au mois d'avril 1814, sur l'invitation de M. le Commissaire provisoire au département de l'intérieur, furent relatives à l'entrée de S. M. Louis XVIII dans la capitale de ses États, et destinées à divers monumens temporaires élevés dans Paris à cette occasion.

Sur la demande de M. le général de division Sokolniski, la Classe fit aussi une inscription Latine pour le tombeau du roi Stanislas Lesczynski à Nancy, que les troupes Polonaises visitèrent lorsqu'elles passèrent du service de France au service de la Russie.

Presque dans le même temps, la Classe composa, sur la demande de M. le Préfet du département de la Seine, une médaille relative à l'entrée du Roi à Paris.

A la fin de la même année, elle composa, sur l'invitation du Ministre de l'intérieur, deux inscriptions Latines relatives à la translation de l'Académie de France à Rome dans la villa Médicis.

La Classe commença aussi, en 1814, l'histoire métallique du Roi, et composa les médailles relatives

A la Charte constitutionnelle donnée à la France par Sa Majesté ;

A l'arrivée à Paris de MONSIEUR, frère du Roi;

A la restauration de la statue de Henri IV.

En 1815, sur la demande du corps royal des ingénieurs des mines, la Classe composa deux inscriptions pour les bustes de LL. MM. Louis XVI et Louis XVIII, placés, avec la permission du Roi, dans une des salles de l'école des mines.

En 1816, M. le Préfet du département de la Seine demanda et l'Académie fit une inscription Latine pour la chapelle et l'autel expiatoires construits à la Conciergerie, dans la chambre qui fut occupée par la reine Marie-Antoinette jusqu'à sa mort.

L'Académie examina aussi, sur l'invitation du Ministre de l'intérieur, un projet d'inscription pour un obélisque

dédié à S. A. R. Monsieur par les autorités locales de Marseille.

Elle fut consultée par le même Ministre relativement à des tables de marbre placées dans une chapelle expiatoire construite dans l'église royale de Saint-Denis, et destinées à recevoir les noms des rois, princes et princesses des trois dynasties Françaises. Sur les observations de l'Académie à l'égard des incertitudes chronologiques que ces tables présenteroient sur les premières époques de l'histoire de ces dynasties, ce projet fut ajourné.

M. le Préfet du département de la Seine consulta aussi l'Académie sur les armoiries que la ville de Paris se proposoit de demander au Roi; elle fit au projet présenté quelques modifications qui furent adoptées.

Dans la même année, l'Académie composa un jeton pour le Journal des savans; et, pour l'histoire métallique du Roi, les médailles relatives

Au premier retour du Roi en France, le 24 avril 1814;

A la paix conclue à Paris, le 30 mai 1814;

A l'usurpation du 20 mars 1815;

A la seconde rentrée du Roi à Paris, le 8 juillet 1815;

Au mariage de S. A. R. M. le Duc de Berry avec la princesse Charlotte-Ferdinande, petite-fille du roi des Deux-Siciles.

Cette histoire métallique du Roi fut continuée, en 1817, par l'Académie, qui composa, cette année, les médailles relatives

Aux honneurs expiatoires rendus aux princes Français victimes de la révolution;

Au 10 août 1792;

A la mort du Roi martyr, le 21 janvier 1793;

A l'avénement au trône et à la mort du jeune roi Louis XVII;

Au premier retour du roi Louis XVIII (sur un module plus grand que la médaille pour le même sujet faite en 1816);

A l'avénement du Roi au trône, le 5 juin 1795;

A la translation des restes du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette à Saint-Denis;

A l'anarchie du 13 vendémiaire [8 octobre 1795].

Dans la même année, LL. AA. RR. M. le Duc d'Angoulême et M. le Duc de Berry ayant fait rétablir la sépulture de M. l'abbé Guénée, leur sous-précepteur, l'Académie composa son épitaphe Latine, d'après le desir que les deux princes en firent témoigner, en leur nom, par M. le comte de Damas.

La restauration de la statue en bronze de Henri IV sur le Pont-Neuf à Paris donna lieu de composer

Une inscription Latine pour le piédestal de la statue;

Une médaille relative à la pose de la première pierre de ce piédestal par le Roi;

Une autre inscription Latine, en forme de procès-verbal, gravée sur une plaque de métal scellée dans les fondations de ce piédestal.

Ces deux inscriptions et cette médaille furent composées sur l'invitation du Ministre de l'intérieur.

La translation des restes de Molière et de La Fontaine, du Musée des monumens Français au cimetière du P. La Chaise, ayant eu lieu par l'ordre de M. le comte Chabrol

de Volvic, préfet du département de la Seine, ce magistrat demanda et l'Académie composa deux épitaphes Latines, commémoratives de cette translation.

Sur la demande du même préfet, l'Académie composa une inscription Latine pour être placée au bas de l'épitaphe de J. Racine, composée par Boileau-Despréaux, recueillie dans les ruines de l'église de Port-Royal des Champs, et transportée, avec les restes de ce grand poète, au cimetière du P. La Chaise.

NOTICES HISTORIQUES

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DES MEMBRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

Lues dans les séances publiques des années 1812 à 1817 inclusivement,

PAR M. DACIER,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

NÒTICE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. DUPUIS.

Lue à la séance publique du vendredi 3 juillet 1812.

CHARLES-FRANÇOIS DUPUIS naquit à Try-Château, entre Gisors et Chaumont, de parens plus honnêtes que riches, et qui n'étoient distingués du commun des habitans de leur village que par l'espèce de supériorité que peut donner sur les autres l'avantage d'avoir un peu plus d'instruction : son père y étoit instituteur. Quoiqu'il se contentât de son sort, il auroit bien desiré de pouvoir en procurer un meilleur à son fils : mais, faute de moyens, il bornoit son ambition à le rendre capable de lui succéder dans son modeste emploi, ou d'en remplir un semblable ; et il y réussit si bien, que le jeune Dupuis, à l'âge de dix ans, savoit déjà tout ce que son père pouvoit lui enseigner, sans en excepter l'arpentage. Il en seroit probablement demeuré là, et auroit passé sa vie dans les utiles mais obscures fonctions d'un maître de petites écoles, sans une circonstance heureuse qui vint changer sa position. Son père quitta Try-Château, et se transporta avec sa famille

à la Roche-Guyon, près de Mantes, où il avoit été appelé pour occuper une place pareille à celle qu'il abandonnoit. Cette terre étoit alors possédée par M. le duc de la Rochefoucauld, arrière-petit-fils de l'auteur des *Maximes*, et grand-père du dernier duc de la Rochefoucauld, qui devroit siéger parmi nous dans cette enceinte, et dont la mort est un des crimes de la révolution. Ce nom, cher aux lettres et aux sciences, fait déjà naître l'espoir de quelque amélioration dans la destinée du jeune Dupuis : cet espoir ne sera point déçu. Quelques jours après son arrivée, frappé de la vue de la tour antique qui, bâtie sur le point le plus élevé de la colline, semble dominer la contrée, il veut en mesurer la hauteur ; à peine a-t-il placé son instrument et commencé son opération, qu'un inconnu, attiré par la curiosité, s'approche, la suit avec intérêt, en admire l'exactitude, demande le nom de l'enfant, et s'informe de l'état de sa famille. Cet inconnu étoit le duc de la Rochefoucauld, qui, apprenant que le père manquoit de moyens pour faire faire d'autres études à son fils, offre d'y suppléer, et de lui donner une bourse au collége d'Harcourt, aussitôt qu'il se sera rendu apte à la posséder. L'étude de la langue Latine devint dès-lors l'unique occupation de M. Dupuis ; et il s'y livra avec tant d'ardeur, d'abord à la Roche-Guyon, ensuite au collége de Vernon, qu'au bout de très-peu de temps on le conduisit au collége d'Harcourt, où il débuta par la troisième.

Les prix qu'il remporta bientôt, tant au collége qu'à l'université, en attestant ses progrès et sa capacité, comblèrent de joie ses respectables parens. Ils attendoient leur

fils, qui venoit mettre ses premières couronnes à leurs pieds; ils étoient au moment de l'embrasser : il arrive en effet; mais, au lieu des larmes de l'allégresse avec lesquelles il comptoit être reçu dans la maison paternelle, il y est baigné des larmes de la douleur : un accident funeste et imprévu venoit de le priver de son père. Détournons les yeux de cet affligeant tableau, et hâtons-nous de dire que son généreux bienfaiteur lui prodigua les consolations, s'empressa de venir au secours de la mère, et n'abandonna jamais cette famille, qui, sans lui, eût été condamnée au malheur par la mort de son chef. Il pourvut M. Dupuis d'une seconde bourse, meilleure que la première, avec laquelle il put la cumuler. Le proviseur d'Harcourt, M. Asselin, ami des lettres, qui lui ont dû plusieurs hommes justement célèbres, entre lesquels il suffit de nommer M. de la Harpe, lui procura d'autres facilités, au moyen desquelles il put continuer ses études et même aider sa famille.

Depuis cette époque, il put compter les années de sa jeunesse par ses succès; chaque concours ornoit sa tête de quelques nouvelles couronnes; il en obtint cinq en rhétorique, à la distribution solennelle des prix de l'université. Ces triomphes multipliés répandirent sur lui un éclat si grand et si durable, qu'après son cours de philosophie il fut reçu maître ès arts sans examen, et que, plusieurs années après, lorsqu'étudiant en théologie il se présenta pour être agrégé à l'université, on le dispensa pareillement de l'examen exigé par les statuts. Ils lui méritèrent aussi la chaire de rhétorique du collége de Lisieux, à laquelle il fut nommé sans l'avoir demandée, et fut ainsi élevé, ayant

à peine vingt-quatre ans, à une des places les plus importantes de l'enseignement.

Quoique les travaux habituels de sa chaire exigeassent une grande partie de son temps, l'étude assidue qu'il avoit déjà faite des écrivains de l'antiquité, le desir d'étendre ses connoissances, l'activité de son esprit, faisoient qu'il en trouvoit encore beaucoup à donner à d'autres études. Il avoit fait un cours de théologie; il voulut en faire un de droit, et se fit recevoir avocat, dans l'intention, sans doute, d'exercer cette honorable profession, s'il venoit à se dégoûter des devoirs de sa chaire, ou quand il auroit acquis le titre de professeur émérite, qu'il devoit obtenir à un âge où il pouvoit se flatter qu'il conserveroit encore long-temps toutes ses forces et tous ses moyens. Tourmenté du desir de tout savoir, il s'efforçoit de tout apprendre. A l'étude de l'antiquité, à laquelle il s'étoit jusqu'alors livré presque sans partage, il joignit celle de la géométrie, et suivit pendant plusieurs années les cours d'astronomie de M. de Lalande, avec lequel il se lia d'une amitié étroite qui n'a fini qu'avec leur vie.

Ici se rattache le premier anneau de la nouvelle chaîne de travaux, d'efforts, de recherches et de découvertes qui le jetèrent dans une autre région du monde littéraire, et lui procurèrent une célébrité qu'il auroit difficilement obtenue de l'enseignement scholastique, même par des succès brillans et continus. Cette profession, en effet, a bien moins d'éclat que d'utilité : aucune cependant n'est plus digne d'encouragement et de reconnoissance, puisque le bonheur et le sort de la société en dépendent en grande partie, et que c'est cette première culture de l'esprit et du cœur

qui fait éclore et dirige les dispositions et les talens auxquels les États devront leur prospérité, leur gloire, ou leurs revers. On jouit des bienfaits de l'éducation comme du charme et de la fertilité d'une campagne bien cultivée, sans songer, pour ainsi dire, aux hommes laborieux et patiens auxquels on est redevable de ces jouissances. Ce n'étoit pas néanmoins le seul besoin de la renommée qui engageoit M. Dupuis à faire, quand il le pouvoit, des excursions hors de la paisible carrière dans laquelle il étoit entré; il se trouvoit entraîné de divers côtés par la diversité de ses connoissances, de ses goûts, et la vivacité de son imagination. Plus d'une recherche curieuse remplissoit les momens de loisir que lui laissoient ses devoirs, et qu'il passoit à Belleville, où il habitoit une maison presque aussi modeste que celle qui l'avoit vu naître, et qui convenoit à l'extrême simplicité de ses mœurs. Là, il s'enfonçoit dans les profondeurs les plus obscures de l'antiquité, pour en dissiper les ténèbres; là, il composoit en latin ces discours d'apparat qu'il a prononcés, comme professeur, à la distribution des prix de l'université, où il avoit tant de fois été couronné comme élève; là, il inventoit le télégraphe, vraisemblablement d'après l'idée qu'en avoit donnée M. Amontons; et il réussit au point qu'il pouvoit correspondre avec M. Fortin, son ami, ingénieur en instrumens de physique et de mathématiques, qui avoit une maison de campagne à Bagneux, d'où il observoit les signaux avec un télescope, et qui lui apportoit ou lui envoyoit le lendemain sa réponse. Ils se sont écrit de cette manière, chaque année, pendant la belle saison, depuis 1778 jusqu'au commencement de la révolution. M. Dupuis

détruisit alors sa machine, dans la crainte qu'elle ne le rendît suspect : il a toujours regretté, non pas le temps que lui avoit coûté cette découverte, mais celui qu'il avoit perdu en démarches inutiles auprès du Gouvernement pour l'engager à en profiter. C'est enfin à Belleville qu'il a conçu la première idée et qu'il a commencé l'exécution du grand ouvrage qu'un homme qui joignoit des connoissances astronomiques à celles des écrivains et des monumens de l'antiquité, pouvoit seul oser entreprendre, et auquel il a consacré le reste de sa vie.

L'ensemble enchanteur de la mythologie Grecque, source féconde de la belle littérature et des arts, dans laquelle ils puisent depuis tant de siècles sans la tarir, et ne cesseront jamais de puiser, tant que l'imagination sera dirigée par le goût et ne se lassera pas de ce qui est véritablement beau, a été, à différentes époques, un objet particulier d'étude pour une classe d'hommes ingénieux et savans qui ont cherché à découvrir l'origine de ces traditions ou de ces fables antiques. Quelques-uns d'entre eux, séduits par un certain amour de l'unité, moyen puissant d'agrandir ses idées et ses vues en les généralisant, et d'abréger la route des connoissances en dissimulant ou en passant par-dessus les obstacles, se sont efforcés de les faire toutes sortir d'une origine commune. D'autres, en plus grand nombre, préférant le solide et le vrai à un vraisemblable qui frappe au premier aspect, mais qui ne se soutient pas à un examen plus réfléchi, ont attribué à plusieurs principes différens cette multitude de contes merveilleux, indépendans les uns des autres, et ne se sont pas flattés d'avoir découvert tous ces principes. De là est

née la division des fables mythologiques en différentes espèces : les fables cosmogoniques, qu'on a prétendu exprimer l'origine des choses ; les fables allégoriques, dont quelques-unes sont l'emblème de vérités physiques ou morales : plusieurs fables ont été rappelées au sabéisme, c'est-à-dire, au culte primitif des astres, ou regardées comme des allégories astronomiques ; dans d'autres, on a cru reconnoître le récit altéré de faits historiques et l'intention de consacrer le souvenir de quelques événemens mémorables ou de quelques personnages illustres et révérés ; d'autres ont paru devoir leur origine soit à quelques équivoques des langues primitives, soit à la signification ambiguë de quelques caractères de l'écriture hiéroglyphique ou figurative. On a enfin reconnu des fables purement poétiques, inventées uniquement pour amuser, telles que les fables Milésiennes, ou arrangées pour produire de l'effet au théâtre, lorsque les compositions dramatiques eurent atteint un certain degré de perfection, et que la curiosité des spectateurs, pour être satisfaite, exigeoit impérieusement du merveilleux et du nouveau.

Parmi ceux qui ont voulu expliquer la mythologie au moyen d'un système unique et général, M. Dupuis tient une place distinguée. Voyant que les explications physiques ou morales des néoplatoniciens et de quelques savans qui ont écrit depuis la renaissance des lettres, avoient eu un succès médiocre ; que celles des Huet et des Fourmont, qui vouloient retrouver toute la mythologie dans la Bible, avoient paru ridicules ; que, de nos jours, le système Scythique ou Dionysiaque du chimérique d'Hancarville n'avoit pas beaucoup mieux réussi, M. Dupuis crut trouver dans

l'astronomie et le sabéisme seuls ce qu'on lui paroissoit avoir cherché inutilement jusqu'alors.

En étudiant cette science, il avoit été frappé de la bizarrerie des figures par lesquelles on représentoit, sur les plus anciens planisphères, les groupes d'étoiles appelés *constellations;* il avoit pareillement remarqué que ces groupes n'offrent à l'œil aucune forme analogue à leur dénomination, et il en conclut que la configuration réelle de ces constellations ou astérismes n'avoit pu être l'origine des figures et des noms qu'on leur a donnés dès la plus haute antiquité. Dire que c'est un effet du hasard ou de la fantaisie des anciens peuples, c'eût été désespérer de l'explication dans tous les systèmes : loin de cette pensée, M. Dupuis se flatta, au contraire, de parvenir à deviner cette énigme, au moins pour les constellations zodiacales. Il imagina que cette représentation du ciel pendant le cours de l'année avoit dû correspondre à l'état de la terre et aux travaux de l'agriculture, dans le temps et dans le pays où ces signes avoient été inventés, de sorte que le zodiaque étoit, pour le peuple inventeur, une sorte de calendrier à-la-fois astronomique et rural. Il ne s'agissoit plus que de chercher le climat et le temps où la constellation du capricorne avoit dû se lever avec le soleil le jour du solstice d'été, et l'équinoxe du printemps arriver sous la balance. M. Dupuis crut reconnoître que ce climat étoit celui de l'Égypte, et que la correspondance parfaite entre les signes et leur signification y avoit existé environ quinze à seize mille ans avant le temps présent, qu'elle n'avoit existé que là, que cette harmonie avoit été troublée par l'effet de la précession des équinoxes; et il ne balança pas à

remonter

remonter à ces temps reculés, et à attribuer l'invention des signes du zodiaque aux peuples qui habitoient alors la haute Égypte ou l'Éthiopie.

Telle est la base principale sur laquelle M. Dupuis a établi son système mythologique. Croyant avoir trouvé dans le ciel l'origine de toutes les erreurs de la terre, de tous les contes dont se berce la crédule humanité, la clef de tous les mystères de l'antiquité, de toutes les difficultés des premiers âges de l'histoire, il s'empressa de faire connoître sa découverte aux savans; il publia plusieurs parties de son système dans le *Journal des savans* des mois de juin, d'octobre et de décembre 1779, et de février 1780, et il en fit hommage à l'Académie des belles-lettres, pour mettre sous l'égide decette compagnie savante les travaux qu'il avoit déjà faits et ceux qu'il projetoit, et dont l'espace et le temps dans lesquels je dois me circonscrire me permettront à peine de donner un léger aperçu.

Si la carrière dans laquelle M. Dupuis s'élançoit étoit immense, son ardeur et son zèle étoient infatigables. Il vouloit tout embrasser; il espéroit pouvoir tout saisir, tout enchaîner: ce qui arrive ordinairement quand on veut se créer un système. Cependant, plus il alloit en avant, plus l'espace s'agrandissoit, plus les bornes fuyoient devant lui; plus il découvroit, plus il lui restoit à chercher: il se voyoit enfin comme accablé sous le poids de ses nombreux matériaux. Tout son temps auroit à peine suffi pour les mettre en œuvre et terminer sa grande entreprise; et il étoit obligé d'en donner une grande partie à ses devoirs de professeur, que son goût dominant pour la mythologie astronomique avoit dû lui rendre pénibles.

La publication de ses premiers mémoires lui fournit un moyen de se délivrer de ces devoirs, et de jouir bientôt de tout le loisir et de toute la liberté qu'il desiroit. Le roi de Prusse, le grand Frédéric, qui les avoit lus, y ayant remarqué que M. Dupuis promettoit un grand ouvrage sur le même sujet, et desirant que cet ouvrage fût imprimé dans ses états, voulut y attirer l'auteur par l'offre d'une chaire de littérature et d'une place à l'académie de Berlin. M. Dupuis, séduit par l'espoir de pouvoir répandre sans crainte et sans réserve sa doctrine dans le public, et d'en tirer toutes les conséquences qu'il croyoit en résulter, accepta les offres du monarque, mais sous la condition qu'il pourroit encore passer à Paris le temps assez court qui lui étoit nécessaire pour obtenir la pension de professeur émérite; et cette condition rendit nuls les engagemens réciproques entre le roi et le savant. Frédéric mourut avant le temps où ils devoient être remplis; et M. Dupuis, convaincu, par la réflexion, qu'il pouvoit trouver en France autant de ressources et peut-être plus d'encouragemens qu'en Prusse, ne songea plus à s'expatrier.

Ce fut vers cette époque qu'ayant rassemblé les explications qui, jusqu'alors, étoient restées éparses dans les journaux, il en forma un seul corps d'ouvrage, qu'il publia, d'abord dans l'*Astronomie* de M. de Lalande, et ensuite, séparément, dans un volume *in-4.°* (1781), sous le titre de *Mémoires sur l'origine des constellations, et sur l'explication de la fable par l'astronomie.*

Les parties isolées de son système avoient déjà attiré l'attention des hommes éclairés: leur réunion la fixa beaucoup plus fortement. On avoit souvent vu peupler le ciel

aux dépens de la terre ; mais personne, avant M. Dupuis, n'avoit entrepris de montrer que c'étoit, au contraire, le ciel qui avoit peuplé la terre de cette multitude d'êtres imaginaires que l'oubli de leur origine symbolique avoit métamorphosés en princes, en guerriers, en héros, et que la simple théorie des levers et des couchers d'étoiles représentées sur les planisphères sous la figure d'hommes ou d'animaux qui, selon la diversité des aspects, sembloient se fuir ou se poursuivre, se combattre ou s'embrasser, naître ou mourir, étoit l'origine de ce nombre immense de faits merveilleux, d'aventures chimériques, qui étonnent dans la mythologie, et dont on demanderoit en vain raison à l'histoire d'aucun temps. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, le passage du soleil dans les douze constellations zodiacales, représentées par des figures d'êtres animés, produisit l'idée de la marche audacieuse d'un vainqueur toujours en butte à de nouveaux adversaires et triomphant toujours de leurs efforts. Voilà, comme on le sent bien, les douze travaux d'Hercule. Les moyens d'explication par l'astronomie deviennent encore plus féconds et plus nombreux, si, en remontant à son gré dans les temps sans s'embarrasser s'ils ont existé ou non, et froissant les opinions les plus respectées, on tire parti de la précession des équinoxes, qui, en variant les aspects du ciel, a dû varier les allégories et multiplier les signes, et changer, dans la suite des siècles, plusieurs des caractères de cette écriture hiéroglyphique.

Des explications fort vraisemblables d'un grand nombre de fables, que présente ce premier ouvrage de M. Dupuis, et auxquelles il eût peut-être été sage de se borner, il se

laissa entraîner à des vues et à des applications beaucoup plus générales sur le système entier de la théogonie et de la théologie des anciens. Si tant d'hommes, de princes, de héros prétendus, ont été créés par l'astronomie, ne doit-on pas aussi trouver dans les astres les premières idées de ces dieux dont les noms sont encore ceux des planètes, et est-il naturel de penser que le ciel les ait empruntés à la terre ?

La combinaison de l'astronomie avec l'astrologie, qui n'est guère moins ancienne, n'a-t-elle pas dû fortifier et propager l'opinion de l'influence bien ou malfaisante des astres ? et l'homme, ignorant les règles et sur-tout les causes du mouvement de ces grands corps, ne dut-il pas être porté à leur supposer un principe de vie et d'intelligence, et les regarder comme des êtres divins ? De là le sabéisme ; de là la confusion qui s'établit bientôt entre le corps céleste et le génie qu'on croyoit le régir, et entre le règne des corps et celui des esprits.

Se croyant bien assuré des guides qu'il s'étoit choisis pour le conduire dans ce labyrinthe théologico-mythologique, M. Dupuis s'y enfonça, sans s'inquiéter des difficultés qu'il auroit à vaincre pour en sortir. Quel nombre énorme d'aperçus, de rapprochemens, de combinaisons, d'analogies, de conjectures ! Comment et où s'arrêter dans ces espaces aériens, où l'esprit, environné de nuages et de fantômes qu'il crée, éloigne, dissipe, recrée ou modifie à son gré, est toujours libre de transformer les idées en corps, les corps en idées, les mots en choses, les choses en mots ; de confondre les siècles, les peuples, les climats, où tout se ploie à son système, flexible lui-

même au dernier point, et susceptible de s'adapter à tout ce qui a été cru, pensé, imaginé, dans tous les temps et dans tous les pays ?

M. Dupuis pouvoit alors se livrer presque sans relâche à l'exécution de cette grande entreprise; il étoit devenu professeur émérite, et n'étoit astreint à d'autres devoirs que ceux que lui imposoit la chaire d'éloquence au Collége royal de France, à laquelle il avoit été nommé en 1787, et qui lui laissoit tout le temps dont il avoit besoin pour satisfaire son goût. Il ne lui restoit plus d'autres vœux à former que de voir accueillir et récompenser ses travaux par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il aspiroit depuis long-temps. Déjà plus d'une fois il avoit témoigné le desir le plus vif d'y être admis, et chaque fois quelqu'un de ses rivaux lui avoit été préféré, sans doute parce que cette compagnie célèbre, ennemie naturelle, comme tous les corps savans, de tout esprit de système, dans la persuasion que cet esprit est plus nuisible qu'utile à la découverte de la vérité, redoutoit la hardiesse et l'étendue du système de M. Dupuis, et l'abus qu'il pouvoit en faire. Cependant, pressée par de nouvelles instances et par les sollicitations de quelques personnages qui jouissoient d'une grande considération, et comptant sur les promesses que faisoit M. Dupuis de ne point sortir des bornes que la sagesse ne permet pas de franchir, elle l'élut, en 1788, à la place vacante par la mort de M. de Rochefort. En voyant l'Académie de plus près, il ne tarda pas à reconnoître qu'il ne pourroit, sans la blesser, lui communiquer aucun des développemens qu'il travailloit à donner à son système, et, ne voulant pas s'en distraire pour se

livrer à des travaux d'un autre genre, il prit sagement le parti de garder le silence. La révolution qui éclata presque aussitôt après son entrée à l'Académie, et qui tourna les esprits vers des objets d'un tout autre intérêt et relâcha la chaîne de tous les devoirs, fit qu'on s'aperçut à peine qu'il ne remplissoit pas ceux qu'il avoit contractés envers elle : mais il n'en poursuivoit pas moins ardemment son entreprise, et ne prenoit aucune part active à ce qui se passoit au dehors. Son caractère, ses goûts, ses études, l'éloignoient du bruyant et périlleux théâtre des assemblées politiques, où chaque moment voyoit élever et renverser de nouveaux favoris de la puissance populaire. Pour lui, comme pour la saine partie de la nation, la révolution ne devoit conduire qu'à la réforme de quelques abus; et le mot *réforme* n'étoit pas synonyme de destruction, parce qu'aucun intérêt personnel n'influoit sur sa pensée et sur ses opinions. N'ambitionnant ni l'autorité ni les richesses, s'il avoit pu en avoir quelqu'un, c'eût été probablement de voir établir la liberté indéfinie de la presse, afin de pouvoir publier toutes ses pensées et tout ce qu'il appeloit ses découvertes. Malgré ses soins et ses efforts pour ne pas être entraîné par le tourbillon révolutionnaire, il y fut jeté au moment où, la douleur et l'effroi que lui avoit causés l'assassinat du duc de la Rochefoucauld, son bienfaiteur et son ami, l'ayant déterminé à quitter Paris, il alloit chercher un asile chez un de ses amis, dans un autre département. Il fut informé, sur la route, que celui de Seine-et-Oise venoit de le nommer membre de la Convention; et, après une délibération pleine d'anxiété, il jugea plus prudent et peut-être plus sûr pour lui d'ac-

cepter cette mission, toute dangereuse qu'elle pouvoit être, et il revint, sans différer, se rendre à son poste. Nous nous bornerons à dire qu'il s'y comporta en homme courageux et ami de l'humanité; qu'il y fit tout le bien et empêcha tout le mal qu'il lui fut possible; qu'il en sortit pur et irréprochable, et qu'il eut le bonheur d'être du nombre de ceux qui ne durent leur salut ni à la lâcheté, ni à la bassesse, ni au crime. Toujours occupé de ses travaux philosophiques et littéraires, même au milieu des orages de la Convention, il mit la dernière main au grand ouvrage qu'il préparoit depuis tant d'années, et, profitant de la liberté illimitée qu'on avoit alors de tout penser et de tout dire, il le fit paroître en l'an III [1794], sous le titre imposant d'*Origine de tous les cultes, ou Religion universelle*. L'auteur, fidèle à son titre, s'efforce, en effet, non-seulement de donner le mot de toutes les énigmes de la religion Grecque et des autres religions de l'antiquité, et d'en dévoiler tous les mystères, mais encore de découvrir la source et l'origine de toutes les traditions qui forment la base des différentes religions du monde actuel.

Cet ouvrage, annoncé depuis si long-temps, et qui n'est, pour le fond, que la suite et le développement du système dont il avoit jeté les bases dans son Mémoire sur l'explication de la fable par l'astronomie, produisit des sensations très-différentes. Il souleva, comme l'auteur l'avoit prévu, les partisans de l'érudition et de la critique historiques et littéraires; il fut applaudi par les partisans des idées nouvelles et hardies; il troubla et effraya les hommes religieux de différentes croyances, qui ne se sont point lassés de l'attaquer et de le combattre avec plus ou moins

d'avantage. Ce volumineux ouvrage eut d'ailleurs beaucoup moins de succès que l'auteur ne s'en étoit promis, et ne trouva que très-peu de lecteurs, peut-être parce que la théorie hardie qu'il présentoit, parut foible et timide auprès de la doctrine qu'on voyoit alors mettre en pratique; peut-être aussi parce que cette théorie étoit embarrassée par une foule de raisonnemens et de détails érudits et scientifiques qui étoient presque tous hors de la portée du grand nombre, et enfin parce qu'il manquoit du mérite du style, sans lequel la curiosité même s'émousse et est bientôt rebutée. On ne peut faire ce reproche à l'extrait, en un volume *in-8.°*, que l'auteur en donna bientôt après pour rendre son système plus populaire : aussi a-t-il été plus recherché et plus lu que l'ouvrage même, qu'il a presque fait oublier. Sans entrer dans un examen détaillé du système de M. Dupuis, et des bases sur lesquelles il l'établit, nous devons dire que, malgré les erreurs et les défauts qu'on remarque dans son ouvrage, on ne peut nier, sans être injuste, qu'il n'y ait montré une sagacité, une pénétration et une finesse d'esprit peu communes, et qu'il n'ait porté aussi loin peut-être qu'il soit possible, ce genre de critique qui fait servir l'allégorie à l'explication des choses obscures et presque inexplicables. Nous devons ajouter encore qu'il auroit dû se défier d'une méthode tranchante et universelle, comme on se défie d'un remède propre à guérir tous les maux, et employer avec discrétion la baguette magique de l'allégorie explicative, au moyen de laquelle on pourroit bouleverser ou métamorphoser tout ce qui a eu une existence réelle ou idéale dans les temps anciens, tellement qu'après avoir trouvé des faits dans les

fables,

fables, on pourroit ne plus trouver que des fables dans les faits, que les personnages les plus avérés deviendroient des ombres, et qu'ainsi les champs du passé ne seroient plus que des déserts où le scepticisme historique régneroit sur des songes.

Grâce à l'esprit de critique dont ont toujours été animées les compagnies savantes, on peut espérer que l'abus de ces principes, quelquefois vivifians et plus souvent destructeurs, sera contenu et n'étendra pas fort loin ses ravages. La discussion et la contradiction que les académies provoquent et entretiennent dans leur sein et au dehors, opposent un obstacle assez puissant à ces innovations audacieuses et téméraires que se permettent trop souvent des hommes qui, ayant plus d'imagination que de véritable savoir, n'approfondissent rien, ne sont arrêtés par aucune difficulté, n'en aperçoivent même pas, et ne voient les objets que comme ils veulent les voir; et il ne faut peut-être pas moins compter parmi les services que rendent les académies, le mal qu'elles empêchent en repoussant ou signalant l'erreur, que le bien qu'elles font en découvrant la vérité.

Lorsqu'elles furent recréées et réunies sous le titre d'*Institut*, M. Dupuis fut nommé membre de la Classe de littérature et beaux-arts, et s'empressa de lui payer le tribut de ses veilles. Il y lut deux mémoires remplis de recherches sur les Pélasges : dans l'un, il essaie de prouver, par la réunion de tous les faits et de toutes les autorités qu'il a pu recueillir, que les Pélasges étoient une nation puissante, qui, par les armes, la navigation et le commerce, avoit formé des établissemens et étendu ses

ramifications dans presque toutes les parties de l'ancien monde.

Il se propose de faire voir, dans l'autre mémoire, qui n'a pour base que des conjectures plus ou moins vraisemblables, que cette nation, sortie originairement de l'Éthiopie, s'étoit d'abord répandue sur les côtes d'Afrique, dans la Cyrénaïque, la Libye, &c., et que de là elle avoit envoyé des colonies qui, dans les temps antérieurs à l'histoire, avoient civilisé la Grèce, l'Italie, l'Espagne et plusieurs autres contrées. Si le travail de M. Dupuis ne satisfait pas pleinement tous les esprits, ils conviendront du moins qu'il a rendu inutile et infructueuse toute recherche ultérieure sur ce point historique.

L'Institut ayant reçu une nouvelle organisation en l'an XI, M. Dupuis passa dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne, et y montra le même zèle et la même assiduité. La glorieuse expédition des Français en Égypte venoit de mettre les savans à portée de connoître avec exactitude plusieurs des monumens de la science sacrée et de l'astronomie des anciens Égyptiens. Des zodiaques sculptés sur des plafonds ou sur les murs de quelques temples parurent à M. Dupuis fournir une preuve irrécusable d'une de ses premières hypothèses. La série des signes, sur l'un de ces zodiaques, commence par le lion, et, sur l'autre, par la vierge : or, ces signes ayant dû nécessairement, selon lui, être équinoxiaux ou solsticiaux à l'époque où ces zodiaques furent tracés, il en résulte qu'ils l'ont été bien des siècles avant les temps historiques; ce qui confirme l'explication qu'il donne du zodiaque, et la haute antiquité qu'il lui assigne. M. Dupuis éprouva, dans

cette occasion, les effets de cette opposition salutaire dont nous venons de parler, par laquelle un auteur qui ne veut ni se tromper ni tromper les autres, est forcé de considérer sous tous les rapports et sous toutes les faces le sujet qu'il traite, et de se défier d'un seul point de vue. Un membre de cette Classe, aussi célèbre par son érudition que par sa connoissance des monumens antiques (M. Visconti), avoit déjà examiné ces zodiaques avec les yeux d'une critique sage et éclairée, afin de découvrir si la différence que présentent ces monumens dans l'ordre des signes, ne venoit pas de ce qu'en Égypte on se servoit de l'année vague, qui, rétrogradant sur l'année solaire d'un jour tous les quatre ans, devoit, après une révolution de cent vingt ans, commencer un nouveau signe. Il seroit résulté de cette observation, si elle s'étoit vérifiée, que le plus ancien de ces zodiaques pouvoit ne remonter qu'à un siècle avant l'ère vulgaire, et l'autre ne dater que du premier siècle de cette ère. Toutefois M. Dupuis ne crut pas devoir s'arrêter à ces observations, consignées dans deux notes de la nouvelle édition de l'*Hérodote* de M. Larcher : il publia ses explications du zodiaque de Tentyra dans la *Revue philosophique* du mois de mai 1806, et reproduisit les mêmes opinions, peu accréditées jusqu'à présent, dans son Mémoire explicatif du zodiaque chronologique et mythologique, qu'il donna au public dans la même année. Cet ouvrage, dans lequel il compare les zodiaques des Grecs et des Égyptiens avec ceux des Chinois, des Perses, des Arabes, &c., et s'efforce de prouver qu'ils sont originairement les mêmes, présente la même doctrine qu'il a développée dans l'*Origine des cultes*,

et n'en est, à proprement parler, qu'un corollaire ou un appendice.

L'explication de la fable du phénix occupa bientôt après M. Dupuis : il crut voir dans cet oiseau merveilleux, qui, après un nombre de siècles, venoit, disoit-on, se brûler sur l'autel du temple d'Héliopolis, et renaissoit au même moment de sa cendre, l'hiéroglyphe ou le symbole de la grande année, composée de mille quatre cent soixante-une années vagues, et appelée *période sothiaque* ou *caniculaire*, parce que la canicule en ouvroit et en fermoit la marche. Cette explication, qu'il communiqua à la Classe, paroît être restée inédite dans ses portefeuilles.

Un autre membre de la Classe, non moins distingué par son savoir que celui qui avoit attaqué l'antiquité des zodiaques Égyptiens (M. Larcher), entreprit de soumettre à la critique de l'érudition la plus profonde et la plus étendue cette nouvelle opinion de M. Dupuis, et de prouver que la période sothiaque n'a pas plus existé que le phénix, et qu'il est même impossible qu'elle ait jamais existé; d'où il conclut qu'étant une des chimères de l'ancienne astronomie, vouloir expliquer la fiction du phénix par celle de cette période, c'est remplacer une fable poétique par une erreur astronomique, et qu'il faut laisser aux poètes le phénix avec ses merveilles et ses brillantes couleurs.

Nous nous garderons bien de prendre parti dans ces contestations littéraires : il convient aux académies de préparer l'instruction de ces sortes de procès ; le public et la postérité, voilà les juges. C'étoit aussi leur suffrage qu'ambitionnoit M. Dupuis, et il ne travailloit que pour

le mériter : il s'en rapportoit aux lumières et à l'équité de ce tribunal incorruptible, pour apprécier et repousser les critiques auxquelles pourroient donner lieu les nombreuses parties de son vaste système, et il n'y répondoit qu'en cherchant à le fortifier de nouvelles preuves.

Ami de la tranquillité et de la retraite, s'étant procuré par ses travaux cette honnête aisance que le sage préfère à la richesse, ayant cette modération de desirs qui la supplée en la rendant inutile, il partageoit son temps entre les plaisirs de l'étude et les douceurs de l'union conjugale, qui faisoit, depuis près de quarante ans, le bonheur des deux époux. Leur économie les avoit mis en état d'augmenter leurs jouissances par l'acquisition d'un modeste domaine situé dans le voisinage de Dijon. M. Dupuis se flattoit d'y couler en paix les jours de la vieillesse, et de charmer les dégoûts et les ennuis qui les accompagnent trop ordinairement, par ses livres, ses méditations, ses souvenirs, et par cet aspect de la vie champêtre, si analogue à la simplicité de la sienne, et qu'un long séjour dans les grandes villes rend encore plus touchant. Il partit en 1809 pour aller revoir cet asile où son âge et la force de son tempérament devoient lui faire espérer qu'il auroit encore long-temps à attendre la mort. La mort l'y attendoit ; il y fut attaqué, quelques jours après son arrivée, d'une fièvre pernicieuse, à laquelle il succomba, le 29 septembre, dans sa soixante-septième année.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. AMEILHON.

Lue dans la séance publique du vendredi 2 juillet 1813.

DANS le compte que la Classe rendit, il y a peu d'années, au chef du Gouvernement, de l'état et du progrès des lettres, elle ne put s'empêcher de manifester le sentiment pénible que lui faisoit éprouver l'âge avancé de plusieurs membres de l'Académie des belles-lettres, qui étoient devenus les siens. Ces savans, disoit-elle, dont les travaux fertilisent encore chaque jour le domaine de la philologie, qui est la base de toute bonne littérature, et sur laquelle repose la certitude de l'histoire de tous les temps et de tous les pays, gardiens fidèles du dépôt précieux des connoissances positives, restes, pour la plupart, d'une génération qui va disparoître, menacent de laisser bientôt dans nos rangs un vide douloureux et bien difficile à remplir. Ce triste pressentiment n'étoit que trop fondé : nos pertes ont encore été au-delà de nos inquiétudes; plusieurs de ces hommes dont l'érudition vaste et profonde, la critique sûre et judicieuse, répandoient la lumière depuis un demi-siècle sur toutes les parties

de la littérature et de l'antiquité, plusieurs autres qui joignoient à ces talens utiles le talent encore plus rare et plus relevé de manier d'une main habile le burin de l'histoire, nous ont été enlevés presque coup sur coup, et sans que rien nous eût préparés à une privation aussi prompte que cruelle. Du nombre de ces derniers est Hubert-Pascal Ameilhon, membre de la Légion d'honneur et de la Société d'agriculture du département de la Seine, que l'Institut, au moment de sa formation, avoit hérité de l'Académie des belles-lettres, et qui, par l'organisation nouvelle donnée à ce corps, avoit passé dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne, créée pour remplacer cette Académie et continuer ses travaux.

M. Ameilhon étoit né à Paris, le 7 avril 1730. Après avoir fait son cours d'études dans l'université, où il se distingua moins par la facilité de sa mémoire et par des dispositions heureuses que par son opiniâtreté au travail et la volonté ferme qu'il avoit d'apprendre, il embrassa l'état ecclésiastique, et se livra par devoir à l'étude de la théologie, pendant qu'il continuoit par goût celle des écrivains Grecs et Latins. Mais bientôt, rebuté par la stérilité verbeuse et subtile de la scholastique, et se sentant peu d'attrait pour l'état qui lui rendoit cette science nécessaire, il renonça pour toujours à l'un et à l'autre, sans renoncer cependant à l'habit ecclésiastique ni au titre d'*abbé*; qu'il a conservés pendant près de trente ans; particularité qu'il est utile de remarquer, afin qu'on ne soit pas tenté, par la suite, d'attribuer à deux auteurs les ouvrages qu'il a publiés sous deux qualifications différentes.

Libre alors de toute entrave, il consacra tout son temps aux lettres, avec l'ardeur soutenue et l'insatiable curiosité qui présagent le succès et manquent rarement de le procurer aux hommes laborieux que leur penchant entraîne vers l'érudition. Il eut aussi le bonheur d'inspirer de l'intérêt à M. Bonami, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui dirigea ses premiers pas dans la carrière en l'associant à ses travaux, et dont les conseils et l'exemple le déterminèrent à joindre l'étude des monumens de l'histoire de France à celle de l'antiquité, à laquelle il s'étoit borné jusqu'alors.

Il eut, depuis cette époque, une grande part à la rédaction du *Journal de Verdun*, dont M. Bonami étoit chargé, et qui, malgré la petitesse de son volume, a toujours, par la variété des matières qu'il renfermoit, par la justesse et la décence de la critique, été distingué de la foule des feuilles passagères qu'alors, comme aujourd'hui, la France enfantoit chaque mois. M. Ameilhon ne contribua pas moins à mettre en ordre la nombreuse bibliothèque léguée, en 1760, à la ville de Paris, par un de ses magistrats; à dépouiller et à classer plusieurs milliers de manuscrits et de portefeuilles remplis d'une multitude de pièces de différens genres, et à former du tout un catalogue raisonné, propre à en faciliter la jouissance. Le zèle et le dévouement du maître et de l'élève furent récompensés de la manière la plus convenable et la mieux méritée. M. Bonami, qui étoit déjà historiographe de la ville, fut nommé à la place de bibliothécaire qu'on créa dans cette circonstance, et M. Ameilhon lui fut adjoint avec le titre de sous-bibliothécaire.

Ces

Ces travaux bibliographiques, dont le principal attrait pour lui étoit l'utilité, et qui auroient pu absorber tout le temps d'un homme moins laborieux, ne lui firent cependant point négliger ses études de prédilection. On le vit, pendant plusieurs années, leur consacrer tous ses momens de loisir, sans se permettre aucun délassement, et souvent même dérober au repos de la nuit les heures qu'il auroit voulu et qu'il ne pouvoit leur donner pendant le jour.

Le premier fruit de ses doctes veilles fut un Mémoire sur le commerce et la navigation des Égyptiens sous les rois Ptolémées, sujet que l'Académie des belles-lettres avoit proposé au concours pour l'année 1762. Dans cet ouvrage, car ce mémoire en mérite le titre par l'étendue et la profondeur avec lesquelles le sujet y est traité, M. Ameilhon, après avoir fait voir, contre l'opinion presque généralement établie, que les Égyptiens, sous leurs anciens rois et long-temps avant le règne d'Alexandre, s'adonnoient avec succès à la navigation et au commerce, prouve que, sous les Ptolémées, ils se sont distingués parmi les nations les plus commerçantes; il les suit dans leurs courses mercantiles sur terre et sur mer, fait connoître avec détail les diverses marchandises qu'ils transportoient aux Indes et celles qu'ils en rapportoient, et répand, en passant, la lumière d'une critique à-la-fois érudite et pénétrante sur plusieurs points obscurs de la géographie ancienne.

Lorsque ce mémoire parut imprimé, le public confirma le jugement qu'en avoit porté l'Académie en lui décernant le prix; et, ce qui n'est pas le moindre éloge

qu'on en puisse faire, le célèbre auteur de l'*Histoire philosophique du commerce dans les deux Indes* n'a pas balancé à le prendre pour guide dans l'article où il parle du commerce de l'ancienne Égypte, ainsi qu'il le déclare lui-même, avec l'expression de l'estime et de la reconnoissance.

Un mémoire dans lequel M. Ameilhon examine quels étoient les droits et les prérogatives du *pontifex maximus* de Rome sur les sacerdoces de la ville et des provinces, et si son autorité s'étendoit sur les prêtres et les temples des divinités Romaines introduites dans les pays conquis et sur ceux de leurs divinités nationales, lui mérita, l'année suivante, une seconde couronne au concours ouvert par la même Académie.

Peu de temps après, ses Recherches sur l'éducation que les Athéniens donnoient à leurs enfans dans les beaux jours de la république, lui firent décerner un nouveau triomphe par cette compagnie savante. Le sentiment qu'il avoit de ses forces, lui fit naître l'idée de traiter plus en grand le sujet qu'elle avoit proposé, et l'empêcha de publier alors son ouvrage. D'autres travaux, des circonstances diverses, s'étant opposés à l'exécution de cet utile projet, qu'il a toujours conservé l'intention de poursuivre, ont fait que son mémoire n'a point été imprimé, non plus que celui sur le souverain pontificat chez les Romains.

Ces succès dans des genres différens, et qui attestoient la variété et la profondeur de ses études ; les recherches auxquelles plusieurs académiciens dont il étoit connu savoient qu'il ne cessoit de se livrer pour éclaircir plu-

sieurs points obscurs de l'histoire ancienne et de celle du moyen âge, le desir dont toujours ont été animées les sociétés littéraires de se choisir pour membres des hommes qui puissent participer utilement aux travaux auxquels elles sont tenues par leurs réglemens, lui firent obtenir, en 1766, une place à l'Académie des belles-lettres, qui étoit l'unique objet de son ambition littéraire.

M. Ameilhon ne trompa point les espérances du corps qui l'avoit admis; il les surpassa même en quelque sorte, en y déployant un genre de connoissances qu'on ne lui soupçonnoit point, et qui lui ouvrit une route presque nouvelle dans le domaine de l'antiquité. Son amour pour les lettres n'avoit point exclu en lui un penchant naturel qui le portoit vers les sciences proprement dites. Il avoit étudié, sous les maîtres les plus habiles, la physique, l'anatomie, la minéralogie, la botanique, et s'étoit sur-tout appliqué à la chimie, qui avoit pour lui un attrait particulier, et dans laquelle il avoit fait assez de progrès pour trouver un mercure fulminant dont le célèbre Maquer, avec lequel il étoit lié, annonça la découverte à l'Académie des sciences. Aidé de ces secours et de ceux que lui fournissoit une vaste érudition, il se proposa d'examiner l'état des sciences et des arts, et sur-tout des arts mécaniques, chez les anciens; de rechercher quels étoient leurs procédés; de comparer leur industrie avec celle des modernes, et de répandre la lumière sur cette partie si intéressante et trop négligée de l'histoire de l'esprit humain. Il se proposa pareillement d'examiner ce qu'il pouvoit y avoir de réel dans les faits regardés anciennement comme des prodiges, d'en assigner la cause, et de le discerner

de ce qui étoit imaginaire et ne pouvoit être cru que par l'ignorance et la superstition. C'est ainsi qu'il explique par la physiologie, d'une manière propre à satisfaire les bons esprits, ce que les anciens racontent de certains hommes qu'on croyoit avoir en eux quelque chose de surnaturel et de divin, parce qu'ils avoient la propriété de ne point enfoncer dans l'eau, et qu'il explique pareillement pourquoi, dans l'absurde épreuve judiciaire appelée *l'épreuve de l'eau froide*, à laquelle on soumettoit, dans le moyen âge, les malheureux accusés du crime non moins absurde de magie, plusieurs surnageoient, et étoient jugés être en horreur à la nature, par la raison que l'eau refusoit de les recevoir dans son sein.

Il traita ensuite, avec une abondance de recherches et des détails qui ne laissent rien à desirer, de l'exercice du nageur chez les anciens, et des avantages qu'ils en retiroient; de l'art du plongeur, de son utilité, et des instrumens dont il se servoit pour rester plus long-temps sous l'eau; du sparte proprement dit, ou du véritable sparte, de la manière dont on le récoltoit et dont on le travailloit, et des différens usages auxquels on l'employoit; des couleurs dont il est fait mention dans les auteurs anciens, des diverses substances dont on les tiroit, des préparations qu'on leur donnoit. Ces recherches le conduisent à examiner, dans plusieurs autres mémoires, quel étoit l'état de l'art de la teinture, et quels en étoient les procédés; quels étoient ceux de l'art du foulon, et les instrumens dont il se servoit; comment se faisoit l'exploitation des mines d'or; quels étoient les procédés pour la préparation de la mine, pour la fonte, pour l'affinage, pour en

séparer l'argent ou les autres métaux qui s'y trouvoient quelquefois alliés. Ces mémoires ont été imprimés dans la collection de l'Académie des belles-lettres, ou dans celle de la Classe de littérature et beaux-arts de l'Institut, dont M. Ameilhon étoit membre avant l'organisation actuelle. On regrette que des raisons qu'on ignore l'aient empêché de faire le même travail sur un plus grand nombre d'arts, et, sur-tout, qu'il ait laissé incomplets quelques-uns de ceux dont il s'est occupé; mais ce qui est encore plus à regretter, c'est que quelques mémoires curieux sur les différens genres de pêches usités chez les anciens, qu'il avoit lus à l'Académie, soient restés inédits dans ses portefeuilles, parce qu'il avoit cru devoir les travailler de nouveau, et qu'il en a été détourné par ses autres occupations.

M. Ameilhon étoit toujours dirigé, dans ses recherches, par l'amour de la vérité; et quoique l'antiquité fût l'objet constant de ses affections et de son culte, il souffroit impatiemment qu'on cherchât à l'enrichir aux dépens des temps modernes. Un associé étranger de l'Académie des belles-lettres, connu par un ouvrage dans lequel il prétend prouver que les modernes se sont attribué un grand nombre de découvertes qui appartiennent aux anciens, vint lire à l'Académie un mémoire dans lequel, s'appuyant sur un passage de Strabon et sur des textes douteux de quelques autres écrivains qu'il interprétoit à sa manière, il tâche d'enlever encore aux modernes l'invention du télescope, et s'efforce d'établir que les anciens ont connu cet instrument. M. Ameilhon, loin d'adopter cette opinion, la combattit dans un mémoire aussi savant que lumineux,

où il démontre que les anciens, ignorant les lois que suit la lumière en passant d'un milieu plus rare dans un milieu plus dense, n'ont pu inventer ni les lunettes ordinaires, pour aider les vues foibles, ni, à plus forte raison, les télescopes, et que les textes cités, bien entendus, ne désignent que des tuyaux ou tubes sans verres, dont on sait que les astronomes de l'antiquité se servoient pour observer les astres.

M. Ameilhon, non content de payer ainsi le tribut de ses veilles à l'Académie, lui donna une nouvelle preuve de zèle et de dévouement, en se chargeant de rédiger le compte qu'elle devoit rendre de ses travaux, deux fois chaque année, à l'Académie des sciences, qui, aux mêmes époques, lui rendoit pareillement compte des siens. Cette obligation réciproque, imposée aux deux compagnies depuis leur naissance, entretenoit entre elles une fraternité qui étoit presque autant un sentiment qu'un devoir, et dont les liens, fortifiés par le temps et par une longue habitude d'estime, de confiance et d'égards, ont, en quelque sorte, résisté à la destruction des deux Académies, et ont fait que les membres dont elles étoient composées ne sont jamais devenus entièrement étrangers les uns aux autres, et se sont toujours regardés comme confrères : rare union, peut-être trop peu connue, qui a duré sans altération pendant près d'un siècle, et dont la mémoire doit être conservée pour l'honneur des sciences, des lettres, et des hommes dévoués à leur culte.

M. Ameilhon mettoit tant de prix à la mission honorable qui lui avoit été confiée par l'Académie, qu'après l'avoir remplie pendant près de vingt ans, on le vit, déjà

très-avancé en âge, accepter avec plaisir, je dirois presque avec reconnoissance, les mêmes fonctions auprès de l'Institut, lorsqu'elles lui furent confiées par la Classe d'histoire et de littérature ancienne, au moment de sa création.

Les travaux académiques de M. Ameilhon, quelqu'intéressans qu'ils soient, n'étoient cependant pour lui, depuis un grand nombre d'années, que des accessoires d'un travail encore plus important, et qui exigeoit des talens d'un tout autre genre. M. Le Beau, en mourant (en 1778), avoit laissé incomplète l'Histoire du Bas-Empire; il en avoit publié vingt-un volumes, et avoit composé une partie du vingt-deuxième, qui devoit comprendre le règne entier de l'empereur Michel Paléologue, mort en 1282. Ce qui peut paroître étonnant, c'est qu'on ne trouva dans ses papiers aucun des matériaux pour la continuation de l'ouvrage, pas même ceux qui lui étoient nécessaires pour achever l'histoire de ce règne, qu'il n'avoit écrite que jusqu'à l'an 1276. M. Ameilhon, tout en se défiant de ses forces, mais rassuré par les conseils de ses amis, et sur-tout par l'invitation que lui en avoit faite M. Le Beau avant sa mort, entreprit de continuer et de terminer sur le même plan le grand monument que son illustre confrère travailloit, depuis plus de trente ans, à élever aux lettres et à sa renommée. Il acheva et publia le vingt-deuxième volume en 1781, et fit paroître, quelques années après (en 1786), les vingt-troisième et vingt-quatrième volumes, qui contiennent l'histoire du vieux Andronic, de sa femme et de ses trois fils. On y remarque l'histoire de la fameuse expédition des Catalans en Orient, qu'aucun écrivain Français n'avoit traitée. Ce

morceau, qui occupe un espace assez considérable dans ces volumes, dont il n'est pas la partie la moins curieuse et la moins intéressante, a été composé par M. Ameilhon d'après les historiens Espagnols, et principalement d'après Muntaner, qui servoit dans les premiers rangs de l'armée Catalane, et qui a été témoin de tous les faits qu'il raconte.

La liberté et la chaleur avec lesquelles l'auteur s'exprime sur la foiblesse du gouvernement et les désordres de la cour de Constantinople sous ces règnes, le firent soupçonner par quelques personnes d'avoir eu l'intention secrète de faire indirectement la satire de la cour de Versailles. Ce soupçon ne prit heureusement point assez de consistance pour que le repos de M. Ameilhon en fût troublé, et il n'eut aucune suite fâcheuse pour lui. Peut-être même contribua-t-il à faire lire l'ouvrage avec plus d'empressement, et à en faire desirer plus vivement la continuation.

M. Ameilhon s'en occupoit avec son ardeur ordinaire, lorsque la suite des événemens de la révolution vint l'arracher à ses paisibles études, et l'obligea de les suspendre pour long-temps. Il fut chargé de recueillir les livres de toutes les bibliothèques supprimées, particulièrement dans le département de la Seine, et devenues la propriété de l'État; de les réunir dans les dépôts, de les classer, d'en dresser des inventaires, d'en empêcher la dilapidation ou la destruction : travaux immenses, auxquels il a sacrifié plusieurs des années les plus précieuses de sa vie, avec un zèle infatigable, qui ne pouvoit lui être inspiré que par le desir de servir les lettres, et dont il n'a jamais espéré ni

retiré

retiré d'autre fruit que la satisfaction intérieure d'avoir payé sa dette de citoyen et d'avoir été utile. Par ses soins conservateurs, nos bibliothèques publiques se sont considérablement accrues; et il est presque inutile de faire remarquer que, dans la distribution des richesses dont il étoit dépositaire, il n'oublia pas la bibliothèque de la ville de Paris, où il avoit puisé ses premières connoissances bibliographiques, et dont il étoit devenu le chef en 1771, après la mort de M. Bonami, non plus que la bibliothèque de l'Arsenal, dont il fut nommé administrateur lorsque celle de la ville fut donnée à l'Institut, qui jouit avec reconnoissance du fruit des longs travaux d'un de ses membres les plus estimables.

M. Ameilhon ne pensoit pas qu'il suffît au chef d'une grande bibliothèque publique d'être un bibliographe habile, de bien connoître sa bibliothèque, d'y maintenir l'ordre avec une attention assidue, de la compléter, de satisfaire avec politesse et célérité à toutes les demandes qu'on peut lui faire : il croyoit encore nécessaire que ce chef eût une érudition assez étendue et assez variée pour n'être entièrement étranger à aucune partie des connoissances humaines, pour être en état d'indiquer les sources à ceux qui viennent le consulter sur des ouvrages qu'ils veulent entreprendre, pour éclairer et diriger les hommes studieux qui cherchent à s'instruire, leur enseigner la route qu'ils doivent suivre, leur prêter son savoir sans paroître leur donner des leçons, et les renvoyer contens d'eux-mêmes et du bibliothécaire.

M. Ameilhon, en exposant ainsi, dans un Mémoire lu à la Classe de littérature et beaux-arts, et imprimé

dans son recueil, les qualités que doit réunir, selon lui, le chef d'une bibliothèque publique, a tracé, sans en avoir l'intention, son propre portrait. Il possédoit à un haut degré toutes ces qualités, et on en trouve la preuve écrite dans différens ouvrages. Nous savons tous d'ailleurs, ou par expérience, ou par tradition, que, pendant plus de quarante ans, il n'a cessé de prodiguer au service des autres un temps qu'il savoit si bien employer, et dont il étoit si économe pour lui-même ; et plusieurs membres de cette Classe, sans parler d'un grand nombre d'autres littérateurs, se plaisent encore à lui rendre cet honorable témoignage, et redisent avec reconnoissance combien ses conseils et ses indications ont abrégé et facilité leurs études.

Il ne se livroit pas avec moins de zèle aux travaux extraordinaires qui lui étoient confiés par l'estime que ses confrères avoient pour lui : on ne le vit jamais, pendant le demi-siècle de sa vie académique, en refuser aucun ; et son nom se trouvoit presque toujours parmi ceux des membres choisis pour composer les commissions qui, telles que l'examen et le jugement des mémoires envoyés chaque année au concours pour le prix, demandent du temps, un jugement sain, des lumières, et quelquefois de grandes recherches.

C'est par une suite de cette confiance qu'il inspiroit sans y prétendre, qu'il fut chargé par la Classe de littérature et beaux-arts d'examiner une inscription en l'honneur de Ptolémée-Épiphane, écrite en trois langues, ou du moins en trois différens caractères, savoir, en caractères sacrés ou hiéroglyphiques, en caractères et probablement

en langue vulgaire Égyptienne, et en grec, sur un monument découvert à Rosette, et dont le général Dugua, à son retour d'Égypte, avoit offert deux copies à l'Institut. M. Ameilhon surmonta les difficultés que présentoient l'intelligence, et même, dans plusieurs endroits, la lecture de l'inscription Grecque, dont un grand nombre de lignes sont tronquées, et les caractères de plusieurs mots tellement frustes qu'il est presque impossible de les reconnoître : il l'interpréta en latin et en français, et la publia, en 1803, accompagnée de savantes observations paléographiques, historiques et littéraires, qui n'en laissent aucune partie sans éclaircissement.

M. Ameilhon ne veut pas qu'on ignore combien lui ont été utiles, dans ce travail, l'amitié et les lumières de M. du Theil, qui en avoit d'abord été chargé, et que des affaires particulières déterminèrent à y renoncer ; et il croit ne pouvoir trop lui en témoigner sa gratitude. Il n'a pas eu les mêmes remercîmens à faire à un autre confrère, qui, au lieu de l'aider de ses conseils quand ils pouvoient lui être utiles, attendit que l'ouvrage fût imprimé pour y relever, dans des lettres qu'il rendit publiques, quelques erreurs légères, et d'autant plus excusables qu'elles n'influent en rien sur le sens général de l'inscription.

On s'étoit flatté qu'à l'aide de cette inscription on pourroit réussir à déchiffrer celle qui est en caractères hiéroglyphiques, et plus facilement encore celle qui est en écriture cursive ou vulgaire : mais, malgré les efforts de plusieurs savans très-versés dans la connoissance des langues Orientales, cette espérance n'a point encore, à beaucoup près, été réalisée, et s'affoiblit même chaque jour.

La déférence de M. Ameilhon aux desirs de ses confrères ne nuisit point à la continuation de l'Histoire du Bas-Empire, qu'il avoit reprise aussitôt que les tempêtes de la révolution avoient commencé à se calmer. Il en publia, en 1803 et en 1807, les vingt-cinquième et vingt-sixième volumes, qui comprennent l'espace d'un siècle, depuis 1341 jusqu'en 1440, et qui ne furent pas moins bien accueillis que les précédens. La satisfaction que dut lui causer ce nouveau succès, fut presque aussitôt empoisonnée par le plus grand malheur que le sort pût lui faire éprouver : il perdit, déjà presque octogénaire, l'épouse qui, depuis trente ans, faisoit le charme de sa vie, et qui étoit la compagne fidèle et le soutien de sa vieillesse.

Il parut tellement accablé de cette perte irréparable, qu'on eut lieu de craindre qu'affoibli par l'âge il ne pût y survivre : mais les lettres, au culte desquelles il avoit été si fidèle depuis son enfance, lui furent fidèles à leur tour; elles calmèrent peu à peu la violence de sa douleur, et en adoucirent l'amertume; et il trouva, non la consolation, elle étoit impossible, mais une heureuse et puissante distraction, dans le travail qu'exigea de lui la composition du vingt-septième volume de son Histoire, qu'il fit paroître en 1811. Ce volume complète l'histoire de la longue agonie de cet empire, dont la puissance, après avoir embrassé presque tout le monde connu, étoit réduite à la possession d'une seule ville. M. Ameilhon auroit pu terminer son ouvrage à la prise de Constantinople par Mahomet II en 1453, puisque cette catastrophe a consommé la destruction de l'empire de Cons-

tantin ; mais, comme un grand nombre de provinces et de principautés qui en avoient fait partie, et qui étoient encore possédées par des Grecs et par des Latins, ne tombèrent pas avec Constantinople au pouvoir des Ottomans, il a cru devoir indiquer sommairement les événemens postérieurs qui les concernent, et ne pas faire disparoître tout-à-coup de la scène les personnages marquans qu'on a vus y jouer un rôle, sans dire ce qu'ils sont devenus. Cette idée a enfanté l'abrégé historique, aussi succinct que substantiel, de la suite des conquêtes des Turcs depuis 1453 jusqu'en 1736, et qui est un complément utile et intéressant à l'histoire de l'empire d'Orient. On ne pourroit, sans injustice, ne pas appliquer à ce dernier volume le jugement que la Classe, d'accord avec le public, a porté des volumes précédens dans le compte qu'elle a rendu de l'état et du progrès des lettres au Gouvernement. Dans tous règnent cet esprit de sagesse et cet amour de la vérité et de la vertu qui caractérisent l'auteur : il développe les causes des événemens, discute les faits douteux, et sait habilement les éclaircir sans nuire à l'intérêt et presque pas même à la rapidité de la narration. Si son style, toujours simple, manque quelquefois d'élégance, il ne manque ni de clarté ni de correction, et rarement de noblesse ; il a continuellement la décence et la gravité qui conviennent à l'histoire. On pouvoit craindre que le dernier volume ne se ressentît de la mélancolie dans laquelle M. Ameilhon étoit plongé depuis la perte cruelle qu'il avoit faite, et de l'affoiblissement trop ordinaire à la grande vieillesse : on remarque au contraire, avec une surprise qui ajoute

à la satisfaction qu'on éprouve en lisant ce volume, que l'auteur semble augmenter de force et de vigueur en approchant du dénouement de cette longue et pénible tragédie. Il décrit les préparatifs et les diverses opérations du siége et de la défense, et enfin la prise et le sac de la ville éternelle de Constantin, de cette ville qui avoit été long-temps la capitale du monde, avec une chaleur qu'on ne devoit guère attendre d'un homme de son âge, et une vérité qui transporte le lecteur au milieu des événemens et l'en rend, en quelque sorte, le témoin. On voit agir les personnages; on partage leurs dangers, leurs craintes, leurs espérances: on croit entendre les cris féroces des vainqueurs, et les cris douloureux des victimes qu'ils égorgent; et l'on s'intéresse au sort du malheureux Constantin Dragosès, qui sembla n'être monté sur le trône que pour être écrasé sous ses débris, et qui, s'il ne sut pas régner avec gloire, sut du moins mourir avec courage en défendant sa couronne, et ne la perdit qu'avec la vie.

Si l'on peut reprocher quelques défauts à l'ouvrage de M. Ameilhon, ils viennent pour la plupart du plan, peut-être trop étendu, qu'il a été obligé de suivre comme continuateur, et de la monotonie fastidieuse des querelles théologiques, presque toujours ridicules et souvent cruelles, qui en remplissent une partie des pages, ou de la monotonie, tout autrement révoltante, des lâches perfidies, de la pusillanimité, de la vanité puérile, de la bassesse et de l'atrocité d'un grand nombre des personnages que l'auteur est obligé de montrer sur la scène; et ces défauts, fussent-ils encore plus nombreux, n'empêchent pas, puisqu'ils ne dépendent point de lui, qu'on ne doive lui

accorder une place parmi les historiens les plus estimables et les plus dignes d'être lus. Le tableau des mœurs, des foiblesses et des vices qui minent les états et finissent par les détruire, est moins intéressant, mais il n'est ni moins instructif ni moins difficile à tracer, que celui des qualités et des vertus qui les font prospérer et assurent le bonheur des peuples.

M. Ameilhon, dans ses dernières années, n'avoit plus qu'un vœu à former, c'étoit de terminer son Histoire : quand il en parloit à ses amis, il répétoit souvent ce vers touchant de Virgile :

Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem.

Son vœu a été rempli : il a vécu assez long-temps pour achever et publier son ouvrage ; mais il n'a joui que quelques instans de la satisfaction que devoit lui causer la manière honorable dont son dernier volume a été accueilli. A peine l'eut-il livré au public, qu'une chute qu'il fit en sortant de son cabinet pour aller, suivant son usage journalier, à la bibliothèque de l'Arsenal, dont l'administration lui étoit confiée, le conduisit au tombeau le 13 novembre 1811, après plusieurs jours de souffrances qu'il supporta avec la tranquillité d'ame, le courage et la résignation d'un philosophe et d'un chrétien.

Sa mort a excité les regrets des lettres, des corps savans dont il étoit membre, d'une famille dont il étoit le tendre et généreux appui, d'un petit nombre d'amis qui lui survivent, et auxquels son amitié étoit d'autant plus précieuse, qu'il n'en étoit pas prodigue, et que son caractère, peut-être un peu trop ombrageux, ne lui permettoit de se

livrer à la douceur de ce sentiment que par degrés, avec une grande réserve et après de longues épreuves. Cette propension involontaire à la défiance, qu'il avouoit à ses amis n'avoir jamais pu surmonter entièrement, n'influoit en rien sur la bonté naturelle de son ame : personne n'avoit plus de philantropie et de sensibilité, personne n'étoit moins accessible aux sentimens haineux ; mais aussi personne n'avoit moins de disposition que lui à être l'ami de tout le monde.

NOTICE

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. LÉVESQUE.

Lue dans la séance publique du 1.er juillet 1814.

DIX ANS se sont à peine écoulés depuis l'époque où la Classe d'histoire et de littérature ancienne pouvoit se glorifier de compter à-la-fois parmi ses membres un grand nombre d'historiens, tous dignes de ce nom, tous également estimables, quoique sous des rapports et avec des talens différens, par leur véracité et la réunion des autres qualités qui font le principal mérite de l'histoire. Pendant ce court espace de temps, la plupart ont disparu : ma foible voix a fait retentir cette tribune des justes regrets que causoit à l'Institut et aux lettres la mort du continuateur de l'*Histoire de France* de Velly et Villaret; de l'historien de *François I.er*, et de la *Rivalité de la France et de l'Angleterre;* de celui auquel nous devons l'*Esprit de la Ligue* et l'*Esprit de la Fronde;* de l'auteur de l'*Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*, et de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre;* de celui qui a eu le courage de continuer et d'achever l'*Histoire du Bas-Empire.* Ces pertes multipliées ne sont pas les seules que la mort nous a fait éprouver : elle nous a encore privés plus récemment

de deux des historiens qui nous restoient, M. Lévesque et M. de Toulongeon, dont il est de mon devoir d'honorer aujourd'hui la mémoire, en rappelant le souvenir de leurs travaux et des services qu'ils ont rendus aux lettres.

Pierre-Charles Lévesque naquit à Paris, le 28 mars 1736. Ses parens, qui, sans doute, ne le destinoient point à une de ces professions auxquelles il faut être préparé de bonne heure par l'étude des langues anciennes et des auteurs classiques, se bornèrent à lui donner chez eux une bonne éducation morale, et ne lui firent pas même apprendre les élémens de la langue Latine. Mais, lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, pressé par le desir de s'instruire, il les sollicita avec tant d'instances de lui en procurer les moyens, qu'ils consentirent à le placer dans une pension, où il commença son cours d'humanités, et d'où il sortit, environ six mois après, en état de le continuer au collége Mazarin. Ses progrès furent si rapides et si marqués, que sa famille eut tout lieu de s'applaudir de lui avoir permis de suivre son inclination. Les prix qu'il remporta chaque année dans les concours de son collége et dans ceux de l'université, furent comme les préludes des succès plus importans qu'il obtiendroit un jour dans la carrière des lettres, auxquelles il avoit dès-lors résolu de consacrer sa vie : mais, loin de se laisser éblouir par les triomphes de sa jeunesse, et de croire, comme il arrive quelquefois, qu'il pourroit sans peine en obtenir de plus flatteurs et de plus durables, il redoubla d'efforts pour les mériter.

Il n'avoit pas encore entièrement terminé son cours

d'études, qu'il se vit au moment d'être contraint de l'interrompre. Des revers inattendus obligèrent ses parens à quitter la capitale pour aller s'établir dans le midi de la France. S'éloigner de Paris, des grands établissemens consacrés aux sciences et aux lettres, c'eût été, pour le jeune Lévesque, renoncer pour toujours à leur culture, à laquelle il attachoit le bonheur de sa vie : il ne put s'y résoudre. Soutenu par cette ardeur qui ne connoît pas d'obstacles, ou qui sait les surmonter, il eut le courage de rester seul dans la capitale, où ses talens alloient devenir son unique ressource, et il eut recours à la gravure, dont il s'étoit particulièrement occupé dans la maison paternelle avant de commencer ses études, et à laquelle il n'avoit pas encore entièrement renoncé.

Il trouva dans l'exercice de cet art les moyens de suffire à des besoins très-modérés, de conserver son indépendance, et, par une sage distribution de son temps, d'en donner une grande partie au penchant qui l'entraînoit vers la littérature. Il acquit aussi dans les arts, en se livrant à la gravure, des connoissances assez étendues, trop souvent étrangères aux gens de lettres, qui lui firent dès-lors quelque réputation, et qu'il développa par la suite avec succès dans la continuation du Dictionnaire des beaux-arts, commencé par M. Watelet, et qu'il a eu la gloire de terminer.

Cet ouvrage, dans lequel on reconnoît aisément un homme exercé à penser et à écrire, n'est pas la première preuve qu'il ait donnée de ses talens littéraires. Nourri des préceptes des anciens philosophes et de leurs théories, riche de ses propres observations, il en avoit déjà fait une heureuse application dans un petit ouvrage intitulé, *les*

Rêves d'Aristobule, auquel, sans doute par modestie, il ne mit point son nom, mais que la solidité des pensées et la facilité du style firent distinguer de la foule des productions littéraires qui parurent à cette époque. Une traduction en prose de quelques morceaux choisis de Pétrarque, qu'il publia quelque temps après, n'étant guère âgé que de vingt-cinq ans, n'obtint pas tout-à-fait le même succès, et fut cependant accueillie aussi favorablement que le traducteur avoit le droit de l'espérer. En effet, pour reproduire avec fidélité en français cette délicatesse extrême de sentimens et d'expressions, cette inépuisable variété de locutions et d'images, cette fleur d'élégance et de galanterie qui caractérisent les belles compositions du chantre de Laure, on peut raisonnablement douter qu'il suffise de joindre à une connoissance parfaite de notre langue l'imagination et la diction les plus riches et les plus brillantes, et que la prose la plus parfaite puisse rendre des beautés qui consistent principalement dans l'harmonie et le charme de la poésie.

M. Lévesque étoit alors à cet âge où l'homme qui a la passion des lettres, tourmenté par l'inquiète activité de son esprit, ignorant encore et la nature de son talent et la mesure de ses forces, tente différens essais, et flotte incertain sur la direction qu'il doit donner à ses travaux. Ajoutons qu'à cette époque la philosophie étoit la base de tous les écrits, l'objet de toutes les méditations et de toutes les ambitions littéraires, parce qu'elle seule pouvoit procurer de la célébrité aux écrivains et des lecteurs aux ouvrages; et l'on apercevra sans peine l'influence de cette double cause dans ceux que M. Lévesque publia sous le

titre, l'un de *l'Homme moral*, l'autre de *l'Homme pensant*. Mais, s'il paroît avoir plutôt été entraîné par l'exemple de ses contemporains que par un goût décidé pour les doctrines philosophiques, on sent, en lisant ces écrits, qu'il puisoit dans son cœur les maximes de morale qu'il y développe. Toujours simple, naturel et vrai, il enseigne les vertus qu'il pratiquoit lui-même sans effort comme sans ostentation; et, s'adressant à l'intérêt personnel de son lecteur, il cherche moins à le séduire par les formes imposantes d'un langage sententieux et apprêté, qu'à le convaincre par la force de la raison et de la vérité.

Ces deux nouvelles productions achevèrent de concilier à l'auteur l'estime et la bienveillance du philosophe Diderot, dont il étoit déjà connu, et qui le recommanda si puissamment à l'impératrice de Russie, protectrice éclairée et généreuse de tous les genres de talens, qu'elle l'appela dans ses états, en 1773, pour remplir une place de professeur au corps impérial des cadets nobles, établi à Saint-Pétersbourg.

Dès ce moment, toutes les pensées de M. Lévesque se portèrent vers la Russie : il forma le projet d'en écrire l'histoire; et, détournant les yeux des difficultés qu'il devoit rencontrer dans l'exécution d'une pareille entreprise, il ne voulut voir que les ressources que lui offriroit, pour y réussir, la position dans laquelle il alloit se trouver. Fixé dans la capitale du vaste empire des Czars, et, pour ainsi dire, sur le théâtre même des événemens qu'il auroit à raconter, il pourroit consulter les monumens originaux, conservés dans les archives de l'empire, et recueillir à leur source les traditions nationales. Il n'eut

pas plutôt pris possession de sa place, dont les fonctions n'exigeoient chaque jour qu'un petit nombre d'heures, qu'il consacra tout le reste de son temps à l'étude du russe moderne et de l'ancien dialecte slavon-russe, dans lequel sont écrites toutes les chroniques de la nation. Muni de ces connoissances indispensablement nécessaires, et qu'il acquit beaucoup plus promptement qu'il ne l'avoit espéré, il fut en état de lire et de dépouiller les chartes, les chroniques, et tout ce fastidieux amas de documens historiques, pour la plupart informes, dans lesquels la vérité est presque toujours mêlée avec l'erreur ou défigurée par des fables absurdes, et dont le langage obscur et barbare exerce péniblement la critique et fatigue bientôt l'attention du lecteur le plus intrépide. Le courage et la constance de M. Lévesque surmontèrent tous ces dégoûts, et triomphèrent de tous les obstacles. Après sept années d'un travail aussi actif qu'opiniâtre, il eut terminé son ouvrage. Pressé alors par le desir de l'offrir en tribut à sa patrie, et fermant l'oreille aux propositions honorables et avantageuses qu'on ne cessoit de lui faire pour le retenir à Saint-Pétersbourg, il revint en France en 1780; et, environ deux ans après, il publia son Histoire.

Les Français, ainsi que la plupart des autres peuples de l'Europe, ne connoissoient encore la Russie que par les relations vagues, incomplètes, et souvent même mensongères, de quelques voyageurs prévenus, trop crédules, ou qui n'avoient pas pris la peine de s'instruire; et l'historien de Pierre-le-Grand, peignant à grands traits et avec les couleurs les plus brillantes le caractère de son héros, s'étoit borné à esquisser rapidement celui du peuple

qu'il gouvernoit, et avoit plus visé, dans ce tableau, à l'effet de l'ensemble, qu'à l'exactitude des détails. L'ouvrage de M. Lévesque joignoit donc au mérite de la vérité la plus scrupuleuse et de l'enchaînement continu des faits celui d'une composition sage et savante et d'un style toujours en harmonie avec la grandeur du sujet, et, de plus, l'intérêt toujours si puissant de la nouveauté. L'Europe vit pour la première fois, et non sans une sorte d'étonnement, se développer sous ses yeux l'origine et les premiers accroissemens de cet empire hyperboréen, qui, après être resté pendant tant de siècles presque entièrement ignoré, se montroit tout-à-coup sur la scène du monde pour y jouer un des rôles les plus imposans. Elle put suivre la marche, les progrès et les innombrables variations de la fortune d'une nation obscurément formée d'élémens divers, dans les déserts de la Scythie; tantôt libre, tantôt sujette et gouvernée par des princes; déchirée en même temps par des factions intérieures et par les armes étrangères; réunie quelquefois sous les lois d'un maître, plus souvent divisée en une multitude d'états indépendans et rivaux; portant la terreur jusqu'aux portes de Byzance et aux frontières de la Chine; envahie par les Polonais, asservie par les Tartares; s'instruisant par les revers, et tirant de ses désastres mêmes de nouvelles ressources; s'agrandissant sans cesse au milieu et, pour ainsi dire, à l'aide de toutes ces révolutions. Que d'étonnantes vicissitudes, de catastrophes sanglantes, d'institutions singulières et sauvages, quel mélange de grandeur et de barbarie, de vertus et de crimes, attirent tour-à-tour l'attention, jusqu'au moment

où l'on voit briller tout-à-coup, au milieu des ténèbres profondes que huit siècles sembloient n'avoir fait qu'épaissir, un météore lumineux qui les dissipe sans retour ! Un spectacle unique peut-être dans les annales du monde s'offre alors à l'admiration, et la commande impérieusement : c'est celui d'un grand homme qui, s'élevant par la seule force de son génie au-dessus de sa nation, s'arrache aux délices et à l'éclat du trône, et, dépouillant les attributs de son rang, se couvre des habits les plus simples pour n'être pas reconnu, quitte ses états pour aller étudier les arts des peuples civilisés, s'enrichir de leurs connoissances, s'éclairer de leurs lumières; qui, revêtu de la puissance suprême, agrandie encore par la victoire, en fait le plus noble usage, et ne veut triompher que de l'ignorance et de la barbarie de ses sujets; qui, enfin, après un règne occupé tout entier des grands intérêts de l'humanité, léguant aux héritiers de sa couronne le soin d'achever son entreprise, se survit en quelque sorte à lui-même jusque dans ses derniers successeurs, jaloux d'imiter ses vertus et d'accomplir ses desseins.

Dès le moment où l'ouvrage de M. Lévesque parut, il obtint un succès très-marqué, et l'opinion publique plaça l'auteur au rang de nos historiens les plus distingués; tous les critiques en portèrent un jugement avantageux et unanime : il obtint même le suffrage le moins suspect et le plus flatteur de tous, celui de la nation dont il présentoit l'histoire; et, quoique vers la même époque une autre Histoire de Russie ait été publiée, et que de nouvelles sources aient été ouvertes par les recherches de plusieurs savans du Nord depuis la première édition de celle de

M. Lévesque,

M. Lévesque, les Russes ont continué d'en faire usage pour l'enseignement dans leurs écoles, et de rendre, par cette distinction honorable, le plus éclatant témoignage à la véracité et à l'exactitude de ses récits.

En même temps qu'il surveilloit l'impression de l'Histoire de Russie, il prenoit une part très-active à la collection des *Moralistes anciens*, entreprise et publiée par M. Didot l'aîné : il traduisoit et faisoit imprimer les Pensées morales de divers auteurs Chinois d'après le P. Noël, les Entretiens mémorables de Socrate par Xénophon, les Caractères de Théophraste et les Pensées morales de Ménandre, les Sentimens de Théognis, de Phocylide, de Pythagore et des sages de la Grèce, et les Pensées morales de Cicéron, qui parurent en 1782. On a encore de lui, dans ce recueil, les Apophthegmes des Lacédémoniens, extraits de Plutarque; les Pensées morales du même Plutarque, et les Vies et Apophthegmes des philosophes Grecs, qui furent publiés quelques années après (en 1794 et 1795), et qui, joints aux précédens ouvrages, formoient dix volumes de cette intéressante collection.

Le succès de l'Histoire de Russie redoubla le zèle de l'auteur, et l'enhardit à tenter, après tant d'autres, d'écrire celle de notre nation, et de consacrer pendant quelque temps à la France ses talens et ses veilles. Il choisit dans nos annales une période pendant laquelle la série des événemens offre, dans son ensemble et dans ses détails, cette unité et cette continuité d'intérêt qui la rendent dramatique, et se proposa de présenter l'histoire de la domination des cinq premiers Valois, comme une longue tragédie dont le règne de chacun de ces princes remplit un acte.

L'action commence à l'avénement de Philippe de Valois au trône; l'intrigue se forme et le danger s'accroît sous le règne de son successeur; la sagesse de celui de Charles V calme pour quelque temps les agitations et les inquiétudes, sans en détruire la cause; bientôt de nouvelles révolutions occupent la scène; la terreur et la pitié sont portées à leur comble sous le règne désastreux de l'infortuné Charles VI; sous Charles VII, la ruine de la France paroît inévitable: mais, au moment où tout semble perdu, l'usurpateur est chassé; le prince légitime, ramené par la victoire, remonte sur le trône de ses pères, et la pièce finit par ce dénouement aussi heureux qu'inattendu.

Tel est le grand et intéressant tableau que M. Lévesque entreprit de tracer, et qu'il soumit au jugement du public en 1788. Il s'étoit rendu familières, à l'école des anciens, qu'il avoit choisis pour maîtres, ces formes animées et dramatiques qui donnent tant de prix à leurs ouvrages, et dont Hérodote, le père de l'histoire, est le créateur et sera toujours le modèle.

On remarque dans l'Histoire des cinq premiers Valois une touche plus ferme, un pinceau plus brillant et une ordonnance plus régulière, que dans celle de Russie; et elle n'est pas moins recommandable que celle-ci par l'exactitude et la solidité des recherches.

Le soin qu'avoit pris l'auteur de recourir aux textes originaux, pour ne donner à ses lecteurs que des notions certaines et fidèles, le fit remonter par degrés jusqu'au berceau de la monarchie Française; et de ce travail résulta un tableau général de notre histoire et des variations de notre gouvernement jusqu'au règne du premier des Valois;

tableau qui, sous le titre d'*Introduction*, remplit presque entièrement le premier volume. Déjà, depuis long-temps, lorsque M. Lévesque composoit son Histoire, notre horizon politique commençoit à se couvrir de sombres nuages; déjà la foudre grondoit dans le lointain, et les signes menaçans d'une subversion prochaine se manifestoient de toutes parts. M. Lévesque, trop éclairé pour ne pas prévoir le danger, essaya de le détourner et d'en prévenir les effets, en retraçant à ses contemporains, dans son ouvrage, les maux que l'anarchie avoit causés à nos pères, et les longues et inévitables calamités auxquelles s'expose une nation qui veut secouer le joug de ses anciennes institutions. Ces sages leçons, dictées par l'expérience des siècles, ne furent point écoutées d'une génération tourmentée du desir des innovations, et qui ne demandoit à l'histoire que des exemples et des moyens d'insurrection; et la voix de l'historien fidèle fut étouffée par le tumulte toujours croissant des émotions populaires. Mais, si cet ouvrage, digne d'un meilleur temps, fut à peine aperçu, cet injuste oubli fut du moins favorable à l'auteur, et le préserva des périls auxquels l'auroit infailliblement exposé l'austérité des principes monarchiques qu'il y professe.

Cependant les véritables juges du mérite des productions littéraires rendirent justice à l'Histoire des Valois; et leurs suffrages firent admettre, l'année suivante, l'auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont les travaux, continués pendant un siècle, ont si puissamment contribué au développement des connoissances humaines, et qui éclairoit encore alors des derniers rayons de sa lumière les obscurités de l'histoire et de la littérature ancienne.

La marche rapide des événemens politiques amena bientôt la dissolution d'un corps trop attaché aux anciens principes pour être épargné par ceux qui vouloient les anéantir. Privé de ce commerce plein d'instruction et de charmes, dont il avoit eu à peine le temps de sentir les douceurs et d'apprécier les avantages, M. Lévesque se réfugia au milieu de ses livres, et chercha des consolations dans des études qui, en faisant son bonheur, lui avoient procuré d'honorables récompenses.

Déjà, depuis quelques années, il avoit été nommé à la chaire d'histoire et de morale fondée dans le Collége royal de France, et il en avoit rempli les devoirs avec autant de zèle que d'exactitude : mais il s'y livra tout entier et encore avec plus d'ardeur, quand il fut dégagé de ceux que lui imposoit le titre d'académicien ; et, pour étendre au-delà du cercle étroit de son auditoire les bienfaits de l'instruction, il consacra les heures de loisir que lui laissoient ses fonctions publiques, à traduire l'Histoire de Thucydide, qu'il fit paroître en 1795. Cette traduction d'un ouvrage hérissé de difficultés qui ne pouvoient être complétement aplanies que par de longs et pénibles travaux, est écrite avec facilité et élégance ; elle fournit une nouvelle preuve que le traducteur avoit cultivé avec succès la langue et la littérature Grecques, et ajouta, sous ce rapport, à sa réputation ; et, quoiqu'un nouveau traducteur ait depuis surpassé l'exactitude de M. Lévesque par une étude et une discussion plus approfondies du texte original, le fréquent usage qu'il fait de la traduction de son prédécesseur, ne permettroit pas de douter, quand même il ne le déclareroit pas franchement, qu'elle ne lui eût été très-utile.

C'est dans ces douces et savantes occupations, c'est dans cette utile et laborieuse retraite, au milieu d'une famille qu'il aimoit autant qu'il en étoit aimé, que M. Lévesque passa les années orageuses de la révolution. Il étoit cependant bien loin de l'impassibilité stoïque d'Archimède; il chérissoit trop sincèrement sa patrie pour être insensible à ses malheurs. C'étoit en gémissant qu'il détournoit ses regards du spectacle des calamités publiques; et, lorsqu'il étoit réduit à cacher sa vie pour la conserver à sa famille, il partagea toujours, dans l'éloignement où il vivoit de la scène politique, le deuil de ses concitoyens. Il eut aussi des infortunes personnelles à déplorer; les fruits de ses longs travaux et de sa sévère économie lui furent presque totalement enlevés par une de ces manœuvres frauduleuses qui n'échappent que trop souvent à la juste rigueur des lois: mais il supporta cette perte, qui l'affligeoit beaucoup plus pour sa famille que pour lui, avec la résignation du sage. L'espoir d'un temps meilleur, qui ne l'abandonna jamais, soutint son courage et ranima ses forces. Les lettres, dont il avoit toujours été un ami si fidèle, ne lui refusèrent point leurs consolations; son ardeur pour l'étude, loin de s'affoiblir par l'adversité, parut s'accroître; il rassembla et classa les nombreux matériaux des ouvrages qu'il projetoit encore; et, lorsqu'un gouvernement moins ombrageux et plus éclairé, essayant de reconstruire l'édifice social des débris dispersés des anciennes institutions, rétablit les académies sous le titre d'*Institut national*, M. Lévesque fut appelé des premiers dans cette société naissante; distinction qu'il avoit bien méritée par les nombreuses et estimables

productions dont il avoit enrichi la littérature, et qu'il auroit encore, au besoin, justifiée depuis par les nouveaux ouvrages qu'il a donnés au public.

Tranquille désormais, et rentré dans la jouissance d'une partie du prix de ses travaux, il n'y mit plus de bornes que celles de son existence. Personne ne se montra plus empressé à en payer le tribut au corps dans lequel il étoit admis; et ce devoir académique, qu'on regarde quelquefois comme une obligation onéreuse, sembloit être pour lui un besoin qu'il avoit du plaisir à satisfaire. Les mémoires qu'il a fournis au recueil de l'Institut, attestent par leur nombre son zèle ardent pour la gloire du corps, et, par leur variété, l'étendue de ses connoissances diverses. Quoique ces différens mémoires, considérés séparément, parussent quelquefois n'avoir que peu de liaison entre eux, cependant, comme ils étoient tous dirigés vers un but commun, ils ont produit deux ouvrages qui ont été favorablement accueillis par le public, l'*Histoire critique de la république Romaine*, et les *Études de l'histoire ancienne*.

Le titre du premier de ces ouvrages indique assez l'esprit dans lequel il a été écrit. C'est moins, en effet, une histoire suivie du peuple Romain, qu'un examen sévère des élémens dont elle est composée. Déjà, très-anciennement, des discussions sur le même objet s'étoient élevées dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La certitude de l'histoire des premiers siècles de Rome y avoit été tour-à-tour attaquée et défendue avec toutes les armes de la dialectique et de l'érudition : mais les preuves alléguées à l'appui de chaque opinion contraire se com-

battoient sans se détruire ; la querelle étoit demeurée indécise ; et, comme si la destinée d'un peuple toujours déchiré par des divisions intestines et qui ne domina au dehors que par la discorde, eût été de diviser encore les hommes après sa destruction, deux partis contraires se partagèrent long-temps le monde savant, sans que l'un pût triompher de l'autre. M. Lévesque, en entrant dans cette interminable querelle, crut devoir prendre plus de terrain que ses prédécesseurs ; il embrassa dans ses recherches la durée entière de la république depuis son berceau jusqu'à son extinction, espace d'environ sept siècles. Il en suit pas à pas la marche et les progrès ; sépare, autant qu'il est possible, les traditions vraies ou vraisemblables des récits mensongers ou infidèles, et essaie de réduire à leur véritable valeur les narrations peut-être quelquefois trop pompeuses des historiens. Mais, en signalant les erreurs et les fables que l'ignorance des anciens, la crédulité des modernes, et la prévention commune aux uns et aux autres, ont introduites dans l'histoire Romaine, peut-être ne s'est-il pas assez tenu en garde contre des préventions contraires; peut-être est-il quelquefois tombé dans un scepticisme non moins ennemi de la vérité ; et peut-être l'espèce de doute philosophique dans lequel il se retranche sur des faits et des assertions suffisamment autorisés, est-il trop souvent fondé sur des raisons plus spécieuses que solides.

On s'imagine bien que les historiens anciens ne pouvoient manquer d'être défendus dans cette Classe : aussi le furent-ils vigoureusement, et quelquefois avec avantage, par un des membres, également renommé par la profon-

deur de son savoir et la justesse de sa critique : de sorte qu'on peut dire que cette question tant débattue est à peu près encore entière, et ne sera jamais complétement résolue, à moins que les deux partis ne se fassent réciproquement des concessions que les bons esprits se font assez naturellement d'eux-mêmes en lisant l'histoire des premiers temps de presque tous les peuples.

Les *Études de l'histoire ancienne et de celle de la Grèce* offrent les mêmes qualités, sans aucun mélange des mêmes défauts. Elles sont plutôt, comme le titre l'indique, un guide pour étudier l'histoire, qu'une histoire proprement dite. L'auteur y parcourt successivement les régions les plus anciennement civilisées; il examine leurs traditions, les compare avec celles que les Grecs nous ont transmises sur les mêmes contrées; et cette discussion produit souvent des résultats intéressans. Il s'attache moins à donner la série des événemens historiques, qu'à faire connoître les mœurs, les institutions et les arts; et son ouvrage est à peu près, sous ce rapport, pour les peuples de l'antiquité, ce qu'est, pour les peuples modernes, l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, dont il rappelle quelquefois la forme ingénieuse et piquante. Toujours animé du desir d'être utile et de l'amour de la vérité, l'auteur s'applique sur-tout à substituer des notions exactes aux peintures trop souvent trompeuses des écrivains, plus jaloux de plaire que d'instruire; et, si l'on cherche en vain dans ses tableaux ces couleurs brillantes dont l'éclat ne sauve pas toujours la monotonie, on se formera du moins, en lisant son ouvrage, des idées vraies des objets qu'il traite, et c'est l'unique but qu'il se proposoit d'atteindre.

Au

Au milieu de ces différens travaux, dont je n'ai pu présenter qu'une foible esquisse, M. Lévesque trouvoit encore le temps de donner plusieurs heures, chaque jour, à l'éducation de son petit-fils, objet de sa plus vive tendresse et de ses soins les plus assidus. Il ne vouloit partager cette fonction vraiment paternelle qu'avec M.me Pétigny, sa fille, mère de cet enfant chéri, de laquelle il se glorifioit avec raison d'avoir été pareillement l'instituteur, et qui s'est fait connoître avantageusement dans les lettres par un charmant recueil d'idylles ou contes champêtres, écrits avec autant de grâce que de sensibilité.

Quoique les deux ouvrages dont on vient de parler, n'offrissent point les tristes indices d'un talent affoibli par l'âge, ou épuisé par un long et continuel exercice, M. Lévesque avoit acquis le droit de passer le reste de sa vie dans un honorable repos ; mais l'activité de son esprit ne lui permettoit pas de s'y livrer. A peine les avoit-il terminés, qu'il entreprit de composer une Histoire générale de la monarchie Française, dont il avoit rassemblé les matériaux dans le cours de ses précédentes études; et son ardeur à fournir cette nouvelle carrière sembloit lui avoir rendu les forces de la jeunesse, et lui promettre encore de longues années d'existence et de travaux. Illusion trompeuse ! il ne lui étoit pas donné d'achever cette grande entreprise ; cet ouvrage, dernier fruit de ses veilles, devoit rester imparfait. Une maladie cruelle, dont il étoit affligé depuis long-temps, et dont il éprouvoit par intervalles les douloureuses atteintes, se renouvela tout-à-coup avec les symptômes les plus

effrayans. On parvint cependant à les dissiper; quelques momens de calme firent renaître l'espérance ; on le crut hors de danger : il reparut même parmi nous, et nous exprima sa reconnoissance de l'intérêt que nous lui avions témoigné, avec une sensibilité et une émotion qui furent d'autant plus vivement partagées, que la bonté de son cœur, la douceur et la modération de son caractère, sa sagesse indulgente, nous l'avoient fait chérir davantage, et que nous avions plus craint de le perdre. Mais cette apparition fut son dernier adieu à ses confrères ; nous ne devions plus le revoir : il ne nous étoit rendu pour quelques instans que pour nous faire sentir plus douloureusement toute l'étendue de notre perte. Il fut enlevé aux lettres, à l'amitié, à sa famille, dont il faisoit tout le bonheur, et qu'il laisse inconsolable, le 12 mai 1812, quinze jours avant d'avoir terminé sa soixante-seizième année.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. DE TOULONGEON.

Lue dans la séance publique du 1.er juillet 1814.

François-Emmanuel comte de Toulongeon étoit né à Besançon en 1748, d'une très-ancienne famille chevaleresque, illustre par de grandes possessions, de grandes alliances, de grands services, et notamment par la dignité de grand maréchal de Bourgogne qu'elle avoit possédée héréditairement pendant plusieurs siècles. Ainsi l'éclat d'une noble origine entoura son berceau, et l'éducation vint bientôt ajouter aux dons de la fortune des avantages plus réels et des bienfaits plus solides. Des études assidues développèrent les heureuses dispositions qu'il avoit reçues de la nature; et il en eut à peine terminé le cours, que ses parens, dont il étoit le second fils, et qui, suivant un usage très-ordinaire parmi les personnes de leur rang, le destinoient à l'état ecclésiastique, le placèrent au séminaire de Saint-Sulpice, regardé comme une excellente école des doctrines, des mœurs et des vertus que cet état exige. Il n'eut pas besoin d'en suivre long-temps les exercices pour reconnoître que la vocation qu'on avoit voulu

lui inspirer, n'étoit point la sienne; et, brûlant du desir de marcher sur les traces de ses ancêtres, il entra dans la carrière des armes, qu'ils avoient tous noblement parcourue. Il y obtint un avancement rapide, qu'il ne dut guère moins à son mérite personnel et à ses excellentes qualités qu'à son nom et aux priviléges de sa naissance. Intimement lié avec M. de Guibert, qu'il avoit pris de bonne heure pour guide, il avoit puisé dans les ouvrages de cet habile tacticien, et dans les fréquens entretiens qu'il avoit avec lui, une connoissance approfondie de toutes les parties qui constituent l'art de la guerre. Ces études théoriques, auxquelles il joignoit constamment une pratique éclairée, le firent distinguer de la foule des officiers supérieurs de l'armée; et, lorsque nos troubles commencèrent à éclater, il étoit déjà parvenu au grade de maréchal-de-camp.

Une nouvelle carrière s'ouvrit alors devant lui; contraint, comme beaucoup d'autres, d'abandonner celle qu'il avoit choisie et où il s'étoit honoré, il parut, en 1789, sur la scène politique, en qualité de représentant de la noblesse de Bourgogne, qui l'avoit nommé son député aux États généraux. Si sa modestie et sa timidité ne lui permirent pas d'aspirer à être compté parmi les orateurs du premier rang, il le fut du moins dans le petit nombre des hommes éclairés, amis de l'ordre et ennemis de tous les excès, auxquels la sagesse et la fermeté de leurs principes attirèrent depuis d'honorables proscriptions. Il prit d'ailleurs une part très-active à tous les travaux de cette assemblée, où brillèrent, en pure perte, tant de talens pour la plupart ignorés jusqu'alors. Il en

fut plusieurs fois choisi pour secrétaire, et il prononça, sur l'administration militaire, sur l'instruction publique et sur divers points d'économie politique, des discours dans lesquels la sagesse des vues et la solidité des pensées sont jointes aux agrémens d'une élocution toujours facile et élégante.

Cependant la France se couvroit de nuages orageux, le tonnerre grondoit de toutes parts, les événemens se pressoient; le torrent des passions se grossissoit chaque jour, et menaçoit de franchir les digues impuissantes qu'une prévoyance tardive avoit cherché à lui opposer : l'assemblée constituante avoit été remplacée par une nouvelle assemblée, qui se montroit moins disposée à les défendre qu'à les renverser. M. de Toulongeon s'éloigna en gémissant de ce théâtre périlleux où l'anarchie alloit bientôt déployer toutes ses fureurs, et se retira dans une terre qu'il possédoit en Nivernais, et qui étoit presque son unique patrimoine, les grandes propriétés de sa famille ayant été le partage de son frère aîné. Quoique le revenu assez peu considérable de cette terre eût encore été diminué par la suppression des droits féodaux, il suffisoit aux besoins et même à la bienfaisance de M. de Toulongeon, qui avoit toujours su suppléer par la modération de son caractère à la modicité de sa fortune. Les travaux de l'agriculture, le commerce des muses, les soins de l'amitié, vinrent embellir sa modeste solitude et charmer ses loisirs. Au sein de ces paisibles et douces occupations, il put détourner ses regards du spectacle affligeant des calamités publiques, et il trouva pendant quelque temps son salut dans cette obscurité et dans l'affection de ses anciens

vassaux, à laquelle les idées nouvelles n'avoient porté aucune atteinte. Ce calme fut malheureusement de peu de durée; M. de Toulongeon, pour dérober sa tête à la tyrannie ombrageuse et cruelle sous laquelle la France gémissoit, fut forcé de quitter sa retraite et d'aller chercher un asile dans les pays étrangers. Il mit à profit son exil pour étendre et perfectionner ses connoissances et en acquérir de nouvelles; et, lorsqu'un gouvernement plus sage et moins irrégulier permit à la France d'espérer qu'elle touchoit au terme de ses longues et terribles agitations, M. de Toulongeon s'empressa de rapporter à sa patrie le tribut de ses études et de ses observations.

Dans les premiers momens de cette régénération, qui ne donna guère que des espérances trompeuses, loin de briguer, comme tant d'autres, une place dans les corps politiques qui se disputoient une autorité précaire, il pria les nombreux amis qu'il avoit dans son département, de faire un autre choix. Ce ne fut que plusieurs années après, qu'il consentit à reprendre des fonctions publiques, et qu'il fut porté deux fois par leurs suffrages au corps législatif. Mais son repos n'avoit pas été l'oisiveté, et toutes ses pensées avoient toujours été dirigées vers un but utile. Doué d'un esprit observateur, le spectacle à-la-fois instructif et terrible de la révolution n'avoit point été perdu pour lui : il avoit recueilli des notions justes et positives sur la nature et les causes des événemens politiques dont il avoit été témoin, et sur le caractère de ceux qui les dirigeoient et qui y prenoient une part active; et, appliquant à des considérations générales ces résultats de sa propre expérience, il composa son *Manuel révolutionnaire* et un

opuscule sur l'esprit public. On ne peut nier qu'on ne trouve pas dans ces deux écrits l'ordre et la méthode qu'on pourroit y desirer : mais on y trouve un grand nombre d'observations neuves et des réflexions ingénieuses et piquantes; et, si la diction en est un peu négligée, elle offre toujours du mouvement et de la rapidité, et l'on y rencontre fréquemment de ces traits vifs et concis, de ces expressions franches et originales, qui font le caractère particulier de l'esprit et de la manière d'écrire de l'auteur.

Plusieurs mémoires sur des sujets d'histoire et de littérature, que M. de Toulongeon présenta à la Classe des sciences morales et politiques, lui méritèrent le titre de correspondant de l'Institut, et, bientôt après, son admission parmi les membres de cette classe. Il s'occupoit dès-lors à rassembler et à mettre en ordre les matériaux de l'*Histoire de France depuis la révolution de 1789,* ouvrage qu'il méditoit depuis long-temps. Tour-à-tour acteur et témoin du grand drame politique qui changea nos destinées et influa sur celles de l'Europe entière, personne n'étoit plus capable que lui d'en retracer la marche, d'en faire connoître les ressorts, et de développer les causes des événemens. Il écrivoit à une époque où les souvenirs encore récens et les passions à peine calmées offroient à-la-fois de nombreux secours et de puissans obstacles à la recherche de la vérité.

M. de Toulongeon sut profiter des uns et vaincre les autres par la pénétration de son esprit, la droiture de son cœur, son équité sévère et courageuse, et par son amour pour la vérité. Etranger à tous les partis, il se montra sans

peine équitable à leur égard ; et cette impartialité, qui suffiroit seule pour rendre recommandable l'histoire d'un pays agité par des factions, distingue éminemment celle de M. de Toulongeon. On regrette, en la lisant, que l'exécution n'en soit pas un peu plus soignée, et que le talent de l'écrivain ne se soutienne pas toujours au même degré que sa fidélité : mais, malgré les imperfections qu'on peut y remarquer, et qui tiennent pour la plupart au sujet même que l'auteur traite, au temps où il écrivoit, et sur-tout au néologisme, dont le goût dominoit alors et menaçoit notre langue d'une prompte et entière corruption, l'ouvrage de M. de Toulongeon tiendra sans doute un rang honorable parmi ceux qui ont été écrits à la même époque sur le même sujet; et les générations futures pourront y puiser des notions aussi exactes qu'étendues sur l'histoire de ces temps malheureux.

La composition de cet ouvrage n'empêchoit pas M. de Toulongeon d'acquitter avec exactitude sa dette académique. Un mémoire sur la civilisation des peuples, et un autre sur le destin chez les anciens, furent les premiers tributs qu'il offrit à notre Classe, dont il étoit devenu membre par la nouvelle organisation donnée à l'Institut. Mais, aussi fidèle à ses goûts qu'à ses devoirs, il retournoit avec plaisir aux matières d'économie politique, pour lesquelles il avoit toujours eu de la prédilection ; et les fruits de la diversion qu'il fit alors à ses travaux historiques, furent deux mémoires : l'un, sur l'influence du régime diététique d'une nation sur son état politique ; l'autre, sur l'usage du numéraire dans un grand état. Tous les deux offrent des vues et des idées ingénieuses ; mais on peut raisonnablement douter

qu'il

qu'il fût facile et avantageux de les réaliser. Dans un autre mémoire qu'il soumit à la Classe, il traite des différentes manières d'écrire l'histoire; et l'on devine sans peine que cet opuscule est moins un traité complet et méthodique sur ce sujet, que le développement ou même l'apologie des principes qui l'ont dirigé dans la composition de la sienne.

La variété des goûts et des talens de M. de Toulongeon lui permettoit de se délasser d'un genre de travail par un travail d'un autre genre. C'est ainsi qu'il passoit des études historiques et philosophiques à la poésie; et, dans les hommages fugitifs qu'il adressoit aux muses, il rencontroit quelquefois d'assez heureuses inspirations. Je ne parlerai point de la traduction en vers du troisième chant de l'Iliade, ni de celle de la quatrième satire de Perse, qu'il a lues dans nos séances particulières, et qu'il n'a pas jugé à propos de livrer au public; mais je dois dire que, si le poème qu'il a publié sous le titre singulier de *Recherches historiques et philosophiques sur l'amour et le plaisir*, ne se recommande pas par la régularité du plan et la sagesse de la composition, on y remarque des détails piquans et des tableaux agréablement dessinés, dont la touche est souvent spirituelle et originale.

Les arts avoient aussi attiré ses hommages, et lui avoient souvent procuré de douces consolations et avoient amusé ses loisirs. Aux connoissances qu'il avoit acquises dans la peinture, il joignoit le goût, qu'elles ne donnent pas toujours, et la pratique, qui seule peut les rendre utiles. La réunion de ces qualités, qu'on ne rencontre que trop rarement, lui fit entreprendre la rédaction d'un *Manuel du*

Muséum Français; et le succès qu'obtint à sa naissance cette intéressante collection, doit faire regretter que l'auteur se soit arrêté aux neuf premières livraisons. Il y analyse les principales productions des trois grandes écoles avec un discernement juste, un tact fin et délicat, et il se montre constamment digne de juger ce que tout le monde admire.

Ces courtes excursions ne lui faisoient point perdre de vue la traduction des *Commentaires de César*, dont il s'occupoit depuis long-temps, et à laquelle il attachoit plus d'importance. Et qui mieux que lui, en effet, pouvoit apprécier et reproduire avec exactitude l'ouvrage d'un grand capitaine sur un art qu'il avoit profondément étudié lui-même? La connoissance qu'il avoit acquise des manœuvres et des opérations militaires, lui a servi à expliquer une foule de passages difficiles, dont le sens ne peut être bien saisi qu'à l'aide de cette connoissance réunie à une intelligence parfaite de la langue Latine; et les notes succinctes dans lesquelles il a déposé les résultats de ses études, de ses méditations et de son expérience, forment un commentaire intéressant de l'ouvrage de César.

La mort ne lui a pas permis de jouir du succès de ce dernier de ses travaux, et les éloges dus à cette estimable production n'ont pu parvenir jusqu'à son oreille. Une maladie imprévue et qui ne s'annonçoit point comme dangereuse, l'enleva en peu de jours, le 23 décembre 1812, dans la soixante-quatrième année de son âge. De deux fils qu'il avoit, et qu'il formoit sur son modèle, un l'a précédé au tombeau; l'autre, qui sera sans doute

l'héritier des vertus de son père, lui survit pour être la consolation de sa mère, que la mort du meilleur des époux condamne à d'éternelles douleurs.

Si M. de Toulongeon ne s'est signalé par aucune de ces productions importantes que l'estime et l'admiration des contemporains recommandent à la postérité, l'ensemble de ses ouvrages rachète, autant qu'il est possible, par l'agrément et la variété, ce qui leur manque peut-être quelquefois en solidité et en profondeur. La flexibilité de son esprit lui permit de s'exercer dans des genres très-différens et qui exigent des connoissances qu'on trouve rarement réunies. En même temps homme de guerre, artiste, homme du monde et homme de lettres, il sut allier les qualités et les talens propres à chacun de ces états. Ferme et même sévère dans les camps, aimable et facile dans la société, laborieux dans son cabinet, il savoit manier avec un succès égal le crayon et la plume, et, de la même main qui traçoit les tableaux graves de l'histoire, tirer de la lyre des sons agréables et harmonieux.

Les qualités de l'esprit étoient encore relevées en lui par celles du cœur. Pour les connoître dans toute leur étendue et les bien apprécier, il auroit fallu vivre dans son intimité, le voir au milieu de sa famille, uniquement occupé du bonheur de l'épouse qu'il s'étoit choisie, et de l'éducation de ses enfans, qu'il instruisoit autant par ses exemples que par ses leçons. Il auroit sur-tout fallu le voir dans sa terre, où, entouré de l'affection et de la confiance des habitans, autrefois ses vassaux et dans tous les temps ses amis, il entretenoit ou ramenoit la paix parmi eux, arrangeoit leurs différens, les éclairoit de ses

lumières, leur prodiguoit ses conseils et son appui, et, malgré la modicité de sa fortune, se trouvoit toujours assez riche quand il s'agissoit de secourir la pauvreté ou de la prévenir par quelques sacrifices. Le plaisir de leur faire du bien et d'en être aimé a été sa récompense pendant sa vie ; leurs bénédictions et leurs regrets le suivent au tombeau, et sont l'éloge funèbre le plus digne de ses vertus.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. CHAMPAGNE.

Lue dans la séance publique de juillet 1815.

JEAN-FRANÇOIS CHAMPAGNE naquit à Sémur, département de la Côte-d'Or, le 1.er juillet 1751. Ses premières études déterminèrent sa vocation, et ses premiers succès la confirmèrent. Il étoit presque encore dans les rangs des écoliers, que déjà le choix de ses maîtres l'avoit désigné pour remplir l'une des chaires qu'avoient illustrées les Rollin, les Crevier, les Coffin. La même maison le vit presque immédiatement élève et professeur; et la plupart de ceux qui étoient ses compagnons d'études devinrent ses premiers disciples. De tous les avantages que M. Champagne retira de l'éducation studieuse qu'il avoit reçue, celui-là dut lui paroître sans doute le plus doux et le plus flatteur. A peine entré dans la carrière, il n'eut qu'à suivre la route qui s'ouvroit naturellement devant lui; les ressources et les années que d'autres consument en vain dans la recherche d'un état, il put les employer utilement à l'apprentissage du sien. Il trouva, sans avoir besoin de réfléchir, la profession qui convenoit à ses talens; il acquit sans effort les talens qui convenoient à sa profession.

Choisi, jeune encore, pour diriger la maison qu'il avoit successivement honorée par ses études et par ses leçons, il eut à déployer des qualités différentes, et il obtint les mêmes succès. Une révolution, qui ne fut pas moins funeste aux saines doctrines littéraires qu'aux principes politiques adoptés jusqu'alors, venoit d'éclater, et ses ravages s'étendirent rapidement jusqu'à ces paisibles retraites de l'enseignement. M. Champagne demeura fidèle à ses devoirs, alors même qu'il n'en pouvoit attendre aucun avantage personnel, et que les dangers de sa place en constituoient tous les honneurs. La plupart des écoles étoient fermées ou désertes : le collége de Louis-le-Grand n'offroit pas alors un aspect moins étrange et moins déplorable; une moitié avoit été convertie en prison, et l'autre continuoit, sous la direction de M. Champagne, d'être l'asile des lettres. Ainsi, tandis que, d'un côté, les gémissemens du malheur et les cris du désespoir s'élevoient confusément du fond des cachots, de l'autre, la voix de quelques amis de l'humanité et des lettres faisoit encore entendre les accens de la raison et les préceptes de la sagesse. Mais quel fruit pouvoient attendre de leurs leçons, quel encouragement pouvoient trouver dans leurs études, des maîtres et des élèves auxquels le spectacle terrible de la captivité répétoit sans cesse que les vertus et les lumières, seuls crimes de tant de malheureux, pouvoient devenir pour eux, à leur tour, un titre de proscription? Malgré tant de sujets d'alarmes, M. Champagne persévéra dans sa généreuse résolution. La diminution progressive du nombre des élèves étoit venue au point que celui des maîtres le surpassoit déjà; et, chaque

jour, quelques nouveaux agens de l'autorité se présentoient pour recueillir les dépouilles d'un établissement dont on annonçoit d'avance la ruine, afin de mieux l'effectuer. Le zèle de M. Champagne triompha, et de la désertion de ses élèves, et de l'acharnement de ses ennemis : il déploya, pour sauver la maison confiée à ses soins, plus de ruses et de stratagèmes qu'on n'en imaginoit pour la détruire. Enfin le collége de Louis-le-Grand échappa au naufrage qui engloutit tant de précieuses fondations : resté seul debout au milieu des débris, il conserva la tradition des saines méthodes de l'enseignement; et cette étincelle, alimentée chaque jour par les soins de M. Champagne, servit bientôt à rallumer le feu sacré, qu'on croyoit entièrement éteint.

Ce fut là le plus grand service qu'il rendit aux lettres; c'est celui qui doit recommander le plus dignement sa mémoire. Les premiers jours de calme qui succédèrent aux dernières convulsions de l'anarchie expirante, permirent d'en apprécier l'étendue et l'utilité, et lui en procurèrent la plus douce récompense. Les restes qu'il avoit sauvés, furent les élémens de la restauration nouvelle; la maison qu'il dirigeoit, devint une académie où de jeunes maîtres s'instruisoient par ses leçons et subsistoient de ses bienfaits, et un refuge pour de nombreux élèves qui, après avoir marché dans les rangs des braves, rentroient modestement dans ceux des disciples des muses; et, lorsqu'un gouvernement réparateur eut de nouveau consacré à l'instruction une partie des établissemens qu'elle avoit perdus, une foule d'instituteurs, tous imbus des principes de M. Champagne et formés par ses soins, propagèrent

dans les diverses écoles de la France la doctrine et le nom de leur maître.

Le prix le plus flatteur qu'il retira de tant de sollicitude et de travaux, fut la certitude du bien qu'il avoit fait, et la reconnoissance des amis des lettres et des mœurs. Les dernières années de son administration ne furent cependant pas exemptes d'amertume : il dut éprouver le regret d'en avoir prolongé la durée au-delà des bornes qui sembloient prescrites à ses forces. La discipline, qu'il avoit su maintenir dans sa vigueur tant qu'il conserva celle de l'âge, s'étoit sensiblement altérée, et les désordres qui résultèrent du relâchement d'un frein si nécessaire, l'obligèrent à demander sa retraite : mais elle eut pour lui des suites moins fâcheuses qu'honorables; elle fit éclater avec plus d'énergie, au terme de cette longue carrière, les sentimens qu'il avoit constamment inspirés depuis qu'il y étoit entré : il emporta, en quittant sa place, l'affection et la reconnoissance de ceux mêmes qui l'avoient forcé de s'en démettre; et le souvenir du bien qu'il avoit fait, subsistant encore quand il eut perdu le pouvoir d'en faire, l'accompagna dans sa retraite.

C'est là que, rendu au calme d'une vie privée, il s'occupa tout entier à revoir et à continuer les travaux auxquels il avoit dû son admission dans cette Classe. La traduction de la Politique d'Aristote avoit été son principal titre : il voulut le fortifier en faisant passer dans notre langue la Morale du même philosophe, et en rendant sa traduction de la Politique plus digne de l'estime du public éclairé. La critique lui avoit reproché des inexactitudes, des négligences, défauts bien difficiles à éviter dans une

pareille

pareille entreprise. Des fautes d'un genre plus grave, quelques anachronismes, quelques erreurs géographiques, prêtoient encore à la censure : ces taches rares, et dont la plupart sont légères, auroient infailliblement disparu dans un second travail. Peut-être M. Champagne eût-il éprouvé plus de peine à purger sa diction, généralement saine et correcte, de plusieurs locutions néologiques qui la déparent, et qui s'y sont glissées moins par l'effet d'une présomptueuse médiocrité que par une suite nécessaire des circonstances dans lesquelles il publia son ouvrage.

Cette époque étoit, en effet, propre à faciliter l'intelligence et l'interprétation d'une multitude de notions relatives aux formes des gouvernemens de la Grèce, notions que les événemens contemporains avoient fait sortir de la région des idées abstraites et spéculatives. Le cours de politique pratique auquel la révolution avoit forcé M. Champagne d'assister, lui avoit révélé, mieux qu'il n'auroit pu l'espérer des plus doctes commentaires, une foule de détails dont la connoissance étoit nécessaire pour bien comprendre Aristote. Les mêmes causes avoient aussi introduit dans notre langue plusieurs expressions analogues à celles dont il s'étoit servi. M. Champagne crut devoir, en profitant, pour l'interprétation de son auteur, des éclaircissemens que lui donnoient les circonstances, saisir en même temps ces ressemblances de langage, qui lui paroissoient représenter plus fidèlement l'idiome de l'original ; et, s'il se trompa quelquefois dans l'application trop rigoureuse de ce principe, si la concision de son style dégénère fréquemment en obscurité, et l'énergie en dureté, il est juste de reconnoître que plusieurs des expressions et

des locutions dont il fait usage, rendent heureusement et avec fidélité celles du philosophe, ainsi que ses idées, et qu'il ne leur manque peut-être, pour être ennoblies et généralement adoptées, que d'être employées par le génie et sanctionnées par le temps.

Malgré les défauts dont on est frappé en lisant la traduction de M. Champagne, on ne peut nier, sans injustice, qu'elle ne soit recommandable sous plusieurs rapports; et, si les infirmités dont il fut assailli à la fin de sa carrière, lui eussent permis d'y mettre la dernière main, il n'est pas douteux qu'éclairé par de nouvelles études il n'en eût fait disparoître les imperfections, et qu'il n'eût érigé à sa mémoire un monument aussi solide que durable.

C'étoit dans les courts intervalles de loisir que lui laissoient ses fonctions publiques, que M. Champagne avoit traduit la Politique d'Aristote, et qu'il s'étoit préparé à cette grande entreprise en publiant une bonne analyse des deux traités intitulés *Mare liberum* et *Mare clausum*, qui ont joui long-temps, parmi les publicistes, d'une égale célébrité, mais non pas d'une égale estime. L'auteur du premier, Grotius, en défendant la liberté des mers et l'indépendance du commerce, avoit puisé ses argumens dans les principes de la justice et de la raison, autant que dans ceux d'une saine politique, et il sembloit que l'exposition seule d'une pareille doctrine devoit suffire pour assurer son triomphe: mais il est difficile de convaincre des hommes aveuglés par la passion ou blessés dans leurs intérêts. Les attaques de Grotius étoient principalement dirigées contre les Portugais, qui, jadis maîtres absolus de l'Inde, prétendoient encore la fermer aux autres nations de l'Europe.

Les Anglais, qui s'y étoient introduits, et qui aspiroient déjà à l'empire exclusif des mers, ne purent voir sans inquiétude l'établissement d'un système dont l'application devoit être funeste à leur domination naissante. L'ancienne jalousie des deux nations qui se disputoient le commerce de l'Asie, céda à la crainte d'une rivalité nouvelle; elles entreprirent en commun la défense du monopole dont elles se partageoient les profits, et leurs écrivains se liguèrent, comme leurs navigateurs, pour repousser l'industrie Hollandaise des rivages opulens de l'Inde. François Freiras et Selden furent chargés de réfuter le livre de Grotius. Toutefois, dans cette lutte inégale des prétentions les plus opposées, l'avantage n'eût pu demeurer un seul instant douteux, si les adversaires eussent combattu avec des armes pareilles : mais le cabinet Britannique, trop prudent pour laisser dépendre d'une discussion politique et littéraire le succès d'une cause si importante, fit soutenir par des argumens plus puissans l'éloquence de son avocat. Le glaive vint à l'appui de sa plume; et Grotius, injustement impliqué dans le procès de Barnevelt, eût payé de sa tête le courage qu'il avoit eu de défendre les droits de la raison et les intérêts de sa patrie, si la France n'eût interposé sa médiation pour le sauver.

Quoi qu'il en soit du mérite intrinsèque et comparatif de ces deux ouvrages, M. Champagne, en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, acquit de nouveaux droits à l'estime publique. Il ne pouvoit d'ailleurs faire un plus digne usage de ses loisirs, ni donner aux professeurs de son lycée une plus utile leçon de l'emploi du temps. Tel étoit le secret de cette noble émulation qu'il

eut toujours l'art d'entretenir, et à laquelle il dut tous ses succès. L'influence de son exemple secondoit puissamment l'autorité de ses préceptes, et, pour inspirer aux maîtres et aux élèves les qualités de leur état et l'amour de leurs devoirs, il n'eut jamais besoin de recourir à un modèle étranger. Qui pourroit dire jusqu'où s'étendit cette salutaire influence? La connoissance des vertus domestiques ne franchit presque jamais le cercle étroit de la famille; comme elles sont sur-tout ennemies de l'éclat, leur existence se dérobe à la renommée, et le manteau hypocrite dont se couvrent les vices, n'est pas étendu avec plus de soin que le voile modeste dont elles s'enveloppent. Mais le sort, en arrachant M. Champagne à l'obscurité d'une condition privée, offrit utilement l'exemple de sa vie à l'imitation de ceux qui en étoient les témoins assidus. Les nombreux élèves dont il étoit entouré, purent voir pratiquer constamment les vertus qu'on cherchoit à leur inspirer, et former leurs mœurs en observant les siennes. Ami du malheureux Lebrun, qui, dans la révolution, ne parut un instant au ministère que pour y mériter la mort par des vertus, M. Champagne justifia la confiance de ce nouvel Eudamidas: il hérita de sa veuve et de ses enfans, et, en leur rendant l'époux et le père qu'ils avoient perdu, il confondit dans son cœur, par cette adoption, les sentimens de la nature et ceux de l'amitié.

Il pouvoit espérer, en quittant l'administration, qu'il auroit encore de nombreuses années à consacrer à l'étude: mais l'époque de sa retraite marqua le terme de son existence. Une maladie douloureuse, dont il avoit déjà ressenti quelques atteintes, et qui est le fruit trop ordinaire

d'une vie sédentaire et studieuse, fit tout-à-coup des progrès effrayans que tous les secours de l'art ne purent arrêter, et l'enleva le 14 septembre 1813. Les larmes de la famille qu'il avoit adoptée, celles de plusieurs générations d'élèves, dont il étoit aussi le père, et les regrets de ses confrères, dont plusieurs voyoient en lui un ami autant qu'un collègue, l'ont suivi dans la tombe, et attestent ses bonnes qualités et ses vertus, comme ses ouvrages attestent ses connoissances et ses talens.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. DU THEIL.

Lue dans la séance publique du vendredi 19 juillet 1816.

M. du Theil, dont je dois aujourd'hui entretenir l'Académie, a été enlevé à la littérature et à l'amitié sans avoir vu revivre le nom et les institutions de cette ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres dont il avoit été, pendant plus de vingt ans, un des membres les plus distingués. S'il lui eût seulement été permis, en terminant sa carrière, d'être témoin de sa régénération littéraire, désormais associée au grand œuvre de notre régénération politique, ce nouveau bienfait d'une main vraiment royale eût sans doute adouci l'amertume de ses derniers momens : prêt à voir le présent lui échapper, il auroit trouvé quelque consolation dans le souvenir du passé et l'espérance de l'avenir. Mais, puisqu'une destinée trop rigoureuse lui a dérobé cette dernière jouissance, rappelons, pour consoler son ombre, ce qui fit le charme de son existence; associons, dans nos hommages, aux travaux du confrère dont nous pleurons la perte, ceux de l'Académie dont nous célébrons la restauration. Réunir

ainsi ce que la mort a séparé, c'est, en quelque sorte, réparer ses torts, en trompant notre douleur et diminuant nos regrets; et d'ailleurs, comment pourroit-on mieux honorer la mémoire de M. du Theil qu'en retraçant les services rendus à la littérature et à la société par l'Académie dont il partagea si long-temps les travaux et la renommée?

Vouée à l'étude et au culte de l'antiquité, l'Académie des belles-lettres remplit constamment les intentions de son auguste fondateur et l'objet pour lequel il l'avoit instituée. Elle embrassa dans ses vastes recherches ce qui concerne tous les peuples, tous les âges et tous les pays, et réussit, par la continuité de ses travaux, à élever aux lettres un monument étonnant par son immense étendue, et que la solidité des différentes parties qui le composent, met pour toujours à l'abri de la destruction. Il est vrai qu'à l'époque où elle fut créée, une partie des obstacles qui pouvoient retarder sa marche étoient levés, et que les principales voies propres à la conduire au but vers lequel elle devoit tendre, étoient ouvertes, ou du moins indiquées. Les travaux des érudits du XVI.^e^ siècle avoient facilité l'intelligence des anciens auteurs, et fait naître le desir de les étudier. Mais, si, par leurs doctes commentaires, ils avoient fait presque entièrement disparoître les difficultés que les textes présentoient, plus occupés des mots et des locutions que des choses, ils avoient presque toujours négligé d'en faire ressortir les beautés pour les offrir à l'imitation, et d'y recueillir ces parcelles lumineuses dont la réunion pouvoit seule dissiper les ténèbres épaisses qui couvroient l'antiquité. D'ailleurs, l'art de la critique,

qui ne peut se développer et se perfectionner que par le concoursdes lumières et le choc des opinions, étoit encore à peine au berceau; et, dans leurs études solitaires, ces savans, privés de ce commerce habituel qui échauffe l'esprit en même temps qu'il l'éclaire, exerçoient souvent sur un seul auteur ou même sur un seul point, et sans contradiction, toute la sagacité du leur. L'Académie des belles-lettres fut créée, et presque aussitôt elle donna des règles à la critique, en lui donnant des sujets à traiter. Elle ne s'occupa plus uniquement de cette étude, souvent minutieuse, qui s'attache à fixer le sens incertain d'une phrase obscure et embarrassée, ou l'acception d'un mot insolite. Sans exclure et même sans négliger les discussions grammaticales, ses travaux eurent un objet plus relevé et des résultats plus importans. Elle fouilla toutes les mines de l'antiquité; elle remonta aux premières sources de l'histoire, et sonda les profondeurs de la philosophie; elle plaça des signaux, elle établit et alluma des phares sur toutes les routes du temps, sur toutes les parties de l'espace; elle signala les écueils qu'on devoit éviter en les parcourant; et, réalisant, dans la recherche de la vérité, les fictions de la fable, elle présenta un fil conducteur au voyageur égaré dans l'immense labyrinthe des âges.

On la vit offrir, pendant plus d'un siècle, l'exemple rare et à jamais mémorable d'une réunion d'hommes qui, dans des genres et avec des talens différens, furent constamment dirigés par le même esprit; qui ne se proposoient d'autre but, dans leurs études, que de s'éclairer pour répandre la lumière, et contribuer ainsi à la gloire de l'Académie; qui, au lieu de travailler pour la leur, ne vouloient

recevoir

recevoir que de celle du corps l'éclat dont ils auroient pu briller par eux-mêmes ; qui lui rapportoient tous les fruits de leurs travaux, et s'en croyoient suffisamment récompensés quand le prix en étoit acquitté au corps entier par l'estime publique, et à eux par l'estime de leurs confrères. Aussi, dans ces réunions intéressantes, où chaque membre s'empressoit de lui présenter le tribut de ses veilles, les intérêts de l'amour-propre, qui séparent trop souvent les autres hommes, tendoient à rapprocher ceux-ci. Tous également animés de l'amour de la vérité, ils ne cherchoient qu'elle dans leurs discussions comme dans leurs écrits, et n'étoient pas moins prompts à applaudir quand elle leur étoit offerte sans altération, qu'à combattre pour la faire triompher, quand ils la croyoient blessée ou méconnue. La critique, dictée par de semblables motifs, avoit le ton de décence et de ménagement qui en éloigne l'amertume sans en diminuer l'utilité ; et on ne vit presque jamais la malignité ou même l'aigreur se mêler à des controverses où l'on se proposoit de s'éclairer réciproquement, et non de briller aux dépens des autres et de contrarier leurs opinions. Chacun pouvoit ainsi participer aux lumières de tous, et le travail d'un des membres devenoit en quelque sorte celui du corps entier.

Si l'ancienne Académie eut l'avantage, lors de sa création, d'entrer sur une terre presque encore inconnue, où chaque pas lui offroit quelque conquête à faire ou quelque objet précieux à recueillir, la nouvelle Académie a celui de n'avoir qu'à marcher sur les traces de sa mère, qu'à parcourir une carrière depuis long-temps ouverte, qu'à suivre des méthodes consacrées par l'expérience et par un siècle

de succès. S'il pouvoit lui rester quelque crainte, ce seroit de ne pas se montrer digne de son modèle, bien plutôt que de ne plus trouver de sujets dignes de ses recherches. Le champ de l'érudition, ou de la science du passé, est trop vaste pour qu'on ait pu le cultiver dans toute son étendue : on y rencontre encore beaucoup de parties désertes; et ses limites semblent fuir et s'éloigner à mesure qu'on se croit plus près de les atteindre : plus on avance, plus l'espace s'agrandit; plus l'on découvre, plus on voit qu'il reste à découvrir. La matière ne manquera donc pas à nos travaux : nous aurons beau *dérober nos neveux;* ils trouveront encore de riches moissons à faire après nous, et n'en laisseront pas de moins abondantes à leurs successeurs. Mais l'Académie, sans discontinuer ses doctes recherches, peut encore rendre des services plus directs et non moins utiles. L'expérience de tous les siècles a prouvé que les peuples ont leur âge de jeunesse, de maturité et de décrépitude, et que la littérature, qui est l'expression vivante du génie de chacun d'entre eux, est sujette à ces mêmes vicissitudes, et passe rapidement par les degrés qui marquent son élévation et son abaissement : le seul moyen peut-être d'arrêter cette décadence, ou du moins d'en retarder les progrès, est de remettre sans cesse sous les yeux des générations qui s'élèvent, les chefs-d'œuvre de l'antiquité, admirés dans tous les siècles de lumières, comme les éternels modèles du beau dans tous les genres de littérature, et le plus haut degré où l'esprit humain puisse s'élever; et c'est à l'Académie créée pour leur rendre un culte assidu, qu'il appartient d'exercer cet important et noble ministère, et de les opposer, comme

une digue impénétrable, aux innovations pernicieuses et à la corruption du goût. En recouvrant son premier nom et ses anciennes formes, elle n'a point eu à changer d'esprit et à remplir des devoirs nouveaux pour elle. Constamment attachée aux bonnes doctrines littéraires, elle n'a jamais dévié des principes qui lui avoient été transmis par l'Académie qu'elle avoit remplacée; si elle avoit pu les perdre de vue, les membres de cette ancienne Académie que le temps et la proscription avoient épargnés, et que la Classe d'histoire s'étoit empressée de recueillir comme un précieux héritage, auroient pu les lui rappeler par leur exemple; et l'influence de ces traditions vivantes auroit suffi pour lui indiquer la route qu'elle devoit suivre, et l'y ramener si elle s'en étoit écartée.

M. DE LA PORTE DU THEIL (FRANÇOIS-JEAN-GABRIEL) a été du petit nombre de ces hommes dont le nom, fait pour honorer l'une et l'autre Académie, servira dans leur histoire à marquer leur réunion, ou plutôt à faire confondre leur existence. Il étoit né à Paris, le 13 juillet 1742, d'une très-ancienne et noble famille, originaire de Poitou. Son père, doué des qualités qui font l'homme d'état, avoit, de bonne heure, préféré la carrière politique à celle des armes, qu'avoient suivie ses ancêtres, et fut honorablement employé dans un grand nombre de négociations importantes pendant le cours du XVIII.^e siècle. Pour citer seulement quelques-unes de celles auxquelles il eut la principale part, c'est lui qui représenta la France, en qualité d'ambassadeur, au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1748, et qui, dix ans auparavant, avoit négocié et signé à Vienne le traité de paix par lequel la Lorraine fut cédée

et réunie à la monarchie Française. M. du Theil, trop jeune, quand il perdit son père, pour sentir le prix de la gloire qu'on pouvoit acquérir dans les négociations, et séduit, comme la plupart des jeunes gens, par l'éclat de la gloire militaire, entra, dès l'âge de quatorze ans, dans les chevau-légers de la garde du Roi, où il servit pendant quelques années. Il passa ensuite dans le régiment des Gardes-Françaises, et fit plusieurs campagnes avec honneur, et notamment celle de 1762, pendant laquelle il fit constamment partie du corps d'élite des grenadiers et chasseurs de la maison du Roi. Mais, dominé par l'amour des lettres, il leur donnoit, même au milieu du tumulte des camps, tous les momens que ne réclamoient pas ses devoirs militaires ; et il se reposa plus d'une fois des fatigues et des dangers d'une bataille en lisant dans sa tente les brillantes descriptions des combats des dieux et des héros d'Homère. La paix qui termina cette campagne lui ayant permis de rentrer dans ses foyers et de suivre son goût pour l'étude, il s'y livra tout entier et avec tant d'ardeur, que, peu d'années après (en 1770), l'Académie des belles-lettres, à laquelle il avoit fait connoître ses travaux, et qui avoit conçu de lui de grandes espérances, l'admit parmi ses membres dans un âge où l'on osoit à peine, à cette époque, montrer le desir de parvenir à cet honneur littéraire.

M. du Theil, qui, depuis son retour des armées, avoit fait du théâtre d'Eschyle un des principaux objets de ses études, voulut faire partager à la France son admiration pour le père de la tragédie Grecque, en faisant passer ses ouvrages dans notre langue : mais, avant de s'engager dans

cette grande et difficile entreprise, il crut devoir essayer ses forces et le goût du public, et il publia, cette même année, sa traduction de l'*Oreste*, accompagnée d'un grand nombre de notes, qui montrent autant d'érudition que de sagacité et de bonne critique. Quoique le succès qu'obtint cet essai dût l'encourager à donner au public les autres tragédies du même poète, il parut, pendant plusieurs années, avoir abandonné ce travail; et on ne le vit pas sans quelque surprise, au lieu de la suite des œuvres d'Eschyle, publier, en 1775, la traduction Française des hymnes de Callimaque, pareillement enrichie de notes et d'observations savantes, propres à faciliter l'intelligence du texte et à en éclaircir toutes les obscurités. Cette seconde production confirma les espérances de l'Académie, et fut accueillie avec la même faveur que l'avoit été la première. On y remarqua avec plaisir le savoir et le goût d'un homme qui connoissoit les nuances les plus délicates et les plus légères de la langue des Grecs et toutes les ressources de la sienne, et, avec regret, les traces trop fortement marquées des efforts d'un écrivain qui, cherchant à s'élever à une perfection qu'il est presque impossible d'atteindre, affoiblit ou décolore trop souvent, à force de travail, la pensée et l'expression de l'auteur original.

Le desir d'étendre la sphère de ses connoissances ayant fait naître dans M. du Theil celui de visiter l'Italie, il partit, en 1776, avec l'autorisation du Gouvernement, qui le recommanda de la manière la plus spéciale à M. le cardinal de Bernis, ministre de France auprès de la cour de Rome, et protecteur généreux et empressé de tous les

hommes et sur-tout des Français que l'amour des lettres ou des arts attiroit en Italie.

Après avoir satisfait sa première curiosité, et admiré les superbes restes de la grandeur Romaine, qui font encore le principal ornement de l'ancienne capitale du monde, et les nouveaux monumens dont elle est décorée, M. du Theil ne songea plus qu'à rendre utile à sa patrie, aux lettres et à sa propre réputation, le séjour qu'il se proposoit d'y faire : il entreprit de rechercher, dans les différentes bibliothèques, et plus particulièrement dans les archives du Vatican, dont l'accès avoit été jusqu'alors sévèrement interdit, tout ce que ces riches dépôts pouvoient contenir de pièces et de documens authentiques, inédits ou imparfaitement connus, concernant notre histoire tant ecclésiastique que civile. Élevé, pour ainsi dire, sous les yeux des Foncemagne, des la Curne Sainte-Palaye, des Bréquigny, le commerce de ces hommes renommés pour leur connoissance profonde des monumens et de toutes les sources de notre histoire nationale l'avoit familiarisé de bonne heure avec le nouveau genre d'étude auquel il vouloit se livrer. Il avoit appris d'eux, qui, comme lui, s'étoient nourris des brillantes productions des muses Grecques et Latines, à ne pas dédaigner celles de la littérature informe et grossière du moyen âge ; et la réputation que lui avoient acquise ses premiers travaux, jointe au crédit puissant dont jouissoit le ministre de France, eut bientôt levé tous les obstacles qui pouvoient s'opposer à ses intéressantes et laborieuses investigations.

Le fruit de ses recherches, pendant environ dix années qu'il passa en Italie, fut une collection de dix-sept à dix-

huit mille pièces, dont la plupart sont propres à jeter un nouveau jour sur l'histoire générale de l'Europe dans les XIII.^e^ et XIV.^e^ siècles. Il trouvoit, chaque jour, un délassement agréable de ses pénibles travaux dans la société intime du cardinal de Bernis, qui avoit transporté et en quelque sorte naturalisé en Italie cette urbanité Française qui faisoit accourir en foule les étrangers en France pour en jouir et en prendre des leçons dans les cercles choisis de la capitale et de nos grandes villes. Aussi M. du Theil, charmé de retrouver Paris à Rome dans le palais du cardinal, avoit-il conçu un attachement égal à sa reconnoissance et à son respect pour ce ministre, non moins vanté pour les grâces de l'esprit et la bonté du cœur que pour les talens de l'homme d'état; qui, après avoir changé le système politique de l'Europe, sut toujours concilier, dans un exil honorable, la dignité de la vie publique d'un homme de son rang avec les agrémens et l'abandon de la vie privée d'un homme aimable; qui, ne pouvant plus servir son pays dans les grandes négociations, le fit aimer des étrangers par les charmes de sa société, et le noble usage qu'il faisoit de sa grande fortune, en tenant, comme il le disoit lui-même, avec le ton de la plaisanterie, l'auberge de la France dans le grand carrefour de l'Europe.

M. du Theil, revenu à Paris en 1786, s'empressa de faire usage des richesses qu'il avoit rapportées d'Italie, et qu'il ne pouvoit laisser oisives sans tromper leur propre destination et la juste attente du Gouvernement. Il fut chargé, conjointement avec M. de Bréquigny, son ami et son confrère à l'Académie, de publier la collection des

chartes, actes et diplômes relatifs à l'histoire de France; et il résolut de l'enrichir des nombreuses lettres historiques des papes, qu'il avoit tirées des registres du Vatican, et de beaucoup d'autres pièces du même genre qu'il avoit découvertes dans différens dépôts.

Déjà trois volumes de ce recueil, qui devoit être composé de deux parties, l'une consacrée aux chartes et diplômes proprement dits, et l'autre aux lettres des papes, des rois, et des hommes constitués en dignité, avoient paru en 1791. Le premier étoit le fruit des travaux réunis des deux académiciens; les deux autres étoient entièrement dus à M. du Theil, et contenoient les lettres, jusqu'alors inédites, du pape Innocent III, dont la communication avoit été refusée aux instantes sollicitations du savant Baluze. Ces lettres remplissent une lacune considérable qui existoit jusqu'alors dans une des périodes les plus importantes de l'histoire du moyen âge; et le succès de ce premier fruit des recherches de M. du Theil ne permettoit pas de douter que les autres volumes qu'il préparoit ne fournissent des notions nouvelles et n'en rectifiassent un grand nombre de fausses ou d'incomplètes sur d'autres époques de la même histoire : mais la révolution qui éclata alors pour tout détruire en promettant de tout améliorer, arrêta le cours d'une entreprise si heureusement commencée, et suspendit tous les travaux dont elle n'étoit pas l'objet, et sur-tout ceux qui pouvoient être honorables pour le Gouvernement qu'on vouloit renverser.

M. du Theil, forcé de céder à l'orage, se contenta de mettre à l'abri les matériaux qu'il avoit rassemblés pour construire l'édifice dont il avoit jeté les fondemens, et

retourna

retourna à ses anciennes études. Ces nombreux matériaux ne seront point perdus; ils sont déposés, par les soins de M.me de Bory, sa sœur, à la Bibliothèque du Roi, où ils attendent une main habile pour les mettre en œuvre. Espérons que les riches produits de tant de veilles savantes et laborieuses ne demeureront point inutiles, et que, lorsqu'un Gouvernement qui, en réparant les maux qu'il n'a point faits, nous donne un gage assuré du bien qu'il veut faire, disposera enfin de toutes ses ressources, il ne laissera point imparfait un monument si intéressant pour l'histoire et pour la gloire nationale.

Les travaux de M. du Theil dans les archives du Vatican ne l'avoient point entièrement distrait de ceux qu'il consacroit à la littérature Grecque. Il en donna une preuve en publiant, l'année même de son retour en France, une édition du texte du poème de *Léandre et Héro*, avec une traduction Française, dont on ne peut trop louer l'exactitude et la fidélité; mais ce genre de mérite, quelqu'estimable qu'il soit, ne suffit pas pour assurer le succès de la traduction d'un ouvrage dont la grâce naïve, la simplicité élégante, la diction douce et harmonieuse, sont le principal caractère.

M. du Theil obtint plus de succès dans une autre entreprise, qui étoit, à la vérité, plus analogue à la nature de son talent: il publia, de concert avec M. de Rochefort, son confrère à l'Académie, une nouvelle édition du *Théâtre des Grecs* par le P. Brumoy; et ce qui recommande particulièrement cette édition, est uniquement dû à M. du Theil. C'est là qu'il osa enfin donner sa traduction entière d'Eschyle; et les notes aussi substantielles que succinctes

dont il l'accompagna, prouvèrent que personne n'étoit plus capable que lui de résoudre les nombreuses difficultés que présente le texte de ce poète. Les éloges accordés alors à son travail par les hommes les plus capables de l'apprécier auroient dû le rassurer : mais, toujours mécontent de ce qu'il avoit fait quand il croyoit pouvoir mieux faire, et trop éclairé pour ne pas apercevoir les défauts qu'une critique sévère pouvoit y remarquer, il le remit sur le métier, suivant le précepte d'Horace; et, réunissant les résultats de ses anciennes veilles et de ses nouvelles études, il donna, dix ans après, une édition du texte d'Eschyle, et y joignit une traduction Française, qui est quelquefois si différente de la première, et toujours tellement améliorée, qu'on pourroit presque la regarder comme nouvelle. Un grand nombre de remarques et d'observations savantes, dans lesquelles M. du Theil avoit répandu avec abondance les richesses d'une érudition saine et dirigée par le goût, devoient compléter son travail et en rehausser le prix; il en avoit même déjà fait imprimer un volume presque entier, lorsque, cédant à un sentiment de défiance ou de dégoût dont il est impossible de se rendre raison, et que le temps sembloit avoir accru, il abandonna sans retour une entreprise à laquelle il avoit consacré une grande partie de sa vie, et qui auroit honoré le reste. Ce fut, sans doute, par la même cause qu'il renonça tout-à-coup à un Commentaire sur Athénée, dont il s'étoit long-temps occupé, et dans lequel il auroit éclairci une multitude de notions obscures concernant l'histoire littéraire des Grecs, ainsi qu'à un Voyage pittoresque d'Égypte et de Syrie, dont il avoit commencé l'impression, et à un nouveau recueil des Fragmens

de Ménandre, qu'il avoit entrepris, et qui auroit été beaucoup plus complet et plus méthodique que ceux qu'on avoit publiés jusqu'alors. Il attachoit d'autant plus de prix à ce dernier travail, qu'il se flattoit d'être parvenu à recomposer presque entièrement une pièce du prince de la comédie Grecque : mais, quand il seroit certain que M. du Theil n'avoit pas poursuivi une chimère, car l'érudition peut avoir aussi ses illusions, il est à craindre que, n'ayant pas mis la dernière main à son travail, nous ne connoissions de long-temps aucune des comédies de Ménandre que par la traduction ou l'imitation que Térence nous en a laissée. Au reste, ces différens travaux de M. du Theil ne sont point détruits, et on peut espérer qu'un jour quelque homme de lettres, adoptant les idées et les vues de l'auteur, les terminera et en enrichira notre littérature.

Il doit, sans doute, nous être permis, à nous à qui le soin de la mémoire de M. du Theil n'est pas moins cher que l'avantage des lettres, de censurer un défaut qui leur a été si préjudiciable ; et, si l'on a souvent à déplorer la malheureuse fécondité d'une médiocrité aveugle et présomptueuse, combien plus ne doit-on pas gémir sur cette excessive timidité de l'esprit, sur ces scrupules d'un amour-propre trop ombrageux, qui condamnent à l'oubli des productions estimables et dignes de paroître au grand jour?

Nous sommes bien éloignés d'éprouver les mêmes regrets de la perte d'un autre ouvrage que M. du Theil n'avoit vraisemblablement entrepris que pour se distraire de travaux plus graves et plus utiles, et dont nous ne parlons que pour mieux faire connoître l'honnêteté de son ame et

son respect pour la morale publique : il avoit traduit en français la satire de Pétrone; et on ne peut douter qu'il n'eût fait tous ses efforts pour soulever, du moins en partie, le voile dont est couverte cette production singulière, dans laquelle tout est mystère, jusqu'au nom de l'auteur. On ignore jusqu'à quel point il y avoit réussi; mais on sait qu'effrayé du résultat de son travail, qui étoit presque entièrement imprimé, et craignant que l'érudition ne fût préjudiciable aux bonnes mœurs, il brûla ensemble l'édition et le manuscrit.

Peu de temps après que M. du Theil eut renoncé aux différentes entreprises qu'il avoit commencées et poursuivies avec tant d'ardeur, toutes ses incertitudes furent fixées par un travail analogue à ses goûts, et dans lequel il pouvoit déployer toute l'étendue de ses connoissances. Il fut chargé par le Gouvernement, avec MM. Gossellin et Coray, célèbres depuis long-temps, ainsi que lui, par d'autres ouvrages, de traduire en français la *Géographie de Strabon*, et d'y joindre tous les éclaircissemens nécessaires pour en faciliter l'intelligence; et il se dévoua sans réserve à cette tâche non moins importante que longue et difficile. Malgré tout leur zèle, elle n'est point encore entièrement remplie; des dix-sept livres dont est composé l'ouvrage de Strabon, neuf seulement ont paru : mais ils suffiroient seuls pour acquérir aux trois savans traducteurs des droits certains à l'estime des hommes éclairés de tous les pays; et on peut avancer sans crainte que leur traduction, devenue classique avant d'être terminée, et même dès sa naissance, est un des plus beaux et des plus utiles monumens de l'érudition Française au commencement du XIX.^{e} siècle,

et immortalisera le nom des hommes de lettres auxquels on en est redevable.

M. du Theil a été privé de la satisfaction de contribuer à la conduire à sa fin, et a dû en éprouver de vifs regrets. Ils l'auroient sans doute été moins, s'il avoit pu savoir en quelles mains seroit remise cette portion de son héritage littéraire, et il auroit applaudi, comme nous, au choix qu'on a fait de l'académicien qui s'est imposé l'honorable devoir d'achever le travail que la mort l'a forcé d'interrompre.

M. du Theil étoit trop laborieux et trop dévoué à la gloire des compagnies savantes dont il a successivement été membre, pour que ses travaux particuliers pussent nuire à ceux auxquels il étoit tenu comme académicien; et ceux-ci ne sont pas les moins intéressans. Il a fourni au recueil de l'ancienne Académie des belles-lettres, à celui de l'Institut, à celui des Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, un grand nombre de mémoires dans lesquels il a répandu, avec une abondance qui tient de la profusion, tous les trésors de l'érudition la plus variée et la moins commune. Les uns ont pour objet quelques points d'histoire ou de littérature ancienne : tels sont, pour n'en citer que quelques-uns et éviter une énumération trop longue et qui seroit ici superflue, ses Recherches sur les fêtes Carnéennes, sur les Thesmophories, sur les différentes fêtes instituées chez les Grecs en l'honneur de Pallas, et autres sujets semblables. La plupart des autres mémoires sont relatifs à l'histoire du moyen âge; et l'on ne voit pas sans une sorte d'étonnement, qui honore ses lumières et ses talens, avec quelle facilité il

savoit passer de l'étude de la belle littérature des Grecs à celle des monumens barbares des siècles d'ignorance, et réussir également dans deux genres si éloignés l'un de l'autre.

On éprouveroit une autre espèce de surprise, si l'espace de temps qui m'est accordé me permettoit de le peindre passant chaque jour quatre ou cinq heures à la Bibliothèque du Roi, dont il étoit un des conservateurs; contribuant avec un zèle infatigable au dépouillement et au classement des nombreux manuscrits qui, pendant plusieurs années, y arrivoient de toutes parts; satisfaisant avec empressement aux demandes multipliées des hommes studieux qui s'adressoient à lui, et les aidant de ses conseils; s'occupant sans cesse de travaux et de détails aussi utiles qu'ignorés, qui ne sont guère connus que de ses collaborateurs, et dont on jouit sans savoir combien il y a eu de part et jusqu'à quel point on lui en est redevable. On se demanderoit sans doute alors comment, avec une constitution foible et presque valétudinaire, il a pu suffire à tant de travaux divers et continuels. La réponse seroit que son attachement à ses devoirs et son zèle pour le progrès des lumières lui donnoient un courage infatigable, qui doubloit ses forces et suppléoit quelquefois à leur épuisement.

La passion de M. du Theil pour les lettres avoit triomphé de très-bonne heure de son goût pour le service; il avoit à peine trente-six ans, et pouvoit aspirer aux premiers grades, lorsqu'il le quitta après avoir obtenu la croix de Saint-Louis, qui annonçoit qu'il en avoit rempli les devoirs avec honneur. Tous ses loisirs, depuis cette époque,

appartinrent à l'étude; et il fut récompensé de ses veilles par la considération et toutes les distinctions littéraires propres à satisfaire l'ambition d'un homme qui n'en avoit pas d'autre.

Lorsque la Providence, touchée des longs malheurs des peuples et voulant enfin y mettre un terme, eut replacé Louis sur le trône de ses pères, ce monarque si long-temps desiré, dont M. du Theil avoit été gentilhomme de la chambre pendant le règne de Louis XVI, le nomma officier de la Légion d'honneur, et se plut à reconnoître ainsi le mérite et le dévouement d'un ancien et fidèle serviteur. Il n'a, malheureusement, pu jouir que quelques instans de cette faveur, dont il étoit d'autant plus flatté, qu'il la devoit uniquement au souvenir et à la bonté du Roi.

M. du Theil ne s'étoit point marié; son pieux attachement pour une sœur dont il ne s'étoit jamais séparé, et qui étoit restée veuve de M. de Bory, chef d'escadre et membre de l'Académie des sciences, avoit suffi à tous les besoins de son cœur. L'amitié fit son profit de tout ce qu'il déroba à des sentimens plus tendres, et répandit sur le commerce de sa vie privée tout le charme des affections les plus constantes et les plus douces. La révolution, qui avoit brisé pour lui tant de liens qui devoient être éternels, tant d'habitudes chéries, et l'avoit forcé à vivre dans sa patrie presque comme un étranger au milieu d'un pays ennemi, lui avoit laissé une certaine impression de mélancolie et de frayeur qui troubloit quelquefois la sérénité de son ame. Mais cette triste position n'avoit des effets pénibles que pour lui-même, et n'altéroit jamais la bonté

et la douceur de son caractère : il conservoit toujours cette politesse franche et affectueuse qu'on peut appeler la politesse du cœur; ce ton d'intérêt et de bienveillance, cet air d'abandon, ce desir de plaire, en un mot cette urbanité exquise, autrefois si commune, et devenue si rare, qui le faisoient chérir et le font regretter de ses amis, parmi lesquels il comptoit un grand nombre de ses confrères. C'est au milieu d'eux qu'il a vieilli, entouré de l'estime publique, et qu'il s'est éteint, le 28 mai 1815, après une maladie longue et douloureuse, qu'il a supportée avec le courage et la résignation que donnent une conscience pure et une piété solide; malheureux, en cessant de vivre, d'abandonner une sœur, déjà avancée en âge, dont il étoit depuis long-temps l'unique appui, la consolation et toute la famille, qui l'aimoit autant qu'elle en étoit aimée, qui lui a prodigué jusqu'au dernier soupir les soins les plus touchans et les plus assidus, et que la mort d'un frère si nécessaire à son bonheur a laissée veuve pour la seconde fois, et condamnée à la privation la plus cruelle dont sa vieillesse pût être accablée.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. HEYNE.

Lue dans la séance du vendredi 19 juillet 1816.

Si des pertes aussi multipliées que douloureuses ont empêché jusqu'ici l'Académie de mêler sa voix au concert unanime de regrets et de louanges qui s'est fait entendre de toutes parts à la mort de M. Heyne, elle n'en regarde pas moins comme un devoir sacré de rendre un hommage public à la mémoire de cet homme justement célèbre, qui lui appartenoit à tant de titres. Membre de l'ancienne Académie des belles-lettres, qui nous l'avoit transmis héréditairement, son nom étoit depuis long-temps uni avec les nôtres; des études communes l'avoient naturalisé parmi nous; et, par l'effet de cette adoption littéraire, sa gloire, qui fit pendant un demi-siècle l'orgueil de l'Allemagne, rejaillissoit aussi sur la France. Tel est le noble privilége des sciences et des lettres, que, malgré la distance des pays et la différence des nations, tous ceux qui leur consacrent leurs veilles, deviennent en quelque sorte citoyens de la même patrie et membres de la même famille. Tel est sur-tout l'avantage des corps savans, qu'ils propagent

et consacrent cette espèce de fraternité, et qu'étendant leurs ramifications, comme leurs lumières, sur toutes les régions du globe, ils établissent des rapports mutuels et forment des liens respectés entre les hommes de ces différentes régions, comme entre les diverses branches des connoissances humaines.

Chrétien-Gotlob Heyne, recteur de l'université et secrétaire perpétuel de la société royale de Gœttingue, membre étranger de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, et de la plupart des académies de l'Europe, naquit, le 25 septembre 1721, dans un faubourg de la petite ville de Chemnitz en Saxe, d'un pauvre tisserand dont le travail suffisoit à peine pour fournir à sa famille la subsistance la plus commune et la plus indispensable. Le jeune Heyne, destiné en naissant à exercer la profession de son père par l'impuissance où étoient ses parens de lui en procurer une autre, annonça dès ses premières années un penchant décidé pour l'étude, et des dispositions très-rares dans un enfant de son âge : mais la misère opposoit un obstacle insurmontable au développement de ces heureux germes; et l'homme qui a répandu tant de lumières sur toutes les parties de la littérature, auroit été condamné à vivre et à mourir pauvre et ignoré, s'il n'avoit pas eu le bonheur d'inspirer de l'intérêt à quelques citoyens plus aisés de son voisinage, qui lui fournirent les moyens de commencer et de suivre son cours d'études au collége de Chemnitz. Il s'y distingua bientôt par son ardeur pour le travail et par la rapidité de ses progrès dans la connoissance des langues Latine et Grecque. Il s'y familiarisa sur-tout tellement avec les poètes Latins, pour

lesquels il avoit pris un goût très-vif dès qu'il put commencer à les entendre, qu'il les apprit presque tous par cœur, que, très-jeune encore, il en sentoit déjà les principales beautés, et qu'il parvint à s'approprier leurs expressions, leurs tours, leurs figures, leur rhythme, au point qu'il pouvoit écrire en vers de différentes mesures avec presque autant de facilité qu'en prose.

Quand il se fut muni de toute l'instruction qu'il pouvoit puiser dans l'école de Chemnitz, son émulation croissant avec ses lumières, il résolut d'aller continuer ses études à Leipsick, où il pourroit profiter des leçons de quelques professeurs habiles qui illustroient l'université de cette ville. Il s'y rendit en 1743, ayant pour toute ressource deux florins, les promesses d'un de ses premiers patrons, qui étoit aussi son parrain, et qui lui fit acheter par des reproches aussi fréquens que peu mérités les rares et insuffisans secours qu'il lui avoit fait espérer, et des lettres de recommandation du recteur du collége de Chemnitz au professeur de philosophie Crusius. Ce professeur le reçut chez lui, et l'employa pendant quelques mois à traduire en latin les dissertations et les opuscules qu'il étoit obligé de publier à certaines époques, et qu'il craignoit de ne pas assez bien écrire dans cette langue. Heureusement pour les lettres, l'élève prit peu de goût pour les leçons et sur-tout pour les systèmes du maître, qui, choqué de ce qu'il n'adoptoit pas aveuglément ses opinions et ses principes, l'invita à chercher une autre place. Plus heureusement encore, il réussit à inspirer de l'intérêt au célèbre Ernesti, ainsi qu'à Bacchius et à Christius, et de la confiance à quelques jeunes étudians, qui le

choisirent pour répétiteur, et le mirent en état, par les modiques honoraires qu'ils lui donnoient, de suivre les cours de ces savans professeurs.

Les leçons publiques et particulières d'Ernesti lui révélèrent tous les secrets de l'interprétation et de la critique des auteurs de l'antiquité, et principalement des poètes Latins, pour lesquels, depuis le commencement de ses études, il avoit toujours senti un attrait particulier. Il acquit dans le cours de Bacchius une connoissance du droit Romain plus que suffisante pour un homme qui ne se proposoit point de faire sa principale étude de la jurisprudence; et dans ceux de Christius, et plus encore dans ses entretiens particuliers avec ce savant, qui l'admettoit dans sa familiarité, les premières notions de la science de l'art antique; science dont il devoit un jour tant reculer les limites par la pénétration de son esprit, la sagacité de sa critique, et la profonde étendue de son érudition. Il avoit conçu un attachement si solide pour ces trois professeurs, que, depuis qu'il les eut quittés, il ne prononçoit jamais leurs noms qu'avec l'accent de la reconnoissance, et qu'il a chéri et honoré leur mémoire jusqu'à la fin de sa vie. Cependant, dans la savante académie de Leipsick, comme dans le modeste collége de Chemnitz, il dut encore moins ses progrès à ses maîtres qu'à lui-même; et son application infatigable à l'étude lui fut beaucoup plus profitable que leurs doctes leçons. Mais cette application manqua de lui devenir funeste : des veilles trop longues et trop fréquentes qu'il consacroit à la lecture des écrivains Grecs, lui causèrent une maladie grave, qui le retint long-temps au bord du tombeau, et à laquelle il

n'échappa qu'après avoir entièrement épuisé ses foibles ressources et pour tomber dans un plus grand dénûment que celui dans lequel il étoit lorsque, quatre ans auparavant, il étoit arrivé à Leipsick. Il étoit dans le plus cruel embarras sur le lieu où il pourroit se retirer, et sur le parti qu'il devoit prendre pour se procurer des moyens d'existence, lorsqu'un heureux hasard vint le tirer de cette situation désespérante, et lui offrir un asile où il seroit à l'abri des premiers besoins, et où il pourroit se livrer sans réserve à son goût ou plutôt à sa passion pour l'étude.

Une élégie Latine dans laquelle Heyne déploroit, avec la sensibilité d'une ame profondément affectée, la mort du ministre de l'église Française réformée, dont il étoit l'ami, élégie que le consistoire avoit fait imprimer avec un grand luxe typographique, attira sur lui les regards du comte de Bruhl, qui gouvernoit alors la Saxe et son souverain. Ce ministre tout-puissant et passionné pour la magnificence, plus touché de celle de l'édition que du mérite du poème, desira de connoître l'auteur d'un ouvrage qu'on avoit jugé digne d'être imprimé avec tant de pompe. Il l'invita à se rendre auprès de lui ; et, après quelques délais beaucoup trop longs pour l'état des finances de Heyne, il l'employa d'abord, moyennant de très-foibles honoraires, dans sa bibliothèque particulière, dont il permettoit l'usage au public, et le plaça ensuite parmi les gardes de la bibliothèque royale de Dresde. Le traitement de cet emploi n'étoit guère plus considérable que celui dont le jeune Heyne jouissoit chez le ministre : mais, accoutumé depuis sa naissance à toutes les privations, il n'avoit pas même l'idée de l'aisance ; vivre et

étudier étoient son seul besoin, sa seule ambition; quand il n'auroit eu que du pain, pourvu qu'il fût au milieu des livres, il se seroit encore trouvé dans l'abondance. Cependant les livres ne furent pas toujours, pendant son séjour à Dresde, l'unique objet de ses études. Les nombreux monumens de l'art antique que la capitale de la Saxe offroit à son admiration, ne pouvoient manquer de réveiller en lui le premier sentiment du beau que lui avoient inspiré les leçons de Christius. Ce sentiment, fortifié par la vue des monumens eux-mêmes et la méditation, ne tarda pas à se développer avec encore plus de vivacité par les liaisons qu'un égal amour de l'étude, et des goûts à peu près semblables, firent naître entre M. Heyne et un émule de son âge, avec lequel il avoit fait connoissance peu de temps après qu'il fut placé à la bibliothèque de Dresde.

Parmi les personnes que le desir de s'instruire conduisoit chaque jour à cette bibliothèque, un jeune homme avoit fixé particulièrement son attention: studieux, pauvre, inconnu comme lui, combien de titres pour exciter son intérêt! Ce jeune homme étoit Winckelmann. Pour lui la bibliothèque s'ouvroit toujours trop tard et se fermoit trop tôt. Son assiduité, ses demandes multipliées de livres de différens genres, son insatiable curiosité, fatiguoient les gardes, et, par un effet contraire, lui concilièrent l'estime de M. Heyne. La conformité de penchans, de fortune, d'espérances, eut bientôt fait naître la confiance et formé entre eux une sorte d'intimité. Ils se communiquoient leurs travaux, leurs pensées, leurs projets, et s'éclairoient l'un l'autre des lumières qu'ils acquéroient par leurs études

particulières. Ainsi le sort se plut à rapprocher, dans leur jeunesse, deux hommes qu'il destinoit à occuper un jour un des premiers rangs dans la république des lettres, et qui, après avoir suivi des sentiers différens pour arriver à la gloire, devoient encore se rencontrer de nouveau à l'extrémité de la carrière dans laquelle ils avoient fait ensemble les premiers pas. Ignorés du monde, et ne pouvant avoir qu'un sentiment confus de leurs forces, ils étoient, sans doute, loin de soupçonner la noble et brillante destinée qui les attendoit. Bientôt ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Winckelmann alla continuer ses études en Italie : Heyne resta en Allemagne ; et, lorsqu'après un grand nombre d'années de séparation une célébrité tardive fit retentir dans l'Europe les noms de Heyne et de Winckelmann, chacun d'eux dut reconnoître avec plaisir dans l'autre, et non peut-être sans quelque étonnement, son jeune compagnon d'étude à la bibliothèque de Dresde, qui, comme lui, avoit vaincu tous les obstacles, et étoit sorti avec éclat de l'obscurité commune dans laquelle ils avoient été si long-temps ensevelis.

M. Heyne avoit cependant réussi d'assez bonne heure à soulever un coin du voile qui cachoit son mérite, en publiant, en 1755, sous les auspices du comte de Brulh, une édition de Tibulle, dans laquelle il avoit déposé les fruits aussi abondans que précoces d'une immense lecture, de grandes recherches et de réflexions profondes, et qui, quoiqu'elle ne fît pas même en Allemagne la sensation qu'elle méritoit, lui concilia l'estime du Hollandais Hemsterhuys, et obtint l'approbation de la savante école dont il étoit le chef. Une édition du *Manuel d'Épictète*, qu'il

publia l'année suivante, prouva que la langue et la littérature des Grecs ne lui étoient pas moins familières que celles des Romains, et qu'il joignoit à un excellent esprit de critique un goût très-sain qui en régloit l'usage, et une connoissance peu commune des systèmes philosophiques des anciens. L'étude de la philosophie stoïcienne lui procura encore un plus grand avantage : elle fortifia son ame contre les malheurs dont il devoit être bientôt assailli ; et la résignation courageuse que lui avoient inspirée les leçons d'Épictète, ne fut pas le fruit le moins utile qu'il retira des travaux et des méditations auxquelles il s'étoit livré pour se pénétrer de la doctrine du Portique.

La guerre de sept ans, qui éclata à cetteépoque, étendit rapidement ses ravages jusqu'à la capitale de la Saxe. M. Heyne, forcé de quitter sa place à la bibliothèque royale, et même la ville, presque aussi pauvre que lorsqu'il y étoit arrivé, erra long-temps à l'aventure. Arrivé enfin à Wittemberg, et accueilli dans une famille respectable, ses talens lui fournirent des moyens d'existence. Il commençoit à respirer et à reprendre ses occupations favorites, lorsqu'un sentiment dont on ne se promet ordinairement que des douceurs, vint détruire le calme dont il jouissoit, et lui causer des peines dont le tourment lui avoit été inconnu jusqu'alors. Il n'avoit pu voir Thérèse Weiss, jeune personne intéressante, qu'il rencontroit fréquemment chez ses généreux hôtes, sans être entraîné vers elle par un charme irrésistible ; et un charme pareil avoit agi sur elle avec non moins de puissance. Mais leur tendresse mutuelle ne servoit qu'à les rendre malheureux : un obstacle presque insurmontable s'opposoit à leur union :

ils professoient une religion différente ; et leurs ames pieuses ne pouvoient se résoudre à renoncer à la foi de leurs pères. Dans cette situation pénible, la guerre oblige M. Heyne à fuir une seconde fois, et le chasse de l'asile où il avoit été accueilli par l'amitié et surpris par l'amour. Il veut retourner à Dresde, et il n'y rentre que pour perdre, par le bombardement et l'incendie de cette ville, tous les fruits de sa constante et sévère économie, les fruits plus précieux de ses veilles laborieuses, et, ce qui ne l'affectoit pas d'une manière moins sensible, tous les effets appartenant à Thérèse Weiss, qui les avoit confiés à sa garde quand il partit de Wittemberg. Ce désastre, loin d'affoiblir son courage, en augmenta l'énergie, et fortifia le sentiment qui les attachoit l'un à l'autre. Thérèse, plus foible et peut-être plus passionnée, triompha de ses scrupules religieux : elle embrassa la religion de son amant pour partager son infortune; et, dénués de tout, sans autre ressource que l'espérance et la vertu, sans autre appui que la providence, ils ne craignirent pas de former, au milieu de la désolation générale, un lien que le malheur sembloit rendre encore plus fort et plus sacré. Des amis qui s'intéressoient à leur sort, procurèrent à M. Heyne une retraite dans la Lusace, où il passa quelques années, plus occupé de l'administration des propriétés de l'homme riche qui lui avoit tendu une main secourable, que de ses travaux littéraires. Il fut encore poursuivi dans cet asile par la guerre, et fut assez heureux pour sauver du pillage, de concert avec sa femme, et au péril de leur vie, l'or et les effets précieux que leur bienfaiteur avoit confiés à leur garde, et acquitter ainsi envers lui la dette de la reconnois-

sance. La paix ayant enfin succédé à la guerre, M. Heyne, fatigué d'un genre de vie qui pouvoit convenir à la simplicité de ses mœurs, mais qui contrarioit son penchant, fit un voyage à Dresde, dans l'espoir de s'y procurer quelque occupation plus analogue à ses goûts et qui lui permît de s'y livrer; et, sur l'invitation de Lippert, qui publioit alors sa Dactyliothèque, il se chargea d'écrire en latin le texte du troisième volume.

C'est ici que se termine le long enchaînement des disgrâces et des infortunes de M. Heyne, et que commence, en quelque sorte, pour lui, une nouvelle vie. Il dut cet heureux changement à ses premiers essais littéraires, à ses éditions de Tibulle et d'Épictète, qui, comme je l'ai déjà dit, furent froidement accueillies en Allemagne, et ne furent appréciées à leur juste valeur qu'en pays étranger, et sur-tout en Hollande. Le célèbre Jean-Mathias Gessner, après avoir occupé pendant plusieurs années la chaire d'éloquence et de poésie à l'université de Gœttingue, venoit de mourir, et le Gouvernement mettoit une grande importance à lui donner un successeur digne de l'université et de lui. M. le baron de Munchhausen, premier ministre de Hanovre et curateur de l'université, chargea provisoirement quelques autres professeurs de continuer les leçons de Gessner, et consulta long-temps les savans les plus renommés sur le choix qu'il devoit faire pour le remplacer.

Ernesti, qui étoit alors, en ce genre de connoissances, le premier homme de l'Allemagne, lui indiqua Saxius, qui demeuroit à Utrecht, ou Ruhnkenius, qui enseignoit à Leyde : celui-ci, auquel le ministre s'adressa de préférence,

refusa, quoique né en Allemagne, de quitter sa patrie adoptive, et l'école d'Hemsterhuys, dont il soutenoit la gloire et à laquelle il devoit la sienne; et, dans sa réponse, il témoigna une grande surprise de ce qu'on alloit chercher si loin un successeur à Gessner, quand on avoit auprès de soi le savant éditeur de Tibulle et d'Épictète. Il faut savoir gré au professeur de Leyde du discernement qui lui fit apercevoir dans les premiers ouvrages de M. Heyne l'homme qui devoit un jour être le précepteur de l'Allemagne, et au ministre, ami des lettres et de son pays, de sa confiance dans les conseils de Ruhnkenius, et de sa docilité à les suivre. Son choix étant ainsi fixé, ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à découvrir la modeste retraite de l'homme plus modeste encore dont la réputation naissante s'étoit, pour ainsi dire, éteinte dans un silence de sept années qu'il avoit employées presque uniquement à mettre en ordre les affaires et à régir les domaines d'un seigneur de village. Il se croyoit tellement oublié, ou plutôt si peu connu, que l'annonce de sa nomination lui causa le plus grand étonnement; et il étoit si convaincu de son insuffisance pour remplir la place à laquelle il étoit appelé, qu'il apporta lui-même des obstacles à son installation, en demandant un délai qu'il jugeoit lui être nécessaire pour se remettre au courant de ses études, qu'il avoit été contraint de négliger pendant trop long-temps. Cette demande, qu'un homme moins éclairé que M. de Munchhausen auroit pu croire dictée plutôt par l'impuissance que par la modestie, ne le rebuta point. Le délai fut accordé, et prolongé même bien au-delà du terme par une maladie dangereuse qu'essuya M. Heyne, et dont à

peine convalescent, il prit enfin possession de la chaire illustrée par Gessner, au mois de juin de l'année 1763.

Je ne parlerai point des premières années de son établissement à Gœttingue; l'histoire en est consignée dans sa vie, écrite par M. Heeren, son gendre, et son collègue à l'université et à l'Académie. Quelqu'intéressans qu'en soient les détails, je dois me borner à dire que, quoique ces années n'aient pas été entièrement exemptes de contrariétés et peut-être de quelques chagrins, ces nuages passagers n'empêchent pas que, depuis l'époque de sa nomination, sa carrière n'ait, en général, été paisible et aussi heureuse qu'elle pouvoit l'être avant qu'il se fût élevé au-dessus des rivalités et de l'envie. Ses travaux la remplissent toute entière, et ses succès en sont les seuls événemens qu'il soit utile de retracer et intéressant de connoître.

Mais ici j'éprouve un nouvel embarras, dont il m'est presque impossible de sortir sans déplaire, jusqu'à un certain point, à ses nombreux admirateurs, qui doivent desirer que, dans un hommage rendu à sa mémoire, on rassemble et on expose tous ses titres à la renommée. Comment, en effet, renfermer dans un espace aussi étroit que celui que doivent occuper nos éloges, le compte des travaux immenses continués presque sans interruption pendant le cours d'une longue vie? Comment offrir l'analyse fidèle ou donner seulement une légère idée de tant de productions dont l'énumération seule excéderoit les bornes qui me sont prescrites? L'examen raisonné des ouvrages de M. Heyne seroit lui-même un grand ouvrage; mais, quelqu'utile qu'il pût être, il seroit ici déplacé: je me contenterai donc de réunir les traits principaux qui

caractérisent son mérite, et, en indiquant la direction qu'il sut donner à ses études, d'en exposer succinctement les résultats les plus importans, et enfin d'apprécier le genre et l'étendue des services qu'il a rendus à la littérature ancienne, et l'influence qu'il a exercée pendant plus d'un demi-siècle et qu'il exerce encore sur ceux qui en font leur occupation ou leur amusement.

Ce qui distingue particulièrement M. Heyne comme critique, c'est la méthode, qu'on peut dire nouvelle, qu'il a introduite dans l'interprétation des grands écrivains de l'antiquité. Éclairé par des réflexions plus profondes et plus relevées, et dirigé par un sentiment plus délicat que les commentateurs qui l'ont précédé, M. Heyne, sans exclure la critique grammaticale, sut la restreindre à ce qu'elle a de véritablement utile, et étudia les anciens plutôt encore sous le rapport du génie et du goût que sous celui de la langue et de la grammaire. Il s'attacha plus à trouver des beautés dans leurs écrits, et à les signaler, qu'à y chercher des difficultés à résoudre, et mit plus de prix à découvrir le sens véritable d'un passage obscur qu'à en corriger conjecturalement la leçon.

Il vouloit que ses lecteurs pussent puiser dans ses commentaires, avec une connoissance plus fidèle et plus sûre de l'idiome de l'auteur original, les secrets de la composition poétique et l'intelligence des allégories cachées, ainsi que le goût et le sentiment de ce beau idéal qui consiste dans la réunion de toutes les beautés du genre, et qui, dans la poésie comme dans les arts, fait la haute perfection d'un ouvrage et le désespoir de ceux qui ne peuvent l'atteindre. L'érudition n'y est cependant pas

épargnée; mais c'est cette érudition sage et lumineuse qui, sans ostentation et sans effort, n'éclaircit que ce qui est obscur ou douteux, et n'apprend que ce qu'on ignore et qu'on desire de savoir, et non pas cette érudition affectée et redondante dont le flambeau ténébreux ne jette que des clartés rares et incertaines, et qui étouffe, sous un énorme amas de notes insignifiantes, de citations et de rapprochemens inutiles, l'auteur qu'elle prétend expliquer. Dans l'édition de Tibulle, et sur-tout dans celle de Virgile, qu'on regarde, à juste titre, comme le chef-d'œuvre de M. Heyne en ce genre, son mérite est bien moins d'avoir proposé des leçons nouvelles que d'avoir employé les meilleures; car il est bien plus difficile de faire entre plusieurs variantes un choix approuvé par l'esprit et par le goût, que de les trouver dans les manuscrits ou dans les anciennes éditions. Dans celles qu'il a données de Pindare et d'Homère, il s'est déterminé, on ne sait par quelle raison, à suivre un autre système : aussi, quoiqu'elles soient estimables à beaucoup d'égards, ont-elles eu un succès fort différent. On a remarqué qu'il s'y livre beaucoup plus à son imagination, et qu'il y supplée plus souvent par des conjectures au défaut ou à l'insuffisance des leçons déjà connues. Mais, si, dans l'épuration du texte, il est resté un peu inférieur à Valckenaer, à Brunck et à quelques autres critiques célèbres par la profondeur et la finesse des vues et le bonheur des corrections, il a su du moins se préserver des défauts dont leurs plus doctes travaux ne sont pas toujours exempts, et particulièrement de cette audace téméraire qui leur fait trop souvent substituer leurs propres idées à celles des anciens, et purger

les textes de quelques fautes légères, pour les remplacer, sans autorité, par des leçons qui les dénaturent et les corrompent.

Pour la critique des mots, M. Heyne emprunta de nouveaux secours à la paléographie, qui en avoit peu fourni jusqu'alors. Pour l'interprétation du sens, il employa habilement toutes les ressources que lui offroient l'archéologie et l'archéographie, trop négligées par ses prédécesseurs. C'est dans cette réunion si rare de la science des antiquités et de la connoissance des arts avec les lumières de l'érudition et de la critique, que consiste le principal mérite de ses éditions, qu'il enrichit d'ailleurs de tout ce qui peut les rendre plus utiles et plus précieuses. Il embrasse dans ses commentaires tout le domaine de la littérature ancienne, l'histoire morale et politique des différens peuples, leur vie publique et privée, leurs opinions religieuses, leurs systèmes philosophiques, leurs lois, leurs mœurs, leurs traditions; et, à l'aide des nombreuses notions qu'il rassemble et qu'il compare, il répand une lumière toute nouvelle sur les chefs-d'œuvre poétiques de la Grèce et de Rome, en fait mieux sentir les beautés, en montre qu'on n'avoit point encore aperçues, et éclaircit un grand nombre de points obscurs et importans de la législation, de l'histoire et de la religion des anciens, et souvent en les rapprochant et les expliquant l'un par l'autre.

L'étude des poètes avoit conduit M. Heyne à celle de la mythologie : il fit pour elle ce qu'il avoit fait pour la critique historique et littéraire. Il rappela cette science, dont on avoit fait jusqu'alors un usage si arbitraire et souvent si puéril, des applications si fausses et quelquefois

si absurdes, à ses véritables principes, à sa première destination. Il sépara des fables proprement dites, qui ont été enfantées par l'imagination des poètes, les *mythes* ou traditions symboliques qui lui parurent envelopper des vérités historiques. Il s'attacha particulièrement à distinguer dans chacune de ces traditions plus ou moins défigurées les différentes altérations qu'elles ont subies; à démêler le récit primitif et original, des additions et des changemens qu'il a éprouvés en passant par des mains différentes, dans des siècles et des pays divers; à rechercher, pour ainsi dire, dans ces créations successives de mensonges, l'antique généalogie des déviations et des erreurs de l'esprit humain. Cette idée féconde et lumineuse l'a dirigé dans ses recherches, et en a assuré le succès. En examinant ainsi les sources de la mythologie, il y rencontra fréquemment des traces méconnues jusqu'alors de révolutions et de faits antérieurs aux temps appelés *historiques;* il y découvrit des événemens réels cachés sous le voile plus ou moins épais des symboles et de l'allégorie; et de tous ces récits fabuleux, épars et isolés, qu'il réussit à purifier, il forma une série de faits qui, dégagés de tout élément étranger, ont les caractères les plus frappans de la vérité, et quelquefois de l'évidence. Ainsi la mythologie, qui n'avoit été long-temps qu'un vaste champ abandonné aux conjectures et aux caprices de l'imagination, devint, entre les mains de M. Heyne, un supplément nécessaire à l'histoire primitive des peuples, à celle de leurs institutions et de leurs arts. Ainsi se dissipèrent, au flambeau d'une érudition philosophique, les prestiges de cette mythologie systématique que chaque écrivain arrangeoit et

expliquoit à sa fantaisie, et qui séduisit tant de lecteurs, dont l'esprit paresseux et frivole aimoit mieux se laisser égarer dans les sentiers agréables et faciles de l'imagination, que de s'attacher à la recherche pénible de la vérité. C'est sur-tout dans les commentaires que M. Heyne a joints aux deux éditions qu'il a données d'Apollodore, qu'il a établi les principes et développé les preuves de sa nouvelle doctrine. Il en avoit déjà jeté les premiers fondemens, long-temps auparavant, dans un savant mémoire où il examinoit, avec la sagacité la plus pénétrante, les sources et les causes de la corruption de l'histoire poétique. Il compléta par la suite ce travail dans plusieurs autres mémoires aussi lumineux que doctes, où il traite son sujet de manière à satisfaire tous les bons esprits. Peut-être devrois-je dire, pour ne pas rendre la louange suspecte d'exagération, qu'il est à regretter que, dans ses notes sur Apollodore, il n'ait pas assez distingué ou séparé la critique verbale de la critique interprétative; ce qui fait que ces notes n'offrent pas l'ordre, la clarté et l'ensemble qu'on admire dans celles dont il a enrichi presque toutes ses autres éditions d'auteurs anciens : mais je m'empresserois d'ajouter que ce défaut, qui en rend quelquefois la lecture pénible, n'en diminue ni le mérite intrinsèque ni l'utilité.

Tout étoit lié dans les études de M. Heyne. Ses recherches mythologiques auroient été incomplètes, s'il avoit perdu de vue celles qui ont l'archéologie pour objet, et qui ne peuvent en être séparées. Il porta dans cette dernière science la même supériorité de lumières et de critique que dans l'autre : il en recula les bornes ; il en agrandit le

domaine ; et les travaux par lesquels il éclaircit l'histoire de l'art, formeront désormais une des parties les plus curieuses et les plus instructives de cette intéressante histoire. Ses entretiens à Dresde avec Winckelmann avoient fortifié en lui le goût que les leçons de Christius lui avoient inspiré pour ce genre de connoissances, et lui avoient procuré de nouvelles notions; et, quoique ces deux hommes, doués de qualités différentes, n'aient pas suivi la même direction dans leurs travaux et ne se soient pas proposé le même but, il n'est peut-être pas inutile de comparer ce qu'ils ont fait pour la science, à laquelle l'un a constamment consacré tous ses momens, et l'autre n'a jamais cessé d'en consacrer une partie. Le séjour de Winckelmann en Italie lui donna, pour leurs études communes, les plus grands avantages sur Heyne, que ses devoirs et sa fortune tinrent toujours comme emprisonné dans les écoles d'Allemagne. Établi sous le beau ciel de l'ancienne Ausonie, dans cette terre classique des lettres et des arts, Winckelmann put étudier les monumens eux-mêmes, les méditer, les comparer, et leur appliquer les réflexions qu'il avoit déjà faites et celles qu'ils lui faisoient naître. La présence des chefs-d'œuvre agrandit ses idées, échauffa son génie, et, lorsqu'il entreprit de les décrire, il ne travailla pas d'après des copies froides et infidèles; il avoit sous les yeux les originaux dans toute leur perfection. Animé par leur inspiration, il a fait jouir l'Europe de trésors qu'une longue indifférence l'avoit empêchée de connoître et lui avoit à peine laissé apercevoir; il a rendu à la lumière des ouvrages admirables, qui sembloient n'avoir échappé aux ravages du temps et de la barbarie que pour être la

proie de l'ignorance et de l'oubli. Ses descriptions, pleines de poésie et de feu, ont réveillé dans les ames le sentiment presque éteint du beau, en reproduisant, pour ainsi dire, et multipliant à l'infini les chefs-d'œuvre dont le crayon et le burin ne pouvoient offrir que des images imparfaites; et les productions du génie antique sont devenues, par ses éloquens préceptes, la règle immuable et l'éternel modèle des productions du génie moderne.

M. Heyne, doué d'une imagination moins vive et moins active, mais d'un esprit plus sérieux et plus réfléchi, que les probabilités et les conjectures, même les plus séduisantes, ne pouvoient satisfaire, considéra les monumens sous un autre point de vue, et appliqua constamment à leur explication la connoissance qu'il avoit acquise des écrivains originaux. Des études plus suivies et plus profondes de ces écrivains lui fournirent les moyens de rectifier les opinions, quelquefois hasardées et superficielles, de Winckelmann. Il suppléa souvent par les recherches de l'érudition et la sagacité de sa critique à la vue des monumens eux-mêmes, ou qui n'existent plus, ou qu'il ne pouvoit avoir sous les yeux. En appréciant les ouvrages de l'art, Winckelmann s'est plus d'une fois laissé tromper par des données infidèles. Heyne établit presque tous ses jugemens sur des notions positives; il est constamment exact et vrai, quand Winckelmann n'est quelquefois qu'ingénieux et brillant. Les travaux de l'un furent inspirés par le génie; ceux de l'autre sont le fruit du savoir et du raisonnement. La doctrine du premier, avec ses imperfections nombreuses, plaît à l'imagination; celle du second, pleine d'une instruction sévère, plaît peut-être plus à

l'esprit. On se passionne avec Winckelmann; on s'éclaire avec Heyne. Tous les deux ont exercé sur leur siècle une influence également puissante, également salutaire : en nous rappelant à l'étude de l'art antique, ils nous en ont fait mieux connoître les vrais principes et les vrais modèles; ils ont ouvert une carrière où presque tous leurs pas sont marqués par des succès et sont pour nous des exemples, où leurs fautes mêmes sont des leçons utiles, et où le but qu'ils ont atteint n'a pu l'être par leurs successeurs qu'en marchant sur leurs traces.

Quelque desir que j'aie de me renfermer dans les bornes les plus étroites, je ne puis m'empêcher d'indiquer ici en peu de mots les principaux services que M. Heyne a rendus à l'histoire de l'art, ne fût-ce que pour justifier l'espèce de parallèle que j'ai cru pouvoir établir entre lui et Winckelmann : le premier et le plus important de ces services est d'avoir combattu et rectifié les opinions de Winckelmann *sur les époques de l'art chez les Grecs et chez les Romains*. Ces rectifications, qui changent l'aspect d'une grande partie de la science, furent exposées sommairement par M. Heyne, avec les égards et les ménagemens que commande une haute estime, dans l'éloge qu'il consacra noblement à la mémoire de son ancien compagnon d'étude; et il leur a donné depuis tous les développemens nécessaires, dans plusieurs de ses opuscules académiques. On lui doit aussi des recherches très-savantes et non moins étendues *sur les antiquités Étrusques;* et, quoique ces travaux aient été surpassés depuis par ceux du docte abbé Lanzi, on ne peut lui contester l'honneur d'avoir été le premier qui ait répandu quelque lumière sur les idées

religieuses et sur le système mythologique des anciens habitans de l'Étrurie. L'explication des monumens dont l'Anthologie Grecque nous a conservé des notices ou même de simples mentions, et dont la plupart des antiquaires avoient méconnu l'existence ou négligé l'étude ; les nouvelles descriptions qu'il a données des *images* de Philostrate et des *statues* de Callistrate, sont encore une partie, ou nouvelle ou singulièrement perfectionnée, dont il a enrichi l'histoire de l'art. Mais l'érudition et la critique de M. Heyne ne se sont montrées nulle part avec plus d'avantage et d'utilité que dans la nombreuse suite de mémoires dans lesquels il se proposa d'examiner toutes les vicissitudes que les beaux-arts ont éprouvées à Byzance. Cette partie, presque entièrement omise par Winckelmann, dont l'aspect des arts dégénérés éteignoit l'imagination, a fourni à M. Heyne une moisson abondante de documens intéressans pour l'histoire de l'art dans les diverses époques de sa décadence, et sur-tout dans les dernières. Ses recherches lui ont encore procuré les moyens de retrouver, pour ainsi dire, ou du moins de faire mieux connoître plusieurs monumens d'une date plus ancienne, qui, transportés à Constantinople pour décorer la nouvelle Rome, y ont presque tous péri, et d'éclaircir différens points d'antiquité plus ou moins relatifs à l'art, qu'il a traités dans autant de mémoires particuliers : tels sont ceux qui ont pour sujet les figures de Vénus et des faunes, les ouvrages des statuaires Grecs en ivoire, les restitutions de plusieurs monumens dont il ne nous reste que des descriptions, &c.

Cependant ces ouvrages si nombreux et si divers,

auxquels il sembleroit que la vie d'un seul homme pût à peine suffire, ne remplirent pas, à beaucoup près, celle de M. Heyne. Il n'employoit à les composer que les momens de loisir que lui laissoient les importantes occupations de l'enseignement ; et ce fut même dans l'exercice de ces pénibles fonctions qu'il conçut le projet de recueillir les élémens de la plupart de ces ouvrages. Tous ses travaux avoient pour but principal l'instruction de ses élèves : dans ses cours publics sur les différentes parties des antiquités Grecques et Romaines, qu'il continua sans interruption pendant un demi-siècle, et qui embrassèrent le domaine entier de la littérature et des arts, il ne cessa de leur prodiguer les résultats de ses veilles laborieuses ; et, pour que les avantages qu'il vouloit leur procurer s'étendissent au-delà du cercle étroit de son auditoire et se perpétuassent, il enrichissoit de ses leçons le recueil de ses compositions académiques. C'est ainsi que, toujours utile et infatigable, multipliant sans cesse ses écrits comme ses leçons, et voyant s'accroître chaque jour la foule empressée de ses disciples et le nombre de ses ouvrages, vieillissoit cet homme illustre, entouré des monumens de sa gloire ; c'est ainsi que son école étoit devenue un foyer de lumières pour l'Allemagne et pour l'Europe, et une source inépuisable d'excellens maîtres, qui répandoient au loin les bienfaits de sa doctrine et la célébrité de son nom. C'est sous son administration que l'université de Gœttingue parvint au plus haut degré de splendeur, que ses doctes rivales la prirent pour modèle, que les principes qu'on y professoit devinrent la règle de l'instruction publique en Allemagne, et que M. Heyne en devint lui-même l'oracle.

Chaque année voyoit sortir du séminaire philologique dont il étoit l'instituteur suprême et le génie tutélaire, un nombreux essaim de jeunes professeurs, qui portoient à leur tour dans l'enseignement l'esprit et la méthode de leur maître. Toutes les écoles ambitionnoient l'avantage d'obtenir un élève de M. Heyne : plusieurs d'entre elles se glorifient de cette filiation immédiate ; quelques-unes même réclamèrent, de son vivant, l'honneur d'avoir été fondées par des disciples de ses disciples ; et, grâce à sa longévité et à la santé inaltérable qu'il a conservée jusqu'au terme de sa carrière, il a eu le bonheur peu commun de jouir des succès de sa postérité littéraire, et de voir, s'il est permis de s'exprimer ainsi, fleurir la troisième génération de ses principes et de sa doctrine.

On n'auroit qu'une idée bien incomplète des travaux de M. Heyne, si on ne lui tenoit compte que de ceux dont je viens de tracer une foible esquisse. Les fonctions d'administrateur de l'université de Gœttingue, qu'il remplit constamment avec autant d'habileté que de zèle ; celles de secrétaire perpétuel de la société royale, qui n'exigent ni moins d'application ni moins de talens, ne l'empêchoient pas d'acquitter avec exactitude, et même avec usure, la dette que contractoient, en y entrant, tous les membres de cette compagnie célèbre, dont le recueil littéraire, commencé en 1751, surpasse, par le nombre et l'importance des matières qui y sont traitées, les collections de la plupart des académies de l'Europe. Son ardeur constante pour l'accroissement et l'amélioration de la bibliothèque de Gœttingue, qui étoit à peine composée de soixante mille volumes lorsqu'il en fut établi le chef, et qu'il a laissée riche

de plus de deux cent mille volumes, mériteroit seule à sa mémoire la reconnoissance de cette cité des lettres.

Rappellerai-je ici les autres avantages qu'il lui procura? Parlerai-je de la part toujours active qu'il prit à la rédaction des *Annonces littéraires*, journal fondé par Haller, et qui, destiné à être l'organe impartial et universel de la république des lettres, conserva sans altération les mêmes principes, le même esprit et la même utilité? Redirai-je avec quel soin, avec quelle surveillance, il réussit à préserver l'université de Gœttingue de l'invasion de ces sectes philosophiques qui ont tant nui en Allemagne au progrès des véritables lumières? Ennemi déclaré des subtilités métaphysiques, il n'avoit pu, dans sa jeunesse, être séduit par le système de Wolf: il résista, dans sa vieillesse, à celui de Kant; et son influence comme son autorité furent constamment employées à maintenir dans toute leur pureté et dans tous leurs droits les saines doctrines du goût et les vrais principes de la morale.

Dans des temps plus rapprochés de nous, son nom presque seul préserva sa patrie d'un danger non moins grand et encore plus imminent. Lorsque l'armée Française s'empara du Hanovre, une simple réclamation de M. Heyne fit, en quelque sorte, excepter Gœttingue de la conquête, et lui obtint du vainqueur généreux au pouvoir duquel elle étoit tombée, les priviléges et les immunités dont jouissoient les villes sacrées chez les Grecs: le temple des Muses ne fut point profané par la licence du soldat, et demeura inviolable au milieu des dévastations de la guerre.

Les longs et importans services rendus par M. Heyne, la grande considération qu'ils lui avoient acquise, ne le

mirent

mirent cependant point à l'abri de la critique : il en éprouva les atteintes, comme presque tous les hommes dont le mérite éminent et la célébrité éveillent l'envie. Les fameuses Lettres mythologiques de Voss lui portèrent un coup assez sensible ; et plus tard son édition de l'Iliade attira sur lui les censures les plus amères. On crut voir dans cette attaque, dirigée principalement par les sectateurs de Wolf, une conspiration tendant à détrôner le vieux dictateur qui exerçoit depuis si long-temps une espèce de souveraineté littéraire ; mais quelques erreurs de détail, relevées avec encore plus de sévérité que de justice, ne pouvoient diminuer l'estime qu'on doit au mérite de l'ensemble. Le ton dur et offensant des critiques lancées contre lui blessoit d'ailleurs toutes les convenances ; et la gloire de M. Heyne, dont la modération contrastoit si fort avec la violence de ses adversaires, emprunta un nouvel éclat des moyens qu'ils employoient pour la flétrir.

Sa réputation, toujours croissante depuis le milieu de sa carrière, l'avoit fait successivement adopter par la plupart des sociétés savantes de l'Europe. Comblé de toutes les distinctions, de tous les honneurs qu'on peut obtenir par les lettres, il parvint à une extrême vieillesse, environné de la considération publique et du respect dû à ses talens et à son âge, et sans éprouver les infirmités et la caducité, qui en sont le partage ordinaire. Le jour où il eut ses quatre-vingts ans révolus (le 25 septembre 1809), devint une fête pour la ville de Gœttingue, et fut célébré avec la solennité la plus touchante. Non-seulement l'université en corps, professeurs et étudians, mais encore toutes les autorités et les citoyens de tous les ordres, allèrent

en pompe offrir leurs félicitations et leurs hommages au vénérable octogénaire dont ils avoient presque tous été les élèves, et qui faisoit le principal ornement de leur ville. Rien n'annonçoit alors que le terme fatal où devoient aboutir tant de vœux, dût être prochain. On n'apercevoit dans M. Heyne aucun symptôme d'affoiblissement : son esprit étoit aussi présent, aussi vif, son travail aussi assidu, sa conversation aussi animée, sa correspondance aussi active, que dans les plus belles années de sa vie ; il enseignoit, il écrivoit, il composoit avec la même facilité et le même succès ; il paroissoit devoir être immortel comme ses ouvrages, lorsqu'une attaque d'apoplexie vint l'enlever pendant son sommeil à sa famille, à ses amis et aux lettres, le 14 juillet 1812 : douce et paisible fin d'une vie si honorable et si utile!

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

M. LARCHER.

Lue à la séance publique du vendredi 25 juillet 1817.

Je n'aurois pas tant tardé à payer le juste tribut d'éloges dû aux longs et utiles travaux de M. Larcher, si cette dette n'avoit pas été déjà honorablement acquittée, dans une notice qui est entre les mains de tout le monde, par l'homme de lettres qui lui a succédé à l'Académie, et à la chaire de littérature Grecque dans la faculté des lettres de Paris. Dominé par les mêmes penchans, livré au même genre d'études, personne n'étoit plus en état que lui de connoître et d'apprécier le mérite des ouvrages de M. Larcher. Il a si dignement rempli cette tâche que l'estime lui avoit imposée, il a si bien célébré la mémoire de son docte prédécesseur, que je n'aurois rien de mieux à faire que d'adopter entièrement ce qu'il en a dit, et la manière dont il l'a dit, s'il n'étoit pas de mon devoir de retracer moi-même les services rendus aux lettres par le traducteur d'Hérodote, et de rappeler ainsi les titres qu'il avoit à l'estime et à la considération publiques et aux regrets de l'Académie.

M. Larcher (Pierre-Henri), membre de la Légion

d'honneur, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, qui avoit remplacé cette Académie, dont le Roi vient de lui rendre l'ancienne dénomination, naquit à Dijon, le 12 octobre 1726, d'une famille ancienne, considérable par elle-même et par ses alliances avec plusieurs des principales familles du parlement et en général de la province de Bourgogne. De toutes ces alliances honorables, la seule dont M. Larcher parût véritablement flatté, et dont il se vantoit avec plaisir, étoit celle que ses pères avoient contractée avec la famille de Bossuet, et qui le rapprochoit de ce grand homme par les liens du sang. Je me garderois bien d'insister sur son origine, qui est fort indifférente à son mérite littéraire, si la vanité offensée n'avoit pas cherché à avilir le littérateur pour étouffer des critiques aussi décentes que justes, auxquelles il étoit impossible de répondre autrement.

M. Larcher étoit encore dans l'enfance lorsqu'il perdit son père, qui avoit pour lui autant d'indulgence et même de foiblesse que sa mère, sans avoir moins d'affection, avoit de fermeté. Elle lui fit commencer ses études à Dijon, et l'envoya ensuite les continuer au collége des Jésuites à Pont-à-Mousson. Il ne paroît pas qu'il s'y fît remarquer par ces succès brillans qui promettent souvent beaucoup plus qu'ils ne tiennent; mais ce qui est certain, c'est qu'il en sortit avec une connoissance peu ordinaire à l'âge qu'il avoit alors, des langues et des écrivains de l'antiquité, un besoin impérieux de l'étude, et un goût pour les lettres, que sa mère, qui le destinoit à la magistrature, accrut en voulant le forcer à les abandonner pour étudier la

jurisprudence, et qui a été la constante et unique passion de sa vie.

Parvenu à l'âge de dix-huit ans, et fatigué des contrariétés journalières qu'il éprouvoit de la part de sa mère, il réussit, à force de soumissions et de prières, à obtenir d'elle la permission d'aller demeurer à Paris, et une pension à peine suffisante pour qu'il pût s'y soutenir décemment et conserver son indépendance. Il s'établit au collége de Laon, où, livré sans relâche à l'étude, il passa plusieurs années dans la retraite la plus absolue, et d'où il ne sortoit guère que pour aller au Collége royal de France écouter les leçons des maîtres habiles qui y professoient les langues savantes et la littérature ancienne, et quelquefois dans les bibliothèques publiques, pour consulter les livres nécessaires à ses études et qu'il étoit dans l'impossibilité d'acheter. Il paroît cependant que, malgré la modicité de sa pension, il parvint, par son économie, sa sobriété et les privations qu'il s'imposoit, à acquérir un assez grand nombre de livres usuels : du moins est-il certain qu'après un séjour de quelques années à Paris, où il avoit partagé plus ou moins également son temps entre la littérature ancienne et la littérature Anglaise, pour laquelle il avoit pris un goût très-vif, il vendit la plus grande partie de ses livres, et en retira une somme assez considérable pour suffire aux frais d'un voyage qu'il fit en Angleterre, afin de se perfectionner dans la langue des hommes célèbres dont il admiroit les ouvrages. Voulant que ce voyage fût ignoré de sa famille, il réussit, par l'entremise d'un ami, à entretenir avec elle une correspondance aussi exacte que s'il n'avoit pas quitté Paris, d'où il datoit ses lettres, et où les réponses

lui étoient adressées. De retour après une absence d'environ deux ans, il publia, en 1750, la traduction Française de l'*Électre* d'Euripide, à laquelle, par modestie ou par défiance, il ne mit point son nom, et qui fut assez froidement accueillie, excepté par quelques amateurs de la langue Grecque, qui lui surent gré d'avoir saisi le véritable sens du texte original et de l'avoir rendu avec fidélité. Il disoit à un de ses amis, qui le pressoit de donner une seconde édition de cette traduction, qu'elle n'étoit pas assez mauvaise pour qu'il crût devoir la refaire, ni assez bonne pour qu'il voulût la faire réimprimer.

Soit qu'il fût rebuté par le peu de succès de ce premier fruit de ses études Grecques, soit plutôt qu'il fût entraîné momentanément par un amour de préférence vers la langue et la littérature Anglaises, il parut s'y livrer exclusivement pendant plusieurs années. Il donna au public, en 1751, la traduction du *Discours* de Pope *sur la pastorale*, qui fut imprimée dans une espèce de journal littéraire, intitulé *Lettres d'une société.* On le voit, bientôt après, contribuant, avec plusieurs hommes célèbres, tels que Buffon et Daubenton, à la traduction des *Transactions philosophiques* de la Société royale de Londres. Le second volume de cette collection, qui parut en 1755, contient plusieurs articles de M. Larcher; mais il est difficile de les distinguer de ceux de Roux, l'un des collaborateurs de cette entreprise, qui signoit les siens des mêmes lettres que lui. Je ne parlerai de sa traduction du *Martinus Scriblerus* de Pope, qu'il publia la même année, que pour faire remarquer qu'il est assez singulier qu'un homme renommé depuis pour son érudition se soit amusé à traduire une

plaisanterie un peu satirique contre les érudits, dans laquelle, un peu plus tard, il auroit quelquefois pu se reconnoître. Il y joignit la traduction d'un discours dans lequel Swift traite un sujet très-grave d'une manière très-plaisante, et toutefois sans offenser le goût. Cette traduction fut immédiatement suivie de celle des *Observations sur les maladies des armées* par le chevalier Pringle, qu'il avoit connu en Angleterre, et dont il estimoit la personne et les ouvrages. Il paroît qu'on lui doit encore une nouvelle édition corrigée du poème burlesque intitulé *Hudibras*, qui fut imprimée, en 1757, avec la traduction Française de Townley, à laquelle sont jointes d'assez nombreuses remarques de l'éditeur. On lui attribue aussi une traduction de l'*Essai* de Home *sur le blanchîment des toiles*, qui parut en 1762. Quelques années après (en 1765), il enrichit notre littérature de la traduction d'un autre ouvrage Anglais plus analogue au genre de ses premières études, l'*Essai* de Chapman *sur le sénat Romain*, qu'il accompagna de notes, à la vérité, peu étendues et peu nombreuses, mais qui prouvent qu'il eût été capable de composer l'ouvrage qu'il traduisoit. C'est la dernière fois qu'on voit M. Larcher travailler à faire passer dans notre langue les ouvrages écrits en anglais : il se borna depuis à lire ceux dans lesquels il croyoit trouver de l'instruction, et abandonna aux traducteurs, dont le goût qu'on avoit alors pour tout ce qui venoit de l'Angleterre grossit bientôt le nombre, le soin de nous les faire connoître. Ce soin étoit cependant alors assez bien récompensé ; les traductions des ouvrages Anglais étoient très-recherchées et avidement lues : ce qui n'empêchoit pas M. Larcher de se faire une espèce de

reproche de s'en être occupé; et, comme s'il avoit eu besoin d'excuse, il s'empressoit de dire, quand on lui en parloit, que ce travail ne lui avoit point fait négliger ses autres études, qu'il n'avoit guère été pour lui qu'un délassement, et qu'il l'avoit dédommagé avec usure, en lui procurant de très-bons livres, du sacrifice qu'il avoit fait des siens pour fournir aux frais de son voyage en Angleterre. Il avoit déjà prouvé, avant de traduire l'ouvrage de Chapman, qu'il n'avoit point abandonné la littérature ancienne, en publiant en 1763 une traduction du roman Grec des *Amours de Chéréas et de Callirrhoé.* Cette traduction, qui a le mérite de la fidélité, et qui suppose une connoissance plus qu'ordinaire de la langue de l'original, obtint assez de succès pour que les éditeurs de la *Bibliothèque des romans Grecs* se soient empressés de la réimprimer dans leur collection, et sans doute avec l'agrément de M. Larcher, puisqu'il y a joint une note intéressante sur les temples consacrés à Vénus dans la Sicile, note qui n'existe point dans la première édition.

Il donna peu de temps après (en 1767), dans la trop scandaleuse querelle que lui suscita l'amour des saines doctrines littéraires, une preuve tout autrement convaincante de l'étendue et de la profondeur de son érudition. Voltaire venoit de faire paroître la *Philosophie de l'histoire,* qui étoit accueillie avec un enthousiasme plus grand encore, s'il est possible, que celui qu'avoient excité la plupart des autres productions de ce vieil enchanteur, dont le génie et les talens, variés à l'infini, avoient subjugué l'esprit et le goût de ses contemporains, et étendront probablement leur influence sur un grand nombre de générations.

rations. M. Larcher, alarmé du danger que couroit la vérité historique, qu'il voyoit attaquée avec les armes les plus redoutables, ne put résister au desir de la défendre. Il composa le *Supplément à la Philosophie de l'histoire*, dans lequel il releva, avec autant de savoir que de raison, une partie des erreurs dans lesquelles Voltaire étoit tombé. Que n'est-il possible, pour l'honneur des lettres, d'effacer les pages honteuses que le courroux lui inspira en réponse à une critique souvent lumineuse et toujours modérée, plus propre à mériter l'estime qu'à exciter la colère d'un écrivain qui auroit eu quelque respect pour la vérité, et dont elle n'auroit pas blessé les yeux ! Il crut punir exemplairement le savant et judicieux critique, qui avoit osé lui prouver qu'il n'étoit pas exact dans ses récits, en lançant contre lui, dans la *Défense de mon oncle*, les ironies les plus amères, les sarcasmes les plus offensans, et même les injures les plus grossières. Si cette virulente diatribe fit sourire la malignité, elle scandalisa les hommes sages et éclairés, redoubla la curiosité de lire un ouvrage qui avoit pu échauffer à un si haut degré la bile du philosophe, et, au lieu de nuire à la réputation naissante de M. Larcher, lui procura une célébrité d'autant plus flatteuse, qu'elle étoit fondée sur l'estime et sur le sentiment d'intérêt qu'inspire un homme de mérite qu'on sait être injustement outragé.

On peut croire que la fureur à laquelle se livra Voltaire, a presque autant contribué à faire jouir le *Supplément à la Philosophie de l'histoire* de l'honneur d'une seconde édition, honneur rarement accordé aux écrits polémiques, que l'érudition et la saine critique dont il est rempli, et

qui lui assurent, et sur-tout à la seconde édition, que l'auteur a enrichie de sa traduction de l'*Apologie de Socrate* par Xénophon, une place dans la bibliothèque des amateurs de l'histoire et de la philologie.

M. Larcher essaya de répliquer par la *Réponse à la Défense de mon oncle :* mais, toujours érudit et vrai, s'il eut raison pour le fond, il pécha par la forme; l'arme piquante de la plaisanterie, si habilement maniée par Voltaire, et qu'il voulut employer, étoit trop légère pour sa main, et trompa sa vengeance. Depuis ce moment il prit le parti, très-sage pour un homme qui n'étoit que savant, de rire de la colère et des injures de son adversaire, qui ne cessoit de le harceler, et de n'en voir que ce qu'il y avoit de plaisant. *Il sera toujours gai; je me garderai bien de me plaindre de plaisanteries qui m'amusent comme un autre :* telle étoit sa réponse à ceux qui le pressoient de repousser les agressions continuelles dont il étoit l'objet.

Au reste, M. Larcher avoit d'autant moins besoin de se défendre, que l'opinion publique le défendoit assez, et qu'elle étoit partagée même par les amis et les admirateurs les plus ardens de Voltaire. D'Alembert, non content d'improuver avec assez de liberté, dans la conversation, la manière dont il traitoit l'homme qui avoit eu le malheur de lui déplaire en relevant ses erreurs, osa prendre la défense de M. Larcher vis-à-vis de Voltaire lui-même, et lui en faire l'éloge. « Larcher, lui écrivoit-» il, est un galant homme, tolérant, modéré, modeste, » et vrai philosophe dans ses sentimens et dans sa con-» duite. » La Harpe, dont le dévouement à Voltaire ne peut être suspect, disoit, quelques années après, dans

une de ses lettres au grand duc de Russie : « La *Défense* » *de mon oncle* est écrite d'un ton qui donneroit tort à un » homme qui auroit raison, et que les amis de M. de » Voltaire ont d'autant plus blâmé, que M. Larcher ne » mérite pas d'être traité ainsi. Il avoit relevé Voltaire » sur des méprises de plus d'une sorte; et en cela il avoit » fait son métier d'érudit. D'ailleurs Larcher, dont M. de » Voltaire s'est obstiné à faire un répétiteur du collége » Mazarin, est un académicien qui cultive les lettres dans » la retraite, et n'a jamais répondu à ses outrages : du » moins la seule réponse qu'il fit fut très-douce et très- » philosophique. Dans cette querelle, continue-t-il, le » savant fut, ce me semble, au-dessus du grand poète. » Il auroit pu ajouter aussi que le savant se montra seul véritablement philosophe.

Les preuves multipliées que M. Larcher avoit données de la profondeur et de l'étendue de ses connoissances, et de la sagacité de sa critique, inspirèrent à des libraires, possesseurs d'une traduction d'Hérodote que feu M. Bellanger, traducteur des *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse, avoit laissée manuscrite, sans avoir eu le temps d'y mettre la dernière main, le desir qu'il voulût bien la revoir et la rendre digne d'être offerte au public. M. Larcher, croyant qu'il ne s'agissoit que de faire disparoître quelques négligences, quelques imperfections, de rectifier quelques erreurs légères, et peut-être d'éclaircir quelques endroits obscurs, se rendit à leur prière : mais, ayant reconnu, presque aussitôt qu'il eut jeté les yeux sur cette traduction, qu'elle étoit extrêmement défectueuse, et ne pouvant, comme il le dit lui-même, *plier son style à celui*

de Bellanger, ce qui n'est pas difficile à croire pour ceux qui connoissent le style de l'un et de l'autre, il prit le parti d'en faire une nouvelle. Dès-lors, comptant pour rien les longues études auxquelles il seroit obligé de se livrer, et les difficultés sans nombre qu'il auroit à vaincre, il ne se proposa rien moins que de rendre les récits de l'historien aussi clairs et aussi intéressans pour nous qu'ils l'étoient pour ses contemporains, et de nous faire partager, autant que peut le permettre la différence des temps, des mœurs et des lumières, l'admiration qu'ils excitèrent lorsqu'Hérodote lut son ouvrage devant l'élite de la Grèce assemblée aux jeux Olympiques.

Après avoir consacré plusieurs années à l'exécution de cette grande entreprise, M. Larcher, quoique son zèle ne fût pas refroidi, éprouva cependant le besoin de faire diversion à son travail habituel par quelques travaux analogues, qui lui serviroient de délassement. Les *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois* par M. de Pauw, qui parurent en 1774, lui en fournirent une occasion. La vogue que leur procura le goût qu'on avoit presque généralement alors pour les idées nouvelles et hardies, lui faisant craindre que les paradoxes dont elles sont remplies, ne séduisissent les lecteurs, il prit une seconde fois la défense des anciennes croyances historiques, et publia, dans le *Journal des savans* de la même année, une réfutation savante et complète des erreurs, dites *philosophiques*, de M. de Pauw sur les Égyptiens.

Un Mémoire sur Vénus, son culte, ses attributs, ses temples, ses autels, dans lequel M. Larcher avoit entièrement épuisé ce sujet, et auquel l'Académie décerna

le prix en 1775, fut aussi le fruit d'un de ses laborieux et utiles délassemens. On doit encore au besoin de se reposer par intervalles de son travail sur Hérodote, la traduction, peut-être trop fidèle, quoiqu'elle ne soit pas entièrement exempte de quelques légères inexactitudes, de l'*Anabase* ou *Expédition de Cyrus le jeune dans l'Asie mineure* par Xénophon, l'un des morceaux d'histoire les plus précieux et les plus parfaits que nous ait laissés l'antiquité. Le moment qu'il choisit pour faire paroître cette traduction, qu'il publia en 1775, n'étoit pas propre à lui assurer un succès non contesté : elle se trouva en concurrence avec la traduction du même ouvrage que donna presque en même temps M. le comte de la Luzerne, officier général, élevé sous les yeux de M. de Malesherbes, dont il étoit neveu, et avec lequel il avoit de commun l'amour des lettres, du bien public et de son pays, et cette douce et respectable philantropie qui, de proche en proche, s'étend à toute l'espèce humaine, ou plutôt qui l'embrasse toute entière à-la-fois. On remarqua dans chacune de ces deux traductions, et sur-tout dans les notes, un genre de mérite différent, qui leur concilia une faveur presque égale, et les fit placer l'une à côté de l'autre dans les bibliothèques comme dans l'estime des hommes instruits.

M. Larcher n'avoit pas besoin de ce nouveau titre pour obtenir une place à l'Académie : elle l'avoit jugé depuis long-temps digne d'être admis au nombre de ses membres; et, M. Le Beau étant mort cette même année, elle s'empressa d'élire M. Larcher pour réparer la perte qu'elle venoit de faire. On dit alors, et l'on a souvent répété depuis, que Voltaire, qui étoit à Paris, où il jouissoit, de son vivant,

des honneurs de l'apothéose, ramené à la clémence et à la justice par la gloire, et voulant pardonner même à ceux qu'il avoit offensés, avoit recommandé à l'Académie l'homme qu'il avoit tant et si injustement outragé. Ce récit n'est pas exact : il est seulement vrai que Voltaire en eut le projet, et qu'un de ses amis les plus dévoués en ayant fait part à quelques académiciens, ils arrêtèrent cette démarche, en lui faisant sentir que ce seroit faire une nouvelle offense à M. Larcher, et que d'ailleurs il y auroit une sorte de forfanterie ridicule à vouloir protéger, malgré lui, un homme qui n'avoit pas besoin de protection, et pour lequel les portes qu'on voudroit avoir l'air de forcer, s'ouvriroient d'elles-mêmes. Elles s'ouvrirent, en effet, comme on vient de le dire ; et l'Académie n'a eu depuis qu'à s'applaudir de son choix. M. Larcher a toujours rempli et même surpassé les espérances qu'elle en avoit conçues, et jamais aucun de ses membres ne fut plus exact à lui faire hommage d'une partie des fruits de son travail, quoique celui qu'il avoit entrepris sur Hérodote, et qu'il étoit encore loin d'avoir terminé, eût pu paroître à quelqu'un moins laborieux et moins attaché à ses devoirs académiques une raison suffisante pour les négliger. Un grand nombre de mémoires, qui ont presque tous pour objet des points d'histoire plus ou moins importans, et dans lesquels ces sujets sont traités avec toutes les ressources de l'érudition et de la critique, et qui occupent tous une place honorable dans les recueils de l'Académie, témoignent assez le zèle dont il étoit animé pour la gloire du corps qui l'avoit adopté. Tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, ses Mémoires *sur quelques époques des*

Assyriens, sur les fêtes des Grecs, sur une fête particulière aux Arcadiens, sur Phidon roi d'Argos, sur l'archontat de Créon, sur l'histoire de Cadmus, sur l'ordre équestre chez les Grecs, sur Hermias, avec l'Apologie d'Aristote relativement aux liaisons qu'il eut avec ce prince, &c. &c.

Ses études anciennes et habituelles durent, à la vérité, lui fournir une partie des matériaux nécessaires : mais il lui en manquoit un grand nombre; et les nouvelles recherches qu'il fut obligé de faire, ainsi que la rédaction de ces différens Mémoires, durent retarder la publication de son *Hérodote*, qu'on attendoit depuis long-temps. Il parut enfin en 1786, et fut accueilli de manière à récompenser le traducteur de ses veilles. Quelques critiques sur des points particuliers percèrent cependant à travers les éloges ; et M. Larcher, docile, comme le sont tous les véritables savans, à une censure juste et sans fiel, en a profité dans sa seconde édition, dont il commença à s'occuper presque aussitôt qu'il eut donné la première, et qu'il a publiée en 1802.

Pour apprécier l'importance de ses longs et pénibles travaux, il faut se rappeler que l'ouvrage d'Hérodote, qui, après la Bible et les poèmes d'Homère, est un des plus anciens et des plus importans dépôts des connoissances humaines sur les époques les plus reculées de l'histoire, étoit encore hérissé, quand M. Larcher entreprit de le faire passer dans notre langue, d'un nombre prodigieux de difficultés de tout genre, qu'on avoit jusqu'alors vainement essayé d'aplanir.

Jacques Gronovius, Wesseling et G. Valckenaer, dans le siècle dernier, avoient puissamment contribué à faciliter l'intelligence du texte, par le choix des meilleures

leçons et par leurs doctes commentaires; mais leurs efforts et ceux de quelques autres érudits pour constater la vérité des récits de l'historien, pour la reconnoître dans des traditions où elle est souvent mêlée avec la fable, pour déterminer la position des contrées et des lieux où les événemens se sont passés, pour en fixer la date, laissoient encore beaucoup à desirer. Les travaux du savant major Rennell, que l'Académie s'honore de compter parmi ses associés étrangers, avoient éclairci un grand nombre des points obscurs que présente la géographie d'Hérodote; mais plusieurs autres points non moins importans étoient restés couverts d'épaisses ténèbres. Pour les dissiper, et pour faire disparoître les difficultés de tout genre par lesquelles on étoit arrêté presque à chaque pas en lisant Hérodote, M. Larcher a réuni toutes les lumières éparses qu'il a pu tirer des travaux des savans de tous les siècles; il a mis à contribution non-seulement tous les auteurs anciens, mais les philologues, les critiques, les géographes, les voyageurs de tous les temps et de tous les pays, et même quelques-uns qui sont encore vivans, et qui lui ont fourni des renseignemens inédits dont il leur fait honneur dans son ouvrage. Dans la crainte de surcharger sa traduction de remarques trop nombreuses, il a distribué cette abondante récolte, considérablement grossie de ses propres observations et de discussions aussi lumineuses que savantes, et en a formé deux volumes à part, consacrés à la géographie et à la chronologie. Sa Table géographique renferme un trésor de connoissances sur la géographie des premiers âges, comparée à celle des âges postérieurs: s'il n'y en a pas ajouté un grand nombre de nouvelles, on ne

peut

peut lui contester le mérite d'avoir rassemblé toutes celles qu'on avoit acquises, et de les avoir présentées avec un ordre et une clarté qui en rendent la jouissance facile, même aux lecteurs les moins attentifs.

Sa chronologie, quoiqu'on y ait remarqué quelques imperfections et même quelques erreurs, est, après les *Fasti Attici* du P. Corsini, un des plus grands et des plus importans services que l'érudition et la critique aient, pendant le siècle dernier, rendus à l'histoire ancienne; et cette haute philologie, à laquelle peut seul atteindre un bon esprit, nourri des études et des méditations les plus profondes, se rencontre rarement, même parmi les hommes qui ont le plus d'érudition. Le savant Français a conçu un plan encore plus vaste que le savant Italien : il remonte bien plus haut; il ose aborder et il surmonte des difficultés que l'autre s'est contenté d'entrevoir : il paroît avoir réussi complétement à découvrir quelle étoit la chronologie qu'Hérodote avoit adoptée ; il a fait la guerre à toutes les chronologies systématiques, et ses efforts ont été couronnés par le succès. Il n'a pas été moins heureux en cherchant, sur-tout dans sa seconde édition, à concilier la chronologie des livres saints avec celle d'Hérodote, dans les époques sur lesquelles le témoignage de l'historien peut être de quelque poids et répandre quelque lumière. Il étoit trop sage et trop éclairé pour ne pas sentir qu'il ne devoit pas chercher à étendre ce système de conciliation aux traditions, souvent fabuleuses, qu'Hérodote rapporte comme les ayant recueillies chez des peuples étrangers, sans s'en faire le garant. Entraîné par le goût qui régnoit presque généralement à l'époque où il publia sa première édition,

il avoit manifesté, sur plusieurs points de chronologie, des idées propres à jeter du doute sur quelques-unes des vérités reconnues par les peuples chrétiens. Devenu par l'âge, ainsi que l'observe très-bien l'auteur de sa Vie, mieux savant et plus religieux, il a effacé ces prétendues hardiesses dans sa seconde édition, qu'il a d'ailleurs singulièrement augmentée et améliorée; et il a fait l'aveu des torts qu'il croyoit avoir, avec une bonne foi et une modestie, on pourroit presque dire, avec une humilité, qui attestent la conviction la plus intime et le regret le plus sincère.

Les éloges donnés à M. Larcher par les Français et les étrangers les plus capables d'apprécier ses ouvrages, l'honneur qu'on lui a fait de traduire sa chronologie en latin et en allemand, et ses notes dans les principales langues de l'Europe, n'ont pu le préserver de la critique. On a vu, non sans quelque étonnement, un littérateur justement célèbre par ses talens et ses lumières entreprendre de prouver que la chronologie de M. Larcher n'étoit qu'un tissu d'erreurs. Malgré cette attaque, qui tendoit à la renverser, elle est restée debout, et paroît être presque généralement adoptée.

S'il avoit su, en faisant passer Hérodote dans notre langue, lui conserver, du moins en partie, la douceur, l'harmonie, la noble et élégante simplicité qu'on admire dans le texte et qui en font le charme, on pourroit promettre à son ouvrage l'immortalité dont jouit l'original; mais, malgré les défauts trop justement reprochés à son style, il est permis de dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que son *Hérodote* et l'*Anacharsis* de l'abbé Barthélemy sont deux des ouvrages publiés depuis quarante ans qui ont le plus puissamment contribué à ranimer le

goût des études de l'histoire ancienne, et, en général, de l'archéologie.

M. Larcher, lorsqu'il eut publié sa seconde édition d'Hérodote, avoit acquis le droit de terminer sa laborieuse carrière dans un honorable repos; mais les ans n'avoient pu refroidir son ardeur pour l'étude, ni détruire le sentiment de ses devoirs. Sans perdre entièrement de vue Hérodote, dont il songeoit à préparer une troisième édition, il continua de travailler pour l'Académie, et voulut lui consacrer ses dernières veilles. Les fruits en ont été plusieurs mémoires imprimés dans nos recueils, et qui ont tous exigé une force de tête peu ordinaire dans un âge aussi avancé que le sien. Comme l'énumération en seroit ici trop longue, je ne citerai que ses *Observations sur l'authenticité de l'origine de Rome*, telle qu'elle est rapportée par Varron et par les écrivains Grecs et Latins. Il composa ce mémoire, dans lequel il s'élève à des considérations historiques d'une grande importance, pour défendre la véracité de ces historiens, fortement attaquée par un autre membre de l'Académie. Si M. Larcher a rarement des avantages décisifs sur son adversaire, il ne perd jamais de terrain; et, si cette question, tant de fois débattue, reste encore entière après tant de discussions, il est à craindre qu'elle ne soit jamais résolue, à moins que les partisans des deux opinions contraires ne se fassent réciproquement de ces concessions que les bons esprits se font naturellement d'eux-mêmes en lisant l'histoire des premiers temps de presque tous les peuples. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que M. Larcher, qui avoit alors près de quatre-vingts ans, rédigea ses *Observations* avec une telle facilité et une telle

promptitude, qu'on put croire qu'il les avoit composées en entendant la lecture du mémoire dont elles offrent la réfutation.

Dire ce qu'a fait M. Larcher, c'est raconter l'histoire de sa vie : elle est, comme celle de presque tous les hommes de lettres qui se livrent au même genre d'études, toute entière dans ses ouvrages. Il l'a passée dans la solitude du cabinet; au milieu de ses livres, qui étoient sa seule société. Il n'en sortoit presque jamais que pour aller à l'Académie, ou prendre l'air, pendant quelques heures, au Luxembourg, ou pour visiter M. de Bure, avec lequel il étoit lié depuis long-temps, dont le nom n'est pas moins avantageusement connu dans l'histoire de la bibliographie que dans le commerce, et qui lui procuroit les éditions précieuses des bons ouvrages dont il vouloit faire l'acquisition.

Vrai philosophe dans la pratique, sans besoins, sans ambition, sans envie, rien ne troubloit la paix de son ame et ne le détournoit de ses occupations ordinaires; chaque jour, il faisoit ce qu'il avoit fait la veille. L'isolement et l'obscurité dans lesquels il vivoit, le mirent même presque entièrement à l'abri des tempêtes de la révolution : il en fut quitte pour recevoir une visite du comité révolutionnaire, qui examina ses papiers, auxquels il ne comprit sans doute rien, et pour avoir pendant une nuit un garde qui s'enivra, et dont il se débarrassa le matin moyennant quelques assignats. C'est le seul événement fâcheux qui ait pu troubler un moment le calme dont il a constamment joui pendant sa longue carrière; car on ne peut regarder comme telle une aventure qui lui arriva quelques années auparavant, et qui ne mériteroit pas d'être rapportée, si elle ne s'étoit

pas terminée d'une manière honorable pour les lettres et pour lui. Dans une de ses promenades solitaires, un homme assez bien vêtu, passant auprès de lui, et ayant sa montre à la main, lui dit qu'elle s'est arrêtée, et le prie de lui donner l'heure. A peine M. Larcher a-t-il tiré la sienne, que le filou la lui arrache, s'enfuit précipitamment, et sort du jardin sans qu'il fût possible de l'arrêter. MONSIEUR, frère du Roi, qui, à cette époque, étoit venu passer quelque temps dans son palais du Luxembourg, ayant eu connoissance de cette aventure, envoya, peu de jours après, à M. Larcher, une montre plus belle que celle qu'il avoit perdue, et lui fit dire par l'officier chargé de la lui remettre, que Son Altesse Royale desiroit qu'elle lui fît oublier le désagrément qu'il avoit éprouvé, et qu'il la reçût comme un témoignage de son estime particulière pour les ouvrages utiles dont il enrichissoit notre littérature. On reconnoît avec joie dans cette noble bienfaisance envers un littérateur modeste qui n'étoit protégé que par son mérite, et dans cette auguste bonté qui s'empresse de réparer jusqu'au moindre des maux qu'elle n'a pu prévenir, l'amour des lettres, l'esprit éclairé et l'ame vraiment royale du monarque si long-temps desiré, qui a été enfin rendu aux vœux de la France.

M. Larcher a été privé de la satisfaction d'être le témoin de cet heureux retour; il n'a pas même pu entrevoir l'aurore de ce grand jour, dont il auroit partagé la joie avec transport, et qui auroit embelli le reste de sa vie. Tout sembloit annoncer qu'elle se prolongeroit au-delà du terme le plus éloigné; la vieillesse ne lui avoit ôté aucune de ses facultés intellectuelles. Il lui étoit resté assez de courage et de force

pour venir à pied à l'Académie, quelque temps qu'il fît : il assistoit aussi régulièrement à nos séances, il prenoit part à nos travaux avec autant d'intérêt et d'activité, que dans la vigueur de l'âge. Une chute qu'on jugea d'abord peu dangereuse, mais qui fut bientôt suivie des symptômes les plus alarmans, vint détruire toutes nos espérances. Il languit encore quelques jours, et mourut paisiblement comme il avoit vécu, et presque sans douleur, à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 22 décembre 1812, laissant de longs regrets à l'Académie, qui conserve à sa mémoire les sentimens d'estime et de vénération qu'elle avoit pour la franchise et la loyauté de son noble caractère, pour ses vertus et ses excellentes qualités, et pour son rare et profond savoir.

Il a été remplacé par M. Boissonade, qu'il avoit témoigné plus d'une fois le desir d'y avoir pour confrère.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES

MEMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

SECOND MÉMOIRE

Sur la nature et les révolutions du Droit de Propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des François.

PAR M. SILVESTRE DE SACY.

Lu le 3 novembre 1815.

En reprenant aujourd'hui la suite d'un travail commencé (1) il y a plusieurs années, je dois rappeler succinctement l'objet que je me suis proposé de traiter, la marche que j'ai suivie, et les résultats que j'ai déjà obtenus dans la première partie de mes recherches.

Quelle a été la nature du droit de propriété territoriale

(1) Le premier Mémoire sur ce sujet, auquel celui-ci fait suite, a été imprimé dans le tome I.er des Mémoires de l'Institut, Classe d'histoire et de littérature ancienne, *pag. 1-165.*

en Égypte sous la domination Musulmane, et quelles révolutions ce droit a-t-il éprouvées dans ce pays depuis la conquête de l'Égypte par les Arabes, du temps d'Omar, jusqu'à l'époque de l'expédition Françoise? Le souverain y a-t-il toujours été pendant tout ce laps de temps, y est-il encore, légalement et de droit, le seul propriétaire de toutes les terres, et les propriétés particulières de ce genre n'y doivent-elles être regardées que comme des concessions faites à certaines conditions et toujours révocables à volonté? ou, au contraire, cette manière d'envisager les propriétés particulières, si elle a lieu de fait aujourd'hui en Égypte, n'est-elle pas directement opposée aux droits avoués et légitimes des habitans, et ne doit-elle pas être envisagée comme une usurpation que l'usage a en quelque sorte consacrée? Telles sont les questions que je me suis proposé de discuter et de résoudre.

Je n'ai pas craint d'annoncer d'avance quelle devoit être la solution de ce problème, parce que j'avois recueilli depuis long-temps les matériaux qui pouvoient servir à le résoudre. J'ai dit que je tâcherois de découvrir par quel enchaînement de circonstances une contrée sur laquelle le vainqueur ne s'étoit réservé que les droits régaliens, se trouve aujourd'hui, et se trouvoit déjà lorsqu'elle passa sous la domination Othomane, appartenir en propriété à ses souverains; et qu'on verroit, quand j'aurois complété mon travail, comment le gouvernement de l'Égypte est devenu successivement propriétaire de toutes les terres, et à quelles conditions il les a concédées, à différentes époques, aux particuliers, considérés, tantôt comme simples fermiers, tantôt comme usufruitiers, tantôt enfin comme

propriétaires, mais non avec une pleine et entière propriété.

Pour traiter cette question historique dans toute son étendue, j'ai divisé mon travail en deux époques; et, commençant par celle qui auroit dû être la dernière si je n'eusse considéré que l'ordre des temps, j'ai fait connoître dans le plus grand détail quel a été l'état de la propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par Sélim I.er jusqu'à l'époque de l'expédition Françoise. Je ne rappellerai point ici la multitude et la nature des autorités et des témoignages sur lesquels j'ai établi mes assertions; le lecteur qui voudra les connoître, doit lire en entier ce premier Mémoire: il me suffira de mettre sous les yeux la conclusion que je me suis cru autorisé à en tirer.

« Je crois, ai-je dit, avoir fait connoître l'origine du » système d'administration des terres que les François » ont trouvé établi en Égypte; et l'on ne peut disconvenir, » en remontant aux premiers temps de la conquête des » Turcs, que ce système ne paroisse évidemment avoir » pour base le droit exclusif du souverain à la propriété » des terres, à l'exception cependant des fonds apparte- » nant à des établissemens religieux : les changemens sur- » venus depuis cette époque ont plutôt diminué ce droit » du souverain en partageant cette propriété avec les te- » nanciers ou *multézims*, qu'ils ne l'ont étendu ou fortifié. » On a entrevu aussi que les souverains Othomans, en se » regardant comme propriétaires exclusifs des terres, ne » firent que succéder aux droits prétendus par les sultans » Circassiens. »

Après avoir ainsi présenté en raccourci le résultat

général du premier Mémoire, j'ai indiqué ce qui me restoit à faire et ce que je réservois pour la seconde partie de mon travail.

« J'examinerai, ai-je dit, dans la suite de mon travail, » autant que les monumens historiques me le permettront, » comment ces droits avoient pris naissance, et je ferai » voir qu'ils ne sont nullement le résultat de la conquête » primitive de l'Égypte par les Musulmans, ni l'exécution » d'un système développé peu à peu, mais bien l'effet » d'une multitude de révolutions successives, de la dépo- » pulation de l'Égypte, et de l'établissement de diverses » colonies Arabes, appelées à différentes époques pour » remplacer les habitans exterminés ou dispersés par » l'action et la réaction des causes politiques. »

Avant d'acquitter l'engagement que j'ai contracté, je dois rappeler que mon premier Mémoire fut attaqué dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne, mais d'une manière honorable pour moi, par un savant dont la mémoire me sera toujours chère. M. Anquetil du Perron, sans doute, avoit été plus frappé des preuves par lesquelles j'avois établi, en point de fait, le droit de propriété exercé par les sultans Othomans, et avant eux par les Circassiens, sur toutes les terres d'Égypte, que des résultats anticipés de mes recherches, qui devoient, ainsi que je l'avois annoncé, démontrer que ce prétendu droit n'étoit de la part de ces souverains qu'une usurpation, fruit de la violence et du pouvoir arbitraire. En conséquence, il rentra dans une lice où il s'étoit déjà signalé autrefois, et lut à la Classe des *Observations tendant, 1.° à confirmer ce qui a été dit dans la* Législation Orientale *et dans les* Recherches

historiques et géographiques sur l'Inde, *pour prouver l'existence de la propriété individuelle, foncière et mobilière dans ce pays; 2.° à établir le même point pour l'Égypte, régie par les lois de l'empire Othoman.* J'ai fait imprimer ces Observations dans le tome III de la traduction Françoise du Voyage aux Indes Orientales, du P. Paulin de Saint-Barthélemi. Quoique je ne partage pas en tout les opinions du savant auteur de ces Observations, je n'ai aucun intérêt à les combattre. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les lignes suivantes, où il expose ainsi le résultat de son travail en ce qui concerne l'Égypte :

« Je résume en deux mots, dit-il, les courtes observa-
» tions que j'ai eu l'honneur de lire à la Classe, sur la pro-
» priété en Égypte. J'avoue tous les faits rapportés dans le
» Mémoire vraiment instructif qui les a fait naître. L'en-
» semble de ces faits, réglemens, ordonnances, est ren-
» fermé dans un cadre présenté sous une forme qu'on
» nomme *gouvernement, administration :* et moi, faisant de
» la preuve l'objection, je l'appelle *abus d'autorité,* et je
» dis, je fais voir par des traits précieux conservés dans
» les monumens du pays, qu'en Égypte il y a contre cette
» autorité abusive réclamation constante dans toutes les
» classes des sujets, sur-tout dans la dernière, la plus nom-
» breuse, celle des *fellahs*, cultivateurs dont la condition,
» respectée par l'administration, forme une voix d'oppo-
» sition; et cette opposition empêche la prescription en
» faveur du despotisme, qui a bien envahi la propriété,
» mais ne l'a pas détruite. Voilà, je pense, ce qu'il importe
» de déclarer hautement, afin qu'il ne reste point de pré-
» texte, en Afrique comme en Asie, à ceux qui, légitime-

» ment ou illégitimement, succéderoient aux souverains » actuels, de se dire, comme étant aux droits de leurs de- » vanciers, propriétaires seuls et universels des terres et » autres biens de leurs sujets. »

Et moi aussi j'espère démontrer que le droit que les souverains actuels de l'Égypte exercent sur toutes les propriétés foncières de ce pays, n'est qu'un abus d'autorité, un droit usurpé, que l'usage, il est vrai, a en quelque sorte consacré, mais qui dans son origine est illégitime, et dérive uniquement de la violence, et non d'une législation avouée et reconnue. J'entre en matière.

Quoique Mahomet ne cesse dans l'Alcoran d'exciter ses disciples à faire la guerre aux infidèles, et à exterminer sans pitié tous ceux qui leur résistent, cependant on ne sauroit révoquer en doute qu'il n'ait, et par quelques versets de l'Alcoran, et par son exemple (1), autorisé les Musulmans à traiter avec les peuples qui professent une autre religion, et qui, refusant d'embrasser l'islamisme, se soumettent à devenir leurs sujets et à leur payer un tribut. Il y a plus : lors même que la force seule leur a soumis leurs ennemis, et qu'ils en ont tiré vengeance en les massacrant ou en les faisant captifs, la loi les autorise à accepter une rançon de leurs prisonniers, ou à leur rendre la liberté gratuitement.

(1) Je ne m'appuie point ici sur l'autorité d'un prétendu traité ou diplôme d'immunité, accordé par Mahomet aux Chrétiens, et qui a été publié par Gabriel Sionite, J. G. Nisselius, et Henning Brandecke. Quoique Renaudot paroisse (*Histor. patriarch. Alexandr.* pag. 169) le regarder comme authentique, j'avoue que le style seul dans lequel il est écrit, me le rend très-suspect. Il porte d'ailleurs des caractères assez évidens de supposition, comme l'a fait voir M. Th. Chr. Tychsen dans un Mé-

La loi permettant aux vrais croyans de mettre à mort tous ceux qui leur résistent, ou de les réduire en captivité (1), on ne peut guère révoquer en doute qu'elle n'abandonne aussi au Musulman vainqueur tout ce qui appartenoit à l'infidèle que sa résistance a rendu indigne de tout ménagement : ses femmes, ses enfans, ses biens meubles ou immeubles, deviennent par la victoire la propriété du vainqueur. Mais il n'en est pas ainsi de celui qui, refusant d'embrasser l'islamisme, consent cependant à subir le joug et à payer la capitation ou imposition nommée جزية et خراج : celui-là fait avec les Musulmans un contrat qui lie les deux parties par des engagemens réciproques; il devient ذمّي ou *client*, c'est-à-dire qu'il a un droit reconnu à la protection du vrai croyant; sa liberté, sa propriété, lui sont assurées, et l'Alcoran est le titre même qui lui garantit la jouissance de ces droits.

Ce que je dis ici des lois Musulmanes, relativement aux droits de la guerre, est bien établi dans une dissertation de Hadr. Reland, *de Jure militari Muhammedanorum contra Christianos bellum gerentium* (2); et tout ce que ce savant avance dans cette dissertation, mérite d'autant plus de confiance, qu'il est évident qu'il n'a guère fait autre chose que traduire un traité sur cette matière, écrit en arabe ou en persan, qui étoit tombé entre ses mains, ainsi qu'il le dit lui-même (3). Ce sujet a été aussi traité, mais

moire inséré dans le XV.e tome des *Comment. soc. reg. Gotting.* Voyez la *Biblioth. Arab.* de M. Schnurrer, pag. 442 et suiv.

(1) *Alcoran*, surate 47; Marrac. *Prod. IV ad refutat. Alcor.* pag. 60 et 61; *Mohammeds Religion aus dem Koran*, pag. 379.

(2) *Hadr. Reland. Dissert. miscell.* part. III, pag. 3 et suiv.

(3) *Nec parùm me incitavit, quòd non ita pridem in codicem manu exa-*

d'une manière très-abrégée, dans une thèse soutenue en 1729, à Halle en Saxe, sous la présidence de J. H. Callenberg, et imprimée sous ce titre : *Juris circa Christianos Muhammedici Particulæ.*

La connoissance des lois et des usages qui forment le droit militaire des Musulmans, appartient à la science nommée فقه, dans laquelle est renfermée toute la jurisprudence, tant religieuse que civile, des Musulmans. Dans les ouvrages consacrés à cette science, qui est d'une vaste étendue, le droit militaire est traité dans un livre ou chapitre intitulé باب السير (1). Je vais extraire quelques passages de l'Abrégé de jurisprudence de Kodouri, ouvrage qu'on peut considérer comme la principale autorité en cette matière dans la secte d'Abou-Hanifa, que les docteurs de cette secte appellent par antonomase الكتاب *le Livre*, et qui a été commenté, depuis plus de sept siècles, par une multitude de savans (2).

ratum inciderim, qui ordine tam concinno præcipua quæ ad hanc materiam illustrandam faciebant, maximè juxta mentem Indorum et Persarum, ex quamplurimis scriptoribus collecta, complectebatur, ut non potuerim diutiùs ea premere, et orbi literato hanc partem juris Mohammedici negare (pag. 4).

Atque ita quidem habes, Lector, constitutiones præcipuas Mohammedanorum de jure belli contra Christianos aliasque gentes quæ Mohammedismum non amplectuntur, gerendi, desumtas à me ex illo codice manuscripto potissimùm cujus antè memini, servato eodem ferè ordine, quantùm fieri potuit; quibus pauca de meo inserta invenies, facilè ab aliis distinguenda, quæ ad illustrationem hujus argumenti necessaria judicabam (pag. 53).

(1) Je présume que l'ouvrage intitulé شرح السير, qui se trouve dans la bibliothèque de l'université de Leyde, sous le n.° 642, *olim* 373, est un commentaire sur quelque traité du droit militaire.

(2) Kodouri (Abou'lhosaïn Ahmed ben-Mohammed), né en l'année 362 de l'hégire [972-3], et mort en 428 [1036-7], à Bagdad, parvint au rang de chef des Hanéfites dans l'Irak. Il est auteur de divers ou-

اذا دخل المسلمون دار الحرب فحاصروا مدينة او حصنا
دعوهم الى الاسلام فان اجابوا كفّوا عن قتالهم وان امتنعوا
دعوهم الى اداء الجزية فان بذلوها فلهم ما للمسلمين وعليهم ما عليهم
ولا يجوز ان يقاتل من لم تبلغه دعوة الاسلام الا بعد ان
يدعوه اليه ويستحبّ ان يدعا من بلغته الدعوة ولا يجب ذلك

Quand les Musulmans, étant entrés dans le pays ennemi, ont mis le siége devant une ville ou une place forte, ils en invitent les habitans à embrasser l'islamisme. Si les habitans y consentent, les Musulmans ne peuvent plus agir contre eux hostilement. Quand au contraire ils s'y refusent, les Musulmans leur proposent de se soumettre à payer le tribut. En cas qu'ils s'y soumettent, ils jouissent dès ce moment des mêmes droits et contractent les mêmes obligations que les Musulmans. Il n'est point permis de faire la guerre à une nation à laquelle la religion Musulmane n'a jamais été prêchée, que préalablement on ne l'invite à embrasser cette religion. Quant aux peuples auxquels l'islamisme a déjà été prêché, il est bon et louable de les inviter de nouveau à en faire profession; mais on n'y est pas obligé.

ان راى الامام ان يصالح اهل الحرب او فريقا منهم وكان فى
ذلك مصلحة للمسلمين فلا باس فان صالحهم مدة ثم راى ان نقض

vrages, dont le plus célèbre est cet Abrégé de jurisprudence, connu sous le nom de مختصر القدورى, c'est-à-dire, *Abrégé de Kodouri*. Ebn-Khilcan dit, sur l'autorité de *Sémani*, السمعانى, dans son *Traité des généalogies*, كتاب الانساب, que le surnom *Kodouri*, القدورى, vient de قدور, pluriel de قدر, *chauderon*; mais il ajoute qu'il ignore pour quelle raison on a donné ce surnom à notre jurisconsulte. C'est à tort que d'Herbelot le nomme *Abou'lhasan*. Voyez Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. III, p. 92; *Biblioth. Orient.* au mot *Codouri*; Ebn-Khilcan, *Vies des hommes illustres*.

الصلح انفع نبذ اليهم وقاتلهم وان بدؤا بخيانة قاتلهم ولم ينبذ اليهم اذا كان ذلك باتّفاقهم

Si l'imam juge convenable de faire la paix avec les ennemis (c'est-à-dire, les infidèles qui sont de droit en état de guerre avec les vrais croyans), ou avec une partie d'entre eux, et que de là il résulte quelque avantage pour les Musulmans, il n'y a point de mal. Dans le cas où, après avoir vécu quelque temps en paix avec eux, il juge qu'il y a plus d'utilité pour les Musulmans à rompre la paix, il dénonce de nouveau aux infidèles les hostilités (1), et il leur fait la guerre. Si ce sont eux qui par trahison commencent à rompre la paix, il leur fait la guerre, sans leur dénoncer la reprise des hostilités, attendu que c'est de leur gré que la guerre a recommencé.

اذا فتح الامام بلدة عنوة فهو بالخيار ان شاء قسمها بين المسلمين وان شاء اقرّ اهلها ووضع الجزية عليهم وهو فى الاسارى بالخيار ان شاء قتلهم وان شاء استرقّهم وان شاء تركهم احرارا ذمّة للمسلمين

Lorsque l'imam prend une ville de vive force, il a le choix, ou de la partager entre les Musulmans, ou d'y laisser les habitans, en leur imposant un tribut. En ce qui concerne les prisonniers, il est aussi le maître de les tuer, ou de les réduire en esclavage, ou de leur laisser la liberté, en les admettant sous la protection des Musulmans.

ارض العرب كلها ارض عشر وهى ما بين العذيب الى اقصى حجر

(1) Il faut remarquer cette expression نبذ الى, dont le sens ne peut être douteux, mais qui ne se trouve point dans nos dictionnaires. Elle semble avoir beaucoup d'analogie avec notre manière de parler: *jeter le gant à quelqu'un.*

باليمن بمهـرة الى حدّ الشام والسـواد ارض خـراج وهى ما بـين العذيب الى عقبة حلوان ومن العلث الى عبادان وارض السـواد مملوكة لاهلها يجوز بيعهم لها وتصرّفـهم فيهـا وكل ارض اسلم اهلهـا عليها طـوعا او فتحت عنوة وقسمت بين الغانمين فـهى ارض عشر وكل ارض فتحت عنوة وأُقِرّ اهلها عليها فهى ارض خـراج

La terre des Arabes toute entière est une terre de dîme : elle comprend le pays qui s'étend depuis Odhaïb (1) jusqu'aux derniers confins de Hodjr (2) dans le Yémen, au pays de Mahra (3), et jusqu'aux frontières de la Syrie. Le Sowad est une terre de *kharadj* [tribut]; on entend par *Sowad* tout le pays qui s'étend entre Odhaïb et la hauteur de Holwan (4), et entre Alth (5) et Obbadan (6). La terre du Sowad est possédée en propriété par ses habitans : il leur est libre de la vendre, et d'en disposer en maîtres (7). Toute terre dont les habitans ont embrassé volon-

(1) Odhaïb sépare l'Arabie de l'Irak, ou du Sowad. (Aboul'féda, *Descript. Arab.* pag. 6.)

(2) Hodjr, ou Alhodjr, est une ville que les uns placent dans le Yémama, les autres dans le Yémen. (*Ibid.* pag. 60.)

(3) Mahra est une province au sud du Yémen (*ibid.* pag. 66). Dans une note de mon manuscrit de Kodouri, on lit que le nom de Mahra ne se trouve ici que par une sorte de rédondance, parce que c'est la même chose que le Yémen : هما موضع واحد لكنه ذكر تاكيدا للتحديد

(4) Holwan est une ville de l'Irak, au nord de Bagdad.

(5) Alth, suivant une glose de mon manuscrit de Kodouri, est un bourg de l'Irak, à l'est du Tigre : il a appartenu autrefois, à titre de *wakf* ou legs pieux, aux descendans d'Ali. L'auteur du Kamous dit la même chose.

(6) Obbadan est une ville de l'Irak, située à peu de distance de Bassora et du golfe Persique.

(7) Une glose de mon manuscrit dit que le Sowad est un pays de *kharadj*, parce que Omar, en ayant fait la conquête, y envoya deux Musulmans qui mesurèrent ce territoire, et lui imposèrent un *kharadj*, en présence des compagnons du Prophète.

tairement l'islamisme, ou qui a été conquise de force, et partagée à titre de butin entre les Musulmans, est une terre de dîme; toute terre conquise de force, et dans la possession de laquelle ses habitans ont été maintenus, est une terre de *kharadj*.

ومن اسلم من اهل الخراج اخذ منه الخراج على حاله ويجوز
ان يشترى المسلم ارض الخراج من الذمّى ويوخذ منه الخراج ولا
عشر فى الخارج من ارض الخراج والجزية على ضربين جزية توضع
بالتراضى والصلح فتقدّر بحسب ما يقع عليه الاتفاق وجزية
يبتدأ الامام بوضعها اذا غلب الامام على الكفّار واقرّهم على
املاكهم فيضع على الغنىّ الظاهر الغِنَى فى كل سنة ثمانية
واربعين درهما ياخذ منه فى كل شهر اربعة دراهم وعلى المتوسّط
الحال اربعة وعشرين درهما فى كل شهر درهمين وعلى الفقير
المعتمل اثنى عشر درهما فى كل شهر درهما وتوضع الجزية على
اهل الكتاب والمجوس وعبدة الاوثان من العجم ولا توضع على
عبدة الاوثان من العرب ولا المرتدّين ولا جزية على امرأة ولا صبىّ
ولا زمن ولا اعمى ولا فقير غير معتمل ولا على الرهبان الذين
يخالطون الناس ومن اسلم وعليه جزية سقطت عنه

Lorsqu'un homme soumis au *kharadj* embrasse l'islamisme, on continue à lui faire acquitter le *kharadj* comme auparavant. Il est permis à un Musulman d'acquérir une terre soumise au *kharadj*, d'un sujet *dhimmi* (c'est-à-dire, d'une autre religion), et alors on prend de lui le *kharadj*. On ne perçoit point de *kharadj* sur le revenu des terres de dîme (1).

(1) L'auteur de la thèse dont j'ai parlé précédemment *(pag. 8)*, ou

Le *djizyèh* ou capitation est de deux sortes : l'une, qui est imposée par convention, de gré à gré et à l'amiable, et dont le taux est fixé d'accord entre les contractans ; l'autre, que l'imam impose de son autorité, quand il a soumis des infidèles, et les a maintenus dans la possession de leurs propriétés. Il impose sur l'homme riche, reconnu pour tel, une capitation annuelle de 48 dirhems, et lui fait payer 4 dirhems par mois ; l'homme d'une aisance moyenne est imposé à 24 dirhems par an, ce qui fait 2 dirhems par mois ; enfin le pauvre qui gagne sa vie par un travail, est imposé à 12 dirhems par an, ce qui fait 1 dirhem par mois.

On impose le *djizyèh* sur les Juifs, les Chrétiens, les Mages et les idolâtres étrangers, mais non sur les idolâtres Arabes ni sur les apostats (1). Les femmes, les enfans, les estropiés, les paralytiques, et les pauvres qui n'ont aucun moyen de gagner leur vie par leur travail, ne sont point soumis au *djizyèh*, non plus que les moines qui vivent dans le monde (2). Si un homme soumis au *djizyèh* embrasse l'islamisme, il devient exempt de cette imposition.

ونصارى بنى تغلب يوخذ من اموالهم ضعف ما يوخذ من
المسلمين من الزكوة ويوخذ من نسائهم ولا يوخذ من صبيانهم
وما جباه الامام من الخراج والعشر ومن اموال بنى تغلب وما اهداه
اهل الحرب الى الامام والجزية يُصرَف فى مصالح المسلمين

plutôt Callenberg, sous la présidence de qui elle a été soutenue, n'a pas bien entendu, ce me semble, un passage de l'auteur Arabe dont il a fait usage. Voici le texte : واجتمعوا على انه ما وجد فى ارض الخراج لا عشر فيه ; ce qu'il rend ainsi : *Consentiunt in eo quòd si fruges istæ reperiuntur in terra tributaria, non dandæ sunt decimæ illarum.* L'auteur a simplement voulu dire, comme Kodouri, que les jurisconsultes sont unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu à lever la dîme sur les produits des terres qui paient le *kharadj*.

(1) Les Arabes idolâtres n'ont de choix qu'entre la profession de l'islamisme ou la mort ; les apostats doivent être mis à mort sans rémission.

(2) Par opposition apparemment aux ermites.

فتسد منه الثغور وتبنى القناطر والجسور وتعطى قضاة المسلمين وعمالهم وعلماؤهم منه ما يكفيهم ويدفع منه ارزاق المقاتلة وذراريهم

Quant aux Chrétiens de la tribu de Bénou-Taglab (1), on prend sur leurs biens le double de ce que les Musulmans paient à titre de *zécat* [ou aumône légale] : on lève la même contribution sur leurs femmes, mais non sur leurs enfans (2). Tout ce que l'imam retire du *kharadj*, de la dîme, de l'imposition sur les biens des Bénou-Taglab, des présens que lui font les infidèles ennemis des Musulmans, et du *djizyèh*, il l'emploie au profit des Musulmans; on s'en sert pour la défense des frontières, pour construire des ponts (3), donner un traitement convenable aux kadhis, aux administrateurs et aux savans Musulmans, et payer les pensions alimentaires des militaires et de leurs enfans.

Les passages que je viens d'extraire du traité de Kodouri, donnent une idée assez claire du droit de conquête des Musulmans. On y voit, d'une manière bien précise, que toute nation, hormis les Arabes idolâtres, qui, refusant d'embrasser l'islamisme, se soumet à payer l'imposition appelée *kharadj*, ou la capitation nommée *djizyèh*, conserve tous ses droits et la jouissance pleine et entière

(1) Ces Chrétiens Arabes ayant témoigné de l'opposition à supporter le *djizyèh*, Omar traita avec eux à ces conditions; ce qui ne fut improuvé par aucun des compagnons du Prophète.

(2) « On pratique cela conformément à ce qui a lieu pour l'aumône légale à l'égard des Musulmans : cette aumône se lève sur les femmes, et non sur les enfans. » *Glose de mon manuscrit de Kodouri.*

(3) Le mot قنطرة signifie un pont construit en pierres ou en briques, et le mot جسر un pont de bois, suivant une glose de mon manuscrit de Kodouri. En Égypte جسر veut dire une *chaussée*, et non pas un *pont*.

de ses propriétés, avec la faculté de les vendre et d'en disposer à son gré; que, dans le cas même où un pays a été conquis de vive force, l'imam, au lieu d'user de toute la rigueur du droit de conquête, et de partager les propriétés foncières du peuple conquis entre les Musulmans, peut en confirmer la possession aux vaincus, en leur imposant un tribut ou contribution annuelle; enfin, que cette contribution peut être ou le *kharadj*, ou le *djizyèh*. Le *djizyèh* est une imposition personnelle, payable en argent; par le *kharadj*, Kodouri semble entendre exclusivement une contribution foncière. Il paroît cependant que cette distinction n'est pas toujours observée.

Je dois faire ici mention d'une décision de Mawerdi (1),

(1) Mawerdi, dont le nom est Abou'lhasan Ali ben-Mohammed, fut kadhi suprême de Bagdad, où il mourut en 450. Il est auteur de divers ouvrages (*voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 180). Ce que je cite est tiré de l'ouvrage intitulé الاحكام السلطانية.

Ebn-Khilcan, dans la vie de ce savant, raconte que Mawerdi ne publia aucun de ses ouvrages de son vivant. Étant tombé malade de la maladie dont il mourut, il indiqua à une personne qui le suppléoit dans ses fonctions, le lieu où étoient tous ses ouvrages, et lui dit: « Je ne les » ai pas publiés, parce que je ne les » ai pas composés avec une intention » pure de plaire à Dieu, dégagée de » toute autre vue profane. Lors donc » que je serai près de mourir, et » tombé en agonie, vous mettrez votre » main dans la mienne. Si je ferme » ma main et que je serre la vôtre, » vous connoîtrez par-là que Dieu » n'a pour agréable et ne m'impute à » mérite aucun de ces ouvrages: en ce » cas, prenez-les et jetez-les de nuit » dans le Tigre. Si, au contraire, je » laisse la main étendue et que je ne » la ferme point sur la vôtre, vous » connoîtrez par-là que Dieu agrée » de moi ces travaux, et que j'ai ob- » tenu cette pureté d'intention qui » étoit l'objet de mes desirs. » Cet homme a rapporté qu'ayant fait ce que Mawerdi lui avoit recommandé, et ayant mis sa main dans celle de ce savant, lorsque celui-ci étoit aux portes de la mort, Mawerdi ne lui serra point la main; il en conclut que les livres de Mawerdi avoient été agréés de Dieu, et il les publia.

célèbre écrivain Arabe, contemporain de Kodouri; décision que je trouve dans Makrizi, et qui prouve que Mawerdi considéroit comme un principe avoué et incontestable, que par la capitulation le vaincu, en devenant sujet des Musulmans, conservoit la pleine et entière possession et la libre disposition de ses propriétés. Mais, avant de rapporter cette décision, je dois raconter d'après Mawerdi le fait qui y donne lieu, et qui est intéressant sous quelques points de vue historiques.

Au rapport de Schabi, un Musulman nommé Harim, fils d'Aus, de la tribu de Taï, dit un jour à Mahomet : « Si Dieu t'accorde la conquête de Hira, donne-moi la » fille de Bakila. » Lorsque dans la suite Khaled voulut accorder une capitulation aux habitans de Hira, Harim lui dit : « L'apôtre de Dieu m'a donné la fille de Bakila; » ainsi ayez soin de ne pas la comprendre dans la capi- » tulation. » Baschir fils de Saad, et Mohammed fils de Mosléma, ayant attesté la vérité de ce que disoit Harim, Khaled excepta de la capitulation la fille de Bakila, et la donna à Harim. Elle fut rachetée de lui pour mille dirhems, car elle avoit vieilli, et Harim ne l'avoit plus trouvée telle que sa mémoire la lui représentoit. Quelqu'un lui ayant dit qu'il l'avoit vendue à trop bon marché, et que la famille de cette femme lui en auroit donné plusieurs fois le prix qu'il en avoit demandé et reçu, il répondit : « Je ne pensois pas qu'on pût compter au-delà » de mille. »

Mawerdi, après avoir raconté ce fait, s'exprime ainsi :

قال الماوردى اذا صحّ الاقطاع والتمليك على هذا الوجه نظر حال الفتح

الفتح فان كان صلحا خلصت الارض لمقطعها وكانت خارجة عن حكم الصلح بالاقطاع السابق وان كان الفتح عنوة فالمستقطع والمستوهب احقّ بما استقطعه او استوهبه من الغانمين ونظر فى الغانمين فان كانوا علموا بالاقطاع او الهبة قبل الفتح فليس لهم المطالبة بعوض وان لم يعلموا حتى فتحوا عاوضهم الامام فاستطاب به نفوسهم كما يستطيب نفوسهم عن غير ذلك من الغنايم وقال ابو حنيفة رحمة الله عليه لا يلزم الامام استطابة نفوسهم عنه ولا عن غيره من الغنايم اذا راى المصلحة له فى ذلك

Après avoir établi qu'une concession et une mise en possession faites en cette manière sont valables, il faut considérer comment la conquête a lieu. Si elle a lieu par capitulation, la terre ainsi donnée appartient en pleine propriété à celui qui en a reçu la concession, et elle est exceptée de la loi commune de la capitulation par la concession antérieure. Si, au contraire, la conquête est faite de vive force, celui qui a demandé la concession ou la donation, a plus de droit à l'objet dont il a sollicité le don ou la concession, que ceux auxquels appartient le butin. Pour ce qui concerne les ayant-droit au butin, il faut distinguer: si, avant la conquête, ils ont eu connoissance de la concession ou de la donation, ils n'ont droit à réclamer aucune indemnité; s'ils n'en ont point eu connoissance avant la conquête, il leur est dû une indemnité par l'imam; il est obligé de leur donner une compensation qui les satisfasse, de même qu'il doit leur donner satisfaction pour toute autre partie du butin dont il les prive. Suivant Abou-Hanifat, l'imam ne leur doit point d'indemnité, ni dans ce cas particulier, ni pour toute autre partie

du butin dont il les frustre par des motifs d'utilité et de convenance.

Je n'ai aucun intérêt à discuter ici les opinions opposées de Schaféi, dont Mawerdi suivoit la doctrine, et d'Abou-Hanifa. La seule chose que je dois faire remarquer, et sur laquelle j'insiste, c'est que, la concession ou donation antérieure à la conquête étant envisagée comme légitime et valable, il faut cependant, pour qu'elle ait son effet, que l'objet concédé ou donné soit formellement excepté de la capitulation, d'où il suit que la capitulation ôte à l'imam vainqueur tout droit de disposer des personnes et des choses, et maintient les anciens propriétaires dans la possession de tous les droits qui sont la conséquence de la propriété.

Les principes que je viens d'exposer, sont, je crois, reconnus par les jurisconsultes Musulmans de toutes les sectes. Je ne perdrai pas le temps à rechercher et accumuler de nouvelles autorités. Je reviens à ce qui concerne l'application de ces principes généraux à l'Égypte en particulier.

Les écrivains Musulmans reconnoissent unanimement que les anciens habitans de l'Égypte sont dans cette classe de sujets d'une religion étrangère auxquels les lois assurent, moyennant le paiement d'une contribution déterminée, la conservation de leur liberté et de leurs propriétés, et une protection efficace contre leurs ennemis, protection que l'on appelle ذمّة, et à raison de laquelle cette sorte de sujets sont nommés ذمّى, par opposition aux Musulmans, appelés ملّى de ملّة; *loi, religion,* et aux nations

ennemies ou non soumises, qu'on nomme حربی de حرب, *guerre.*

Ils ne sont point cependant d'accord sur la nature du titre en vertu duquel ces droits leur sont assurés. Les uns fondent le droit des habitans de l'Égypte sur une convention formelle, stipulée, lors de la soumission de ce pays aux Arabes, entre les Coptes et Amrou ben-Alas, et soutiennent que ce général est devenu maître de l'Égypte *par capitulation* صُلحًا. D'autres sont d'une opinion contraire: ils veulent que l'Égypte ait été conquise *de vive force* عنوةً, qu'il n'y ait eu aucune convention, et que par conséquent les Musulmans eussent pu exercer sur les Égyptiens et leurs propriétés tous les droits de la victoire; mais ils reconnoissent que le khalife Omar, consulté à ce sujet par Amrou, a, par des vues d'une sage politique, renoncé à ce droit en faveur des Égyptiens, et s'est contenté d'exiger d'eux une contribution fixée à un certain taux. Quelques-uns adoptent une opinion moyenne: ils croient qu'Alexandrie et deux autres villes furent seules conquises de vive force, et que tout le reste de l'Égypte fut soumis par capitulation. Au surplus, cette divergence d'opinions, loin d'affoiblir le droit des Égyptiens à la conservation de leur liberté et de leurs propriétés, ne fait que lui donner plus de force; et il est bien prouvé que ce droit étoit reconnu par tous les Musulmans, puisque ceux mêmes qui ne le croyoient point fondé sur un contrat volontaire et réciproque entre les vainqueurs et les vaincus, lui donnoient pour titre l'indulgence du vainqueur, et sa renonciation spontanée à l'exercice des droits rigoureux que lui assu-

roient et la résistance du peuple conquis, et une soumission involontaire, due uniquement à la force des armes Musulmanes.

Ce que je viens de dire étant comme le principal fondement et comme la base de l'opinion que je me propose d'établir dans ce Mémoire, je dois le prouver par l'autorité de quelques-uns des écrivains Arabes les plus célèbres.

Makrizi (1) a consacré un chapitre entier de sa Description historique et topographique de Misr et du Caire à l'examen de cette question, ou plutôt il a compilé dans ce chapitre les diverses autorités que l'on faisoit valoir pour les deux opinions contraires. Il commence par rapporter les textes des auteurs plus anciens qui soutenoient que l'Égypte, à la réserve cependant de la seule ville d'Alexandrie, ou de cette même ville et de deux autres, avoit été soumise *par capitulation* صلحا.

La première autorité qu'il cite est celle de Hosaïn ben-Schabi, qui vivoit dans le premier siècle de l'hégire, son père Abou-Amrou Amar Schabi étant mort, âgé de plus de quatre-vingts ans, dans les premières années du second siècle (2).

(1) Je cite par préférence Makrizi, parce qu'on trouve réuni dans un seul chapitre de son ouvrage tout ce qui concerne cette question; mais je dois faire remarquer que tout ce qu'il dit de plus important à ce sujet, est extrait du livre intitulé كتاب فتوح مصر dont je parlerai plus bas, et qui est la plus ancienne autorité écrite qu'on puisse invoquer sur cette époque de l'histoire d'Égypte. Cet ouvrage m'a été d'une grande utilité.

(2) Suivant Ebn-Khilcan, on varioit sur l'époque de la mort de Schabi entre les années 103, 104, 105, 106 et 107. Ce biographe rapporte une anecdote qui prouve qu'alors on prononçoit l'arabe en se conformant aux

Suivant Hosaïn ben-Schabi, quand Amrou ben-Alas se fut rendu maître d'Alexandrie, les Musulmans qui combattoient sous ses ordres, réclamèrent le partage de la ville et des habitans, qu'ils regardoient comme leurs prisonniers, et dont le nombre, sans y comprendre les femmes et les enfans, se montoit à six cent mille. Amrou, ne voulant rien décider sans avoir pris les ordres du chef suprême de l'État et de la religion, en écrivit à Omar, qui lui répondit : « Ne partagez point la ville; laissez-y les habi- » tans : le *kharadj* qu'ils paieront, tiendra lieu de butin aux » Musulmans, et leur sera un secours pour faire la guerre à » leurs ennemis (1). » Amrou maintint donc les habitans d'Alexandrie dans la possession de leur ville. Ainsi toute l'Égypte fut soumise par capitulation, moyennant une contribution de deux dinars par tête, contribution qui devoit se régler en proportion des terres susceptibles d'être cultivées et ensemencées (2). Il n'y eut d'exception que pour Alexandrie, dont les habitans durent payer le *kharadj* et

(1) Voici le texte : لا تقسمها وذرهم يكون خراجهم فيئا للمسلمين وقوّة لهم على جهاد عدوّهم

(2) Le sens de ce passage est un peu obscur. On lit dans le texte : فكانت مصر كلها صلحا بفريضة دينارين دينارين على كل رجل لا يزاد على احد منهم فى جزية راسه اكثر من دينارين الا انه يلزم بقدر ما يتوسع فيه من الارض والزرع. Le sens est, je pense, qu'il devoit être payé deux

règles de la grammaire, ou اعراب. Je la rapporterai en arabe seulement; car la traduction en seroit aussi inintelligible que le texte même, pour les personnes qui ignorent la langue Arabe. يقال ان الحجاج الثقفى قال له كم عطاك فى السنة قال الفين قال ويحك كم عطاؤك قال الفان قال كيف لحنت اولا قال لحن الامير فلحنت فلما اعرب الامير اعربت وما امكن ان يكون الامير يلحن وانا اعرب فاستحسن ذلك منه فاجازه

le *djizyèh* au taux où il plairoit à leur gouverneur de les fixer, parce que cette ville avoit été prise de vive force, sans conventions ni stipulations réciproques, en sorte que les Alexandrins n'avoient ni capitulation, ni droit de protection : ولم يكن لهم صلح ولا ذمّة.

La seconde autorité rapportée par Makrizi en faveur de cette même opinion est celle de Léïth, ou plutôt de Yézid fils d'Abou-Habib, dont Léïth ne faisoit que rapporter les propres expressions.

Yézid fils d'Abou-Habib est compté parmi les *auteurs de traditions* محدّثون ; il mourut en l'an 127 ou 128 de l'hégire. Il avoit pour surnom ابو رجا *Abou-Redjà*, et le nom de son père étoit سويد *Sowaïd* (1).

Abou'lharith Léïth ben-Saad, qui rapportoit ce qu'il avoit entendu dire à Yézid, étoit né vers la fin du premier siècle de l'hégire, et mourut, suivant Ebn-Khilcan, en l'année 175.

Léïth assuroit donc avoir entendu dire à Yézid fils d'Abou-Habib, que l'Égypte toute entière étoit un pays de capitulation, à l'exception d'Alexandrie, qui avoit été prise de vive force.

Makrizi se fonde en troisième lieu sur l'autorité d'Abdallah fils d'Abou-Djafar, qui rapportoit ce qu'il avoit entendu dire à un homme qui avoit connu Amrou ben-

pièces d'or pour chaque tête d'homme, mais que la répartition de cette contribution se faisoit entre les habitans, en proportion des terres en culture qu'ils possédoient.

(1) *Voyez* le طبقات الحديث, man. Ar. de la Bibliothèque du Roi, n.° 736, fol. 144 *recto* ; et l'ouvrage de Soyouti sur l'Égypte, manuscrit Ar. n.° 791, *fol. 111 verso.*

Alas, le conquérant de l'Égypte. Amrou étant mort en l'année 44 de l'hégire, Abd-allah fils d'Abou-Djafar, qui avoit vu un contemporain d'Amrou, doit avoir vécu au plus tard entre le commencement et le milieu du second siècle, et effectivement on rapporte sa mort à l'an 135 ou 136 de l'hégire (1). Cette conversation d'Abd-allah fils d'Abou-Djafar avec un contemporain d'Amrou étoit, à ce qu'il paroît, racontée de différentes manières, qui cependant reviennent toutes à affirmer qu'il y avoit eu des conditions stipulées par écrit entre Amrou et les habitans de l'Égypte, et que des exemplaires de ce traité étoient déposés entre les mains de quelques personnes considérables d'entre les Coptes. Suivant le plus détaillé des divers récits de ce même fait, Abd-allah se seroit exprimé ainsi :

« J'ai interrogé un vieillard des plus âgés, au sujet de » la conquête de l'Égypte, et je lui ai dit : Il y a des gens » qui prétendent que les Coptes n'ont point de conven- » tions. Il m'a répondu : Nous ne nous mettons point en » peine si ces gens-là qui prétendent que les Coptes n'ont » pas de conventions, s'acquittent, ou non, du devoir de » la prière (2). D'autres, repris-je, assurent au contraire » qu'ils ont eu une convention écrite. Cela est vrai, me » dit-il : il en a été fait trois copies, qui se trouvent, l'une,

(1) Abd-allah fils d'Abou-Djafar avoit reçu les traditions d'Abou-Sélama fils d'Abd-alrahman, de Hamza fils d'Abd-allah fils d'Omar, d'Abou'l-aswad Mohammed fils d'Abd-alrahman, et de Mohammed fils de Djafar fils de Zobéïr : il les communiqua à Léïth fils de Saad. *Voy.* le man. Ar. n.° 736, *fol. 78 verso.*

(2) Il y a dans le texte : ما نبالى الا يصلّى من قال انه ليس لهم عهد

Le sens est : « Celui qui dit un tel » mensonge, est pire qu'un infidèle : » qu'il manque, s'il veut, à la prière » et aux autres devoirs de la religion » musulmane, il n'en sera ni plus ni » moins coupable. »

» chez Talma, gouverneur d'Akhna; une autre, chez Kòz-
» man (1), gouverneur de Rosette; et la dernière, chez
» Yohannès, gouverneur de Barallous. Je lui demandai
» quelles avoient été les clauses de la capitulation; à quoi
» il répondit : Ils ont consenti à payer deux dinars par
» tête, à titre de *djizyèh*, et à fournir à la subsistance des
» Musulmans (2). Et savez-vous, lui demandai-je encore,
» à quelles conditions ils ont contracté cet engagement?
» Oui, me dit-il : ces conditions sont au nombre de six;
» savoir : qu'on ne les fera point sortir de leur pays,
» qu'on ne leur ôtera ni leurs femmes (3), ni leurs villages,
» ni leurs terres, et que leurs charges ne pourront éprouver
» aucune augmentation. »

Le même Yézid fils d'Abou-Habib, dont j'ai déjà parlé, racontoit un fait qu'il disoit tenir d'Abou-Djouma (4), affranchi d'Okba fils d'Amir (5), et qui confirme le récit précédent. Okba avoit écrit au khalife Moawia

(1) Dans Abou'lmahasen, qui rapporte le même fait, on lit طلحا au lieu de طلما, et فرمان pour قزمان.

(2) Le texte porte : قال دينارين على كل انسان جزية وارزاق المسلمين On entend par ارزاق ce qui est nommé ailleurs ضيافة.

(3) Il faut ajouter, *ni leurs enfans* ولا اولادهم. On lit ces mots dans Abou'lmahasen, qui rapporte cette tradition dans les mêmes termes que Makrizi, et peut-être d'après lui.

(4) Abou-Djouma ابو جمعة, fils de Habib fils de Sibaa سباع, avoit vu Mahomet. Je suppose que c'est de lui qu'il est question ici. *Voy.* le man. Ar. n.° 665 de la Bibliothèque du Roi, *pag. 7.*

(5) Okba fils d'Amir, عقبة بن عامر, fut gouverneur et intendant des finances en Égypte sous le règne de Moawia : il donna son nom au village nommé encore aujourd'hui *Minyet Okba*, منية عقبة, dans la province de Djizèh.

Okba fils d'Amir avoit vu Mahomet. Il mourut sur la fin du règne de Moawia, en Syrie, suivant les uns, et selon d'autres, en Égypte. *Voy.* les man. Ar. n.° 736, *fol. 96 verso*, et n.° 655, *pag. 431.*

fils

fils d'Abou-Sofyan, pour le prier de lui accorder un fonds de terre, où il pût vivre commodément, près du village nommé *Okba*. Moawia lui envoya un diplôme portant concession d'un terrain de mille coudées en tout sens. Un des gens d'Okba lui dit alors : Seigneur, ayez soin de choisir un des meilleurs terrains, et celui qui vous plaira davantage. Mais Okba lui répondit : Nous n'avons pas ce droit; car les habitans de ce pays ont obtenu six conditions, savoir : qu'on ne prendra aucun d'entre eux, ni d'entre leurs femmes et leurs enfans (1), qu'on ne leur imposera aucune nouvelle charge, et qu'on les défendra contre toute invasion hostile de la part de leurs ennemis. J'ai moi-même comparu comme témoin à ce traité, et souscrit ces conventions.

Je passe sous silence quelques autres faits confirmatifs des précédens et rapportés aussi par Makrizi, pour en venir aux témoignages contraires que font valoir ceux qui affirment que l'Égypte fut conquise de vive force.

Sofyan, fils de Wahab Khaulani (2), rapportoit une contestation qui avoit eu lieu entre Amrou ben-Alas et Zobéïr fils d'Awwam, après la conquête de l'Égypte. Zobéïr demandoit le partage de l'Égypte entre les vainqueurs, et alléguoit, pour appuyer sa demande, l'exemple du Prophète, qui avoit ainsi partagé Khaïbar. Amrou en écrivit à Omar, qui lui répondit : « Laisse l'Égypte telle qu'elle » est, afin que de là nous marchions à d'autres conquêtes,

(1) Il faut ajouter, *qu'on ne prendra point leurs terres* ولا من اراضيهم.

(2) Sofyan fils de Wahab avoit assisté au dernier pélerinage que Mahomet fit à la Mecque. Il eut part à la conquête de l'Égypte et de l'Afrique, et mourut en l'année 91. *Voyez* Soyouti, man. Ar. n.° 791, *fol. 79 recto.*

» imitant en cela ceux qui achètent le petit d'un chameau » qui est encore dans le ventre de sa mère (1). » Amrou, ayant reçu la réponse d'Omar, apaisa Zobéïr en lui donnant quelque chose, et se conforma aux ordres du khalife. Sofyan, en conséquence de ce fait, affirmoit que l'Égypte avoit été soumise sans conventions ni stipulations réciproques.

Makrizi rapporte plusieurs autorités qui appuient cette opinion. Suivant une de ces autorités, qui ne reposent que sur des traditions orales et sur le témoignage d'Ebn-Lohaïa (2), Amrou ben-Alas, maître du château, auroit lui-

(1) Le texte porte : افرّها حتى نغزو منها حَبَلَ الحَبَلَةِ. L'auteur du Kamous explique ainsi cette expression : نُهِيَ عن بيع حبل الحبلة بتحريكهما اى ما فى بطن الناقة او حمل الكرمة قبل ان تبلغ او ولد الولد الذى فى البطن وكانت العرب تفعله « Il a été défendu de vendre ce qu'on » exprime par les mots *Habalou-* » *'lhabalati* (en prononçant chacune » des consonnes de ces deux mots » avec la voyelle *a*), c'est-à-dire, le » petit chameau dans le ventre de sa » mère; le fruit de la vigne, avant » qu'il soit parvenu à sa maturité, et » la progéniture du petit qui est encore » dans le ventre de sa mère. Ces sortes » de ventes étoient en usage parmi » les Arabes. »

(2) Abou-Abd-alrahman Abd-allah, fils d'Okba fils de Lohaïa (ou Lahia) Hadhrami Misri, mourut kadhi d'Égypte en l'année 164 de l'hégire. Il fut le premier kadhi nommé immédiatement par le khalife; jusque-là les kadhis avoient été choisis par le gouverneur général de la province. Il fut aussi le premier qui reçut du fisc un traitement, le khalife lui ayant assigné trente dinars par mois. *Voy.* Soyouti, man. Ar. n.° 791, *fol. 112 recto et 311 verso*, et le كتاب فتوح مصر d'Abd-alrahman fils d'Abd-alhakem, man. Ar. n.° 655, *p. 333*.

Les autorités d'après lesquelles Ebn-Lohaïa rapportoit ce qu'on lit dans Makrizi, sont,

1.° Abd-allah fils de Hobeïra, qui étoit surnommé *Abou-Hobeïra Sebaï Hadhrami*, et qui mourut en l'année 126;

2.° Abd-alrahman, fils de Ziad fils d'Anam [انعم] Scheïbani Afriki, qui fut kadhi d'Afrique, et est néanmoins compté parmi les *mohaddith* [ou auteurs de traditions] Égyptiens; il mourut en l'année 156 (*voyez*

même déclaré que jusqu'à ce moment les Coptes n'avoient conclu avec lui ni traité ni convention dont ils pussent réclamer l'exécution, à l'exception cependant des habitans de la Pentapole (1), *qui avoient traité à certaines conditions qu'il se reconnoissoit tenu d'observer. Pour tous les autres Égyptiens, je puis à mon gré*, disoit-il, *les tuer, ou en prendre le cinquième, ou les vendre* (2).

Une autre tradition, qui remontoit à Rébia fils d'Abou-Abd-alrahman (3), assuroit qu'Amrou avoit soumis l'Égypte de vive force, sans qu'il y eût eu ni traité ni convention, et que c'étoit Omar qui *avoit arrêté le cours de son lait et fermé ses tettes*, en sorte qu'il n'en sortit rien au profit de l'islamisme et des Musulmans; c'est-à-dire, que ce khalife, en conservant aux Égyptiens leur liberté et leurs propriétés, avoit dépouillé les Musulmans, vainqueurs, du droit de disposer de la personne des vaincus, et de leurs biens, droit que leur donnoient la résistance des Égyptiens et la conquête de leur pays.

Soyouti, man. Ar. n.° 791, *fol. 100 verso et 103 recto)*;

3.° Abou'laswad Mohammed, fils d'Abd-alrahman fils de Naufal Karschi Asadi Médéni, mort, suivant Wakidi, vers la fin de la dynastie des Ommiades *(voyez* le manuscrit Ar. n.° 736, *fol. 113 recto)*. Abou'laswad ne faisoit que rapporter ce qu'il avoit appris de son tuteur Orwa عروة. Orwa étoit fils de Zobéïr fils d'Awwam; Zobéïr avoit eu part à la conquête de l'Égypte. Orwa mourut en l'an 94 ou 95 *(voyez* le man. Ar. n.° 736, *fol. 99 verso)*.

(1) Il y a dans le texte اطابلس: les écrivains Arabes expliquent ce nom par *Barka*.

(2) Cette même tradition est rapportée par Abou'lmahasen, dont le texte peut servir à corriger celui de Makrizi. *Voy.* le man. Ar. n.° 659, *fol. 8 recto*.

(3) Abou-Othman Rébia, fils d'Abou-Abd-alrahman Faroukh, étoit affranchi de Monkadir fils d'Abd-allah Médéni, et mourut en l'année 136. *Voy.* le man. Ar. n.° 736, *fol. 37 recto*.

On attribuoit à Zéïd fils d'Aslam (1) d'avoir dit qu'Omar avoit un coffre dans lequel il déposoit tous les traités et toutes les conventions qu'il contractoit, et d'avoir ajouté qu'il ne s'étoit trouvé dans ce coffre aucun traité fait avec les habitans de l'Égypte.

Plusieurs décisions rendues par le khalife Omar fils d'Abd-alaziz semblent établir que, de son temps, on ne croyoit point qu'il y eût jamais eu de conventions stipulées entre les Coptes et les Musulmans. C'est d'après cette opinion que ce khalife autorisa Hayyan ben-Soraïh (2) à reverser la capitation des Coptes morts sur les survivans, et à s'emparer de force, pour le service du chantier de construction établi dans l'île de Raudha, du bois qu'il trouvoit chez des Chrétiens habitans du pays.

Le même principe dirigeoit Abou-Salama fils d'Abd-alrahman (3), qui, au rapport de Yahya fils d'Abd-allah fils de Békir (4), se rendant à Alexandrie, et ayant

(1) On lit dans Makrizi, du moins dans les manuscrits dont j'ai fait usage, *Yézid;* mais c'est une faute, et il faut y substituer *Zéïd*, ainsi qu'on lit dans Soyouti, qui rapporte le même fait. (*Voy.* le man. Ar. n.° 791, *fol. 49 recto.*) Abou-Osama [اسامه] Zéïd, fils d'Aslam, affranchi d'Omar, mourut, suivant les uns, en l'année 136, et selon d'autres, en l'année 143. *Voy.* le man. Ar. n.° 736, *fol. 39 recto*, et le man. Ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 133, *fol. 136 verso.*

(2) Hayyan étoit sans doute receveur général du *kharadj*, ou intendant général des finances en Égypte; car, à l'époque de ce fait, qui est de l'an 99 ou 100 de l'hégire, le gouverneur de l'Égypte étoit Ayyoub fils de Scharhabil ايوب بن شرحبيل. La place d'intendant général des finances étoit quelquefois réunie à celle de gouverneur général, mais plus souvent elle en étoit séparée.

(3) Abou-Salama Abd-allah fils d'Abd-alrahman, connu de quelques historiens sous le seul nom d'Abou-Salama, avoit, dit-on, été nourri par Omm-Kelthoum, fille d'Aboubecr : il mourut en l'an 94 ou 104. *Voyez* le man. Ar. n.° 736, *fol. 68 recto.*

(4) Abou-Zacaria Yahya, fils d'Abd-allah fils de Békir, Karschi

besoin d'un rameur, força un Copte à prendre la rame, et répondit à quelqu'un qui lui en faisoit reproche, comme d'un acte de violence : « Ces gens-là ne doivent être envi- » sagés que comme des esclaves, toutes les fois que » nous avons besoin de leurs services. »

On rapporte, sur l'autorité d'Amrou ben-Schoaïb (1), qui le tenoit, dit-on, de son père, et par lui de son grand-père, qu'Amrou ben-Alas consulta par écrit le khalife Omar ben-Alkhattab, au sujet de la succession des moines du monastère de Baramoun, qui mouroient sans laisser d'héritiers, et qu'Omar lui répondit : « Quand un de ces » gens-là laisse en mourant des enfans, tu dois donner sa » succession à ses enfans ; mais, quant à ceux qui ne laissent » point d'héritiers, leur succession doit être réunie au fisc » des Musulmans, les Musulmans ayant sur eux tous les » mêmes droits qu'un maître a sur son esclave affranchi. »

Makrizi termine le chapitre d'où j'ai tiré ce qui précède, par ces mots : « Ebn-Schéhab (2) a dit : Une partie de » l'Égypte a été conquise de vive force, et une partie à » titre de capitulation et de soumission. Mais Omar fils » d'Alkhattab l'a traitée comme soumise toute entière

Makhzoumi, est mort en l'année 231 ou 232. *Voy.* le man. Ar. n.° 736, *fol. 141 verso.*

(1) Je n'ai rien trouvé sur Amrou fils de Schoaïb dans les livres que j'ai consultés. Je suppose que Schoaïb son père est Abou-Saléh Schoaïb, fils de Hibhab حبحاب, auteur de traditions, mort en l'an 130 ou 131. (*Voy.* le man. Ar. n.° 736, *fol. 55 recto.*) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Amrou fils de Schoaïb étoit antérieur à Ebn-Lohaïa, mort en 164 (*voyez* ci-devant la note 2, pag. 26) : car celui-ci rapportoit le fait dont il s'agit ici, comme le tenant de cet Amrou. *Voy.* le man. Ar. n.° 655, *pag. 129.*

(2) Je n'ai rien trouvé sur Ebn-Schéhab : tout ce que je puis assurer, c'est qu'il étoit antérieur à Ebn-Abd-alhakem, qui le cite.

» volontairement; il a voulu que les habitans fussent » traités conformément à cela, et l'on a observé cette dis- » position à leur égard jusqu'à ce jour. »

Abou'lmahasen a pareillement traité la question dont il s'agit dans le commencement de son Histoire d'Égypte; mais il ne l'a fait, pour ainsi dire, qu'en passant, et à l'occasion des différens récits concernant la soumission de ce pays, qu'il trouvoit dans les historiens plus anciens.

Man. Ar. de la Bibliothèque du Roi, n.° 659, fol. 4 recto, et n.° 654.

Il rapporte d'abord en abrégé le récit d'Ebn-Abd-alhakem (1), suivant lequel Makaukas, gouverneur de

(1) Les noms de cet historien sont Abou'lkasem Abd-alrahman, fils d'Abd-allah fils d'Abd-alhakem (et non *Abd-alhokm*, comme on l'a souvent écrit): il nous a laissé une histoire d'Égypte sous le titre de كتاب فتوح مصر واخبارها, ou plutôt cette histoire a été écrite long-temps après lui, sur les traditions historiques qu'il avoit recueillies, et qui étoient transmises de bouche sous son nom.

Son père Abd-allah, fils d'Abd-alhakem, jurisconsulte célèbre de la secte de Malec, étoit né en l'an 155, et mourut en 214 ou 215.

Son frère Abou-Abd-allah Mohammed, fils d'Abd-allah fils d'Abd-alhakem, professa tantôt la doctrine de Malec, tantôt celle de Schaféi: il étoit né en 182, et mourut en 268.

Un autre frère Abou-Othman, fils d'Abd-allah fils d'Abd-alhakem, qui étoit l'aîné de tous les enfans d'Abd-allah et le plus savant, périt en Égypte, suffoqué par la vapeur du soufre, en l'année 237, par suite des troubles qui s'étoient élevés à l'occasion de la question concernant la création de l'Alcoran.

Quant à Abou'lkasem Abd-alrahman, fils d'Abd-allah fils d'Abd-alhakem, j'ignore l'année de sa mort. La suite des kadhis de l'Égypte, qui se trouve dans la sixième partie du كتاب فتوح مصر واخبارها, me porte à croire qu'il vivoit encore en 246. Le dernier paragraphe, qui conduit cette suite jusqu'en 283, ne lui est point attribué. *Voy.* Soyouti, man. Ar. n.° 791, *fol. 114 recto, 116 recto et 175 verso.*

Par rapport au cas que l'on doit faire de toutes ces traditions historiques recueillies par Ebn-Abd-alhakem, il est essentiel d'observer qu'elles sont, pour ces premiers temps de l'islamisme, la seule source de l'histoire. Ce ne fut guère en effet que vers le milieu du second siècle de l'hégire, que les Arabes Musulmans commencèrent à composer des livres sur l'histoire comme sur les autres sciences. C'est ce qu'atteste positivement Dhéhébi, cité par Abou'lma-

l'Égypte pour l'empereur Héraclius, qui se trouvoit dans la forteresse d'Omm-dénin pendant qu'Amrou en faisoit le siége, voyant que les Arabes vainqueurs entroient dans la place, demanda à capituler, et proposa pour condition de la capitulation, que les Coptes paieroient par tête deux pièces d'or; ce qui fut accepté par Amrou.

وعمد الزبير واصحابه الى باب الحصن ففتحوه واقتحم المسلمون الحصن فلما خاف المقوقس على نفسه ومن معه سأل عمرو بن

hasen, sous l'année 143. Je transcrirai ici ses propres expressions:

قال الذهبى وفى هذا العصر شرع علماء الاسلام فى تدوين الحديث والفقه والتفسير وصنّف ابن جريج التصانيف بمكة وصنّف سعيد بن ابى عروبة وحماد بن سلمة وغيرهما بالبصرة وصنّف ابو حنيفة الفقه والراى بالكوفة وصنّف الاوزاعى بالشام وصنّف مالك الموطأ بالمدينة وصنّف ابن اسحق المغازى وصنّف معمر باليمن وصنّف سفيان الثورى كتاب الجامع ثم بعد يسير صنّف هشام كتبه وصنّف الليث بن سعد وعبد الله بن لهيعة ثم ابن المبارك والقاضى يوسف وابن وهب وكثر تدوين العلم وتبويبه ودُوّنت كتب العربية واللغة والتاريخ وايّام الناس وقبل هذا العصر كان ساير العلماء يتكلّمون عن حفظهم ويروى العلم من صحف صحيحة غير مرتّبة فسهل ولله الحمد تناول العلم فاخذ

الحفظ يتناقص فلله الامر كله انتهى كلام الذهبى

« En ce temps-là, les savans Musulmans commencèrent à recueillir » et à consigner dans des livres les traditions, la jurisprudence et l'interprétation de l'Alcoran. Ebn-Djarih composa des ouvrages à la Mecque; Saïd fils d'Abou-Arouba, Hammad fils de Salama, et plusieurs autres, à Basra.... L'usage de faire des volumes et de les diviser par chapitres se multiplia, et l'on fit des livres de grammaire Arabe, des dictionnaires, des chroniques et des annales. Avant cette époque, tous les savans Musulmans parloient de mémoire, et la science se transmettoit d'après des feuilles isolées et qui n'étoient point réunies dans un certain ordre. Alors il devint plus aisé, grâce à Dieu, d'acquérir la science; et l'usage d'apprendre par cœur et de conserver les choses dans la mémoire diminua de jour en jour. Ici finit le passage extrait de Dhéhébi. »

العاص الصلح ودعاه اليه على ان يفرض للعرب على القبط دينارين دينارين على كل رجل منهم فاجابه عمرو الى ذلك

A ce récit en succède un autre, dont Abou'lmahasen ne nomme pas l'auteur. Suivant cet autre récit, Makaukas, ayant laissé une garnison et un commandant dans la forteresse, s'étoit retiré avec les principaux d'entre les Coptes dans l'île nommée depuis *Raudha,* et où étoit établi, au temps d'Abou'lmahasen, le chantier de construction. De là Makaukas envoya des députés au camp d'Amrou, pour y entamer des négociations. La réponse dont ils furent chargés par Amrou, étoit celle-ci: « Il ne peut y » avoir entre vous et moi que trois sortes de conventions. » Si vous embrassez l'islamisme, vous serez nos frères, et » vous jouirez des mêmes droits que nous; si vous vous » refusez à cela, et que vous consentiez à payer le *djizyèh* » en signe de dépendance, vous serez assujettis à notre » domination; ou bien nous ne cesserons de vous faire » la guerre, et nous persisterons à vous combattre, jusqu'à » ce que Dieu, qui est le meilleur de tous les juges, pro- » nonce entre vous et nous. » A la suite de cela, Amrou, sur la demande de Makaukas, envoya dix députés au camp de ce dernier, dans l'île. Dans les pourparlers qui eurent lieu, Abbada ben-Samit, qui portoit la parole, offrit de nouveau les mêmes conditions, et refusa d'écouter aucune autre proposition. Il est bon de voir en quels termes Abbada développa la seconde des conditions proposées.

وان ابيتم الا الجزية فادّوا الينا الجزية عن يد وانتم صاغرون نعاملكم

نعاملكم على شيء نرضاه نحن وانتم فى كل عام ابدا ما بقينا وبقيتم
ونقاتل عنكم من ناواكم وعرض لكم فى شيء من ارضكم
ودمايكم واموالكم ونقوم بذلك عنكم اذ انتم فى ذمّتنا وكان
لكم به عهد علينا

Si, dit-il, vous refusez d'embrasser l'islamisme, et que vous consentiez seulement à payer le *djizyèh*, payez-le nous en signe de dépendance ; vous nous serez assujettis : nous vous traiterons d'après un accord convenu entre vous et nous, et fixé pour chaque année, à toujours, tant que vous existerez et nous aussi. Nous combattrons pour votre défense contre quiconque vous attaquera et portera quelque atteinte à vos terres, à vos vies ou à vos biens : nous soutiendrons vos droits en votre lieu et place, attendu que vous serez sous notre protection, et que nous aurons contracté à cet égard envers vous une obligation.

Les Musulmans s'étant rendus maîtres du château et de tous les bâtimens qui étoient sur le fleuve, et coupant toute retraite à ceux qui étoient réfugiés dans l'île, Makaukas fit dire à Amrou qu'il acceptoit la seconde des conditions par lui proposées, et l'on convint, de part et d'autre, de la capitulation, qui portoit, en outre des conditions qu'on a déjà vues, que les Musulmans pourroient se loger avec toute leur suite par-tout où ils voudroient, et que tout habitant chez lequel un ou plusieurs Musulmans prendroient leur logement, seroit obligé de les défrayer pendant trois jours. On maintint les Égyptiens dans la possession de leurs terres et de leurs propriétés mobilières. Les Grecs eurent le choix de rester en Égypte aux mêmes conditions, ou de se retirer sur les terres de l'Empire.

Abou'lmahasen, après avoir terminé ce récit, s'exprime ainsi : « Par la suite on a mis en question si l'Égypte » avoit été soumise par capitulation ou de vive force. Les » partisans de la première opinion se fondent sur les récits » que nous venons de rapporter, et autres semblables, » tels que celui de Kodhaï : ils disent que l'affaire fut » conclue conformément et en exécution de l'entrevue » qui avoit eu lieu dans l'île entre Makaukas et Abbada » ben-Samit; c'est le sentiment du plus grand nombre des » savans Musulmans d'Égypte, tels qu'Okba fils d'Amir, » Yézid fils d'Abou-Habib, Léïth fils de Saad, &c. Ceux, » au contraire, qui disent que l'Égypte fut soumise de » vive force, se fondent sur ce que la forteresse fut » prise de force, et prétendent que toute l'Égypte doit » subir le sort de la forteresse; c'est le sentiment d'Obaïd- » allah, fils de Mogaïra Scheïbani, ainsi que de Malec fils » d'Anas, d'Abd-allah fils de Wahab, et d'autres. Enfin » quelques-uns soutiennent qu'une partie de l'Égypte fut » soumise par capitulation, et une partie de vive force; » du nombre de ceux qui ont adopté cette opinion, » sont Abd-allah fils de Lohaïa, Ebn-Schéhab Zahri, » et autres. »

Le même auteur rapporte ensuite la conquête de l'Égypte, telle qu'elle se trouvoit racontée dans l'ouvrage d'Ebn-Kéthir. Suivant cet historien, tandis que les Musulmans pénétroient dans le château par un côté, les assiégés, sortant de la place par le côté opposé, obtinrent d'Amrou une capitulation qui fut mise par écrit. Ebn-Kéthir la rapporte; elle étoit conçue en ces termes :

بسم الله الرحمن الرحيم

هذا ما اعطى عمرو بن العاص اهل مصر من الامان على انفسهم وملّتهم واموالهم وكنايسهم وصلبهم وبرّهم وبحرهم لا يدخل عليهم فى شىء من ذلك ولا ينقص ولا تساكنهم النوبة وعلى اهل مصر ان يعطوا الجزية اذا اجتمعوا على هذا الصلح وانتهت زيادة نهرهم خمسين الف الف وعليهم ما جنى لصوصهم فان ابى احد منهم ان يجيب رفع عنهم من الجزية بقدرهم وذمّتنا ممّن ابى بريّة وان نقص نهرهم من عادته اذا انتهى رفع عنهم بقدر ذلك ومن دخل فى صلحهم من الروم والنوبة فله مثل ما لهم وعليه مثل ما عليهم ومن ابى واختار الذهاب فهو آمن حتى يبلغ مأمنه او يخرج من سلطاننا عليهم ما عليهم اثلاثا فى كل ثلث من السنة جباية ثلث ما عليهم لهم على ما فى هذا الكتاب عهد الله وذمّة رسوله وذمّة الخليفة امير المومنين وذمّة المومنين وعلى النوبة الذين استجابوا ان يعينوا بكذا وكذا راسا وكذا وكذا فرسا معونة على ان لا يغزوا ولا يمنعوا من تجارة صادرة ولا واردة وشهد الزبير وعبد الله ومحمد ابناه وكتب وردان (1)

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Voici la capitulation accordée par Amrou ben-Alas aux habi-

(1) Je me suis servi, pour copier ce texte, des man. Ar. n.os 653, 654 et 659; mais j'ai, en général, suivi le premier de ces manuscrits.

tans de l'Égypte, pour la sûreté de leurs personnes, de leur religion, de leurs biens, de leurs églises, de leurs croix, de leurs possessions tant sur terre que sur mer. On n'attentera à leurs droits relativement à aucune de ces choses (1), et on ne leur fera éprouver aucun tort. Les Nubiens ne s'établiront point avec eux. Les habitans de l'Égypte seront obligés à payer le *djizyèh*, quand ils auront donné leur consentement à cette capitulation, et que le fleuve qui arrose l'Égypte aura eu une crue complète : leur *djizyèh* sera de cinquante millions. Ils seront aussi responsables des délits commis par les brigands d'entre eux. Si quelques-uns d'eux refusent de souscrire à ces conditions, on diminuera le *djizyèh* à payer, en proportion de leur nombre. Nous ne devons aucune protection à ceux qui refuseront de se soumettre à cette obligation. Si, la crue du fleuve étant terminée, il n'a pas atteint la hauteur requise, le montant du *djizyèh* sera réduit dans la même proportion. Si quelqu'un des Grecs et des Nubiens juge à propos d'accéder à cette capitulation, il jouira des mêmes avantages et sera soumis aux mêmes obligations que les Égyptiens : ceux qui s'y refuseront et qui préféreront quitter le pays, jouiront d'une pleine sauvegarde, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés dans un lieu de sûreté, et qu'ils soient hors de notre pouvoir. La contribution qui est imposée aux Égyptiens, sera payable en trois termes, par tiers, savoir : un tiers à l'échéance de chaque tiers de l'année. Tout ce qui est contenu dans cet écrit, est un engagement contracté envers eux, au nom de Dieu ; et ils sont mis sous la protection de son prophète, du khalife prince des Croyans et des Croyans eux-mêmes. Les Nubiens qui se sont (2) soumis, devront fournir tant d'hommes et tant de chevaux par forme de secours ; moyennant quoi on ne portera point la guerre chez eux (3),

(1) Le verbe دخل, suivi de على devant le complément qui indique la personne, et de فى devant celui qui indique la chose, signifie *empiéter sur les droits de quelqu'un*, par rapport à une chose (*voy.* mon édition du *livre de Calila et Dimna, pag. 269*). Il faut prononcer au passif لا يُدْخَلُ.

(2) Peut-être faut-il traduire, *qui ont consenti à embrasser l'islamisme.* Je suis fort porté à penser que c'est là le vrai sens.

(3) Ou plutôt, *moyennant quoi ils seront dispensés de l'obligation de faire*

et on ne mettra aucun obstacle à leur commerce, soit en allant, soit en revenant.

Ont souscrit, comme témoins, Zobéïr et ses deux fils Abd-allah et Mohammed; Vardan a tenu la plume.

Je suis loin de garantir l'authenticité de cet acte; je dois avouer cependant qu'il ne me paroît offrir rien qui choque la vraisemblance.

Abou'lmahasen ajoute, toujours d'après Ebn-Kéthir, que les Égyptiens acceptèrent tous cette capitulation; qu'ensuite Abou-Mariam et Abou-Marta vinrent trouver Amrou pour demander la restitution des personnes captives (1) qui avoient été prises postérieurement à la bataille. Amrou rejeta leur demande et les fit chasser de sa présence. Mais Omar, ayant appris cela, ordonna qu'on rendît tout ce qui avoit été pris pendant les cinq jours d'armistice qu'Amrou avoit accordés, et tout ce qui avoit été pris à ceux qui ne portoient pas les armes : il n'excepta de la restitution que les personnes prises aux gens qui portoient les armes.

Abou'lmahasen rapporte ensuite d'une manière abrégée ce que nous avons cité plus haut d'après Makrizi, et qui est fondé sur l'autorité de Sofyan ben-Wahab Khaulani, et d'où il résulteroit que c'est Omar qui a privé les Musulmans des droits qu'ils avoient sur l'Égypte comme sur un pays conquis de vive force. Mais, après avoir fait observer que cette tradition n'est rapportée que par un seul auteur,

la guerre sacrée. Le verbe يغزوا peut être prononcé à l'actif ou au passif; mais le dernier sens proposé dans cette note doit être préféré, si l'on admet qu'il s'agit ici des Nubiens qui avoient consenti à embrasser l'islamisme.

(1) Le mot de l'original سبايا

et qu'il y a dans la série des personnes par lesquelles cet auteur suppose qu'elle a été transmise, une erreur qui autorise à en suspecter l'authenticité, il ajoute :

فلو صحّ لدلّ على فتحها عنوة ولدلّ على ان الامام يخير فى الاراضى العنوة ان شاء قسمها وان شاء ابقاها

Au surplus, si cette tradition étoit authentique, elle prouveroit que l'Égypte a été soumise par la force : elle démontreroit aussi que l'imam peut disposer à son gré des terres conquises de vive force; qu'il peut, ou les partager aux Musulmans vainqueurs, ou les laisser entre les mains des vaincus.

Je pourrois citer beaucoup d'autres écrivains, dans le récit desquels on verroit reparoître les mêmes faits, avec plus ou moins de détail, et avec les mêmes variations dans les circonstances; mais ce seroit abuser inutilement de la patience de ceux qui me lisent. Malgré la diversité d'opinions des écrivains Musulmans relativement à la manière dont l'Égypte a été conquise, tout me paroît prouver qu'il y a eu une convention arrêtée entre Amrou et le gouverneur de cette province, convention en vertu de laquelle les habitans ont dû conserver toutes leurs propriétés et tous leurs droits, et ont été reçus sous la protection des Musulmans, à la charge de payer un impôt annuel de deux pièces d'or par chaque homme fait, jouissant de toutes ses facultés, et, en outre, de loger et défrayer pendant trois jours les Musulmans qui se présenteroient chez eux.

Au surplus, si l'on n'admettoit point la réalité de cette

comprend les femmes, les enfans et les esclaves que l'armée Musulmane avoit pris. C'est pour cela que j'ai dit *les personnes captives*.

convention, il faudroit toujours reconnoître que la chose auroit été réglée de la sorte par la seule volonté d'Omar, qui auroit renoncé spontanément aux avantages plus grands auxquels les lois de la guerre lui donnoient droit; et les conséquences de cette renonciation volontaire, faite moyennant les conditions susdites, seroient toujours les mêmes, comme je l'ai déjà dit.

Mais comment ces conditions furent-elles exécutées? C'est ce qu'il est plus difficile de bien établir. Les Musulmans, lorsqu'ils imposèrent ces conditions aux Égyptiens, connoissoient à peine le pays qu'ils venoient de soumettre, et la nature de son administration. On assure qu'ils ignorèrent un an entier l'existence du Fayyoum. Ils n'avoient pas eu d'abord, à ce qu'il paroît, l'intention de s'établir en Égypte, et ils avoient regardé la possession de ce pays comme un acheminement à d'autres conquêtes : aussi s'étoient-ils contentés de stipuler pour leurs gens un droit de logement de trois jours, par tout où ils se présenteroient. Ils avoient cru pouvoir percevoir chaque année une capitation de deux pièces d'or sur tous les Chrétiens valides, et cette imposition devoit servir à leur faciliter d'autres expéditions plus lointaines; mais bientôt sans doute ils reconnurent qu'à l'exception d'Alexandrie, et peut-être de quelques autres villes, cette contribution ou taxe personnelle devoit nécessairement être convertie en une imposition foncière, et que, la somme totale étant une fois fixée par des dénombremens, la répartition devoit en être faite entre les villages, à raison, non des individus contribuables, mais des terres inondées et mises annuellement en culture. Je suis convaincu même que les cotisa-

Soyouti, mar. Ar. n.° 731, fol. 55 verso.

tions de certaines parties de l'Égypte, et particulièrement de la haute Égypte, durent être de bonne heure, et peut-être dès l'origine, converties en fournitures de denrées et prestations en nature. Il est vraisemblable que cela se pratiquoit ainsi sous l'administration des Romains et des Grecs du Bas-Empire, et il y a tout lieu de croire que les gouverneurs Musulmans de l'Égypte adoptèrent les mêmes mesures.

Les Arabes s'étant fixés en divers lieux de l'Égypte, le sort fâcheux des habitans dut encore s'aggraver. Faute d'une bonne administration, les mesures annuelles nécessaires pour profiter de l'inondation et multiplier ses bienfaits, telles que l'entretien et les réparations des canaux, des digues de retenue et des chaussées, étant négligées, des villages furent ruinés et se dépeuplèrent. La partie de l'imposition qui étoit à leur charge, étant reversée sur la population des villages voisins, ceux-ci se trouvèrent surchargés: ainsi toutes les sources de la prospérité et de l'industrie furent attaquées, et la misère prit par-tout la place de l'abondance. Des nuées d'Arabes furent appelées en Égypte pour remplacer les habitans que la misère avoit détruits: mais bientôt les vexations des gouverneurs soulevèrent et les restes des anciens habitans et ces nouvelles colonies; la partie orientale et septentrionale de la basse Égypte sur-tout devint, pendant une longue suite d'années, un théâtre de guerres et de massacres; et la paix qui succéda à ces troubles funestes, fut celle de la mort et des tombeaux.

Tous les traits dont se compose le tableau que je viens de présenter, ne sont pas expressément détaillés dans les écrivains Arabes, qui, dans les premiers temps de leur his-

toire,

toire, n'ont recueilli que des faits détachés, sans liaison et sans ordre. Je crois cependant n'avoir fait que suivre les indications qu'ils nous donnent. Je vais en rapporter ici plusieurs d'après Ebn-Abd-alhakem, qu'ont copié les historiens postérieurs, et, entre autres, Makrizi et Soyouti.

Mais je dois auparavant répondre à une objection que l'on pourroit faire contre ce que j'ai dit jusqu'ici.

Othman ayant succédé à Omar dans le khalifat, et Amrou lui ayant demandé de réunir à son gouvernement de la basse Égypte celui de la haute Égypte et du Fayyoum, qu'Omar avoit donné à Abd-allah ben-Saad, frère de lait d'Othman, le nouveau khalife s'y refusa. Amrou ayant déclaré qu'il ne retourneroit en Égypte qu'à cette condition, et s'étant emporté, Othman le destitua, et fit expédier à Abd-allah ben-Saad les patentes de gouverneur de toute l'Égypte. Sous le gouvernement d'Abd-allah, les habitans d'Alexandrie secouèrent le joug des Musulmans; une flotte grecque débarqua dans le port de cette ville une armée commandée par l'eunuque Manuel, et les habitans se joignirent à cette armée. Makaukas cependant n'avoit fait aucun mouvement, ni pris aucune part à cette défection.

Man. Arabe n.° 655, p. 235.

Man. Arabe n.° 655, p. 237; Soyouti, manus. Arabe n.° 791, fol. 61 verso; Abou'lmahasen, n.° 659, fol. 22 verso et 27 recto; Makrizi, n.° 682, fol. 91 verso.

Les Grecs étant donc maîtres d'Alexandrie, les Égyptiens prièrent Othman de renvoyer Amrou en Égypte et de le charger de cette guerre. Othman y consentit, et Amrou s'avança contre les Grecs, tant par terre que sur le fleuve. Les Coptes se réunirent à Makaukas : quant aux Grecs, aucun d'eux ne lui obéit. On conseilla alors à Amrou d'attaquer l'ennemi avant que son parti se fût grossi, dans la crainte que toute l'Égypte ne se soulevât: mais il rejeta ce conseil, préférant, dit-il, que les rebelles

vinssent le chercher, parce que par-là ils dévasteroient tous les lieux qu'ils traverseroient, et que Dieu châtieroit ainsi les ennemis de l'islamisme les uns par les autres. Ils s'avancèrent donc ainsi jusqu'à Nikious, ayant grossi leur troupe de quelques habitans des villages voisins d'Alexandrie qui s'étoient joints à eux, et pillant tout sur leur route pour fournir à leur subsistance. Ce fut en ce lieu que commença à s'engager le combat, tant sur terre que sur le fleuve. Après plusieurs actions que je passe sous silence, les Musulmans mirent en fuite les Grecs, et les poursuivirent jusqu'à Alexandrie, où ils entrèrent avec les vaincus. Manuel périt; et, le carnage ayant cessé par ordre d'Amrou, on bâtit dans la suite, au lieu même où il avoit donné cet ordre, une mosquée qui fut, à cause decela, nommée *la mosquée de la Miséricorde* مسجد الرحمة. Amrou fit détruire les murs de la ville, comme il en avoit fait le serment au commencement de la guerre; puis il fit réunir tout le butin. Alors les habitans des villages qui n'avoient point pris part à la révolte, réclamèrent leurs effets en disant: « Tandis que » nous demeurions fidèles à la paix conclue avec les Mu- » sulmans, ces brigands sont venus nous surprendre, et » ont pris nos effets et nos bêtes de service: aujourd'hui » tout cela est entre vos mains. » Amrou leur fit rendre tout ce qu'ils reconnurent pour leur appartenir. Quelques-uns d'entre eux dirent à Amrou: « Vous n'avez pas agi » équitablement à notre égard: nous devions compter que » vous combattriez pour notre défense, puisque nous » sommes sous votre protection, et que nous n'avons point » manqué à nos engagemens. Quant à ceux qui ont rompu

» la foi donnée, que Dieu les maudisse! » Amrou se repentit alors du parti qu'il avoit pris, et dit: « Plût à Dieu » que je me fusse trouvé à leur rencontre au moment même » où ils sont sortis d'Alexandrie (1)! » D'après ce récit, on ne peut supposer que l'invasion d'Alexandrie et d'une partie de la basse Égypte par les Grecs, quatre ans environ après la soumission de ce pays aux Musulmans, ait apporté aucun changement aux conventions précédentes et aux

(1) `Ebn-Abd alhakem rapportoit sur la cause de cette guerre une anecdote qui est étrangère à mon sujet, mais qu'il ne sera pas inutile de transcrire ici, parce qu'elle prouvera que, dès le temps d'Amrou, les Musulmans respectoient peu les conventions arrêtées entre eux et les habitans de l'Égypte. Voici donc ce qui avoit donné lieu à l'invasion des Grecs, suivant cet historien. Le chef d'un village nommé *Adjna* étoit venu trouver Amrou, et lui avoit dit: « Faites-nous » connoître ce que chacun de nous » doit payer pour le *djizyèh*, et nous » supporterons avec patience cette » contribution. » Amrou, montrant de la main le mur d'une église, dit: « Quand vous me donneriez aussi gros » d'or qu'il y a du bas de cette muraille » jusqu'au toit, je ne vous le dirois » pas. Vous êtes notre trésor: si l'on » exige beaucoup de nous, nous vous » imposerons beaucoup; si l'on allége » notre charge, nous allégerons la » vôtre. » Cette réponse irrita le chef du village d'Adjna, qui passa chez les Grecs et les amena en Égypte. Après la défaite des Grecs, cet homme, qui étoit Nabatéen, fut fait prisonnier, et on l'amena à Amrou. Les Musulmans qui se trouvoient là, vouloient qu'on le fît mourir; Amrou s'y refusa, et le renvoya, en lui disant: « Va-t-en, et » amène-nous encore une autre ar- » mée. » Quelques personnes ajoutent à ce récit diverses particularités. Ils disent que cet homme se nommoit *Talma*, et que, quand on l'eut amené devant Amrou, celui-ci lui fit donner des bracelets, un diadème et un vêtement [*hornous* برنس] de pourpre, et lui dit: « Amène-nous encore une » armée pareille à la première. » Talma se soumit à payer le *djizyèh*. Quelqu'un lui ayant dit, « Que ne vas-tu » trouver l'empereur Grec! » il répondit: « Si j'allois le trouver, il me feroit » mourir, et me reprocheroit d'avoir » été cause de la perte de ses sujets. »

Adjna est peut-être le lieu nommé *Adja* اجا dans l'état des villages de l'Égypte que j'ai publié à la suite de la Relation de l'Égypte d'Abd-allatif, *pag. 621*. Dans un texte de Makrizi cité précédemment, ce même nom est écrit *Ahhna* اخنا. *Voy.* les Recherches sur l'Égypte par M. Ét. Quatremère, *pag. 183*, note 3.

obligations réciproques des Égyptiens et des Arabes. C'étoit l'objection que je devois réfuter, afin de ne laisser aucun doute sur la nature de ces obligations. Voyons maintenant comment elles furent exécutées de la part des vainqueurs.

Après que les fondemens de Fostat eurent été jetés par Amrou, qu'il y eut construit une mosquée, et que les différentes familles Arabes qui l'avoient suivi en Égypte, se furent partagé le terrain de la nouvelle ville et y eurent obtenu des propriétés, connues dans les écrivains Arabes sous le nom de خطّة, au pluriel خِطَط, Amrou, qui ne regardoit la conquête de l'Égypte que comme un moyen d'étendre sur des contrées plus éloignées la domination Musulmane, ne permettoit point à ses soldats de se livrer à la culture des terres (1). Au retour de leurs expéditions, il leur recommandoit de se répandre dans les terres cultivées et couvertes de verdure, pour y refaire leurs chevaux : « Allez, leur disoit-il, maintenant que les terres vous » offrent tous les avantages d'une belle saison ; et lorsque le » lait s'aigrira, que le bois deviendra dur, que les mouches » se multiplieront, revenez dans vos habitations à Fostat.

Man. Arabe n.° 655, p. 196; Soyouti, manus. Arabe n.° 791, fol. 59 verso.

(1) Ebn - Abd - alhakem nous apprend très-positivement qu'Omar et Amrou défendoient aux soldats Musulmans de cultiver les terres, voulant qu'ils se contentassent de la paie que le khalife avoit établie, et des rations que les habitans de l'Égypte étoient tenus de leur fournir. Ceux qui enfreignoient ces défenses étoient punis (*voy.* man. Ar. n.° 655, *pag. 221 et 222;* Soyouti, n.° 791, *fol. 60 verso*). Il y a dans le texte de ce récit un mot qui m'est inconnu. On y lit que le khalife Omar ordonna à son بنادر d'aller trouver les commandans des troupes, pour leur enjoindre d'interdire la culture des terres à leurs soldats. Peut-être est-ce le mot Persan بندار, qu'on pourroit traduire par *facteur, agent commercial, banquier.*

» Je ne sais, en vérité, de quoi est capable celui qui s'en-
» graisse lui-même et laisse maigrir son cheval. » Alors il désignoit à chaque famille ou tribu le territoire où elle devoit mettre ses chevaux à la pâture, pendant la saison des herbages et de l'abondance du lait. Là, ils exerçoient leurs chevaux à la course.

Un trait de l'histoire de ces premiers temps prouve qu'Amrou et les autres généraux Musulmans ne se piquoient point de désintéressement. Omar, comme nous l'apprend Ebn-Abd-alhakem, se vit obligé d'envoyer Mohammed ben-Mosléma Ansari pour tirer des gouverneurs des provinces, et notamment d'Amrou ben-Alas, une partie des sommes qu'ils avoient levées dans leurs gouvernemens. Leur luxe avoit fixé l'attention de quelques Musulmans, qui en avoient donné avis à Omar. Ce prince fit faire des reproches par Mohammed ben-Mosléma à Amrou, et exigea de lui la moitié des richesses qu'il avoit amassées. *Man. Arabe n.° 655, p. 203.*

A peine les Musulmans eurent-ils étendu leurs conquêtes hors des régions où leur religion étoit professée, qu'ils soumirent ceux des peuples conquis qui ne voulurent pas embrasser l'islamisme, à des obligations pénibles et avilissantes. Omar, qui sembloit plutôt exercer le souverain pontificat qu'une autorité profane, fut le premier à assujettir les Juifs et les Chrétiens à des lois de ce genre. Il voulut qu'on imprimât une marque avec du plomb sur le cou des sujets d'une religion étrangère : il ordonna qu'ils portassent la ceinture extérieurement et par-dessus leurs habits, qu'ils coupassent leurs cheveux sur le front, qu'ils fussent assis de côté sur leurs bâts, *Man. Arabe n.° 655, p. 209; Makrizi, n.° 682, fol. 43 verso; Soyouti, n.° 791, fol. 56 recto.*

enfin qu'ils se distinguassent des Musulmans par leurs vêtemens. Ces signes extérieurs sembloient avoir pour but d'offrir un moyen plus facile de reconnoître tous ceux qui étoient sujets au paiement du *djizyèh*. Omar prescrivit à ses agens de n'exiger cette imposition que de ceux sur le visage desquels le rasoir avoit passé, et d'en tenir exempts les femmes et les enfans (1).

Amrou prélevoit sur le montant de cette imposition, avant de l'envoyer à Omar, tout ce dont il avoit besoin pour l'entretien et le salaire des ouvriers employés à creuser les canaux, relever les chaussées, bâtir les ponts et détruire les îlots qui se formoient et mettoient obstacle au cours des eaux. On employoit à ces travaux cent vingt mille hommes, avec des pioches, des pelles et autres outils, et ce travail n'étoit interrompu ni été ni hiver.

Les individus soumis au *djizyèh* devoient payer, si leurs espèces étoient d'argent, quarante dirhems, et quatre dinars, s'ils avoient des espèces d'or : mais, outre cela, il falloit fournir à chaque Musulman un ardeb de froment par mois, et une certaine quantité de viande grasse et de miel ; il falloit aussi fournir des toiles dont le khalife habilloit ses troupes (2). Les Égyptiens étoient en outre

(1) On n'exige point cette imposition personnelle des enfans, jusqu'à ce qu'ils soient présumés avoir atteint l'âge de douze ans ; et faute de registres qui puissent servir à constater l'âge des enfans, le percepteur a une petite corde qui est censée être la mesure de la périphérie de la tête d'un enfant de douze ans : tous ceux dont la tête ne peut pas y passer, sont classés au nombre des contribuables. (Mém. de M. Estève sur les finances de l'Égypte, *chap. IV, pag. 69.*)

(2) L'obligation de fournir des habits aux soldats existoit déjà sous le gouvernement des empereurs. *Voyez* le Code Théodosien, *liv. VII, tit. 6, §. 3.*

obligés à loger et défrayer, trois jours durant, tout Musulman qui se présentoit chez eux.

Le *djizyèh* étoit, de sa nature, une imposition personnelle, payable en argent : mais le plus souvent il se convertissoit en une imposition foncière; et c'est, sans doute, la raison pour laquelle cette imposition est le plus ordinairement désignée par le nom de *kharadj*. Voici comment se faisoient la répartition et la levée de cette contribution, suivant que le rapporte Ebn-Abd-alhakem :

Man. Arabe n.° 655, p. 211; Makrizi, n.° 682, fol. 43 verso; Soyouti, n.° 791, fol. 56 verso.

« Lors, dit cet écrivain, qu'Amrou fut paisiblement » établi en Égypte, il confirma la méthode de recouvre- » ment des impôts qui étoit en usage parmi les Coptes » sous le gouvernement des Grecs. Le recouvrement dont » il s'agit s'opéroit avec une équitable répartition. Si » le territoire d'un village étoit en bon état de culture, et » sa population abondante, sa cote étoit augmentée; si, » au contraire, sa population étoit foible, et les terres en » mauvais état, on diminuoit sa cote d'imposition. Les » écrivains et les contrôleurs (1) de chaque village se réu- » nissoient avec les principaux habitans, et faisoient con- » tradictoirement la reconnoissance des terres cultivées et

(1) Le texte du manuscrit Arabe n.° 655 porte فتجمع عرافسى كل قرية وماروتها ورؤساء اهلها. Dans Makrizi et Soyouti on lit ainsi les prémiers mots, فيجتمع عَرافسوا كل قرية, et cette leçon me paroît préférable. Le mot عَرافسوا est sans doute le pluriel de عَرافس; mais je pense qu'il faut écrire غرافسوا, et que غرافس est le mot Grec γεώφυς. Il répond à ce que les Arabes appellent كاتب. Dans le man. Ar. n.° 785, on lit غرافسى; ce qui confirme ma conjecture. Quant au mot ماروت, que j'ai traduit au hasard par *contrôleurs*, il m'est tout-à-fait inconnu. Peut-être est-ce une altération du mot Grec μάρτυρ, *témoin* : il répondroit alors au شاهد des Arabes.

» des terres incultes. Lorsqu'ils étoient tombés d'accord à » reconnoître un excédant de cote, ils se retiroient, et » reportoient cet excédant aux chefs-lieux des districts. » Là ils se réunissoient aux chefs de tous les villages; et » l'on répartissoit cet excédant sur les autres villages, sui- » vant ce que chacun d'eux pouvoit supporter, et suivant » l'étendue des terres cultivées. On revenoit ensuite dans » chaque village avec la répartition qui avoit été faite. On » réunissoit cette répartition, le *kharadj* qui formoit la » cote originelle de chaque village, et l'état des terres en » culture du village. On commençoit par retirer de l'état » général des terres celles qui appartenoient aux églises, » aux bains (1) et aux bacs; on en déduisoit encore la » quantité qui représentoit la fourniture des vivres néces- » saires aux Musulmans et à la suite du prince (2). Cette » opération terminée, on faisoit l'état des artisans et des » gens de journée domiciliés dans le village, et on les » imposoit en proportion de leurs moyens. S'il y avoit dans » le village quelque étranger réfugié (3), on le cotisoit

(1) Nous voyons, par l'édit de Justinien *de Alexandrinis et aliis Ægyptiacis provinciis*, qu'il y avoit certaines sommes assignées par le fisc à l'entretien des bains et à certains navires.

(2) Le texte porte, عدد الضيافة للمسلمين ونزول السلطان. Le mot *sultan* pourroit sembler indiquer une époque plus récente que celle d'Ebn-Abd-alhakem; mais ce mot peut avoir été employé en parlant du gouverneur d'Égypte, considéré comme le successeur du préfet augustal, ou du *Dux* de la Thébaïde.

(3) Il y a dans le texte جالية: c'est le singulier de جوالى. Ce dernier mot, ainsi que l'observe expressément Makrizi (man. Ar. n.° 682, *fol. 60 verso*), signifioit de son temps le *djizyèh*, c'est-à-dire, la capitation des Juifs et des Chrétiens. Sans doute il avoit primitivement une autre signification. Je conjecture qu'il vouloit dire *un homme sans domicile fixe et sans état:* cela est analogue à la signification de la racine جلى. On se

» pour

» pour la somme qu'il pouvoit porter : rarement étoit-ce » autre chose qu'un mendiant ou un homme vagabond (1).

» Après cela, on examinoit combien il restoit du *kha-* » *radj*, et on le répartissoit sur la quantité totale de la » terre ; ensuite on partageoit les terres à ceux qui vou- » loient les ensemencer, à raison de leurs facultés. Si » quelqu'un représentoit qu'il ne pouvoit pas cultiver la » quantité de terre qui lui étoit assignée, on reversoit la » quantité dont il ne vouloit pas se charger sur les autres, » en proportion de ce qu'ils pouvoient supporter : d'autres, » au contraire, demandoient-ils une augmentation de terre » à faire valoir, on leur donnoit ce dont les pauvres » avoient demandé à être déchargés. Si plusieurs vouloient » avoir l'excédant des terres et se les disputoient, on les » partageoit entre eux tous également. On partageoit les » terres en vingt-quatre kirats, comme le dinar se partage : » c'étoit ainsi qu'on en faisoit la division.

» On imposa un demi-*ardeb* de froment par faddan, et

sert encore aujourd'hui du mot جوالى en Égypte pour exprimer l'imposition personnelle que paient les Juifs et les Chrétiens, quoiqu'on y applique aussi abusivement le mot خـــراج. Dans le Mémoire de M. Estève sur les finances de l'Égypte, on voit *(chap. IV, pag. 68)* que l'officier chargé de la perception de ce droit est appelé l'*effendy elgoualy*, en arabe افندى الجـوالى. On suppose qu'il y a environ 90,000 individus soumis à cette imposition.

(1) Dans le man. Ar. n.° 655, on lit والمتزوج. J'ai traduit *ou un vagabond*, parce que j'ai supposé qu'il falloit lire المتزوح, c'est-à-dire, *éloigné de son domicile.* Dans quelques manuscrits de Makrizi, les points diacritiques sont omis en tout ou en partie ; dans d'autres on lit, وقل ما كانت تكون الا الرجل الشاب او المتزوج, *bien rarement étoit-ce autre chose qu'un jeune homme ou un homme marié.* Cela ne semble pas donner un sens satisfaisant. Au surplus, la solution de cette difficulté est tout-à-fait étrangère à mon sujet.

» deux *waïbas* de l'orge ; pour le sainfoin, on ne l'imposa » point : le *waïba* étoit alors de six *mudds*. »

Je ne suis point du tout éloigné de croire ce qu'affirme l'auteur Arabe cité; savoir, que, sous le gouvernement des empereurs Grecs, le recouvrement de l'impôt se faisoit en cette manière : cela est d'autant plus vraisemblable, que dans ce pays, et sur-tout dans la haute Égypte, à cause des diverses chances de l'inondation, et des travaux nécessaires pour la conservation et la répartition des eaux, les terres ont toujours dû être considérées plutôt comme la propriété communale des villages que comme des propriétés particulières. La portion à laquelle tel ou tel individu avoit droit, n'étoit pas un nombre déterminé d'arpens situés dans une telle portion du territoire et susceptibles de bornage : c'étoit une portion aliquote, un vingt-quatrième, par exemple, ou le tiers, le quart, le sixième d'un vingt-quatrième, à prendre, chaque année, dans la portion du terroir appartenant au village qui avoit été inondée. Aussi voyons-nous qu'en général les conquérans de l'Égypte ont laissé aux indigènes l'administration des provinces et des villages. Alexandre trouva ce régime établi par les Perses, et le conserva : il nomma les membres de l'administration générale, et les chargea, entre autres choses, de recueillir l'impôt; mais le montant devoit être versé entre leurs mains par les naturels, qui le percevoient dans leurs districts : car je ne fais point de difficulté d'appliquer aux gouverneurs des autres provinces ce qu'Arrien dit à l'occasion de Cléomène, nommé gouverneur de la province d'Héroopolis ou nome Arabique : « Alexandre, » dit-il, ordonna à Cléomène de laisser les *nomarques*

» administrer leurs nomes, comme la chose étoit établie » anciennement. Il devoit recevoir d'eux les contributions; » mais c'étoient eux qui étoient chargés de les verser entre » ses mains. » Καὶ τούτῳ παρηγγέλλετο τὰς μὲν νομάρχας ἐᾶν ἄρχειν τῶν νομῶν τῶν κατὰ σφᾶς, καθάπερ ἐκ παλαιοῦ καθειστήκει, αὐτὸν δὲ ἐκλέγειν παρ' αὐτῶν τοὺς φόρους· οἱ δὲ ἀποφέρειν αὐτῷ ἐπάχθησαν. *Arrian. de Exped. Alex. lib. III, cap. VI.*

Les *moderatores*, des mains desquels, suivant une loi des empereurs Valentinien, Théodose et Arcade, adressée au préfet augustal Florentius, et rapportée dans le Code de Justinien, liv. I, chap. XXXVII, le préfet devoit recevoir les contributions, étoient sans doute aussi des Égyptiens.

Aucun doute que les *liturgi* dont il est parlé dans une loi de Théodose et d'Honorius, insérée dans le Code Théodosien, liv. II, titre 24, §. 6, ne fussent aussi des naturels du pays (1).

Du système que nous avons exposé dérivoient certaines conséquences que les écrivains Arabes nous ont transmises sans en donner la raison, et qui, au premier abord, paroissent très-extraordinaires.

Telle est cette décision, attribuée à Omar ben-Abdalaziz : « Tout sujet d'une religion étrangère qui se fait » Musulman, reste maître de sa personne et de ses richesses *Man. Arabe n.° 655, p. 212.*

(1) Cette loi nous fait voir que sous le nom de *liturgi* étoient compris différens officiers de l'administration des villages. La loi nomme les *cephalæotæ*, les *irenarchæ* et les *logographi chomatum*. M. L. Reynier, dans son mémoire intitulé *De l'Égypte sous l'administration des Romains*, a comparé les fonctions de ces divers officiers avec celles des officiers employés aujourd'hui sous les noms de *cateb*, *scheïkh albeled*, *&c.* Ce sont aussi ces officiers que Justinien, en parlant de la Thébaïde (*Edict. 13, cap. 22*), nomme οἱ τούτων τῶν ἐπαρχιῶν ἐπιχώριοι ἄρχοντες, et παγάρχαι.

» mobilières : quant à ses terres, s'il en a, elles font partie » du butin que Dieu a accordé aux Musulmans. »

Man. Arabe n.° 655, p. 213.

On rapporte cette même décision en d'autres termes, qui en fixent encore mieux le sens : « Par rapport à toute » nation qui s'est soumise par capitulation, à la charge de » payer un *djizyèh*, si quelqu'un de cette nation embrasse » la religion Musulmane, ses terres et sa maison demeurent » au reste de sa nation. »

La raison en est que, si le sujet d'une nation étrangère soumis au *djizyèh*, se faisant Musulman, eût conservé ses propriétés foncières, le *djizyèh* de ces propriétés venant à cesser, le revenu des Musulmans en eût été diminué. Il falloit donc, pour que l'imposition ne souffrît pas de diminution, que les terres du Juif ou du Chrétien devenu Musulman restassent à la communauté à laquelle il appartenoit avant sa conversion.

Kodouri décide, au surplus, avec bien plus de raison, qu'en ce cas le nouveau converti continue à payer le *kharadj* de ses terres : mais c'est qu'il distingue toujours en théorie le *kharadj* du *djizyèh ;* ce qui n'est pas vrai en pratique par rapport à l'Égypte.

On attribue encore à Omar fils d'Abd-alaziz une autre décision qui dérive du même principe. Suivant cette décision, les Coptes peuvent vendre les richesses mobilières sujettes à des impositions et qui sont en quelque sorte le cautionnement de l'acquit de leur *djizyèh*, et l'acquéreur en devient légitime détenteur, et n'est point exposé à se voir condamné à la restitution, si les vendeurs sont riches, parce que, dans ce cas, le *djizyèh* ne court aucun risque. Ils peuvent aussi louer leurs terres, à moins

que cette location ne fasse tort au *djizyèh;* car alors on doit les leur faire rendre : mais, si les terres louées excèdent la quantité nécessaire pour garantir le recouvrement de l'imposition, la location est bonne. « Car, disoit celui qui » rapportoit cette décision, nous connoissons deux sortes » de *djizyèh :* il y a un *djizyèh* imposé par tête, et un *djizyèh* » commun, imposé sur la totalité des habitans d'un village, » et dont ils sont tous responsables. S'il vient à mourir » quelqu'un des habitans du village qui supporte un *djizyèh* » commun et non par tête, et que cet homme ne laisse ni » enfans ni héritiers, nous considérons ses terres comme » retournant à la communauté du village et faisant partie » de la masse qui doit le *djizyèh :* si, au contraire, un » homme du nombre de ceux qui doivent le *djizyèh* par » tête, meurt sans laisser ni enfans ni héritiers, la pro- » priété de ses terres revient aux Musulmans. »

La distinction établie par cet écrivain Musulman est spécialement applicable à l'Égypte; mais je la crois fondée plutôt sur le fait que sur le droit. Le *djizyèh,* de sa nature, est un droit personnel imposable par tête, une capitation qui ne peut être levée que sur des sujets non Musulmans. Le droit imposé sur les terres se nomme *kharadj,* et la conversion à l'islamisme n'en dispense point celui qui y étoit précédemment assujetti : car c'est par la terre qu'est dû le *kharadj;* et cette charge suit la propriété, lors même qu'elle passe des mains du sujet Juif ou Chrétien dans celles d'un Musulman. Le droit imposé sur les habitans de l'Égypte lors de la conquête de ce pays par Amrou, fut un véritable *djizyèh,* une capitation de deux pièces d'or par tête d'homme en état de porter les armes. Ce genre d'imposi-

tion pouvoit convenir aux habitans des villes, mais non aux propriétaires ou cultivateurs des terres, habitans des villages. Dans les villages, le recouvrement de l'imposition fut certainement confié aux Coptes, comme il l'a toujours été depuis, et comme il l'étoit, suivant toute apparence, ainsi que nous l'avons déjà dit, du temps de la domination des Romains et des empereurs de Constantinople. Les Coptes, accoutumés à un impôt territorial, continuèrent à répartir le *djizyèh* dû par tout un village sur les terres en culture, après en avoir déduit la portion que pouvoient supporter ceux des habitans qui ne participoient point à la culture des terres. Ainsi, par la nature même des choses, et sans que les autorités supérieures Musulmanes s'en mêlassent (1), le *djizyèh* ou capitation se trouva converti, au grand avantage des Musulmans, en *kharadj*, ou contribution foncière. Il est même vraisemblable que, dans beaucoup de localités, la contribution en argent fut changée en une prestation en nature : cette prestation en nature ne se leva, du moins dans ces temps anciens, que sur les céréales, le blé et l'orge; et elle fut estimée, à ce qu'il paroît, par une appréciation

(1) Dans ces premiers siècles, cependant, les gouverneurs Musulmans portèrent quelquefois leur attention sur la juste répartition des impôts : car Ebn-Abd-alhakem nous apprend qu'Ebn-Réfaa (c'est-à-dire, Abd-almélic fils de Réfaa), étant gouverneur de l'Égypte, parcourut tout son gouvernement pour faire le dénombrement des habitans et répartir le *kharadj* entre eux avec équité. Il passa six mois dans le Saïd, occupé de cette opération, et il alla jusqu'à Syène. Il étoit accompagné d'officiers et de catebs qui l'aidoient dans ce travail. Il employa trois mois au même objet dans la basse Égypte. L'auteur ajoute que l'on compta alors plus de dix mille villages, et que le moins peuplé avoit pour le moins cinq cents hommes payant le *djizyèh*. (Manuscrit Ar. n.° 655, *pag. 216.*)

générale et une sorte de forfait, à un demi-*ardeb* de froment par arpent ou faddan de terre, et deux *waïbas* d'orge par arpent de terre ensemencé en cette nature de grains.

Le *djizyèh* cependant ou imposition personnelle subsista, mais seulement pour les habitans des villes, et, dans les villages, pour les artisans et les journaliers. Cet impôt prit en Égypte le nom de *djalièh* جالية, au pluriel *djéwali* جوالى, par la raison, je crois, que c'étoit celui que payoient les sujets Juifs ou Chrétiens qui n'avoient pas un domicile fixe. Cette capitation, fort différente du *kharadj*, ne pouvoit plus être exigée de ceux qui embrassoient l'islamisme, et ce fut peut-être une des raisons pour lesquelles le christianisme se conserva moins long-temps dans les villes que dans les villages. Makrizi fait positivement observer que le produit de l'impôt nommé *djéwali* étoit devenu beaucoup moindre à mesure que les Coptes avoient embrassé l'islamisme.

« Quant au *djizyèh*, dit-il, que de notre temps on nomme » *djéwali*, il se perçoit par anticipation, au commen- » cement de l'année. Cet impôt produisoit autrefois une » somme très-considérable. Suivant le kadhi Fadhel, dans » l'ouvrage qui a pour titre, *Motédjaddadat alhawadith*, » متجدّدات الحوادث, la recette des *djéwali* fut affermée, en » l'année 587, pour trente-un mille dinars. Aujourd'hui le » produit des *djéwali* est considérablement diminué, parce » qu'un grand nombre de Chrétiens ont embrassé, du » moins à l'extérieur, l'islamisme, dans les fâcheux événe- » mens qui leur sont arrivés. Lorsque Mélic-almouayyad » fut seul souverain de l'Égypte..., il chargea un homme

Man. Arabe n.° 682, fol. 60 verso.

» du recouvrement des *djéwali;* celui-ci fit des recherches » sévères pour découvrir les redevables, dont le nombre » déclaré se trouvoit fort au-dessous de la vérité, et prit » beaucoup de peine pour leur faire payer leur impo- » sition : le produit des *djéwali* monta, en l'année 816, à » onze mille quatre cents dinars, sans compter ce qui fut » dépensé pour les soldats (employés au recouvrement), » et qui s'élevoit à une somme considérable. »

Un fait relatif à l'administration d'Amrou peut jeter un grand jour sur la matière que nous traitons; j'en emprunterai encore le récit d'Ebn-Abd-alhakem, mais en l'abrégeant.

Man. Arabe n.° 655, v. 218.

Le khalife Omar écrivit (1) à Amrou pour lui témoigner son mécontentement de ce que, administrant une province riche, étendue, peuplée et fertile, il n'en retiroit plus la moitié du *kharadj* que l'on en obtenoit précédemment, et cela, sans qu'il y eût ni stérilité ni sécheresse. « Cependant, » ajoutoit-il, vous n'avez cessé dans votre correspondance » de faire beaucoup valoir le *kharadj* que produit votre pro- » vince; j'ai regardé la chose comme certaine et hors de » doute, et j'ai toujours espéré que vous rentreriez dans » votre devoir, et que vous m'enverriez le produit de cette » contribution. Vous prétextez des accidens qui surviennent » dans cette province : mais je ne reçois point ces excuses, » et aucun prétexte ne me satisfait; j'entends absolument » que vous m'envoyiez un produit égal à celui qu'on en » tiroit précédemment. » Omar se plaignoit ensuite de ce

(1) Ces lettres sont difficiles à entendre; on les trouve dans les man. Ar. n.os 655 et 785. Le texte est fautif dans les deux manuscrits; mais cependant il est moins incorrect dans le second.

qu'Amrou

qu'Amrou négligeoit de lui écrire ; il lui reprochoit de se laisser tromper par ceux qu'il employoit à la levée des contributions, et finissoit par lui faire des menaces.

Amrou lui répondit avec beaucoup d'arrogance et de dureté; et, sans entrer dans aucune autre explication au sujet des reproches que lui faisoit Omar, il se contenta de dire que, si l'Égypte produisoit du temps des Pharaons, comme le disoit Omar, des contributions plus considérables, et si cette province étoit mieux cultivée, c'est que ces princes, par une suite de leur irréligion et de leur tyrannie, s'occupoient beaucoup plus de favoriser l'agriculture et les intérêts temporels, que les Arabes devenus Musulmans. Omar réitéra ses reproches en répondant à Amrou, et lui ordonna d'envoyer sur-le-champ le produit du *kharadj*. Amrou lui écrivit : « Les habitans m'ont » supplié d'attendre que leurs grains fussent mûrs, et j'ai » pensé qu'il étoit de l'intérêt des Musulmans eux-mêmes » que l'on usât de douceur envers ces gens-là, plutôt que » de les poursuivre avec rigueur, et de les réduire à vendre » des choses dont ils ne peuvent point se passer. »

Le même écrivain rapporte que le produit du *kharadj*, du temps d'Amrou, fut de douze millions de dinars ; qu'avant lui Makaukas en retiroit vingt millions, et qu'Abdallah ben-Saad, nommé gouverneur par Othman, en tira quatorze millions. Othman dit alors à Amrou : « La femelle » du chameau a donné plus de lait à la seconde traite qu'à » la première. Oui, dit Amrou, mais c'est aux dépens de » la santé du petit. » Suivant d'autres, il répondit : « Fort » bien, si toutefois le petit qu'on a sevré n'en meurt point. »

On rapporte encore qu'Omar manda à Amrou de s'in-

former à Makaukas, des causes auxquelles tenoit la prospérité ou l'appauvrissement de l'Égypte, et que Makaukas, interrogé là-dessus par Amrou, lui répondit : « La prospérité de ce pays dépend de cinq choses : la première, » c'est de ne recouvrer la contribution qu'à une seule » époque (1), quand les semailles sont achevées ; la seconde, » de ne transporter le produit du *kharadj* qu'à une seule » époque, quand le pressurage des raisins est terminé (2) ; » les trois autres sont de creuser tous les ans les canaux, » de réparer les digues et les chaussées, et de ne pas tolérer » les vexations injustes contre les habitans. L'observation » exacte de ces cinq choses rend l'Égypte florissante ; une » conduite opposée cause sa ruine. »

Suivant une autre tradition, Omar, en se plaignant des délais d'Amrou à lui remettre le produit du *kharadj*, lui ordonna de lui envoyer un Copte. Amrou lui envoya un homme du pays, fort âgé, et Omar lui fit des questions sur l'administration de l'Égypte et sur les contributions antérieurement à l'islamisme. Cet homme lui répondit : « On ne levoit rien sur l'Égypte que préalablement on n'eût pourvu à tout ce qui étoit nécessaire pour » l'entretenir en bon état. Aujourd'hui, votre intendant ne

(1) Suivant l'édit de Justinien, le blé de la basse Égypte destiné pour l'approvisionnement de Constantinople devoit être expédié d'Alexandrie avant la fin du mois d'août ; et la quantité accordée à la ville d'Alexandrie pour son approvisionnement devoit être parvenue dans cette ville dans le mois de septembre. Le blé de la haute Égypte destiné à Constantinople devoit être embarqué sur le Nil le 9 août au plus tard, et livré à Alexandrie avant le 10 septembre : celui qui étoit destiné à la consommation de cette capitale de l'Égypte, devoit y être rendu, au plus tard, avant le 15 octobre. (*Edict. 13, cap. 6.*)

(2) Il paroît qu'il s'agit ici du *kharadj* en nature.

» donne aucun soin à cela; il prend tout ce qui lui plaît, » comme s'il ne vouloit en jouir que pendant une seule » année. » Omar sentit la justesse de cette réponse, et agréa les excuses qu'Amrou faisoit valoir.

Je dois dire que toutes ces traditions portent un grand caractère d'authenticité, par le soin même que l'on prend de rapporter les diverses manières dont un même fait avoit été transmis à la postérité, et par le style, qui respire un caractère frappant d'antiquité, et offre souvent des expressions qui n'étoient déjà plus d'usage au temps d'Ebn-Abd-alhakem, et dont il est obligé d'expliquer le sens.

Les Romains percevoient en Égypte d'autres droits que la contribution foncière : on doit desirer de savoir si les Arabes les imitèrent à cet égard. Nous avons parlé du logement militaire, des rations à fournir et de l'habillement des troupes : mais, outre cela, l'Égypte, plusieurs siècles avant la conquête des Turcs, étoit chargée, et l'est encore aujourd'hui, d'une multitude de taxes, de corvées, de contributions indirectes, dont l'invention ne seroit pas désavouée par le génie fiscal des états modernes de l'Europe, telles que droit de mise à port, taxes sur les grains, droits de mesurage, de courtage, taxes sur les bêtes de charge, sur les lieux de débauche, sur tous ceux qu'on mettoit en prison, sur l'éducation artificielle des poulets, sur les vidanges des puisards et des cloaques, sur les pressoirs, les machines hydrauliques, sur tous ceux qui s'embarquoient, &c. &c.

Makrizi nous fait connoître l'époque à laquelle commencèrent à s'introduire en Égypte toutes les taxes qui

Man. Arabe n.° 682, fol. 58 recto.

contribuèrent à la ruine de ce pays. Il fait observer que ce système d'impositions remonte à Omar, qui, ayant appris que les négocians Musulmans qui alloient trafiquer dans l'Inde y payoient des droits de douane, montant au dixième de leurs marchandises, ordonna au gouverneur de Basra de lever aussi un droit sur tous les étrangers qui viendroient trafiquer dans cette ville. Le même khalife imposa sur les habitans de la Syrie, à leur propre réquisition, et à la charge de les protéger, une contribution d'un certain nombre de pièces d'argent pour chaque esclave et chaque cheval, chameau, mulet, &c. En l'année 167 de l'hégire, le khalife Mahdi mit pour la première fois une taxe sur les boutiques. En Égypte, ce ne fut qu'en l'année 256, que l'intendant du *kharadj*, Ahmed ben-Mohammed ben-Modbir, imagina pour la première fois des taxes autres que celle du *kharadj*. Ainsi il réserva au gouvernement le privilége exclusif de la vente du *natroun*, qui, jusque-là, étoit permise à tout le monde; il mit une taxe sur les herbages qui fournissoient à la pâture des animaux domestiques, sur les poissons qui servent à la nourriture de l'homme, et sur divers autres objets. Dès ce moment, les revenus fiscaux de l'Égypte furent distingués en *kharadji* خـــراجی et *hélali* هـــلالی: le premier terme indique la contribution qui se lève sur les terres, et tous ses accessoires; le second, toutes les taxes et revenus dont le recouvrement suit le cours de l'année lunaire, par opposition à la contribution foncière, qui se règle nécessairement par le cours de l'année solaire et agronomique. Dans l'origine, cependant, ces taxes ne portoient pas le nom de *hélali*; on les appeloit

merafik مرافق et *maawin* معاون, c'est-à-dire, *commodités* et *aides*.

Ahmed ben-Touloun, devenu gouverneur de l'Égypte et de la Syrie, supprima ces taxes dans ces deux provinces. Elles furent rétablies vers le déclin de la dynastie des Fatémites, et prirent le nom de *mocous* مكوس, au singulier *macs* مكس. Saladin, ayant succédé aux Fatémites, les supprima de nouveau. Makrizi donne une liste vraiment effrayante des taxes supprimées par Saladin. Son fils Melic-alaziz Othman les rétablit, et enchérit sur ses prédécesseurs.

Malgré l'assertion positive de Makrizi que l'on vient de lire, il y a lieu de croire qu'un droit de douane, connu proprement sous le nom de *macs*, et qui répondoit sans doute au *portorium* du temps des Romains, fut établi en Égypte dès le temps d'Omar.

En effet, Ebn-Abd-alhakem, cité par Soyouti, rapporte, sur l'autorité d'Ebn-Hobaïra (mort en l'année 126), qu'Amrou ben-Alas fit venir Khaled fils de Thabit Fahmi, pour lui donner la perception du droit nommé *macs*, et que, celui-ci s'étant excusé d'accepter cette charge, et Amrou lui ayant demandé le motif de sa répugnance, il répondit : « Caab a dit (sans doute sur l'autorité de Ma- » h omet):Ne vous mêlez point de percevoir le*macs;* car » celui qui perçoit ce droit, sera puni du feu de l'enfer. » La perception du *macs* fut donnée à Rébia fils de Scharhabil fils de Hasana, compagnon du Prophète, qui avoit eu part à la conquête de l'Égypte.

Man. Arabe n.° 791, fol. 59 recto.

Ibid. fol. 76 recto.

Les premières innovations survenues en Égypte par rapport à l'administration des impositions foncières et aux droits de propriété, paroissent remonter au règne du

khalife Hescham, fils d'Abd-almélic (1), lorsque Hasan ben-Yousouf étoit gouverneur de l'Égypte, et Obaïd-allah ben-Hibhab, intendant des finances, en l'an 107 de l'hégire. Voici ce que nous apprend à ce sujet Makrizi.

Cet intendant écrivit au khalife que l'Égypte pouvoit supporter une augmentation de contribution, et, en conséquence, on ajouta à chaque dinar un *kirat*, c'est-à-dire, un 24.e Cette surcharge d'imposition souleva les habitans de Ténou, Némi, Farbaït, Tarabia, et de tout le Hauf oriental. Hasan, gouverneur d'Égypte, fit marcher contre eux les troupes attachées au service du fisc; les deux partis en vinrent aux mains, et il y eut beaucoup de rebelles tués : ce fut là le commencement de la défection des Coptes. Cet événement eut lieu en l'année 107. Hasan demeura en garnison à Damiette pendant trois mois.

(1) Déjà il avoit été fait en Égypte diverses innovations sous le khalifat d'Omar fils d'Abd-alaziz, qui, comme on a eu occasion de le voir, ne favorisoit pas les Coptes. On avoit, antérieurement même à ce khalife, en l'an 97, établi pour la première fois un trésor public à Fostat, comme nous l'apprenons d'Abou'l-mahasen (man. Ar. n.° 659, *fol. 24 recto*). Ce fut Osama, fils de Zéïd Ténoukhi, intendant du *kharadj*, qui fit construire ce trésor. Il y avoit alors des greniers dont la direction dépendoit de l'intendant général des finances; car je vois qu'un personnage nommé *Eyadh ben-Obaïd-allah Azdi*, douzième kadhi d'Égypte, étoit préposé aux greniers على الهرى sous les ordres d'Osama, quand il fut promu au rang de kadhi (man. Ar. n.° 655, *pag. 327*). Sous Omar fils d'Abd-alaziz, Ayyoub fils de Scharhabil étant gouverneur de l'Égypte, en l'année 99, la vente du vin fut prohibée. L'administration des nomes كـور fut ôtée aux Coptes, et donnée à des Musulmans. On ôta aussi aux Coptes et on confia à des Musulmans l'administration des successions vacantes. (Abou'lmahasen, man. Ar. n.° 659, *fol. 76 verso*; Makrizi, n.° 682, *fol. 168 verso*.)

I.

Mém. de l'Acad. des Belles lettres T. V. Hist. page 62.

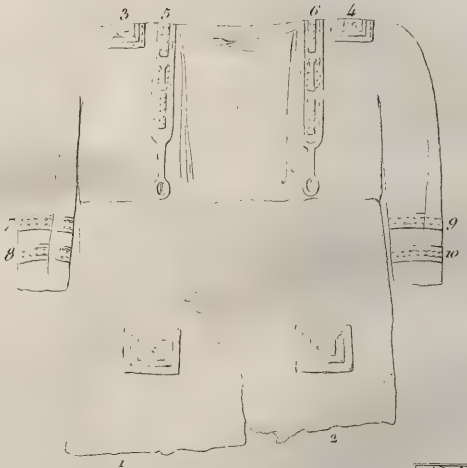

II.

II.

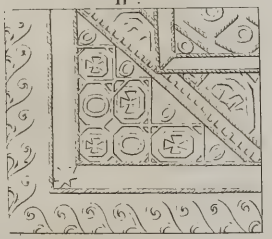

II.

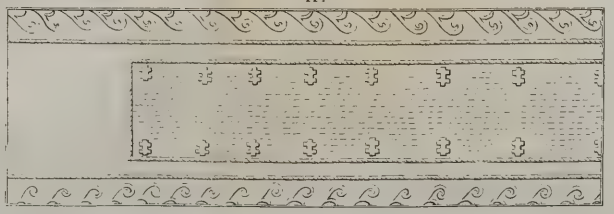

Après cela, en l'année 121, les Coptes du Saïd se révoltèrent et prirent les armes contre leurs intendans. Hantala ben-Safwan, qui étoit gouverneur de l'Égypte, envoya contre eux les troupes du diwan, qui en tuèrent un grand nombre, et il les força à la soumission.

En l'année 132, un Copte de Seménoud, nommé Yohannès, se révolta. L'Égypte étoit gouvernée alors par Abd-almélic ben-Merwan. La suite de cette révolte fut la mort de Yohannès et le massacre d'un grand nombre de rebelles.

Une nouvelle révolte éclata à Rosette, sous le khalifat de Merwan, le dernier khalife des Ommiades; et ils furent encore défaits par Noman, fils d'Abou-Tisah.

En l'année 150, les Coptes du canton de Sakha se soulevèrent contre le gouverneur de l'Égypte Yézid ben-Hatem; ils attaquèrent leurs intendans et les chassèrent. Quand ils furent venus à Schobra-Senbat, les habitans de Baschroud se joignirent à eux, ainsi que ceux d'Ousia et de Nodjoum. Yézid, informé de ces nouvelles, donna le commandement des troupes du fisc, auxquelles il adjoignit quelques personnes considérables de Misr, à Nasr ben-Habib Mahlébi, et le fit marcher contre les rebelles: mais les Coptes l'attaquèrent, et tuèrent beaucoup de Musulmans; ceux-ci mirent le feu dans le camp des Coptes, et se retirèrent en fuyant à Misr.

En l'an 156, nouvelle révolte des Coptes de Balhit; ils furent vaincus et mis en fuite: mais ils prirent de nouveau part à la révolte de ceux qui se soulevèrent en l'an 216, et qu'Afschin battit dans le canton de Baschroud, en sorte qu'ils furent obligés de se rendre à

discrétion au khalife Abd-allah Mamoun. Le khalife ordonna qu'on fît mourir les hommes, et qu'on vendît les femmes et les enfans; ce qui fut exécuté, et la plupart furent emmenés hors de leur pays. Depuis cette époque, les Coptes de toute l'Égypte demeurèrent assujettis. Dieu ayant brisé leur force, aucun d'eux n'osa plus se soulever contre le sultan, et les Musulmans demeurèrent maîtres des villages.

Après cela, les Coptes n'employèrent plus contre les Musulmans et l'islamisme que la ruse et l'artifice : ils parvinrent à leur nuire en s'emparant des fonctions de *catebs* pour le recouvrement des impositions ; ce qui attira sur eux, en diverses occasions, la vengeance des Musulmans.

Ce récit de Makrizi nous offre la vraie cause et l'origine du système tyrannique établi en Égypte, et qui a fait passer successivement la propriété de tous les villages entre les mains des Arabes, et en a dépouillé les naturels.

M. Ét. Quatremère, dans ses Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte, a observé avec raison que parmi les habitans du Hauf, qui se révoltèrent souvent, dans le second et le troisième siècle de l'hégire, contre les gouverneurs de l'Égypte, il y eut des tribus Arabes. La vérité de cette observation n'empêche pas que tout ce qui est dit ici, ne s'applique uniquement aux Coptes. On y voit Makrizi opposer plusieurs fois les Coptes aux Musulmans, et il conclut par cette remarque importante, que, par suite de ces événemens, les Musulmans demeurèrent maîtres des villages, et que les Coptes, ne pouvant plus nuire aux Musulmans et à l'islamisme par la force ouverte et la résistance, eurent recours

à

à toute sorte de ruses et d'artifices, que les fonctions de catebs, dont ils surent se conserver l'exercice, leur donnoient occasion d'employer avec succès.

Aux révoltes des Coptes, et aux massacres qui en furent la suite et qui dépeuplèrent sur-tout la basse Égypte, se joignirent d'autres événemens qui contribuèrent à changer la face de l'administration, et à faire une révolution dans la nature des propriétés.

Obaïd-allah ben-Hibhab, qui fut long-temps intendant général du *kharadj* en Égypte, avoit, à ce qu'il paroît, formé le projet d'affoiblir les Coptes et d'appesantir le joug qu'ils portoient. C'est lui, comme on l'a vu, qui, dès l'an 107, avoit engagé Héscham à augmenter la contribution des Coptes. En l'an 109, il alla trouver le même Héscham, qui avoit succédé à Omar, et lui demanda la permission d'appeler en Égypte les Arabes de Kaïs. Héscham lui permit d'en faire venir trois mille, et de les transporter sur les états fiscaux de l'Égypte, à condition toutefois qu'il ne les laisseroit point s'établir à Fostat. Obaïd-allah exécuta cet ordre, et les établit dans le Hauf oriental, dont les habitans indigènes s'étoient révoltés deux ans auparavant et avoient souffert de grandes pertes. Pour obtenir cette permission, Obaïd-allah avoit exposé à Héscham, par qui il avoit été nommé intendant général du *kharadj*, qu'il y avoit des cantons entiers déserts; que l'établissement de ces Arabes ne nuiroit en rien aux naturels, et ne feroit éprouver aucune diminution dans le recouvrement du *kharadj*. Il les établit donc dans le canton de Bilbeïs, leur ordonna de se livrer à l'agriculture, et leur donna les sommes qui provenoient des

aumônes des Musulmans. Avec ce secours, ils achetèrent des chameaux ; et, portant leurs grains à Kolzom, ils gagnoient jusqu'à dix dinars par mois. Ensuite Obaïd-allah leur ordonna d'acheter des esclaves : quelques-uns achetèrent aussi des poulains, qu'au bout d'un mois ils purent monter. Ils n'éprouvèrent, à cette occasion, aucune difficulté ni aucun surcroît de dépense, à cause de la bonté des pâturages. Ces avantages attirèrent successivement tous les Arabes de Kaïs, en sorte qu'à la mort de Merwan il y avoit déjà dans cette partie de l'Égypte trois mille tentes ou familles de ces Arabes.

En l'année 178 commencèrent à s'élever, à l'occasion du *kharadj*, parmi les habitans de la basse Égypte, tant Arabes que Coptes, des mouvemens séditieux, qui se renouvelèrent fréquemment jusqu'à l'an 216.

Dans la suite, la haute et la basse Égypte furent peuplées d'une multitude d'Arabes qui s'y fixèrent, et, sous prétexte de protéger les cultivateurs, s'emparèrent des propriétés, et réduisirent ceux-ci à la misère et au plus dur esclavage.

J'ai dit que l'état de foiblesse auquel les Coptes se trouvèrent réduits par leurs révoltes et leurs défaites réitérées, joint à l'introduction d'une foule de familles Arabes en Égypte, changea toute la face de l'administration territoriale. Il faut encore ajouter que, parmi les Coptes échappés à ces désastres, un très-grand nombre embrassèrent le mahométisme. Ce changement de religion fut simulé dans les pères ; mais bientôt les enfans, nés Musulmans, ou élevés dans la nouvelle religion, se confondirent avec la race des vainqueurs, et cette cause

influa encore puissamment sur la révolution qui eut lieu dans l'administration.

C'est Makrizi lui-même qui indique l'enchaînement respectif de ces événemens. Après avoir rapporté tous les faits que j'ai présentés d'une manière plus sommaire, il traite de ce qui se pratiquoit pour la location des terres, dans un chapitre particulier, intitulé ainsi : *Des fermes des terres d'Égypte, après que l'islamisme se fut propagé parmi les Coptes et que les Arabes se furent établis dans les villages, et de ce qui se pratiqua à cet égard jusqu'à l'époque du cadastre de Naser.* *Man. Arabe n.° 682, fol. 46 recto.*

Je ne puis mieux faire connoître cette nouvelle forme d'administration qu'en empruntant les propres termes de cet écrivain.

« Voici, dit-il, ce qui se pratiquoit en Égypte, après » que les Arabes se furent établis dans les terres connues » sous le nom de *rif*, et qu'ils y eurent fixé leur domicile » et celui de leurs familles ; qu'ils eurent commencé à se » livrer à la culture des terres et à en faire leur profes- » sion ; que la plus grande partie des Coptes se furent » soumis à professer extérieurement l'islamisme, et que » leurs familles se furent mêlées à celles des Musulmans » par les mariages qu'ils contractèrent avec des femmes » Musulmanes. L'intendant général du *kharadj* d'Égypte » tenoit une séance dans la grande mosquée d'Amrou à » Fostat, à l'époque où l'on devoit renouveler l'adjudi- » cation de la ferme des terres, après que les gens qui » vouloient y prendre part, s'étoient rendus des villes et » des villages en ce lieu. Alors un homme se levoit, et » crioit les territoires, canton par canton. Les commis

» de l'administration du *kharadj* qui assistoient l'inten-
» dant général, tenoient registre des sommes auxquelles
» étoient portés les districts et les cantons, et en dres-
» soient les actes au nom de ceux qui s'en étoient rendus
» adjudicataires. Ceux qui les prenoient, soit comme cau-
» tions, soit comme fermiers ou autres, les prenoient
» pour quatre ans.

» Quand cette opération étoit finie, tout homme qui
» avoit pris une ferme et s'en étoit rendu caution, se
» retiroit dans son canton; il ensemençoit les terres; il
» réparoit les chaussées et faisoit tous les autres travaux
» d'entretien, soit par lui-même, soit par ses gens ou par
» les personnes qu'il jugeoit à propos d'en charger. En-
» suite il apportoit, au temps marqué, et en plusieurs
» paiemens, le *kharadj* qu'il devoit. On lui précomptoit,
» sur le prix du fermage de ces terres ou de son caution-
» nement, les dépenses par lui faites pour les chaussées,
» la réparation des digues, le creusement des canaux; le
» tout à certains taux fixés dans les bureaux de l'adminis-
» tration du *kharadj*. Chaque année, il restoit plus ou
» moins d'arriéré sur le montant des sommes dues par
» les cautions ou les preneurs: ce qui restoit en arrière
» sur le produit du *kharadj*, s'appeloit *le reliquat*. Quel-
» quefois les administrateurs exigeoient avec rigueur ce
» reliquat, quelquefois aussi ils en faisoient la remise.

Makrizi, man. Arabe n.° 682, fol. 53 recto.

» Au bout de trente ans (1), on faisoit ce qu'on appe-
» loit le *tahwil* de l'année: on dressoit un nouvel état
» des territoires, et on faisoit une nouvelle répartition du
» *kharadj* sur les terres; on augmentoit la cote de celles

(1) Je pense qu'il faut lire *trente-trois ans*.

» dont le prix de cautionnement pouvoit supporter une » augmentation, et on dégrevoit celles qui exigeoient un » dégrèvement.

» Cette opération continua à se faire dans la mosquée » d'Amrou, jusqu'au temps où Ahmed ben-Touloun » construisit sa mosquée, et où le château nommé *Alasker* » devint la résidence des émirs d'Égypte. Alors les bureaux » de l'administration furent transportés dans la mosquée » d'Ahmed ben-Touloun. Sous le règne du khalife Aziz- » billah, le vizir Yakoub ben-Kels les transféra à l'hôtel » d'Aziz. Après la mort de ce vizir, ils furent transportés » au palais du Caire, où ils restèrent jusqu'à la fin de la » dynastie des Fatémites. »

Makrizi rapporte ensuite, d'après un historien d'Égypte nommé *Ebn-Zoulak*, une aventure particulière, qu'il est inutile de raconter ici, et qui prouve que les preneurs des terres ainsi adjugées faisoient quelquefois de gros bénéfices.

Il est bon d'observer, en passant, que la tenue des registres du *kharadj* et des revenus fiscaux se nommoit قلم التصريف, et que ces écritures se tinrent en langue Copte en Égypte jusqu'à l'an 87 de l'hégire. *Man. Arabe n.° 682, fol. 53 verso.*

Le régime dont nous venons de parler, dura constamment jusqu'au renversement de l'empire des khalifes Fatémites et l'occupation de l'Égypte par Saladin. C'est encore Makrizi qui nous l'apprend, en ces termes:

« Il faut savoir que l'usage des khalifes, tant Ommiades » et Abbasides que Fatémites, étoit de faire recouvrer » les sommes provenant du *kharadj*, et ensuite de les » faire répartir par les bureaux de l'administration entre les *Man. Arabe n.° 682, fol. 54 verso.*

» émirs, les intendans et les gens de guerre, selon leurs » rangs, et dans la proportion des droits que leur don- » noient leurs emplois. Dans les premiers temps de l'is- » lamisme, ce paiement de solde se nommoit عطا, *don*. » Cette coutume n'éprouva aucune altération jusqu'à l'é- » poque des dynasties Persanes. Alors on abandonna cet » usage, et les terres furent distribuées aux gens de » guerre à titre d'*apanages*, اقطاعات. Le premier adminis- » trateur connu pour avoir donné des apanages aux gens » de guerre, c'est Nizam-almulc Abou-Ali Hasan ben- » Ali, de Tous, vizir d'abord d'Alp-Arslan, fils de Daoud » et arrière-petit-fils de Seldjouk, et, après lui, de Mélic- » schah fils d'Alp-Arslan. L'empire de ce prince étant » devenu très-étendu, Nizam-almulc imagina de donner » en apanage à chaque homme de guerre un ou plusieurs » villages, ou seulement une portion de village. Il intro- » duisit cet usage, parce qu'il pensa que les terres seroient » mieux entretenues par un apanagiste qui y donneroit » ses soins, qu'elles ne l'étoient quand un seul bureau » d'administration dirigeoit la culture de tous les cantons » de l'empire, et laissoit les vexations s'étendre, et la négli- » gence nuire à l'entretien et au produit des territoires. » Le succès répondit à son attente tant qu'il vécut, et » les grains furent abondans. Les rois qui ont succédé à cet » administrateur, ont suivi son exemple depuis l'an 480 » environ, jusqu'aujourd'hui. »

Man. Arabe n.° 682, fol. 48 verso.

Le même auteur dit encore ailleurs : « Les khalifes » Ommiades et Abbasides donnoient des terres en Égypte » à quelques personnes de leur cour, mais non pas en la » manière que cela se pratique aujourd'hui. Le produit

N°. 1.

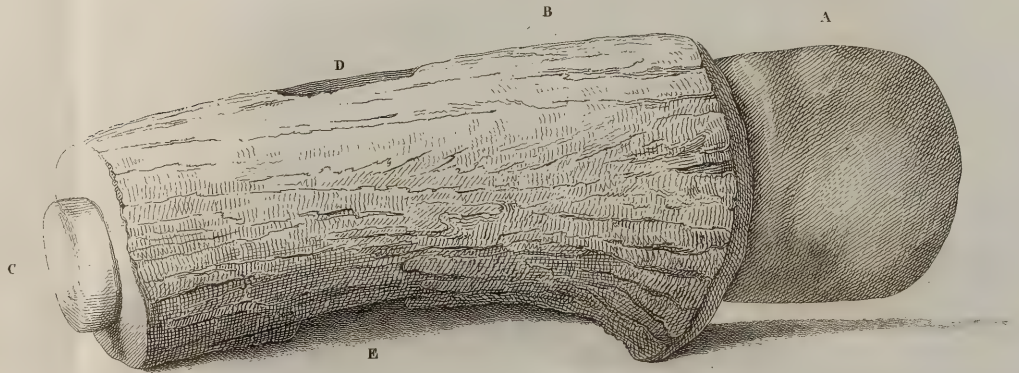

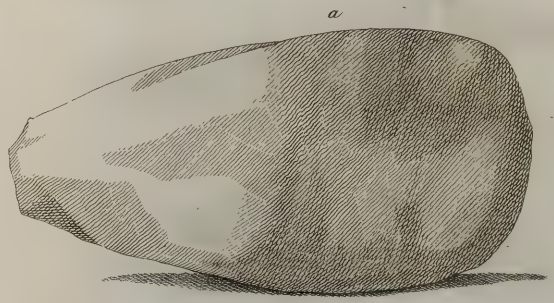

N.° 2.

» du *kharadj* de l'Égypte étoit employé à payer le prêt » des troupes et les autres charges publiques; et ce qui » restoit après ces dépenses acquittées, étoit versé dans » le trésor du sultan. Quant aux terres qu'ils avoient données, elles restoient dans les mains des donataires : mais, » à partir du règne du sultan Salah-eddin Yousouf [Saladin] » jusqu'à ce jour, toutes les terres d'Égypte sont devenues des apanages en faveur du sultan, de ses émirs » et des gens de guerre.» Makrizi divise ensuite toutes les terres de l'Égypte en sept classes : une de ces classes est formée des propriétés particulières, il est vrai, que l'on vend, achète et transmet par héritage ; mais il a soin d'ajouter que ces propriétés particulières ne sont telles que parce qu'elles ont été primitivement acquises à prix d'argent du trésor public. Ainsi nul doute qu'à compter du règne de Saladin, toutes les terres en Égypte, sauf celles des mosquées et les autres wakfs, n'aient été considérées comme propriétés domaniales.

Ajoutons encore un passage de Makrizi, qui est de la plus haute importance pour le sujet que nous traitons, bien qu'il contienne quelques répétitions :

« Il faut savoir que, ni sous le gouvernement des » khalifes Fatémites, ni sous celui des émirs qui gouvernoient l'Égypte avant cette dynastie, les troupes de ce » pays ne jouissoient point d'apanages, en la manière » qui se pratique aujourd'hui sous le gouvernement des » dynasties Turques. On donnoit alors les terres, sous des » cautions connues, à ceux qui vouloient s'en rendre preneurs, soit émirs, gens de guerre, personnages d'un » haut rang, soit habitans des campagnes, Arabes, Coptes

Man. Arabe n.° 682, fol. 48 verso.

» ou autres. On ne connoissoit point alors cette sorte de » profession qu'on nomme *félahat* فلاحة, et ces paysans » domiciliés dans tel ou tel lieu, qu'on appelle *fellah* » *karari* فلاح قرارى [cultivateurs attachés à la glèbe], et qui » sont esclaves et serfs de l'apanagiste auquel appartient le » territoire, sans jamais pouvoir être vendus ni affranchis, » condamnés à demeurer serfs tant qu'ils existeront, et leurs » enfans après eux. La culture des terres se faisoit, comme » nous l'avons dit, par des gens qui s'en rendoient pre- » neurs, et qui payoient au trésor public leur redevance. » Quand le produit étoit versé au trésor, on l'employoit » à payer les dépenses de l'armée. Aussitôt que les eaux » du Nil étoient retirées de dessus les terres, et que les » campagnes de l'Égypte étoient ensemencées de diverses » sortes de grains ou autres plantes, des gens intelligens » partoient de la capitale, accompagnés d'inspecteurs dignes » de confiance et instruits dans la tenue des écritures du » *kharadj*. Bien souvent ces catebs étoient des Chrétiens » Coptes. Tous ces gens-là se rendoient dans un territoire; » ils mesuroient les terres que les eaux avoient couvertes, » les distinguant des friches et des *scharakis*, شراقى; ils en » dressoient des procès-verbaux précis, contenant le » nombre des arpens, et le prix de la main-d'œuvre, à » raison de toutes les espèces de culture : après cela, ils » revenoient aux bureaux de la cour. Quand quatre mois » de l'année Copte étoient écoulés, des soldats du nombre » de ceux auxquels on pouvoit confier ces fonctions, par- » toient avec un cateb Chrétien Copte, autre que celui » qui avoit assisté à l'arpentage : ils se rendoient dans » divers territoires. Les *mobascher*, مباشر, de chaque village

» avoient

» avoient fait le recouvrement d'un tiers du *kharadj* dû » conformément aux procès-verbaux. Quand ce tiers étoit » versé au trésor, on en tiroit les sommes nécessaires pour » subvenir aux dépenses des troupes. On suivoit la même » marche, le reste de l'année, pour le recouvrement des » sommes dues aux diverses échéances. Il restoit ordinai- » rement des reliquats sur les sommes dues par les cautions » et les preneurs. On prenoit alors les terres en Égypte » moyennant une redevance en deniers ou en grains. »

Je m'arrête ici, et je réserve à un troisième Mémoire l'exposition plus détaillée de ce nouveau système, introduit en Égypte par les successeurs de Saladin, et conservé, à peu de chose près, par les Turcs.

Mais, avant de finir ce Mémoire, je dois expliquer un ou deux termes employés par Makrizi, et dont le sens peut paroître obscur.

Le mot قبالة, que j'ai traduit par *ferme*, ne signifie pas proprement cela : il veut dire *répondre pour quelqu'un, se rendre garant* du paiement d'une somme, de l'exécution d'un engagement. Appliqué au paiement de l'impôt foncier, ou plutôt du *kharadj*, qui étoit moins alors un impôt que le revenu de l'État, considéré comme propriétaire, il signifie un véritable bail.

Le verbe رَاكَ, dont le nom d'action est رَوك, que je traduis par *faire un état des terres, un rôle* ou *un cadastre*, ne se trouve point dans les dictionnaires; il est cependant d'un usage assez fréquent. Aboul'féda s'en sert, et Reiske, son traducteur, en a ignoré la signification (1). Makrizi et Abou'l-mahasen l'emploient assez souvent. Carlyle, éditeur

Annal. Moslem. tom. V, pag. 145 et 406.

(1) Reiske l'a rendu par *censum imponere.*

du *Maurid allatafet*, ouvrage de ce dernier auteur, l'a traduit par *vectigalibus vexare* et *oppressio*, sans aucune autorité, et même contre toute évidence. Les passages où il est employé ne me laissent aucun doute sur sa vraie signification : on en verra plusieurs exemples dans le Mémoire qui suivra celui-ci.

Pag. 24, 49 et 58.

Enfin le mot تحويل السنة signifie *une opération destinée à faire concourir les années lunaires avec les années solaires.* Il est évident que, si on levoit le *kharadj*, contribution foncière, par chaque année lunaire, on recouvreroit trente-trois fois cette imposition dans le cours de trente-deux années solaires ; ce qui est contraire à la nature des choses. Il faut donc nécessairement supprimer une année sur trente-trois années lunaires. C'est ce renouvellement de cycle qui consiste à supprimer, tous les trente-trois ans, une année par rapport aux contributions foncières, qu'on nomme *tahwil* تحويل. Makrizi entre, au sujet de cette opération, dans des détails historiques très-curieux, que je me contente d'indiquer ici. Renaudot, qui, dans son Histoire des patriarches d'Alexandrie, a parlé des deux sortes d'années connues, dans le style fiscal de l'Égypte, sous les noms de *hélali* et *kharadji*, a puisé le peu qu'il en dit dans ce chapitre de Makrizi.

Man. Arabe n.° 682, fol. 152 et suiv.

Dans le procès-verbal de la rupture de la digue du canal du Caire, qui est rapporté dans le Tableau de l'Égypte pendant le séjour de l'armée Françoise, *tom. I.er, pag. 187*, on trouve ces mots : « Les propriétaires de l'É-» gypte sont tenus au droit de myry pour l'an 1214 de » *khraradgièh* » ; et ce procès-verbal est ainsi daté : « En

» date du jour béni, le 21 du mois de *rabyh el-aouel* de » l'an 1214 de *khraradgièh* [de l'hégire]. » L'auteur, qui a habité l'Égypte, a sans doute ignoré le sens de ce mot. Les mots سنة خراجية, *années kharadji*, seroient bien rendus par *exercice foncier de 1214*.

Je crois avoir démontré dans ce Mémoire que le système des bénéfices militaires ou apanages, qui règne aujourd'hui en Égypte, a été totalement inconnu aux Arabes, et qu'il ne s'est introduit dans ce pays qu'avec les dynasties Curdes et Turques; d'où il résulte que les écrivains qui jusqu'ici ont traité ce sujet, sont tombés dans une erreur capitale en supposant que ce système étoit un reste de l'ancienne administration des Pharaons, telle qu'elle nous est représentée par Hérodote, et qu'il avoit dû subsister sans aucune altération importante sous la domination des Perses, des Macédoniens, des Romains et des empereurs de Byzance, puisqu'il s'y retrouve encore aujourd'hui. Il ne doit plus, je crois, rester aucun doute sur la fausseté de cette supposition.

RECHERCHES
ET OBSERVATIONS
SUR LE COMMERCE ET LE LUXE
DES ROMAINS,

Et sur leurs Lois commerciales et somptuaires.

PAR M. DE PASTORET.

TROISIÈME MÉMOIRE,

RÈGNE D'AUGUSTE.

AUGUSTE encourage le commerce : par quels motifs. Flottes qui croisent sur les mers.

Lu le 13 Avril 1804

LES maîtres de l'univers n'étoient plus que les esclaves d'Auguste. Assis sur un trône usurpé pour gouverner des hommes que le luxe avoit corrompus, il sentit aisément que la politique exigeoit de lui qu'il fixât ses sujets à des occupations ou à des goûts dont l'attrait pût les séduire : il crut avec raison que les encouragemens prodigués au

commerce, et l'espoir qu'on y trouveroit d'acquérir ces richesses qui étoient alors un mérite, calmeroient les murmures dangereux qu'excitent toujours les premières fermentations d'un peuple qu'on veut soumettre à la servitude : il opposa donc l'amour de l'or et les jouissances de la mollesse à la douleur d'une liberté ravie.

Avant qu'Auguste gouvernât l'empire, un des fils de Pompée avoit troublé le repos des mers, en ranimant cette piraterie que son père avoit détruite. Il fut vaincu par Octave et par Agrippa, mais sur-tout par celui-ci : car le premier se distingua toujours bien plus comme politique que comme guerrier; le temple de Janus fut même fermé trois fois sous son règne. « Puisse-t-on me regarder, » disoit-il, comme ayant ajouté au bonheur de ma patrie! » puissé-je emporter au tombeau l'espérance d'avoir assis » la république sur des fondemens inébranlables! » Ces paroles n'étoient pas indignes d'être rapportées.

Flor. l. IV, §. 8. Dion, liv. XLIX, §. 2, &c. Tite-Live, Épit. des liv. CXXIII, CXXVIII et CXXIX.

Suét. §. 22 et 28.

Mais ce qu'il appeloit affermir la sécurité de l'État, c'étoit affermir son esclavage, en donnant aux penchans, aux professions, aux travaux, aux goûts, aux arts, aux mœurs, une direction nouvelle. Ainsi, pour rendre plus utile aux Romains l'Égypte, qu'ils venoient de conquérir, Auguste fit nettoyer par ses soldats des canaux que les inondations répétées du Nil avoient engorgés et remplis d'un limon croupissant. A Rome, il établit, pour le commerce des grains, un intendant général : plein de vigilance sur les approvisionnemens publics, il exigea que les cultivateurs et les négocians apportassent ce qui devoit suffire ordinairement à un peuple nombreux; et, dans un moment de disette, il éloigna de la ville tous ceux

Suét. §. 18, 37 et 42.

dont la profession étoit au moins inutile, les gladiateurs, par exemple, et un grand nombre d'esclaves. D'un autre côté, il accordoit aux navigateurs une liberté si entière, que, passant un jour près de Pouzzoles, il en vit arriver à lui, la tête ornée de fleurs, faisant des libations, lui marquant au moins par des bénédictions et des éloges toute leur reconnoissance pour la protection et les encouragemens qu'il leur avoit sans cesse accordés; hommage d'autant plus flatteur, qu'il lui fut rendu par des étrangers, si toutefois on peut donner ce nom à des hommes qui étoient devenus les sujets de son empire. Auguste crut leur devoir une récompense; mais l'amour du commerce est marqué dans cette récompense même: en donnant à chacun d'eux quarante pièces d'or, il leur fit promettre de n'employer cette somme qu'en marchandises d'Alexandrie.

Suét. 5. 98.

Convaincu que l'accroissement du commerce tient infiniment à la sécurité avec laquelle on s'y livre, Auguste établit aussi des flottes destinées à protéger les navigateurs, à poursuivre et combattre les pirates. Suétone et Tacite placent la première à Ravenne, au haut de la mer Adriatique; elle devoit principalement en chasser les restes de ces Illyriens qui l'avoient long-temps désolée, et défendre en général toute la partie orientale de l'Italie : ils placent la seconde à Misène, dans la mer Tyrrhénienne; elle devoit protéger les rivages et les mers du midi, depuis l'Espagne jusqu'à l'Égypte. D'autres bâtimens avoient été réunis à Fréjus, pour garantir et défendre la côte des Gaules; Auguste y avoit envoyé toutes les galères prises à la bataille d'Actium.

Suét. 5. 49. Tacite, Ann. liv. IV, 5. 5.

Tant de vigilance, de précautions et d'encouragemens,

rendirent le commerce florissant sous l'empire d'Auguste. Les préjugés contraires étoient assoupis, s'ils n'étoient pas absolument éteints; et les marchands formoient dans l'État une profession importante. Horace ne les oublie jamais, lorsqu'il rappelle les principales occupations civiles : tantôt il dit que leur sort est envié par d'autres, et que le négociant dont le vaisseau est ballotté par les aquilons, envie à son tour le destin du guerrier; et tantôt il s'écrie : « Celui-ci va, de l'aurore au couchant, trafiquer de ses » marchandises; et, comme la poussière qu'agite un tour- » billon, il flotte au milieu des dangers, pour accroître ou » pour ne pas perdre sa fortune. » *Hic mutat merces*, &c.

Ode I, v. 16, liv. I, &c. Sat. I, v. 4, et sat. IV, v. 29, liv. I, &c.

Simplicité d'Auguste; Magnificence publique.

Je sais qu'au lieu de rendre grâces à Auguste, on l'accusa de rapine et d'avidité. S'il cherche les moyens de multiplier les richesses, disoit-on, c'est plus pour lui que pour ses sujets. On blâma son goût pour les vases de Corinthe; et, feignant de croire que le désir d'enlever ceux de plusieurs citoyens l'avoit seul déterminé à ordonner des proscriptions, on mit au bas de sa statue ces mots énergiques, qui faisoient allusion à l'ancien état de son père, qu'on disoit avoir été banquier : *Pater argentarius, ego Corinthiarius.* Mais je sais aussi que rien ne confirme la vérité de ces accusations, et que deux faits cités par Suétone peuvent les faire regarder comme calomnieuses. Après la prise d'Alexandrie, dont le palais étoit si riche en meubles somptueux, tous les vases d'or furent fondus; l'empereur ne réserva pour lui qu'un vase murrhin. Est-ce ainsi que se conduit un homme

S. 30 et 71.

avide qui vient de triompher? Les dieux et leurs ministres furent souvent enrichis par ses dons; Jupiter Capitolin reçut seul de lui, dans une seule offrande, seize mille livres d'or et cinquante millions de sesterces en perles et en pierreries. Est-ce encore là un homme avide, ne favorisant le commerce qu'afin de trouver autour de lui plus de richesses à enlever? ...

Auguste même fut, en général, dans sa conduite privée, ami de la simplicité et de la frugalité. Il suppléoit à la magnificence des repas, dit Suétone, par l'obligeance de l'accueil qu'il faisoit aux convives. Il n'auroit pas fait comme ce vétéran qui, pour lui donner à souper, fondit la cuisse d'une statue d'or massif, prise aux Parthes dans la guerre que leur fit Antoine. Des alimens vulgaires suffisoient à Auguste: leur nom, leur espèce, leur quantité même, nous ont encore été transmis par Suétone, toujours attentif à conserver les petits détails, et qui l'est si peu à tirer de l'histoire ces grandes moralités qu'elle inspire aux écrivains philosophes, comme Pline et Tacite. Suétone dit encore que, la cherté des vins étant devenue excessive (sans doute par l'abus qu'on en faisoit et le luxe des repas), on s'en plaignit fortement à Auguste. La réponse de l'empereur n'est pas celle d'un prince qui veut flatter le peuple : Mon gendre Agrippa, dit-il, a pourvu par ses aqueducs à ce qu'on ne souffrît pas de la soif. Vous avez le Nil, et vous demandez du vin, disoit Pescennius Niger à ses soldats en Égypte; et dans une autre occasion : Rougissez, l'eau suffit à vos vainqueurs.

Suét. §. 64, 72, &c.

Pline, l. XXXIII, §. 4.

Spart. §. 7.

Auguste ne négligeoit pas moins tout ce qui concernoit le logement et la parure. Tandis que les Romains

opulens

opulens avoient plusieurs maisons, il n'en eut qu'une; il n'en habita qu'un seul appartement, l'hiver comme l'été, pendant quarante années. Elle n'étoit même ni grande ni ornée; une pierre commune en soutenoit les portiques; l'intérieur ne brilloit ni par l'éclat des marbres, ni par la richesse des lambris; les lits, les tables, les meubles, en général, étoient tels, qu'un simple particulier les dédaigneroit, dit l'historien de sa vie : peu de statues, peu de tableaux. Un de ses enfans ayant fait construire une maison immense et fastueuse, il la fit raser jusqu'aux fondemens. Il avoit voulu que ses filles, ses petites-filles, apprissent à filer; les habits faits par elles, ou par sa femme, ou par sa sœur, étoient ses vêtemens ordinaires. Voilà un habillement plus digne de la fille d'Auguste, disoit-il à Julie qui se présentoit devant lui avec un extérieur simple et modeste, après s'être présentée la veille avec une parure qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Et cependant il aimoit, comme chef de l'État, que les Romains érigeassent des palais, des théâtres, des temples : lui-même il éleva beaucoup d'édifices publics; il consacra plusieurs monumens aux dieux; il en consacra aux hommes illustres qui avoient fait monter Rome à un si haut degré de puissance. Il fit venir jusqu'aux bords du Tibre les obélisques de l'Égypte. Agrippa, son gendre, n'éleva pas des monumens moins magnifiques. On lui doit, entre autres, ce Panthéon qui étonne encore la postérité. En général, Auguste ne disoit pas sans quelque raison, en parlant de Rome : *Marmoream relinquo, quam lateritiam accepi.* « Je l'ai trouvée de brique, je la laisse de marbre. »

Macrobe, Sat. liv. II, §. 5.

Suét. §. 28, &c.

Pline, livre XXXVI, §. 9 et 15.

On croiroit qu'Agrippa fut l'ennemi du luxe et de la

magnificence privée, en lisant un discours plein de force qu'il prononça pour demander que tous les tableaux et toutes les statues que les particuliers possédoient fussent déclarés une propriété publique. Cependant il en avoit acheté; il plaça même dans la partie de ses bains la plus exposée à la chaleur, de petits tableaux encadrés dans le marbre. Auguste donna aux ouvrages des arts un caractère plus national en les plaçant dans les temples, dans les lieux ou dans les édifices publics. Il exposa dans l'endroit le plus apparent du marché qui porte son nom, deux tableaux dont l'un représentoit la bataille d'Actium, et l'autre son triomphe. Il plaça dans le temple de César le tableau de Castor et Pollux et celui de la Victoire; il en plaça deux autres dans les portiques construits sous le nom d'Octavie. Il en fit peindre plusieurs sur les murs mêmes du sénat. C'est lui qui, le premier, enrichit les murailles de peintures variées, représentant des bosquets, des réservoirs, des fleuves, &c., une rivière qu'on traverse, un chemin qu'on parcourt, une chasse, une pêche, une vendange; des marines étoient représentées sur les murs extérieurs des monumens.

Pline, l. XXXV, §. 4 et 10.

Suét. §. 29.

Théâtres; Jeux; diverses Lois relatives aux Spectacles.

On pense bien que les théâtres ne furent pas oubliés parmi les travaux que commandoit Auguste : il n'eut pas même besoin de l'exemple que lui avoit donné César; car César avoit aussi, par le même motif, favorisé de toute sa puissance les représentations théâtrales et les jeux du

cirque. Les théâtres n'avoient d'abord été que de bois, et on en élevoit toutes les fois qu'on croyoit en avoir besoin : mais le peuple n'y assistoit que debout; on craignoit qu'une situation plus commode ne le retînt des jours entiers dans l'oisiveté. Quelques années avant la troisième guerre Punique, les magistrats des mœurs, oubliant l'austérité de leurs fonctions, substituèrent à ces édifices mobiles un théâtre de pierre, destiné par-là même à être fixe et permanent; il ne fut pas même achevé. Et remarquons que c'étoient des censeurs qui le faisoient construire, et que ce fut le peuple qui le fit abattre. Le vœu général des citoyens étoit en cela bien secondé par un consul appelé Cæpion dans l'édition de Vellécius Paterculus que Gérard Vossius nous a donnée (Cæpion ne fut consul que quinze ans après ; c'est un des Scipions qui l'étoit alors). Les théâtres ne furent véritablement sédentaires, perpétuels, qu'à la fin du septième siècle. Les spectacles, dans l'intervalle, étoient devenus si nombreux, que la législation s'en étoit quelquefois occupée; la loi *Roscia*, qui déterminoit l'ordre dans lequel les chevaliers devoient y être placés, n'en est pas le témoignage le moins célèbre. Les toiles dont on se servoit pour garantir du soleil les spectateurs réunis et pour couvrir la scène à leurs yeux jusqu'à ce que la pièce commençât, sont même un des premiers objets de luxe que les écrivains philosophes nous ont signalés : Lentulus Spinther les fit faire de lin, en attendant qu'un empereur (Néron) voulût les teindre en pourpre. Beaucoup de citoyens riches ou ambitieux disputèrent à cet égard de libéralité et de magnificence. Lisez ce que dit Pline des théâtres de Curion, de Claudius Pulcher, de Scaurus, de

Vell. Pat. liv. I, §. 15.

Tacite, Ann. liv. XIV, §. 20.

Voir le *disc. de Cicéron, et Pline, liv. VII, §. 30.* *Lucrèce, liv. IV, v. 73, &c.*

Pline, l. XXXV, §. 4, et XXXVI, § 55.

Voir aussi *Val. Max. l. II, c. IV, §. 6.*

Catulus, de Pompée, et d'un grand nombre d'autres. Les appointemens du comédien Roscius étoient, par jour, de mille deniers d'argent.

Macr. Sat. l. II, c. X.

Pline, liv. VII, §. 39.

Le premier théâtre permanent avoit été élevé par Pompée : le plus magnifique le fut par Auguste, et porta le nom de Marcellus, à qui l'empereur le dédia. C'est à la dédicace de ce théâtre qu'un tigre fut montré pour la première fois à Rome : montrer des animaux nés au loin et jusqu'alors inconnus, étoit aussi une magnificence. Pompée, César, Scaurus, &c., l'avoient pratiqué dans les jeux donnés pendant leur magistrature, ou à la suite d'une victoire. Aucun Romain ne fut plus prodigue de ces jeux, des spectacles en général, qu'Auguste; aucun ne l'égala pour la variété comme pour le nombre : il les donnoit dans les différens quartiers de la ville, sur plusieurs théâtres, avec des acteurs de tous les pays et jouant dans toutes les langues ; il en donnoit dans l'amphithéâtre, dans le cirque, dans des enceintes particulières, dans la place des comices. Il étoit passionné pour eux, c'est-à-dire, pour la mollesse qu'ils inspiroient, pour l'affermissement qu'ils lui garantissoient de la servitude publique. Nonius Asprenas, s'étant blessé par une chute dans un de ces jeux, reçut un collier de l'empereur, et prit le nom de *Torquatus :* on ne pouvoit mieux profaner le souvenir d'un grand événement et d'une illustre récompense.

Dion, liv. XLIII, §. 49; LIV, §. 26.

Ovide, Am. liv. III, élég. XII.

Pline, liv. VIII, §. 7, 17, 18, 19, 26, &c.

Suét. §. 43.

Suét. §. 43 et suiv.

On ne doit donc pas être étonné qu'Auguste ait accordé aux athlètes des priviléges nouveaux ; qu'il ait soustrait les comédiens à l'autorité que les magistrats exerçoient sur eux en tout temps et en tout lieu ; qu'il ait rendu, au sujet des spectacles, beaucoup d'autres réglemens plus ou

1.

2.

moins sages, mais qui toujours servent à prouver combien il s'en occupa, combien il en occupa les citoyens de Rome.

Colonies; Manufactures; Ouvriers de luxe; Étendue du commerce.

Auguste, dans le même temps, fondoit des colonies; il accordoit à des villes commerçantes le droit de citéet des priviléges utiles. La Mauritanie Tingitane, l'Afrique en général, Utique en particulier, reçurent des témoignages de l'intérêt que ce prince mettoit à établir entre elles et Rome un négoce assidu. Plusieurs manufactures aussi s'élevèrent dans la capitale de l'Empire : je citerai, entre beaucoup d'autres, celles de papier; Auguste et Livie donnèrent l'un et l'autre leur nom à diverses qualités de celui qu'on y fabriquoit. Un grand nombre de professions inconnues jusqu'alors, ou abandonnées à quelques hommes, devinrent communes, lucratives, étudiées avec soin, perfectionnées. Rome eut en abondance des architectes, des statuaires, des ciseleurs, des teinturiers, des brodeurs, des passementiers, des fondeurs, des tabletiers, de ces ouvriers que nous désignons plus particulièrement sous le nom d'*ébénistes;* des ouvriers en stuc, en marbre, en bronze, en or, en tous les métaux; des parfumeurs, des bijoutiers, des fabricans et des marchands de toutes les plus riches étoffes, de tout ce qui tenoit enfin à l'ornement des édifices, à leur ameublement, à la parure des deux sexes, à la délicatesse ou la somptuosité des repas, à tous les genres de mollesse, de magnificence et de luxe.

Pline, liv. XIII, §. 12.

Auguste pouvoit sans crainte favoriser le commerce; son avantage particulier se trouvoit, en cela, lié au bien public : c'étoit d'ailleurs une protection glorieuse à accorder; aussi vit-on, sous son règne, les trésors de l'Espagne, de l'Égypte, de l'Inde, inonder l'Italie. Le commerce porta sa gloire sous les climats les plus éloignés; et quoique peu de marchands eussent pénétré en Éthiopie et sur les bords du Gange, le mérite et les travaux d'Auguste y furent assez connus pour que les ambassadeurs des rois vinssent, de la part de leurs maîtres, lui offrir des présens, des hommages, et implorer avec lui une amitié et une correspondance suivies.

Suct. §. 21.
Dion, liv. LIV, §. 9.
Strab. liv. XV, in princ.
Flor. liv. IV, §. 12.
Eutr. liv. VII, §. 7.
Orose, liv. VI, §. 21.

La conduite à tenir, relativement au luxe, étoit plus difficile. Trop peu de faveur s'attache à lui pour que les gouverneurs des États qui croient devoir le protéger, ne doivent au moins le faire avec adresse. Auguste y étoit étranger par sa conduite privée; il mit quelque pudeur à paroître le combattre, quoique tout autour de lui en favorisât l'impulsion et en précipitât l'excès.

État de la Législation relativement au luxe de la Parure et des Repas. Loi sur la Dépense des Exilés.

On a d'Auguste des lois somptuaires sur la parure et sur les repas. Il essaya ou sembla essayer d'empêcher qu'on ne fît usage des vêtemens de pourpre; mais ces vêtemens continuèrent, malgré les défenses de l'empereur, d'exciter les desirs des hommes opulens. Pline en célèbre la magnificence; et cette magnificence se perpétua, puisque le

Pline, liv. IX, §. 35. Code XI, t. VII, §. 4.

Code présente une loi qui y a rapport, donnée plusieurs siècles après par Théodose. Les autres excès du luxe pour la parure auroient présenté à Auguste beaucoup d'objets non moins répréhensibles, s'il avoit pu encore espérer quelque succès en tentant de les détruire. Les femmes employoient tant d'argent à se procurer les étoffes brillantes dont elles se revêtoient, que Properce disoit : *Incedit census induta nepotum. Quis pudor est census corpore ferre suos!* lisons-nous aussi dans le troisième livre de l'Art d'aimer. Il y avoit un luxe pour les couleurs comme il y en avoit un pour les étoffes. Ovide, quelques vers plus bas, embellissant cette idée des charmes de la poésie, rappelle les fleurs si variées que la terre enfante quand le bouton est ouvert par la douce haleine du printemps, et il ajoute : *Lana tot aut plures succos bibit*. Il venoit de rapprocher des différens effets de la nature, ou de ses différentes productions, la source des couleurs principales qu'avoit imaginées ou adoptées le luxe des Romains.

Liv. III, élég. XII, v. 11.

V. 172.

Auguste avoit tenté pareillement contre le luxe des repas une loi somptuaire. Elle en fixoit la dépense, pour les jours ordinaires, à 200 sesterces; à 300, pour les calendes, les ides, les nones, les jours de fête; à 1000, pour les jours de noces, et les festins qui se célébroient, chaque année, à l'anniversaire du mariage. Je traduis ainsi *repotia*, qui peut très-bien s'entendre aussi du lendemain, parce qu'on y recommençoit les plaisirs de la veille, *iterum potari*. Horace parle de ce festin dans la seconde satire du second livre.

Aulu-Gelle, liv. II, ch. XXIV.

L'augmentation accordée par cette loi fut étendue encore par une loi postérieure. Aulu-Gelle, qui la rapporte

d'après Atteius Capiton, ne se rappelle pas bien si celui-ci l'attribue à Auguste ou à Tibère. Nous la plaçons ici comme essentiellement liée à celle que nous venons d'indiquer. Son objet fut de donner une plus grande latitude à la dépense des repas des jours de fête et des diverses solennités : on espéroit par-là, dit Aulu-Gelle, réprimer au moins en partie cette fureur du luxe qui ne connoissoit plus de bornes.

Le législateur, comme on voit, distingue toujours les différens repas. L'usage n'y mettoit pas moins de différence. On ne se contentoit point, à certains jours, de dépenser davantage en alimens; on donnoit à ces festins un caractère particulier de joie ou de plaisir : dans ceux, par exemple, qui étoient destinés à célébrer une action heureuse, on faisoit souvent venir des danseuses, des musiciennes et des comédiens. Horace, donnant un repas à l'occasion du retour d'Auguste après la guerre d'Espagne, veut qu'on y entende la voix de Néera. Il paroît que ce prince avoit ordinairement dans ses repas (plus marqués d'ailleurs au caractère de la liberté et de la simplicité qu'à celui de la grandeur et de la profusion), pour amuser les convives, des joueurs d'instrumens et des histrions, des bateleurs même et des diseurs de bons mots.

Liv. III, ode XIV.

Suét. §. 74, 76 et 77.

La vigilance d'Auguste suivit même les citoyens de Rome au-delà des rivages d'Italie. Une loi défendit à tous les exilés de s'abandonner, dans le lieu de leur exil, à des dépenses trop peu convenables à la situation d'un homme que les lois ont frappé. Elle est loin cependant de les traiter avec une grande rigueur, puisqu'elle leur permet encore d'avoir vingt esclaves et 500,000 sesterces. Il paroît

Dion, liv. LVI, §. 27; LIX, §. 8.

que cette tolérance s'accrut encore après Auguste. Caligula du moins laissa le droit à Pison exilé d'avoir autant d'esclaves qu'il le voudroit.

Lois, Réglemens et Mesures d'administration publique, relatifs au Luxe et au Commerce.

A ces édits somptuaires Auguste avoit uni quelques mesures d'administration générale relatives à des objets que le commerce procuroit au luxe, ou dont l'État croyoit devoir aussi retirer pour lui-même un avantage pécuniaire, un revenu plus direct. Ainsi le minium ou vermillon devint la matière de plusieurs réglemens de police publique. Depuis long-temps, aux jours de fête, on en peignoit le simulacre de Jupiter. Les censeurs étoient expressément chargés de traiter avec celui à qui ce soin seroit confié. Le vermillon teignoit aussi le corps des triomphateurs: Camille se montra ainsi aux yeux des Romains. C'est un des principaux tributs que paya l'Espagne quand elle fut soumise. Aucun des revenus publics n'étoit mieux surveillé. On ne permettoit pas aux hommes qui l'exploitoient de lui donner sur le lieu sa perfection et sa cuisson: il étoit envoyé en mine, cacheté; et l'on en devoit porter environ dix mille livres pesant chaque année. A Rome, on le lavoit. Un nouveau réglement déterminoit ensuite à quel prix il seroit vendu; c'étoit ordinairement 70 sesterces la livre. Quelquefois on le falsifioit: la falsification avoit lieu de plusieurs manières; la compagnie d'Espagne trouvoit là des gains, ou plutôt une déprédation abondante. La fraude n'étoit pas moins active relativement à l'hydrar-

Pline, livre XXXIII, §. 7 et 8.

gyre, vif-argent artificiel qu'on obtenoit du minium. La loi ordonnoit de s'en servir pour la dorure sur cuivre, comme pour la dorure sur argent; mais on l'éludoit en substituant une matière moins coûteuse à l'hydrargyre.

Strab. liv. III, pag. 148. *Pline, livre XXXIII, §. 4.*

L'Espagne offroit aussi des mines d'or et d'argent à l'avarice des Romains. Celles d'argent, suivant Strabon, appartenoient à des particuliers; mais celles d'or étoient la propriété de l'État. Pline dit combien elles produisoient. On laissoit même, pour ainsi dire, en suspens les mines d'Italie : on aimoit mieux les conserver et n'user que celles d'Espagne. En Italie, la loi défendoit d'employer plus de cinq mille hommes à l'exploitation des mines célèbres placées aux environs de Verceil.

L'importation des parfums avoit également fixé l'attention du législateur. Tandis que le commerce spéculoit sur la mollesse des Romains, le fisc, spéculateur non moins vigilant, mit à contribution les négocians qui s'y livroient. *Pline, liv. XII, §. 14 et 25.* Pline le dit pour l'encens : des droits avoient été établis, en faveur des fermiers de l'Empire, sur le transport de cette marchandise, de Sabée au port de Gaza; il en étoit de même des parfums de Syrie. Pline nous parle encore de la ferme établie pour le baume de Judée, même avant que Titus et Vespasien fissent porter dans un triomphe l'arbrisseau qui le produit, comme on avoit porté l'ébène devant Pompée après sa victoire sur Mithridate. Le baume étoit connu en Italie dès le temps d'Auguste. *Quid tibi odorato referam sudantia ligno balsama!* dit Virgile dans le second livre des Géorgiques. *V. 118 et 119.* Les droits du fisc n'empêchoient pas que les marchands ne retirassent de cet aromate un profit considérable; ce qu'ils achetoient 300 deniers, ils

Plan, coupes en longueur, et en travers, d'une Pirogue

Trouvée au mois d'Août 1806 à 60c (1f. 10c) au dessous de la ligne des plus basses eaux, en faisant les fouilles de la culée du Pont d'Iéna dans l'Isle des Cignes, dans l'enceinte de Paris. — Elle avait été formée avec un tronc d'arbre en chêne de même que les demi-Corabes fixées avec des Chevilles en bois de Sapin de sorte qu'il n'y avait aucune ferrure.

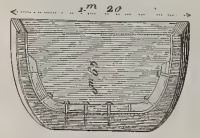

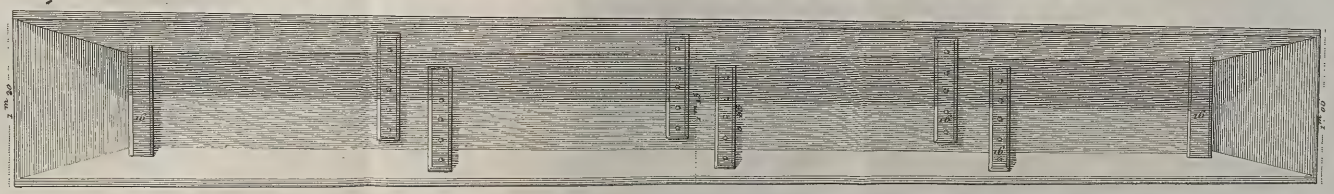

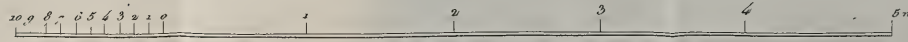

le revendoient mille ; il est vrai que c'est par la fraude qu'ils obtenoient une partie de ce profit ; aucune marchandise ne fut plus altérée, plus mêlée d'ingrédiens étrangers. Les autres aromates n'étoient guère moins falsifiés : Pline nous enseigne comment on y procédoit. Je renvoie aux détails que son livre renferme.

Le commerce d'Asie fut l'objet d'une autre loi. On défendit l'exportation du fer aux négocians qui trafiquoient avec cette partie du monde. Craignoit-on d'en manquer pour forger des glaives et des instrumens de combat, ou plutôt de fournir par-là des armes à des nations amollies et soumises ? Deux ou trois siècles auparavant, on eût pu croire que c'étoit par respect pour l'agriculture et dans la crainte de profaner un métal destiné à la charrue.

Mais entrons sur tous ces objets dans un détail plus étendu. Le règne d'Auguste est l'époque où sera, je crois, le mieux placé un tableau général des besoins factices des Romains, de leurs ressources territoriales et de celles qu'ils trouvoient au-delà des mers. Je dirai donc d'abord quelles étoient les productions de l'Italie relatives à son commerce ; je dirai ensuite quelles étoient les denrées ou les marchandises étrangères que le luxe y avoit rendues nécessaires ; je dirai enfin quel étoit à cette époque le commerce de Rome avec le reste de l'Europe, avec l'Afrique et avec diverses régions de l'Asie. C'est dans ce moment sur-tout que je sens tout le poids de mon sujet.

Des Productions de l'Italie relatives à son commerce.

Il est inutile d'observer que je ne prétends pas donner une nomenclature exacte et absolue de toutes les productions qui pouvoient être la matière d'une petite vente ou d'un petit trafic; je m'arrête à celles qui, par leur nature et leur importance, étoient les objets principaux du commerce, soit de luxe, soit de nécessité. Placée sous un climat favorable, l'Italie en produisoit un grand nombre.

Des Vins.

Voir *Pline, liv. XIV, §. 1, 2, 4, 6 et 15. Colum. proœm. et liv. III, c. II. Macr. Sat. liv. II, c. XVI; liv. VII, c. XII. Athén. liv. I, §. 21,*

Les vins étoient sa première richesse; il y en avoit peu qui leur fussent supérieurs. Nous verrons néanmoins que, par un sentiment assez naturel à des possesseurs opulens, les Romains préférèrent à des vins dont ils auroient pu jouir sans peine, des vins étrangers dont l'éloignement et la cherté doubloient apparemment le mérite. Pline le leur reproche vivement, et Columelle se plaint plus vivement encore de cette injustice envers la nature.

L'Italie eut des vignes énormes; elles étoient si hautes en Campanie, qu'on avoit établi comme règle que le propriétaire du domaine feroit enterrer ou brûler à ses frais l'ouvrier qui, en les taillant, tomberoit et mourroit de sa chute : *Vindemiator auctoratus,* dit Pline, *rogum ac tumulum excipit.* On voyoit encore, du temps de cet écrivain, à *Populonium*, ville maritime de Toscane, vers le lieu où Piombino est aujourd'hui, une statue de Jupiter faite d'un seul cep, et qui s'y conservoit depuis plusieurs siècles. Un seul cep formoit à Rome les treilles ombragées des portiques de Livie. Un seul cep aussi donna par an jusqu'à

douze amphores, ou un muid et demi, dans notre manière de compter. Du temps de Caton le censeur, un arpent de bonne vigne produisoit jusqu'à dix culées de vin, vingt-cinq de nos muids environ. Soixante arpens d'un bon territoire, il est vrai, quoique assez voisin de Rome, furent vendus, suivant Pline, jusqu'à quatre cent fois cent mille sesterces. Ce qu'il rapporte immédiatement après d'un achat de vignes fait par Sénèque, est plus inconcevable encore. Tous ces exemples font bien voir, ajoute Pline, que les hardis voyages des navigateurs, les marchandises qu'ils apportent de la mer Rouge et de l'Inde, ne produisent pas plus à un négociant, que ne rend au propriétaire attentif un champ bien cultivé.

Les vignes d'Amminée et de Nomente étoient mises au premier rang : ici elles étoient plus fécondes; là elles donnoient un vin fort et fumeux, qui s'amélioroit en vieillissant. *Ammineæ vites, firmissima vina*, dit très-bien Virgile dans le second livre des Géorgiques. On prisoit aussi beaucoup un raisin muscat dont le plant étoit commun en Toscane.

Qui ne connoît le Falerne, si souvent chanté par Horace, et que Dioscoride[a] aussi met au premier rang; le vin de Tarente ou d'Aulon, que ce poète ne lui croyoit pas inférieur; le Massique, avec lequel il oublioit ses chagrins, et que Virgile appelle l'*ami de Bacchus;* le *Setia*, que Silius Italicus regarde comme digne d'être servi à la table même de ce dieu; le Cécube, dont Horace loue la vertu stomachique, et dont Athénée fait le même éloge; le *Calès*, loué aussi, sous le même rapport, par Athénée et par Horace; les vins d'Albe et de Surrente, si bons, sur-tout lorsqu'ils

V. 97.

[a] *Dioscor. liv. V, c. X.*

Hor. liv. II, od. VI et VII.

Virg. Æn. liv. VII, v. 725.

Voir *Martial, liv. XIII, épigr. 125.*

Sil. It. liv. VIII, v. 375.

Hor. liv. IV, ode XII; liv. V, ode IX. Athén. liv. I, 12, 9.

Ovide, Mét. liv. XV, v. 710.

Juv. Sat. XIII, v. 214.

Hor. liv. I, od. XX; liv. V, od. IX.

étoient vieillis; le Formies, célébré encore par Horace, panégyriste éternel de cette liqueur; et le Prétuce, et le Fondi, et le Spolète, et le Calène, et le Priverne, et le *Stata*, et tant d'autres rappelés sans cesse par les poètes, et dont les qualités nous ont été conservées, comme les noms, par Pline, par Athénée, par Macrobe et par Columelle? Il suffira d'observer que leur nombre égaloit leur bonté, et qu'outre le plaisir que les Romains en recevoient à table, ils en recevoient encore l'avantage d'y trouver un objet d'échange avec lequel ils payoient les marchandises étrangères dont ils croyoient avoir besoin. Aussi, animés par ce double motif, du gain et du plaisir, ne négligèrent-ils rien pour unir à la bonté naturelle de leurs vins tout ce que l'art pouvoit y ajouter. Ils avoient mis, de bonne heure, un grand soin à les faire et à les conserver. Caton, qui fut à-la-fois un censeur rigide et un savant cultivateur, donna sur ces deux objets des préceptes utiles : il apprit à disposer, arranger, accommoder, *concinnare*, le vin nouveau. Quelquefois, pour l'améliorer s'il étoit médiocre, on le plaçoit dans un vase où il y en avoit eu d'excellent; du vin Grec avoit d'abord rempli le vaisseau où Horace mettoit son méchant vin de Sabine. La résine et la poix servoient à le fortifier : elles servoient aussi à le garantir en enduisant le linge du vase où il étoit renfermé : *Corticem adstrictum pice dimovebit*, dit Horace; et Perse, *Signum in vapida naso tetigisse lagena* « avoir flairé le sceau d'une bouteille de vin « tourné » (*signum*, le cachet formé par la résine qui enveloppoit le goulot). On conçoit que les Romains n'eussent pas pris tant de peine, s'ils n'avoient attaché une grande préférence au vin vieux. Ils savoient aussi lui donner une

Voir *Pline, liv. XIV, ſ. 16, &c.*

Hor. liv. III, od. VIII.

Perse, Sat. VI, v. 17.

maturité factice ou du moins une maturité précoce, *præcocem maturitatem*, dit Columelle. Pline, qui conserve à cet égard tous les résultats de l'expérience, place après la vingtième année l'époque à laquelle le vin peut perdre de son prix par une vieillesse trop avancée : il observe néanmoins que, de son temps, on avoit encore du vin fait sous le consulat d'Opimius, l'année où C. Gracchus périt victime des séditions que lui-même avoit excitées ; mais il ajoute que cette année fut extraordinaire par l'excès de la chaleur, et que les vins qui en restent sont réduits en une espèce de miel âpre. Dans le festin de Trimalcion, on trouve également écrit sur les vases : *Falernum Opimianum, annorum centum.* Quoi qu'il en soit, on se gardoit bien d'attendre un siècle : les marchands n'y eussent pas plus trouvé leur avantage que les gourmets, tandis qu'il n'étoit aucune denrée sur laquelle ils gagnassent plus que sur cette liqueur pendant ses vingt premières années.

Liv. I, c. VI. Pline, liv. XIV, §. 4. Voir aussi *Vell. Pat. liv. II, §. 7* ; et *Mart. liv. II, épigr. 40 ; liv. III, épigr. 26.*

Pline, liv. XIV, §. 4.

De l'Huile.

C'étoit aussi, pour les marchands Romains, du temps d'Auguste, l'objet d'un commerce lucratif, que la production de l'olivier. S'il est des pays qui aient pu disputer la gloire des vins à l'Italie, la supériorité de l'huile ne pouvoit lui être contestée ; celle de Venafre, de Campanie en général, étoit la première du monde. *Quod oleum conferam Venafro !* dit Varron. L'huile de Tarente auroit seule pu lui être opposée : Horace le fait du moins, dans l'espérance où il se livre d'habiter cette belle contrée.

De re rust. liv. I, cap. II.

Liv. II, ode VI.

Il semble, d'après un passage de Pline[a], que les Romains sentirent trop de quel prix étoit l'huile pour la profaner,

[a] *Pline, liv. XV, §. 4. Hor. liv. I, ode VIII.*

comme les Grecs, en en oignant des lutteurs dans les gymnases. Horace néanmoins, demandant à Lydie pourquoi son amant évite les combats des lutteurs, s'exprime par ces mots: *Cur olivum vitat!* et Catulle, *Eram decus olei*, pour dire qu'il étoit l'ornement de la lutte. Je n'en crois pas moins que les Romains aimoient mieux transporter l'huile sous les climats auxquels la nature l'a refusée, et ils recevoient pour elle, ainsi que pour les vins, des marchandises plus précieuses, plus rares du moins parmi eux.

Pline, liv. XV, s. 1.

Avant qu'ils la transportassent ainsi dans les régions qui en manquoient, l'huile étoit pour eux du prix le plus bas : douze livres n'en coûtoient encore que quelques as, au commencement du VI.^e siècle ; et, au commencement du VIII.^e, sous le troisième consulat de Pompée, l'Italie en fournissoit déjà à la plupart des provinces que Rome avoit soumises.

Des Laines et des Draps.

La laine étoit, après l'huile et le vin, la principale branche offerte au commerce par la nature. Les toisons, dit Manilius, nous enrichissent de mille manières : ici l'on rassemble les laines en pelotons, là un cardeur les épure; ici on les file, là on les travaille en étoffes ; on les achète et on en fait des habits dont la vente est un nouvel objet de gain. Le vêtement de tous les ordres de l'État, de toutes les classes de la société, du prolétaire et du patricien, du soldat et du général, du laboureur et du consul, étoit de laine. La filer est un travail dont les vieilles femmes furent sur-tout chargées : *Anus subtemen nebat*, dit Térence. Ce n'est plus le luth qui te convient, mais la laine, dit Horace à la vieille

Astronom. liv. IV, v. 128, &c.

Ter. Heaut. act. II, sc 2.

Hor. liv. III, od XV.

vieille Chloris; et Tibulle, voulant effrayer les femmes insensibles, ou plutôt infidèles, s'écrie : *Liv. I, élég. VII.*

Nam quæ fida fuit nulli, pòst victa senectâ,
Ducit inops tremulâ stamina torta manu.

Plus anciennement, les maîtresses, de quelque rang qu'elles fussent, avoient partagé ce soin avec leurs esclaves : la toge royale de Servius Tullius étoit l'ouvrage de Tanaquil, femme du premier Tarquin; la quenouille et le fuseau de cette princesse, avec leur laine, étoient encore, au temps de Varron, conservés dans un des temples de Rome. *Pline, liv. VIII, §. 48.*

Tarente produisoit des laines dont aucune autre n'égaloit la finesse et la célébrité, si nous en croyons Columelle. *Lanis nobilis Aulon,* dit Martial; et ailleurs, pour une jeune enfant dont il pleure la mort, *Agna Galesi mollior Phalantini* (le Galèse couloit près de Tarente, et je crois avoir dit qu'Aulon étoit une montagne voisine). Ces laines étoient si belles, qu'on couvroit de peaux les brebis pour leur conserver cet avantage; Horace les désigne par *oves pellitas.* Le noir étoit leur couleur naturelle; mais on leur en donnoit une autre par la teinture, même celle de pourpre et d'écarlate : *Calabrum coxit vitiato murice vellus.* Il falloit une livre de ces couleurs précieuses pour chaque demi-pied de leurs toisons : le luxe, dit Pline, sembloit vouloir les obliger à naître ainsi : *Velut illa sic nasci cogente luxuriâ.* *Colum. liv. VII, ch. II.* *Mart. liv. V, épigr. 38; liv. XIII, épigr. 125.* *Liv. II, ode VI.* *Perse, sat. II, v. 65.* *Liv. VIII, §. 48.*

La laine d'Apulie n'étoit pas moins distinguée que celle de Tarente; Pline paroît lui donner la préférence. Le nord de l'Italie en avoit, comme ses contrées méridionales. Les laines des environs du Pô étoient même, en général, *Colum. liv. VII, ch. II.* *Pline, liv. VIII, §. 48.*

les premières pour la blancheur; elles étoient cependant brunes ou noires à Pollentia. Le poil de celles d'Apulie étant très-court, on s'en servoit pour des manteaux contre la pluie, *penulæ*, expression que Martial emploie d'une manière plaisante, quand, s'égayant sur le compte d'un mauvais écrivain, il suppose que celui-ci n'a composé son ouvrage que pour ne pas laisser à découvert les poissons et les olives; *Ne toga cordylis, ne penula desit olivis:* aussi le poète invite-t-il à se garantir d'un tel sort, le livre que lui-même publie.

Liv. III, épigr. 2.

Les manufactures de draps étoient très-nombreuses en Italie. Ils n'étoient point unis comme les nôtres, ou bien ils devenoient alors l'apanage des gens pauvres et d'une condition obscure : les hommes riches ou d'un rang élevé les portoient à longs poils; c'est ce qui les fait quelquefois nommer *pexati*, tandis qu'on nomme *tritum* l'habit usé de l'indigent. *Pexatus, rides mea, Zoïle, trita*, dit encore Martial. Il ne dissimule pas, dans un des livres suivans, combien on rira de voir une toge qu'on vient de lui donner, surmontée d'un pareil vêtement.

Liv. II, épigr. 58.

Pour peigner les draps, pour les débourrer, on employoit des vergettes faites avec des piquans de hérisson. Pline nous apprend que ces piquans devinrent un objet de commerce assez étendu pour appeler souvent l'attention des magistrats et des lois; jamais le monopole ne fut plus fréquent. Le sénat rendit en vain des décisions, les provinces implorèrent en vain l'empereur, la fraude se renouvela sans cesse : elle duroit encore plusieurs siècles après; une loi du Code est destinée à la réprimer.

Liv. VIII, §. 37.

Liv. IV, tit. LIX.

Manufactures de terre : Poteries.

Un genre de production et d'industrie qui ne laissoit pas d'offrir aux Romains un trafic considérable, quoiqu'il paroisse, par sa nature, peu digne d'attention, étoit la poterie. Les ouvrages des manufactures de terre d'Italie avoient une grande réputation. Dès le règne de Numa, les potiers formoient une agrégation particulière, *figulorum collegium*. Long-temps, en effet, on ne se servit pas d'autres vases et d'autre vaisselle ; c'étoit un repas splendide pour les mœurs de ce temps-là, que celui qu'on désignoit par *tripatinum*, à trois plats (de terre). La poterie d'*Aretium* étoit sur-tout destinée à ce genre de service. On formoit des coupes de la terre d'Asti, de Pollentia, de Surrente : *Surrentinæ leve toreuma rotæ*. Les fabriques de Modène, de Reggio, de Cumes, avoient aussi de la célébrité. Tibulle invite à préférer aux richesses et au luxe un repas aimable et joyeux, offert dans la simple argile que Cumes a façonnée. Martial disoit : *Cumano rubicundam pulvere testam*. On trouvoit même à Cumes, suivant Strabon, un sable qui devoit être bien utile au commerce : mêlé avec la chaux, il formoit un ciment qu'on pouvoit employer à l'abritement des vaisseaux. Du reste, on avoit vu long-temps les ouvriers en terre ou en argile donner seuls aux Romains les simulacres de leurs dieux. Le Jupiter que Tarquin l'ancien fit placer au Capitole, n'étoit pas d'une autre matière ; et un Hercule, à peu près de la même époque, étoit encore connu, du temps de Pline, sous la dénomination d'*Hercules fictilis*. Valère-Maxime en dit autant des vases qui servoient au culte dans le temple de Vesta.

Pline, l. XXXV, §. 12.

Mart. liv. XIV, épigr. 102, et aussi *liv. XIII, épig^r. 110.*

Tib. liv. II, élég. VI.

Liv. XIV, épigr. 114.

Liv. V, p. 245.

Pline, l. XXXV, §. 12.

Liv. IV, ch. IV.

L'Italie avoit d'autres productions suffisantes aux besoins des Romains et utiles à son commerce. Le territoire de Naples, la Campanie presque entière, lui donnoient du soufre : la religion l'employoit pour purifier les maisons et les champs ; la médecine en faisoit quelquefois un heureux usage ; les foulons s'en servoient pour rendre la laine plus blanche et plus moelleuse. On recueilloit à peu près dans la même région, du safran et quelques parfums. Strabon parle du miel de Ligurie, et Horace ne croit pas que celui de Calabre soit inférieur à celui du mont Hymette, regardé comme le meilleur de la Grèce. L'Italie avoit encore du lin, une espèce de corail, quelques pierres précieuses, beaucoup de pierres et de bois propres à construire ; le bois de Ligurie en particulier, dont il croissoit tant d'espèces, qu'on pouvoit en employer à tous les usages, depuis la table jusqu'au vaisseau : Strabon, qui en fait l'éloge, nous dit que les Liguriens l'apportoient à Gènes, d'où ils rapportoient de l'huile et du vin. C'étoit de Gènes aussi que l'on transportoit le bois de Ligurie, soit aux bords du Tibre, soit dans les villes maritimes qui s'occupoient des constructions nécessaires aux Romains. L'Italie avoit enfin les meilleurs fromens, et si bons, que Sénèque prétendoit qu'ils énervèrent Annibal ; quelques mines d'or ; celles du pays des Salassiens en particulier, lesquelles furent, suivant Strabon, pour les publicains de Rome, une source de contestations et d'avidité ; quelques mines d'argent, d'autres de cuivre, et d'excellentes eaux pour la trempe du fer, celles de Come, d'où vint la réputation du fer qui portoit le nom de cette ville, quoiqu'il n'y en eût aucune mine dans son voisinage. L'arbrisseau

Pline, livre XXXV, §. 15.
Diosc. liv. I, ch. XXV.
Solin, c. VIII.
Liv. IV, p. 202.
Liv. II, odeV I, et liv. III, ode XVI.
Liv. IV. p. 202.
Épître LI.
Liv. IV, p. 205.

du poivre ne venoit pas naturellement en Italie; mais il pouvoit y vivre, et nous verrons que, sous les empereurs, il y fut transplanté. *Pline, liv. XII, §. 7.*

En entendant cette énumération, bien insuffisante encore, des richesses indigènes de l'Italie, on a de la peine à croire que, mécontens de ce qu'ils avoient même de meilleur, de ce qu'ils avoient avec le plus d'abondance, les Romains aient été chercher si loin des marchandises peu nécessaires et souvent moins bonnes. Par exemple, car je ne veux pas revenir sur tous ces détails, ils faisoient venir de l'huile d'Agrigente, de Sicyone, d'Espagne, d'Afrique. Je parle de l'huile d'olive : pour la liqueur de quelques arbres odoriférans d'Asie, comme le cèdre, il falloit bien qu'on la transportât des forêts de Syrie aux bords du Tibre, puisqu'elle étoit utile, et que l'Italie n'en produisoit pas.

Il seroit heureux de penser que des marchandises de ce genre étoient les seules qui excitassent le desir des Romains ; mais le luxe leur en rendoit bien d'autres nécessaires. Il faut maintenant que nous portions sur elles nos regards. Commençons par les marbres et les parfums.

Des Besoins du Luxe parmi les Romains.

Des Marbres.

C'EST pour voiturer des marbres que nous construisons des vaisseaux, disoit Pline avec énergie, sous le règne de Vespasien. Cet abus, loin d'être nouveau, étoit déjà fréquent avant la chute de la république. Un an après *Pline, livre XXXIV, §. 71; liv. XXXVI, §. 1, 2, 6, 15.*

la mort de Sylla, Lépidus employa le marbre de Numidie à se construire un palais, et cet exemple ne fut pas sans imitateurs. Un édile, Marcus Scaurus, fit même transporter à Rome et ériger trois cent soixante colonnes de marbre pour un théâtre qui ne devoit pas durer plus d'un mois, et que décorèrent en même temps trois mille statues; les murailles mêmes de ce théâtre en étoient, dit-on, soit qu'elles en fussent seulement recouvertes, soit qu'on les en eût construites, comme on le fit pour le temple de Jupiter tonnant au Capitole. La magnificence de Scaurus n'étonna personne; et cela dans la même ville qui, peu de lustres auparavant, n'avoit pu voir sans indignation quelques colonnes du mont Hymette dans la maison d'un de ses premiers citoyens, Lucius Crassus, orateur distingué, qui fut édile, censeur et consul. Marcus Scaurus plaça même, à l'entrée de son palais, des colonnes de trente-huit pieds et du plus beau marbre, du marbre auquel Lucullus donna son nom; elles passèrent ensuite dans la maison de l'entrepreneur des cloaques de Rome.

Pline, l. XXXV, §. 1; l. XXXVI, §. 6.

Un chevalier Romain, à qui César avoit confié la préfecture des ouvriers dans les Gaules, Mamurra, fut le premier qui, transportant aux édifices privés le luxe dont Scaurus avoit donné l'exemple pour les édifices publics, revêtit en marbre les murs de sa maison. On en fit aussi de petits carreaux pour parqueter les planchers, comme les nôtres aujourd'hui sont parquetés en bois; ils étoient de diverses couleurs. Suétone prétend que César en porta de semblables dans toutes ses expéditions, et Horace demande si leur éclat est préférable à l'odeur et à l'émail des prairies. Après avoir tapissé de marbre ses murailles, on

Suét. César, §. 46.

Hor. liv. I, ép. X, v. 19.

incrusta l'or, et, dans la suite, des marqueteries qui représentoient divers animaux, divers objets.

En voilà sans doute assez pour faire connoître jusqu'à quel point le goût des marbres s'étoit emparé des Romains, et à quels usages leur magnificence l'employoit. Ils les tiroient d'abord de la Grèce et de l'Asie mineure; l'Égypte leur en donna ensuite plusieurs espèces. Celui de Numidie, employé pour la première fois, comme nous l'avons dit, par Lépidus et sous son consulat, étoit plus particulièrement consacré au soutien et à la décoration des portiques qui environnoient les palais des citoyens opulens, genre de luxe attaqué avec force dans la quinzième ode du second livre d'Horace, quand ce poète oppose la modération des premiers Romains au faste de leurs successeurs.

Voir *Hor. liv. III, ode 1; Tib. liv. III, élég. III; Plin. l. XXXVI, 5, 8.*

Des Parfums.

Horace venoit de se plaindre de ce qu'on arrachoit le fertile olivier pour y substituer des arbrisseaux dont l'odorat est flatté. Une telle action méritoit sans doute les reproches du poète; mais il ne fait connoître ici que foiblement l'égarement où étoient tombés à cet égard les Romains. Nous avons vu que les aromates étoient pour eux, depuis long-temps, un des premiers plaisirs de la vie : ce goût même avoit précédé la naissance du luxe et la décadence des mœurs; il se lioit aux idées religieuses et aux affections de la nature. Les Romains se parfumoient dans les bains et dans les repas; ils parfumoient leur coiffure et leurs habits : les parfums arrosoient les cendres des morts, et brûloient sur leurs tombes. On ignore le temps précis où ils commencèrent

d'en adopter l'usage ; mais nous avons cité une ordonnance rendue sur cet objet peu de temps après la seconde guerre Punique, et la loi des XII Tables en avoit parlé plus de deux siècles et demi auparavant.

Les parfums d'Asie furent les plus recherchés. Pompée avoit pénétré en Arabie ; mais, ou sa victoire n'eut aucune suite heureuse pour les Romains, ou Properce et Horace n'étoient que les flatteurs d'Auguste, quand ils lui disoient : *Domus intactæ te tremit Arabiæ. — Non antè devictis Sabææ regibus.* Une armée sous les ordres d'Ælius Gallus y pénétra aussi quelques années après la bataille d'Actium : ce ne fut pas avec un grand succès ; mais des succès ou des victoires n'avoient pas été nécessaires pour que le commerce s'occupât de servir le luxe. Il ne se contentoit pas d'aller chercher au loin des parfums ; il trompoit aussi, en les frelatant, la sensualité de ceux qui en faisoient usage. Perse craignoit, en laissant un modique patrimoine, que son héritier irrité ne versât sur ses cendres que des aromates dont l'odeur seroit émoussée, ou une canelle altérée par la gomme du cerisier.

Prop. liv. II, élég. VIII.

Hor. liv. I, ode XXIX.

Sat. VI, v. 35.

Les marchands d'aromates étoient si communs à Rome, qu'une rue, un quartier, en tiroient leur nom : Horace nous apprend que, dès ce temps-là, les ouvrages des mauvais poètes alloient, chez ces marchands, envelopper des parfums. Ne sers pas de cornet à l'encens, dit Martial, faisant une allusion semblable ; et Perse : *Nec scombros metuentia carmina, nec thus.* Le nard des Indes étoit, de tous les aromates, le plus estimé ; le nard de Syrie venoit ensuite : les essences de cette contrée parfumoient les cheveux d'Horace, quand il abrégeoit, en buvant, la longueur des

Hor. liv. II, ép. I.

Mart. liv. III, épigr. 2.

Perse, sat. I, v. 43.

jours

jours; Tibulle les nomme en parlant des aromates que l'on versoit sur les cendres des morts. On creusoit l'onyx pour en faire un vase propre à contenir toutes ces essences ; car on croyoit que l'onyx les préservoit de la corruption : voyez, dans la XII.e ode du IV.e livre d'Horace, l'obligation imposée à Virgile pour un souper qu'ils doivent faire ensemble. *Onyx unguentum parva gerebat*, dit Martial. Horace en versoit davantage sans doute quand il invitoit Mécène, grand ami des parfums, à en juger par le mot qu'appliquoit si plaisamment Auguste, en comparant l'éclat apprêté de son style au luisant de sa chevelure, μυροβρέχεις.

Pline, livre XXXVI, §. 8.

Liv. VII, épigr. 94.

Quelque sensuel que fût ce luxe, il étoit bien foible en comparaison de celui des perles et des pierreries.

Des Perles, des Pierreries, et de quelques Coquillages.

POPULATIO morum atque luxuria non aliunde major, dit Pline, *quàm è concharum genere.* C'étoit peu, continue-t-il, d'épuiser les mers pour les repas; il falloit que leurs productions parassent les mains, les oreilles, la tête, le corps entier des deux sexes : qu'y a-t-il donc de commun entre la mer et nos vêtemens? *quid mari cum vestibus!*

Pline, liv. IX, §. 34 et 35. Vitruve, l. VIII, ch. III.

L'usage des perles ne devint commun qu'après la prise d'Alexandrie, si l'on en croit Fenestella ; mais Pline le porte à un temps plus ancien. La gageure de Cléopatre avec Antoine est connue : on a dit que, voulant tenir la promesse qu'elle avoit faite de consumer une somme immense dans un seul souper, la reine but une perle fondue, et qu'on l'arrêta au moment où elle alloit en boire une seconde, laquelle, ainsi préservée, et partagée

en deux, vint ensuite orner les oreilles de Vénus dans le Panthéon. Le fils d'un comédien, d'Ésope, avoit, dit-on, donné cet exemple avant que Cléopatre défiât ainsi Antoine à Alexandrie : il n'eut pas même besoin de gageure pour cela; sa ridicule vanité lui suffit. Les perles commençoient donc alors à être communes : le luxe n'arrive pas tout-à-coup à cette exagération insensée. Jules-César, beaucoup d'années auparavant, avoit consacré à Vénus Genitrix une cuirasse qui en étoit ornée. Le nom d'*uniones* se trouve déjà donné aux perles dans le temps de la guerre avec Jugurtha. Dans le VIII.e siècle, toutes les dames un peu riches en portoient; elles prétendoient qu'une femme ne pouvoit pas plus se montrer en public sans perles, qu'un magistrat sans licteurs. Elles en placèrent à leurs doigts, elles en suspendirent à leurs oreilles; leur chaussure même en fut ornée; et long-temps avant Juvénal on pouvoit dire :

Sat. VI, v. 458.

. . . Virides gemmas collo circumdedit, atque
Auribus extensis magnos commisit elenchos.

Le poète, dans ce passage, nomme également les pierreries. Les Romains en avoient trouvé le luxe dans tout son éclat à la cour de Cléopatre. *Purpurea vestis, ingentibus obstricta gemmis*, dit Florus en parlant d'Antoine : *diadema aderat*, ajoute-t-il avec force, *ut reginâ rex ipse frueretur.*

Liv. IV, S. II.

On peut voir comment Lucain nous représente cette reine dans le X.e livre de la Pharsale :

V. 139 et suiv.

Plena maris rubri spoliis, colloque, comisque,
Divitias Cleopatra gerit. . . . . .

Sous le règne d'Auguste, les pierreries n'étoient encore

portées que par les femmes de qualité; les affranchies et les courtisanes n'osoient s'en parer. Horace reprochant à Cérinthe de ne pas préférer les Laïs de Rome aux dames d'une condition illustre, lui dit : *Liv. I, sat. II.*

Nec magis huic inter niveos viridesque lapillos
(Sit licèt hoc, Cerinthe, tuum), tenerum est femur, aut crus
Rectius, atque etiam melius persæpè togatæ.

Cette réserve ne dura pas long-temps. Un poète plus jeune qu'Horace, mais son contemporain, voulant peindre les demandes indiscrètes dont les femmes poursuivent quelquefois leurs amans, nomme parmi les choses qu'elles sollicitent, ou directement, ou en feignant de les avoir perdues, les pierreries qui formoient, ainsi que les perles, des pendans d'oreilles. Plus anciennement, au contraire, Plaute, ayant à retracer une image semblable à celle d'Ovide, n'avoit parlé que d'esclave, de manteau, d'anneau d'or, de vase d'argent ou de cuivre, d'un lit de table, d'un buffet venu de Grèce, &c. Mais, dans l'intervalle qui s'écoula entre le siècle de Plaute et celui d'Auguste, le luxe des perles avoit commencé à devenir commun ; on a même prétendu qu'elles inspirèrent à César l'idée de conquérir l'Angleterre. Il a pu mériter l'opprobre de ce soupçon, pour avoir consacré six millions de sesterces à acheter une seule perle, destinée à Servilie : mais d'ailleurs, combien un projet si étroit étoit nécessairement loin de la pensée d'un si grand homme ! Ce n'étoient pas quelques ornemens, mais le monde entier, qu'il vouloit. *Art. d'aimer, liv. I, v. 433, &c.*

Quant aux coquillages, on en employoit à battre la mesure pour les danseurs; car on ne la battoit point encore

avec la main. *Audiat ille testarum crepitus*, dit Juvénal dans
V. 169 et 170. la XI.e satire. D'autres étoient employés à recevoir des aromates, des essences : *Funde capacibus unguenta de conchis, &c.* dit Horace dans la VII.e ode du second livre. D'autres servoient à lisser et polir le papier, comme nous le verrons dans la suite de ce Mémoire, au sujet du commerce des Romains avec l'Égypte. Les coquillages les plus recherchés étoient ceux qui servoient à la teinture, de la pourpre sur-tout.

De la Pourpre et des Étoffes étrangères.

Les vêtemens de pourpre étoient aussi anciens que
Pline, liv. IX, §. 36 et 39. Romulus; mais il ne l'employa que pour la trabée. Tullus Hostilius est le premier qui porta la robe bordée et le laticlave. La pourpre devint ensuite l'ornement de la jeune noblesse, une marque de distinction entre le sénat et les chevaliers, la décoration des prêtres dans quelques cérémonies religieuses, et, mêlée avec l'or, elle couvrit le triomphateur : mais alors même elle n'étoit pas précisément un objet de luxe. Celle de Tyr, qui le devint et qui eut tant de célébrité, fixa tard les desirs des Romains. A la fin du VII.e siècle et sous le consulat de Cicéron, un édile curule, Publius Lentulus Spinther, fut blâmé pour en avoir, le premier, bordé sa robe. Son exemple n'en fut pas moins imité; et, vers le temps où la république fit place à l'empire, les tables et les lits en furent ornés,
Liv. II, sat. IV, v. 84. les lits mêmes des indigens fastueux : Horace nous les peint cachant sous une couverture de pourpre des draps qui ne sont pas lavés. On conçoit plus facilement que la pourpre soit devenue un des ornemens de la beauté : elle

paroit quelquefois Sulpicie; Sulpicie étoit seule digne, si l'on en croit Tibulle, que Tyr ornât deux fois une laine moelleuse de ses riches couleurs. Dans un autre endroit, il lui prodigue autant de malédictions qu'il lui accorde ici d'éloges : Périsse, s'écrie le poète, irrité contre l'avarice de ces femmes qui, pour satisfaire à leur luxe, mettoient à prix leur beauté, périsse celui qui colore en pourpre de Tyr la neige des toisons! Et ailleurs encore, voulant exprimer que ce n'est pas l'opulence qui rend heureux, mais l'affection qu'on inspire, il dit : A quoi sert un lit de pourpre sans les plaisirs de l'amour? Virgile veut s'en parer pour couronner Auguste.

Liv. IV, élég. II.

Liv. II, élég. IV.

Liv. I, élég. I.

Géorg. liv. III, v. 17.

On la teignoit deux fois pour la rendre magnifique. Quelquefois on mêloit à son éclat l'éclat des pierreries : *cum gemmis Tyrios mirare colores*, dit Horace dans la VI.^e^ épître du I.^er^ livre. Pline nous apprend comment on faisoit la pourpre, et combien elle coûtoit; et Vitruve, comment on la falsifioit.

Pline, liv. IX, §. 38 et 40.

Vitruve, l. VII, ch. XIV.

Le premier parle de plusieurs autres étoffes étrangères, de celles de Cos en particulier, vêtement, si on peut lui donner ce nom, des femmes voluptueuses; j'y reviendrai ailleurs : il suffira d'observer, en ce moment, qu'après les avoir regardées comme une magnificence, on les trouva vraisemblablement trop simples et trop modestes, puisqu'on chargea d'or leur tissu, suivant la méthode qu'un roi d'Asie avoit, dit-on, enseignée; c'est ce qu'on appelle *auratæ viæ*. *Graves insuto auro*, dit Ovide en parlant de ces étoffes. Elles portèrent le nom du prince auquel on en attribuoit la richesse : *Attalicæ vestes*. D'autres, au lieu de le tirer de leur inventeur, le recevoient, comme la pourpre,

Voir *Tib. l. II, élég. VI.*

Ovide, Art d'aimer, liv. III, v. 130.

de leur couleur ou du suc qui les teignoit ; *galbaneæ*, *ianthinæ*, &c. La pourpre elle-même étoit tour-à-tour *coccinea*, *ignea*, *amethystina*, *cærulea*, suivant qu'elle se rapprochoit un peu plus, par ses nuances, du cramoisi, du violet ou du bleu.

Ivoire, Ébène, Cristal, &c.

L'IVOIRE étoit employé sous diverses formes. Tantôt façonné en léopard, il soutenoit l'orbe d'une table : *Latos*, dit Juvénal, *pardus sustinet orbes ;* et Horace, désignant les mœurs de ses contemporains, dans son aimable ironie, ne manque pas de supposer que le rat de ville fit placer le rat des champs sur un lit d'ivoire que couvroit la pourpre. Tantôt il ornoit les planchers, les poutres, les lambris : *Non ebur*, dit Horace, *mea renidet in domo. Çandet ebur soliis*, avoit dit Catulle pour donner une idée magnifique du palais de Pélée; et, en parlant du lit nuptial, *Indo quod dente politum.* Tantôt aussi il formoit un char de triomphe, et tantôt, le tableau porté devant le triomphateur pour retracer l'image des villes conquises. Le bois avoit long-temps suffi ; je ne sais même si César n'est pas le premier qui ait substitué l'ivoire : mais il paroît que les Romains lui surent gré de ce changement. La simplicité antique n'excitoit plus que la raillerie : Fabius Maximus, qui triompha quelques jours après ce grand homme, ayant repris les images de bois, Apparemment, s'écria-t-on, ce sont les étuis de celles de César : *Thecæ oppidorum Cæsaris.* L'ivoire enfin vint dans les temples représenter les dieux, comme pour laisser croire que les dieux autorisoient le luxe, dit Pline, *ut à diis nato jure luxuriæ.* L'ébène fut à

Juv. sat. XI, v. 123.

Hor. liv. II, sat. VI.

Liv. II, ode XVIII.

Voir *Tib. liv. I, élég. VIII.* *Ovide, de Ponto, liv. III, élég. IV.*

Hor. liv. II, ép. I, v. 193.

Quintil. liv. VI, ch. III.

Liv. XII, §. 1.

peu près employée de la même manière et pour les mêmes objets que l'ivoire. Les écrivains anciens nous la montrent souvent arrondie en colonne, ou servant sous une autre forme à l'ameublement des maisons et à l'ornement des édifices publics. Lucain en cite un exemple fameux, qui s'applique aisément à Rome; il s'agit du palais de Cléopatre, où l'ébène pourtant, sacrifiée à l'or, à l'ivoire et au porphyre, n'étoit qu'un ornement secondaire. Le poète l'appelle *ebenus Mareotica;* Saumaise veut lire *Meroëtica:* Lucain dit en effet, deux cents vers plus bas, *Nigris Meroë fecunda colonis, læta comis ebeni.* Mais *Mareotica,* porté dans tous les manuscrits, forme un bon sens, puisque, transportée d'Éthiopie en Égypte pour être vendue, l'ébène pouvoit prendre le nom du pays d'entrepôt; les exemples en sont fréquens dans les langues anciennes et modernes. Ces deux explications porteroient, au reste, sur un fait également incertain, s'il falloit prendre à la lettre ces mots de Solin, *ebenum sola India mittit,* mots écrits déjà dans le second livre des Géorgiques : mais il faut se souvenir que l'Éthiopie faisoit partie de ce que les Romains entendoient sous le nom général de l'Inde.

Liv. X, v. 117, &c.

V. 116.

L'Inde aussi fournissoit le plus beau cristal au luxe des Romains : ils en faisoient des vases, des coupes, des bassins, pour leurs repas ou les autres usages domestiques; quelquefois même ils en plaçoient dans les temples. Le reste de l'Asie fournissoit également des cristaux à l'opulence. La matière appelée *murrhine* lui arrivoit de presque toutes les régions de l'Orient; elle avoit paru pour la première fois, en Italie, lors du triomphe de Pompée. Le bronze, d'abord employé à des trépieds, des dessus de

Pline, livre XXXVII, §. 2

table, des chandeliers pour les temples, ensuite pour représenter les dieux mêmes et quelques grands hommes, servoit déjà au faste ; et une basse adulation devoit bientôt en étendre l'hommage jusqu'à des êtres méprisables, chez qui le mérite étoit suppléé par le crédit et la puissance. Pline parle d'une matière vitrée dont on faisoit aussi des coupes, des bagues, des simulacres et des statues.

Liv. XXXVI, §. 36.

Animaux, Fruits, Poissons, Oiseaux, &c. que les Romains tiroient de l'étranger pour leurs repas.

La parure et l'ameublement n'étoient pas les seuls objets sur lesquels eût besoin de s'exercer le commerce de luxe. Peu contente de tout ce que lui offroit l'Italie, la gourmandise envoyoit également chercher dans des terres ou des mers étrangères de quoi varier ses goûts et accroître ses plaisirs. Une victoire facile est sans attraits, dit Eumolpe dans la satire de Pétrone ; je ne veux pas obtenir sur-le-champ ce que je desire : j'aime l'oiseau du Phase, ajoute-t-il, et les oiseaux d'Afrique ; il en coûte pour les avoir. Le nom et le pays de la plupart des oiseaux, des quadrupèdes et des poissons que la gourmandise se faisoit apporter, nous restent dans un fragment d'une satire de Varron, qu'Aulu-Gelle a conservé. Il nomme d'abord le paon de Samos, la grue de Mélos, et une sorte de faisan, *attagena*, venu de Phrygie, selon lui, ou d'Ionie, suivant Horace et Martial, tandis que le véritable tiroit son nom du fleuve de Colchide, vers l'embouchure duquel il étoit abondant, sans en être moins estimé : *Phasidos lucis pascimur*, dit Manilius, après avoir dit que le luxe de la table fait pénétrer les Romains jusque dans des pays que leurs

Tom. II, p. 96.

Aulu-Gelle, liv. VII, c. XVI.

Hor. liv. V, ode II.

Mart. liv. XIII, épigr. 61.

Liv. V, v. 375.

armes

armes n'ont pu subjuguer; et Pétrone, dans l'endroit que nous avons déjà cité, *ales Phasiacis petita Colchis.* Il suppose même que les excès de la gourmandise ont dépeuplé les bords du Phase : *Jam Phasidos unda orbata est avibus.* On engraissoit beaucoup de faisans dans les îles voisines de l'Italie.

Et de bello civil. l. III, v. 36 et 37.

Varron nomme ensuite le chevreau d'Ambracie ; le thon de Chalcédoine, dont on estimoit particulièrement le cou, le ventre et le gosier, pourvu qu'on les mangeât frais, dit Pline, et dont on saloit le reste pour le garder long-temps ; la lamproie de Tartesse ; le merlus de Pessinunte (en Phrygie) ; l'ellops de Rhodes ; le scarus de Cilicie ; la pétoncle de Chio : il passe enfin à quelques fruits également étrangers, l'aveline de Thasos, les dattes d'Égypte, la noisette d'Espagne. Pétrone parle aussi de plusieurs poissons qu'on alloit chercher sur les côtes de l'Afrique ou de l'Asie.

Aulu-Gelle, liv. VII, ch. XVI. Pline, liv. IX, §. 15.

Tom. II, pag. 96, &c.

Je ne suis pas surpris que Varron oublie, parmi les oiseaux exotiques, la poule nommée *meleagris* et qu'on croit être la pintade, son mauvais goût empêcha long-temps d'en faire usage ; et la poule d'Afrique ou de Numidie, *avis Afra, Numidica*, qui ne diffère de l'autre, suivant Columelle, que parce qu'elle a une crête rouge, tandis que la crête est bleue dans la première ; la poule transplantée d'Afrique n'étoit plus rare, en effet : mais comment a-t-il oublié quelques oiseaux de Gaule et de Germanie dont les Romains faisoient beaucoup de cas, les oies, par exemple ? Nous avons dit combien on en prisoit le foie, que l'on grossissoit souvent en le faisant tremper dans le lait et dans le miel. La meilleure preuve

Pline, liv. X, §. 22, 26 et 48. Colum. l. VIII, ch. II

du prix qu'on y attachoit, naît des contestations élevées au sujet de leur préparation : Scipion Métellus, homme consulaire, et Marcus Séius, chevalier, se disputoient la gloire d'en être les auteurs. Pline attribue au fils de l'orateur Messala l'invention de brûler l'extérieur des pattes d'oie, et d'en faire un ragoût avec des crêtes de poulets. On tiroit plus d'un parti de cet oiseau. Le duvet des oies Germaniques, qui étoient toutes blanches, se vendoit cinq deniers la livre. De là vinrent beaucoup de désordres; au lieu de rester à leur poste, les soldats alloient par cohorte à la chasse de ces animaux : la mollesse parvint à un tel point, ajoute Pline, que les hommes mêmes ne pouvoient plus reposer que sur ce duvet.

Les vins mêmes, dont l'Italie étoit si féconde et qui lui procuroient tant d'opulence par un échange continuel, les vins, le croiroit-on? furent apportés à Rome des terres étrangères, de l'Espagne et des Gaules, de tous les rivages et de toutes les îles de la Méditerranée. Cependant, de quatre-vingts espèces connues, l'Italie en produisoit au moins cinquante; et la plupart des vins étrangers, les Grecs, par exemple, étant mêlés d'eau, étoient par cela même impurs, et ne pouvoient jamais servir aux libations, aux sacrifices, dans les cérémonies de la religion, ou pour les offrandes de la piété. On n'en alloit pas moins de toutes parts les chercher et les importer, tandis que les nations situées au-delà des Alpes venoient avec empressement aux bords du Tibre chercher les vins excellens que produisoit l'Italie, et auxquels elles n'en trouvoient aucun digne d'être comparé. L'éloge des vins exotiques est sans cesse dans les auteurs du siècle d'Auguste.

Pline, liv. XIV, §. 19.

N'alloit-on pas aussi chercher l'huile en Afrique, en Espagne et dans la Grèce ?

Le luxe s'étoit emparé de la prostitution même. On faisoit venir de bien loin ces adolescens dont la tendresse vénale est le plus affligeant témoignage de la dégradation publique. Pline raconte une supercherie faite à Antoine : un misérable lui avoit vendu cher comme jumeaux deux enfans dont un seul étoit Asiatique. La différence du langage découvrit la fraude, et Antoine s'en irrita. Le marchand fonda la cherté sur cette différence même : rien de plus commun, disoit-il, que la ressemblance entre des jumeaux ; mais elle est inappréciable entre deux hommes nés dans des pays différens. Cette réponse, suivant Pline, changea tellement l'esprit d'Antoine, que depuis lors il ne préféra rien, dans toute sa fortune, à ces jeunes serviteurs. Est-il donc étonnant que les historiens nous parlent des richesses immenses de quelques esclaves au temps de César et d'Auguste ? Un des plus beaux théâtres ne fut-il pas construit, avant même la dictature du premier, par un affranchi de Pompée, Démétrius ? Son opulence ne fut-elle pas surpassée encore par celle d'un affranchi de César, de Licinus, amené de Germanie à Rome dès sa plus tendre enfance ? Des esclaves furent élevés au rang de sénateurs pendant le second triumvirat.

Liv. VII, §. 12.

Dion, livre XXXIX, §. 38.

Voir *la II.e sat. de Perse; la I.re et la XIV.e de Juvénal.*

Dion, l. XLVIII.

Du Commerce des Romains, pendant le siècle d'Auguste, avec les diverses régions du monde connu.

Du Commerce avec l'Europe.

Plusieurs régions de l'Europe furent utiles au commerce des Romains. On sent qu'il étoit nécessairement peu étendu avec quelques peuples moins civilisés ou qui vivoient sous un climat plus âpre. Quel échange auroit pu s'établir avec les Scythes, n'ayant pas de demeure fixe, dit Justin, ne connoissant d'autre nourriture que le lait et la chair de leurs troupeaux, d'autre habit que les peaux des bêtes féroces, méprisant l'or et l'argent autant que le reste des hommes les desire? L'observation de Justin ne peut cependant s'appliquer d'une manière absolue, ni à toutes les époques de l'histoire des Scythes, ni à toutes les nations comprises sous ce nom. Quelques-unes d'entre elles avoient des rapports nécessaires avec les négocians qui faisoient le commerce de l'Inde, puisque leur pays étoit la route par laquelle la plupart des marchandises étoient transportées : on descendoit par les fleuves dans la mer Caspienne, qu'on traversoit jusqu'à l'embouchure du Cyrus, et du Cyrus on alloit par terre jusqu'au Phase, qui tombe dans le Pont-Euxin. Les Romains tiroient d'ailleurs des régions Scythiques plusieurs pierres précieuses, des émeraudes sur-tout.

Liv. III, ch. II.

Pline, liv. VI, §. 17.

Isid. liv. XVI, ch. VII et XI.

Pline, livre XXXVII, §. 5.

La Thrace ne leur auroit rien fourni, si l'on s'en rapporte à Pomponius Mela et à Solin. Ils la représentent comme un pays agreste, où le climat donnoit rarement

Solin, ch. XVI.

Pomp. Mela, part. II, p. 89.

Pline, liv. IV, §. 11.

des fruits et laissoit à peine mûrir la vigne, où l'inertie de la plupart des habitans égaloit celle de la terre, où l'on ne connoissoit d'autre trafic que celui de la pudeur et de la beauté. Pline en a pourtant donné une description qui suppose une civilisation assez avancée, au moins dans quelques-unes de ses régions. Il parle de gouvernemens détruits, de gouvernemens établis pour les remplacer, de cités libres, de tyrans, de forteresses, de ponts, de colonies, &c. Il parle aussi des fromens que la Thrace fournissoit aux Romains, et de ce vin de Marone qui, déjà célèbre au temps d'Homère, l'étoit encore au siècle de Pline.

Pline, liv. XIV, §. 4; et l. XVIII, §. 7.

Odyss. liv. IX, v. 197.

La Germanie est peinte par Tacite comme une région infectée de marécages ou hérissée de forêts. De son temps, les peuples de l'intérieur ne trafiquoient encore que par échange : ceux des frontières vers l'Italie avoient reçu l'usage du numéraire, pour le petit commerce qu'ils faisoient. Ils recherchoient plus volontiers l'argent que l'or; non qu'ils y missent de la prédilection, mais parce que des pièces d'argent sont plus commodes pour qui n'a que des marchandises communes et viles à acheter. La Germanie cependant offroit du marbre onyx et quelques pierres précieuses; Sénèque le tragique donne même au Danube le nom de *gemmifer :* l'Istrie offroit un vin doux et odorant; la Rhétie, du vin aussi, vin que Virgile a loué dans le second livre des Géorgiques; l'Illyrie, des esclaves, des pelleteries, des troupeaux, et ce fer de *Noricum* dont tant de glaives étoient fabriqués. Elle recevoit en échange, du vin, de l'huile, et quelques autres marchandises.

Mœurs des Germ. §. 5.

Isid. liv. XIV, ch. IV, et l. XVI, ch. VII et XII.

Pline, livre XXXVI, §. 7.

Herc. sur le m. Œta, acte II, v. 622.

Dioscor. liv. V, ch. X.

V. 95.

Hor. liv. I, od. XVI, et liv. V, od. XVII.

Strab. liv. V, pag. 214.

Commerce avec l'Espagne en particulier.

L'Espagne, les Gaules, la Grèce, étoient bien plus utiles au commerce des Romains. Depuis long-temps ils connoissoient l'Espagne. Avant la ruine de Numance, qui suivit de près celle de Carthage, leurs généraux y avoient porté la victoire. Décimus Brutus, ayant pénétré avec succès dans une des parties de ce royaume, peu connue jusqu'à lui, avoit mérité le surnom de *Gallæcus*. L'Espagne ne fut pourtant entièrement soumise que par Auguste. Ce prince, dit Justin, voyant l'univers subjugué, tourna vers elle ses armes victorieuses, et adoucit par ses lois les mœurs d'un peuple livré jusqu'alors à la barbarie et à la férocité.

Vell. Pat. l. II, §. 5.
Flor. liv. II, §. 27.
Tite-Live, épit. du liv. LVI.
Just. l. XLIV, ch. V.

Il est peu de richesses naturelles que l'Espagne n'enfantât. Elle produit tout avec tant d'abondance, dit encore Justin, qu'elle peut suffire non-seulement à ses habitans, mais aux Romains et à l'Italie. Outre le miel, l'alun, la cire, le safran, la poix, &c., on y trouvoit une grande quantité de blés, et beaucoup de bons vins; ceux de Laléte et de Tarragone en particulier, qui ne pouvoient le céder, disent également Silius Italicus et Martial, qu'aux vins de Campanie ou du Latium.

Justin, l. XLIV, ch. I et III.
Pomp. Mela, l. II, p. 123, &c.
Strab. liv. III, pag. 144, 146 et 163.
Diod. liv. V, §. 36 et 38.
Pline, l. XVIII, §. 10; liv. XIX, §. 2; l. XXXV, §. 15.
Sil. It. liv. III, v. 370.
Mart. liv. VII, épigr. 53; et liv. XIII, épigr. 118.

Les Romains ne tiroient que d'Espagne ce vermillon dont ils faisoient un grand usage pour les arts; celui de la Bétique étoit le plus célèbre. L'Espagne avoit une argile (celle de Sagonte) qui ne devoit être employée que pour la poterie commune, si j'en juge par l'invitation de la choisir, que fait Martial à ceux qui craignent que leurs vases ne soient brisés par leurs esclaves. Elle avoit aussi un grand

Pline, livre XXXIII, §. 7; et liv. XXXV, §. 12.
Liv. XIV, épigr. 108. Il en parle aussi, *liv. IV, épigr. 45; et liv. VIII, épigr. 6.*

nombre de chevaux ; le sparte, si nécessaire pour les cordages des navires ; des racines très-utiles pour la teinture ; un lin, le premier de tous pour la finesse et l'éclat, dont les Romains formoient, ou des voiles pour leurs vaisseaux, ou ces carbases dans lesquels ils pressoient les cendres des morts quand le vin et le lait les avoient arrosées. *Carbaseis humorem tollere velis*, dit Tibulle ; et Virgile, désignant les voiles : *Inflatur carbasus austro ; Vocat jam carbasus auras.* Elle avoit enfin des laines naturellement colorées, celles de Bétique en particulier, d'un rouge ardent ou doré : *Si placeant Tyriæ*, dit Martial, *me mea tinxit ovis.* Juvénal n'exprime pas moins clairement, dans sa douzième satire, ce que nous disons ici de la couleur naturelle des laines de la Bétique. Martial encore avoit dit, en s'adressant au fleuve dont cette province tiroit son nom : *Aurea qui nitidis vellera tingis aquis.*

Liv. III, élég. II.

Æn. liv. III, v. 358 ; et liv. IV, v. 417.

Liv. XIV, épigr. 133.

Liv. XII, épigr. 99.

La terre n'y renfermoit pas moins de trésors qu'elle n'en laissoit paroître. Tous les genres de métaux étoient dans son sein. Martial appelle l'eau du Tage *aurea*. *Aurifer*, dit Ovide en parlant du Tage lui-même. Plusieurs fleuves, selon Justin, y rouloient l'or au fond des marais ; et dans la Galice, qui n'étoit pas la contrée la moins féconde, des glèbes d'or heurtoient quelquefois le soc du cultivateur. On assure, dit Pline, que la Galice, l'Asturie et la Lusitanie produisent annuellement vingt mille pesant d'or : l'Asturie en fournit le plus ; nulle part on n'a vu, pendant tant de siècles, une telle fécondité. L'Espagne avoit aussi à Bilbilis et à Turiasso des eaux célèbres pour la trempe du fer : elles ont fait désigner le métal par le nom de ces deux villes, quoiqu'il n'y en eût d'ailleurs aucune

Mart. liv. X, épigr. 16 ; et liv. XIV, épigr. 95.

Am. l. I, élég. V, v. 34.

L. XLIV, c. I et III.

Pline, livre XXXIII, §. 4 ; et liv. XXXIV, §. 14.

Livre I, ode XXIX.

mine dans le voisinage. Horace parle, d'une manière plus générale, des cuirasses que les Romains faisoient avec le fer d'Espagne.

Flor. liv. IV, §. 12.

Florus dit que les Espagnols ne commencèrent à exploiter ces différentes mines que sous le règne d'Auguste; ils ne connurent donc leurs richesses que lorsqu'il fallut les chercher pour un autre peuple : mais, suivant Diodore, elles étoient auparavant exploitées par les nationaux; alors seulement, les Italiens, abordés en grand nombre en Espagne, se chargèrent d'un travail qui les enrichissoit prodigieusement, et qu'ils faisoient exécuter par des esclaves.

Diod. liv. V, §. 38.

Liv. III, od. VI.

Un passage d'Horace prouve que le commerce attiroit à Rome beaucoup de marchands Espagnols, et qu'ils y étoient opulens : le poète accuse les femmes de se faire un jeu de l'adultère; il assure qu'en présence même de leurs maris, elles ne rougissent pas de se lever de table, et de suivre ces marchands ou leurs commis, qui payoient cher cette faveur.

Commerce avec les Gaules.

César, liv. VI, §. 2.
Diodore, liv. V, §. 27.
Isidore, l. XIV, §. 21.
Pline, liv. VIII, §. 48; l. XII, §. 12; liv. XIX, §. 1; et l. XXII, §. 2.
Dioscor. liv. I, ch. VII.

Les marchands Gaulois alloient à Rome depuis longtemps. Le commerce avoit toujours été cultivé dans les Gaules; elles avoient aussi un dieu qui en étoit le protecteur particulier : si les habitans étoient riches et voluptueux, ils le devoient, selon César, aux négoces maritimes.

La Gaule avoit, du côté des Alpes, dans le pays habité par les Centrons, un airain très-estimé, qui prit en Italie le nom de *Sallustianum;* de Sallustius, ami d'Auguste. Quand la mine s'en épuisa, la Gaule fournit pendant

quelque

quelque temps un autre cuivre, appelé *Livien*, de l'impératrice Livie. La vogue passa ensuite à l'airain d'Espagne, à celui de Sierra Morena en particulier, et de Cordoue. On trouvoit aussi beaucoup de fer à l'extrémité de la Gaule, vers le pays des Cantabres ; elle avoit quelques mines d'étain ; les mines d'argent y étoient inconnues : mais l'or y étoit abondant, suivant Diodore de Sicile, et l'exploitation n'en offroit pas autant de peine qu'ailleurs ; les fleuves, s'y ouvrant passage avec impétuosité entre les rochers et les montagnes, entraînoient des fragmens de ce métal, que l'on recueilloit avec soin et que l'on faisoit fondre dans des fourneaux ; il devenoit très-propre ensuite à la parure des deux sexes, soit qu'on l'arrondît en bague, soit qu'on en formât des colliers, soit qu'on l'employât à tout autre genre de décoration extérieure.

Les négocians Romains alloient encore chercher dans les Gaules ces chevaux prisés sur-tout à cause de leur vîtesse, dont Horace et Lucain parlent avec tant d'éloges ; ils alloient y chercher le nard, le plus estimé de tous après celui des Indes et de Syrie, et des laines excellentes, qu'ils trouvoient sur-tout aux environs de Pezenas, dans la province Narbonnoise. La plupart des emplois utiles de la bourre de laine avoient été appris aux Romains par les Gaulois ; ses différentes espèces conservoient même à Rome le nom primitif qu'elles avoient eu dans le pays qui en avoit enseigné l'usage. Plusieurs villes cultivoient le lin avec soin et fabriquoient des voiles. Les Gaulois s'étoient donné un autre grand moyen de commerce, en trouvant l'art de contrefaire avec le suc de certaines herbes les couleurs les plus précieuses, la pourpre de Tyr en

Hor. liv. 1, ode VIII.
Lucain, liv. 1, v. 425.

particulier. Cette contrefaçon eut beaucoup de vogue sur les rivages du Tibre, quoiqu'il y eût dans sa teinture un défaut considérable, du moins pour l'écarlate : on ne pouvoit laver le vêtement sans en altérer l'éclat.

Commerce avec la Grèce et les îles de la mer Égée ou de celle de Crète.

Mais le pays de l'Europe qui eut avec les Romains le commerce le plus étendu et le plus suivi, c'est la Grèce. Huile, vin, blé, gomme, miel, parfums, lin, marbres, cuivre, &c., elle put leur offrir toutes ces productions et beaucoup d'autres encore.

Pline, l. IX, §. 40 ; l. XXXIV, §. 1, 2 et 3.
Virgile, Géorg. liv. II, v. 464.
Isid. liv. XVI, ch. XIX.

L'airain le plus renommé fut celui de Corinthe; on le prisoit plus que l'argent, presque autant que l'or : rien ne le prouve mieux que la proscription de Verrès (il n'avoit pas voulu, dans une vente, pour des vases de ce métal, céder l'enchère à Antoine). L'airain de Corinthe n'est pas oublié lorsque Virgile dit que les laboureurs ne sont pas moins heureux, quoiqu'ils ne possèdent aucune des jouissances du faste et de la richesse. Pline suppose que ce n'étoit qu'un alliage de plusieurs métaux, quand il se plaint de ce qu'on altère, pour multiplier les productions du luxe, ce qui n'étoit déjà qu'une altération de la nature; c'est ainsi, ajoute-t-il, qu'on unit le cuivre à l'or et à l'argent pour en faire de l'airain de Corinthe. Lui-même nous apprend néanmoins qu'à une époque où cette ville existoit encore, vers la fin du VI.^{e} siècle de Rome, Cnéius Octavius, vainqueur de Persée, avoit fait construire, au cirque de Flaminius, un double portique, qu'on nomma *Corinthien* à cause du bronze dont étoient formés les

chapiteaux des colonnes qui le soutenoient. Égine se distingua dans l'art de fondre l'airain et dans celui de le travailler, art qui donna son nom au métal sorti de ses manufactures, quoique son territoire ne l'eût pas produit. Les mines de cuivre étoient abondantes en Eubée, que ces mines mêmes avoient fait d'abord appeler *Chalcis*, suivant quelques auteurs; du moins fut-ce toujours le nom de la principale de ses villes. Nous avons déja parlé de l'airain de Cypre et de celui de Délos.

Pline, liv. IV, §. 12.

La Grèce commerçante fut plus célèbre encore par son miel. Tous les auteurs Romains font l'éloge de celui qu'on recueilloit à Hymette, fameuse montagne d'Attique : *non Hymetto mella decedunt*, dit, entre autres, Horace en parlant du miel de Tarente; il ne trouve pas une meilleure manière de le louer. Ovide, Pline et Strabon, font aussi l'éloge du miel de Calymne, une des Sporades. Les Cyclades en fournissoient pareillement aux Romains.

Liv. II, ode VI.

Ovide, Mét. liv. VIII, v. 222.
Pline, liv. XI, §. 13.
Strab. liv. X, in fine.

Le miel ne contribua pas seul à la célébrité du mont Hymette; son marbre fut un des plus recherchés, c'est un des premiers qu'on apporta aux bords du Tibre : Lucius Crassus l'orateur y donna l'exemple de s'en servir. Les marbres de Lacédémone, de Corinthe, de Ténare, de Caryste, partagèrent ensuite l'attention des Romains. Celui de Lacédémone étoit vert et le plus gai de tous; celui de Corinthe, diversement coloré, servoit aux citoyens riches pour les colonnes dont ils soutenoient leurs édifices : ils en faisoient autant du marbre de Ténare dans le Péloponnèse, et de Caryste en Eubée. Qu'importe, dit Tibulle, ayant perdu sa fortune sans avoir perdu son amour, qu'importe à Néera d'avoir un palais que soutiennent des

Diosc. liv. I, ch. XCI; liv. II, ch. CI.
Pline, l. XXVI, §. 3.
Isid. liv. XVI, ch. V.

Liv. III, élég. III.
Voir aussi *Prop. liv. III, élég. II.*

colonnes ou de Ténare ou de Caryste? Les îles de la mer Égée fournirent aussi beaucoup de marbres au luxe; je ne rappellerai que Paros et Chio : le marbre de Chio est le même qu'on appela *Lucullien*, parce que Lucullus avoit été le premier qui en eût fait transporter dans sa patrie; il est le seul, dit Isidore d'après Pline, qui ait tiré son nom d'un de ceux qui l'aimèrent.

Pline, livre XXXVI, §. 6.
Isid. liv. XVI, ch. V.

Les négocians Romains venoient encore chercher dans les différentes îles de la mer Égée ou de la mer de Crète, du vin, de l'amidon, du soufre, de la térébenthine, de l'alun, de la cire, du nard, beaucoup de parfums, quelques étoffes, des pierres précieuses, des esclaves, &c. Il me suffit de rappeler ces objets; je ne veux pas alonger ce Mémoire par d'inutiles détails. La Grèce proprement dite n'offroit pas moins de matières ou de denrées au commerce. Je me borne également à joindre ici celles dont les Romains firent le plus d'usage : pour les aromates, l'iris fait à Corinthe, et qui fut long-temps le plus recherché; le panathénaïque, fait à Athènes, et qui conserva toujours sa réputation; et la myrrhe de Béotie : pour les vins, ceux d'Argos, l'emportant sur tous les autres par leur fluidité, dit Virgile, et par la facilité de les conserver : pour les étoffes, le *byssus*, cher aux dames Romaines, et qui croissoit dans les environs d'Élis en Achaïe; les laines d'Attique, très-estimées aussi; la pourpre de Laconie, la plus célèbre de l'Europe. Les négocians de Rome venoient enfin chercher à Anticyre, ou ils en recevoient, un ellébore fameux par les propriétés médicinales qu'on lui attribuoit : Carnéade, craignant, en écrivant contre Zénon, que les maux de son estomac ne troublassent la vigueur

Voir *Pline, liv. IX, §. 36; l. XI, §. 13, 22 et 23; l. XII, §. 12; l. XIII, §. 1 et 25; l. XIV, §. 1, 7 et 8; l. XVI, §. 5; l. XVIII, §. 7; l. XIX, §. 1; l. XXI, §. 14 et 28; l. XXV, §. 5; l. XXXIV, §. 2; l. XXXV, §. 12, 15 et 16; l. XXXVI, §. 6.*

Dioscor. liv. I, ch. VII, VIII et XCI; l. II, c. CI et CV; l. IV, ch. CL; l. V, c. X, CXXIII, CXXIV et CLXXIV.

Voir aussi *le I.er et le XV.e livres d'Athénée, le XVI.e d'Isidore, le III.e et le X.e de Pausanias.*

Géorg. liv. II, v. 99 et 100.

de son esprit et la constance de son ame, prit, dit-on, de l'ellébore d'Anticyre ; le tribun Livius Drusus l'employa, dit-on aussi, avec succès, contre l'épilepsie. On prétendoit qu'il guérissoit la folie même. Perse dit, dans sa IV.^e satire, que Néron, qu'il désigne sous le nom d'*Alcibiade*, devroit en prendre pour se guérir de régner.

L'huile de Sicyone, le froment de Béotie, et quelques autres productions de la Grèce, ont obtenu les éloges de beaucoup d'écrivains ; mais je ne vois pas qu'il y eût sur ces objets un commerce suivi entre la Grèce et Rome. Je passe à l'Asie mineure.

Commerce des Romains dans l'Asie mineure.

TOUCHANT au Pont-Euxin sans être loin de la mer Égée, et par-là communiquant avec l'Asie et l'Europe, la Bithynie étoit dans une situation bien favorable au commerce : aussi étoit-ce un des lieux où les Romains trafiquoient avec le plus d'avantage. Cet amant que tu pleures, dit Horace à Astérie, les premiers zéphyrs te le rameneront *Thynâ merce beatum.* Il avoit déjà parlé de ceux qui affrontoient les mers sur des vaisseaux de Bithynie. Varron parle des couteaux qu'on en importoit ; Pline, de ses fromages, très-estimés en Italie ; et Mécène, dans les vers qu'il fit sur la mort d'Horace, de ses bagues ou ses anneaux : *quos Thynica lima perpolivit annellos.*

Liv. III, ode VII.

Livre I, ode XXXV.

Liv. XI, §. 42.

Le Pont, qui n'étoit plus séparé de la Bithynie, donnoit aux marchands Romains[a] de l'alun, de la cire, du miel, quelques pierres précieuses, l'acacia, l'acanthe, un des ornemens du triomphe de César, et une liqueur épaisse et spiritueuse, désignée sous le nom de *castoreum*, parce

[a] *Diosc. liv. I, chap. CXXXIII; liv. II, ch. CIII et CV. Isidore, l. XVI, ch. XII. Pline, livre XXXV, §. 15. Strab. liv. III, pag. 163. Vell. Pat. liv. II, ch. XXXIII.*

qu'on la tiroit de l'intérieur des castors. Les Romains se servoient aussi du bois de Pont pour leurs vaisseaux; ils alloient chercher un peu plus loin, vers la Colchide, sur les rivages de l'Euxin, le fer si abondant et si bien trempé qui avoit donné son nom au peuple dans le pays duquel on le trouvoit, les Chalybes.

Géorgiq. liv. I, v. 58.
Perse, sat. V, v. 135.
Hor. liv. I, ode XIV.
Virg. Géorg. liv. I, v. 58.

Les bois de Phrygie ne le cédoient pas aux bois de Pont; c'est sur un vaisseau qui en étoit construit qu'Horace fait enlever Hélène. La gomme du mont Ida n'étoit pas moins estimée. Mais le marbre de Synnade est la production que les Romains tiroient le plus de Phrygie; partout il est désigné comme un des principaux objets de leur magnificence : l'éloignement où les carrières étoient de la mer, en rendoit le transport coûteux; mais la cherté du prix est bien plus un aiguillon pour le luxe qu'un obstacle. Le marbre de Synnade étoit veiné de rouge. Une autre région de l'Asie mineure, la Carie, en produisoit un, à Alabanda, qui étoit purpurin, suivant Isidore : mais Pline dit qu'il étoit noir, quoique tirant un peu sur le pourpre; l'historien oppose même le marbre d'Alabanda à un autre marbre d'Asie qui avoit la blancheur de l'ivoire.

Liv. I, ode XV.
Géorg. liv. IV, v. 41.
Isid. liv. XVI, ch. V.
Pline, livre XXXVI, §. 8.

D'autres contrées de l'Asie mineure fournissoient au commerce par leurs productions. L'Ionie avoit les laines de Milet, que Columelle met au premier rang après celles de Tarente, et qu'on teignoit aussi en pourpre, suivant l'auteur des Géorgiques; et la Lydie, la poterie de Tralles, les safrans et les vins du mont Tmolus, vins dont on se servoit sur-tout pour en adoucir d'autres et leur donner une vieillesse factice.

Col. liv. VII, ch. II.
Géorg. liv. III, v. 307.
Pline, livre XXXV, §. 12.
Géorg. liv. I, v. 56; liv. II, v. 98.
Pline, l. XIV, §. 7.
Dioscor. liv. V, ch. X.

Des safrans étoient aussi envoyés par quelques contrées

voisines, et qui se joignent, pour ainsi dire, à l'Asie mineure; comme celui du mont Olympe en Lycie, et du mont Coryce chez les Ciliciens: ce dernier étoit le plus estimé; on en faisoit un parfum qui fut long-temps très-célèbre. Celui de roses, composé à Phasèle, vers l'extrémité maritime de la Pamphylie, eut aussi long-temps un débit considérable. Il en avoit été de même du *pardalium* de Tarse en Cilicie; mais il étoit tellement tombé au siècle de Pline, qu'on ignoroit même ce qui étoit jadis entré dans sa composition. Celui de Soles, non loin du mont Coryce, conserva plus long-temps sa faveur.

Athénée, liv. V, §. 11, &c. Pline, l. XIII, §. 1; liv. XXI, §. 6.

Commerce en Syrie et en Assyrie.

Les Romains firent un usage bien plus fréquent des parfums de quelques autres pays de l'Asie; on peut même dire que leur commerce avec cette partie du monde fut presque en entier un commerce de luxe. Les marchands de Rome venoient chercher sur les rivages Asiatiques des aromates, des étoffes, des pierreries, des esclaves; ils les transportoient en Europe, où ils employoient l'argent qu'ils en retiroient à acheter les meilleures productions d'Italie et des contrées voisines ou tributaires, qu'ils retransportoient en Asie pour en retirer de nouveau des pierres précieuses, des essences et les autres marchandises qu'elle produisoit. Horace exprime une partie de ce mouvement du commerce, quand il dit:

Livre I, ode XXXII.

.....Dives et aureis
Mercator exsiccet culullis
Vina Syrâ reparata merce.

Syrâ merce; je m'arrête un instant sur ces mots, ils ont donné lieu à une question : les parfums connus en Italie sous le nom de *Syriens* étoient-ils véritablement de Syrie, ou n'acquéroient-ils cette dénomination que parce qu'on les y apportoit, et que c'étoit là que les négocians Romains venoient les prendre ? Ceux qui répondent absolument et sans distinction, soit d'une manière affirmative, soit d'une manière négative, me paroissent également loin de la vérité. Il est certain que la plupart des denrées, et des aromates en particulier, que les auteurs Latins caractérisent par le nom de ce pays, étoient venus des régions voisines et ne se trouvoient là que comme entrepôt. Nous lisons fréquemment, par exemple, *cinnamum Syrium*, et pourtant la Syrie n'avoit pas l'arbrisseau qui porte le cinname : mais elle avoit certainement du galbanum, du nard, je dirai même, du malobathre ; car ceux qui le nient, ont-ils bien pesé toutes les expressions de Pline, qui l'affirme ? L'historien de la nature ne dit pas seulement que le malobathre naît en Syrie ; il le décrit, il le compare aux autres aromates de ce genre, il établit la préférence entre eux ; il place avant tous celui de l'Inde : preuve qu'il les distinguoit, qu'il n'a pu les confondre. Cela est encore plus sûr pour le baume, qui naissoit bien en Syrie, puisqu'il naissoit en Judée.

La pourpre illustra davantage cette belle contrée. Celle de Tyr a été la première du monde. Elle étoit vendue à Rome, dans le VII.^e siècle, mille deniers au moins la livre. Dès ce moment, on la teignoit deux fois, usage qui ne fut point abandonné ; le luxe ne recule guère, quand il a trouvé un peu plus de magnificence ou de mollesse. Son prix étoit

Pline, liv. IX, §. 39.

trop

trop élevé pour qu'on ne cherchât pas à la contrefaire, ou, si l'on veut, à l'imiter. Les manufacturiers d'Aquin, dans le Latium, ne s'en occupèrent pas sans succès. Vitruve nous enseigne de quelle manière et par quels moyens on la falsifioit. *Liv. VII, chap. dernier.*

Virgile parle, dans le second livre des Géorgiques, de la pourpre d'Assyrie; il est clair que c'est *de Syrie* qu'il veut dire. Personne n'ignore que la confusion de ces deux pays est fréquente dans les auteurs Latins. Ce fut une des causes qui firent appeler quelquefois Syriens les aromates d'Assyrie. Tibulle va jusqu'à les désigner comme parfums de Tyr, si toutefois il n'y a pas dans le texte une légère erreur; car il seroit possible qu'au lieu de *Tyrio* que portent les éditions ordinaires, il fallût lire *Syrio*. Du reste, faut-il arroser sa chevelure; faut-il boire, couvert d'essences; faut-il rendre aux morts des devoirs religieux: ce sont les essences d'Assyrie qu'on demande, qu'on verse, ou qu'on regrette de ne pouvoir répandre. Les environs de Damas étoient un des lieux qui produisoient cet onyx regardé comme empêchant les aromates de se corrompre: il étoit de la première qualité, suivant Isidore; Pline ne le met qu'au troisième rang pour la blancheur et la beauté. *V. 465.* *Hor. liv. II, od. XI.* *Tib. liv. I, élég. III; liv. III, élég. II, IV et VI.* *Mart. liv. VII, épigr. 77.* *Pline, livre XXXVI, §. 8.* *Isid. liv. XVI, ch. V.*

Isidore et Pline parlent encore des pierres précieuses de Chaldée, et du papyrus qui croissoit dans l'Euphrate, aux environs de Babylone. Avant de connoître le sparte, on s'étoit servi de cette plante pour les cordages des vaisseaux; quelques peuples même en avoient depuis toujours préféré l'usage. *Isid. liv. XVI, ch. VII.* *Pline, liv. XIII, §. 11.* *Pline, liv. XIII, §. 5.*

Le papyrus croissoit également dans quelques régions *Vitruve, liv. II, ch. IX.*

de Syrie. On y voyoit sur-tout s'élever le cèdre, qui donnoit à-la-fois une résine excellente et un bois incorruptible. Son incorruptibilité le fit consacrer par les Romains à l'image de leurs dieux : l'Apollon d'un des temples de Rome étoit de cèdre; on l'y avoit apporté de Séleucie. L'huile de cet arbre étoit aussi employée d'une manière utile. Son principal usage étoit à l'égard des livres; elle les préservoit, selon Vitruve, de la moisissure et des vers. On en frottoit les rouleaux, *volumina*, crus dignes d'être transmis à la postérité : c'est ainsi, prétendoit-on, que ceux de Numa s'étoient conservés plus de cinq cents ans, si toutefois l'huile de cèdre étoit alors connue des Romains. Horace, voulant dire qu'on ne doit plus espérer de vers immortels, l'exprime par *linenda cedro. Cedro digna locuti*, dit Perse dans le même sens.

Art poétiq. v. 332.

Sat. 1, v. 42.

Quelques fromens, les vins de Tyr, de Béryte, de Tripoli, le bitume de Sidon, le bitume et la térébenthine de Judée, doivent encore être nommés parmi les denrées commerciales que les Romains achetoient aux Syriens. Le bitume étoit souvent employé par les artisans d'Italie : les serruriers en vernissoient les têtes de clou et en enduisoient les barres de fer. Appliqué aux ouvrages de cuivre, il les fortifioit contre l'action du feu. On l'employoit en guise de chaux pour cimenter les murs; on en vernissoit et on en recouvroit les statues. Le bitume de Judée étoit préférable à tous les autres, suivant Dioscoride.

Pline, liv. XIV, §. 7; l. XVIII, §. 7; l. XXXV, §. 15.

Dioscor. liv. I, ch. XCI et CI.

Rome enfin tiroit beaucoup d'esclaves de Syrie; ils sont fréquemment désignés, dans les auteurs Latins, par le nom de leur pays. Horace, reprochant au fils d'un ancien esclave

l'horrible abus qu'il faisoit de sa puissance, affecte de lui rappeler comment on nommoit son père : *Syri Damæ filius*. L'Inde partageoit alors le malheureux avantage de contribuer ainsi à la vanité des Romains. Il faut des richesses, dit Tibulle : eh bien! que le luxe couvre Némésis; qu'elle ait pour esclaves des hommes que le soleil de l'Inde a noircis de ses feux.

Liv. I, sat. VI.

Liv. II, élég. VI.

Objets du Commerce des Romains avec l'Inde.

Les excellens vins d'Italie servoient encore à payer ce besoin de la mollesse. Les Indiens devoient en être plus jaloux encore que ne pouvoient l'être les autres peuples, puisque cette liqueur leur avoit été refusée par la nature. La nature pourtant ne fut jamais plus généreuse envers une nation. Ces prodiges du siècle d'or, regardés par les philosophes comme les prestiges de l'imagination brillante des poètes, y sont en partie réalisés : le miel y découle des arbres; on y recueille deux fois chaque année les fruits et les moissons ; et la terre y offre avec tant d'abondance les plus riches métaux, que ce fut long-temps une opinion vulgaire que le sol étoit d'or et d'argent, opinion venue peut-être du rapport qui existe entre les noms Grecs de ces métaux et ceux de Chrysès et Argyre, les deux îles où ils étoient le plus abondans : peut-être aussi, et plus vraisemblablement, ces îles ne furent ainsi nommées qu'à cause de ces métaux mêmes.

Strab. liv. XV, p. 694.
Diod. liv. II, §. 35.
Isid. liv. XIV, ch. III; liv. XVI, ch. VII, VIII, IX, XI et XXI.
Pomp. Mela, liv. III, ch. VII.
Solin, ch. LV.
Pline, liv. XII, §. 7, 8, 12 et 16; liv. XIII, §. 25; liv. XXXIV, §. 17.
Diosc. liv. I, ch. VI et XI; l. II, ch. XCI.

Les objets principaux que les Romains tiroient de l'Inde, étoient le poivre, le girofle, le gingembre, toutes les épiceries, l'ivoire, l'ébène, le nard, le malobathre, le cinname, plusieurs autres aromates, et ces coquillages odorans dont

nous avons indiqué l'usage. Le poivre ne naissoit même que dans l'Inde, suivant Solin ; et Dioscoride ne dit pas qu'il vînt ailleurs : Pline annonce que, de son temps, on en avoit transporté la culture en Italie ; il nous apprend combien il y avoit toujours été cher, et comment on le falsifioit. La myrrhe de l'Inde fut peu estimée : le miel qui découloit de ses roseaux, blanc comme de la gomme, facile à briser sous la dent, se rapprochant de notre sucre, étoit d'un grand usage dans les pharmacies Romaines. On faisoit d'un de ses arbrisseaux des colliers et des bracelets pour les femmes ; arbrisseau que Pline appelle, d'après Juba, *efficacem in amatoriis.*

Liv. III, ſ. 12. Pausanias dit que l'Inde avoit du cuivre en abondance. Pline dit au contraire qu'elle n'avoit ni cuivre ni plomb; et son témoignage est confirmé par Isidore. Les Romains, suivant eux, alloient les chercher en Espagne, pour les lui porter : ils recevoient en échange des perles et des pierres précieuses, parmi lesquelles on distinguoit le béryl, assez semblable à l'émeraude, mais d'une couleur plus pâle ; le jaspe ; une espèce de topaze verte, marquetée de points d'or ; la sardoine ; l'opale, qu'elle seule produisoit, et sur-tout l'améthyste. Pomponius Mela veut que les Indiens tirassent de leurs forêts la laine dont ils avoient besoin ; c'est sans doute ce qui fait dire à Pline que leurs arbres fournissoient de quoi les vêtir : ils avoient aussi du lin, qu'ils employoient au même usage. Mais je ne vois pas que ces productions aient été des objets de trafic pour les sujets d'Auguste et de ses successeurs.

De quelle manière et par quelle route se faisoit le Commerce de l'Inde.

En général, il eût été difficile de trouver pour les Romains un commerce plus lucratif, plus sûr et plus commode, que celui de l'Inde. Ils n'avoient pas besoin, pour s'y livrer, de franchir plusieurs mers : la Méditerranée les conduisoit à Alexandrie, d'où, remontant le Nil jusqu'à Coptos, leurs marchandises étoient transportées à Myos-hormos, ou par des chameaux, ou par un canal creusé pour faciliter ce transport : là on entroit dans la mer Rouge, et on alloit descendre enfin ou à Taprobane, ou dans une ville située à l'embouchure de l'Indus ou qui en étoit voisine. C'est là qu'on venoit échanger contre les productions les plus précieuses quelques-unes des productions d'Italie ou de celles qu'on avoit été chercher en Espagne. Les Romains n'y trouvoient pas seulement l'avantage de recueillir toutes ces richesses naturelles; ils étoient encore dispensés de les payer en espèces monnoyées. Les Indiens n'employoient guère ces espèces dans leur trafic : il paroît même qu'ils ne les employoient guère dans l'usage commun de la vie civile, puisqu'ils payoient avec de l'ambre l'imposition annuelle de mille talens due à leur souverain. C'étoit vraisemblablement de la même manière qu'ils s'acquittoient du tribut de six cents talens auquel les Perses les avoient soumis.

Pline, liv. VI, §. 23.

Pausan. liv. III, §. 12.

Ctesiæ Indicor. excerpta, §. 12.

Ainsi le commerce établi entre Rome et l'Inde n'étoit qu'un échange; mais il ne se faisoit pas également des deux côtés pour la valeur et pour le produit des marchandises. Les Indiens, plus simples, et généralement attachés au

principe de ne jamais s'éloigner de leur patrie, connoissoient peu la valeur, soit intrinsèque, soit relative, des productions de leur climat : les Romains, au contraire, avides et rusés, mettoient au plus haut prix des choses très-communes en Europe, et ils obtenoient avec elles des objets aussi rares que nécessaires au luxe, et qu'ils venoient, par conséquent, revendre au poids de l'or. Pline assure qu'ils y portoient tous les ans pour cinq millions de marchandises, et qu'ils gagnoient le centuple sur ce qu'ils en rapportoient. Ce seul négoce valoit donc aux Romains un profit annuel de cinq cents millions. L'avantage étoit d'autant plus marqué, que les Romains en jouissoient exclusivement. Ils défendirent du moins à tout étranger l'entrée de la mer Rouge : il ne resta, par conséquent, d'autre route pour aller aux Indes, que celle du Nord ; route si éloignée et si difficile, que les peuples septentrionaux pouvoient à peine la suivre, et que ce n'étoit point sans danger. Il n'entre pas dans mon sujet de me livrer ici à des détails sur ce voyage ; la matière a d'ailleurs été traitée avec beaucoup d'étendue par le savant auteur de l'Histoire du commerce et de la navigation [a].

[a] *Ch. LVI.*

[b] *Pline, liv. IX, §. 35 ; l. XII, §. 8, 12, &c. l. XIV, §. 7 ; l. XVI, §. 32 ; l. XXXVI, §. 8. Hérod. liv. III, §. 107. Strab. liv. XVI, pag. 782. Diod. liv. II, §. 49. Dioscor. liv. I, chap. LXXVII, LXXXI et XCI. Isid. liv. XIV, ch. III ; liv. XVI, ch. VII et VIII. P. Mela, l. III, et Solin, chap. XXXVI.*

Commerce des Romains avec l'Arabie.

Un autre commerce important fut celui d'Arabie [b]. Si l'amome et le nard eurent de la peine à s'y acclimater, comme l'attestent les efforts trompés d'un Séleucus, la myrrhe et le cinname y furent abondans, ainsi que beaucoup de plantes qui donnoient des parfums ou entroient dans leur composition. Diodore parle de forêts entières d'arbres odoriférans ; on employoit, ajoute-t-il, à chauffer

des fours ou à fabriquer des lits d'esclaves, ces bois qui, vendus ailleurs au poids et à la mesure, alloient orner le cabinet d'un curieux ou les autels de la divinité. L'encens naissoit dans l'Arabie Heureuse ; il ne naissoit même que là, si nous en croyons Virgile. Pline adopte son opinion, et il semble dire que les arbres qui le portoient n'avoient pas besoin d'être plantés pour s'élever, croître et produire; *sponte natæ :* il désigne précisément, dans l'Arabie Heureuse, le pays appelé *Sabée ;* ce qui se rapporte encore plus au vers de Virgile.

Georg. liv. II, v. 117.

Près de cette terre d'Arabie, qui offre tant de délices à ses habitans efféminés, dit Manilius, la mer baigne paisiblement d'éclatans rivages. L'Arabie, dit de même Solin, ne s'enrichit pas seulement par ses forêts, mais encore par la mer dont elle est baignée; *sylvis et mari dives.* On recueilloit là effectivement le plus grand nombre des pierreries et des perles dont on faisoit tant de cas en Italie. Les perles en particulier avoient, par leur éclatante blancheur, une grande supériorité sur celles des autres mers. On distinguoit, parmi ces pierres précieuses, les topazes, des émeraudes d'un vert plus obscur, et les sardoines, qui furent dans ce genre une des premières jouissances du luxe. Tibulle, Properce, Ovide, tous les poètes élégiaques ou érotiques, célèbrent à l'envi les productions des eaux fécondes de l'Arabie.

Liv. IV, v. 653, &c. Ch. XXXVI.

Son marbre l'emportoit aussi sur celui des plus fameuses carrières par sa blancheur et par son poli. Son albâtre étoit moins recherché par les négocians d'Italie; ils en trouvoient de supérieur dans les autres contrées. Aucun or n'égaloit en éclat, en vivacité, l'or de ses mines. On en

formoit des bracelets, des colliers, dans lesquels des pierreries étoient quelquefois enchâssées : c'étoit un des plus beaux ornemens dont on pût se décorer. L'Arabie étoit moins heureuse pour les autres métaux : les navigateurs Romains lui portoient du fer et du cuivre; et les Arabes n'hésitoient pas à céder en échange leur or, dont ils connoissoient peu sans doute la supériorité, puisque le trafic se faisoit au poids et avec une égalité parfaite. L'huile étoit aussi une des principales denrées que les marchands d'Italie y transportoient; car il n'en venoit pas en Arabie : ils alloient aborder au port d'Aden, qui leur fut même si familier, que bientôt on ne l'appela plus autrement que *le port Romain.*

Strab. liv. XVI, pag. 784.

Un seul des vins de cette contrée, le vin de Pétra, étoit estimé en Italie. On n'estimoit pas moins sa térébenthine. L'Arabie fournissoit encore aux Romains un *saccharum* dont ils faisoient grand usage, pour les remèdes aussi et dans leurs pharmacies.

Commerce des Romains avec les Perses et les Sères.

Nous n'avons plus à parler, pour l'Asie, que de la Perse et du pays des Sères. On regardoit alors la soie comme une production recueillie sur des arbres. Les feuilles de ceux des Sères offroient, disoit-on, un duvet qui, cardé et filé avec soin, venoit servir à la parure des Romains fastueux : *vellera depectant foliis*, dit Virgile dans le second livre des Géorgiques; et Sénèque, dans le second acte d'Hippolyte, *quæ fila ramis ultimi Seres legunt* (*ultimi*, c'est-à-dire, les plus éloignés de tous les peuples connus); et dans le second acte d'Hercule sur le mont Œta, *quæ legit*

V. 121.

V. 389.

V. 666 et 667.

Eois

Eois Ser arboribus. Les pelleteries de cette région étoient aussi très-précieuses; et l'acier le mieux trempé étoit sans contredit le Sérique; acier que ce peuple nous fait passer, disoit Pline, par la voie du commerce, avec ses peaux et ses étoffes. Le même historien attribue aux Perses l'invention des parfums: ils les adoptèrent, selon lui, pour corriger la mauvaise haleine que leur donnoient les excès de table dans lesquels ils se plongeoient. Pline ajoute que la première cassette de parfums dont il soit fait mention dans l'histoire, est celle qu'Alexandre trouva dans les dépouilles de Darius. Ce n'étoit cependant pas le peuple qui fournissoit le plus d'aromates à l'Italie. Il n'y avoit même encore sous Auguste qu'un commerce bien indirect entre Rome et les Perses; Horace les connoissoit si mal, qu'il les confond avec les Parthes, dont ils n'étoient que tributaires. Ce commerce devint si considérable dans la suite, qu'il excita fréquemment la vigilance des empereurs; il leur inspira plusieurs lois qui nous sont restées dans le Code Théodosien. Les Parthes aussi envoyèrent en Italie les produits de leurs manufactures, et, entre autres, leurs tapis brodés à couleurs mélangées.

Liv. XXXIV, §. 14.
Pline, liv. XIII, §. 1.
Solin, c. XLVIII.
Liv. I, od. II.
Liv. XIII, tit. V.
Pline, liv. VIII, §. 48.

Commerce des Romains avec l'Égypte. Marchandises qu'ils en tiroient.

Il n'en étoit pas de l'Égypte comme de la Perse. Je ne sais même si aucune des provinces nouvellement soumises fut plus utile au commerce. Alexandrie étoit l'entrepôt général de toutes les marchandises que l'Europe recevoit d'Asie. La réputation dont elle jouissoit, les richesses qu'elle enfermoit tour à tour dans son sein, l'avantage

de la plus heureuse situation pour le négoce maritime, n'avoient pas peu contribué sans doute à accroître le desir de porter jusque là ses conquêtes. Les trésors de l'Égypte, apportés à Rome, y versèrent l'abondance. Dès-lors on vit diminuer l'intérêt de l'argent, et augmenter le prix des terres et des denrées; effet sensible de la prépondérance du commerce. D'un autre côté, l'Italie acquit de nouvelles ressources pour les grains dans la fertilité de ce nouveau domaine. Ce n'est pas que les blés d'Égypte fussent d'une qualité supérieure; ils n'étoient mis qu'au troisième rang parmi les grains étrangers : mais il n'en venoit pas moins tous les ans une flotte considérable. On la voit souvent désignée dans les auteurs Latins par *classis Alexandrina* ou *commeatus Alexandrinus*. Les vaisseaux qui la composoient, avoient le privilége d'entrer dans le port avec une certaine voile nommée *supparum*, dont les autres ne pouvoient faire usage qu'en pleine mer. Ils n'étoient pas exclusivement chargés de grains : ils apportoient aussi en Italie du coton, du lin, du verre, plusieurs sortes de marbres, du sable propre à les scier, quelques pierres précieuses, quelques vins, quelques parfums, des esclaves, le meilleur alun que les Romains pussent avoir; un amidon qui n'étoit pas sans mérite, quoiqu'inférieur à celui de Crète et à celui de Chio; un excellent acacia, utile contre les maux d'yeux, les maux de bouche et plusieurs autres maladies. Ils en apportoient également ce papyrus qui, employé en Égypte à conserver les lois et les cérémonies religieuses, n'étoit vendu aux étrangers qu'écrit, de peur qu'ils n'en souillassent la pureté en y traçant des ouvrages profanes. Les Romains l'achetoient donc ainsi, et ils le

Suét. Aug. §. 41.

Pline, liv. XIII, §. 12; l. XIV, §. 7; l. XVIII, §. 7; liv. XIX, §. 1; l. XXXV, §. 15; l. XXXVI, §. 6 et 8; liv. XXXVII, §. 5 et 10.

Isid. liv. VI, ch. V, VII, X et XI.

Dioscor. liv. I, ch. CXXXIII; l. V, c. CXXIII.

Sénèque, ép. LXXVII, in pr.

lavoient pour effacer l'écriture et s'en servir ensuite. C'est dans cet état, je veux dire lavé, qu'il eut le nom d'Auguste: on le donnoit au papyrus de la première qualité; celui de la seconde prit le nom de l'impératrice Livie : l'un et l'autre furent effacés, quelque temps après, par le papier appelé *Fannien*, à cause qu'on le travailloit dans une manufacture que Fannius avoit établie. Les Romains tiroient de Saïs le papier commun dont ils avoient besoin : ce qui le rendoit moins beau, c'est que les bandes dont il étoit composé étoient plus voisines de l'écorce extérieure de l'arbrisseau. Il y avoit du papier plus commun encore que le Saïtique, un, entre autres, qui n'étoit pas destiné à l'écriture, mais seulement à l'emballage des marchandises : de là lui étoit venu le nom d'*emporétique*. On lissoit avec des coquillages le papier destiné pour écrire, afin que la plume ou le roseau marchassent plus rapidement :

Levis ab æquorea cortex Mareotica concha
Fiat; inoffensâ curret arundo viâ.

Mart. liv. XIV, épigr. 209.

Marchandises que les Romains portoient en Égypte.

La denrée que les Égyptiens recevoient le plus en échange des Romains, étoit l'huile. Quoique le terrain d'Égypte fût capable d'en produire, il n'en venoit que dans une petite partie de cette région; encore la faisoit-on si mal, qu'elle étoit mauvaise au goût et d'une odeur très-forte. Les vins d'Italie ne leur étoient pas aussi nécessaires : cependant, comme ils étoient fort supérieurs à ceux d'Égypte, ils y étoient apportés et vendus avec beaucoup d'avantage. Les roses furent également un des objets que les Romains lui portèrent. L'Égypte avoit d'abord

Str. l. l. XVII, p. 809.

essayé de les cultiver avec quelque abondance, et d'en faire passer chaque année une quantité considérable en Italie : mais, les résultats de cet essai n'ayant pas été assez lucratifs pour dédommager les hommes qui s'y livroient, on trouva plus d'avantages à recevoir ces fleurs qu'à les envoyer.

Mitte tuas messes; accipe, Nile, rosas,

Liv. VI, épigr. 80. disoit avec raison Martial.

Commerce des Romains avec l'Éthiopie et quelques autres régions de l'Afrique.

L'Égypte le cédoit à l'Éthiopie pour les parfums. La myrrhe d'Éthiopie étoit la première de toutes en bonté. *Pline, liv. XII, §. 13, 15, 16, 19, &c. l. XXXVI, §. 6.* Son cinname étoit singulièrement prisé par les Romains; je n'en veux pour preuve qu'un fait dont Pline avoit été témoin oculaire : « J'ai vu, dit-il, dans un temple que » l'impératrice Livie fit élever en l'honneur d'Auguste, sur » le mont Palatin, une racine très-pesante de cinname, » qu'on y avoit placée dans une coupe d'or. » La manière dont se faisoit le commerce de cet aromate, est décrite par l'historien de la nature. On y voit que c'étoit par l'Arabie ou par l'Égypte que les Romains obtenoient le cinname; ce qui sembleroit prouver qu'il n'y avoit pas entre eux et les Éthiopiens un commerce suivi, ou au moins direct. Il est constant néanmoins qu'aux bords du Tibre on mettoit un grand prix à plusieurs des productions de l'Éthiopie. L'ivoire et les cotons tiennent le premier rang parmi celles qu'on y desiroit : *Nemora Æthiopum molli canentia lanâ*, *V. 120.* dit Virgile dans le second livre des Géorgiques. Quant à l'ivoire, il y étoit très-abondant; et

Dioscor. liv. I, ch. LXXVII.

Strab. liv. I, p. 39; liv. XV, pag. 695.

Solin, c. XXX et XXXIII.

nous avons vu que c'étoit un des ornemens les plus communs pour la somptuosité Romaine. Il seroit possible que les Éthiopiens ne le transportassent, comme le cinname, qu'en Arabie, ou plus encore en Égypte, et que ce fût là que les négocians d'Italie vinssent l'acheter ou l'échanger, comme ils le faisoient pour l'ivoire de l'Inde. L'Éthiopie donnoit aussi beaucoup de pierres précieuses : elle donnoit le meilleur sable pour la coupe des marbres. L'or n'y étoit pas étranger; les Macrobes en possédoient plusieurs mines, et l'on prétend qu'ils se servoient de ce métal pour les chaînes mêmes des coupables : mais on aura peu de peine à concevoir que les Romains n'alloient pas chercher si loin ce qu'ils trouvoient dans des pays plus voisins et mieux connus.

La Numidie et la Mauritanie n'offroient pas des mines d'or à l'avarice de Rome; mais elles produisoient des bois et des marbres, bien chers au luxe. Soixante-dix ans s'étoient écoulés depuis la chute de Carthage, quand le marbre de Numidie commença d'être employé par le peuple qui la détruisit; nouvelle preuve que le commerce de l'Italie avec l'Afrique n'eut pas lieu immédiatement après la fameuse victoire de Scipion. Nous avons dit quel fut plus particulièrement l'usage de ce marbre. On n'employoit pas moins le bois de citre et l'ivoire de Mauritanie. Je ne vois pas que le luxe dut beaucoup aux autres régions de l'Afrique : une partie d'entre elles demeura même ignorée des Romains. Salluste trace un effroyable portrait des Gétules et de ceux qu'on appeloit plus particulièrement *Libyens*, quoiqu'on donnât aussi ce nom aux Africains en général : il les peint se nourrissant de la chair des bêtes fauves, et

Jug. 5. 18.

vivant sans lois et sans demeure. Avec de pareilles mœurs, on est loin de celles qui sont nécessaires au commerce. Les Romains cependant ne se trouvoient pas entièrement sans ressource avec la Gétulie : ils tiroient de ses côtes une pourpre dont la teinture n'avoit point d'égale, suivant Pomponius Méla.

Liv. III, ch. II. Voir ce qu'en dit *Horace, l. II, ép. II.*

Ainsi l'Afrique ne fut pas plus étrangère que l'Asie aux maux causés par le luxe, quoiqu'elle n'en ait pas autant produit. Rome avoit résisté aux armes d'Annibal; elle résista peu à l'argent de Jugurtha. Il est assez étonnant qu'après la destruction de sa rivale, elle n'ait pas profité des comptoirs de Carthage, de ses colonies, de tous ses moyens de trafic et d'industrie; mais le commerce même alors n'étoit pas bien encore dans la pensée des Romains : ils le négligèrent tant qu'il ne fut qu'utile; on lui pardonna tout, on l'honora même, dès qu'il devint dangereux. Ce n'est pas seulement en introduisant des richesses que le commerce fut nuisible, mais encore en introduisant des mœurs étrangères, en faisant adopter aux Romains les vêtemens, les meubles, les repas, les habitudes, le faste de l'Asie. Et, le dirons-nous? le luxe étoit peut-être alors le seul moyen de faire un peu refluer vers la masse du peuple, en employant son temps et son industrie, les richesses immenses qu'avoient quelques citoyens; car l'aisance de tous, d'un grand nombre même, ne s'unissoit pas à l'opulence de plusieurs : Crassus et Verrès étoient riches; la nation ne l'étoit pas.

EXAMEN

DE

LA VÉRACITÉ DE DENYS D'HALICARNASSE;

De l'Authenticité des sources de son récit concernant l'établissement des Colonies Pélasgiques en Italie, et les causes physiques qui leur firent déserter cette contrée.

PAR M.r L. PETIT-RADEL.

Lu le 28 Décembre 1810.

AVANT que j'eusse ramené sur le territoire même des villes primitives de la Grèce l'examen de la certitude des premiers temps de son histoire, et montré qu'on peut appliquer aux remparts d'Argos, de Sicyone et de Mycènes, les mêmes raisonnemens que la critique des antiquaires établit avec succès à Rome sur le témoignage de monumens du même genre, les anciens récits de la période la plus reculée de l'histoire Grecque ne passoient communément que pour des traditions vagues, ou tellement incorporées aux fictions de la mythologie, qu'on pouvoit se croire fondé à ne les juger susceptibles d'aucune discussion sérieuse.

Sans avoir été jamais précédés d'un examen approfondi, ces doutes avoient cependant prévalu dans la littérature; et il en est résulté que les recueils de notre Académie, si

riches d'ailleurs en toutes les matières qui tiennent aux origines Romaines, se trouvent encore aujourd'hui très-peu fournis de Mémoires relatifs aux origines Grecques.

La critique s'est en effet bornée long-temps aux résultats généraux que donnent les calculs des généalogies et des successions de sacerdoces, restés seuls pour suppléer aux moyens d'une chronologie plus rigoureuse, et pour régler l'ordre des faits qui concernent les rois de la tige principale et les métropoles primitives. Cependant les actes détaillés des dynastes collatéraux de cette ancienne tige, les fondations des villes secondaires, et de toute cette série de colonies Pélasgiques qui s'étendirent, durant quatre siècles, sur les côtes de l'Europe occidentale et de l'Asie mineure, ne formoient aucun corps d'histoire suivie, jusqu'au jour où l'Académie en a proposé le programme, et jusqu'à l'édition de l'ouvrage remarquable que ce beau programme a fait produire.

Programme proposé par l'Institut pour le prix adjugé dans la séance publique de 1813.

Histoire critique de l'établiss. des colonies Grecques, par M. Raoul-Rochette. 4 vol. in-8.° Paris, 1815.

Plusieurs années auparavant, j'avois signalé la richesse et la nouveauté de ces matières, dans les parallèles suivis que j'instituai entre l'histoire des premiers temps de la Grèce et la nature des monumens primitifs de ses plus anciennes métropoles, que j'osai expliquer le premier. J'insistois sur-tout, dans ces Mémoires, sur l'antiquité des deux époques auxquelles les mêmes arts et le même génie militaire ont été transportés de Grèce en Italie par des princes de la dynastie des Inachides. Mais, en avançant dans la communication de ce travail, je ne tardai pas à m'apercevoir que les préjugés hasardés par l'illustre Fréret, et qu'ont embrassés tant de savans célèbres, exigeoient, avant tout, qu'il fût pourvu à l'apologie de

Mém. sur les origines histor. de l'Argolide, de l'Attique et de la Béotie, lus le 10 octobre 1806 et le 15 mai 1807.

l'historien

l'historien à qui nous devons principalement la perpétuité des traditions relatives aux migrations Pélasgiques vers notre continent occidental.

Ces préjugés, à la faveur du nom de Fréret, étant passés dans presque tous les ouvrages historiques, on n'y présente plus Denys d'Halicarnasse que comme un auteur peu digne de foi, relativement aux faits les plus anciens du premier livre de ses Antiquités Romaines. Il faudroit donc renoncer à l'autorité ainsi décréditée de cet historien, et perdre alors les moyens les plus utiles à la recherche des origines, si l'excès de critique dans lequel Fréret s'est égaré, n'étoit enfin réprimé; et il ne peut l'être plus heureusement que par les moyens mêmes que cet illustre académicien emploie ailleurs pour raffermir la certitude des anciennes histoires. Or, afin d'établir de l'ordre dans les discussions nécessaires à l'apologie que j'entreprends, je ferai considérer,

Cousin-Despréaux, Hist. de la Grèce, t. II, introd. pag. 12; Sainte-Croix, Gouvern. fédér. pag. 240, not. 2; Micali, Italia avanti il dominio dei Romani, Firenze, 1810; aliique recentiorum.

Acad. des inscript. tom. VI, pag. 146.

1.° La nature des anciennes sources où notre historien a puisé les récits et les dates dont on n'a pas hésité de lui supposer l'invention imaginaire;

2.° L'opinion que les géographes et autres auteurs Grecs et Latins de divers genres ont conçue des faits qu'il rapporte, ainsi que des monumens et des anciennes coutumes qu'il cite en témoignage de la réalité des colonies Pélasgiques en Italie.

3.° Je comparerai l'état physique du sol de cette contrée avec les faits compris dans une courte période où l'on verra cadrer les temps de ses anciennes convulsions volcaniques, et l'époque bien déterminée de la désertion de ses colonies Pélasgiques.

Ces objets exactement confrontés rétabliront, je l'espère, toute confiance dans les récits que les anciens nous ont laissés pour introduction à l'histoire des origines de cette partie de l'Europe.

PREMIÈRE PREUVE,

Tirée du grand nombre d'Histoires, aujourd'hui perdues, que Denys d'Halicarnasse a dû consulter pour composer son premier livre.

Pour estimer le degré de confiance que doit inspirer le témoignage d'un ancien historien, il faut rechercher d'abord à quel point étoient parvenues les connoissances historiques de son siècle.

Denys d'Halicarnasse alla à Rome douze ans après la mort de Cicéron : Varron vivoit encore ; Caton avoit écrit sur les origines des villes, parmi lesquelles il comprenoit celles de la Sabine, contrée natale de Varron.

On concevra donc une juste idée de l'étendue des connoissances acquises par ce dernier auteur dans les origines Grecques et Romaines, si l'on pèse avec attention le témoignage que Cicéron et Quintilien rendent à sa haute critique.

Quintil. Instit. orator. lib. X, cap. I.

Cicer. in Bruto, 17.

« C'est toi, lui disoit le prince de l'éloquence, qui nous » as, pour ainsi dire, ramenés à la maison, alors même » que nous errions dans notre propre patrie comme des » étrangers. » Les livres des Origines par Caton avoient réuni les suffrages de Cicéron, de Salluste, et de Cornelius-Nepos, qui nous apprend que Caton avoit traité

Sallust. lib. I. Corn. Nepos, in fragm. libr. poster. de vitis excell. imperat.

particulièrement de chaque ville d'Italie, et qu'il en avoit même comparé les origines avec celles des autres peuples. Denys d'Halicarnasse le confirme bien, lorsqu'il assure les avoir trouvées conformes à ce que contenoient les chronographies Grecques, avec lesquelles on verra bientôt que celles de l'Italie ont eu des rapports multipliés.

Dionys. Halic. Antiq. Roman. lib. I, pag. 7.

Les histoires qui précédèrent celle d'Hérodote, ne consistoient qu'en de simples transcriptions de chroniques, conservées dans les temples et les archives des villes. Phérécyde, Acusilas, Hellanicus et tant d'autres, en écrivirent ainsi chez les Grecs; et chez les Romains, ces exemples furent imités par Caton, Fabius Pictor, Calpurnius Piso. L'histoire n'a commencé à prendre un ton plus élevé, selon l'expression de Cicéron, à qui l'on doit ces détails, que dans les écrits d'Antipater de Sidon, contemporain de C. Gracchus. Jusqu'alors les historiens ne s'étoient attachés qu'à la pure narration des faits, sans aucun mélange d'ornement, et « ils se contentoient, dit l'Orateur » Latin, de perpétuer la tradition des temps, des hommes, » des lieux, et des choses opérées. »

Cicero, de Oratore, l. II, §. 12.

Denys d'Halicarnasse fait également remarquer, dans son Jugement sur Thucydide, que ces anciens historiens, comparés judicieusement par Fréret aux chroniqueurs de nos monastères, n'établissoient aucune liaison raisonnée entre les diverses parties de l'histoire. Ils la divisoient simplement suivant l'ordre des nations ou des villes dont ils transcrivoient les chroniques, et, pour plus de fidélité littérale, ils n'en élaguoient pas même quelques circonstances merveilleuses qu'on savoit bien dès-lors discerner, dit notre historien, et séparer du corps des faits. Cicéron

Dionys. Halic. tom. II. De Thucydid. Hist. Judicium, pag. 138, lin. 31 et seqq.

De Thucydid. Hist Judicium, p. 128, lin. 43; pag. 139, lin. 22 et seqq.

avoit fait la même remarque. Ce défaut d'art nous prouve qu'on n'avoit pensé jusqu'alors qu'à réunir les chroniques des divers temps et des divers lieux. Or l'aridité même qui résultoit de la simple copie des *monumens*, pour la plupart originairement *gravés* sur le marbre, nous montre combien nous devons aujourd'hui déplorer la perte irréparable de tant de chroniques recueillies, et sur-tout des livres de Caton et de Varron, dont les seuls fragmens ont tant contribué à éclaircir les origines de l'histoire d'Italie.

Suivant le préjugé qui règne dans les ouvrages de beaucoup de critiques modernes, on ne voudroit pas reconnoître de villes fondées en Italie par des Grecs antérieurement à celles des colonies Doriennes; et, selon ces mêmes savans, Crotone, la plus ancienne, n'auroit daté que de l'an 759 avant l'ère chrétienne. Il faudroit en conséquence reléguer parmi les fables imaginaires les fondations dues aux Grecs après leur retour de l'expédition de Troie, nonobstant tout ce que les autorités les plus formelles déposent contre des décisions aussi hasardées.

Catonis Fragm. apud Servium in Æneïd. lib. III, v. 105.

En effet, un fragment de Caton nous apprend que *Petilia*, par exemple, étoit une ville déjà fondée depuis longtemps, lorsque Philoctète entoura d'un nouveau mur celui de la première enceinte. Velleïus Paterculus assure que Métaponte fut fondée par Épéus, compagnon de Nestor.

Apud Probum, in Virgilii Bucolica.

Un autre fragment de Caton atteste que *Rhegium* étoit une ville déjà existante sous la domination des Auronces, lorsque des Grecs vinrent l'occuper à leur retour du siége de Troie. Enfin on rencontre une date précise, et c'est la seule; elle concerne la fondation d'*Ameria* en Ombrie

par Amisus, 962 ans avant J. C., suivant le système de chronologie adopté par le traducteur Français d'Hérodote; système que nous suivrons pour déterminer les dates employées dans le cours de ce Mémoire.

Cato apud Plin. Hist. nat. lib. III, c. XIV. Larcher, Hist. d'Hérodote, tom. VII.

Voilà donc ce qui reste de toutes les époques de fondation que Caton avoit trouvées dans les archives particulières des villes d'Italie dont il avoit transcrit et comparé les origines, suivant l'Orateur Latin. Ce petit nombre de faits suffit néanmoins pour montrer combien sont peu fondés ceux des critiques modernes qui considèrent la civilisation de l'Italie comme beaucoup plus récente que ne le font supposer les récits de Denys d'Halicarnasse, et ceux qui, comme le célèbre philologue Heyne, n'hésitent pas de prononcer que « ce fut par une fausse opinion, » ou par mauvaise foi, que les auteurs anciens ont trans- » porté en Italie toutes les fables Grecques.....et » que les fragmens que Denys d'Halicarnasse a tirés des » anciens historiens Grecs sur Rome et l'ancienne Italie, » semblent trahir en lui une ignorance indigne d'un » homme savant. »

Chr. Gottl. Heyne, t. III, in Æneïd. l. VII Excurs. IV, à pag. 544 ad 548.

Une des principales sources d'erreur, en ces matières, est de juger des anciens peuples de l'Italie et de les taxer de la plus inculte barbarie, d'après ce qu'en ont dit quelques historiens qui n'ont eu d'autre objet que de nous faire penser qu'ils étoient méprisables. Ce n'est pas Tite-Live, Florus encore moins, qu'il faut consulter pour connoître à quel degré se trouvoit portée la civilisation des premiers peuples que les Romains ont combattus. Après avoir cité Sora, Préneste et d'autres villes, dont les remparts sont aujourd'hui bien reconnus pour être fortifiés suivant

un genre particulier de construction auquel aucun des monumens militaires des Romains n'est digne d'être comparé, Florus ajoute néanmoins, et avec ironie : « Nous sommes » honteux d'avoir triomphé de ces peuples. »

L. Ann. Flor. Rer. Rom. Epitome, l. I, c. II.

Ceux qui, comme Tite-Live, ont mêlé dans l'histoire cet intérêt dramatique dont Hérodote a donné le premier exemple, réunissoient rarement, ainsi que Caton, Varron, Denys d'Halicarnasse, une érudition approfondie dans les sources d'une antiquité reculée; car cette science a formé et formera toujours un genre à part. Eschyle, Euripide, Virgile et Silius Italicus, étoient profondément instruits dans cette science. Thucydide et Tite-Live ne l'étoient pas au même degré; et Denys d'Halicarnasse ne se seroit pas sans doute prévalu, comme il a fait, du soin d'avoir consulté beaucoup de sources ignorées des autres historiens, si les recherches de ce genre avoient été communes de son temps.

Antiq. Rom. lib. XI, p. 736, lin. 42.

On trouve dispersés dans les ouvrages de cet auteur, dans ceux de Plutarque sur-tout, d'Athénée, Macrobe, Servius, Suidas, du scholiaste d'Apollonius de Rhodes, les noms de trente-trois historiens, et les titres des ouvrages qu'ils avoient écrits sur les origines et les fondations des villes d'Italie. Élien, qui en avoit scrupuleusement calculé le nombre, le fait monter à *onze cent quatre-vingt-dix-sept*. Il y comprenoit indubitablement toutes ces bourgades fortifiées sur les sommets de l'Apennin, ces villes Pélasgiques du premier livre de Denys d'Halicarnasse, parfaitement semblables à celles que Cicéron caractérisoit si bien par cette expression énergique, *des cadavres de villes*.

Ælian. Varia Hist. lib. IX, cap. XVI.

Cicero ad Famil. Epist. lib. IV, ep. 5.

Parmi les ouvrages dont le seul intitulé fait connoître

combien ces anciens auteurs avoient été soigneux de recueillir tout ce qui pouvoit éclaircir les origines d'Italie, il faut remarquer celui que Zénodote de Trézène avoit composé sur l'Ombrie. Cette contrée ayant été habitée par un peuple qui précéda les colonies Pélasgiques, on peut en inférer de quelle importance devoit être son histoire. C'est là sans doute que Denys d'Halicarnasse aura puisé les détails du récit qu'il fait de la guerre des Aborigènes contre les Sicules, détails que Zénodote avoit probablement tirés des traditions conservées dans les archives de quelque ville d'Ombrie.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 16.

Antiochus de Syracuse, qui doit fixer d'autant plus notre attention, que Denys d'Halicarnasse s'appuie principalement de son témoignage, composa neuf livres d'histoires, et traita particulièrement de l'Italie. Il vivoit deux cents ans avant Aristote, qui puisoit dans ces livres, extraits eux-mêmes de mémoires plus anciens qu'il atteste avoir connus. Ces mémoires remontoient au temps de Minos, et contenoient beaucoup de faits détaillés concernant les colonies encore plus reculées d'Énotrus et de Peucétius.

Les auteurs qui ont écrit sur ces premières colonies Grecques de l'Italie, durent trouver dans l'histoire des Étrusques un surcroît de lumières relativement à cette ancienne période ; car on sait que ce peuple arriva de la Lydie sur les côtes d'Italie cinq cents ans après que les colonies Grecques y eurent fondé les nombreuses villes murées dont l'origine leur étoit attribuée. Deux historiens s'étoient principalement occupés des Étrusques; savoir : Sostrates, cité par Plutarque ; et Claude-César, cité par Suétone.

Plutarch. Oper. t. II, p. 312, D. Sueton. in Vit. Claud. imperat. vers. fin.

Il résulte donc de tout cela, qu'avant la disparition totale des *trente-trois* historiens des antiquités de l'Italie que j'ai soigneusement supputés, dont les noms nous sont au moins conservés, ainsi que les titres de leurs ouvrages, Caton avoit pu choisir parmi les principaux faits rapportés dans les chroniques des *onze cent quatre-vingt-dix-sept villes* qu'Élien y comptoit encore.

Il est donc curieux d'examiner comment les origines des peuples étoient établies dans ces histoires, et de rechercher sur-tout s'il perce, dans les fragmens que nous en possédons, quelque autre lueur de chronologie que la date positive de la fondation d'*Ameria*. Ceux qui contiennent des élémens de la doctrine de ces anciens temps, sont peu nombreux. On en connoît un de Varron; un autre de Gellius; un autre d'Antiochus de Syracuse; un autre enfin de la Phoronide d'Hellanicus de Lesbos: mais les faits dispersés dans ces fragmens gardent entre eux des rapports si bien liés, qu'il n'en résulte rien que de favorable à l'esprit de critique qui doit avoir dirigé Denys d'Halicarnasse, dans la comparaison des histoires bien plus complètes qu'il lisoit, et dont la connoissance entière ne nous est pas parvenue.

Censorinus, de Die natali, cap. XVII, p. 112.

On apprend du fragment de Varron, qui fournit toute une page à Censorin, que l'origine et la continuité des Annales Étrusques remontoient à l'époque même de la fondation de chaque ville; et que la durée de leurs siècles naturels n'y étoit pas réglée comme chez les autres nations, qui comptoient régulièrement cent ans pour chacun. Chez les Étrusques, au contraire, le commencement de l'ère de chaque ville datoit du jour de sa fondation, et finissoit avec

la

la vie de celui qui mouroit le dernier de tous ceux qui étoient nés le jour même de cette fondation ; le second siècle se terminoit au moment où mouroit le survivant de tous ceux qui s'étoient trouvés existans au jour même où ce second siècle avoit commencé. Les siècles suivans étoient réglés de même ; ce qui doit faire supposer dès-lors l'usage des registres de naissances et de morts. Varron, cité formellement en cet endroit par Censorin, ajoute que les quatre premiers siècles des Étrusques ont été chacun de cent cinq ans ; le cinquième, de cent vingt-trois ; le sixième et le septième, de cent vingt-deux ; et que le huitième s'écouloit à l'époque à laquelle avoient été rédigées les histoires qui lui ont fourni ces particularités. Elles donnent matière aux inductions suivantes.

La première année du premier siècle des Étrusques, autrement des Tyrrhéniens, ayant dû commencer à leur arrivée sur les rivages d'Italie, étoit l'an 1370 avant notre ère : d'où il résulte que les villes bâties par Tyrrhénus et Tarchon, conducteurs de cette colonie, durent être fondées vers cette époque. Or, puisque les Annales Étrusques, analysées par Varron dans cette page de Censorin, ont commencé avec le huitième siècle de cette nation ; la première année de ce siècle se trouvant déterminée par le total de l'addition des années dont se composoient leurs siècles inégaux, il s'ensuit que ces Annales ont été rédigées vers l'an 531 avant J. C.

Elles appartenoient donc à la période même où les histoires comparées de beaucoup de nations de l'Europe et de l'Asie prirent leur premier essor : car c'est vers ce sixième siècle que fleurirent Cadmus de Milet, Archétime

de Syracuse, Polyzèle de Messénie, Xénomède de Chio, Bion de Proconnèse, Xanthus de Lydie, Acusilas d'Argos, Antiochus de Syracuse, Hellanicus de Lesbos et Damaste de Sigée. Ces quatre derniers sont sur-tout remarquables sous le point de vue des origines d'Italie, qu'ils ont particulièrement traitées ; et l'indication de la ville natale de chacun de ces dix historiens fait assez connoître quelles sont les diverses parties de la Grèce dont les antiquités auront été presque simultanément mises au jour.

On peut faire d'autres considérations sur la multitude des rapports qui durent exister entre les actes et les transactions contenus dans les archives de la Lydie, d'où les Tyrrhéniens étoient partis, et ceux que contenoient, comme le dit expressément Varron, les Annales de l'Étrurie, où ce peuple s'établit ; entre la colonie Pélasgique de Lesbos, et la division de la même colonie qui vint occuper la côte de la Tyrrhénie ; entre Argos, et la filiation continuelle des plus anciennes colonies Grecques de l'Italie, qui, de ville en ville, étoient issues de cette métropole ; entre Syracuse enfin, et les peuples Énotriens et Peucétiens, qui, à ce même sixième siècle, existoient en corps de nation très-près de cette ville, comme on le verra bientôt.

Varro apud Censorin. ut sup.

La nature des Annales Étrusques maintenant expliquée, sur-tout à raison des transactions continuelles entre les divers peuples voisins qui s'y trouvoient rapportées dès l'origine, doit faire conclure qu'il devoit y être fréquemment question des Pélasges établis sur cette côte. Il y étoit même fait mention des particularités qui leur étoient relatives : car où Strabon auroit-il puisé l'anecdote du changement du nom d'*Agylla* en celui de *Cære*, nom qui

Strab. lib. V, pag. 220.

suivit ce peuple en Espagne, aussi anciennement que nous l'avons fait voir dans un autre Mémoire? Lors même que ces Annales n'ont point été citées formellement par les auteurs, ce sont elles, cependant, qui leur auront fourni les faits et les récits relatifs aux plus anciens temps. Tel est, entre autres, un trait d'antiquité historique pour lequel Solin a cité Gellius, et qui nous amène à des considérations de détail.

Mém. sur les origines historiq. de l'Espagne, lu le 12 mai et le 15 décembre 1809.

Solin. cap. 1, pag. 2, A; c. II, pag. 12, E.

Suivant cet auteur, Marsyas Lydien, roi d'Archippe, ville dont les monumens, en partie plongés dans les eaux du lac Fucin, sont Pélasgiques, avoit envoyé à Tarchon, Tyrrhénien, Cacus et Mégalus pour ambassadeurs. Tarchon les ayant retenus captifs, l'histoire ajoute qu'échappé de sa prison et réuni à ceux qui soutenoient sa cause, Cacus se créa un royaume dans la Campanie, près du fleuve Vulturne, et que Mégalus passa chez les Sabins, qui reconnurent toujours que c'étoit de lui qu'ils tenoient les élémens de la science des augures.

Cacus, qui n'est considéré communément dans le poème de Virgile que comme un être mythologique, étoit donc un personnage très-réel. Il s'agit certainement du même individu dans l'historien comme dans le poète; car c'est au temps d'Hercule et d'Évandre que Virgile place le Cacus dont il parle. Or, l'arrivée d'Évandre en Italie se rapportant à l'an 1330 avant notre ère, et Tarchon ayant été contemporain, on voit qu'ils purent être deux des chefs de l'expédition Tyrrhénienne. Il est donc présumable que ce récit de Gellius comprenoit encore un autre fragment des Annales Étrusques, puisque, tout isolé que nous est parvenu le fait, il cadre si bien avec d'autres, puisés dans

des sources différentes, et même avec une telle exactitude, que, pour se convaincre de leur parfait accord, il a suffi de rapprocher simplement les époques.

D'autres faits relatifs à la fondation de Préneste appartiendront à la même période de temps, au jugement de quiconque pensera que Virgile, selon les propres expressions de Macrobe, fut toujours animé d'une sollicitude secrète pour la justesse des rapports historiques. En conséquence, si le poète fait marcher le roi fondateur de Préneste avec les peuples qui s'opposèrent à l'établissement de la colonie d'Énée, c'est qu'il avoit trouvé quelque part qu'ils étoient tous deux contemporains.

Macrob. Saturn. lib. V, c. XVIII, pag. 430.

La ville de Préneste avoit aussi ses archives. Strabon y aura puisé la tradition de l'ancienne origine Grecque de cette ville. Solin cite en effet les Livres de Préneste; et l'on sait que le soin de rédiger régulièrement ses fastes continuoit encore au temps où Verrius Flaccus les fit graver sur un hémicycle.

Strab. lib. V, pag. 238.

Sueton. in Vita Verr. Flacc.

Les villes éloignées de Rome avoient aussi des chroniques qui remontoient aux temps les plus anciens. On a déjà vu quelles sont celles où Zénodote de Trézène aura puisé les particularités reproduites dans les écrits de Denys d'Halicarnasse, relativement aux guerres des Ombriens contre les Aborigènes et les Pélasges réunis. C'est aussi des mêmes sources que Dosithée, cité par Plutarque, aura tiré ce que ce dernier raconte concernant Ebius Toliex, Nuceria sa femme, et Phirmus son fils naturel, inconnus d'ailleurs dans toute autre histoire que celle d'où ces fragmens auront été tirés. On ne sauroit déterminer au juste le degré d'antiquité de ces personnages; mais ils peuvent

Plutarch. Oper. tom. II, p. 315.

appartenir au temps même des fondations des deux villes dont ils portoient les noms.

La Sabine, enfin, avoit aussi ses anciennes chroniques, puisque Denys d'Halicarnasse cite expressément les histoires particulières des villes de cette région, en témoignage de l'origine Lacédémonienne d'une colonie qui vint, au temps de Lycurgue, se réunir aux Sabins. *Antiq. Roman. lib. II, pag. 113, lin. 16.*

Ce petit nombre d'exemples doit suffire à la critique la plus exigeante, pour lui prouver qu'en Italie les traditions locales remontoient, sans discontinuité, jusqu'aux temps des origines des nations et des villes, et combien étoient solidement fondés les récits que Denys d'Halicarnasse nous a transmis sur cette contrée. Le même examen, continué sur l'Italie inférieure, où s'établirent primitivement les colonies conduites par Énotrus et Peucétius, va faire considérer sous le même point de vue d'autres fragmens de nos anciens historiens.

Lorsque Denys d'Halicarnasse rédigea son premier livre des Antiquités Romaines, il avoit sous les yeux, de même qu'Aristote, la suite entière des faits exposés par Antiochus de Syracuse. Ils ne nous en ont transmis l'un et l'autre qu'une très-courte analyse, réservant à leur propre conviction la preuve détaillée qui résultoit de l'enchaînement des faits, qu'Antiochus dit lui-même avoir trouvés attestés par des mémoires ou des traditions bien plus anciennes. C'est ce qu'il exprime dans le fragment où il parle ainsi : *Antiq. Roman. lib. I, pag. 10.*

« Antiochus, fils de Xénophanes, a écrit ces choses sur » l'Italie, telles qu'il les a trouvées dans les anciens mé- » moires, ἀρχαίων λόγων, les plus certains et les plus dignes

» de foi. Cette partie du monde que nous appelons main-
» tenant *Italie*, fut occupée jadis par les Énotriens. »

Antiochus avoit, sans doute, trouvé dans ces mémoires tout ce que Denys d'Halicarnasse nous transmet, d'après lui, sur la forme du gouvernement des Énotriens; et ces détails auront été assez circonstanciés pour que notre historien ait pu marquer, aussi spécialement qu'il l'a fait, les changemens qui s'opérèrent dans le gouvernement de l'Italie inférieure, à l'époque d'Italus. Nous avons même, sur ces détails, une autorité de plus : celle d'Aristote, qui comprenoit évidemment Antiochus au nombre des antiquaires de la contrée même dont il cite le témoignage, en attribuant au règne d'Italus l'institution des repas de confrérie chez les Énotriens. Ces développemens, donnés par de tels historiens, prouvent que la colonie d'Énotrus étoit réelle; et Phérécyde nous le confirme encore, si c'est lui qui nous donne la généalogie de ce roi et de son frère Peucétius, qui nous affirme positivement le fait de leur établissement en Italie, qui nous en fournit même la date par le résultat des degrés de génération qui se trouvoient entre Énotrus et le premier roi de la dynastie d'Argos.

Aristot. Politic. lib. VII, c. X.

Pherecyd. apud. Dion. Halic. Antiq. Roman. lib. I, pag. 9.

La preuve qu'on vient de lire, suffiroit elle seule, soit pour faire connoître de quelle nature étoient tous les autres matériaux que les historiens du sixième siècle avant notre ère avoient consultés, soit pour nous convaincre de leur véracité incontestable; mais, quoique la critique qu'ils durent exercer, puisse dispenser de renouveler l'examen des autres bases principales, je crois utile, néanmoins, de le faire dans la preuve suivante.

DEUXIÈME PREUVE,

Tirée du témoignage des Géographes, de l'opinion suivie par les Auteurs Latins, des monumens et des coutumes cités par les auteurs Grecs.

On vient de prendre une idée des connoissances que Denys d'Halicarnasse a dû puiser dans les historiens dont il ne nous reste plus aujourd'hui que des fragmens. Il s'agit actuellement de comparer ses récits avec la doctrine historique qui étoit adoptée par les auteurs Grecs et Latins de divers genres, dont nous possédons encore de grands corps d'ouvrages. Ce sont les géographes et les voyageurs qu'il faut sur-tout consulter sur ces matières; et, parmi eux, Strabon et Pausanias sont d'une grande autorité : Pausanias, à raison des recherches qu'il a faites en Grèce sur les monumens particuliers aux villes les plus anciennes, sur les archives et les traditions locales, sur les généalogies, les dynasties; Strabon est d'une autorité plus spéciale, ayant dû, comme géographe, concilier un plus grand nombre d'histoires pour retracer les anciennes limites des régions occupées par des peuples d'origine diverse et établis à des époques différentes.

Pausanias, à la suite de toutes les recherches qu'il a faites sur les temps anciens de l'Arcadie, assure expressément que la navigation d'Énotrus vers l'Italie fut la première expédition par mer qui partit de la Grèce pour aller fonder des colonies; et que, d'après les calculs les

Pausanias, Arcadic. cap. III, pag. 603.

plus exacts, il n'a trouvé aucun peuple barbare dont on ait pu citer une flotte équipée pour aller fonder une colonie plus anciennement que celle d'Énotrus. Denys d'Halicarnasse avoit précédé Pausanias dans ces calculs chronologiques, lorsqu'il disoit que cette colonie étoit, sans contredit, la plus ancienne de toutes celles que les Grecs dirigèrent vers notre occident.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 11.

En effet, si l'on compare le résultat des recherches faites par cet auteur, avec les diverses époques assignées par d'autres historiens aux colonies, soit Grecques, soit étrangères, on verra combien est juste la date plus élevée que Pausanias assigne à l'expédition d'Énotrus. J'en excepte toutefois la colonie supposée Égyptienne d'Inachus, contre la réalité de laquelle est dirigé mon Mémoire sur l'origine Grecque du fondateur d'Argos.

Institut de France; Mém. de la Classe d'hist. et de littér. t. II, pag. 1.

L'autorité de Strabon s'accorde avec celle de Pausanias pour prouver combien est historique la colonie conduite par Énotrus dans le golfe de Pæstum, et pour montrer qu'une division de cette flotte s'étoit établie sur la côte de l'Iapygie, sous la conduite de Peucétius, frère d'Énotrus. Il est important de remarquer combien Strabon s'accorde avec Denys d'Halicarnasse sur l'origine Arcadienne de cette dernière colonie, lorsqu'établissant, comme un fait certain, que les Chaoniens et les Énotriens possédoient cette région avant que les Hellènes y fussent venus fonder des villes, il n'hésite pas d'assurer que les Peucétiens provenoient d'une colonie très-ancienne d'Arcadiens.

Strab. lib. VI, pag. 253, 283.

Strabon, par-là, ne pouvoit mieux indiquer qu'il partageoit l'opinion de Denys d'Halicarnasse, et qu'il reconnoissoit la vérité des histoires dans lesquelles ces traditions

avoient

avoient été perpétuées : ce sont principalement les écrits d'Antiochus de Syracuse et ceux d'Éphore. Ce dernier auteur devient donc, quoiqu'indirectement, un surcroît d'autorité.

Le géographe d'Amasée confirme en d'autres termes l'antiquité de la colonie Peucétienne, par le temps même auquel il fait remonter les exploits des Hellènes, qui avoient prévalu dans ces régions sur les Énotriens et les Peucétiens ; car, suivant cet auteur, ces exploits datoient de la guerre de Troie, c'est-à-dire, d'environ l'an 1270 avant J. C., suivant la chronologie que j'ai annoncée précédemment.

Apud Strabon. lib. VI, p. 262.

Strab. lib. VI, pag. 253.

Si les villes fondées par ces anciens conducteurs de colonies n'avoient été que des faits controuvés, Strabon se seroit-il occupé sérieusement du soin de tracer les limites de leurs possessions, et sur un territoire aussi connu des Grecs que l'étoit la Peucétie, au siècle auquel ce géographe a donné ses ouvrages ? S'il pouvoit être permis de taxer Strabon d'une erreur aussi grave, le seroit-il d'en accuser Scylax, qui écrivoit, suivant les uns, au quatrième, et suivant les autres, au cinquième siècle avant Strabon, c'est-à-dire, dans l'espace de temps qu'Hécatée de Milet et Hérodote avoient éclairé de toute leur critique historique ?

Scylax[a] rend le témoignage le plus positif à la réalité de la colonie de Peucétius et d'Énotrus, en fixant, comme Strabon, les limites territoriales de cette colonie, qu'il étend depuis la mer Tyrrhénienne jusqu'à l'Adriatique. Ce qui nous reste sous le nom de cet auteur ne sera, si l'on veut, et comme un de nos savans[b] paroît l'avoir prouvé, qu'un

[a] *Scylax, Peripl. verb.* Daunitæ. *Geograph. minor. tom. I.*

[b] *A. Letronne, Recherches sur le livre* de Mensura orbis terræ, *pag. 198.*

extrait de périples plus anciens et recueillis par quelque contemporain de Polybe. Suivant cette opinion même, plus ces périples étoient anciens, plus devoient l'être les faits géographiques qu'on y lisoit relativement à la colonie Peucétienne, dont, au temps de Polybe, l'étendue territoriale se trouvoit encore telle absolument qu'elle avoit été dans l'origine.

La réalité de cette ancienne expédition est de nouveau prouvée par ses rapports avec un troisième peuple, dont Denys d'Halicarnasse n'a point parlé; ce sont les Chôniens, qu'Antiochus considéroit comme une nation Énotrienne très-civilisée, et qui occupoit une région de la Lucanie, non loin de la ville de *Pandosia* et du fleuve Achéron. Strabon nomme, vers ces mêmes rivages, les îles Énotrides, dont la dénomination attestoit encore, au temps de Pline, la réalité de l'établissement des Énotriens sur cette côte. Enfin Strabon affirme que *Pandosia* avoit été la forteresse capitale d'Énotrus. Cette particularité n'étoit point remarquée alors qu'on supposoit ces peuples dans un état de barbarie incompatible avec des arts assez avancés pour qu'on pût construire des forteresses: mais elle devient un nouveau genre de preuve, aujourd'hui que tant d'observations suivies nous ont révélé l'existence d'un système de construction uniforme dans les remparts les plus anciens, et que les voyageurs s'accordent maintenant à les reconnoître comme appartenant aux Grecs de cette haute période d'antiquité.

Apud. Strabon. l. VI, p. 255.

Ibid. pag. 252.

Plin. Hist. nat. lib. III, cap. VII. Strab. lib. VI, pag. 256.

Nos, *posteaq. clariss. peregrinatores Clarke, Ed. Dodwell, Gell, Pouqueville aliique ad* XXXIV.

Les Chaoniens, une autre ville de *Pandosia*, et un autre fleuve Achéron, existoient, comme en Italie, sur les côtes de l'Épire; et ces homonymies géographiques ne sont

elles pas de véritables monumens qui prouvent de plus en plus la véracité de Denys d'Halicarnasse, et l'authenticité des sources qu'il avoit consultées? La *Pandosia* et la *Chôné* d'Italie datoient des plus anciens temps; car, indépendamment des traditions qui rapportoient leur origine à l'expédition d'Énotrus, en remontant de fait en fait, l'oracle de Dodone avoit prédit que *Pandosia* et le fleuve Achéron devoient être funestes à Alexandre, roi des Molosses; et, suivant Apollodore, la *Chôné* d'Italie existoit bien avant le temps de Philoctète, qui l'avoit habitée.

Strab. lib. VI, pag. 256.

De navibus Græc. ad Trojam; apud Strab. lib. VI, p. 254.

La colonie de la seconde expédition Pélasgique, qui se rapporte à l'an 1539 avant J. C., présente aussi tous les caractères d'un fait incontestable et très-distinct. Elle est appuyée sur le témoignage d'Hellanicus de Lesbos, historien compris par Denys d'Halicarnasse au nombre de ceux qui se bornoient à copier ce qu'ils trouvoient dans les chroniques des temples; et les expressions de cet auteur ont conservé toute la précision affirmative des chroniques mêmes. Voici le passage qu'on lisoit dans sa Phoronide:

Antiq. Roman. lib. I, pag. 22.

« De Pelasgus et de Menippée naquit Phrastor, dont » Amyntor fut fils, et successivement, l'un de l'autre, » Teutamidès et Nanas. Ce fut sous le règne de ce der- » nier, que les Pélasges, chassés (de la Thessalie) par les » Hellènes, vinrent aborder à l'embouchure du fleuve » Spina, dans le golfe Ionien, où ils laissèrent leurs » vaisseaux, pour aller s'emparer de *Cortona* et fonder » une colonie dans la Tyrrhénie. »

Les progrès de cette colonie, du côté de la mer Tyrrhénienne, sont clairement marqués par les monumens de

Antiq. Roman. lib. I, pag. 16.

leurs villes. Denys d'Halicarnasse les cite, et, entre autres, *Saturnia*, *Alsium*, *Agylla*, qui prit le nom de *Cære*. Strabon assigne à ces Pélasges, sur la même côte, la ville de *Cossa*, près de laquelle il indique la demeure royale de Malæotus, conducteur de ces mêmes Pélasges, qui, émigrés de cette côte, bâtirent le mur Pélasgique de l'acropole d'Athènes. Pourroit-on exiger plus d'ensemble et des rapports plus multipliés, s'il s'agissoit de récits appartenant à la période même des olympiades, à laquelle veulent toujours restreindre la certitude historique ceux qui ne voient au-delà qu'une région de fables?

Strab. lib. V, pag. 226.

Virgile, ayant bien connu, sans doute, les sources auxquelles Caton, Varron, Denys d'Halicarnasse, étoient remontés, retrace, d'après ces faits, les usages de l'un des peuples qu'il fait marcher contre Énée : c'étoient les Pélasges, qui habitoient encore le Latium après la prise de Troie, comme il est prouvé par d'autres témoignages.

Æneïd. lib. VII.

Macrobe, qui vivoit dans un temps où l'on pouvoit encore comparer beaucoup d'histoires aujourd'hui perdues, s'est appliqué, dans ses commentaires, à faire ressortir l'érudition historique que Virgile montre dans les vers où il décrit la chaussure des peuples Herniques.

Macrob. Sat. l. V, cap. XVIII.

« Cette coutume, dit Macrobe, de marcher à la guerre » un pied chaussé et l'autre nu, je ne l'ai trouvée nulle » autre part en Italie; mais je vais montrer que c'étoit » la coutume de quelques Grecs. On doit admirer ici l'exac- » titude du grand poète. Il avoit lu que les Herniques, » dont Anagni est une ville, descendoient des Pélasges, » et qu'ils portoient le nom du Pélasge qui avoit été leur » conducteur, et qui se nommoit *Hernicus :* c'est ce qui

» l'a porté à attribuer une coutume Étolienne aux Her-
» niques, qui sont une ancienne colonie de Pélasges. Que
» ce conducteur des Herniques ait été un Pélasge, et qu'il
» se soit nommé *Hernicus*, Jules Hygin le prouve avec
» étendue dans son deuxième livre *Des villes*. Que la cou-
» tume des Étoliens ait été de marcher au combat un pied
» chaussé et l'autre nu, le tragique Euripide nous l'at-
» teste dans son *Méléagre*. »

Ce passage n'a pas besoin de commentaire ; il fait connoître par combien de détails Hygin avoit prouvé la certitude de l'origine Grecque des villes Herniques, et montre, par conséquent, que la colonie Pélasgique de cette région étoit reconnue comme historique. L'usage de la chaussure remarquée par Macrobe dans une région où les coutumes Helléniques n'avoient jamais pénétré, devient une autre preuve de la durée du même peuple jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère ; et cet usage, à raison des mêmes origines, comme nous le ferons voir dans un autre Mémoire, s'est perpétué jusqu'à nos temps en Biscaye, dans la ville de Guernica.

Mémoire, déjà cité, sur les origines historiques de l'Espagne.

Cette doctrine, puisée dans les anciennes histoires, avoit donc persuadé les antiquaires qui écrivoient sur ces origines, et qui en recherchoient, comme on l'a vu, les preuves avec beaucoup de soin et de critique ; elle avoit réglé les récits des poètes qui, comme Virgile, remontoient aux sources reculées : enfin elle avoit été adoptée plus anciennement encore par les auteurs dramatiques ; témoin Plaute, lorsque, les écrivant en grec, il faisoit jurer son Parasite en cette langue, par les noms des villes de Sora, de Préneste, de Segni, de Frusino et d'Alatri, qui

Plaut. in Captivis, act. IV, sc. 2.

sont les mêmes villes dont Hygin attribuoit l'origine à une ancienne colonie Pélasgique.

Plaut. in Captivis, act. IV, sc. 2.

C'est encore une particularité très-remarquable, que l'attention de Plaute à joindre les articles du dialecte Éolien avec les noms Grecs qu'il fait prononcer à ce Parasite. Plaute vivoit cent cinquante ans avant Virgile; il étoit contemporain d'Ennius et de Caton. On reconnoissoit et l'on remarquoit donc dès-lors les coutumes Étoliennes de cette région Italique, et bien avant que Virgile nous les eût de nouveau retracées. Varron ajoute encore que la dénomination *Tebæ*, donnée par les Sabins à une colline des environs de Rieti, remontoit au temps où les Pélasges la possédoient; et cette dénomination s'est perpétuée par celle de *Tibæ* dans le même territoire, comme le prouvent une bulle du pape Jean VII, donnée au commencement du VIII.^e^ siècle, et une charte de Charlemagne.

Varro de Re rust. lib. III, c. 1.

Muratori, Rer. Ital. tom. II, part. II, p. 344 et 356.

Il résulte clairement de tous ces témoignages réunis, que Denys d'Halicarnasse, en attestant l'origine Grecque des villes les plus anciennes de la Sabine, du Latium, de la Peucétie et du golfe de Pæstum, n'a fait qu'analyser et réunir en un corps historique les opinions de tous les anciens auteurs sans exception.

Les critiques modernes qui se sont le plus élevés contre la véracité de cet historien, n'ont pas remarqué qu'indépendamment de l'autorité des histoires plus anciennes et du témoignage des dénominations géographiques, sur lesquels est appuyée la fidélité de ses récits, on citoit encore, deux siècles après lui, les monumens des descendans de la colonie de Peucétius frère d'Énotrus;

ce qui confirme de nouveau la véracité de Denys d'Halicarnasse et l'autorité du témoignage de Strabon.

« Les Tarentins, dit Pausanias, envoyèrent à Delphes » la dîme du butin fait sur les Peucétiens, peuple barbare. » Ces ouvrages de l'art, consacrés aux Dieux, sont sortis » des mains d'Onatas d'Égine et de Calynthus. Ce sont » des statues de guerriers à pied et à cheval; on y voit » celle d'Opis, roi des Iapyges, venant au secours des » Peucétiens, et ce roi est représenté dans l'attitude d'un » guerrier mourant dans le combat. »

Pausan. Phocic. cap. XIII, p. 830

Ces monumens existoient au temps de Pausanias, et il marque l'époque à laquelle ils avoient été votés, en disant ailleurs que le statuaire Onatas avoit travaillé pour Dinomède, fils d'Hiéron tyran de Syracuse. C'est donc vers cette époque, que les Tarentins auront fait cette offrande à Delphes. Diodore parle en effet d'un combat où les Iapyges vainquirent les Tarentins, vers l'an 473 avant notre ère; et il est à présumer que la victoire obtenue par ce peuple aura été une des alternatives de la guerre dont l'auteur parle, et qu'il dit s'être élevée dans une contestation sur les limites territoriales.

Id. *Arcadic. c. XLII, p. 687.*

Diodor. Sicul. Bibl. histor. lib. XI, §. 52.

Les Peucétiens existoient donc en corps de nation mille trois cent soixante-dix ans après la date assignée à l'arrivée de leur colonie par le chronologiste Français d'Hérodote; et au second siècle de notre ère, Pausanias en citoit encore les monumens, comme témoin oculaire.

Larcher, Hist. d'Hérodote, tom. VII, Chron. p. 567.

Il en existoit de bien plus anciens, et qui appartenoient aux premiers temps des colonies Pélasgiques, suivant Denys d'Halicarnasse, ou plutôt Caton et Varron, qui en faisoient remarquer les vestiges dans la Sabine, aux

Symmach. Epist. lib. II, ep. II.

environs de Rieti. Varron, originaire de cette ville, et qui devoit, sans doute, bien connoître les monumens de sa patrie, citoit ceux qui se trouvent le plus essentiellement liés avec l'origine Grecque des Aborigènes, et, par conséquent, de la colonie d'Énotrus; elle avoit, suivant cet auteur, étendu sa domination jusqu'en Sabine. Des tombeaux dont la forme étoit inusitée au temps des Romains; des *périboles* et des enceintes de sépulture commune, faites de terre rapportée, et qui s'élevoient à une hauteur considérable; des ruines de murs de villes, réduits dès-lors, comme à présent, à des lignes de fondations presque à rase terre; c'étoient enfin des *hieron* ou grandes enceintes sacrées, destinées au culte des Dieux, et à des oracles semblables à celui de Dodone. Varron citoit ces monumens aux Romains, pour leur prouver que les Pélasges avoient laissé après eux les témoignages les plus incontestables de leur séjour dans cette région. Il en assignoit les distances respectives, et, en se réglant sur ces distances, on a depuis reconnu que ces monumens subsistent encore, et qu'ils sont de cette même construction que Denys d'Halicarnasse faisoit remarquer comme particulière aux Pélasges, par cette expression, τῶν τε ἱερῶν αἱ κατασκευαί: distinguant ici avec soin les enceintes sacrées d'une époque antérieure à celle des temples en édifices couverts, dont il parle dans la même phrase, καὶ τὰ ἕδη τῶν θεῶν.

Varro, ap. Servium ad Æneid. lib. I, v. 536.

Idem, apud Antiq. Roman. lib. I, pag. 12.

Rapport sur les travaux de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, le 5 juillet 1811, pag. 21.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 17, lin. 7.

Denys d'Halicarnasse, en marquant les progrès que les Pélasges de la seconde expédition avoient faits du côté de la mer, cite *Saturnia* entre autres villes fondées par cette colonie. Strabon leur attribue *Cossa* sur la même côte.

Ibid. lib. I, pag. 16.

Ces

Ces deux auteurs pouvoient-ils alléguer des monumens plus authentiques de la réalité de cette seconde colonie Pélasgique, que les remparts mêmes de leurs villes? Mais lorsque, parmi les caractères des monumens et des anciens usages Grecs qu'on remarquoit dans ces régions, Denys d'Halicarnasse relève et atteste la *construction* particulière des enceintes sacrées, cette construction différoit donc, aux yeux des Romains, de la leur propre et de celle de tous les autres peuples d'Italie, puisqu'elle fournissoit elle seule et constituoit un caractère tranchant et particulier aux arts Pélasgiques.

Les ruines de *Saturnia* et de *Cossa* subsistent encore aujourd'hui sous les mêmes noms, et l'on y observe une construction parfaitement semblable à celle des *hieron* de la Sabine, et totalement différente de celle des murs de *Populonium* et d'autres villes des Tyrrhéniens, dont elles sont toutes deux limitrophes.

Micali, Italia avanti il dominio dei Rom.; Atlas, tab. X.

On interrogeoit donc dès-lors, comme à présent, les monumens et même le caractère particulier de leur construction, dans les recherches qu'on faisoit sur les origines de l'Italie. Ces origines n'étoient donc pas un pur effet de la vanité des Grecs d'un âge plus récent, comme l'a avancé avec tant de légéreté une critique sceptique et dédaigneuse.

Parmi les preuves encore certaines de la domination perpétuelle d'un peuple ancien dans la même contrée, on doit compter l'antiquité et la continuité des usages qu'on y trouve établis; et, quand leur origine reculée est reconnue par des auteurs tels qu'Aristote, les conséquences en deviennent bien certaines.

Aristot. Politic. lib. VII, cap. X, pag. 329.

Recherchant, dans son livre *de la République*, quelle fut l'origine des repas de confrérie qui, de son temps, étoient d'usage dans la partie de l'Italie habitée autrefois par la colonie d'Énotrus, Aristote expose d'abord que cet usage avoit été établi dans la Crète par Minos, le deuxième sans doute. L'auteur ajoute que cette coutume remontoit à des temps beaucoup plus anciens en Italie, et que, suivant les historiens de cette contrée, Italus avoit fait passer les Énotriens de la vie nomade à la vie agricole; enfin, qu'entre les lois qu'il avoit imposées, on citoit celle des repas publics de confrérie.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 28, lin. 4.

Denys d'Halicarnasse donne, d'après Antiochus de Syracuse, plusieurs détails où l'on apprend que cet Italus étoit Énotrien d'extraction, et qu'il réunit le premier sous son gouvernement toutes les petites villes de sa contrée. Ces particularités tiennent à un grand ensemble historique qu'on n'a point encore fait remarquer. On entrevoit en effet ici que, dans le temps même où Thésée réunissoit les *dèmes* de l'Attique au gouvernement d'Athènes, Italus opéroit la même réunion politique en Italie. Ces rapports simultanés sont évidens, puisque, suivant les témoignages d'Hellanicus de Lesbos et d'Antiochus de Syracuse, ce fut au temps d'Hercule, et par conséquent de Thésée, que l'Italie prit son nom; ce qui fixe l'époque d'Italus environ à l'an 1330 avant J. C., et constate qu'il y a maintenant trois mille cent quarante-neuf ans que cette contrée est ainsi nommée.

Strab. lib. IX, pag. 397.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 28, lin. 19.

L'ancien usage des repas de confrérie, qui subsistoit encore au temps d'Aristote, ne pouvoit être que celui dont Aristoxène parloit ainsi dans un écrit intitulé, *Mélanges*

Athen. Deipnosoph. l. XIV, cap. VII, p. 632.

de conversations entre convives : « Nous en usons comme » les Posidoniates qui habitent le golfe Tyrrhénien, et » qui, Grecs d'origine, ont eu le malheur de devenir » barbares depuis qu'ils sont passés sous la domination » des Tyrrhéniens, et après, des Romains; par suite de » laquelle révolution ils ont été forcés de quitter leurs » usages primitifs pour prendre une langue et des usages » nouveaux. » Aristoxène, qui florissoit vers l'an 343 avant J. C., avoit été témoin des progrès faits par les Romains sur la côte de *Pæstum*, et qui marquoient le dernier degré de barbarie qu'avoient subi les Posidoniates. La période antécédente de barbarie datoit du temps auquel ils avoient été subjugués par les Tyrrhéniens. Or, ce peuple n'ayant commencé à se rendre maître de toute cette côte qu'après que les Pélasges s'y trouvèrent déchus de leur prospérité, la puissance de leurs vainqueurs remonte à deux générations avant la guerre de Troie. Ainsi tout cadre parfaitement avec l'époque du règne d'Italus; assez bien avec l'ordre dans lequel Strabon nomme les Osques, les Tyrrhéniens, les Pélasges, les Samnites et les Romains, qui ont été successivement maîtres de *Pompeïa* sur la même côte.

Antiq. Roman. lib. 1, pag. 20, lin. 42.

Strab. lib. V, pag. 247.

Denys d'Halicarnasse, en racontant les calamités qui obligèrent les Pélasges à émigrer, ajoute que leurs villes furent occupées ensuite par les Tyrrhéniens. Strabon le confirme, en parlant des siéges qu'ils firent de ces villes Pélasgiques; et en citant *Marcina*, voisine de *Posidonia*, au nombre des fondations Tyrrhéniennes, il indique que les Tyrrhéniens s'étoient alors étendus jusqu'à cette dernière ville, qui se nommoit plus anciennement *Pæstum*.

Antiq. Roman. lib. 1, pag. 21, lin. 3.

Strab. lib. V, pag. 220.

Idem, ibid. pag. 251.

La dynastie d'Énotrus régnoit donc encore dans la personne d'Italus, au temps d'Hercule et d'Évandre ; et ce fait s'accorde bien avec la résistance armée que les Peucétiens des côtes septentrionales de cette partie de l'Italie opposèrent aux établissemens des Hellènes, vers le temps de la prise de Troie, suivant Strabon. Toutes ces considérations se réunissent à celles qui résultent de l'ordre observé par le même géographe lorsqu'il nomme les peuples qui ont été successivement maîtres de *Pompeïa*, et de celui dans lequel Aristoxène assigne les divers degrés de barbarie que les Posidoniates de *Pæstum* avoient subis. On voit clairement que la géographie de cette côte et les usages des peuples qui y étoient établis, confirmèrent, de tout temps, la réalité du séjour des colonies Énotriennes et Pélasgiques, et que les époques mêmes de leur établissement sont prouvées par tous les moyens que la critique de l'histoire a droit d'exiger. On peut ne s'être pas attendu à trouver parmi ces preuves le témoignage des monumens, sur-tout après qu'ils ont été méconnus dans les critiques hasardées et contradictoires d'un de nos plus illustres académiciens.

Strab. lib. VI, pag. 253.

A raison sur-tout de la célébrité de leur auteur, les objections opposées par Fréret ne peuvent être entièrement passées sous silence, quoiqu'elles soient devenues bien foibles aujourd'hui. Elles vont être réduites, ainsi que leurs réponses, à l'exposé le plus succinct, pour montrer clairement dans quelles contradictions peut tomber la critique hypothétique et négative des modernes, quand elle veut élever des systèmes contre l'autorité inaltérable des anciens historiens.

Dans ses Recherches sur l'origine et l'ancienne histoire des divers peuples de l'Italie, Fréret s'est proposé pour objet de prouver que les premières colonies durent y arriver par terre, et en occuper d'abord la partie septentrionale. L'autorité de Denys d'Halicarnasse, qui les fait arriver par mer, se trouvant diamétralement contraire à ce système, Fréret n'hésite pas de traiter de roman cette partie des récits de notre historien; car, ajoute le critique, ces sauvages étoient destitués de tout moyen d'entreprendre des navigations lointaines. Il veut que les Énotriens n'aient pas eu les moyens de former une flotte suffisante en des temps si reculés, parce qu'au temps d'Homère ils n'avoient pas mille vaisseaux. Il ne reconnoît pas le style antique dans les paroles de l'oracle de Dodone, que ces colonies consultèrent en Épire, avant de passer en Italie; et il prétend que le nom de *Terre de Saturne*, donné à l'Italie dans cet oracle, prouve que l'oracle a été supposé dans un temps postérieur à la conquête de la Grèce par les Romains; car on ne trouve, dit le critique, le nom de Σατορνία dans aucun écrivain. Enfin il attaque l'authenticité de l'oracle, parce que si cette colonie avoit eu les Pélasges de Dodone pour fondateurs, elle auroit envoyé à Dodone, et non à Delphes, la dîme des profits de cette expédition.

Acad. des inscript. t. XVIII, Mém. pag. 73.

Ibid. t. XLVII, pag. 83.

Ibid. t. XVIII, pag. 27.

Ibid. pag. 89.

Ibid. pag. 90, et t. XLVII, pag. 82 et seqq.

En réponse d'abord à ce que Fréret objecte contre la probabilité des flottes Arcadiennes des plus anciens temps, il est à remarquer que ce grand critique a confondu les chorographies de deux époques très-différentes. Il est bien vrai qu'il fut un temps où l'Arcadie pouvoit être considérée comme dénuée de ports et de vaisseaux : mais

ce n'étoit pas dans la période reculée à laquelle l'Élide faisoit partie de l'Arcadie; car ce fut de Cyllène, suivant les traditions recueillies par Denys le Périégète, que partirent les colonies Pélasgiques. Affirmer, comme Fréret, qu'à cette époque les Grecs auroient ignoré la navigation, c'est entreprendre de démentir, sans aucune autorité positive, les traditions recueillies par Eusèbe, et qui constatent que, dès le temps de Phoronée, les Cariens et les Telchines avoient, pour fuir vers les îles, des moyens de navigation bien suffisans, sans doute, aux expéditions postérieures et successives d'Énotrus et des Pélasges de Nanas.

Dionys. Perieg. Orb. descript. v. 348.

Euseb. Chronic. lib. prior. pag. 12.

Fréret ne reconnoît pas le style ancien dans les expressions de l'oracle de Dodone, tel qu'il est rapporté par Denys d'Halicarnasse. Mais, en citant le témoignage de L. Mamius, qui l'avoit lu gravé sur un trépied à Dodone, si Denys d'Halicarnasse n'a pas dit expressément que Varron en admettoit l'authenticité, Macrobe nous apprend que c'est d'après Varron qu'il cite le même oracle en propres termes.

Macrob. Saturnal. lib. I, cap. VII.

Quand Fréret prétend que cet oracle avoit été supposé postérieurement à la conquête de la Grèce par les Romains, il montre qu'il n'avoit pas réfléchi sur le court espace qui sépare le temps auquel Varron écrivoit, de celui auquel L. Mummius, s'il est le même que L. Mamius, avoit achevé la conquête de la Grèce. Or, l'existence du monument étant attestée par ce général, et son authenticité reconnue par Varron, puisqu'il le citoit, faudra-t-il supposer qu'il auroit été fabriqué en Épire, après que Paul Émile y fit ruiner les murs de soixante-douze villes? Ce seroit le comble des contradictions.

Que cet oracle n'ait présenté à la critique de Fréret rien qui marque le style antique, ce n'est pas une difficulté; car il aura été traduit en dialecte alors moderne, comme on voit que l'ont été ces inscriptions d'Hypate qui furent envoyées d'Acarnanie à Thèbes pour y être interprétées par les paléographes d'alors. Enfin Varron et Denys d'Halicarnasse n'auroient-ils pas précédé Fréret dans toutes ces remarques? et si l'oracle avoit été supposé, les faussaires l'auroient-ils fabriqué en style alors moderne?

Aristot. Opera, tom. I, p. 885. De mirabil. auscult.

Examinons maintenant la valeur des objections que Fréret puise dans les expressions mêmes de l'oracle. Il prétend que le mot Σατορνία ne se rencontre dans aucun auteur, quoique Denys d'Halicarnasse ait dit, au contraire, que toute l'Italie étoit nommée ainsi dans les vers sibyllins et dans les oracles rendus par les dieux. L'historien peut-il donc s'être mépris sur l'antiquité du terme, quand il atteste que les Pélasges avoient fondé, sous le nom de *Saturnia*, une ville dont les remparts subsistent encore aujourd'hui sur les limites de la Toscane? Et lorsque, pour introduire une nouvelle contradiction dans les devoirs prescrits à la colonie par l'oracle, Fréret prétend que c'eût été à Dodone, et non à Delphes, que les Pélasges auroient dû envoyer leurs dîmes, pouvoit-il se dissimuler que les deux temples étoient spécifiés dans l'oracle, et que Myrsile de Lesbos en confirmoit bien la teneur, quand il disoit trouver dans des sources historiques qui nous sont inconnues, que les Pélasges avoient accompli fidèlement l'obligation d'envoyer à Jupiter, à Apollon et aux Cabires, la dîme de toutes les productions de leurs terres?

Antiq. Roman. lib. I, pag. 27, lin. 35.

Myrsil. Lesb. apud Dionys. Antiq. Rom. lib. I, pag. 19, lin. 12.

En prêtant de telles erreurs à l'auteur ancien dont il

a voulu décréditer le témoignage, Fréret n'a pas aperçu ce qui le faisoit tomber lui-même en contradiction, lorsque, se demandant où les Pélasges auroient trouvé des vaisseaux pour passer dans les îles, et reprenant le détail des expéditions par mer que Denys d'Halicarnasse assigne au temps de Deucalion, l'académicien s'exprime ainsi : « L'époque de Deucalion précède les colonies de Danaüs » et de Cadmus : sur quels vaisseaux les Pélasges traver- » sèrent-ils la mer Égée? »

Acad. des inscript. t. XLVII, p. 83.

Croiroit-on que, d'après les calculs mêmes de notre illustre académicien, la navigation supposée de sa colonie d'Inachus se trouve antérieure de cent trente-trois ans à l'époque de la colonie d'Énotrus, fixée suivant les récits de Denys d'Halicarnasse? Comme si, dans l'hypothèse où les anciens Grecs auroient ignoré les arts de la navigation, un siècle et demi de rapports avec les institutions d'une colonie venue, ainsi qu'il le suppose, d'Égypte par mer, n'auroit pas suffi pour enseigner aux Pélasges à naviguer!

On ne peut mieux terminer l'apologie de Denys d'Halicarnasse que par l'hommage même que Fréret lui a rendu dans un autre Mémoire, et d'autant plus, que c'est ce trait même qui nous a prescrit l'ordre suivi dans le nôtre pour réfuter des inculpations aussi incohérentes.

Ibid. tom. VI, pag. 70.

Lorsque Fréret reconnoît dans ce Mémoire, que Polybe, Caton, Varron, Denys d'Halicarnasse, firent subir un examen rigoureux aux premières histoires; qu'ils y joignirent les inscriptions conservées dans les temples, les mémoires historiques des nations voisines de celles dont ils écrivoient les annales : que pouvoit-il produire de plus pour la justification de notre historien? Comment donc

Fréret

Fréret a-t-il pu concilier l'opinion qu'il en avoit ici, avec celle qu'il manifeste ailleurs par les expressions suivantes? « L'établissement d'une colonie Grecque en Italie étoit » un fait constant, quoique le temps et les circonstances » de son passage fussent ignorés. Denys d'Halicarnasse » suppose deux colonies différentes, celle des Aborigènes » et celle des Pélasges; et il avoue qu'il ne peut marquer » ni d'où étoient sortis ces Aborigènes, ni quand ils étoient » venus en Italie. En supposant que les anciens écrivains » Grecs avoient donné le nom de *Pélasges* aux Aborigènes, » à cause de la conformité de leurs mœurs avec celles des » anciens habitans de la Grèce, il n'y aura qu'une seule co- » lonie, et le roman imaginé par Denys deviendra inutile. »

Acad. des inscript. t. XLVII, pag. 86.

Fréret n'avoit pas réfléchi qu'*Aborigène* et *Hernique* signifioient, l'un et l'autre, *habitans des montagnes*, puisque *herna* signifioit *une montagne* dans la langue Sabine, et que le peuple Hernique étoit reconnu par Hygin pour être Pélasge.

Servius in Æneid. lib. VII, vers. 684.

Hygin. apud Macrob. Saturn. l. V, cap. XVIII.

TROISIÈME PREUVE,

Tirée de la nature volcanique de la côte désertée par les colonies Pélasgiques, et du concours de faits où l'on voit cadrer ensemble l'ancienne période des éruptions qui la dévastèrent, et l'époque historique de cette désertion.

L'ACADÉMIE des Sciences dut à celle des Inscriptions les premières considérations faites, je le crois, sur les volcans éteints, lorsque Fréret avança, dans un Mémoire lu

Acad. des inscript. t. IV, pag. 411.

en 1717, que le mont *Albanus* est un de leurs cratères; Guettard n'a poursuivi et développé ses observations sur ceux de la France qu'à dater de 1752. Il est donc juste de restituer à Fréret une découverte pour laquelle il n'avoit point été cité, et qui est devenue néanmoins le principe de tous les succès obtenus après lui dans cette branche de la géologie. Notre académicien avoit même projeté d'écrire sur les anciennes époques volcaniques; mais il n'a point accompli cette promesse. On en trouve seulement l'idée dans une page de l'extrait d'un ouvrage espagnol, où, à l'occasion d'une sécheresse qui dura vingt-cinq ans, et dont la tradition est demeurée dans les histoires d'Espagne, Fréret s'exprime ainsi :

Académie des sciences, 1752, pag. 27.

« Je croirois, s'il m'étoit permis de donner croyance à » cette tradition, qu'elle n'a d'autre fondement que cette » fameuse sécheresse qui produisit tant et de si grands » changemens dans notre Occident; qui fut accompagnée » du tremblement de terre qui sépara l'Afrique de l'Es- » pagne, qui engloutit une partie de l'Italie, et arracha » l'île de Sicile du continent. C'est ce que les anciens ont » marqué par la fable de Phaéton et par celle de Typhon » et d'Encelade.

» Nous n'avons pas de preuves que les montagnes du » Vésuve et de l'Etna aient toujours jeté des flammes. » La tradition de l'antiquité y est même directement con- » traire : elle en fixe le temps au règne des Titans et de » Jupiter dans la Thessalie et à celui d'Éolus dans la » Sicile. Que ces époques soient justes ou non, la chose » est indifférente; c'est toujours une preuve de la croyance » de la Grèce. Nous voyons une suite trop marquée entre

Extrait autographe par Fréret de Balthasar de Echave, *Discursos de la antiguedad de la lengua Cantabra Basconda; en Mexico, 1607.*

» les volcans du Vésuve, de l'île de Lipari, de l'Etna, de » Santorini, des montagnes de la Lycie et du lac Asphal- » tite, pour que l'on puisse raisonnablement douter qu'ils » ne soient différens soupiraux de la même mine.

» Nous voyons quels affreux bouleversemens produisent » même les petits agrandissemens du Vésuve. Quels ra- » vages n'ont donc pas dû arriver lorsque ces fournaises » se sont embrasées pour la première fois! Pour moi, je » crois que la chose n'a pu se faire sans que toute l'Eu- » rope et la basse Asie aient été ébranlées, et qu'une » partie de ces deux continens se soit abîmée. »

Après avoir ainsi tracé les effets présumables de ces anciennes révolutions physiques, et jeté quelque jour sur la période de temps qui les concerne, il semble que Fréret auroit dû considérer de plus près les traditions analogues que Denys d'Halicarnasse a recueillies, et soupçonner quelques rapports entre les calamités qui firent déserter les colonies Pélasgiques, et les anciennes catastrophes dont il cherchoit à déterminer l'époque : il lui eût suffi, pour cela, de remarquer que les calamités qui désolèrent les villes Pélasgiques, suivant les récits de Denys d'Halicarnasse, avoient quelque conformité avec les faits que sa critique n'hésitoit pas d'admettre d'après les anciennes traditions de l'Espagne.

Antiq. Roman. lib. 1, pag. 18, lin. 38.

En Italie, c'étoient des sécheresses qui causoient la stérilité dans les campagnes, qui tarissoient les sources des eaux, quelquefois subitement empoisonnées, et qui causoient enfin des maladies et des morts extraordinaires et fréquentes. Tous ces effets auroient dû paroître d'autant plus croyables et d'autant mieux liés aux éruptions

volcaniques, que celle qui eut lieu en 1737 produisit des morts subites par des moufettes émanées jusque dans les maisons mêmes, suivant des relations publiées que Fréret a dû connoître.

Serrao, Dissert. 1737.

Il est vrai que, se réglant sans doute sur les expressions religieuses de quelque chronique ancienne, notre historien attribuoit ces fléaux à la colère des dieux. Mais Fréret, négligeant les rapports physiques de ces calamités, s'est prévalu de ces expressions, dans l'intention d'en faire conclure que, pour donner raison de la disparition de cette colonie de Pélasges, Denys d'Halicarnasse avoit eu recours à une espèce de miracle ; « il les fait exter- » miner par les dieux : on sent quelle est la valeur de » cette solution ; c'est couper le nœud, et non pas le » dénouer. »

Antiq. Roman. lib. I, pag. 19, lin. 17.

Acad. des inscript. t. XVIII, Hist. p. 91.

Pour l'apologie de notre historien, il est d'abord à remarquer que ce n'est pas lui qu'il s'agit ici de défendre ; c'est Myrsile de Lesbos, annaliste bien antérieur, dont Denys n'a fait que rapporter les propres expressions. La consanguinité et par conséquent les rapports anciens et continuels des Lesbiens avec les Pélasges de la côte Tyrrhénienne sont solidement établis par les faits que nous lisons dans son texte. Strabon confirme l'antiquité de ces relations ; et les Lesbiens étoient une division de la même migration des Pélasges Thessaliens qui, arrivés en Italie, suivant l'oracle de Dodone, furent obligés de s'en éloigner.

Antiq. Rom. lib. I, pag. 19.

Strab. lib. V, pag. 321.

Antiq Roman lib. I, pag. 14.

N'auroit-il donc existé dans les anciennes chroniques de Mitylène aucun monument que Myrsile ait pu consulter, quand les Sardiens, si voisins de Lesbos, avoient conservé ;

de leur consanguinité avec les Tyrrhéniens, les preuves sur lesquelles s'est fondé le sénat de Rome dans le décret rapporté par Tacite? Croira-t-on que les archives de la Lydie n'auront rien recueilli des relations que durent entretenir de tout temps avec cette contrée les Tyrrhéniens qui en étoient partis, ni rien de relatif aux Pélasges de Lesbos, qui étoient originairement une division de ceux de la côte Tyrrhénienne, et qui avoient fondé une Larisse sur le territoire de Sardes? Croira-t-on enfin que les annalistes des Étrusques, dont Varron parle, n'auront rien dit des causes qui obligèrent les Pélasges à abandonner leurs villes, occupées ensuite par les Tyrrhéniens, et que ce peuple aura gardé un silence absolu, relativement à des fléaux qui durent aussi s'étendre sur son territoire?

Tacit. Annal. lib. IV, sect. 55.

Strab. lib. IX, pag. 440.

Apud Censor. in. loco citat.

Strab. lib. IX, pag. 440.

Telles sont les questions que se fera sur ces matières tout critique impartial, et non préoccupé, comme Fréret, par les préjugés d'un système. On va sentir de plus en plus la force de ces argumens généraux, en confrontant ensemble les objections de ce critique, les traditions anciennes et les observations locales.

Il est aujourd'hui reconnu, bien mieux encore qu'il ne l'étoit au temps de Fréret, qu'à partir de l'Etna jusqu'aux volcans éteints du Véronais, il règne une double ligne de vingt-cinq cratères, dont deux seulement, le Vésuve et l'Etna, continuent leurs incendies. A quelle époque les autres auront-ils été en activité? Les élémens qui peuvent aider à résoudre cette question curieuse, sont dispersés dans les fragmens des plus anciennes histoires; mais, avant d'en faire le rapprochement, il faut prémunir la question contre les hypothèses de quelques géologues qui prétendent

que les volcans éteints du centre même de l'Italie ont été sous-marins, et que, par conséquent, le temps de leur activité n'appartient à aucune période historique, dont les traditions des anciens peuples de cette contrée aient pu nous conserver la mémoire.

Saussure, epist. apud Hamilton Camp. Phlegr. pag. 9.

On en a cité pour preuve les couches alternatives de pouzzolane et de coquilles d'huître dont le Monte-Mario, près de Rome, est intercalé. Mais, en observant par moi-même l'état de ces fossiles, loin de trouver qu'ils aient gardé, dans le premier moment de leur repos, cette disposition uniformément horizontale qui caractérise un équilibre pris par des bivalves dans un élément liquide, j'ai remarqué que l'état confus de ces coquilles garde encore tous les caractères du désordre causé par une aspiration souterraine, et telle absolument que celle qui couvrit le Vésuve d'un semblable lit de coquilles dans l'éruption de 1631. Celles-ci sont maintenant recouvertes de laves et de cendres : mais ne présenteront-elles pas un jour la même apparence que celles du Monte-Mario, si l'on vient à percer quelque chemin à travers?

Braccini, Storia dell' eruzzione di 1631.

Ces observations, jointes à celle des lits de pierres ponces sous lesquels j'ai trouvé constamment l'impression des plantes graminées, sur les coteaux de l'ancien *Tusculum* de Cicéron, achèvent de montrer que le système des éruptions sous-marines ne peut s'accorder avec l'état réel des volcans éteints de la Campagne de Rome.

C'est avoir fait déjà quelque progrès vers le but historique, que d'avoir retiré du vague des systèmes une question locale qu'on vouloit isoler de l'histoire ; mais les observations précédentes ne prouvent pas encore qu'à l'époque

de ces éruptions le territoire de Rome ait été habité. La preuve en résulte d'une autre observation consignée dans un Mémoire publié par Schilling, garde du Musée de Kircher à Rome, et dans lequel ce naturaliste parle d'un crâne humain, très-blanc et très-pesant, qui a été trouvé dans un des lits de pouzzolane à Monte-Mario.

Museum Kircherianum, t. II, ad calcem. Bonanni Dissert.

Enfin une autre preuve que le mont *Albanus* a fait une éruption au temps même qu'il étoit habité par un peuple civilisé, c'est le grand linge enveloppé dans un massif de *peperino* provenant d'un cours de lave sorti de ce volcan éteint.

Revillas, Raggionamento filosoficopastorale. Roma, 1737.

Le terrain de la preuve historique étant affermi par les remarques précédentes, et la critique affranchie des difficultés opposées dans les systèmes de quelques géologues, il ne reste plus qu'à se livrer à la foi de l'histoire, et qu'à rechercher les époques enveloppées dans ses débris.

Avant que le Vésuve eût recommencé le cours de ses incendies, on disoit vaguement que cette montagne avoit jadis brûlé. La mémoire en étoit perdue, lorsque Spartacus y rassembla la faction des esclaves, et qu'il les fit passer par les issues d'une bouche latérale pour aller surprendre un camp Romain. D'accord avec la critique de l'histoire, la géologie fait connoître que l'éruption antérieure à celle du temps de Tite doit avoir même précédé l'an 1139 avant J. C.; car Naples, alors *Palæopolis*, et Cumes, furent fondées à cette époque, et des recherches faites sur le sol de Naples font connoître qu'elles furent établies sur quatre lits de lave successifs. Au moyen de ces observations comparées, la question commence donc à être éclairée de quelque jour historique; et ce jour

Strabo, lib. VII, pag. 245.

Florus, Epit. Hist. lib. III, cap. XX.

Euseb. Chronic. lib. II, pag. 100.

augmentera d'autant plus, que, dans l'examen de cette question, on combinera mieux les règles des deux genres de critique.

Un coup-d'œil jeté sur la table chronologique des éruptions alternatives du Vésuve et de l'Etna fait connoître que, durant une suite de dix-sept siècles, ces deux volcans n'ont fait éruption, dans une même année, qu'en 1682 et 1766 : d'où l'on peut inférer que les cratères du territoire de Rome et de la Toscane n'auront cessé de produire les phénomènes plus ou moins caractérisés qu'on trouve rapportés, par ordre de dates, dans le livre de Julius Obsequens, que par un effet de la continuité des éruptions produites alors par le Vésuve et par l'Etna. La même comparaison pourra faire conjecturer, avec beaucoup de vraisemblance, que la période du repos du Vésuve, antérieure à l'an 1139 avant J. C., auroit eu pour cause occasionnelle la continuité d'éruption qui auroit régné précédemment sur le territoire de Rome et les côtes de l'Étrurie ; car les Pélasges furent forcés de déserter cette contrée, deux générations avant la guerre de Troie, c'est-à-dire, environ l'an 1330 avant notre ère, à cause des calamités décrites par Myrsile de Lesbos, cité par Denys d'Halicarnasse.

Jul. Obsequens, de Prodigiis, cap. III, XIII, XX, XXII, XXIII, XXV, XXX, XXXII, XXXIII, XXXVI, XXXVII, XL, XLII, XLIV, XLV, XLVIII, LI, LII, LIV, LV, LVI, LXVII, LXX, LXXIV, LXXVII, LXXIX, LXXXVI, XCVIII, CIII, CXI.

Pour trouver la raison de ces calamités dans l'état physique du sol, il n'est pas nécessaire que les volcans du territoire de ces colonies fugitives aient été en pleine activité ; car Naples et Messine sont habitées, quoique bien voisines du Vésuve et de l'Etna : mais il suffit, pour justifier les récits de cette désertion, que ces territoires aient été affligés par les mêmes fléaux qu'y produisent encore, de notre temps, les causes assoupies de ces phénomènes.

Il est aujourd'hui constaté, par une suite d'observations, que le fléau volcanique s'est exercé sur la région de toutes les villes Pélasgiques de la côte Étrusque, dont la désertion est écrite dans l'histoire.

Cære, l'ancienne *Agylla* des Pélasges, n'est éloignée que de huit milles du cratère occupé par le lac de Bracciano, autrefois *Sabbatinus*. Les cours de lave de ce volcan ont approché de *Cære* à la distance de quatre milles. Ses eaux thermales étoient citées par Strabon; et nous y recueillons encore le soufre et l'alun. L'air pestilentiel qu'on respiroit à *Graviscæ*, étoit devenu proverbial pour les anciens Romains; et les eaux de toute cette côte sont encore minéralisées et nuisibles, comme au temps où elle fut désertée, suivant Myrsile de Lesbos. *Cossa* est réduite à une enceinte de murs, dans laquelle les Ansidoniens du moyen âge n'ont pu subsister. Les ruines de *Saturnia*, la plus incontestable des villes Pélasgiques de cette côte, sont situées sur l'une des dernières collines du volcan de Santa-Fiora, qui n'est éloigné de celui de Radicofani que de cinq à six milles. La ville même de *Saturnia* est dominée par une roche de *travertino*, formée par des concrétions d'eaux thermales et dont l'origine éloignée est volcanique.

Strab. lib. V, pag. 220.

Virgil. Æneïd. lib. X, vers. 184.

Santi, Voyage au Montamiata, tom. I, chap. VII, pag. 130.

Idem, ibid. t. I, chap. VII, p. 94.

Il est d'ailleurs certain que la mémoire des phénomènes de ce genre étoit fidèlement consignée dans les Annales des Étrusques, et qu'un même usage à Rome, s'il n'a pas précédé le temps de Tarquin, y continua depuis, sans interruption, jusqu'au temps des empereurs. Le livre de Julius Obsequens n'est, en effet, rien autre chose qu'un extrait continuel de ces Annales; et il est rempli de récits concernant les effets plus ou moins immédiats des éruptions vol-

caniques. Les villes Latines et les villes Grecques des environs de Rome conservoient aussi de même dans leurs archives les traditions locales de ces fléaux. Il en est resté dans les auteurs des fragmens qui suffisent à l'objet de cette preuve.

Pline cite deux fois les Livres Étrusques. On y lisoit, suivant ce naturaliste, que, sous le consulat de Lucius Marcius et de Sextus Julius, l'an 91 avant J. C., deux montagnes des environs de Modène ayant paru se rapprocher l'une de l'autre, il en sortit des flammes et de la fumée. On seroit tenté de rapporter à cette époque la catastrophe survenue à cette ville pavée, qui fut découverte sur le même territoire, à quatorze pieds au-dessous du sol actuel. Dans la même année précisément qui est indiquée par Pline, le mont Épomée fit une éruption si considérable, que les murs de *Rhegium* en furent presque tous renversés.

Plin. Hist. nat. lib. II, c. XCIII.

Ramazzini, cité par M. Lamétherie, Théorie de la terre, t. V, p. 392, 2.e édit.

Jul. Obseq. de Prodigiis, cap. CXIV.

Si les Annales des Étrusques contenoient une chronologie suivie des événemens de cette nature, et s'il est à croire que les premières observations remontoient au temps même des premiers rapports de ce peuple avec les Pélasges de cette côte, les faits qui pouvoient intéresser des colonies si voisines, auront été également recueillis dans les mêmes Annales. On a vu avec quel soin elles étoient rédigées en ce qui concernoit l'état civil des naissances et des morts, qui aura commencé dès le premier siècle de l'ère Étrusque, comme on le peut inférer d'après Varron. Ce sera sans doute dans les mêmes Livres que Pline aura lu que le cratère du lac de Trasimène avoit brûlé jadis.

Apud Censorin. loco citat.

Plin. Hist. nat. lib. II, cap. VII.

En suivant Julius Obsequens, copiste continuel des Annales, où Tite-Live a puisé des faits du même genre, plus on s'élève vers les temps anciens, plus les fléaux causés par les volcans sur le sol des villes Pélasgiques se trouvent simultanés et désastreux.

L'an 115 avant J. C., sept journaux de terre s'abîmèrent au territoire de *Privernum*. Quatre ans après, la terre s'ouvrit encore sur les mêmes lieux, ainsi que dans la Lucanie, et des feux se manifestèrent dans les Gaules mêmes, où Plutarque dit qu'on n'avoit rien à craindre des tremblemens de terre. Enfin la même année une éruption de feu se manifesta sur le mont *Albanus*.

Jul. Obseq. de Prodig. cap. XCVI.

Idem, ibid. cap. XCVIII.

Plutarch. lib. de Superstitione, p. 165, tom. II.

Omettant la chaîne continuelle des faits moins remarquables, mais toujours appartenant aux mêmes causes, plus ou moins éloignées, on parvient, en lisant Julius Obsequens, à la plus ancienne éruption du mont *Albanus* qui soit connue : elle eut lieu sous le règne de Tullus Hostilius, vers l'an 670 avant J. C. Il est possible même que ce soit à cette éruption qu'ait appartenu la circonstance du linge saisi dans un écoulement de lave, et dont il a été parlé.

Tit.-Liv. lib. I, sect. XXXI.

Relativement aux temps antérieurs à la fondation de Rome, les annales et les abrégés historiques rapportoient, comme un fait certain, qu'Aremulus Silvius, roi d'Albe, avoit été englouti, avec sa demeure royale, dans le cratère du mont *Albanus;* catastrophe qui se rapporte à l'an 978 avant J. C. Denys d'Halicarnasse ajoute que, de son temps encore, on voyoit les ruines de ce palais dans les eaux du lac, formé peut-être à cette ancienne époque.

Aurel. Victor. Origo gent. Rom. cap. XVII.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 57, lin. 29.

Des phénomènes plus évidemment volcaniques étoient consignés dans les archives de Préneste, plus ancienne qu'Albe-la-Longue, puisqu'elle avoit reçu une colonie Latine dès le temps de Latinus Silvius, vers l'an 1164 avant J. C. En témoignage d'une éruption qui s'étoit manifestée sur son territoire, Solin a cité les Livres de cette ville. La narration qu'on en lit dans Servius, a conservé le mélange de mythologie Grecque qui en prouve l'authenticité; car entre les récits de l'un et l'autre peuple ancien il y a des différences. Chez les Étrusques, on remarquoit le rapport des prodiges avec les augures qu'ils paroissoient indiquer; quand, au contraire, chez les Grecs de cette période reculée, ces prodiges n'étoient considérés que dans leurs rapports avec l'intervention des personnages d'une mythologie imaginaire.

Aurel. Victor. Origo gent. Rom. cap. XXII.

Il étoit rapporté dans les Livres de Préneste, que « Cæculus, après avoir exercé long-temps le brigandage, » rassembla la multitude qui lui étoit attachée, et fonda » la ville de Préneste sur une montagne. Ayant invité les » peuples voisins à des jeux qu'il célébroit, il les exhorta » à se réunir avec lui dans cette ville, ajoutant qu'il étoit » fils de Vulcain : mais, voyant que ces peuples refusoient » de le croire, il invoqua Vulcain pour l'aider à prouver » sa descendance; et ces peuples, ayant été environnés de » flammes, furent tellement frappés d'un événement si » merveilleux, qu'ils se résolurent à venir demeurer à » Préneste et à croire que Cæculus étoit réellement fils de » Vulcain. » On n'avoit point encore observé que le fond de toute cette narration cadre parfaitement avec l'état physique du territoire dont il est parlé dans ce passage, et qu'il

Servius in Æneïd. lib. VII, vers. 679.

ne peut être question dans le récit que de feux volcaniques; car les livres cités par Solin, au sujet de la naissance de Cæculus, portoient que sa naissance avoit été accompagnée de feux inopinés et naturels, *fortuitos*.

Solin. cap. II, pag. 12, E.

Le mont sur lequel la ville de Préneste est située, s'avance comme un promontoire sur la plaine volcanisée qui comprend, d'un côté, les cratères des environs de Rome, et, de l'autre, ceux de la plaine des Pélasges Herniques. J'ai observé trois de ces cratères au pied même de Préneste; et j'ai remarqué parmi les marbres de l'Apennin, dont est construit le mur transversal de la partie la plus ancienne de la ville haute, un bloc de lave noire et compacte; ce qui prouve que, sur ce territoire, des éruptions avoient précédé les premiers temps de cette ville.

Quels étoient donc les peuples voisins que des feux de cette nature ont pu obliger de se retirer à Préneste, située et affermie sur une roche calcaire de l'Apennin? les faits géologiques doivent l'indiquer clairement à ceux qui pourront observer un cours de lave au pied de Frusinone, et un autre cinq milles au-delà, sur la voie Latine : mais la remarque aura des conséquences bien plus directes pour celui qui observera encore, comme je l'ai fait, un cours de lave compacte, noire, conséquemment brûlante dans l'origine, et dont on peut vérifier l'existence au sommet d'Anagni, ville voisine de Préneste, comme l'autre, et bien reconnue pour Pélasgique.

Breislak, Topografia fisica della Campania, pag. 9, 12.

Virgile, continuellement fidèle à la doctrine des temps, ainsi que Macrobe le fait remarquer, ayant circonscrit dans une période de soixante ans la colonie d'Évandre, l'arrivée d'Énée en Italie, et les exploits du fondateur de

Préneste, il s'ensuit que les feux qui ont fait éruption à la naissance de ce fondateur, doivent se rapporter environ à l'an 1330 avant J. C. Or cette date se combine parfaitement dans la période des calamités qui firent déserter les Pélasges de la côte Tyrrhénienne, à commencer de l'an 1347 avant notre ère; ce qui est très-remarquable.

Lorsqu'en matière d'antiquité si reculée l'on parvient à fixer par approximation deux dates tellement correspondantes, et à les appuyer à-la-fois sur des traditions puisées dans les archives de la ville même que les faits concernent spécialement, sur un synchronisme institué par Virgile, et sur l'état physique du sol, il est alors permis de rapporter à la même période de temps les désastres qui ont anéanti d'autres villes de la même région, dont les particularités historiques sont inconnues.

Virgile nomme le roi d'Archippe au nombre de ceux qui marchèrent contre Enée. Les ruines de cette ville et sa submersion dans le lac Fucin remontent à une époque qu'aucun trait historique ne fait connoître positivement. Il faut que la catastrophe soit bien ancienne, et bien voisine du temps indiqué par Virgile, qui en présente le roi comme contemporain de Cæculus, d'Évandre et de Cacus, à qui le poète donne aussi Vulcain pour père; car il n'a jamais été depuis question de cette ville dans les histoires.

Æneïd. l. VIII, vers. 198.

Suivant un fragment de Sotion, on distinguoit sous les eaux du lac *Sabbatinus*, aujourd'hui *Lago di Bracciano*, les ruines de beaucoup d'édifices, parmi lesquelles se trouvoient des temples et des statues. On ignoroit le nom de la ville et l'époque de sa submersion. Il en étoit de même d'une autre ville abîmée, à laquelle avoit succédé

Fragmenta Sotionis, de Mirandis; ad calcem Aristotelis et Theophrasti scriptorum quorumdam edit. ab Henrico Stephano, p. 143.

un lac de la forêt Ciminienne, dont tout le territoire est reconnu pour volcanisé. Sotion avoit tiré ces fragmens des écrits d'Isigone de Nicée.

Ammien Marcellin parle de *Succinium*, autre ville abîmée, dont le nom, comme absolument inconnu dans toute géographie, montre combien la catastrophe étoit ancienne. Enfin Tertullien rapporte que des feux volcaniques ont détruit la ville des anciens Vulsiniens, sur un territoire limitrophe des ruines de *Saturnia* et de *Cossa*. Ces Vulsiniens étoient probablement Pélasges, et les mêmes qui seront passés en Espagne, comme je l'ai fait voir dans un autre Mémoire déjà cité.

Ammian. Marcell. lib. XVII.

Tertullianus, de Pallio, p. 113, B, edit. Rigalt.

Il résulte de tous les détails fournis dans cette preuve, que, les calamités décrites par Myrsile de Lesbos étant du genre de celles qui s'exercent sur les régions volcanisées, la submersion d'Archippe, dont les remparts sont de la même construction que ceux de *Saturnia* et de *Cossa*, paroît appartenir à l'époque des désastres qui durent causer la migration des Pélasges, et s'accorder avec la date assignée par Denys d'Halicarnasse, comme avec les synchronismes indiqués par Virgile.

Une période de faits physiques et simultanés, au point d'avoir causé la désertion de plusieurs villes des deux régions du centre et de la côte de cette partie d'Italie, a-t-elle pu demeurer isolée de quelque convulsion plus considérable dans les autres régions de la même contrée? Fréret ne l'auroit pas pensé, puisque, comme on l'a vu, il rapportoit en général au temps de la séparation de la Sicile le phénomène de la sécheresse qui affligea l'Espagne pendant vingt-cinq ans : mais il hésitoit seulement à en déterminer

précisément l'époque. Tannegui Le Févre croyoit devoir la rapporter au temps d'Éole, d'après un passage du Commentaire d'Eustathe sur Denys le Périégète. Diodore de Sicile assigne le règne d'Éole au temps de la prise de Troie; mais ce seroit à des temps antérieurs, si l'on s'en rapportoit à d'autres traditions connues de Valérius Flaccus.

Tanaquillus Faber, Epistolar. lib. 1, ep. XIV.

Diodor. Sicul. lib. V, sect. VII.

Valer. Flacci Argonautic. l. 1, vers. 587 et seqq.

On a négligé jusqu'ici, dans l'examen de la question principale, le vrai point de départ pour la recherche de l'époque, et l'on n'a pas ensuite remarqué que la période qui réunit la prise de Troie et le règne d'Éole, comprend aussi la date d'une grande convulsion de l'Etna.

Suivant les récits d'Hellanicus de Lesbos, analysés par Denys d'Halicarnasse, l'île de Sicile étoit déjà formée à l'époque du passage des Sicules, fixé par Hellanicus à la 26.e année du sacerdoce d'Alcyonée à Argos, c'est-à-dire, trois générations avant la guerre de Troie, ou 1351 ans avant J. C., en supposant que Denys n'ait ici compté que vingt-sept ans pour chaque génération. Or, suivant Hellanicus cité par cet auteur, les Sicaniens n'étoient établis que depuis peu de temps en Sicile, lorsque les Sicules y passèrent par mer; mais ces mêmes Sicaniens, établis d'abord aux environs de l'Etna, avoient été obligés de s'en éloigner, à cause des grandes convulsions de ce volcan. Le temps de leur séjour vers l'Etna n'a donc pu être que très-court, et celui des éruptions de ce volcan qui obligèrent les Sicaniens à fuir, a dû être très-voisin de l'an 1351, où les Sicules passèrent en Sicile sur des radeaux. Ainsi se trouve déterminée positivement la date de la plus ancienne convulsion de l'Etna qui puisse être historiquement fixée, et à laquelle appartiennent peut-être le déchirement de la Sicile et le

Hellanicus apud Dionys. Halic. Antiq. Rom. l. 1, pag. 17, lin. 30.

nom

nom de la ville de *Rhegium*, qui a conservé la mémoire de cette catastrophe, suivant Eschyle.

Æschyl. apud Strabon. lib. VI, pag. 258.

Il naît donc du rapprochement des époques qui viennent d'être établies, un accord satisfaisant dans l'histoire des révolutions volcaniques de l'Italie.

On a vu que les éruptions de la plaine de ces Pélasges Herniques dont Préneste est devenue le refuge, se rapportent environ à l'an 1330 avant J. C.; que c'est à des temps antérieurs à l'an 1339 et à la fondation de Cumes et de Naples, que doit être rapportée la formation des quatre cours de lave sur lesquels ces deux villes sont fondées. On a vu enfin que les calamités qui causèrent les migrations des Pélasges de la côte d'Étrurie, se rapportent à l'an 1347.

Il est donc prouvé, par le concours des observations recueillies sur l'état physique du sol, et par la chronologie des faits dont les traditions se sont conservées, que, pour trouver l'époque de la plus ancienne convulsion connue que la Sicile ait éprouvée, il faut se renfermer dans l'espace de quatre années, conformément aux traditions, qui la fixent au temps de la fuite des Sicaniens et au commencement des migrations Pélasgiques, que ces fléaux causèrent.

La période ne seroit que de vingt-un ans pour comprendre encore l'époque des éruptions qui ont eu lieu dans la contrée des Herniques, et que les traditions locales, les archives mêmes de Préneste, doivent faire assigner vers le temps de la colonie d'Évandre, l'an 1330 avant notre ère; mais j'ai compté la troisième génération avant la guerre de Troie comme écoulée, et Hellanicus dit seulement

que les grandes éruptions de l'Etna et la fuite des Sicaniens eurent lieu *durant* la troisième génération avant la guerre de Troie. Or, cette guerre ayant commencé l'an 1280, suivant M. Larcher, il s'ensuit que les événemens ont dû coïncider plus exactement encore avec l'époque même des calamités éprouvées par les colonies Pélasgiques, l'an 1347. On peut donc considérer comme des faits absolument simultanés, la fuite des Sicaniens vers l'extrémité de la Sicile, à cause de la plus ancienne éruption de l'Etna qui soit connue; la fuite des Pélasges, à cause des éruptions des volcans du centre et de la côte de l'Italie; enfin, peut-être, la séparation de la Sicile, rapportée vaguement au temps d'Éole, dont l'époque même se trouveroit fixée avec assez de précision par le concours de ces comparaisons.

RÉSUMÉ.

Dans la première preuve, tirée du témoignage des auteurs dont il ne nous reste plus que des fragmens, j'ai prouvé

Que chaque ville ancienne a eu ses chroniques, et que les premiers historiens, n'ayant fait que les copier, n'ont pu nous transmettre que des faits avérés quant au fond, sur-tout en ce qui concerne les origines des villes et les circonstances principales de l'établissement des colonies;

Les Annales des Étrusques, qui nous donnent une idée de la nature des autres, étoient rédigées d'après des dates fondées sur des registres de naissances, dont l'usage

a dû remonter au XIV.e siècle avant notre ère, par une raison tirée de leur moyen de déterminer la durée de chaque siècle;

Ces Annales ayant contenu les transactions faites entre ce peuple et les peuples voisins, il dut y être fait mention des Pélasges et des particularités relatives à leurs colonies en Italie, puisqu'elles furent d'abord ennemies, ensuite alliées des Étrusques;

Les villes Italiques dont l'origine Grecque étoit reconnue, avoient aussi leurs archives, comme Préneste, formellement citée à ce sujet; et Zénodote de Trézène, Caton, Varron, les consultèrent dans leurs recherches sur les origines;

Antiochus de Syracuse ayant assuré qu'il ne citoit que les sources les plus certaines et les plus dignes de foi, il s'ensuit que les détails donnés par Denys d'Halicarnasse sur les circonstances de l'établissement des Énotriens et des Pélasges en Italie, sont, de proche en proche, originaires de ces chroniques mêmes, que les historiens du VI.e siècle avant notre ère s'étoient contentés de transcrire.

Pour prouver enfin que de vrais monumens gravés furent copiés par les historiens ici nommés avec Acusilas, d'ailleurs bien connu relativement à cette particularité, il suffit de lire le seul morceau de toute l'antiquité qui nous le fasse connoître, dans l'ouvrage intitulé *Jugement sur Thucydide*, et d'y bien peser ces expressions: Διεσώζοντο . . . παρὰ τοῖς ἐπιχωρίοις μνήμῃ κατὰ ἔθνη τε καὶ κατὰ πόλεις, εἴτ' ἐν ἱερεῦσιν, εἴτ' ἐν βεβήλοις ἀποκείμεναι γραφαί. *Dionys. Halic. tom. II, pag. 138, lin. 41.*

Dans la seconde preuve, tirée des auteurs dont nous

avons conservé des ouvrages entiers, j'ai fait remarquer l'accord qui règne entre le témoignage des hommes de divers temps et de divers pays, touchant la réalité et l'antiquité de la première colonie Grecque, qui vint par mer s'établir en Italie, sous la conduite d'Énotrus. Les autorités de Scylax, de Strabon, de Pline, de Pausanias, se sont réunies à celles d'Antiochus de Syracuse et d'Aristote pour fixer la topographie de cette invasion.

J'ai prouvé que les auteurs Latins confirment les détails donnés par Denys d'Halicarnasse sur la réalité de la seconde expédition Pélasgique ; que Plaute, Virgile, Hygin, n'ont fait allusion aux coutumes Grecques des Latins Aborigènes qu'à raison de leur origine Grecque.

J'ai cité en preuve de la réalité de ces anciennes colonies, des monumens ; d'après Pausanias, celui qu'on voyoit au trésor de Delphes, et qui datoit du v.^{e} siècle avant notre ère ; d'après Varron, les murs mêmes des villes Pélasgiques de la Sabine, et sur-tout le caractère particulier de construction que cet auteur alléguoit pour prouver que ces monumens étoient contemporains de l'établissement des Pélasges dans cette région de l'Italie.

J'ai prouvé, enfin, qu'elle a dû remonter au temps des colonies Pélasgiques, la coutume des repas de confrérie qu'Aristote et Aristoxène citoient comme existante de leur temps ; et que l'antiquité de cet usage confirmoit celle des autres usages Grecs qui ont été observés dans le Latium par les auteurs Latins.

Dans la troisième preuve, tirée de la nature volcanique de toute la côte que ces colonies Pélasgiques désertèrent, j'ai montré

Que l'on étoit mal fondé en attaquant le fait de cette désertion, et en traduisant comme ridicule le récit des calamités qui la causèrent;

Les circonstances de ce récit s'accordent bien avec la nature volcanique de la région, et sont encore aujourd'hui les mêmes dans les mêmes lieux;

Il est prouvé, par deux faits d'histoire naturelle, que les volcans éteints du Latium, loin d'avoir produit leurs dernières éruptions sous les eaux de la mer, les ont faites à une époque où cette région étoit habitée, et par un peuple civilisé, qui connut l'usage du linge tissu;

Les remparts des villes Pélasgiques qui furent désertées, sont limitrophes des cratères dont les éruptions étoient consignées dans les Annales des Étrusques et dans celles des Romains;

L'une des éruptions les plus anciennes, quoiqu'enveloppée de circonstances mythologiques, étoit bien marquée dans les Livres de Préneste; elle se rapporte à l'an 1330 avant notre ère, et elle n'est antérieure que de dix-sept ans à l'époque des calamités qui forcèrent les colonies Pélasgiques à déserter cette région;

Les cratères qui bordent le pied du mont sur lequel Préneste est fondée, le cours de lave qu'on observe au sommet d'une ville voisine et de fondation Pélasgique, prouvent la réalité du fond des faits qui étoient rapportés dans les Livres de Préneste;

Ces calamités continuent de s'expliquer naturellement par le témoignage des trois villes abîmées sur la côte Pélasgique, et d'une quatrième dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'origine Pélasgique, suivant les règles

prescrites par Varron, et d'après la construction de ses murs plongés en grande partie sous les eaux.

A la suite de tous ces faits, j'ai conclu, en dernier lieu, que c'est dans le cercle de vingt-un ans seulement que se renferment les époques certaines de l'activité des volcans maintenant éteints du Latium, et la première éruption de l'Etna dont la date puisse être établie par des inductions historiques.

Ainsi j'ai essayé, dans la troisième section, de remplir un projet de mémoire dont Fréret avoit conçu l'idée, et de prouver, en général, par le mien, que la foi historique doit être comme la seconde religion des hommes solidement instruits.

En traitant les matières que je viens de développer, je ne m'attendois pas que la véracité de Denys d'Halicarnasse seroit de nouveau révoquée en doute, sinon quant à la réalité de la colonie d'Énotrus, du moins quant à l'antiquité de sa date. J'ose espérer que la Défense qu'on va lire après le Mémoire suivant, montrera que, comme auteur d'une Doctrine des temps, dont le livre est perdu, notre historien n'a pu fixer les dates isolées dans ses Antiquités Romaines, que d'après une chronologie bien combinée avec tous les degrés de la tige des rois d'Argos, et qu'il avoit sans doute sous les yeux les successions bien coordonnées de la dynastie des rois Arcadiens.

C'est assez dire que l'autorité de Denys d'Halicarnasse sera encore aussi vivement défendue que savamment contestée.

QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENS

SUR

L'ÉPOQUE DE L'ÉMIGRATION D'ÉNOTRUS.

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

Lu le 29 novembre 1816.

L'ÉPOQUE de l'émigration d'Énotrus est une des plus importantes à déterminer, puisque c'est à cette émigration que se rapportent les plus anciennes traditions de l'Italie, ou du moins les plus anciens monumens historiques de la civilisation de cette contrée. Sous un autre rapport, cette époque est encore intéressante à bien connoître, puisque M. Larcher l'a prise pour base de sa chronologie des Inachides. Les difficultés auxquelles elle a donné lieu, achèvent de rendre ce point de critique digne d'un examen sérieux. Fréret a combattu l'authenticité des témoignages auxquels nous devons la connoissance de ce premier établissement des Grecs en Italie. La plupart de ses argumens attaquent moins, il est vrai, la réalité de cette émigration, que la haute antiquité qu'on lui assigne; et les difficultés élevées par Fréret se résoudroient, par conséquent, d'elles-mêmes, si l'on parvenoit à établir que l'émigration d'Énotrus appartient effectivement à une époque plus récente que celle que ce savant avoit en vue. C'est là l'objet que je me propose dans les observations suivantes. Je ne me flatte pas d'avoir ajouté beaucoup de lumières nouvelles aux

Chronol. d'Hérod. tom. VII, pag. 310, nouv. édit.

Observat. sur les premiers habitans de la Grèce, pag. 83.

recherches déjà faites sur ce point de chronologie ; encore moins ai-je la prétention de décider une question qui a paru jusqu'à présent très-difficile et très-embarrassée : mais j'espère avoir recueilli les notions les plus fidèles, et présenté sous l'aspect le plus vraisemblable les raisons qui m'ont déterminé à adopter l'opinion que M. Clavier a embrassée dans son *Histoire des premiers temps de la Grèce,* et qu'avant lui Rickius avoit exposée dans sa *Dissertation sur les anciens habitans de l'Italie.*

Tom. I, p. 36, et suiv.

§. III et IV; ad calc. Holst. not. ad Stephan. Byzant.

Je ne m'attacherai point à prouver ici la réalité de l'émigration d'Énotrus : je regarde ce point comme mis hors de doute par les témoignages graves et nombreux qui l'attestent. L'origine Grecque et Arcadienne des Énotriens et des Peucétiens est donnée comme un fait authentique par Denys d'Halicarnasse[a], Strabon[b], Pausanias[c], et confirmée indirectement par d'autres auteurs également dignes de confiance. Le témoignage d'Aristote seroit ici d'un grand poids, puisque cet auteur est plus ancien et n'étoit pas moins éclairé que tous ceux que je viens de citer; et si, comme l'assure M. Petit-Radel dans son *Mémoire sur l'origine Grecque du fondateur d'Argos*, Aristote eût allégué des *monumens* de la colonie d'Énotrus, je n'aurois pas dû omettre ce témoignage parmi ceux que j'ai indiqués comme les plus dignes de foi. Mais dans le passage d'Aristote sur lequel M. Petit-Radel appuie son assertion, il n'est question que de quelques usages de la vie civile introduits chez les Énotriens par Italus, un de leurs rois; et rien, à ce qu'il me semble, n'indique que cet auteur connût de *véritables monumens* de l'émigration d'Énotrus, ni même qu'il soupçonnât l'origine Grecque des Énotriens. Au reste,

[a] *Antiq. Rom. lib. I, cap. II.*
[b] *Geograph. lib. VI, pag. 283.*
[c] *Græciæ Descr. l. VIII, cap. III.*

Mém. de l'Inst. tom. II, pag. 16.

Politic. lib. VII, cap. X.

les

les témoignages que j'ai rapportés suffisent pour établir la réalité de l'expédition d'Énotrus ; et c'est uniquement l'époque de cette expédition que je me suis proposé d'examiner.

L'historien qui fixe cette date avec le plus de précision, et, en apparence, avec le plus d'autorité, est Denys d'Halicarnasse : il place l'émigration d'Énotrus *dix-sept générations avant le siége de Troie.* Comme c'est sur ce seul témoignage qu'est fondée l'opinion que je combats, je dois avant tout l'exposer fidèlement et en original. Il est tiré du chapitre II du livre I.^er^ des *Antiquités Romaines*, et est ainsi conçu : Πρῶτοι Ἑλλήνων οὗτοι περαιωθέντες τὸν Ἰόνιον κόλπον, ᾤκησαν Ἰταλίαν, ἄρχοντος αὐτοὺς Οἰνώτρου τοῦ Λυκάονος· ἦν δὲ πέμπτος ἀπό τε Αἰζείου καὶ Φορωνέως, τῶν πρώτων ἐν Πελοποννήσῳ δυναστευσάντων. Φορωνέως μὲν γὰρ Νιόβη γίνεται· ταύτης δὲ υἱὸς καὶ Διὸς, ὡς λέγεται, Πελασγός· Αἰζειοῦ δὲ υἱὸς Λυκάων· τούτου δὲ Δηϊάνειρα θυγάτηρ· ἐκ δὲ Δηϊανείρας καὶ Πελασγοῦ, Λυκάων ἕτερος· τούτου δὲ Οἴνωτρος, ἑπτακαίδεκα γενεαῖς πρότερον τῶν ἐπὶ Τροίαν στρατευσάντων. J'observerai d'abord que ce témoignage étant unique, en ce qui concerne la date précise du passage d'Énotrus en Italie, ne sauroit mériter une confiance entière qu'autant que les particularités qu'il renferme seroient conformes ou du moins ne seroient pas contraires à d'autres témoignages de l'histoire ; et, en second lieu, qu'autant que l'auteur produiroit ses garans et indiqueroit ses autorités. Or c'est un soin que Denys d'Halicarnasse, en général si fidèle observateur de cette règle, a négligé précisément dans ce cas-ci. Après avoir allégué, touchant l'origine Grecque des Aborigènes du Latium, l'opinion des plus

graves historiens Latins, tels que Sempronius et Caton, il n'exprime que comme une conjecture qui lui est personnelle, celle qui feroit descendre ce peuple des Énotriens de l'Arcadie. Voici ses propres paroles, qui, je crois, ne laissent aucun doute sur ses sentimens à cet égard : Τὸ μὲν οὖν ἀληθὲς ὅπως ποῖ' ἔχει, ἄδηλον· εἰ δ' ἔστιν ὁ τούτων λόγος ὑγιὴς, οὐκ ἂν ἑτέρου τινὸς εἴησαν ἄποικοι γένους, ἢ τοῦ καλουμένου νῦν Ἀρκαδικοῦ. Dans tout ce qui suit, c'est-à-dire, dans ce qui concerne l'âge d'Énotrus et le passage des Grecs en Italie, Denys d'Halicarnasse ne fait donc qu'exprimer ses idées particulières; et quant à la généalogie d'Énotrus, s'il en avoit puisé la connoissance dans quelques sources anciennes, comme il ne nous les indique en aucune manière, on sent que son témoignage ne peut avoir ici d'autre autorité que la sienne.

Examinons ce témoignage en lui-même : nous y trouverons plus d'un motif d'en soupçonner l'exactitude. Denys d'Halicarnasse fait descendre Énotrus au cinquième degré d'Æzée et de Phoronée, qu'il appelle *les premiers souverains du Péloponnèse*, τῶν πρώτων ἐν Πελοποννήσῳ δυναστευσάντων. Phoronée, fils d'Inachus, et fondateur d'Argos, est très-connu en cette qualité par une foule de témoignages anciens; mais Æzée est un personnage tellement obscur, que je ne me rappelle pas d'avoir vu ce nom ailleurs que dans ce passage de Denys d'Halicarnasse. Cependant il eût dû jouir de quelque célébrité dans la Grèce, puisqu'une de ses plus grandes nations, la nation Arcadienne, soumise, selon Denys d'Halicarnasse, au sceptre d'Æzée, auroit quelque temps porté le nom de ce monarque, comme l'atteste le même auteur. Le silence de toute l'antiquité

Apollod. lib. II, cap. I.
Acusilas, apud Clement. Alex. Stromat. lib. I, pag. 380.
Plato, tom. III, pag. 22.
Pausan. lib. II, cap. XV.
Dionys. Halic Antiq. Roman. lib. I, cap. II.

sur un prince auquel les Arcadiens auroient dû leur premier nom et rapporté leurs plus anciens souvenirs, devroit nous rendre très-suspecte l'existence de ce prince, alléguée par le seul Denys d'Halicarnasse. Mais que dirions-nous, si les traditions des Arcadiens eux-mêmes, recueillies par un écrivain digne de foi, par Pausanias, gardoient sur cet Æzée le même silence? Or les notions les plus antiques que les Arcadiens eussent conservées touchant l'origine de leur civilisation et le berceau de leur monarchie, ne remontoient que jusqu'à Pélasgus, père de Lycaon, lequel étoit contemporain de Cécrops, suivant Pausanias, ou plutôt selon les Arcadiens, dont il ne fait qu'interpréter et rédiger par écrit le témoignage. Les fondemens de la société Arcadienne auroient donc été jetés, dans l'opinion de cette nation elle-même, *dix générations* seulement avant le siége de Troie, tandis que, dans la version de Denys d'Halicarnasse, qui n'offre pas à beaucoup près les mêmes caractères d'authenticité, l'origine de la civilisation en Arcadie devroit être fixée au moins vers la *vingt-deuxième génération* avant le même événement. Voilà certainement une différence assez grave pour jeter des doutes sur l'exactitude de Denys d'Halicarnasse.

Pausan. l. VIII, cap. II.

En admettant l'existence d'Æzée, personnage absolument inconnu d'ailleurs, quel étoit-il, et de qui étoit-il né? C'est ce que ne nous apprend pas Denys d'Halicarnasse. M. Larcher en parle comme d'un *fils d'Inachus:* je ne sais sur quel fondement; car le texte de l'historien dont il s'autorise, et que j'ai rapporté en entier, ne se prête pas plus à cette supposition qu'à aucune autre, puisqu'il se tait absolument sur l'origine d'Æzée. D'ailleurs les mytho-

Chronologie d'Hérod. ch. X, tom. VII, p 310.

logues ne donnent unanimement qu'un fils à Inachus, et ce fils est Phoronée [a]. Quelques-uns y ajoutent Ægialus [b], dont l'existence a paru fabuleuse à d'habiles critiques [c]; et le seul scholiaste d'Euripide cite un troisième fils d'Inachus, qu'il appelle *Phégée* [d]. Encore y a-t-il probablement une méprise dans l'assertion de ce commentateur, puisque Charax [e], historien ancien, beaucoup plus digne de foi, et dont le passage original nous a été conservé par Étienne de Byzance, nomme *Phégée* fils de Phoronée et petit-fils d'Inachus. Quoi qu'il en soit, il n'est question dans aucun auteur d'Æzée comme fils d'Inachus, ni comme souverain du Péloponnèse, ailleurs que dans Denys d'Halicarnasse. J'avois d'abord pensé que ce nom, si complétement ignoré des anciens, pouvoit avoir été altéré par les copistes, et que peut-être dans le texte original de l'auteur il s'agissoit d'Iasus, Ἴασος, nom d'un des premiers monarques Argiens. Mais, outre qu'il y auroit un grave anachronisme, la situation des états de l'Æzée de Denys d'Halicarnasse est l'Arcadie, et non pas l'Argolide; et il seroit injuste de supposer que cet écrivain ait pu confondre deux régions si distinctes. J'ai conjecturé encore que l'analogie du nom d'Azan, un des fils d'Arcas, avec celui d'Æzée, avoit pu causer la méprise de Denys d'Halicarnasse; et depuis j'ai reconnu que M. Clavier avoit eu la même idée. Mais l'époque d'Azan est trop moderne, même par rapport à Énotrus. Un *Asæatès*, nommé par Pausanias au nombre des fils de Lycaon; un *Axan* ou *Azan*, le même sans doute que le précédent, puisque le scholiaste de Lycophron, qui le nomme, lui donne la même qualité, offriroient également quelque analogie de nom avec l'Æzée dont

[a] *Apollod. lib. II, cap. I, et alii.*

[b] Idem, ibid. *Stephan. Byzant. v.* Αἰγιαλός.

[c] *Clavier, Histoire des premiers temps de la Grèce, t. I, pag. 21.*

[d] *Schol. Eurip. ad Orest. vers. 1247.*

[e] *Charax, apud Steph. Byzant. v.* Φήγεια.

Apollod lib. II, cap. I, §. 3.

Pausan l. VIII, cap. VII.

Not. sur Apollod. t. II, p. 195.

Pausan l. VIII, cap III.

Schol. ad Cassandr. v. 72.

il est ici question : mais l'époque trop moderne de ces personnages s'oppose toujours à l'identité que nous voudrions pouvoir établir entre eux. Enfin le grand Étymologiste parle d'un Azée, bisaïeul de Patrocle; et ici, la différence des temps et des familles se refuse encore davantage à tout rapprochement entre ce prince et celui que Denys d'Halicarnasse appelle Æzée. Il faut conclure de là que ce dernier nous est absolument inconnu.

Magn. Etymol. v. Ἀχαΐων.

Si cependant nous voulions rattacher son existence à celle des premières familles souveraines du Péloponnèse, et adopter la supposition de M. Larcher, supposition qui, je le répète, n'est nullement autorisée par le texte de Denys d'Halicarnasse, je ne vois qu'*Ægialus* à qui puisse convenir ce que cet historien dit d'Æzée, et dont le nom offre assez de rapport avec celui-ci pour rendre vraisemblable ou la méprise de Denys d'Halicarnasse ou l'erreur de ses copistes. L'existence d'Ægialus comme fils d'Inachus est attestée par Apollodore [a] et par Istrus [b]; à ces autorités déjà citées par M. Clavier [c], et qui ne lui ont pas paru suffisantes pour constater ce fait historique, j'ajouterai celles de S. Clément d'Alexandrie [d] et d'Eusèbe [e]. Ce dernier, il est vrai, qui nomme en plusieurs endroits Ægialus, le fait *frère* d'Apis et *fils* de Phoronée; mais la différence est légère, sur-tout chez un auteur aussi peu exact que celui-là. Une difficulté plus grave est que tous ces écrivains placent les états d'*Ægialus* dans cette partie du Péloponnèse qui, d'abord appelée *Ægialée*, du nom de ce prince, ou plutôt de sa situation maritime, fut ensuite nommée *Achaïe*, tandis que Denys d'Halicarnasse fait régner son Æzée en Arcadie. Mais peut-être ne devra-t-on pas non plus tenir

[a] *Apollod. l. II, cap. I.*

[b] *Istrus, apud Steph. Byzant. v.* Αἰγιαλός.

[c] *Clavier, Histoire, tom. I, p. 21.*

[d] *Clement. Alexandrin. Stromat. lib. I, §. 21, pag. 380.*

[e] *Euseb. Chronic. lib. I, p. 11 et 12.*

grand compte de cette différence. Dans tous les cas, je n'ai proposé la restitution d'Αἰγιαλός, au lieu d'Αἰζεῖος, dans le texte de Denys d'Halicarnasse, que comme une conjecture à laquelle je n'attache pas moi-même beaucoup d'importance. Le point principal, c'étoit de montrer l'incertitude de l'existence du personnage nommé *Æzée* par Denys d'Halicarnasse, et d'établir l'anachronisme qui résulte de son témoignage comparé avec celui de Pausanias. Je passe maintenant à d'autres objections qu'on peut faire contre le récit du premier de ces auteurs.

La généalogie d'Énotrus, telle qu'elle est donnée par Denys d'Halicarnasse, renferme *deux fois* le nom de Lycaon ; or tous les anciens n'en ont jamais connu qu'*un seul* comme souverain de l'Arcadie, et c'est celui auquel ils attribuent si unanimement une si nombreuse postérité. Le Lycaon I.er, fils d'Æzée, selon Denys d'Halicarnasse, est un personnage tout aussi ignoré que son père ; le Lycaon II de cet auteur, qui fut père d'Énotrus et de Peucétius, est évidemment le même que le Lycaon si célèbre dans les traditions Arcadiennes. Les détails que donne Denys d'Halicarnasse concernant ce prince, conviennent parfaitement à celui dont parlent tous les mythologues, à l'exception d'un seul point, dans lequel il s'éloigne de l'opinion la plus généralement reçue : il fait ce Lycaon fils de *Déjanire*, au lieu que, selon le plus grand nombre des auteurs suivis par Apollodore [a] et par le scholiaste de Lycophron [b] (1), Lycaon étoit fils de *Mélibée*, ou de

[a] *Apollodor. lib. III, cap. VIII.*
[b] *Schol. ad Cassandr. v. 481.*

(1) Le texte de ce scholiaste est, je crois, altéré ; il porte : Ὃ καὶ Λυκάων παῖς ὁ Μελιβοίης κόρης, εἶτα Κυλλήνης, ὡς φασιν ἄλλοι. Πάλιν θεός... Ce mot πάλιν ne fait point de sens, quoiqu'il se trouve dans les manuscrits. La leçon

Cyllène. Mais ce point est peu important, d'autant plus qu'une autre tradition, adoptée par Charax [a] et par le scholiaste d'Euripide [b], attribuoit encore un nom différent à la mère de Lycaon; et je n'ai cité cette légère diversité que pour montrer combien, dans tout ce passage, Denys d'Halicarnasse s'écarte, même pour des faits d'une médiocre importance, des traditions les plus accréditées. Du reste, tous les détails donnés par Denys d'Halicarnasse sur le Lycaon père d'Énotrus ne peuvent se rapporter qu'au Lycaon qui fut, selon Pausanias, contemporain de Cécrops. L'un et l'autre, en effet, laissent beaucoup d'enfans, dont le nombre est même porté à *vingt-deux* par Denys d'Halicarnasse; et ce calcul se rapproche de ceux de Pausanias et du scholiaste de Lycophron. A la mort de Lycaon, l'Arcadie est partagée en autant de portions qu'il avoit eu de fils; et le mécontentement qu'éprouve Énotrus à cause du lot qui lui étoit échu en partage, devient le motif de son émigration : circonstances du récit de Denys d'Halicarnasse qui se trouvent pareillement dans celui de Pausanias, et qui prouvent que c'est du même prince, et, par conséquent, des mêmes temps, qu'il s'agit dans les deux auteurs. Cela posé, voyons si l'âge assigné à Lycaon par Pausanias s'accorde avec les autres témoignages de l'antiquité; et,

[a] *Charax, apud Stephan. Byz. v.* Παρράσια.

[b] *Scholiast. Euripid. ad Orest. v. 1646.*

πάλαι, immédiatement après ἄλλοι, me paroît approcher davantage de la véritable, qui est παλαιοί. Il faudroit lire alors : ὧ Ϛ Λυκάων παῖς ἐκ Μελιβοίης κόρης, εἵτεν Κυλλήνης, ὥς φασιν ἄλλοι παλαιοί· ὅπως... Le texte d'Apollodore justifie et confirme cette conjecture : Τέτου δὲ τῆς Ωκεανῦ θυγατρὸς Μελιβοίας, ἢ, καθάπερ ἄλλοι λέγουσιν, νύμφης Κυλλήνης. Au reste, il paroît qu'Apollodore et le scholiaste avoient puisé l'un et l'autre à une source commune, qui est Phérécyde; mais ils font *Cyllène* femme de Pélasgus, tandis que Denys d'Halicarnasse, sur l'autorité du même Phérécyde, la fait femme de Lycaon.

dans le cas où nos recherches nous conduiroient à ce résultat, nous n'aurions plus de peine à rejeter tout-à-fait le témoignage de Denys d'Halicarnasse, déjà convaincu d'inexactitude sur plusieurs points.

Le seul moyen de procéder avec certitude dans cette investigation, est de comparer les généalogies que les anciens nous ont transmises. Des témoignages isolés sont toujours plus ou moins suspects d'erreur; mais, quand les listes, dressées par différens écrivains, des individus qui se sont succédé dans une même famille, s'accordent pour le nombre total des générations, on doit, ce me semble, regarder cet accord, même malgré quelques variations dans les noms des personnages, comme la base de chronologie la plus solide, sur-tout pour des siècles reculés. Or la suite entière des souverains de l'Arcadie se compose de *dix générations*, à partir de Pélasgus, le fondateur de cette dynastie, et au-delà duquel ne remontoient pas les connoissances des Arcadiens eux-mêmes, suivant Pausanias [a]. La même liste se retrouve, sans aucune différence, dans Apollodore [b]; et cette conformité [c] sembleroit seule prouver l'exactitude des deux auteurs. J'ai dit *dix générations*, quoique le texte de Pausanias et celui d'Apollodore n'en renferment réellement que *neuf*, parce que ces écrivains font *Callisto* fille et non petite-fille de Lycaon. Je ne dissimule pas que cette première tradition étoit, au témoignage d'Apollodore, celle d'Eumelus et de quelques autres anciens mythographes : Εὔμηλος δὲ καί τινες ἕτεροι.... c'étoit celle d'Hésiode, cité par Ératosthène [d] et par Hygin [e] (1);

[a] *Pausan. Arcadic. lib. VIII, cap. II.*

[b] *Apollodor. lib. III, cap. VIII et IX.*

[c] Voyez *Notes sur Apollod. t. II, pag. 414, et Digression sur les Pélasges*, ibid. *pag. 491.*

[d] *Eratosthen. Catasterism. c. I.*

[e] *Hygin. Poët. astronom. lib. II, cap. I.*

(1) Un Areithus, écrivain obscur (*de quo* Vossius, *Histor. Græc.* lib. III, pag. 253), cité par Hygin, prétend que Callisto étoit fille de *Cétée* et

et

et c'est, je crois, avec peu de fondement que M. Clavier reproche une contradiction à Hésiode, sur ce qu'Apollodore lui fait dire que *Callisto étoit une des nymphes*, Ἡσίοδος μὲν γὰρ αὐτὴν μίαν εἶναι τῶν νυμφῶν λέγει : ce qui n'empêche pas qu'elle ait été *fille de Lycaon*, dans l'opinion de ce poète. Mais, comme M. Clavier a donné de bonnes raisons pour porter à *dix* plutôt qu'à *neuf* la somme des générations de la dynastie Arcadienne, depuis Pélasgus, son fondateur, jusqu'à Agapénor, l'un des chefs du siége de Troie, je ne dois pas m'arrêter davantage sur ce point, que je regarde comme prouvé, et que je confirmerai bientôt par de nouveaux synchronismes. Il résulte de là que Nyctimus, le troisième souverain de cette dynastie, vivoit dans la *huitième génération* avant le siége de Troie; et tel devoit être aussi l'âge d'Énotrus, frère de Nyctimus : c'est une conséquence nécessaire des témoignages de Pausanias et d'Apollodore. J'observerai seulement que, dans la liste des enfans de Lycaon, donnée par ce dernier, il n'est point parlé d'Énotrus; et cependant on y trouve le nom bien moins connu de Peucétius. Le même oubli se remarque encore dans un passage de Nicander, cité par Antoninus Liberalis, et où Peucétius seul est nommé. Mais l'omission d'Énotrus dans le texte d'Apollodore doit moins être imputée à cet auteur qu'à ses copistes; car il promet *cinquante noms*, et il n'en donne que

Metamorphos. ſ. 31.

petite-fille de Lycaon. Sur quoi j'observerai que les commentateurs d'Hygin veulent à tort corriger ce mot de *Cétée* en celui d'*Hérée*, nom d'un des fils de Lycaon dans la liste d'Apollodore. Cétée lui-même est plus connu qu'*Hérée*, puisque, outre ce passage d'Hygin, il est encore cité dans Apollodore *(lib. III, cap. VIII, ſ. 2)*, sur l'autorité de Phérécyde, et dans le scholiaste d'Euripide (*ad Orestem*, v. 1647).

quarante-huit. Le nom d'Énotrus, qui, à raison de la célébrité qu'il avoit acquise, ne pouvoit être oublié par Apollodore, est sans doute un des deux qui manquent pour compléter cette liste.

L'âge d'Énotrus, tel qu'il est fixé par Apollodore et par Pausanias, est donc la huitième génération avant la prise de Troie. Le synchronisme établi par la plupart des anciens auteurs entre le déluge de Deucalion et celui de Nyctimus prouve que cette date étoit généralement approuvée; car les généalogies de la famille d'Hellen placent unanimement l'âge de Deucalion, le chef connu de cette famille, dans la huitième génération avant les événemens de Troie; c'est un point établi par M. Clavier [a]. Or le déluge qui arriva sous Deucalion est appelé par plusieurs auteurs *déluge de Nyctimus.* M. Clavier le prouve par le témoignage d'Apollodore [b], et j'y ajoute ceux du scholiaste de Lycophron [c], Νυκτίμου δὲ τὴν βασιλείαν λαβόντος, ὁ ἐπὶ Δευκαλίωνος γίνεται κατακλυσμός, et du scholiaste d'Euripide [d], qui s'exprime dans les mêmes termes. On ne peut donc douter, par le synchronisme de Nyctimus et de Deucalion, que le premier de ces princes n'ait vécu dans la huitième génération avant le siége de Troie, comme cela est démontré pour le second. Un autre synchronisme, que me fournit Apollodore, achève de donner à cette opinion toute la certitude qu'on peut desirer. Parmi les fils de Lycaon, il cite *Thesprotus,* le chef d'une tribu Arcadienne qui s'établit en Épire. Le scholiaste de Lycophron fait également mention de ce Thesprotus comme fils de Lycaon; et sa généalogie nous est encore donnée, à partir de Pélasgus, l'auteur de cette race royale, par Étienne

[a] *Hist. des premiers temps de la Grèce, tom. I, pag. 44 et suiv.*

[b] *Apollodor. lib. III, cap. VIII, §. 2.*

[c] *Ad Cassandr. vers. 72 et 481.*

[d] *Ad Orestem, vers. 1647.*

Apollodor. lib. III, cap. VIII, §. 1.

Ad Cassandr v. 481.

Stephan. Byz. v. Ἔφυρα.

de Byzance, dans le texte duquel une légère transposition a été depuis long-temps reconnue et corrigée. L'époque de Thesprotus est donc indubitablement fixée par le rang même qu'il occupe dans la postérité de Pélasgus; et la date de son établissement en Épire s'accorde avec celle que lui assigne cette généalogie, puisque, selon Plutarque, l'émigration en Épire des Thesprotes, sujets de Thesprotus, suivit presque immédiatement le déluge de Deucalion, et doit, par conséquent, être rapportée au temps où Nyctimus régnoit en Arcadie. Il résulte encore de là qu'Énotrus, frère de Thesprotus, vivoit aussi à la même époque; et l'on voit que les divers témoignages de Pausanias, d'Apollodore, du scholiaste de Lycophron, de Plutarque et d'Étienne de Byzance, s'accordent tous ensemble et coïncident parfaitement. Si je voulois étendre le même genre de raisonnement à tous les autres fils de Lycaon dont l'âge nous a été donné par les anciens, ou dont la postérité nous est connue, j'arriverois toujours au même résultat; je veux dire que je montrerois, par le synchronisme des événemens de leur histoire, que l'époque de ces princes ne peut être reculée au-delà de la huitième génération avant le siége de Troie. Je me contenterai d'en citer encore un exemple, celui de *Peucétius*, que Denys d'Halicarnasse reconnoît [a], aussi bien qu'Apollodore [b], en qualité de frère d'Énotrus ou de Nyctimus, et dont l'origine Arcadienne est également attestée par Strabon [c] et par Nicander [d]. En comparant ainsi toutes les notions que l'antiquité nous a transmises sur les branches nombreuses de la famille royale d'Arcadie, on trouvera toujours que son origine, ou ne remonte pas au-delà de Pélasgus, père de

Plutarch. in Vit. Pyrrhi, cap. 1.

[a] *Dionys. Hal. Antiq. Roman. lib. I, cap. II.*

[b] *Apollod. lib. III. cap. VIII, §. 1.*

[c] *Strabo, Geograph. lib. VI, pag. 283.*

[d] *Nicander apud Antonin. Liberal. Metamor. §. 31.*

Lycaon, ou ne commence à nous être connue qu'à partir de cette époque. On se convaincra, en second lieu, que tous les anciens sont d'accord sur l'époque qu'ils assignent au règne de Nyctimus, et, par conséquent, à l'émigration d'Énotrus, tandis que Denys d'Halicarnasse est seul d'une opinion différente.

Faisons voir maintenant que Denys d'Halicarnasse ne s'accorde pas davantage, en ce qui concerne la généalogie d'Énotrus et la date à laquelle il place son émigration, avec le petit nombre des auteurs qui rapportent à une époque plus reculée la fondation du royaume d'Arcadie. Le scholiaste d'Euripide, rattachant le Pélasgus chef de la dynastie Arcadienne à la maison souveraine d'Argos, contre le sentiment le plus général des anciens, qui ignoroient son origine, ou le croyoient indigène de l'Arcadie, fait descendre ce Pélasgus d'Arestor fils d'Iasus. La même généalogie se retrouve dans un passage de l'historien Charax, cité textuellement par Étienne de Byzance; à l'exception que Charax nomme *Ecbasus* le prince appelé *Iasus* par le scholiaste. Mais la leçon véritable est celle de Charax, quoique Paulmier de Grentemesnil ait adopté l'autre: Iasus, en effet, est plus moderne qu'Ecbasus de trois générations dans la série des rois Inachides d'Apollodore. Quoi qu'il en soit, le Pélasgus du scholiaste devient père de Lycaon, et celui-ci de Nyctimus. Or, sans considérer que cette généalogie d'Énotrus est totalement différente de celle de Denys d'Halicarnasse, le nombre des générations ne s'accorde pas davantage, puisqu'Énotrus, dans le tableau de Denys d'Halicarnasse, est placé à la *cinquième* génération de Phoronée, et, dans celui du scholiaste, à la

Schol. Euripid. ad Orestem, vers. 1647.

Charax, apud Stephan. Byzant. v. Παρρασια.

huitième génération, ou même à la *onzième*, si l'on adopte la leçon Ἰάσου. En prenant cette généalogie dans un autre sens, c'est à-dire, en remontant de l'époque d'Arcas à celle de Nyctimus, on trouvera les degrés suivans : *Arcas, Callisto, Cétée, Parthin, Doriée, Nyctimus;* et comme l'âge d'Arcas, indubitablement établi par la suite bien connue de ses descendans, est de la sixième génération avant le siége de Troie, l'âge d'Énotrus sera fixé, dans cette ligne ascendante, à la onzième génération avant le siége de Troie; ce qui est encore loin des *dix-sept générations* données par Denys d'Halicarnasse. Je ne parle pas du peu de confiance que mérite ce scholiaste par les noms absolument inconnus de *Doriée*, de *Parthin*, d'*Icadius*, qui figurent dans sa liste, et par d'autres raisons qu'il seroit trop long de développer ici : je n'objecte pas non plus contre son sentiment le silence de Charax sur la seconde partie de la généalogie qu'il nous donne, et d'après laquelle Nyctimus et ses frères sont rattachés à la dynastie royale d'Argos; il est au moins douteux que Charax ait adopté ce système, qui n'a pour garant que le seul scholiaste d'Euripide. Il me suffira de remarquer que sa tradition, différente de l'opinion reçue, ne s'accorde pas non plus avec celle de Denys d'Halicarnasse.

Une autre tradition, qui a échappé, ce me semble, aux savantes recherches de M. Clavier, et que nous a conservée Hygin, faisoit descendre le Pélasgus fondateur du royaume d'Arcadie, de Triopas, qui fut roi de l'Argolide dans la sixième génération à partir d'Inachus. Si cette tradition, qui n'est fondée, à ma connoissance, que sur le seul témoignage d'Hygin, étoit fidèle, le commencement

Hygin. Fabul. cap. CCV.

de la dynastie Arcadienne seroit plus reculé qu'il ne l'est d'après les généalogies d'Apollodore et de Pausanias; car Pélasgus, le chef de cette dynastie, auroit vécu dans la septième génération, et, par conséquent, Énotrus, son petit-fils, dans la neuvième génération depuis Inachus. Mais, dans ce système, Énotrus seroit encore plus jeune de trois générations que ne le prétend Denys d'Halicarnasse; sans compter que la généalogie qui résulte du témoignage d'Hygin, ne se rapporte nullement à celle qu'a produite l'auteur des *Antiquités Romaines*. Je ne pousserai pas plus loin ces rapprochemens : ceux que je viens de faire suffiront, je pense, pour montrer que l'opinion de Denys d'Halicarnasse n'est pas moins contraire à la tradition la plus généralement établie dans l'antiquité, qu'aux systèmes particuliers nés de la divergence des opinions.

Il me reste un autre moyen pour réfuter l'erreur de Denys d'Halicarnasse; c'est de lui opposer les témoignages de divers chronologistes, du nombre desquels est peut-être le sien propre, extrait de son ouvrage *sur les Temps*, Ἐν τοῖς χρόνοις, et qu'a recueillis S. Clément d'Alexandrie. Ces auteurs, quels qu'ils fussent, soutenoient que les plus anciennes traditions Grecques étoient celles des Argiens, à partir d'Inachus; venoient ensuite celles de l'Attique, plus récentes de *quatre générations*. Le texte de S. Clément offre τεσσαράκοντα, leçon évidemment fautive, au lieu de τέσσαρσι : car Tatien porte à *quatre* [a] le nombre des souverains de l'Argolide depuis Inachus jusqu'à Triopas, lequel étoit, selon cet auteur, contemporain de Cécrops; et S. Clément [b] lui-même, qui, quelques lignes plus bas, copie littéralement Tatien, et Eusèbe, dans la préface du second livre de sa

Clem. Alexand. Stromat. lib. 1, §. 21, p. 379.

[a] *Tatian. contr. Græc. §. 39, pag. 274.*

[b] Ibid. *cf. cum Clem. Alexandr. Stromat. lib. 1, §. 21, pag. 380.*

Chronique, qui avoit probablement puisé à la même source, ne calculent pas différemment. Après les traditions Athéniennes venoient immédiatement, dans l'ordre d'ancienneté, celles de l'Arcadie, à dater de Pélasgus; et ces dernières étoient encore plus récentes de *neuf générations*, ἐννέα δὲ τὰ Ἀρκαδικὰ, τὰ ἀπὸ Πελασγοῦ. Il ne s'agit pas de rechercher ici si ces divers calculs sont bien ou mal fondés; il nous suffit de savoir qu'ils formoient un des systèmes chronologiques les plus accrédités dans l'antiquité, fondé sur des témoignages aussi dignes de foi que celui de Denys d'Halicarnasse. Or, d'après ces divers témoignages, l'âge de Pélasgus, sous qui commencent les traditions Arcadiennes, se trouve fixé à la treizième génération à partir d'Inachus; et, en établissant l'âge du même Pélasgus, par rapport à la date du siége de Troie, à la dixième génération avant ce grand événement, ainsi que l'exige la série connue de ses descendans, il s'ensuit qu'Inachus étoit placé, dans ce système, à la vingt-troisième génération avant le siége de Troie; ce qui est conforme, pour la somme totale des générations, au calcul le plus généralement adopté, et diffère absolument de celui que Denys d'Halicarnasse avoit suivi dans ses *Antiquités Romaines*. S. Clément ajoute encore, d'après les mêmes auteurs, que Pélasgus, le fondateur de la dynastie Arcadienne, étoit *indigène;* ce qui prouve que le système de rattacher ce personnage à la famille souveraine d'Argos n'avoit pas de son temps, plus que dans les temps qui avoient précédé, obtenu l'assentiment des critiques. Pourroit-on maintenant, dans le doute où jettent deux opinions si différentes, hésiter en faveur de celle qui est confirmée

par les suffrages les plus nombreux et les plus graves de l'antiquité toute entière ?

On ne sauroit m'opposer que S. Clément, dans le passage dont il est ici question, ne compte que *vingt-une* générations entre Inachus et le siége de Troie. M. Clavier a fait cette remarque (1), et il cherche à expliquer la différence du calcul de S. Clément et de celui de Tatien, qui ne met que *vingt générations*. Mais je prends la liberté d'observer, à mon tour, que le texte de S. Clément n'a besoin que d'être bien lu pour être entendu ; il porte *vingt générations OU PLUS :* εἰς δὲ τὸν χρόνον τῶν Τρωϊκῶν ἀπὸ Ἰνάχου γενεαὶ μὲν εἴκοσι Ἢ ΠΛΕΊΟΤΣ διαριθμοῦνται : termes vagues, qui peuvent très-bien s'entendre des *vingt-trois générations* que comptoit Denys d'Halicarnasse. Il est vrai que les commentateurs de S. Clément ont voulu le corriger, et mettre ces mots, γενεαὶ εἴκοσι καὶ μία, au lieu de ceux-ci, γενεαὶ μὲν εἴκοσι ἢ πλείους, correction qui est au moins très-arbitraire. La raison qu'ils en ont donnée, est qu'il falloit ajuster son calcul avec celui d'Eusèbe, qui compte *sept cents années* entre Inachus et le siége de Troie ; et comme, d'après l'évaluation même de S. Clément, trois générations composent un siècle, *vingt-une générations* donneroient effectivement les sept cents ans d'Eusèbe. Mais alors il eût fallu, dans la phrase suivante de S. Clément, ἔτη δὲ, ὡς ἔπος εἰπεῖν, τετρακόσια καὶ τρόσω, mettre ἑπτακόσια à la place de τετρακόσια, et effacer les mots καὶ τρόσω, qui deviennent évidemment superflus pour la justesse du calcul ; et ces deux corrections, inséparables de la pre-

(1) Note A sur la digression relative aux Pélasges, à la fin des notes sur Apollodore, *tom. II, pag. 504.*

mière,

mière, et que cependant les commentateurs n'ont point faites, ne devoient pas les arrêter. Ces commentateurs se seroient épargné à eux-mêmes une peine inutile, et de nouvelles méprises à ceux qui les ont suivis, s'ils avoient réfléchi, d'abord, que le texte d'Eusèbe, d'après lequel ils vouloient corriger celui de S. Clément, ne devoit pas être le texte Grec, qui est l'ouvrage de Scaliger, et qui, par conséquent, ne semble pas de la même autorité que l'original, mais la version Latine de S. Jérôme, dont tous les manuscrits et toutes les éditions, de l'aveu même de Scaliger, portent la leçon, *Inachus Trojanum bellum* QUINGENTIS *annis antecedit*, que Scaliger a ainsi traduite, Ἴναχον δὲ τῶν Ἰλιακῶν ἔτεσιν ἑπτακοσίοις προτεθεικέναι (1): en second lieu, que l'évaluation ordinaire de S. Clément, qui comptoit trois générations pour un siècle, ne devoit pas trouver place ici, où il suit probablement Denys d'Halicarnasse; et l'on sait, par les témoignages mêmes de cet auteur, qu'il n'évaluoit qu'à vingt-cinq années l'espace d'une génération (2), et qu'ainsi, dans son système, il en falloit quatre pour composer un siècle. Or, en calculant d'après cette base, les *vingt générations* données par S. Clément produiront juste les *cinq cents années* qui se trouvent dans le texte d'Eusèbe. Les mots ajoutés, καὶ πλείους, qui doivent s'entendre des trois générations de surplus comprises dans

Ad Euseb. animadvers. pag. 11.

(1) Depuis que ceci a été écrit, la Chronique entière d'Eusèbe, conservée dans une version Arménienne, a été publiée à Milan. L'opinion que j'exprimois ici sur le peu d'authenticité des fragmens Grecs de Scaliger, doit être modifiée. Mais la leçon *quingentis* se trouve dans la traduction de l'auteur Arménien, comme dans celle de S. Jérôme, et, par conséquent, mon raisonnement subsiste dans toute sa force.

(2) C'est un fait prouvé par Prideaux (*ad Marm. Oxon.* pag. 189).

le calcul de S. Clément d'Alexandrie, correspondent aux mots de la phrase suivante, καὶ τρόπω. Il n'y a donc rien à changer ici, que le mot τετρακόσια en celui de πεντακόσια, fourni par Eusèbe; et je crois avoir, au moyen d'une correction très-légère, et qui du moins a une autorité, expliqué le texte de S. Clément, et éclairci les contradictions apparentes qu'il présentoit avec ceux de Denys d'Halicarnasse et d'Eusèbe.

Il me semble à présent bien établi que Denys d'Halicarnasse, en placant l'émigration d'Énotrus *dix-sept générations* avant le siége de Troie, s'est éloigné de l'opinion la plus universellement suivie dans l'antiquité, de celles mêmes qui différoient, à quelques égards, de la tradition générale. Je pourrois terminer là mes observations, puisqu'elles prouvent, je crois, suffisamment la solidité de l'opinion que j'ai embrassée : mais j'ai encore quelques objections à faire contre le récit de Denys d'Halicarnasse, et je vais les indiquer sommairement. Si Énotrus a vécu dix-sept générations avant le siége de Troie, ainsi que le prétend cet historien, comment remplirons-nous le long espace qui sépare l'époque présumée d'Énotrus, de celle de Pélasgus, à laquelle commençoient les traditions Arcadiennes ? Ni Denys d'Halicarnasse, ni aucun autre auteur, ne nous aide à combler ce vide énorme ; et le défaut absolu de documens intermédiaires me semble un argument de plus à faire valoir contre le système de la haute antiquité d'Énotrus. La même lacune se retrouve dans les traditions des Énotriens de l'Italie. La liste des princes de cette nation, que nous a conservée Denys d'Halicarnasse, ou plutôt Antiochus de Syracuse, ne nous offre, après

Énotrus, que les noms d'*Italus* et de *Morgès*, lequel, d'après des supputations fournies par Denys d'Halicarnasse lui-même, florissoit vers la quatrième génération avant la prise de Troie. Énotrus, en suivant ce calcul, n'eût donc précédé ce grand événement que de *six générations*, s'il n'y eût point eu d'intervalle entre son règne et celui d'Italus: mais les mots ὡς βασιλεὺς ἐν αὐτοῖς Ἰταλὸς ἀνὰ χρόνον ἐγένετο, employés par Denys, montrent qu'il y eut une *certaine distance* entre les règnes de ces deux princes, distance qui, évaluée à deux générations, comme nous y autorisent les témoignages des auteurs concernant l'âge d'Énotrus, fait cadrer parfaitement les traditions de l'Italie avec celles de la Grèce; au lieu qu'en adoptant la base chronologique employée par Denys d'Halicarnasse, il faudroit reconnoître une lacune de *treize générations* entre Énotrus et Italus; intervalle trop considérable pour que les mots ἀνὰ χρόνον puissent s'y appliquer, et dans tout le cours duquel il seroit d'ailleurs surprenant que l'histoire n'eût placé aucun nom ni marqué aucun événement. Un passage de Thucydide semble prouver qu'Italus vivoit à une époque où le souvenir de son extraction Arcadienne étoit encore récent, puisqu'il lui donne le titre de *roi des Arcadiens;* ce qui n'auroit pu être, si cet Italus eût été séparé par une distance de plus de quatre siècles de l'âge où florissoit Énotrus, le fondateur de ce royaume Arcadien. D'ailleurs, il resteroit encore à expliquer comment, pendant tout ce long cours d'années, les annales d'Italie, consultées par Denys d'Halicarnasse, ont gardé, sur la postérité d'Énotrus, le même silence qui se remarque dans les traditions Grecques à l'égard de la même famille en Arcadie.

Apud Dionys. Halicarn. Antiq. Roman l.b. I, cap. XII.

Thucydid. lib. VI, cap. II.

Je crois être suffisamment autorisé à conclure de toutes ces observations, que la haute antiquité attribuée par Denys d'Halicarnasse à l'émigration d'Énotrus ne pouvoit se concilier avec les témoignages des autres auteurs, et que, par conséquent, il falloit abandonner ce système pour revenir à l'opinion la plus généralement établie. Je n'ai pas voulu faire usage, dans cette discussion, de quelques raisons que j'ai déjà exposées ailleurs, et je ne me suis attaché qu'aux preuves tirées du fond même de la question. Mais, en rapprochant l'époque d'Énotrus de celle du siége de Troie, qu'elle a dû précéder seulement de *huit générations*, je dois observer que l'assertion de Denys d'Halicarnasse, savoir, que l'expédition de ce prince fut la plus ancienne qui se dirigea de la Grèce vers l'Italie, n'en reste pas moins vraie, puisque nous n'en connoissons aucune autre qui soit antérieure à celle-là. Les autres détails donnés par le même auteur, concernant la même expédition, ne perdent rien non plus de la confiance qu'ils méritent, puisque l'espace de huit générations est encore plus que suffisant pour renfermer tous les événemens placés par Denys d'Halicarnasse entre Énotrus et le siége de Troie. Vainement objecteroit-on que Pausanias semble confirmer le témoignage de cet historien, lorsqu'il dit que *l'émigration d'Énotrus fut la première qui sortit de la Grèce.* Cette assertion est réfutée par les propres témoignages de Pausanias lui-même, qui faisoit le Pélasgus aïeul d'Énotrus, contemporain de Cécrops: or il est certain que, quelque système que l'on adopte touchant l'époque de Cécrops, la Grèce produisit une foule d'émigrations avant l'âge de ce législateur Athénien. D'ailleurs, au même endroit où

Hist. de l'établissem. des colonies Grecq. t. I, p. 226 et suiv.

Pausan. l. VIII, cap. III.

Pausan. l. VII, cap. II.

il parle de la haute antiquité de l'émigration d'Énotrus, Pausanias ajoute qu'*elle est aussi plus ancienne que toutes celles qui eurent lieu chez les Barbares*, et personne assurément ne sera tenté d'ajouter foi à des assertions aussi hyperboliques. Pausanias avoit-il donc soumis à un calcul rigoureux toutes les migrations de l'espèce humaine, pour être en droit d'affirmer qu'on n'en connoissoit, chez aucune nation, d'antérieure à celle d'Énotrus? Il ne faut pas tenir plus de compte de pareilles expressions que de celles d'Acusilas, qui appeloit Phoronée [a] *le premier des hommes;* et de celles qu'emploient Hygin [b] et le scholiaste de Stace [c], à l'égard du même Phoronée : *qui primus mortalium regnasse dicitur.* Ce n'est pas d'après des témoignages aussi évidemment exagérés, mais d'après des faits, que nous devons chercher à établir nos opinions.

[a] *Apud Clem. Alex. Stromat. lib. I, pag. 321, A.*

[b] *Hygin. Fabul. CXLIII.*

[c] *Schol. Stat. ad Thebaïd. lib. IV, v. 589.*

DÉFENSE

DE L'AUTORITÉ

DE DENYS D'HALICARNASSE

Sur l'Époque de la Colonie d'Énotrus, qu'il fixe à la dix-septième génération avant la prise de Troie.

PAR M. L. PETIT-RADEL.

Lu le 26 Décembre 1817.

ÉDOUARD SIMSON avoit relevé le synchronisme supposé de Lycaon et de Cécrops: mais, en considérant cet ancien roi comme contemporain de Phorbas, sixième roi d'Argos, Simson assignoit l'époque de la colonie d'Énotrus, fils de Lycaon, à la quinzième génération avant la prise de Troie; ce qui résulte, en effet, du degré que Phorbas occupe dans la généalogie de la maison d'Argos.

Ed. Simson, Chronicon catholicum, ad ann. mundi 2449, 2513.

Théodore Rickius avoit adopté à peu près les mêmes résultats dans la Dissertation où il s'est proposé de prouver que la colonie des Pélasges de Nanas doit avoir été plus ancienne en Italie que celle des Énotriens.

Theodori Rickii Dissert. de primis Italiæ colonis, ibiq. Canon chronicus, ad calcem Luc. Holstenii notar. in Steph. Byzant. pag. 399 et seqq.

Les préjugés qui créèrent un tel système, auront dirigé Fréret dans le Mémoire où il propose de ne compter ces deux colonies que comme une seule et même expédition.

Acad. des inscript. t. XLVII, pag. 86.

M. Larcher, loin d'adopter aucune de ces opinions dans la Chronologie d'Hérodote qu'il publia en 1802, avoit

Histoire d'Hérodote, tom. VII, chap. X, p. 369.

suivi littéralement le texte de Denys d'Halicarnasse, et coordonné en conséquence les principaux faits de l'ancienne histoire Grecque entre l'époque de l'émigration d'Énotrus et celle de la prise de Troie, lorsqu'en 1805 M. Clavier, publiant ses notes sur Apollodore, prétendit y réduire en théorie les synchronismes des premiers rois d'Arcadie et de la seconde dynastie des rois d'Argos.

Bibliothèque d'Apollodore, traduction nouvelle par E. Clavier; Paris, 1805, tom. II, p. 490.

On vit ainsi paroître presque en même temps deux chronologies totalement contradictoires, quoique relatives à une même suite de faits, dans l'une desquelles le père de Lycaon demeure contemporain de Phoronée, lorsque, dans l'autre, il devient contemporain de Danaüs, et que Nyctime, frère d'Énotrus, descend au temps de Deucalion, à neuf générations de différence pour dernier résultat.

Ces deux derniers synchronismes, reproduits en 1809 par M. Clavier dans son Histoire des premiers temps de la Grèce, sont adoptés par M. Raoul-Rochette dans celle de l'établissement des colonies Grecques, où il assigne en conséquence à l'an 1527 avant J. C., c'est-à-dire, à la huitième génération avant la prise de Troie, la même colonie d'Énotrus, que M. Larcher place à l'an 1837, c'est-à-dire, vers la dix-septième génération, conformément à l'autorité littérale de Denys d'Halicarnasse.

Tom. I, préf. pag. 34, note 1.re

Tom. I, p. 225, 226.

L'opinion de Rickius et ses principes ayant servi de base aux époques principales de deux corps d'histoire très-dignes de l'attention des savans, il est devenu, je crois, nécessaire de discuter un système de chronologie qui intervertiroit l'ordre des principaux faits de l'ancienne histoire Grecque, et de juger enfin si ce système se trouve assez solidement établi, pour qu'on doive en adopter tous les

résultats, et régler, à l'avenir, les narrations détaillées de cette période de l'histoire, d'après la nouvelle théorie qui dériveroit de la réduction de l'époque principale.

Or, pour montrer combien le témoignage de Denys d'Halicarnasse doit être considéré dans ces matières, je partagerai sa défense en deux sections.

Dans la première, je comparerai l'autorité de cet historien avec celle des auteurs qu'on lui oppose.

Dans la seconde section, je confirmerai l'antiquité que Denys d'Halicarnasse assigne à la migration d'Énotrus, par la confrontation de trois généalogies tirées pour la plupart de l'auteur même dont on veut que l'autorité soit contraire à celle de notre historien, et je terminerai cette partie de mon travail en relevant les nombreuses contradictions que le système de la réduction des époques tendroit à introduire dans l'histoire.

PREMIÈRE SECTION.

Autorité comparée de Denys d'Halicarnasse et des Auteurs dont on lui oppose les témoignages.

Pour infirmer l'autorité de notre historien, on objecte d'abord que son témoignage est unique, en ce qui concerne la date précise du passage d'Énotrus en Italie. On veut que, n'ayant pas indiqué les auteurs dans lesquels il auroit puisé la généalogie d'Énotrus, son témoignage ne puisse avoir d'autre autorité que la sienne. On examine ensuite ce témoignage en lui-même, et l'on croit y trouver plus d'un motif d'en soupçonner la fidélité.

Il est vrai que Denys d'Halicarnasse n'a pas commencé par nommer l'auteur de la généalogie qu'il a transcrite ; mais il est aisé de le découvrir, et le traducteur Français d'Apollodore l'a bien reconnu lui-même. En effet, pour peu qu'on recherche dans la même page quels sont ceux dont notre historien a analysé les récits, il paroît aussitôt que l'ancien poète cité relativement à l'établissement d'Énotrus en Italie est Sophocle, et que le second auteur cité pour la généalogie est Phérécyde.

« Énotrus, dit notre historien, fut le cinquième des- » cendant après Ézée et Phoronée, premiers princes du » Péloponnèse ; car Niobé étoit fille de Phoronée. On » tient que Pélasgus naquit de Niobé et de Jupiter. » Ézée fut père de Lycaon, qui eut pour fille Déjanire. » De Déjanire et de Pélasgus naquit un autre Lycaon, » lequel fut père d'Énotrus dix-sept générations avant la » guerre de Troie. » *Dionys. Halic. Antiq. Roman. lib. I, pag. 9.*

Après avoir cité, pour les détails de l'établissement des Énotriens en Italie, le texte même d'Antiochus de Syracuse, qui attestoit à cet égard *les traditions les plus anciennes, les plus certaines et les plus dignes de foi*, Denys d'Halicarnasse reprend ainsi : *Idem, ibid. pag. 10.*

« Mais maintenant faisons voir, par le témoignage d'un » autre ancien écrivain, quelle étoit l'origine des Énotriens. » Cet écrivain est Phérécyde, l'un des plus habiles généa- » logistes parmi les Athéniens. Voici comment il s'ex- » prime en parlant des rois qui ont régné en Arcadie : » *De Pélasgus et de Déjanire naquit Lycaon. Ce prince* » *épousa Cyllène, nymphe naïade qui a donné son nom au mont* » Cyllène.

» Faisant ensuite l'énumération de leur postérité, et des » lieux que chacun d'eux commença à habiter, c'est ainsi » qu'il rappelle Énotrus et Peucétius : *Et Énotrus, duquel » sont issus les Énotriens, peuple établi en Italie, et Peucétius, » duquel descendent les Peucétiens, qui habitent les bords de » la mer Ionienne.* »

Pour peu qu'on soit attentif à la lecture de ces deux parties d'une même généalogie, après avoir reconnu que la seconde est aussi tirée de Phérécyde, on voit de plus que la première est conforme à ce qu'Acusilas avoit écrit, puisque, dans le texte d'Apollodore, Lycaon se trouve également fils de Pélasgus, et que le témoignage d'Acusilas est ajouté en preuve de ce que ce même Lycaon étoit fils de Pélasgus fils de Niobé.

Acusilas apud Apollodor. Biblioth. lib. II, cap. I, §. I.

La seule différence qui se trouve entre la généalogie tracée d'après Acusilas par Apollodore, et celle que Denys d'Halicarnasse élève jusqu'à Ézée, d'après Phérécyde sans doute, c'est que, suivant Acusilas, Lycaon, père de Nyctime, remonte à Phoronée par les deux degrés de Pélasgus et de Niobé, et que, suivant Phérécyde, Lycaon II remonte à Ézée par les deux degrés de Déjanire et de Lycaon I.^{er}; mais, comme ces auteurs poursuivent deux branches différentes, il n'y a point de contradiction dans les moyens qui les conduisent au même résultat.

Ce n'est donc pas le témoignage isolé du seul Denys d'Halicarnasse qu'il faut considérer dans la généalogie d'après laquelle Énotrus descendroit au cinquième degré d'Ézée et de Phoronée; mais ce seroient Acusilas et Phérécyde qu'il faudroit taxer d'avoir confondu un Pélasgus beaucoup moins ancien avec celui qui étoit fils de Niobé.

Bibliothèque d'Apoll. tom. II, pag. 492.

Or, qui pourroit aujourd'hui s'arroger le droit d'imputer une telle méprise à deux auteurs dont l'un avoit la réputation d'être le plus habile généalogiste parmi les Athéniens, et dont l'autre est cité pour avoir publié les anciens monumens gravés sur le bronze, que son père avoit déterrés dans ses possessions?

Suidas verb. Ἀκουσίλαος.

L'autorité de Denys d'Halicarnasse n'étant ici que secondaire, il n'a donc fait que coordonner les matériaux qu'il avoit trouvés dans ces auteurs : mais il les a disposés savamment; car Photius, qui lisoit encore la *Synopsis* de notre historien, la considéroit comme un chef-d'œuvre de critique; et ce même ouvrage, sans doute, sous le titre peu différent de *Livre des temps*, est cité par Clément d'Alexandrie. Il paroît qu'après y avoir disposé la chronologie des faits les plus anciens, Denys d'Halicarnasse référoit continuellement ses récits aux résultats qu'il y avoit obtenus, et sans croire qu'il fût besoin d'en avertir. Casaubon ne doute pas que ce ne soit à ce même ouvrage que notre historien renvoie, en disant qu'il avoit développé dans *un autre travail* la méthode suivie par Ératosthène pour établir ses parallèles de chronologies Grecque et Romaine. On peut inférer de là que c'étoit encore cette même *Synopsis*, ou cette Doctrine des temps, que notre historien avoit présente, en parlant ainsi de la colonie d'Énotrus : « Or je ne trouve pas qu'il soit parti de la » Grèce aucune *flotte* plus ancienne pour aller établir une » colonie dans les parties occidentales de l'Europe. »

Photii Biblioth. cod. LXXXIV.

Clem. Alexandr. Stromat. I, pag. 379, lin. 7.

Dionys. Halic. Antiq. Roman. lib. I, pag. 60.

Idem, ibid. pag. 11.

Après avoir voulu faire considérer le témoignage de Denys d'Halicarnasse comme unique et isolé, pour attaquer ce témoignage en lui-même, on objecte qu'Ézée est

un personnage obscur; que le silence de toute l'antiquité sur le nom de ce prince doit en faire suspecter la réalité; que ce nom n'est cité que par le seul Denys; que Pausanias n'en parle pas, et que les traditions qu'il a recueillies ne remontent qu'à Pélasgus, père de Lycaon.

En réponse aux différens points de ces objections, je dois d'abord faire remarquer que Pausanias n'avoit pas, comme Denys d'Halicarnasse, rédigé son premier chapitre des Arcadiques d'après les formules rigoureuses d'une généalogie proprement dite et complète. Les deux vers d'Asius qu'il cite en cet endroit, indiquent assez que, parlant seulement de l'origine de la civilisation de l'Arcadie, Asius a pu s'arrêter à l'un des Pélasgus, sans pousser plus haut la généalogie de ce roi. Ce seroit donc abuser d'une critique purement négative, que d'opposer le silence du poète Asius et de Pausanias à l'autorité de la généalogie plus complète qui nous est donnée par Denys d'Halicarnasse.

Pausan. Arcad. cap. 1, p. 599.

Si notre historien, en citant le nom d'Ézée, avoit cru parler d'un prince alors inconnu, ou si, pour le faire connoître, il n'avoit pas jugé suffisant de dire qu'il régna avec Phoronée sur le Péloponnèse, il auroit ajouté sans doute quelque éclaircissement à la citation d'un nom qui se seroit présenté pour la première fois dans son ouvrage. Que fait-il, en effet, quand il cite deux *Lycaon!* Prévoyant que deux noms semblables, et aussi rapprochés l'un de l'autre dans la même généalogie, pourroient causer de l'équivoque, il a grand soin, en nommant le second, d'avertir que c'est bien un autre Lycaon, Λυκάων ἕτερος. Il a donc pensé que l'Ézée dont il cite le

nom, se trouvoit suffisamment déterminé, lorsqu'il dit que ce prince avoit régné, au temps de Phoronée, sur le Péloponnèse.

C'est à ce caractère sans doute que M. Larcher aura reconnu Ézée et Phégée comme n'étant qu'un seul et même individu. Le savant traducteur d'Hérodote n'a point, il est vrai, développé les motifs de son opinion, laissant à ses lecteurs le soin d'en rechercher les sources. Pour les trouver, commençons par l'examen du nom d'*Ézée*, et voyons si ce nom se trouve aussi isolé de toute histoire qu'on le prétend.

Histoire d'Herodote, t. VII, pag. 310.

L'auteur même de l'objection sera notre premier appui dans cette recherche; car il a fait observer, avec le plus grand soin, les vestiges que cet ancien nom d'*Ézée* a laissés dans la géographie de la région où la colonie d'Énotrus paroît avoir étendu ses anciens établissemens. Tel est, en effet, le sens des vers suivans de Silius Italicus, qui s'exprime ainsi, après avoir parlé de la colonie de Picus:

Antè, ut fama docet, tellus possessa Pelasgis
Queis Æzis regnator erat, fluvioque reliquit
Nomen, et à sese populos tum dixit Azilos.

Silius Italicus, lib. VIII, vers. 442.

Cette citation n'exige aucun autre commentaire que celui de l'historien moderne qui les rapporte. « Le nom d'*Æzis*, » dit-il, rappelle trop évidemment celui d'Æzeus, un des » ancêtres d'Énotrus, pour qu'on doive chercher ailleurs » l'origine de cette colonie Pélasgique. »

Hist. critique de l'établiss. des coloniesGrecques, tom. I, pag. 242.

A l'appui de ces premières observations je pourrois faire remarquer le rapport de la dénomination des *Azili* de Silius avec celle d'Ἀζύλεια que Ptolémée donne à l'antique ville

Cl. Ptolem. lib. III, c. XIV.

d'Acarnanie, nommée *Halyzea* par Pline. Je pourrois ajouter que le nom d'Αἰζειοί, le plus ancien des trois que les Énotriens aient portés, suivant Denys d'Halicarnasse, étoit anciennement commun aux peuples de l'Épire, d'où les Énotriens sont venus; car, suivant les traditions recueillies par le grand Étymologiste, cette contrée étoit anciennement nommée Αἰσά, et ses peuples Αἴσιοι.

Antiquit. Rom. lib. 1, pag. 10.

Etymol. magn. verb. Αἰζά.

On a prétendu encore que la supposition sur laquelle M. Larcher paroît s'être réglé pour considérer Phégée et Ézée comme un seul et même individu, n'est nullement autorisée par le texte de Denys d'Halicarnasse. Je crois pouvoir assurer, au contraire, que ce texte même autorisoit positivement le traducteur Français d'Hérodote à considérer les deux noms comme n'en formant réellement qu'un seul, et qu'il lui a suffi de réfléchir sur-tout aux mutations que le nom d'*Ézée* a dû subir entre les temps où la langue Pélasgique étoit parlée, et ceux où elle aura été modifiée dans les dialectes plus récens.

Pour parvenir par degrés à justifier cette assertion, je ferai d'abord remarquer, suivant l'observation d'Æmilius Portus, que dans le manuscrit sur lequel Lapi traduisoit notre historien, on ne lisoit pas Αἴζεος, mais, très-probablement, Αἴσιος ou Αἴσεος : car le traducteur a rendu le nom Grec par celui d'*Ægeus*, et Glareanus a suivi la même leçon. Il est vrai qu'ayant cru qu'il ne se trouvoit d'ailleurs aucune autorité subsidiaire pour maintenir le nom d'*Ægeus* à un tel degré d'antiquité, ces deux savans ont pensé qu'il falloit suppléer par le nom d'un autre *Pélasgus:* mais, avec beaucoup de lumières et de critique, ils ne se sont pas aperçus que Denys d'Halicarnasse fournissoit,

Æmil. Porti Annotat. in Dionys. Halic. Antiq. Roman., ad calcem versionis, pag. 3, lin. 7.

quelques pages plus loin, un moyen simple de ramener le mot à son ancienne orthographe; qu'il en ressortoit alors un nom bien avoué de l'histoire, et bien reconnu pour appartenir au temps de Phoronée, contemporain d'Ézée, suivant notre auteur.

En effet, lorsqu'il expose que, suivant l'ancien dialecte, le *digamma* étoit préposé à tous les noms qui commençoient par une voyelle, il en donne quatre exemples dont il résulte que le nom d'Αἴζεος, prononcé suivant cet ancien usage, a dû former Φαίζεος. Or, si la leçon suivie par Lapi est la bonne, il en dérive en toutes lettres Φήγεος: car on sait combien est fréquente, dans le dialecte Éolien, la permutation de la diphthongue αι en η simple. Le témoignage des monumens confirme d'ailleurs cette interprétation; et les médailles de l'Élide, en général, portent ϜΑΛΕΙΩΝ et ΗΑΛΕΙΩΝ. On obtient donc ainsi, en suivant les règles établies par Denys d'Halicarnasse, et probablement le témoignage d'un manuscrit, la plus ancienne formation grammaticale du nom de Phégée, frère de Phoronée, fondateur de Phégée en Arcadie, suivant Charax, cité par Étienne de Byzance.

Antiquit. Rom. lib. I, pag. 16.

Apud Stephan. Byzant. v. ΦΗΓΕΙΑ.

On a d'abord fait dépendre l'autorité de Denys d'Halicarnasse, de celle qu'on prête à l'opinion particulière de Pausanias, en faisant observer que celle-ci se combine avec le témoignage d'Apollodore. En conséquence, toute la théorie des savans qui ont étendu l'hypothèse de Rickius, est fondée sur le raisonnement suivant, dans lequel je resserrerai leurs assertions dispersées.

Arcadic. cap. II, pag. 600.

Apollodor. Biblioth. tom. I, lib. II, §. 1, t. II, pag. 491, 492. Et ibi, *Digression sur les Pélasges.*

Pausanias estimoit que Lycaon dut être contemporain de Cécrops. Suivant Apollodore, Nyctime, fils de Lycaon

et frère d'Énotrus, fut contemporain de Deucalion; or, entre l'époque de Deucalion et celle de la prise de Troie, on ne trouve uniformément que huit générations : il s'ensuit donc que Pélasgus, père de Lycaon et grand-père de Nyctime et d'Énotrus, ne peut remonter qu'à la dixième génération avant la prise de Troie.

Pausanias, il faut en convenir, dit formellement que Lycaon *lui paroissoit* contemporain de Cécrops : mais la question ultérieure est de fixer à quelle génération avant la prise de Troie il plaçoit l'époque de ce roi d'Athènes. Étoit-ce bien à la neuvième, comme le veulent les savans dont je m'attache à réfuter le système ?

L'auteur des Arcadiques n'a indiqué positivement nulle part l'époque qu'il croyoit pouvoir assigner à Cécrops. S'il s'est réglé sur l'opinion qui paroît avoir régné de son temps, et que Tatien, son contemporain, aura suivie, il a dû placer cette époque à la quatorzième ou la quinzième génération avant la prise de Troie; car Tatien présente Cécrops comme vivant au temps de Triopas, septième roi d'Argos. Les synchronismes établis par Pausanias même fournissent donc les seuls moyens de faire connoître d'après quels élémens de chronologie cet auteur a pu déterminer l'époque du roi d'Athènes.

Tatian. Orat. contra Græcos, pag. 172, C. ad calcem oper. S. Justin.

Suivant la tradition des Mégariens, rapportée par Pausanias, Lélex arriva d'Égypte à Mégares, douze générations après Car, fils de Phoronée; ce qui doit faire placer ce Lélex à la septième génération avant la prise de Troie. Ayant eu pour successeurs et descendans Clézon, Pylas, Scyron, et une double alliance ayant été formée entre les rois d'Athènes et ceux de Mégares, la fille de Pylas épousa Pandion II,

Attic. cap. XXXIX, p. 95. Voyez *le Canon chronolog. col. VII, VIII.*

et

et celle de ce dernier fut mariée à Scyron, fils de Pylas. Tous ces faits sont puisés dans un même chapitre du livre des Attiques.

Or, de ces synchronismes, comparés d'abord aux douze générations écoulées entre Car, fils de Phoronée, et Lélex l'Égyptien, ensuite combinés avec les six règnes qui se trouvent entre Cécrops et Pandion II, il résulte que Pausanias a dû fixer l'époque de Cécrops à la onzième génération avant la prise de Troie. Ce n'est donc pas à la neuvième qu'appartient l'époque de Lycaon, supposé contemporain de Cécrops par Pausanias. Ainsi le rapport établi entre les deux synchronismes tirés séparément de cet auteur et d'Apollodore, se trouve d'abord bien éloigné par le simple rapprochement des faits rapportés dans les Attiques.

Voyez Canon chron. col. VIII, XI.

Il faut résoudre actuellement l'objection tirée du prétendu témoignage d'Apollodore; voici le texte allégué :

« Nous allons maintenant revenir à Pélasgus, qui, suivant Acusilas, étoit fils de Jupiter et de Niobé, comme nous l'avons déjà remarqué; suivant Hésiode, il étoit autochthone. Ce roi eut de Mélibée, fille de l'Océan, ou, suivant d'autres, de la nymphe Cyllène, un fils nommé Lycaon, qui régna sur l'Arcadie. Lycaon eut de plusieurs femmes cinquante fils; savoir : Ménalus, Thesprotus, Helix, Nyctimus, Peucétius, &c. &c... Nyctimus monta sur le trône, et ce fut sous son règne qu'arriva le déluge de Deucalion. »

Bibliothèque d'Apollodore, liv. III, ch. VIII, §. 1 et 2.

Ces dernières expressions établissent trop évidemment le synchronisme de Nyctime et de Deucalion, pour qu'on puisse en contester le sens; mais, les faits qu'elles con-

tiennent ne pouvant être considérés séparément de ceux qui précèdent dans le même texte, Nyctime n'en demeure pas moins l'arrière-petit-fils de Niobé, fille de Phoronée. Or, s'il falloit, comme on le prétend, placer ce prince à la huitième génération avant la prise de Troie, Phoronée, son quatrième aïeul, devroit donc ne dater que de la douzième. Quelle contradiction n'existeroit-il pas alors entre la chronologie conclue de ce passage d'Apollodore et la liste des vingt rois d'Argos ? et comment disposeroit-on leurs règnes dans l'espace de douze générations ?

Le texte d'Apollodore est donc évidemment altéré en cet endroit, où l'on aura confondu les degrés de plusieurs princes qui ont régné entre Nyctime et l'époque de Deucalion. Apollodore s'étoit probablement borné à dire, comme le scholiaste d'Euripide, que le cataclysme eut lieu du temps de Nyctime; mais le compilateur indiqué comme tel par Étienne de Byzance, et qui n'étoit qu'un écrivain du Bas-Empire, aura ajouté à cet endroit, qu'il s'agissoit du déluge de Deucalion, lorsqu'il n'étoit certainement question que du déluge d'Ogygès, dont l'époque s'élève à la quinzième génération avant la prise de Troie, ainsi que celle de Nyctime, calculée d'après une suite de générations *réelles* et non fictives.

Steph. Byz. v. ΔΥΜΗ.

Je n'allègue point ici la corruption du texte pour le seul intérêt de la cause que je défends, car c'est le traducteur même d'Apollodore qui en a fait la remarque; et j'ajouterai, uniquement pour montrer avec quelle défiance on doit lire l'Épitome qui nous est seul resté de cet auteur, quelques-unes des contradictions historiques qu'il contient.

On y trouve Apis fils de Jason confondu avec Apis fils de Phoronée; un autre fils de ce roi tué par Étolus, contemporain de Dorus, petit-fils de Deucalion. Enfin le compilateur comprend dans la liste des Argonautes quatre noms qui forment trois anachronismes. La remarque est du traducteur même, qui a voulu, néanmoins, réduire l'époque d'Énotrus d'après un synchronisme de Nyctime et de Deucalion qui ne lui est fourni que par le seul écrivain qu'il a taxé d'ailleurs, avec tant de raison, d'être un ignorant compilateur, dans plusieurs parties de sa Bibliothèque.

Bibl. d'Apollod. liv. I, ch. VII, pag. 45, §. 6.

Ibid. *tom. II, pag. 160, n.° 72; pag. 161, n.° 74, 76.*

On ne peut disconvenir que les généalogies déduites à partir d'Arcas ne donnent juste six générations jusqu'à Agapénor, contemporain de la prise de Troie, suivant le texte d'Apollodore et celui de Pausanias; mais la question essentielle consiste à savoir à combien de degrés Arcas étoit distant de Lycaon. Cette question dépendant de la confiance qu'on peut accorder aux listes données par les deux auteurs, il faut donc examiner de près les généalogies qu'ils nous ont transmises.

Ibid. *tom. I, lib. III, c. IX.*

Pausanias, Arcad. c. IV, pag. 604 et seqq.

Celle des vingt-sept fils de Lycaon nommés dans le texte de Pausanias n'est pas démontrée improbable; Denys d'Halicarnasse en admet vingt-deux. On y remarquera d'abord avec surprise que parmi vingt-deux enfans d'un même père il ne se trouve qu'un seul nom de princesse; ce qui seroit bien extraordinaire: mais, lorsqu'on voit ce nombre doubler et monter à cinquante dans le texte d'Apollodore, tout comme les Danaïdes et les chiens de Diane dans la Mythologie d'Hygin, ne devient-il pas indubitable que cette liste n'est qu'une réunion de héros de

Antiq. Roman. lib. I, pag. 9.

Pausan. Arcad. cap. III, p. 603.

Apollod. lib. III, cap. VIII.

plusieurs temps et d'une même famille, dont les degrés différens ont été confondus. J'en vais fournir une preuve qui paroît avoir échappé à notre traducteur Français d'Apollodore.

Pausan. Arcadic. cap. IV, pag. 605.
Euripidis Scholast. vers. 1647.

Parmi les fils de Lycaon, que ce savant élève au premier degré, se trouvent les noms de Clitor et de Stymphale, que Pausanias et l'ordre observé dans le fragment de généalogie conservé par le scholiaste d'Euripide ne permettent de placer qu'au quatrième degré ; Clitor, comme fils d'Azan, et Stymphale, comme fils d'Élatus. Cette division de descendance prouve encore de nouveau dans quelles erreurs grossières est tombé le compilateur qui les fait naître tous deux d'un même père.

C'est assez montrer combien sont mal fondées les époques qu'on prétend tirer de nos manuscrits actuels d'Apollodore, pour les opposer à celles qui sont établies par Denys d'Halicarnasse, et combien on se trompe en supposant que chaque héros nommé dans ces listes nombreuses descend nécessairement de Lycaon au premier degré. Il paroît, au contraire, qu'en disant qu'un prince étoit fils de Lycaon, on n'entendoit alors rien autre chose que ce que nous entendons nous-mêmes de quelqu'un de nos rois, lorsque nous lisons dans nos orateurs et nos poètes qu'il étoit fils d'Henri IV, ou fils de S. Louis, à quelque degré de distance que ce soit. Ce langage existoit, en Asie comme en Grèce, plus anciennement que le siècle de Pausanias ; car ne lit-on pas dans l'Évangile, que Jésus-Christ étoit fils de David fils d'Abraham, quoiqu'il y eût quatorze générations entre ces deux derniers, et vingt-huit entre David et Jésus-Christ?

Evangel. sec. Matth. cap. I.

On s'est encore prévalu du témoignage de Plutarque pour confirmer l'époque tardive qu'on veut assigner à Énotrus; et de ce que cet auteur dit au commencement de la Vie de Pyrrhus, que Phaéton, qui régna sur les Thesprotes, étoit l'un de ceux qui émigrèrent de ce côté avec Pélasgus, on veut conclure que Plutarque a par-là même confirmé l'opinion de la réduction des époques.

Plutarch. in Vita Pyrrhi, c. 1.

Il est d'abord à remarquer que le nom générique de Pélasgus n'en fournit aucune, quand il se présente isolé de toute suite de généalogie. Le commentateur Français d'Apollodore l'a très-bien prouvé par des exemples; et si l'on veut examiner de près quelle époque on peut tirer du nom de Pélasgus d'après ses rapports avec Phaéton, suivant Plutarque, on verra qu'ils n'appartiennent pas à la dixième génération avant la guerre de Troie, comme il le faudroit pour cadrer avec le système proposé; car, suivant les auteurs que Tatien aura suivis dans le synchronisme qu'il établit entre Phaéton et Crotopus, le Pélasgus dont parle Plutarque auroit appartenu à la treizième génération, et, par conséquent, à un siècle de plus que le temps fixé dans le système de la réduction de l'époque assignée par Denys d'Halicarnasse. Cette remarque avoit sans doute échappé au savant La Nauze, lorsque, dans ses Recherches sur les peuples établis en Épire, il tiroit des témoignages comparés de Plutarque et de Pausanias les mêmes conséquences qui ont été récemment reproduites dans le Mémoire auquel j'ai entrepris de répondre.

Bibl. d'Apollod. tom. II, p. 505.

Tatian. Orat. contra Græcos, pag. 172.

Acad. des Inscript. tom. VII, pag. 151 et seqq.

Je ne dirai rien du scholiaste de Lycophron, qui, dit-on, fait aussi considérer Nyctime et Deucalion comme con-

Ad Cassandr. vers. 72, 481.

temporains ; car, que prouve un scholiaste aussi moderne en faveur de l'opinion que je combats, et sur-tout lorsqu'il s'exprime ainsi, « Sous le règne de Nyctime, disent » à tort quelques-uns, le cataclysme eut lieu à cause de » la cruauté de Pélops »? en faudroit-il conclure que Pélops auroit été contemporain de Nyctime ?

Ce sont donc les auteurs originaux qu'il est important de concilier ensemble, et j'espère y satisfaire encore mieux dans la section suivante.

SECONDE SECTION.

Si, pour défendre l'autorité de Denys d'Halicarnasse, il ne s'agissoit que d'établir par approximation la justesse de l'époque qui lui est contestée, on pourroit, en s'appuyant d'abord sur son témoignage, placer Énotrus à la dix-septième génération avant la prise de Troie ; ajouter ensuite les degrés, soit ascendans, soit descendans, de sa généalogie, pour examiner enfin si l'espace de temps que l'auteur a numériquement assigné, se trouve exactement rempli : mais, dans la recherche de cette époque, il s'agit d'un objet plus important par la généralité de ses rapports, puisque le traducteur Français d'Hérodote l'a choisie pour base du Canon de toute la chronologie des temps antérieurs à la guerre de Troie.

Eusèbe établit, dans son Canon chronologique, des comparaisons suivies entre les règnes de Sicyone, d'Argos et d'Athènes ; il n'en a point institué entre ces dynasties et celles des rois Arcadiens. Les Mémoires des Académies ne contiennent aucune recherche sur ce sujet, et Fréret

Acad. des Inscript. t. XLVII, Mém. pag. 80.

seul a prétendu faire considérer la généalogie ascendante d'Arcas, comme une pure fiction et comme composée de personnages qui n'étoient pas historiques. Ainsi l'on a donc négligé jusqu'ici de se créer un moyen nouveau de comparaison dans la chronologie de cette période reculée de l'histoire Grecque.

Pour remplir cet objet, dans mon Canon chronologique j'avois d'abord placé Nyctime et son frère Énotrus à la dix-septième génération, suivant à la lettre le texte de Denys d'Halicarnasse; mais, en établissant sur ce degré ceux de la généalogie ascendante d'Énotrus, telle que l'historien la donne, Inachus, dont descend ce fils de Lycaon, auroit excédé de deux générations le degré que son nom doit occuper pour cadrer avec la liste des rois d'Argos.

J'ai cru devoir alors préférer, pour premier point de départ, le degré d'Inachus, quatrième aïeul d'Énotrus, et faire suivre les degrés descendans des deux branches paternelle et maternelle de son père Lycaon II, ainsi que Denys d'Halicarnasse les donne, d'accord avec Acusilas et avec Phérécyde, dont le témoignage conduit aux mêmes résultats, s'il ne les exprime pas complétement.

Il suit alors de cette disposition, que, Lycaon II se trouvant placé à la seizième génération avant la prise de Troie, ses fils Nyctime et Énotrus ne remontent qu'à la quinzième avant cette même époque, dans la quatrième colonne du Canon que j'ai dressé à l'appui de cette section de mon Mémoire. La colonne cinquième du même tableau, établie sur les mêmes bases, donne les mêmes résultats pour la recherche de l'époque. Soit, en effet, que Pélasgus, aïeul d'Énotrus, descende d'Inachus par Niobé fille de

Voyez *le Canon chronol. col. IV, V.*

Phoronée, comme le dit Acusilas cité par Apollodore; soit qu'il descende d'Iasus par Arestor, suivant une autre tradition de généalogie transcrite par le scholiaste d'Euripide sans en citer l'auteur; Nyctime et son frère Énotrus se trouvent encore placés à la quinzième génération, et cela d'après une autre autorité.

Euripid. schol. ad Orest. vers. 1647.

Ce point fondamental une fois obtenu, la première question qui s'élève est de savoir comment Denys d'Halicarnasse a pu compter en propres termes dix-sept générations entre Énotrus et la guerre de Troie, quand, suivant Phérécyde, Acusilas et l'auteur dont le scholiaste nous laisse ignorer le nom, il ne se trouve dans cet espace que quinze générations réglées d'après la liste des rois d'Argos.

Il est d'abord démontré que notre historien, en spécifiant dix-sept générations, ne s'est pas dirigé d'après les degrés marqués dans la liste des rois d'Argos, ni d'après ceux de la généalogie de cette maison; car si, pour compter dix-sept générations, il eût placé Énotrus au degré, soit de successions, soit de générations, déterminé par ce nombre, Énotrus, loin d'occuper le degré qui lui convient comme arrière-petit-fils de Niobé, auroit été placé au degré du fils de cette princesse. Croira-t-on que l'auteur d'une Doctrine des temps ait pu commettre une telle erreur? Il faut donc qu'il ne se soit pas réglé sur la liste des rois d'Argos; et comme il n'existe pas d'autre point connu de comparaison dans cette haute période de l'histoire Grecque, il aura compté les dix-sept générations d'après la liste des rois Énotriens, qu'il lisoit très-probablement dans l'ouvrage d'Antiochus de Syracuse, d'où cette partie des Antiquités Romaines est extraite.

La

La lacune laissée entre Énotrus et Italus ne se trouvant suppléée par aucun autre historien, je crois que c'est ici le cas de recourir aux moyens mathématiques.

Pour les créer, j'ai joint à la colonne deuxième de la succession des rois d'Argos la généalogie des deux dynasties successives de ces mêmes rois, jusqu'à la guerre de Troie, en dernier terme. J'ai ensuite ajouté latéralement à chaque règne le nombre d'années qu'il a duré, suivant Eusèbe : mais, ce chroniqueur n'ayant pas marqué les années de celui de Persée, je suppose que ce règne a duré cinquante-huit ans ; et cela, d'après les calculs de Cappel adoptés par Simson. Ainsi le total des années des règnes qui se sont succédé à Argos, depuis Phorbas, contemporain d'Énotrus, jusqu'à la prise de Troie, monte à quatre cent soixante-quatre ans, d'après la durée des successions.

Voyez *Canon chron. col. III.*

Simson, Chronic. ad annum mundi 2698.

Cela posé, le diviseur de cette somme, qui donnera à chaque génération comptée par Denys d'Halicarnasse pour l'époque d'Énotrus, le même nombre d'années qu'il assigne à chaque génération dans un autre endroit du même livre, fera connoître avec la plus grande probabilité le nombre de rois, et par conséquent de générations, qu'il comptoit entre la guerre de Troie et Énotrus contemporain de Phorbas, d'après les degrés de généalogie ascendante que l'historien a lui-même exposés.

Or, si l'on divise les 464 années des règnes d'Argos par 17, on aura pour résultat 27 ans 2 mois pour chacune des générations supputées par Denys d'Halicarnasse. Cet auteur n'ayant pu se régler d'après la liste des rois d'Argos, ainsi que je l'ai fait voir, ni probablement sur

aucune autre dynastie contemporaine, si ce n'est celle des rois Énotriens, j'en conclus que, dans l'espace compris entre Énotrus et la guerre de Troie, cette liste aura été de dix-sept rois, et que c'est pour cela que l'historien aura marqué dix-sept générations dans un espace qui ne comprend que quatre cent soixante-quatre ans, mais dont la durée est nécessairement la même pour les deux dynasties comparées.

Ce calcul est-il appuyé de quelque autre exemple dans le texte de notre auteur?

Si l'on compare l'époque qu'il assigne à la fondation de Rome, on verra qu'elle est aussi calculée en générations de vingt-sept ans; car il dit en un endroit, que cette ville fut fondée à la XVI.e génération après l'époque de la guerre de Troie; et, traduisant en nombre d'années, suivant Caton, il dit que Rome fut fondée quatre cent trente-deux ans après le temps de cette guerre; ce qui donne juste seize générations, à vingt-sept ans chacune.

Ant'q. Rom. lit. 1, pag. 36.

Idem, ibid. pag. 57, 59, 77.

Il résulte d'ailleurs de divers faits comparés une évaluation différente pour les générations comprises dans la généalogie des rois d'Argos entre Phorbas et la prise de Troie. Cet espace comprend quatorze générations réelles et une succession; mais, comme on doit y remarquer deux générations féminines, il n'existe vraiment dans cet espace que la valeur de treize générations et demie, parce que les chronologistes ne comptent les successions que pour moitié du temps des générations qu'ils considèrent comme complètes.

Or, pour connoître combien d'années comprend, en terme moyen, chaque génération des rois d'Argos entre

Phorbas et Agamemnon, il faut diviser 464 par 13 $\frac{1}{2}$, et l'on aura 34 ans 4 mois pour chacune. Ramenant ensuite la comparaison entre la dynastie des Énotriens et celle d'Argos, on en conclura qu'il y auroit eu sept ans deux mois de différence pour l'âge auquel on se marioit dans ces deux contrées durant la même période de temps. Or cette différence se trouve justifiée par la raison même des faits que Denys d'Halicarnasse a tirés des récits d'Antiochus de Syracuse.

La période qui comprend les deux dynasties des rois d'Argos et qui correspond à celle des rois Énotriens, ne présente que des règnes stables et réglés suivant les lois de la légitimité. Le règne même de Danaüs, qui interrompt les générations de père en fils, ne fut point une infraction à ces lois, puisque ses droits au trône furent discutés et reconnus publiquement. Ces princes régnèrent d'ailleurs dans des villes fondées depuis long-temps, et où, par conséquent, les lois et les usages participoient à la stabilité des affaires publiques.

Pausan. Corinth. cap. XIX, pag. 152.

La colonie d'Énotrus fut, au contraire, peu nombreuse à sa naissance; établie sur une terre étrangère, elle se trouva obligée de disputer pendant plus de quatre siècles le terrain aux naturels du pays. Il suffit donc d'avoir lu, dans le premier livre des Antiquités Romaines, le récit des guerres continuelles qui remplissent la période que nous examinons, pour comprendre tout l'intérêt que les rois Énotriens auront eu d'anticiper sur l'âge auquel le mariage étoit fixé dans la maison d'Argos. Cet âge étoit plus tardif, comme encore de nos jours, à raison du climat, dans les usages de la dynastie demeurée en Arcadie; mais

D.r Pouqueville, Voyage dans la Grèce, tom. III, pag. 527.

la nécessité d'accroître la population de la colonie, et de réparer les pertes que causoit une vie guerrière et hasardeuse, aura obligé en Italie d'anticiper l'âge du mariage, et, par conséquent, il faut compter moins d'années pour chaque génération.

Ces réflexions expliquent donc comment la dynastie des rois Énotriens a pu comprendre deux princes de plus que la dynastie d'Argos, dans le même espace de temps; et cette observation suffit pour préparer l'exposé des faits suivans.

De Thucyd. Histor. judicium, pag. 146, lin. 43.

Par une suite nécessaire de la perte de tant d'histoires anciennes qui n'existoient plus déjà du temps de Denys d'Halicarnasse, et de toutes ces histoires locales dont j'ai fait remarquer le caractère dans l'Examen de la véracité de ce grand historien, il ne reste qu'un très-petit nombre de faits, et sur-tout de généalogies Arcadiennes, qui puissent être assujettis à des calculs de chronologie. Il en est trois cependant qui s'élèvent jusqu'à Nyctime, et qui contiennent un nombre de degrés et de noms différens. Cette diversité même devient un caractère d'authenticité; car, si Nyctime a eu plusieurs enfans, chaque ligne, ayant eu chacun de ces enfans pour chef, a dû fournir des noms tout dissemblables : mais, entre deux suites de généalogies différentes, à quel caractère reconnoît-on celle qui doit servir à continuer la ligne que l'on veut compléter?

Le caractère est facile à saisir; il est donné par la liste que terminent les mêmes noms qui commencent le fragment qu'il s'agit de rattacher. Parmi les degrés de ces généalogies, s'il se trouve des fondateurs de villes, ces degrés, comparés aux dates que les auteurs assignent à

l'origine de ces villes, établiront des points fixes, parce que rien n'est moins contestable que les dates de ces fondations. Il a toujours régné entre les généalogies des fondateurs, les monumens de leurs tombeaux, les sacrifices anniversaires qui s'y faisoient perpétuellement, et encore au temps de Pausanias, une connexion de faits bien avérés qui n'ont pu être l'ouvrage d'aucune imposture.

Conf. *Pausaniæ Corinth. cap. XX, pag. 155; cap. XXII, pag. 160, 161; Attic. cap. XLII, pag. 105, 106; cap. XLIV, pag. 106; Arcad. cap. IX, pag. 616; cap. XVI, pag. 632; cap. XXXVI, pag. 674; cap. XLVIII, p. 693; Eliac. cap. V, pag. 386.*

La liste des fils de Lycaon, telle que Pausanias nous l'a transmise, contient vingt-quatre noms de fondateurs: mais on ne peut induire des récits de cet historien aucune époque bien assurée, si ce n'est pour ce qui concerne les fondations des villes de Tégée et de Psophis.

Suivant Pausanias et la tradition des habitans de Tégée en Arcadie, cette ville fut fondée par Tégéates, père de Gortys, fondateur de la ville de Gortyne en Crète. Cette dernière fondation datoit, suivant Eusèbe, de deux années après la colonie de Xanthus, fils de Triopas. Or, dans ses rapports avec la liste des rois d'Argos, le fondateur de Tégée, comme père de Gortys, contemporain de Xanthus fils de Triopas, appartient à la quinzième génération avant la prise de Troie. Il s'ensuit donc que l'époque de Nyctime, donné par Pausanias pour frère de Tégéates, et, par conséquent, d'Énotrus, ne peut être fixée plus bas que la quinzième, et huit générations plutôt que dans le système de la réduction de l'époque d'Énotrus.

Idem, Arcadic. cap. LIII, pag. 707.

Euseb. in Chronic. lib. II, pag. 74.

Arcadic. c. III, pag. 603.

Conf. *Hist. de l'établiss. des colonies Grecq. tom. I, pag. 188.*

Celle de Psophis ne peut être déterminée par une méthode aussi abrégée. Étienne de Byzance dit que le héros Psophis, qui la fonda, étoit fils de Lycaon; expression qui, comme on l'a vu, ne fournit pas toujours une époque sûre.

Steph. Byzant. verb. ΨΩΦΙΣ.

Il n'est d'ailleurs pas cité dans la liste incomplète d'Apollodore, ni dans celle de Pausanias; mais, suivant ce dernier, il fut le fondateur de Psophis d'Arcadie. Or c'est de cette ville Arcadienne que partit le fils de Dardanus pour aller fonder la Psophis de l'île de Zacynthe; comme c'est de cette dernière ville que partit la colonie de Sagonte en Espagne, suivant Tite-Live, Strabon, Silius Italicus, Appien. Pline nous donne avec précision l'époque de cette dernière colonie, qui fut conduite deux cents ans avant la guerre de Troie; c'est-à-dire, environ la sixième génération avant la même époque, qui est celle du règne de Persée fils de Danaé. Ce fait se combine parfaitement avec la part que prirent aux progrès de la fondation de Sagonte les Ardéates, qui reconnoissoient cette princesse pour fondatrice, suivant les traditions recueillies par Silius Italicus. Il est incontestable d'ailleurs que la Psophis d'Arcadie et celle de Zacynthe durent être fondées antérieurement à Sagonte; mais comment conciliera-t-on ces faits dans le système de la réduction des époques?

Pausan. Arcad. cap. XXIV, pag. 644.

Idem, ibid. pag. 645.

T. Livius, lib. XXI, cap. VII.

Strabo, lib. III, pag. 59.

Silius Ital. lib. I, v. 288.

Appian. Iberic. pag. 258.

Bocchus, apud Plin. Hist. nat. lib. XVIII, cap. XL.

Silius Ital. lib. I, vers. 291, 667.

Dans ce système, Nyctime appartient à la huitième génération avant la guerre de Troie, et précisément à la même époque où il faudroit placer le héros Psophis, considéré comme fils de Lycaon par Étienne de Byzance. Au contraire, suivant Pausanias et l'une des traditions que les Arcadiens avoient conservées de la suite de leurs rois, ce héros descendoit, à la septième génération, de Nyctime; mais, si l'on veut placer Nyctime à la huitième avant la guerre de Troie, comment la fondation de Sagonte auroit-elle pu dater de deux cents ans avant cette guerre, quand Psophis ne pourroit elle-même dater alors

que d'une seule génération avant cette époque? La ville de Sagonte auroit-elle donc existé avant la métropole dont elle étoit une colonie!

Si l'on se rapporte, au contraire, aux calculs résultant de la liste donnée par Pausanias, tous les faits se concilient. Nyctime se plaçant à la quinzième génération avant la guerre de Troie, les degrés de généalogie descendante suivront ainsi, d'après les traditions conservées par le même Pausanias: Périphètes, fils de Nyctime, suivra à la quatorzième génération; Parthaon, fils de Périphètes, à la treizième; Arista, fils de Parthaon, à la douzième; Érymanthus, fils d'Arista, à la onzième; Arrhon, fils d'Érymanthus, à la dixième; Psophis, enfin, fils d'Arrhon, à la neuvième. Il restera, dans cet ordre de faits, un espace de trois générations pour disposer l'époque de la fondation de Psophis en Arcadie par le héros de ce nom; celle de la Psophis de l'île de Zacynthe, par le fils de Dardanus; et celle de Sagonte en Espagne, par une colonie partie de cette seconde Psophis.

Pausan. Arcad. c. XXIV, p. 644. Voyez *le Can. chron. col. IV.*

Le scholiaste d'Euripide nous a conservé une troisième généalogie de Nyctime, qui concilie tous les faits avec les calculs de Denys d'Halicarnasse. On en a négligé et même décrédité l'emploi dans le Mémoire auquel je réponds: mais voici le texte du scholiaste:

« Pélasgus autochthone, Argien, fils d'Arestor, fils » d'Iasus; arrivant en Arcadie, civilisa les Arcadiens, » jusqu'alors sauvages, et fonda une ville, qu'il nomma » *Parrhasia*. Ayant épousé une femme du pays, qui a » donné le nom à la montagne, il en eut un fils nommé » *Lycaon*, qui fonda à *Parrhasia* l'*hieron* de Jupiter Lycéen.

Euripid. schol. ad Orest. v. 1647.

» Lycaon eut d'Orthonia un fils nommé Nyctime, auquel » il laissa la couronne, et sous le règne duquel *le cata-* » *clysme eut lieu.* Après lui, régna Doriée, fils d'Eicadius » et de Coronée ; celui-ci eut d'Argie, Parthin, qui eut » Archiloque, Cétée et Parus. Cétée eut de Stilbé, Cal- » listo. On dit que celle ci eut de Jupiter, Arcas, qui, » ayant régné sur le pays, le nomma *Arcadie.* Arcas épousa » Léanire, dont il eut Élatée, Aphidas et Azan. Entre » ceux qui régnèrent dans ce pays, Azan donna le nom » d'*Azanie* à un canton particulier. »

On remarquera que cette généalogie, conservée par un scholiaste très-ancien et très-estimé, présente, entre autres caractères d'authenticité, celui de fournir les noms de chaque épouse des rois d'Arcadie qu'elle comprend, mais sur-tout de se combiner parfaitement, dans les derniers degrés, avec la généalogie que Pausanias continue depuis Arcas, et qu'il prolonge sans discontinuité jusqu'à Agapénor, au temps de la guerre de Troie.

Biblioth. d'Apollodore, t. II, pag. 414.

Cependant le commentateur Français d'Apollodore la rejette, parce qu'en la suivant, dit-il, Arcas se trouveroit placé à deux générations seulement avant la guerre de Troie ; mais ce savant ne s'est donc pas aperçu qu'il ne raisonnoit sur ce point que dans le cercle de ses propres idées, et qu'il est d'autres moyens d'employer utilement des matériaux aussi précieux que cette généalogie.

Pour y parvenir, en me référant toujours à la liste des rois d'Argos, qui doit être considérée comme une tige commune à tous les rapports collatéraux, je m'appliquerai d'abord à rechercher quelle est l'époque juste du règne d'Arcas.

Le

Le vrai point de départ pour cette recherche consiste à remarquer qu'ayant été marié à la fille de Triopas, septième roi d'Argos, Polycaon, fils de Lélex premier roi de Messénie, appartient à la treizième génération avant la prise de Troie. Il eut pour successeurs, en ligne directe, Eurotas, Lacédémon, Amyclas. Or ce dernier roi, placé, dans l'ordre de cette descendance, à la dixième génération, donna sa fille en mariage à Arcas, lequel, comme contemporain d'Amyclas, roi de Lacédémone, date de la neuvième génération avant la guerre de Troie. Cette date importante dans la discussion de l'époque d'Énotrus, est confirmée par un autre synchronisme que fournit le même Apollodore. Suivant cet auteur, Sthénébée, fille d'Aphidas, fils d'Arcas, épousa Prœtus, treizième roi d'Argos, qui se trouve placé, dans l'ordre de sa succession, à la huitième génération, comme la petite-fille d'Arcas, que ce prince a épousée, se trouve à la septième.

Pausan. Messenica, cap. I, pag. 280.

Idem, Laconic. cap. I, p. 204.

Voyez *le Cau. chron. col. II, VI.*

Biblioth. d'Apollod. liv. III, chap. IX, §. I.

L'époque d'Arcas ne peut donc appartenir qu'à la neuvième génération avant la guerre de Troie, et non pas à la sixième, comme on l'a prétendu. Pour établir actuellement la généalogie ascendante de ce prince, voici les sources historiques des divers sentimens.

Suivant Eumélus, cité par Apollodore, et que probablement Pausanias aura suivi, Callisto auroit été fille de Lycaon; mais, suivant Asius, elle étoit fille de Nyctée. Suivant Phérécyde, et le scholiaste d'Euripide, dans le texte cité plus haut, elle étoit fille de Cétée; suivant Ariæthus, cité par Hygin, Cétée étoit fils de Lycaon, et apparemment dans le sens vague que j'ai déjà fait remarquer.

Ibid. liv. III, ch. VIII, §. 2.

Arcad. c. III, pag. 603.

Apollodor. ut suprà.

Pherecyd. apud eumdem, ibid.

Hygin. Poët. astronom. lib. II, cap. VI.

Pour tirer de ces témoignages quelques vérités historiques, malgré l'apparence des contradictions, il faut distinguer soigneusement, parmi les auteurs qui viennent d'être cités, les généalogistes proprement dits et les poètes. Les généalogistes indiquoient et calculoient réellement les degrés de descendance dans les dynasties. Les poètes, au contraire, ne s'astreignoient pas à cette méthode rigoureuse : ils ont donc pu dire que Cétée étoit fils et que Callisto étoit fille de Lycaon, comme on disoit *fils de Jupiter,* à toutes les époques de l'histoire Grecque.

On reconnoît aisément, dans le premier chapitre des Arcadiques, que Pausanias, en citant les poètes pour autorité, ne se régloit pas d'après des généalogies rigoureusement suivies. Le Pélasgus dont il parle d'abord, est évidemment Phégée, frère de Phoronée, et le même que l'Ézée de Denys d'Halicarnasse; car les premiers pas que ce Pélasgus fait faire aux Arcadiens vers la civilisation, et sur-tout l'usage du fruit du φηγός, ne conviennent bien qu'à Phégée, frère de Phoronée, fondateur de la ville de Phégée en Arcadie. Le titre de père de l'un des deux Lycaon l'identifie de nouveau avec l'Ézée auquel la généalogie rapportée par Denys d'Halicarnasse donne le même fils et les mêmes rapports de nom, comme je l'ai fait remarquer dans la première section de ce Mémoire. Pausanias est donc encore assez d'accord avec la chronologie fondée sur les générations, quand il place Nyctime à la troisième après ce Pélasgus : mais il confond absolument toute chronologie, quand il fait succéder Arcas immédiatement à Nyctime; car le fait ne pourroit être admis que dans le seul cas où il ne seroit contredit par aucun autre témoignage. Or la

Charax, Hellenicor. IV, apud Stephan. Byz. verb. ΦΗΓΕΙΑ.

généalogie bien détaillée qui nous a été conservée par le scholiaste d'Euripide, montre l'erreur que Pausanias a commise, quand il a supposé que Callisto étoit la propre fille de Lycaon, et qu'Arcas avoit succédé immédiatement à Nyctime.

L'auteur copié par ce scholiaste établit un intervalle de six générations entre Lycaon et Callisto : d'où il suit que cette princesse n'est pas au premier degré de Lycaon, comme Pausanias l'a dit ; et que Cétée n'est pas immédiatement fils de ce roi, ainsi que paroît le supposer Ariæthus, cité par Hygin, mais qu'il en descend à la cinquième génération. *Pausanias, Arcad. cap. III, pag. 603.*

L'époque d'Arcas étant incontestablement établie d'après les synchronismes que j'ai exposés plus haut, je me trouve donc autorisé à élever sur cette base les degrés de généalogie qui me conduiront, pour la troisième fois, à faire connoître l'époque de Nyctime, et par conséquent celle d'Énotrus son frère.

Si l'on fixe Arcas à la neuvième génération avant la prise de Troie, Callisto, sa mère, se trouvera placée à la dixième ; Cétée, père de cette princesse, à la onzième ; Parthin, à la douzième ; Doriée, à la treizième ; Eicadius, à la quatorzième ; Nyctime, enfin, et, par conséquent, Énotrus, à la quinzième ; ce qui correspond à l'époque assignée par Denys d'Halicarnasse d'après l'explication donnée précédemment, et ce qui confirme pleinement l'autorité de ses calculs motivés sur l'autorité des généalogies dressées par Phérécyde, dont il me paroît que la liste du scholiaste peut être considérée comme un fragment. Voyez *le Can. chron. col. V.*

Si, pour faire descendre l'époque de Nyctime plus bas

que la quinzième génération à laquelle ce nom s'élève par l'emploi de ce fragment de généalogie, l'on m'objectoit qu'Eicadius n'a pas régné après ce prince, mais que ce fut Doriée, je répondrois que le nom d'Eicadius doit être néanmoins conservé pour maintenir le degré de descendance qui intéresse la question principale. On pourroit m'objecter encore que, réunissant, ainsi que je l'ai fait, à la descendance d'Arcas, la généalogie ascendante qui m'est fournie par le scholiaste d'Euripide, il manque trois générations pour qu'Agapénor puisse avoir été contemporain de la guerre de Troie, comme cela est indispensable suivant Pausanias, de qui nous tenons les degrés inférieurs de cette généalogie.

Pausan. Arcad. cap. IV, p. 606.

La liste des rois d'Argos répond à cette difficulté; car, à partir d'Abas, contemporain d'Arcas, c'est-à-dire, de la neuvième génération avant la guerre de Troie, l'on ne doit compter que sept générations, à raison des quatre règnes de frères qui ne peuvent être comptés que pour la valeur de deux générations. Il ne reste donc à expliquer que l'espace d'une autre génération. Or, si l'on suppose qu'en Arcadie on aura suivi l'usage de ne se marier qu'à trente-sept ans comme à Lacédémone, ainsi qu'on le conclut des autorités combinées de Xénophon et d'Aristote, que M. Larcher a exposées avec une grande sagacité, il résultera que, chaque degré de la généalogie d'Énotrus descendant de quatre ans, sans qu'aucun des synchronismes qui s'y rattachent soit pour cela rompu, la seule différence d'une génération nécessaire pour atteindre à l'époque de la guerre de Troie disparoîtra.

Conf. *Xenophon. de Republ. Lacedæmon. c. I, §. 6.*

Aristot de Republ. lib. VII, pag. 4. 4.

Larcher, Hist. d'Hérodote, tom. VII, pag. 398.

On pourra m'objecter enfin que, la généalogie inter-

calée conduisant à élever Nyctime, Lycaon et Pélasgus, à peu près au même degré que les calculs de Denys d'Halicarnasse ont fixé, eu égard sur-tout au plus grand nombre d'années que comprenoient les générations en Arcadie, cette généalogie conduit aussi, par l'intermédiaire supérieur d'Arestor et d'Iasus, à reconnoître Argus pour chef de cette lignée, quoiqu'il ne corresponde qu'à la dix-septième génération. Charax donne, en effet, cette généalogie dans les mêmes termes que le scholiaste d'Euripide; et, suivant Charax, Ecbasus, dans lequel on reconnoît Iasus, étoit fils d'Argus. Il suivroit donc de là, dira-t-on, que Nyctime n'appartiendroit qu'à la douzième génération d'après les généalogies exposées par Apollodore.

Charax, ap. Stephan. Byz. v. ΠΑΡΡΑΣΙΑ.

Les savans qui pourroient me faire cette objection, ont considéré Agénor et Arestor comme un seul et même personnage, et Apollodore fait succéder Argus à Phoronée: mais, suivant Hellanicus, Iasus, Agénor (reconnu pour le même qu'Arestor) et Pélasgus, furent trois fils de Phoronée. Il résulte de là que les degrés supérieurs de la généalogie conservée par le scholiaste d'Euripide s'élèvent au temps même des origines d'Argos, comme le prouve encore une tradition conservée par Pausanias, et suivant laquelle Arestor avoit épousé Mycène, fille d'Inachus.

Apollod. l. II, cap. I, §. 2, 3.

Hellanicus, apud Eustath. in Iliad. III, pag. 384.

Pausanias, Corinth. cap. XVI, pag. 146.

Tout s'accorde donc ici pour fixer par autant de synchronismes les premiers et les derniers degrés de ce fragment de la généalogie de Nyctime.

En ajoutant à la suite d'Aphidas les quatre princes dont le dernier fut contemporain de la guerre de Troie, on obtient donc, par le moyen des générations portées à trente-

sept ans, une suite de rois dont les règnes correspondent bien à ceux de la liste de la dynastie d'Argos. Cette suite s'accordant avec celle des rois de Lacédémone, comme avec celle des rois d'Athènes, il résulte de toutes ces listes comparées que toute la période de l'histoire Grecque qui précède la guerre de Troie, se trouve alors fondée dans tous les degrés de ses rapports collatéraux; ce qui n'avoit encore été prouvé dans aucune autre dissertation.

Pour établir un accord parfait entre tous ces points d'une période soumise aux calculs précédens, il faut considérer encore le synchronisme de Nyctime et d'Ogygès, fondé séparément sur des bases différentes.

En prenant pour point de départ le synchronisme de Pandion II, et de Scyron, roi de Mégares, arrière-petit-fils de Lélex l'Égyptien, qui régna douze générations après Car, fils de Phoronée, suivant Pausanias, le règne de Cécrops s'élève à la onzième génération par le fait même du nombre des rois auxquels Pandion II a succédé : or, Cécrops ayant régné cent quatre-vingt-neuf ans après le temps d'Ogygès, suivant les auteurs d'après lesquels Jules Africain a réglé cette époque, le règne de cet ancien roi doit s'élever à la seizième génération, pour correspondre aux mille vingt ans avant la première olympiade de Corœbus, que Jules Africain a spécifiés d'après les auteurs plus anciens qu'il nomme.

Voyez *Can. chron. col. VII, VIII.*

Jul. African. apud Euseb. Præparat. evangel. pag. 489.

Le règne d'Ogygès ainsi fixé, le déluge arrivé dans la trente-septième année de son règne coïncide tellement avec le règne de Nyctime en Arcadie, que le compilateur d'Apollodore, confondant deux événemens de même nature, aura interpolé le texte en ajoutant de son chef que

le déluge de Deucalion arriva sous le règne de Nyctime, quoiqu'Apollodore ait probablement dit, comme l'auteur copié par le scholiaste d'Euripide, que *sous le règne de Nyctime le cataclysme eut lieu*. La méprise n'aura pas été sans exemple, puisque le Syncelle fait remarquer que Jules Africain l'avoit commise dans un résumé de faits.

Georg. Syncell. Chronogr. p. 71.

Après avoir satisfait, je le crois, à l'examen des objections contraires à l'autorité de Denys d'Halicarnasse, ramenons la question qui concerne l'époque de la colonie d'Énotrus, à des comparaisons plus générales et plus dégagées des difficultés de détail.

Un coup-d'œil jeté sur le Canon chronologique qui est annexé à ce Mémoire, suffit pour bien saisir ses rapports collatéraux avec la liste des rois d'Argos; mais ce Canon montre en même temps combien l'ordre des synchronismes incontestables se trouve interverti dans le système de la réduction des époques.

Comment, en effet, Sthénébée, fille d'Aphidas, placée à la quatrième génération avant la guerre de Troie, auroit-elle pu épouser Prœtus, fixé à la huitième? Comment Antimaque, petite-fille de Lycurgue, placée, dans le même système, à l'époque de la guerre de Troie, auroit-elle pu épouser Eurysthée, fixé à la quatrième génération antérieure à cette époque? Comment Arcas, placé à la sixième génération, auroit-il pu épouser Léanire, fille d'Amyclas, fixée à la neuvième génération, suivant sa descendance au quatrième degré de Polycaon, contemporain de Triopas? Voilà les premières contradictions qui résultent des synchronismes inconciliables avec le système de la réduction des époques.

Apollodor. lib. III, cap. IX, §. 1. Ibid. §. 2.

Can. chronol. col. I, II.

Ibid. col. V, VI.

Il en résulte bien d'autres de la chronologie comparée des anciennes colonies.

Antiq. Roman. lib. I, pag. 11.

Denys d'Halicarnasse dit, avec une assurance motivée sans doute sur les anciens faits coordonnés dans son livre *des Temps*, qu'aucune *flotte* ne s'étoit dirigée vers l'Europe occidentale avant celle d'Énotrus. Pausanias assure également, et d'après les calculs très-exacts qu'il dit en avoir faits, qu'aucune *flotte* n'étoit encore alors partie de la Grèce, ni de chez aucun peuple barbare, pour aller fonder une autre colonie avant celle d'Énotrus.

Arcad. cap. III, pag. 603.

Des assertions aussi formelles ne se justifient bien qu'autant que l'époque de ce roi appartiendra à la quinzième génération avant la guerre de Troie, dans la disposition de notre Canon : elles seroient, au contraire, démontrées fausses, si cette époque devoit descendre à la huitième génération ; car alors l'expédition d'Énotrus auroit été précédée de trois colonies dirigées par mer; savoir :

Strab. Geogr. lib. XIV, p. 673; lib. XVI, pag. 750.

La colonie de Tarse en Cilicie, conduite, vers l'an 1749 avant J. C., par Triptolème, fils du héros Éleusis, suivant Panyasis;

Apud Apollod. lib. I, cap. V, sect. II.

La colonie de Xanthus à Lesbos, vers l'an 1734;

Diodor. Sicul. l. V, c. LXXXI.

La colonie de Cydonie en Crète, par Gortys, fils de Tégéates, deux ans après la colonie de Xanthus, fils de Triopas, vers l'an 1732.

Pausan. Arcad. cap. LIII, pag. 707.

Euseb. Chronic. lib. II, pag. 74.

Est-il donc présumable que Pausanias ait ignoré ou négligé de considérer trois colonies venues *par mer*, et aussi célèbres que bien reconnues par les auteurs, lorsque, surtout, il assure qu'il ne prononce son opinion sur la plus grande ancienneté de la colonie d'Énotrus qu'après les calculs *très-exacts* qu'il dit avoir faits?

Conf. *Hist. critiq. de l'établiss. des colonies Grecq. tom. I, pag. 146, 183, 188.*

Le

Le troisième principe de contradictions né du système de la réduction des époques, résulte des traditions concernant l'antiquité comparée des villes du Péloponnèse.

Pausanias attribue la fondation de Lycosure à Lycaon, père d'Énotrus, et il ajoute que cette ville étoit la plus ancienne de toutes celles de la Grèce et des îles. Cette tradition se vérifie dans l'ordre des faits où Lycosure auroit eu pour fondateur le même Lycaon, qu'Acusilas et Phérécyde fixent à deux degrés de descendance de Niobé, fille de Phoronée; mais la même tradition ne peut se soutenir dans l'hypothèse du synchronisme de Lycaon et de Cécrops, placés tous deux à la neuvième génération avant la guerre de Troie.

Pausan. Arcad. cap. XXXVIII, pag. 678.

Acusilas, apud Apollodor. l. III, cap. VIII.

Pherecyd. apud Dionys. Antiq. Roman. lib. I, pag. 11.

En effet, suivant Charax, la fondation de *Parrhasia* en Arcadie étoit due à l'un des Pélasgus, descendant d'Argus au quatrième degré; ce qui fixe pour le moins la quatorzième génération avant la guerre de Troie.

Charax, apud Steph. Byzant.

Gortyne, autre ville d'Arcadie, reconnoissoit Gortys pour fondateur. Cette ville ne peut donc dater d'une antiquité moindre que la quatorzième génération avant la guerre de Troie, comme nous l'avons établi dans le cours de ce Mémoire.

Pausanias, ut suprà.

Plato, de Legibus, tom. II, lib. IV, p. 708.

Canon chron. col. VIII, n.° 14.

Enfin Colonides en Messénie, ville voisine de Lycosure, fut fondée par des Pélasges Cranéens, dont le conducteur Colænus, étoit, suivant Pausanias, l'un des rois autochthones et contemporains d'Actæus, prédécesseur de Cécrops. Hellanicus attribuoit la même origine à cette ville.

Pausan. Messen, c. XXXVI, pag. 365.

Attic. cap. II, pag. 7; c. XXXI, pag. 78.

Apud Schol. Aristoph. Avib. 873, et ex eo Phavorin.

Il résulte nécessairement de ces faits, que Gortyne, *Parrhasia*, Colonides, et non pas Lycosure, auroient été les

Canon chronol. col. VII, n.° 13.

plus anciennes villes de la Grèce. Je ne parle pas de Tirynthe, qu'un fils d'Argus avoit nommée ; ni de Pellène, fondée par un fils de Phorbas, suivant les récits mêmes de Pausanias.

Pausan. Corinth. c. XXV, pag. 169.
Achaïc. cap. XXVI, p. 593.

Le quatrième principe de contradictions résulte de la confusion qui s'établiroit dans les idées qui nous ont été transmises par cet auteur touchant les progrès que fit la civilisation sur deux régions si voisines que l'Arcadie et la Messénie.

Les défenseurs du système que je combats, ne font remonter qu'à la dixième génération les premiers linéamens de la civilisation de l'Arcadie, que les traditions recueillies par Pausanias attribuent à Pélasgus, père de Lycaon. Cependant, dès la treizième génération, Polycaon, fils de Lélex l'autochthone, avoit fondé *Andania*, entre autres villes de la même époque, en Messénie. Dès-lors les complémens de la civilisation s'opérèrent dans cette contrée par l'introduction des mystères des grandes déesses, qui y furent apportés d'Éleusis. Dès-lors Myles, frère de Polycaon, inventa les meules de moulin, qui portent encore son nom, différemment modifié, dans toutes les langues modernes. Dès-lors, Eurotas, son neveu, se rendit célèbre par de grands travaux destinés à resserrer le lit du fleuve de son nom. Les monumens en subsistent encore ; et ils sont de la construction qui convient à l'époque : c'est un fait avéré de nos jours.

Idem, Messen. cap. I, pag. 280.

Idem, Laconic. c. XX, pag. 260.
Id. ibid. cap. I, pag. 204.
Fourmont, Journal ms. p. 550.
Ed. Dodwell, A classical and topograph. Tour through Greece, t. II, pag. 400.

Tel fut donc en Messénie l'état de la civilisation, à partir de la treizième génération avant la guerre de Troie ; mais, si Pélasgus, père de Lycaon, ne doit dater que de la dixième, il faudra donc supposer que les Lycosuréens,

si voisins des limites de la Messénie, n'auroient appris à se bâtir des cabanes, à se coudre des tuniques de peaux crues, à faire succéder l'usage du fruit du hêtre à celui des racines sauvages et quelquefois vénéneuses, que plus d'un siècle après qu'on auroit cultivé le blé et cuit du pain, à cinq lieues seulement de la réunion de cabanes où les Arcadiens auroient mené une vie aussi misérable; et tout cela, nonobstant leurs relations continuelles avec les Messéniens, qui bâtissoient déjà des tours et des quais! Je m'arrête à ce labyrinthe de contradictions, laissant à d'autres le soin de faire remarquer encore comment Lycosure seroit devenue plus récente de cent cinquante ans qu'*Andania*.

RÉSUMÉ.

Pour défendre l'autorité de Denys d'Halicarnasse, relativement au point historique qui se trouve discuté dans ce Mémoire, je me suis appliqué, dans la première section, à montrer que la généalogie sur laquelle notre historien se fonde en assignant la colonie d'Énotrus à la dix-septième génération avant la prise de Troie, est tirée d'Acusilas et de Phérécyde.

J'ai montré que notre historien, loin de s'appuyer sur des époques isolées, avoit coordonné un grand corps de faits anciens dans sa *Synopsis* ou son livre *des Temps;* qu'en conséquence son autorité ne peut être considérée comme *unique*, et dénuée de toutes les discussions qu'on a droit d'exiger dans des matières d'aussi haute antiquité; et que, lors même que, pour trouver en défaut sa critique

et sa fidélité, on le taxe d'avoir cité un nom de prince inconnu dans toute l'histoire, la moindre recherche, pour peu qu'elle soit attentive, fait trouver le même nom dans les écrits de deux anciens auteurs; que ce nom est inhérent aux vestiges de l'ancienne nomenclature géographique de la région d'Italie sur laquelle Énotrus a régné, et de la contrée dont on le fait venir.

Après avoir exposé ces considérations générales, j'ai prouvé qu'on ne peut opposer à Denys d'Halicarnasse le synchronisme tiré d'Apollodore, sans se trouver obligé de convenir que ce synchronisme est détruit par le fait même de la connexité incontestable de son élément principal avec les degrés supérieurs d'une généalogie attestée par Acusilas dans le texte même d'Apollodore.

Quant à l'autorité de Pausanias, et à l'autre synchronisme objecté comme contraire au récit de Denys d'Halicarnasse, j'ai montré qu'il seroit aussi en contradiction avec d'autres faits rapportés par le même Pausanias, et qui sont de nature à obtenir une juste préférence; que, dans le cas même où le synchronisme de Lycaon et de Cécrops seroit reconnu pour certain, on n'obtiendroit pas la huitième, mais la onzième génération, pour époque de ces rois : ce que Simson et Rickius ont bien senti.

Pour rappeler, dans la seconde section, la discussion de l'époque d'Énotrus à des bases plus certaines qu'une généalogie de vingt-quatre ou de cinquante fils, dans laquelle on aura, je l'espère, distingué les degrés différens qui s'y trouvent confondus, j'ai confronté avec la liste des rois d'Argos trois généalogies qui ont élevé l'époque de Nyctime, et, par conséquent, d'Énotrus, à la même période

d'antiquité à laquelle les calculs de Denys d'Halicarnasse l'ont portée, suivant l'explication que j'en ai donnée.

Au moyen des synchronismes que j'ai fait remarquer entre les rois de Mégares et d'Athènes, l'époque de Cécrops s'est élevée à la onzième génération ; et l'on a vu comment, Pausanias ayant supposé que Callisto étoit immédiatement fille de Lycaon, ce prince, qui occuperoit alors le degré de Cétée dans mon Tableau, aura pu paroître contemporain de Cécrops. Or, en faisant usage de l'autorité de Phérécyde, et en la préférant, avec raison, à celle des poètes que Pausanias a suivis, on a vu, par le moyen d'un fragment de généalogie tiré probablement du même Phérécyde, comment l'époque d'Énotrus remonte à la quinzième génération ; ce qui confirme les résultats calculés que Denys d'Halicarnasse paroît avoir exprimés d'après une liste de dix-sept rois Énotriens, dont il aura compté chaque règne pour une génération.

Conduit enfin à rechercher dans laquelle des deux opinions contraires les faits indépendans de tout système se coordonnent le mieux, j'ai fait voir l'impossibilité de concilier, dans celui que je combats, les trois colonies expédiées par mer, et qui auroient précédé celle d'Énotrus, contre le témoignage formel des deux auteurs, dont les assertions ne peuvent subsister qu'autant que la colonie d'Énotrus restera fixée à la quinzième génération déterminée d'après la liste des rois d'Argos. Enfin je suis entré dans tous les détails des faits qui prouvent que l'époque de la civilisation primordiale de l'Arcadie, qu'on veut borner à la dixième génération avant la guerre de Troie, ne peut cadrer avec l'état avancé dans lequel se trouvoient les

institutions civiles de la Messénie et de la Laconie dès la treizième. D'où je conclus que l'autorité de Denys d'Halicarnasse est maintenue relativement à l'époque qu'il assigne à la colonie d'Énotrus, et que M. Larcher a judicieusement choisi cette époque pour base de tout son Canon chronologique.

P. S. L'auteur du Mémoire auquel je viens de répondre, a relevé avec raison *(page 200)* l'erreur que j'ai commise dans le Mémoire qu'il cite à cette page. Ce n'est point Antiochus de Syracuse ni Aristote, c'est Varron et Pausanias dont j'aurois dû rapporter les témoignages touchant les monumens Pélasgiques des colonies d'Énotrus et de Peucétius. On a vu comment j'ai réparé cette erreur et rempli cette obligation *(pag. 148 et suiv.)*

J'observerai, à mon tour, que le texte de Clément d'Alexandrie, commenté à la page 214 de ce volume, ne permet aucunement de supposer que l'ouvrage de Denys d'Halicarnasse *sur les Temps* ait été cité par Clément pour rien autre que ce qui précède immédiatement, dans le même texte, le nom de l'historien Grec : le reste est de Tatien, qui s'y trouve nommé, et tient à des idées particulières qui n'ont rien de commun avec le livre *sur les Temps.*

J'ai dû recourir aux raisons alléguées *(pag. 220)*, comme exposées dans l'Histoire critique de l'établissement des colonies Grecques *(tom. I, pag. 226)*; mais je n'y ai rien trouvé qui prouve que Pausanias soit tombé en contradiction. Il est évident que, ne traitant *(lib. VII, cap. II, p. 524)* que des colonies composées d'étrangers et de chefs étrangers, l'auteur Grec n'a point détruit en cet endroit l'antiquité qu'il attribue *(lib. VIII, cap. III, pag. 603)* à la colonie Arcadienne conduite par Énotrus Arcadien.

Je terminerai cette note en donnant comme une nouvelle preuve de ce que j'ai opposé *(page 183 de ce volume)* contre le système de l'origine sous-marine du volcan éteint d'Albano, et en faveur du rapport de ses éruptions avec les temps historiques et reculés dont j'ai traité, la découverte toute récente d'un cimetière antique retrouvé sous les laves sur lesquelles étoit fondée Albe-la-Longue; ce fait est des plus importans dans la critique de l'histoire. *Voyez* Annales encyclopédiques de Millin, année 1817, *tom. III, pag. 330.*

CANON CHRONOLOGIQUE POUR LA RECHERCHE DE L'ÉPOQUE D'ŒNOTRUS ET DE LA CIVILISATION DE L'ITALIE.

I. ÉPOQUE D'ŒNOTRUS, suivant le système du traducteur Français d'Apollodore.	DEGRÉS de génération.	ANNÉES AVANT J. C. suivant le traducteur Français d'Hérodote.	NOMBRE des années de règne suivant Eusèbe.	II. SUCCESSION DES ROIS D'ARGOS, suivant Tatien.	III. LIGNES DES DEUX DYNASTIES des rois d'Argos.	DEGRÉS de génération.	IV. ÉPOQUE D'ŒNOTRUS induite de sa ligne ascendante, de la fondation de Psophis par l'un de ses descendans, et de la date de celle de Sagonte.	V. ÉPOQUE D'ŒNOTRUS induite des synchronismes qui lient les degrés de sa descendance avec ceux de la succession des rois d'Argos.	DEGRÉS de génération.	VI. ÉPOQUE DE LÉLEX AUTOCHTHONE; synchronismes de sa descendance avec les rois d'Arcadie et les rois d'Argos.	VII. ÉPOQUE DE CÉCROPS, suivant deux synchronismes établis par Pausanias et Apollodore.	DEGRÉS de génération.	VIII. ÉPOQUE DE LÉLEX ÉGYPTIEN, et rapports latéraux de sa descendance.
				I.									
INACHUS.	20.	1986.	50.	INACHUS	INACHUS	20.	INACHUS	INACHUS	20.			20.	
				II.									
PHORONEUS.	19.	1926.	60.	PHORONEUS	PHORONEUS	19.	ÆZEUS PHORONEUS. (el PHEGEUS.)	PHORONEUS	19.			19.	
				III.									Douze générations après
NIOBE.	18.	1896.	35.	APIS	NIOBE, fille	18.	LYCAON, NIOBE, fille	NIOBE (10). IASUS. ARESTOR (11).	18.			18.	CAR, fils de Phoronée (26).
				IV.									ÉPOQUE D'ŒNOTRUS, induite de celle de Tegeates.
	17.	1866.	70.	ARGUS	ARGUS	17.	DEIANIRA. PELASGUS.	PELASGUS	17.			17.	
				V.									
	16.	1846.	54.	CRIASUS	PHORBAS	16.	LYCAON II, petit-fils de Niobé : (2).	LYCAON	16.		OGYGÈS (u)	16.	
				VI.									
	15.	1790.	35.	PHORBAS	TRIOPAS	15.	NYCTIMUS. ŒNOTRUS.	NYCTIMUS (h). ŒNOTRUS.	15.	Déluge d'Ogygès	PORPHYRION (32)	15.	TEGEATES, (a : a).
				VII.									
	14.	1742.	46.	TRIOPAS	AGENOR	14.	PERIPHETES (d)	EICADIUS	14.	LELEX, autochthone (o).	PERIPHAS (33)	14.	GORTYS (bb).
				VIII.									
	13.	1678.	21.	CROTOPUS	CROTOPUS	13.	PARTHAON	DORIEUS	13.	MYLES. POLYCAON (p).	COLÆNUS (v)	13.	
				IX.									
	12.	1625.	11.	STHENELUS	STHENELUS	12.	ARISTA	PARTHIN	12.	EUROTAS	ACTÆUS	12.	
				X.									
	11.	1572.	50.	DANAUS	GELANOR	11.	ERYMANTHUS	CETEUS	11.	LACEDÆMON	CECROPS (x)	11.	
				XI.									
PELASGUS.	10.	1520.	41.	LYNCEUS	DANAUS	10.	ARRHON	CALLISTO (i)	10.	AMYCLAS (q)	CRANAUS	10.	Déluge de Deucalion (cc).
				XII.									
LYCAON.	9.	1510.	23.	ABAS	HYPERMNESTRA, fille	9.	DARDANUS. PSOPHIS (e)	ARCAS (k)	9.	ARGALUS	AMPHICTYON	9.	
				XIII.									
NYCTIMUS. ŒNOTRUS.	8.	1498.	17.	Frères jumeaux. PROETUS	ABAS	8.	ZACYNTHUS (f)	APHIDAS (l)	8.	CYNORTAS	ERICHTHONIUS	8.	
				XIV.									
CALLISTO.	7.	1462.	31.	ACRISIUS	ACRISIUS	7.		ALEUS	7.	PERIERÈS (r)	PANDION	7.	LELEX, Egyptien.
				XV.									
ARCAS (a).	6.	1431.	58.	PERSEUS	DANAE, fille	6.	Fondation de SAGONTE en Espagne (gg)	LYCURGUS (m)	6.	ŒBALUS (s)	ERECHTHEUS	6.	CLESON.
				XVI.									
APHIDAS (b).	5.	1397.	8.	STHENELAUS	PERSEUS	5.		ANCÆUS	5.	TYNDAREUS	CECROPS II.	5.	PYLAS.
				XVII.									
ALEUS.	4.	1387.	43.	EURYSTHEUS	ALCÆUS	4.		AGAPENOR. ECHEMUS (n)	4.	TIMANDRA, fille (t)	PANDION II (y)	4.	SCIRON (dd).
				XVIII.			Migration PÉLASGIQUE d'Italie en Espagne.						
LYCURGUS (c).	3.			Frères. ATREUS	AMPHITRYON	3.			3.		ÆGEUS	3.	
			65.	XIX.									
ANCÆUS.	2.	1322.		Frères. THYESTA	HERCULES	2.			2.		THESEUS	2.	
				XX.									
AGAPENOR.	1.	1280.	15.	AGAMEMNON	TLEPOLEMUS	1.	ÉPOQUE DE LA GUERRE DE TROIE 1280 ANS AVANT J. C. (9)		1.		DEMOPHOON	1.	

RAPPORTS COLLATÉRAUX.

(a) Il devroit se trouver contemporain de Dardanus; col. IV, V, degr. 9.
(b) Comment sa fille auroit-elle épousé Prœtus? col. II, degr. 8.
(c) Dont la petite-fille auroit épousé Eurysthée; col. II, degr. 4.
(d) Seroit-ce le même roi que Périphas? col. VII, degr. 14.
(e) Fondateur de Psophis d'Arcadie (3), réputé fils de Lycaon (4), mais dans le sens vague que cette distance montre.
(f) Fils de Dardanus, et parti de la ville de Psophis d'Arcadie pour aller fonder celle de l'île de Zacynthe (5).
(g) Fondée, 200 ans avant la guerre de Troie, par des Zacynthiens (6). D'autres, partis d'Ardée, fondée par Danaé, fille d'Acrisius (7), vinrent après se réunir à la colonie de Sagonte (8).
(h) Sous le règne duquel un cataclysme eut lieu (11).
(i) Fille de Cétée, suivant aussi Phérécyde (12).
(k) Contemporain de Dardanus, père de Zacynthus (13); col. IV.
(l) Dont la fille épousa Prœtus; col. II, degr. 8 (14).
(m) Dont la petite-fille épousa Eurysthée; col. II, degr. 4 (15).
(n) Qui combattit contre Eurysthée, col. II, degr. 4, et épousa la fille de Tyndareus (16); col. VI, degr. 5.
(o) Confondu avec l'Égyptien de la colonne VIII, degr. 7 (31).
(p) Qui épousa la fille de Triopas; col. III, degr. 15 (17).
(q) Dont la fille fut mariée à Arcas; col. V, degr. 9 (18).
(r) Fils de Cynortas, et père d'Œbalus (19).
(s) Dont la fille épousa Persée; col. III, degr. 5 (20).
(t) Qui fut mariée à Echémus; col. V, degr. 4 (21).
(u) Mille vingt ans avant la première olympiade de Corœbus (22).
(v) Conducteur d'une colonie dans la Messénie (23).
(x) Cent quatre-vingt-neuf ans après le déluge d'Ogygès (24).
(y) Marié à la fille de Pylas; col. VIII, degr. 5 (25).
(aa) Frère de Nyctime; col. IV et V, degr. 15 (27).
(bb) Fils de Tégéates, et fondateur de Gortyne, deux ans après la colonie de Xanthus, fils de Triopas; col. III, degr. 15 (28).
(cc) Sous le règne de Cranaüs (29).
(dd) Marié à la fille de Pandion II; col. VII, degr. 4 (30).

ÉVALUATION ET RÉDUCTION
DES GÉNÉALOGIES ET DES SUCCESSIONS COMPARÉES.

En comparant les colonnes II, III, V, VI, il faut tenir compte, 1.° des deux règnes de frères qui abrégent celle des rois d'Argos; 2.° des trois générations féminines, et de l'interruption des générations réelles de la col. III; après quoi l'on observera, relativement aux colonnes V et VI, qu'à Lacédémone les générations étoient de trente-sept ans, comme, sans doute, en Arcadie, où, de nos jours encore, on se marie beaucoup plus tard qu'à Argos, à raison de la différence des températures. Les degrés des deux colonnes V et VI doivent donc descendre proportionnellement, à partir du premier, qui demeure fixe. La col. VII doit subir une réduction proportionnelle à celles des colonnes II et III, attendu qu'elle contient des successions de règnes assez courts. Il résulte alors de ces mouvemens, qu'Agamemnon, Tlépolème, Agapénor, Timandra et Démophoon deviennent contemporains, sans causer aucun déplacement du premier nom de chaque colonne.

Interruption de 7 générations dans le nouveau système.

Bisaïeule de Nyctime, et ancêtre de 16 générations à Alcmène, femme d'Amphitryon (1).

Succession conjecturée.

AUTORITÉS CITÉES À L'APPUI DE CE CANON.

(1) Diodor. lib. IV, p. 155. = (2) Dionys. Hal. *Antiq. Rom.* lib. I, p. 9. = Pausan. *Arcad.* cap. XXIV, p. 644. = (3) *Idem ibid.* = (4) Steph. Byz. ΨΩΦΙΣ. = (5) Pausan. *Arcad.* cap. XXIV, p. 645. = (6) Bocchus, ap. Plin. lib. XVI, cap. XL. = (7) Sil. Ital. lib. I, v. 661. = (8) *Ibid.* v. 291. = Tit. Liv. lib. XXI, cap. VII. = (9) Larcher, *Hérodote*, tom. VII, p. 352. = (10) *Ant. Rom.* lib. I, p. 9. = (11) Lycaonis atavi; dextrorsùm, ex Euripid. Schol. ad *Orest.* v. 1647. = (12) Apuds Apoll. Rhod. Schol. 269. = (13) Pherecyd. apud Apollod. lib. III, cap. VIII, sect. II. = (14) Apollod. lib. III, cap. IX, sect. I. = (15) *Ibid.* sect. II. = (16) Diodor. lib. IV, p. 182. = Apollod. lib. III, cap. X, sect. V. = (17) Pausan. *Messen.* cap. I, p. 280. = (18) Apollod. lib. III, cap. IX, sect. I. = (19) *Ibid.* c. X, sect. IV. = (20) Pausan. *Lacon.* cap. I, p. 204. = (21) Apollod. lib. III, cap. X, sect. VI. = (22) Hellanicus, Philochorus, apud Euseb. *Præpar. evang.* lib. X, cap. X, p. 489. = (23) Pausan. *Attic.* cap. XXXI, p. 78. = *Messen.* cap. XXXIV, p. 365. = (24) Jul. African. apud Euseb. *Præpar. evang.* p. 489. = (25) Apollod. lib. III, cap. XV, sect. V. = (26) Pausan. *Attic.* cap. XXXIX, p. 95. = (27) *Arcadic.* cap. LIII, p. 707. = (28) Euseb. *Chronic.* lib. II, p. 74. = (29) Georg. Syncell. p. 70. = (30) Pausan. *Attic.* cap. V, p. 13. = (31) *Hist. critique de l'établiss. des colonies grecques*, tom. I, p. 101, 108. = (32) Pausan. *Attic.* cap. XIV, p. 36. = (33) Anton. Liberalis, lib. I, cap. VI.

RECHERCHES

SUR

L'IMPROVISATION POÉTIQUE

CHEZ LES ROMAINS.

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

Lu le 31 Mai 1816.

L'IMPROVISATION poétique suivit à peu près chez les Romains la même marche que chez les Grecs ; soit que, selon l'observation d'Horace (1), la Grèce, vaincue par les armes et subjuguée par la force, ait obligé ses vainqueurs à reconnoître pour cet art, comme pour tous les autres, l'autorité de ses règles et de ses exemples; soit plutôt que les mêmes causes naturelles qui rendirent ce talent d'inspiration si commun parmi les compatriotes d'Homère, se soient reproduites avec de semblables effets chez ceux de Virgile. En effet, ce n'est pas seulement à l'époque où Rome se vit enrichie des dépouilles et des monumens de la Grèce, que l'improvisation y fut connue et cultivée : les applications de cet art y devinrent alors plus fréquentes et plus remarquables, mais elles n'y étoient pas nouvelles ni étrangères; et le commerce des

(1) *Græcia capta ferum victorem cepit, et artes*
Intulit agresti Latio. .....
Horat. Epistol. lib. II, ep. I, v. 156.

Grecs ne servit, ainsi que je le montrerai bientôt, qu'à développer chez les Latins un talent qui avoit dû se ressentir jusqu'à cette époque de l'imperfection de leurs autres études littéraires.

On retrouve des traces de l'improvisation dans tous les pays où la civilisation est peu avancée, et chez tous les peuples doués de quelque vivacité d'imagination : il est donc probable que, dans l'origine de leur société, les Romains cultivèrent ce genre de poésie. Mais, si cette raison générale ne suffisoit pas pour justifier la conjecture que j'avance, je pourrois l'appuyer de considérations particulières. On sait que le Latium dut aux diverses colonies Grecques qui s'y établirent en différens temps, les premiers principes de sa civilisation, et je puis ajouter, les élémens constitutifs de sa langue. Quelque obscurité qui entoure le berceau de Rome, il est impossible de ne pas reconnoître en elle une cité purement Grecque; et les mœurs, les institutions et les usages de ses habitans, aux époques où ils affectoient le plus de s'isoler des peuples appelés *barbares*, conservoient encore l'empreinte de cette origine étrangère. En supposant même, ce qui est contraire à toutes les traditions historiques, que les Romains n'aient rien emprunté des Grecs pour la formation de leur société, pourra-t-on méconnoître dans leurs premières productions littéraires l'esprit et le goût d'une autre école? Leurs pratiques religieuses n'étoient-elles pas exactement modelées sur celles du culte Hellénique? et de là ne devons-nous pas conclure que la poésie, dont les chants improvisés servoient dans la Grèce à exprimer ou à interpréter les volontés des Dieux, fut consacrée au même usage par

les

les Romains, sectateurs du même culte? N'est-ce pas des Grecs établis dans la partie méridionale de l'Italie, que les Latins reçurent les premières notions de l'art dramatique? et les farces grossières des Atellanes ne durent-elles pas rappeler dans les carrefours de Rome les scènes improvisées sur le tréteau de Thespis, et ces chants que, dans la joie des festins, les Romains consacroient aux louanges de leurs héros ou de leurs dieux domestiques, ne doivent-ils pas être assimilés aux *scolies* Grecques par la nature et la forme de leur composition? Comment les Romains, placés au centre de l'Italie, et les plus nouveaux, sous le rapport de la civilisation, d'entre tous les peuples qui l'occupoient, auroient-ils pu se défendre de l'empire ou du moins de l'influence que les Grecs y exercèrent dès les temps les plus reculés? et comment ce peuple, qui envoyoit ses législateurs copier les lois d'Athènes, n'eût-il pas aussi fidèlement imité dans ses poésies nationales le genre d'inspiration qui distinguoit la muse Attique?

Mais il est nécessaire de passer de ces considérations générales à des preuves plus directes. Cette faculté d'improviser, que les Grecs désignoient par les mots de δύναμις αὐτοσχεδιαστική, les Latins l'exprimoient par ceux d'*extemporalis facultas*, ou simplement par *extemporalitas*, d'où les Italiens modernes ont formé le nom qu'ils donnent à leurs poètes improvisateurs. Je trouve ces deux expressions employées par Suétone (1) pour signifier le talent

(1) Vit. August. §. 84 : *Quamvis non deficeret ad subita* extemporali facultate. — Vit. Titi, §. 3 : *Vel in orando vel in fingendis poëmatibus promptus et facilis ad* extemporalitatem *usque.*

d'inspiration, soit poétique, soit oratoire. Il dit, dans un endroit, qu'Auguste ne parla jamais à ses soldats sans avoir médité son discours, *quoiqu'il possédât au besoin la faculté d'improviser.* Ailleurs, il assure que Titus parloit avec une égale facilité les langues Grecque et Latine, et que *cette facilité, qui alloit jusqu'à l'improvisation, s'appliquoit dans les deux idiomes aux vers comme à la prose.* Je pourrois citer une foule d'autres exemples, mais ils trouveront plus convenablement leur place dans le cours de cette discussion; et les deux que j'ai rapportés suffisent, d'ailleurs, pour établir l'existence de l'improvisation chez les Romains, et le sens du mot qui la désigne.

Quintilien a consacré à l'improvisation un chapitre entier de ses *Institutions oratoires :* c'est le septième du livre X; il est intitulé, *de facultate dicendi ex tempore.* Dans ce chapitre, il s'attache à développer trois points principaux : combien cette faculté est utile et nécessaire, comment elle s'acquiert, et comment elle se conserve. Elle est, selon lui, le résultat le plus précieux comme le prix le plus brillant d'une longue application : *Maximus verò studiorum fructus est, et velut præmium quoddam amplissimum longi laboris.* C'est un don naturel, que l'étude perfectionne, que l'exercice entretient et développe : *Facultatem extemporalem à parvis initiis paulatim perducemus ad summam, quæ nec perfici nec contineri, nisi usu, potest.* On ne peut douter, d'après l'objet et le plan de l'ouvrage de Quintilien, qu'il ne s'agisse principalement ici de l'improvisation oratoire : mais il n'exclut pas de ses préceptes l'improvisation poétique; il marque même expressément que les règles qu'il donne pour la première s'appliquent également à la seconde,

et il se fonde sur les nombreux modèles que la littérature Latine a produits de l'une et de l'autre : *Cùm hanc facilitatem non in prosa modò multi sint consecuti, sed etiam in carmine.* Ce témoignage, dont je ferai encore plus d'une fois usage, achève de mettre hors de doute l'existence du fait que je me suis proposé d'examiner. Tâchons maintenant de suivre et de marquer, dans l'ordre des temps, les divers genres de poésie sur lesquels s'exerça l'improvisation des Romains.

Je ne m'arrête point aux premiers essais de la poésie Latine, à ces vers des *Saliens* institués par Numa, dont il ne restoit qu'un souvenir confus du temps de Quintilien (1), et que la nature même de ces vers indique avoir été produits au gré d'une inspiration soudaine. Les hymnes ou chansons que chantoient les anciens Romains dans leurs banquets, et dont Cicéron regrettoit si vivement la perte (2), se distinguoient sans doute par le même genre de mérite : elles avoient pour objet de perpétuer la mémoire des actions héroïques, et d'entretenir parmi les hommes de la génération présente la noble ambition d'égaler les vertus du temps passé. Chacun des convives devoit, à son tour, et selon son rang, faire preuve de ce talent vraiment patriotique; et ces chants étoient ordinairement accompagnés des sons de la flûte. Malgré le peu

(1) Lib. I, cap. XVII : *Versus quoque Saliorum.... quæ cùm omnia sint à Numa rege instituta, faciunt manifestum ne illis quidem qui rudes ac bellicosi videntur, curam musices, quantam illa recipiebat ætas, defuisse.*

(2) Cicero, Tusculan. l. I, c II : *Quanquam est in Originibus, solitos esse in epulis canere convivas ad tibicinem de clarorum hominum virtutibus.* Lib. de claris oratorib. §. 19 : *Utinam exstarent illa carmina quæ multis seculis ante ætatem suam in epulis esse cantitata à singulis convivis de clarorum virorum laudibus, in Originibus scriptum reliquit Cato!*

de notions qui nous en restent, ils rappellent évidemment les *scolies* des Grecs ; et je pense que les considérations où je suis entré à l'égard de ces dernières, peuvent s'appliquer aux chansons de table des Romains.

Le peuple de Rome antique paroît avoir possédé, comme celui de Rome moderne, la plus brillante faculté du génie poétique, celle de produire des vers au gré de toutes les circonstances qui peuvent en inspirer. Mais c'étoit surtout dans des occasions solennelles, telles que les fêtes publiques et les triomphes, que ce talent se montroit avec le plus d'éclat. Dans la description que fait Denys d'Halicarnasse du premier triomphe de Romulus (1), cet historien marque que l'armée accompagnoit le char du général en chantant des hymnes nationaux en l'honneur des Dieux, et *en célébrant le courage du héros par des vers improvisés.* Le même auteur entre dans des détails encore plus précis, à l'occasion des jeux institués, l'an de Rome 257, en vertu d'un vœu du dictateur Posthumius ; et ce passage, que je vais rapporter en entier, nous apprend à-la-fois, et combien l'improvisation étoit ancienne chez les Romains, et de qui ils en avoient emprunté l'usage. Denys, après avoir dit que l'analogie des usages des Romains avec ceux des Grecs n'éclate pas seulement dans la forme des danses et des chants qu'on employoit chez les deux peuples à ces sortes de cérémonies, mais encore dans les jeux grossiers d'une licence effrénée, ajoute : Après les chœurs des soldats armés, marchoient en pompe les chœurs qui rappeloient par leurs attitudes et par leurs

Dionys. Halic. Antiq. Roman. lib. VII, p. 475-479.

(1) Dionys. Hal. *Antiq. Roman.* lib. II, pag. 102 : Θεὸς π ὑμνῆσα παῖδιοις ᾠδαῖς, καὶ τὸν ἡγέμονα κωδαίνεσα ποιήμασιν αὐτοχεδίοις.

mouvemens la danse *sicinnis* des Grecs (1). Ces chœurs étoient composés d'hommes habillés en silènes ou en satyres, qui parodioient d'une manière burlesque et plaisante les mouvemens graves et sérieux. On pourroit presque induire de là que les chants qui accompagnoient ces danses étoient improvisés, comme ceux des personnages qui remplissoient dans les fêtes des Grecs le rôle des satyres. En effet, l'imitation étant complète dans tout le reste, il est permis de croire que les Romains n'avoient point négligé ce dernier trait de ressemblance. Denys d'Halicarnasse poursuit : La forme des triomphes, chez les Romains, montre combien étoient anciennement usités parmi ce peuple ces jeux d'une licence satyrique. On permet aux personnes qui accompagnent le char de victoire, d'attaquer avec les traits du ridicule les personnages les plus illustres et les généraux eux-mêmes, comme autrefois cela se pratiquoit à Athènes; et maintenant *ils chantent des poèmes improvisés* (2). Voila un témoignage clair et précis, qui ne permet plus de contester l'induction que j'ai tirée plus haut, et qui me dispense d'alléguer ou même de chercher d'autres autorités. Je remarquerai seulement que Plutarque faisoit sans doute allusion à cet usage, lorsque, parlant du triomphe de Paul-Émile, il dit que l'armée *chantoit des poésies nationales, entremêlées de ridicule, ou des péans composés en l'honneur de sa victoire* (3). Des passages de Pline[a], de Dion[b], de

[a] *Plin. lib. XIX, cap. VIII.*

[b] *Dion, XLIII.*

(1) C'étoit une sorte de danse militaire (Hesych. *hâc voce*).

(2) Νῦν δὲ ποιήματα ᾄδουσιν αὐτοχέδια (*idem, ibid.*).

(3) Plutarch. *in Paul. Æmil. §. 22:* Τὰ μὲν ᾠδάς τινας πατρίους ἀναμεμιγμένας γέλωτι, τὰ δὲ παιᾶνας ἐπινικίους.

Martial[a], de Suétone[b], de Tite-Live[c] et de Tacite[d], ne peuvent s'interpréter que de la même manière. Cependant deux érudits modernes, qui ont écrit, sur les triomphes des Romains, des traités fort étendus et qui paroissent fort exacts, Bulengerus[e] et Modius[f], n'ont parlé ni l'un ni l'autre de ces chants improvisés qui faisoient un des principaux agrémens de ces fêtes patriotiques.

[a] *Martial. lib. I, epigramm. 5; et lib. VII, epigr. 7.*

[b] *Sueton. in Julio, §. 49.*

[c] *Tit.-Liv. lib. III, cap. XXIX; lib. IV, c. LIII.*

[d] *Tacit. Annal. l. IV, c. XXXIV.*

[e] *Buleng. Antiq. Græc. tom. XI, pag. 862-959.*

[f] *Modius, ibid. pag. 966 - 1072.*

Denys d'Halicarnasse dit encore (1) que les mêmes jeux se pratiquoient jusque dans les pompes funèbres, et surtout aux funérailles des gens riches et puissans. Enfin il assure, comme un fait constant et indubitable, que l'usage des danses et des chants satyriques à Rome, y étoit venu de la Grèce, et non pas des peuples barbares habitans de l'Italie. On ne peut supposer, d'après la haute antiquité qu'il assigne lui-même à cet usage, que les Romains l'eussent emprunté des colonies de la grande Grèce, avec lesquelles ils ne commencèrent à avoir quelque commerce qu'à une époque assez récente. Il faut donc en chercher l'origine dans les premières colonies Grecques qui vinrent civiliser le Latium. C'est ce que Virgile indique, en désignant les Troyens comme les auteurs des plus anciennes poésies Latines :

Virgil. Georgic. lib. II, v. 385, et Servius ad h. l.

> *Necnon Ausonii, Trojâ gens missa, coloni*
> *VERSIBUS INCOMPTIS ludunt, risuque soluto.*

Servius, dans sa note sur ces vers, dit qu'il faut entendre ici les *vers Saturnins*, sorte de poésie vulgaire qui ne consistoit pas en un mètre déterminé, mais en un simple

(1) *Voyez*, sur les déclamations dans les fêtes de toute espèce, une note du *Salluste* du Pr. de Brosses, *tom. I, pag. 376.*

chant accommodé au rhythme. Il est fréquemment question, dans les auteurs Latins, de ces vers Saturnins, dont le nom seul indique la haute antiquité, et que les meilleurs critiques modernes croient avoir été généralement produits par improvisation : tel étoit le sentiment de Vossius (1), de Casaubon (2) et de Dacier (3). Varron et Festus disent que ce fut en vers nommés *Saturnins* que Faune et la bonne déesse rendirent leurs oracles (4); usage qui prouve encore que ces vers étoient ordinairement improvisés. Dans la suite, on se servit du vers Saturnin pour écrire l'histoire nationale. J'en trouve la preuve dans des vers d'Ennius, que Cicéron nous a conservés :

De claris oratoribus, sive Brutus, §. 18, 19.

> *. . . . . Scripsere alii rem*
> *Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant,*
> *Cùm neque musarum scopulos quisquam superârat,*
> *Nec dicti studiosus erat. . . . . .*

Ennius, dans les vers que je viens de citer, avoit principalement en vue Nævius; et c'est ce qui fait dire plus bas à Cicéron, en parlant de ce dernier : *Illius quem in vatibus et Faunis enumerat Ennius.* On voit donc que, dans l'absence des règles et des modèles de l'art poétique, les vers Saturnins, qui avoient été originairement improvisés, furent appliqués à des sujets graves et importans par des hommes, tels que Nævius, qui ne manquoient pas de talent. Horace nous apprend que le mètre Saturnin ne

(1) *De Arte poëtica*, cap. XIII, §. 1.

(2) Casaubon, *de Satir. Roman.* lib. II, cap. I, pag. 177 : *Hæc nempe erant adhuc nascentis Romanæ poëseos primordia, et quæ vocari ab Aristotele αὐτοσχεδιάσματα observabamus.*

(3) *Académ. des inscript.* tom. II, pag. 192.

(4) Festus, voc. *Saturnii*; Varro,

tomba en désuétude que lorsque les arts de la Grèce eurent pénétré dans le Latium (1); mais il ajoute immédiatement que le peuple conserva long-temps encore après, et conservoit même dans le siècle où il écrivoit, des restes de ces anciennes habitudes.

Aux vers Saturnins succédèrent les vers Fescennins, qui paroissent avoir eu la même nature et la même origine. C'est du moins l'induction que présentent ces vers d'Horace:

Epistol. lib. II, ep. I, vers. 139 et sqq.

Agricolæ prisci, fortes, parvoque beati,
Condita post frumenta, levantes tempore festo
Corpus et ipsum animum spe finis dura ferentem,
Cum sociis operum, et pueris, et conjuge fida,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant,
Floribus et vino genium memorem brevis ævi:
Fescennina *per hunc inventa* licentia *morem*
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

C'étoient des poésies rustiques, composées au sein du désordre et avec toute l'ivresse des fêtes villageoises, dans lesquelles des laboureurs, pleins de joie et de vin, se tournoient mutuellement en ridicule. On ne peut douter, d'après cela, que les vers qu'ils débitoient ainsi alternativement, ne fussent improvisés; et s'il restoit quelque incertitude sur les expressions d'Horace, elle seroit entièrement détruite par le témoignage clair et précis de Tite-Live. Cet historien, décrivant les progrès de la satyre Romaine, dit que les vers prononcés par ses premiers auteurs, ou plutôt par ses acteurs, car ces deux qualités

Tit.-Liv. Hist. Rom. lib. VII, cap. II, §. 4.

de Ling. Latin. lib. VI, cap. III: *Ita ut Faunus et Fauna sint in his versibus quos vocant* Saturnios, *locuti.*

(1) *Epistol.* lib. II, ep. I, v. 157:

..... Sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius *.....*
..... Sed in longum tamen ævum
Manserunt hodieque manent vestigia ruris.

étoient alors confondues, que ces vers, dis-je, ne ressembloient point aux anciens vers Fescennins, qui étoient composés au moment même, et qu'on se jetoit alternativement : *qui, non, sicut antè, Fescennino versui similem* (1), compositum temerè *ac* rudem *alternis jaciebant.* Aussi les mêmes critiques dont j'ai rapporté plus haut l'opinion relativement à la nature des vers Saturnins, étendent-ils la même observation à cette seconde espèce de poésie. Les succès qu'elle avoit obtenus dans les réunions champêtres, la produisirent bientôt sur le théâtre de la ville, où elle ne fut pas moins favorablement accueillie, tant qu'elle sut se contenir dans les bornes d'une raillerie plus divertissante que chagrine; *lusit amabiliter*, selon l'expression d'Horace. Mais un jeu innocent ne tarda pas à dégénérer en une licence effrénée, et les traits de la plus violente satyre pénétrèrent jusque dans les maisons les plus respectables; je ne fais encore que traduire ou interpréter le témoignage d'Horace :

> .....*Jam sævus apertam*
> *In rabiem verti cœpit jocus, et per honestas*
> *Ire domos, impunè minax.*

Il fallut alors que le zèle des magistrats protégeât le repos et l'honneur des particuliers contre les atteintes d'une poésie licencieuse; et une loi fut portée, l'an de Rome 292, contre toute personne qui, au moyen de ces vers satyriques, essaieroit de nuire à la réputation d'un citoyen. Horace indique (2) l'existence de cette loi, dont

(1) Ce passage est altéré. *Voyez* les notes dans l'édition de Drakenborch, *tom. II, pag. 472-473.*

(2) *Epistol.* lib. II, ep. 1, v. 152: .....*Quinetiam lex Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam Describi.*

Augustin. de Civitat. Dei, lib. II, cap. IX.

S. Augustin nous a conservé le texte, qu'il avoit extrait du IV.e livre de la *République* de Cicéron; et beaucoup d'autres auteurs en ont également fait mention.

Cicero, Tusculan. sub init. — *Arnob. lib. IV; Commentat. Horat. in Epist. ad August. et schol. Persii ad satyr. I; Quadrio, t. IV, pag. 38.*

Cette sévérité des magistrats produisit les heureux effets qu'on en avoit attendus. Les poètes, forcés, par la crainte des châtimens, de se soumettre au joug des bienséances, ne durent plus qu'à leur talent les succès qu'ils n'avoient auparavant obtenus que de leur malignité :

> ..... *Formidine fustis*
> *Ad benè dicendum delectandumque redacti.*

Depuis cette réforme il paroît que les vers Fescennins ne furent plus employés que dans les *chants nuptiaux*, sorte de poésie qui, par son objet et par sa nature, se prêtoit plus aisément à la licence inséparable de ces vers. Effectivement, Festus, recherchant l'origine du nom de *Fescennin*, dit : *Fescennini versus, qui canebantur in nuptiis, ex urbe Fescennina dicuntur allati, sive ideò dicti quia* fascinum *putabantur arcere.* Cette dernière étymologie ne me paroît guère probable, d'autant plus que Servius rapporte uniquement l'opinion qui faisoit dériver de Fescenninum le premier usage des vers nuptiaux : *Fescenninum, ubi nuptialia inventa sunt carmina;* et cet usage est suffisamment attesté, dans les temps plus modernes, par les témoignages de Catulle (1), de Sénèque (2), et de Pline (3), auxquels on peut encore ajouter d'autres passages recueillis par Pitiscus. Cependant

Festus, voc. Fescennini.

Servius ad Æneïd. lib. VII, vers. 695.

Pitisc. Lexicon, t. II, pag. 776.

(1) Catull. carm. n.° LXI, v. 126 : *Nec diù taceat procax Fescennina locutio.*

(2) Senec. Controvers. VII, 6 : *Inter nuptiales Fescenninos.*

(3) Plin. lib. XV, c. XXII : *Nuces juglandes, quanquam et ipsæ nuptialium Fescenninorum comites.*

l'emploi originaire du vers Fescennin, qui étoit de répandre les traits de la satyre personnelle, ne se perdit pas entièrement à Rome. Les poètes, dans leurs productions publiques, étoient obligés de se conformer à l'ordre établi; ce qui ne les empêchoit pas de harceler furtivement par des épigrammes clandestines leurs rivaux et leurs ennemis : Macrobe cite des vers Fescennins composés contre Pollion par l'empereur Auguste.

Macrob. Saturnal. lib. II, cap. IV.

Mais le peuple, toujours plus attaché à ses habitudes et moins obligé à respecter les bienséances, retint plus longtemps l'usage des vers Fescennins, appliqué à des luttes satyriques de poésie improvisée. Nous voyons par un passage d'Horace (1), que les vendangeurs, à la faveur de la licence que cette fête autorisoit, se plaisoient à harceler les passans, ou à répondre à leurs provocations par ces sortes de vers. Je ne sais encore si le même auteur n'a pas voulu parler de la même espèce de poésie dans cet endroit de son voyage à Brindes où il décrit le matelot et le voyageur qui chantent alternativement, et comme par suite d'un défi, leur maîtresse absente :

Horat. Serm. lib. I, satyr. V, vers. 17.

. . . . . Absentem cantat amicam
Multâ prolutus vappâ nauta, atque viator
Certatim.

Mais il est certain que les anciens bergers Romains avoient la coutume de se provoquer à des combats de poésie improvisée; et ce fut probablement de cette pratique, encore usitée de son temps, que Virgile emprunta l'idée de plu-

(1) Horat. *Satyr.* lib. I, sat. VII, vers. 28:

Tum Prænestinus salso multùmque fluenti
Expressa arbusto regerit convicia, durus
Vindemiator et invictus, cui sæpè viator
Cessisset, magnâ compellans voce cucullum.

sieurs de ses églogues, qui la constatent, ou du moins qui la supposent. Quand Horace invite Virgile à venir le voir à sa campagne, il lui dit qu'il pourra y entendre les bergers chanter alternativement des vers, et réjouir par leurs concerts le dieu des troupeaux de l'Arcadie. Virgile, ce peintre si fidèle des mœurs pastorales, n'eût sans doute pas si souvent reproduit dans ses idylles des défis de poésie entre des bergers, s'il n'en avoit pas trouvé de nombreux exemples dans les habitudes de son siècle et de son pays; c'étoient des idées familières à ses lecteurs, et non de serviles imitations de Théocrite. Dans la III.e églogue du chantre de Mantoue, nous voyons deux bergers qui se disputent le prix du chant en présence d'un juge qu'ils ont choisi eux-mêmes, et qui s'attaquent alternativement :

Horat. Od. lib. IV, od. 12, vers. 9 et sqq.

Alternis dicetis; amant alterna Camœnæ.

Cette espèce de poésie s'appeloit *amœbæum carmen;* et Servius en décrit ainsi les lois : *Amœbæum autem est, quoties ii qui canunt, et æquali numero versuum utuntur, et ita se habet ipsa responsio, ut aut majus aut contrarium aliquid dicat.* Et plus bas, le même commentateur s'exprime en ces termes: *In amœbæo enim carmine difficilior pars respondentis est : qui non pro suo arbitrio aliquid dicit, sed aut majorem aut contrariam format responsionem.* Je ne parle pas de la définition donnée par M. Heyne, parce qu'il ne peut faire autorité sur ces matières, et que, d'ailleurs, il ne fait que reproduire en d'autres termes les mêmes idées qui se trouvent dans Servius. On conçoit, d'après cela, que de pareils vers ne pouvoient être qu'improvisés, puisque celui des deux interlocuteurs auquel étoit assigné le second rôle, soit par

Servius ad Virgil. eclog. III, vers. 28.

Idem, ibid. ad vers. 59.

Argument. ad eclog. III.

la voie du sort, soit par la décision de l'arbitre, étoit obligé de se conformer au rhythme choisi par son adversaire, de renfermer sa pensée dans un nombre égal de vers, et de suivre la marche qui lui étoit tracée; toutes choses qui excluent nécessairement la préméditation. Il est donc impossible de ne pas voir dans ces luttes poétiques, si fidèlement décrites par Virgile, l'existence de l'improvisation.

Nous retrouvons dans d'autres églogues du même poète les mêmes images, et, par conséquent, de nouvelles preuves à l'appui de l'induction que j'ai tirée. La v.^e^ églogue nous offre deux bergers :

.....boni quoniam convenimus ambo,
Tu calamos inflare leves, ego dicere versus;

et le talent attribué à l'un d'eux ne sauroit être autre que celui d'improviser des vers. La vii.^e^ églogue roule encore toute entière sur un combat entre deux bergers, Corydon et Thyrsis, qui se disputent également le prix du chant :

Ambo florentes ætatibus, Arcades ambo,
Et cantare pares, et respondere parati.

Ce dernier vers indique assurément la faculté de produire sur-le-champ des vers en réponse à ceux qu'on vient d'entendre. Le juge du combat donne le signal et prescrit l'ordre de cette lutte poétique :

Alternis igitur contendere versibus ambo
Cœpêre; alternos Musæ meminisse volebant.
Hos Corydon, illos referebat in ordine Thyrsis;

et sur ce dernier vers, qui désigne si clairement l'improvisation usitée en pareil cas, Servius rappelle les règles qu'il a données plus haut de la poésie *amœbée* ou alter-

native. L'églogue suivante présente encore un combat de deux bergers, *quos est mirata juvenca certantes;* mais ici la forme est différente. Ce sont deux poèmes d'une étendue considérable et de genres divers, et non pas des répliques courtes et uniformes que les concurrens s'opposent l'un à l'autre. Au reste, ces deux manières étoient également dans les lois du poème *amœbée;* et la dernière prouve de plus que l'improvisation, qui faisoit l'essence de ce poème, s'appliquoit quelquefois, comme dans le cas précédent, à des sujets de longue haleine. Les conséquences que j'ai tirées de tous ces faits, ne me sont pas particulières. Un auteur Anglois, M. Holdsworth, qui a écrit des *Remarques et* des *Dissertations sur Virgile*, et qui, par ses voyages en Italie, avoit été à portée de vérifier l'exactitude des récits de ce poète, au moyen de la comparaison avec les mœurs locales, fait sur la VII.e églogue les observations suivantes, que je traduis fidèlement : « Cette églogue, ainsi que la troisième, » semblent être une imitation de la coutume où étoient » autrefois les bergers de se faire des défis de poésie im- » provisée. Au moins, c'est une peinture très-rapprochée » des improvisateurs actuels de l'Italie, qui, en ce pays, » et particulièrement en Toscane, sont peut-être plus nom- » breux que les autres espèces de poètes : ils sont, dans les » réponses, d'une promptitude surprenante, *respondere pa-* » *rati*, et opposent alternativement octave à octave, ou » discours à discours :

Remarks and Dissertations on Virgil, &c. London, 1768, in-4.°

Alternis dicetis; amant alterna Camœnæ.

» Dans ces deux églogues, le second interlocuteur semble » obligé de suivre le tour de pensée employé par le pre-

» mier; de même qu'à présent le second improvisateur est » obligé d'adopter la rime du premier. A Florence, j'ai » entendu dire qu'ils faisoient ainsi des comédies impro- » visées. »

Ces derniers mots me conduisent naturellement à parler de l'origine de la poésie dramatique chez les Latins, qui fut également, comme chez les anciens Grecs et chez les Toscans modernes, une suite et une conséquence de ces luttes poétiques en vers improvisés. Le spectacle qu'elles donnoient au peuple étoit trop agréable, et la malignité publique, forcée, par la loi dont j'ai parlé plus haut, de se contenir dans les bornes d'une certaine décence d'expressions, trouvoit trop aisément à se satisfaire au moyen de ces scènes divertissantes, pour que cette conséquence ne nous paroisse pas aussi certaine qu'elle est naturelle. Aussi la première forme de la satyre Romaine, telle qu'elle nous est décrite par Tite-Live, fut-elle immédiatement dérivée de l'usage antique des défis de poésie improvisée; et les Latins n'eurent besoin que d'un prétexte ou d'un exemple étranger pour perfectionner des jeux dont la pratique leur étoit depuis long-temps familière. Des baladins Toscans, qui, sans débiter des vers, et sans représenter aucune scène d'imitation, dansoient au son de la flûte, en formant, à la manière de leur pays, des mouvemens et des attitudes agréables, donnèrent à la jeunesse de Rome l'idée d'un spectacle qui prit bientôt entre ses mains une forme différente. Ces jeunes gens s'exercèrent à se tourner mutuellement en ridicule par des vers improvisés et avec des gestes analogues au sens des paroles. Telle fut l'origine de la satyre Romaine; et je n'ai fait en cela que traduire

le témoignage de Tite-Live (1). Je ne crois pas que les expressions, *inconditis inter se jocularia fundentes versibus*, soient susceptibles d'une autre interprétation que celle que je leur ai donnée; et c'est dans le même sens que Virgile emploie le mot *incondita*, pour désigner les vers nés sans effort et inspirés au moment même, que l'amoureux Corydon, dans le délire d'une passion malheureuse, adressoit aux forêts et aux montagnes (2).

Cette première forme de la satyre se perfectionna rapidement par un fréquent usage : *Accepta itaque res est, sæpiùsque exercitando usurpata* On donna à ces bouffons domestiques le nom d'*histrion*, du mot Toscan *hister*, qui répondoit à l'expression Latine de *ludiones : Vernaculis artificibus, quia* hister *Tusco verbo ludio vocabatur, nomen histrionibus inditum.* On cessa dès-lors de débiter des vers grossièrement improvisés, et semblables aux anciens vers Fescennins : *qui, non, sicut antè, Fescennino versui similem, compositum temerè ac rudem alternis jaciebant* (c'est le passage dont je me suis autorisé plus haut pour prouver que cette dernière sorte de vers étoit improvisée); mais on représenta des satyres absolument remplies de chant, et qui se jouoient au son de la flûte et avec des mouvemens analogues :

(1) Tit.-Liv. lib. VII, cap. II, §. 4 : *Sine carmine ullo, sine carminum imitandorum actu, ludiones ex Etruria acciti, ad tibicinis modos saltantes, haud indecoros motus, more Tusco, dabant. Imitari deinde eos juventus, simul* inconditis inter se jocularia fundentes versibus, *cœpêre; nec absoni à voce motus erant.* Dacier interprète par *sans aucun vers, sans aucun acte de pièce réglée;* Duker (ad Liv. *apud* Drakenborch, tom. II, pag. 471), par *sine cantore qui pronunciaret, et sine histrione qui saltando et gesticulando ea quæ pronunciabantur exprimeret.*

(2) Virgil. eclog. II, vers. 4 :

. . . . . *Ibi hæc* incondita *solus*
Montibus et sylvis studio jactabat inani.

La glose de Servius est : *incomposita, subitò dicta, inconscripta.*

Sed

Sed impletas modis satyras, descripto jam ad tibicinem cantu motuque congruenti, peragebant. Il y a, dans cette seconde forme de la satyre, un caractère de composition régulière qui exclut, ce me semble, l'idée d'une inspiration soudaine. Tite-Live rapporte cette révolution dans le système dramatique des Romains à l'an de Rome 390, sous le consulat de C. Sulpitius Peticus et de C. Licinius Stolon. Nous devons donc croire qu'à cette époque l'improvisation cessa d'animer la scène Latine. Cependant elle n'en fut pas bannie sans retour. Lorsque Livius Andronicus eut fait faire un second progrès à la satyre, en y insérant une fable qui donna naissance à la comédie proprement dite, ce changement occasionna une nouvelle espèce de représentation dramatique qui se rapprochoit davantage des anciennes satyres improvisées, et qui reçut le nom nouveau d'*exodia*. C'est encore Tite-Live qui me servira de garant et d'autorité : *Postquam lege hâc fabularum ab risu ac soluto joco res avocabatur, et ludus paulatim in artem verterat,* JUVENTUS, *histrionibus fabellarum actu relicto,* IPSA INTER SE MORE ANTIQUO RIDICULA INTEXTA VERSIBUS JACTITARE CŒPIT. Ce texte est trop clair et trop positif pour avoir besoin d'explication et de commentaire. On y apprend que dans les intervalles de la fable, dont on laissoit la représentation aux histrions ou comédiens de profession, la jeunesse Romaine elle-même *en personne [juventus ipsa]* montoit sur le théâtre, et s'y livroit, selon l'ancien usage, *more antiquo*, des combats poétiques en vers inspirés par la circonstance et assaisonnés par le ridicule. Ces sortes de scènes, qui étoient nécessairement improvisées, se nommoient *exodia*, sans doute parce qu'elles ne tenoient pas à

l'action représentée, et qu'on les considéroit comme des *hors-d'œuvre;* elles s'ajoutoient particulièrement aux pièces dites *Atellanes : quæ inde* exodia *appellata, consertaque fabellis potissimùm Atellanis sunt.* Je n'ai pas fait mention, pour tout ce que je viens de rapporter, du témoignage de Valère-Maxime, parce qu'il ne fait que reproduire, avec moins de précision et d'autorité, les mêmes faits que j'ai tirés de Tite-Live.

Valer. Maxim. lib. II, cap. IV, §. 5.

On conçoit aisément la raison de la préférence accordée aux Atellanes, pour y joindre ces sortes de proverbes improvisés par la jeunesse Romaine. En effet, les Atellanes n'étoient elles-mêmes, dans leur forme primitive, que des drames consacrés tout entiers au ridicule, et composés à l'imitation des anciennes satyres grecques : *Atellanæ, argumentis dictisve jocularibus similes satyricis fabulis Græcis,* selon le grammairien Latin Diomède. C'étoit d'une ville du pays des Osques que les Atellanes tiroient leur nom et leur origine, au témoignage du même auteur, confirmé par celui de Valère-Maxime; et cette observation n'est pas aussi indifférente qu'elle le semble au premier coup-d'œil. Le pays des Osques confinoit à celui qu'on appeloit *Grande-Grèce,* et dans lequel étoient si généralement répandus les bouffons appelés φλύακες dans la langue des Grecs qui l'habitoient. Je me suis suffisamment étendu, dans mes Recherches concernant l'improvisation Grecque, sur la nature du talent de ces bouffons, et sur celle de leurs drames, qu'on désignoit communément par le nom générique de ἱλαροτραγῳδία : ils se nommèrent depuis *fables Rhyntoniennes,* du nom de *Rhynton,* un de ceux qui se distinguèrent le plus dans ce genre de composition; et je crois avoir montré

Diomed. lib. III, pol. m. 487.

Valer. Maxim. loco suprà laudato.

qu'elles étoient généralement improvisées. Les Atellanes durent se ressentir du commerce que leurs auteurs entretenoient nécessairement avec ceux des Rhyntoniennes, et de l'influence que les arts de cette partie de l'Italie, peuplée par les Grecs, exercèrent sur ceux du reste de la péninsule. Aussi le grammairien Latin Marius Victorinus dit-il expressément que les auteurs des Atellanes avoient adopté les mêmes mètres que ceux des pièces satyriques Grecques, comme étant plus faciles à manier, et se prêtant plus aisément aux mouvemens des acteurs. D'après cela les meilleurs critiques modernes, tels que Saumaise, et Casaubon dans un Traité *de la Satyre Romaine*, duquel je me suis plus d'une fois servi dans le cours de cette dissertation, n'ont pas fait difficulté d'assimiler, sous ce rapport, les Atellanes aux Rhyntoniennes; et, de là, on peut conclure l'étroite relation qui existoit entre les scènes improvisées à Rome dans les entr'actes des Atellanes, et les farces également improvisées sur les théâtres ou plutôt sur les tréteaux de Naples et de Tarente.

Marius Victor. lib. II, col. m. 2527 et lib. III, col. 2574.

Salmas. ad Sueton. Tiler. cap. XLV.

Casaubon, de Sat. Roman. l. II, cap. I, pag. 181-182, edit. Grenii.

Le peu de documens qui nous restent sur l'histoire de la poésie dramatique des Romains, ne me permet pas de pousser plus loin les rapprochemens que j'ai essayé d'établir jusqu'ici entre leur théâtre et celui des Grecs. Il est probable qu'à mesure que la scène Latine s'épura et s'ennoblit par les pièces régulières de Plaute et de Térence, l'improvisation, qui ne peut se concilier qu'avec les traits désordonnés de la gaieté populaire, cessa tout-à-fait d'y tenir sa place. Les Romains, moins heureux ou moins habiles que les Grecs, leurs maîtres et leurs modèles, n'eurent jamais un théâtre national; et leurs productions

les plus vantées en ce genre, tant celles qui nous sont parvenues dans leur intégrité, que celles dont il ne nous reste que les titres ou des fragmens, n'étoient guère que des copies plus ou moins fidèles, des imitations plus ou moins serviles des originaux Grecs, des chefs-d'œuvre de Ménandre et d'Euripide. Comment un peuple qui, dans ses compositions étudiées, s'asservissoit si scrupuleusement aux idées d'une littérature étrangère, et qui sembloit craindre de quitter un seul instant les traces des Grecs pour se livrer à l'impulsion de son propre génie, se fût-il permis les écarts de l'improvisation? et comment l'inspiration poétique, qui exige la liberté la plus absolue d'esprit, l'indépendance la plus complète d'imagination, eût-elle pu se produire sur une scène assujettie à de si rigoureuses convenances et embarrassée de tant d'entraves?

Après avoir montré que la faculté d'improviser des vers fut répandue, chez les Romains, dans toutes les classes de la société, et signala les premières productions de leur théâtre encore informe, il me reste à chercher si ce talent fut commun dans le temps de leur littérature perfectionnée, et appliqué à d'autres genres de poésie. Je ne crois pas que les preuves et les exemples me manquent pour établir ce nouveau point de mes recherches.

Dans l'enfance de la poésie, lorsque les règles de la langue et de la versification sont encore confuses et incertaines, la facilité à produire des vers en constitue presque tout le mérite: aussi les improvisateurs sont-ils plus communs à ces premières époques de l'art, que dans celles où l'art perfectionné exige, de la part de ceux qui le cultivent, plus de soins et d'études. Mais, lorsque la poésie, parvenue

à son plus haut degré, commence à décliner, lorsque toutes les formes de la versification sont devenues vulgaires, le talent d'écrire en vers n'est plus qu'un métier facile; la mémoire remplace l'inspiration, et l'improvisation signale cette dernière période de l'art, comme elle en a marqué les premières productions. Horace nous indique cette marche naturelle de l'esprit humain. Il dit de Lucilius, le premier des Romains qui se fit un nom dans la satyre : *Durus componere versus. . . . in hora sæpè ducentos, ut magnum, versus dictabat stans pede in uno, cùm flueret lutulentus. . . .* Rien n'empêche que nous ne prenions à la lettre ces expressions d'Horace; ou, si l'on ne veut y voir qu'une figure poétique, qu'une de ces hyperboles si familières aux auteurs de satyres, on conviendra du moins que la prodigieuse facilité de Lucilius *à dicter de suite, et debout sur un seul pied, de longues tirades*, que ce *torrent bourbeux de vers* qui échappoient de sa veine, offrent tout le caractère de l'improvisation; et si beaucoup de vers de Lucilius ressembloient à ces deux-ci, que nous a conservés Lactance,

Horat. Sermon. lib. I, sat. IV, vers. 8-11.

Lactant. de vero cultu, lib. VI.

Hostem esse atque inimicum hominum morumque malorum,
Contra defensorem hominum morumque bonorum,

on conviendra encore qu'il n'étoit pas fort difficile d'improviser à ce prix, et que les reproches adressés par Horace au style de Lucilius n'étoient pas dépourvus de fondement (1). Le même auteur nous fait connoître un autre poète de la même trempe et probablement du même siècle

(1) Horat. *Sermon.* lib. I, sat. X, vers. 56-58 :

Quidvetat et nosmet, LUCILÎ scripta legentes, Quærere num illius, num rerum dura negârit Versiculos natura magis factos, et euntes Mollius?

que Lucilius; c'étoit un Toscan nommé *Cassius;* et il est à remarquer que les Toscans eurent, dans les temps anciens, cette faculté qui les distingue encore aujourd'hui entre tous les peuples modernes. Ce Cassius se plaisoit, suivant l'expression d'Horace, à composer deux cents vers avant et après chacun de ses repas :

Horat. Sermon. lib. I, sat. X, vers. 60-63.

> ..... *Amet scripsisse ducentos*
> *Ante cibum versus, totidem cœnatus, Etrusci*
> *Quale fuit* CASSÎ *rapido ferventius amni*
> *Ingenium.*

Il est difficile, je crois, de méconnoître, à de pareils traits, un homme doué de la faculté d'improviser des vers. Dans le siècle d'Auguste, il se trouvoit encore des poètes qui prenoient la facilité pour le génie, et qui improvisoient à l'heure des vers, probablement aussi détestables que ceux que Lucilius dictoit en se tenant debout sur un seul pied. Tel étoit le Crispinus dont Horace suppose qu'il reçoit ce défi si plaisant :

Horat. Sermon. lib. I, sat. IV, vers. 13-16.

> ..... *Ecce*
> *CRISPINUS minimo me provocat : Accipe, si vis,*
> *Accipiam tabulas. Detur nobis locus, hora,*
> *Custodes; videamus uter plus scribere possit.*

Ainsi nous voyons justifiée ici l'observation que j'ai faite plus haut, et les mêmes défauts signaler les siècles différens de Lucilius et d'Horace.

[a] *Cicero, Orat. pro Licinio Archia, §. VIII; idem, de Orator. lib. III, cap. L, §. 194.*

L'exemple que les improvisateurs Grecs Archias et Antipater de Sidon avoient donné aux Romains, ne demeura probablement pas sans imitateurs; et les succès que leur talent, si hautement préconisé par Cicéron [a], avoit obtenus

dans la capitale du monde, excitèrent sans doute à les imiter, cette foule de poètes médiocres qui cherchoient à s'y faire distinguer. Le Quadrio cite Archias à la tête des improvisateurs Latins : *Che improvvisava per avventura egualmente nella Greca che nella Latina favella ;* et il est vraisemblable qu'Archias, familiarisé par son long séjour à Rome avec la langue qu'on y parloit, appliqua plus d'une fois à cette langue le talent singulier d'improvisation dont il étoit doué dans la sienne. Mais, pour prononcer sur ce fait avec autant d'assurance que l'auteur Italien dont j'ai rapporté les paroles, il faudroit un témoignage plus positif, et je dois observer que ce témoignage nous manque. Nous apprenons, par Suétone, que l'empereur Auguste improvisoit fréquemment des vers, soit Grecs, soit Latins ; et l'on ne peut guère douter que l'exemple d'un pareil maître n'ait été suivi par quelques-uns des poètes courtisans qui recherchoient sa faveur. Je ne sais si l'on ne doit pas attribuer la même faculté à l'ingénieux Ovide : du moins cette merveilleuse facilité qu'il avoit à s'exprimer en vers, et dont il rend lui-même témoignage,

Quadrio, della storia et della ragione d'ogni poesia, lib. I, distinz. II, cap. V, pag. 161.

Sueton. in Octav. August. cap. XCVIII.

Sponte suâ carmen numeros veniebat ad aptos,
Et quod tentabam dicere, versus erat.....
Est Deus in nobis ; agitante calescimus illo....

ressemble beaucoup à l'improvisation ; et les éloges que Sénèque donne à ses études oratoires, pourroient servir à confirmer cette conjecture. Il y eut un improvisateur célèbre sous les règnes de Tibère et de Claude ; et c'est à Suétone, dans son Traité *des Grammairiens illustres*, que nous en devons la connoissance. Il se nommoit *Rhemmius*

Senec. Controvers. lib. II, §. 2.

Sueton. de illustrib. Grammat. cap. XXIII.

Palémon, de Vicence. Parvenu, d'une basse extraction et d'une condition servile, au rang d'affranchi, il enseigna publiquement à Rome, et y occupa long-temps la première place entre tous les grammairiens : *Capiebat homines*, dit Suétone, *cùm memoriâ rerum, tum facilitate sermonis; NECNON ETIAM POËMATA FACIEBAT EX TEMPORE.* La difficulté des mètres qu'il employoit dans ses poésies improvisées, en augmentoit encore le mérite. Mais il déshonora ses talens par un extrême orgueil et par une licence de mœurs non moins répréhensible : il s'imaginoit, ou du moins il feignoit de croire, que son nom n'avoit point été mis au hasard dans la III.e églogue de Virgile, mais par une espèce de présage qui avoit fait deviner à ce poète que Palémon seroit un jour le juge de tous les ouvrages en vers.

Il sortit, sans doute, quelques improvisateurs de l'école de ce grammairien célèbre. Quintilien assure, effectivement, dans le passage dont je n'ai rapporté qu'une partie au commencement de cette dissertation, que plusieurs poètes, avant le siècle où il écrivoit, et de son temps même, avoient fait preuve de ce talent : *Cùm hanc facilitatem non in prosa modò multi sint consecuti, sed etiam in carmine, ut Antipater Sidonius et Licinius Archias; credendum enim Ciceroni est : non quia nostris temporibus non et fecerint quidam hoc et faciant.* Voilà un témoignage bien grave, et qui ne nous permet pas de révoquer en doute l'existence de l'improvisation à cette époque, quand bien même le défaut de documens nous empêcheroit d'en produire des exemples. La *Satyre* de Pétrone, composée probablement sous le règne de Néron, confirme encore, pour les temps antérieurs à

Quintil. Instit. orator. lib. X, cap. VII.

Quintilien,

Quintilien, l'assertion exprimée par ce rhéteur. Le poète Eumolpus, qui est si souvent mis en scène dans ce singulier ouvrage, n'étoit, sans doute, qu'un improvisateur; et comme, dans tout le cours de son livre, Pétrone décrit, à ce qu'il me semble, sous des noms empruntés et par des aventures imaginaires, les mœurs et les personnages de son temps, il est probable que, dans tout ce qu'il prête au poète Eumolpus, il avoit en vue quelqu'un de ses contemporains, ou, du moins, que l'habitude d'improviser en vers étoit commune à cette époque. C'est dans une galerie de tableaux que se fait la rencontre du poète Eumolpus. Un de ces tableaux, représentant la prise de Troie, fixoit plus particulièrement l'attention des spectateurs avec lesquels il entroit en conversation : *Sed video totum te in illa hærere tabula quæ Trojæ halosim ostendit : itaque conabor opus versibus pandere;* et, à l'instant, il se met à décrire le tableau en vers ïambiques. A peine avoit-il fini sa longue tirade, qu'il se voit assailli d'une grêle de pierres : *Lapides in Eumolpum recitantem miserunt.* Un pareil traitement indique qu'on le prenoit pour un fou ; ce que la chaleur d'une composition rapide et d'une déclamation animée, comme devoit être celle d'un improvisateur, pouvoit aisément faire imaginer. Aussi un des commentateurs de Pétrone, J. à Wouweren, fait-il à ce sujet l'observation suivante: *An ceritos lapidibus obruebant, ut hunc poëtam, quem à se exiisse putabant!* Le personnage mis en scène par Pétrone parvient à rejoindre notre poète, qui s'étoit prudemment dérobé par la fuite aux pierres dont il étoit accablé. Dites-moi, je vous prie, quelle est cette maladie qui vous tourmente. Voilà moins de deux heures que nous sommes

ensemble, et vous avez moins souvent parlé en homme qu'en poète : *et sæpiùs poëticè quàm humanè locutus es.* Malgré le mauvais traitement qu'il avoit essuyé, et la promesse qu'il avoit faite à ses convives de s'en tenir avec eux au langage ordinaire, Eumolpus, à l'aspect des mets, ne peut retenir sa verve, et dix vers sont plutôt débités que le poète n'a pu être rappelé à l'ordre. Est-ce donc ainsi, lui dit-on, que tu remplis ton serment de ne pas faire un seul vers aujourd'hui? de grâce, épargne-nous du moins, nous qui ne t'avons pas lapidé. Cependant une discussion assez vive s'élève entre les convives; l'un d'eux, blessé du discours qu'avoit tenu Eumolpus, s'emporte en menaces, et lui dit : J'aime mieux même que tu parles en vers, que de concevoir de pareils desirs : *Jam malo vel carminibus loquaris, quàm ejusmodi tibi vota proponas.* Comment, à tous ces traits, méconnoître un improvisateur? Dans un autre endroit, quelqu'un qui se plaint de sa maîtresse et qui en éprouve des refus, prie Eumolpus de la maudire en vers, pour qu'elle rougisse de son ingratitude; et le poète ne se fait pas prier. Dans un festin qui suivit une réconciliation, Eumolpus, égayé par le vin, voulut hasarder quelques mauvaises plaisanteries : *Donec, consumptâ frigidissimâ urbanitate, rediit ad carmina sua, cœpitque capillorum elegidarion dicere.* Cette pièce de vers est composée de trois distiques et de sept vers élégiaques, irrégularité qui n'étoit probablement pas sans objet dans l'intention de l'auteur. Je néglige d'autres passages qui offrent tous la même induction. Mais les qualités qu'Eumolpus exigeoit dans un poète, indiquent peut-être plus clairement que tous les traits rapportés plus haut, de quelle profession étoit celui-ci : *Præ-*

cipitandus est liber spiritus, ut potiùs furentis animi vaticinatio appareat, quàm religiosæ orationis sub testibus fides, tanquam si placet hic impetus; et, pour confirmer son principe par un exemple, il se met à déclamer, *ingenti volubilitate verborum*, une très-longue et belle tirade commençant par ce vers :

Orbem jam totum victor Romanus habebat:

véritable poème, et par l'étendue de la composition, et par l'éclat des images, et par la chaleur soutenue de la diction poétique.

Je crois qu'en rapprochant ces traits du témoignage positif de Quintilien et de l'exemple donné dans ce siècle par le fameux grammairien Palémon, on pourroit en conclure, avec assez de vraisemblance, que l'improvisation poétique étoit fréquemment usitée à cette époque. D'autres faits acheveront de donner à cette conséquence toute la certitude dont elle est susceptible. On sait que Néron avoit institué à Rome des jeux dont la célébration revenoit tous les cinq ans, et qui se rapprochoient des formes pratiquées anciennement dans les jeux de la Grèce. On s'y livroit des combats de poésie, en même temps qu'on y admettoit tous les exercices du gymnase. Voici le témoignage de Suétone : *Instituit et quinquennale certamen primus omnium Romæ, more Græco, triplex, musicum, gymnicum, equestre, quod appellavit Neronia.* Tacite parle également de cette institution (1); et Néron lui-même, au

Sueton. in Neron. cap. XII.

Tacit. Annal. lib. XIV, c. XX, XXI.

(1) Il y avoit à Naples, au témoignage de Suétone *(in August. cap. XCVIII)*, une institution semblable, sur laquelle on peut consulter Petrus Lasena *(in Antiq. gymn. Neapol. cap. XXI)*. Les jeux de Naples étoient célèbres, et la danse y concouroit avec les autres arts. *Voyez* Lucien, *de Saltat.* tom. V, pag. 142-462, edit. Bipont.

rapport de Suétone, remporta dans ces jeux publics le prix du poème Latin, *carminis Latini coronam*. Il est probable qu'outre les poèmes écrits qu'on produisoit au concours, les poètes qui aspiroient à la couronne, étoient encore obligés de signaler leur talent par des vers improvisés, comme nous avons vu que cela s'étoit pratiqué chez les Grecs. Je trouve cette conjecture confirmée par un fait curieux que nous a conservé l'auteur anonyme d'une Vie de Lucain. Il y est dit que Lucain fut couronné de laurier au théâtre de Pompée, après la célébration des jeux quinquennaux, et qu'il y produisit, d'inspiration, son poème d'*Orphée*, comme un témoignage de son génie : *Quippe et certamine pentaëterico acto, in Pompeii theatro, laureis, recitante Nerone, fuerat coronatus, et* EX TEMPORE *Orphea in* EXPERIMENTUM INGENII *ediderat.* Nous devons donc comprendre Lucain dans le nombre des improvisateurs Latins; et nous voyons que ce fut même par cette qualité brillante qu'il s'attira l'inimitié de l'empereur : *Quare inimicum sibi fecit imperatorem*, poursuit l'auteur que j'ai cité, *et interdictum est ei poëticâ.* Ainsi Néron, bassement jaloux des talens qu'il ne pouvoit égaler, n'eut d'autre ressource pour triompher de son rival, que de lui imposer silence. Il faut croire que, depuis cette époque, il trouva des juges plus complaisans et des concurrens plus timides, et que le prix de poésie lui fut enfin adjugé, ainsi qu'il est marqué dans Suétone.

Voyez, *sur cette Vie, Barthius, Advers. lib.* XXIII, *cap.* III.

Le même fait est rapporté, avec plus de détails encore, par un autre biographe de Lucain, Pomponius Infortunatus; voici les propres expressions de cet auteur : *Nero, cùm per Clinium Rufum* Nioben *se pronunciaturum polliceretur, pronunciavit in theatro Pompeii, Lucanus ex tempore* Orpheum

recitavit. Judices, quorum censuram verebatur princeps, coronam Lucano dedere. Non tulit id Cæsar... interdixit igitur poëtæ foro, theatro, et carmina ostentare prohibuit. Je ne sais si, par cette dernière expression, *carmina ostentare*, il faut entendre que Néron défendit à son heureux rival *d'improviser des vers en public :* mais il est du moins constant, par tout le témoignage que j'ai rapporté, que le poème d'*Orphée* fut improvisé dans une occasion solennelle; et il est également certain que le poème de *Niobé*, récité par Néron, fut de même composé par inspiration, puisqu'il fut produit en concurrence avec celui de Lucain. Le même biographe range encore cet *Orphée* au nombre des ouvrages qui étoient restés de Lucain; et Stace le cite, à ce qu'il me semble, dans ces vers du second livre de ses *Sylves;*

Stat. Sylv. l. II, vers. 58, 59. Vid. *Barth. ad hunc loc. t. IV, pag. 255-257.*

Ingratus Nero dulcibus theatris,
Et noster tibi præferetur Orpheus.

Nous ignorons d'ailleurs ce que c'étoit que ce poème improvisé d'*Orphée.* Servius en rapporte deux vers dans une note sur le IV.e livre des *Géorgiques;* et je crois que plusieurs autres vers de Lucain, qu'il cite en différens endroits (1), sans désigner l'ouvrage d'où il les avoit tirés, pouvoient bien appartenir à l'*Orphée.* Au reste, je dois

Servius ad Virgil. Georgic. lib. IV, vers. 493.

(1) Servius ad Æneïd. lib. VI, vers. 149:
Non in Tartareo latitantem poscimus antro,
Assuetamque diù tenebris; modò luce fugatâ
Descendentem animam: primo pallentis hiatu
Hæret adhuc orci.

Ad Æneïd. lib. VI, vers. 154:
Hinc Abatos, quam nostra vocat veneranda vetustas.

Ad Æneïd. lib. VI, vers. 247:
Latratus habet illa canum, gemitusque luporum;
Quod stridunt ululantque feræ, quod sibilat anguis,
Exprimit, et planctus, fractæque tonitrua nubis:
Tot rerum vox una fuit.

encore observer que, selon Pomponius Infortunatus, Lucain avoit étudié à Rome sous le rhéteur Rhemmius Palémon : *Lucanus studuit Romæ sub Rhemmio Palæmone;* et cette particularité, qui nous apprend où s'étoient formés le goût et le talent de Lucain pour l'improvisation poétique, justifie en même temps la conjecture que j'ai avancée plus haut sur l'influence que l'école de ce grammairien, célèbre improvisateur, avoit dû exercer à Rome.

Le même talent ne brilla pas d'un moins vif éclat sous les règnes de Titus et de Domitien. C'étoit l'époque où florissoit Quintilien; et nous avons déjà vu qu'il reconnoissoit l'existence de cette faculté chez quelques-uns de ses contemporains : *Non quia nostris temporibus non et fecerint quidam hoc et faciant.* La cour de Titus ne pouvoit en offrir d'exemple plus éclatant que celui de l'empereur; et c'est Suétone qui nous atteste que la facilité de ce prince à s'exprimer en vers ou en prose alloit jusqu'à l'improvisation : *Vel in orando vel in fingendis poëmatibus promptus et facilis ad extemporalitatem usque.* Son frère Domitien affecta aussi le même talent, au témoignage du même auteur, qui se contredit cependant dans un autre endroit : mais il est démenti, sur cette dernière assertion, par la plupart de ses contemporains; entre autres, par Pline et Martial. Le zèle que témoignoit cet empereur pour rendre un nouvel éclat aux jeux quinquennaux institués par Néron, suffiroit d'ailleurs pour prouver l'estime qu'il faisoit du talent poétique. C'est Suétone lui-même qui nous apprend que Domitien fit célébrer ces jeux, dans lesquels combattoient les musiciens et les poètes, *certabant poëtæ, citharœdi, ac, præter citharœdos, chorocitharistæ quoque et psilo-*

Sueton. in Vit. Titi, cap. III.

Sueton. in Domitian. cap. II et cap. XX.

Martial. Epigram. lib. VII, epigr. ultim.

Sueton. in Domitian. c. IV.

citharistæ, avec beaucoup de pompe et de solennité ; et la manière dont s'exprime Suétone, tendroit même à attribuer à ce prince l'honneur d'une institution fondée par Néron. Le sujet habituel du poème qu'on récitoit à ces jeux, étoit les louanges de Jupiter Capitolin, *laudes Capitolini Jovis perpetua sacri certaminis materia*, selon le témoignage de Quintilien. La couronne des vainqueurs étoit de chêne et d'olivier, ainsi que nous l'apprend Martial ; et Stace témoigne son regret d'avoir manqué cette couronne, dans des vers qui nous sont parvenus :

Quintil. Instit. orator. lib. III, cap. VII.

Martial. Epigramm. lib. IV, epigr. 54; l. VIII, epigr. 82 ; add. Juvenal. Satyr. VI, vers. 393 ; Stat. Sylv. lib. V, sylv. III, v. 231.

Nam quòd me mixtâ quercus non pressit olivâ,
Et fugit speratus honos . . . . . .

Les observations que j'ai présentées plus haut sur la nature des poèmes produits dans les jeux de Néron, s'appliquent donc encore à ceux de Domitien. Nous pouvons juger du succès qu'obtenoient, sous cet empereur, les improvisations poétiques, par le trait satyrique que Martial décochoit contre un rhéteur de ses amis qui s'étoit fait improvisateur :

Martial. lib. V, epigr. 55.

Extemporalis factus est meus rhetor.

Il paroît effectivement qu'alors la manie d'improviser en vers étoit devenue très-commune ; et Martial, qui n'étoit pas doué de cette faculté au même degré que plusieurs de ses rivaux, railloit amèrement dans les autres un talent dont, en secret, il eût été bien aise d'être pourvu. Cette jalousie fut probablement la source de son inimitié contre Stace, le plus brillant improvisateur de cette époque, et son rival le plus redoutable dans la faveur du prince. Telle est, du moins, l'opinion de Vossius : *Non ferebat Martialis*

Gerard. Johan. Vossius, de Poët. Latin. cap. III, pag. 245.

Papinium tantopere in gratia esse apud Domitianum, idque ob extemporalem in carmine felicitatem, quâ Martialis longè vincebatur.

Je ne saurois mieux terminer que par Stace cette dissertation sur les improvisateurs Latins : tous les critiques l'ont, en effet, placé à leur tête. On peut consulter, outre l'opinion de Vossius, que je viens de rapporter, celles du Giraldi, et des autres auteurs dont Barthius a recueilli les passages dans les prolégomènes de ses Commentaires sur Stace ; et il est étrange que le Quadrio, qui a consacré un chapitre entier de son volumineux ouvrage à la recherche des improvisateurs Latins, passe brusquement d'Archias et de Rhemmius Palémon à François Filelfe, qui florissoit au XV.^e siècle, sans faire la moindre mention de Stace, le plus célèbre de tous. Il suffira de lire les préfaces que Stace lui-même a mises en avant de ses *sylves*, pour connoître les circonstances dans lesquelles il les produisit, ainsi que la nature du talent de leur auteur. L'improvisation est là si clairement exprimée, qu'il est, je crois, impossible de la méconnoître ; et je me contenterai d'en extraire quelques passages, pour mettre cette vérité dans tout son jour. Dans la préface du second livre, dédié à Atedius Melior, Stace lui parle de la complainte sur la mort de Glaucias, laquelle fut composée, dit-il, *adeò festinanter, ut excusandam habuerim affectibus tuis celeritatem. Nec nunc eam apud te jacto, qui nôsti ; sed et cæteris indico, ne quis asperiore limâ carmen examinet.* Dans la préface du troisième livre, Stace s'exprime ainsi : *Non habeo probandam diù libellorum istorum* TEMERITATEM, *cùm scias multos ex illis in sinu tuo* SUBITÒ *natos, et hanc* AUDACIAM *styli nostri frequenter*

Lil. Girald. in Vit. Papin. Stat.

Quadrio, lib. I, distinz. II, c. I, §. 5, pag. 161, 162.

frequenter expaveas. Il en cite pour preuve la première pièce de ce recueil, l'*Hercules Surrentinus*, que, dit-il, je saluai de ces vers aussitôt que je l'aperçus : *quem... statim ut videram, his versibus adoravi.* Une autre pièce, intitulée *le Bain de Claudius Hetruscus*, fut composée pendant le repas, *intra moram cœnæ.* Une troisième, celle qui accompagnoit un envoi des cheveux d'Earinus, fut produite avec la même rapidité : *Scit*, dit-il, *quamdiù desiderium ejus moratus sim.* Il faudroit les citer toutes, si l'on vouloit recueillir les diverses circonstances de l'improvisation à laquelle elles durent leur naissance.

Les *sylves* de Stace furent donc, en grande partie, improvisées ; et l'on ne remarque pas que cette composition rapide ait nui au mérite de ces poésies. Peut-être même que le style en est généralement plus pur et moins tourmenté que celui des autres ouvrages du même auteur. L'imagination du poète s'y montre dans tout son éclat, dans toute sa fraîcheur ; et la verve qui l'entraîne et le domine, laisse échapper quelquefois des expressions foibles et négligées, mais non pas recherchées et dures, comme on en rencontre souvent dans sa *Thébaïde*, la plus étudiée de ses productions poétiques. Je n'ai plus qu'un mot à dire de la nature des *sylves* en général. Vossius déclare que c'étoient toujours des poèmes improvisés : *Sunt verò sylvæ, quæ Græci vocant σχεδιάσματα : putà, carmina subito effusa calore, nec anxiâ curâ ad incudem revocata.* En cela il n'a fait que suivre l'opinion d'Antonius Sulfus Balcaris, qui dit : *Sylvas ita dixerunt, tum quòd variis ex poëmatibus constarent, tum quòd oblatam temerè materiam ex tempore et stylo veloci percurrerent et tractarent, dum calor menti insideret.* Il est certain que cette

Instit. poëtic. lib. III, c. XXII, §. 2.

De Oration. lib. VII, cap. V.

définition convient parfaitement aux *sylves* de Stace : mais, pour la généraliser et l'étendre, comme le font ces auteurs, à toutes les poésies du même genre, il faudroit des témoignages anciens, qui nous manquent, ou du moins dont je n'ai pas encore acquis la connoissance. D'ailleurs il ne me semble pas qu'on ait expliqué suffisamment le nom de *sylve*, appliqué à des poèmes improvisés; et j'avoue que je ne saisis pas le rapport établi entre ce nom et la nature de ces poèmes. Le mot Latin de *sylve* peut seulement faire soupçonner que le genre de poésie auquel on le donnoit étoit particulier aux Romains. Nous ignorons également s'il fut cultivé beaucoup chez ce peuple. Stace est le seul dont les compositions en ce genre nous soient parvenues, mais non pas le seul qui en ait produit de semblables. Lucain avoit laissé *dix livres de sylves*, outre la *Pharsale* et les autres poèmes mentionnés par le grammairien qui a décrit sa vie; et ce fait pourroit confirmer jusqu'à un certain point l'opinion que les *sylves* étoient ordinairement improvisées, puisque Lucain étoit aussi un poète improvisateur. Au surplus, un passage de Sidoine Apollinaire (1) jette quelque lumière sur le mode de composition de ces poèmes. Il paroîtroit que Stace, et les autres poètes de la même espèce, cousoient au sujet principal qu'on leur donnoit à traiter, des lieux communs, qui s'y accommodoient plus

(1) Prosa carmini XXII subjecta, pag. 179: *Si quis carmen prolixius eatenus duxerit esse culpandum, quòd epigrammatis excesserit paucitatem, istum liquidò patet neque* Balneas Hetrusci, *neque* Herculem Surrentinum, *neque* Comas Flavii Earini, *neque omninò quicquam ex Papinii nostri Sylvulis lectitasse : quas omnes descriptiones vir ille præjudicatissimus non distichorum aut tetrastichorum stringit angustiis, sed potiùs, ut lyricus Flaccus in Artis poëticæ volumine præcipit, multis iisdemque purpureis locorum communium pannis semel inchoatas materias decenter extendit.*

ou moins bien, selon que les transitions par lesquelles l'auteur faisoit arriver ces morceaux d'emprunt, étoient plus ou moins heureuses. Par-là, un poème qui, réduit à ses seules dimensions, et renfermé dans la rigoureuse unité de son idée originale, eût été promptement terminé, acquéroit une étendue considérable et une importance proportionnée; et l'on faisoit honneur à l'imagination du poète, d'un effort qu'il eût fallu plutôt attribuer à sa mémoire. Je crois que la même ressource a été souvent employée par nos improvisateurs modernes, et que leurs auditeurs n'étoient pas plus dupes de cette espèce de supercherie poétique que ne l'étoient les contemporains de Stace ou de Sidoine Apollinaire.

MÉMOIRE

SUR LE DÉFI

D'APELLES ET DE PROTOGÈNES,

Ou Éclaircissemens sur le passage dans lequel Pline rend compte du Combat de dessin qui eut lieu entre ces deux Peintres.

PAR M. QUATREMÈRE DE QUINCY.

Lu le 31 Décembre 1807.

PLUS l'étude toujours croissante des arts de l'antiquité répandra de lumière sur les textes des auteurs anciens qui en ont écrit, et particulièrement sur les notices que Pline nous en a transmises, plus je pense que l'on verra diminuer chez cet écrivain le nombre de ces contradictions prétendues, de ces erreurs supposées par la prévention des critiques modernes, et de ces récits qu'ils se sont plu à qualifier d'historiettes ou de contes d'enfant.

Je suis loin de me faire du mérite et du savoir de Pline une idée exagérée. Son style a le défaut d'avoir trop d'esprit et trop de prétention à la pensée; il tombe souvent dans la déclamation : c'est déjà, j'en conviens, un style de décadence. Quoique je sois très-persuadé de l'étendue des connoissances de cet écrivain, je crois cependant qu'on

doit se garder de les mesurer par le nombre des notions renfermées dans son Histoire naturelle. Il est visible que beaucoup de parties de ce grand ouvrage sont de pures compilations, dans lesquelles l'auteur n'est qu'un rédacteur de matières étrangères à ses études ; mais il seroit très-injuste de porter le même jugement sur plusieurs autres parties de son ouvrage, spécialement sur celle des arts, qui est renfermée dans ses cinq derniers livres, et qu'il me paroît avoir travaillée avec un soin tout particulier.

Pline avoit certainement sur les arts du dessin le goût exercé et le sentiment éclairé d'un homme qui avoit beaucoup vu, qui avoit considéré les chefs-d'œuvre de tout genre dont Rome abondoit de son temps. Il parle de beaucoup de ces objets d'après ses propres sensations, et comme ayant vu par lui-même. Il eut de plus l'avantage de connoître une multitude d'écrits, de traités, de descriptions d'auteurs Grecs, artistes la plupart, et qui avoient écrit sur leur art. Que de ressources pour parler judicieusement et avec goût sur les matières dont il traite ! Il est malheureux sans doute pour nous que, borné par un cadre extrêmement étroit, Pline se soit trouvé contraint de resserrer extraordinairement ses notions, et de substituer habituellement la concision de la pensée, et cette vivacité du trait d'esprit qui épargne les mots, à la description détaillée des sujets qu'il passe en revue ; mais Pline écrivoit pour des contemporains, dans l'imagination desquels l'idée d'un grand nombre d'objets d'art se trouvoit suffisamment retracée par la plus légère mention. Il ne put avoir en vue les lecteurs de notre âge, c'est-à-dire d'un temps très-postérieur à la destruction de presque tout ce dont il a parlé.

Plus nous avons sujet de regretter qu'il ait été aussi concis, moins nous avons droit de l'accuser de n'avoir pas été plus abondant, puisque son abrégé de l'histoire des arts fut une sorte de hors-d'œuvre à son ouvrage. Remercions-le plutôt d'avoir eu l'heureuse idée d'insérer dans les livres destinés à traiter des métaux, des couleurs, des terres, des marbres et des pierres précieuses, d'aussi nombreuses notions sur les ouvrages de la statuaire, de la toreutique, de la peinture, de la plastique, de la sculpture, de l'architecture et de la gravure.

Il a été commis dans ces derniers temps, à l'égard de Pline, une injustice encore plus ridicule : on lui a reproché de ne s'être pas exprimé sur les objets d'art en artiste, de n'avoir pas employé les mots techniques, ou les documens didactiques des maîtres de l'art ; de n'avoir pas parlé le langage de l'école, et sur-tout de l'école des modernes. On voit que j'ai ici en vue M. Falconet, qui a traduit trois livres de Pline dans un système détracteur; qui, au lieu de chercher à pénétrer, par le rapprochement des détails, dans l'esprit de son auteur et dans l'ensemble de ses idées, semble s'être étudié à les défigurer par une version qui en devient souvent la parodie, et à fonder ses accusations contre Pline sur les mal-entendus de sa propre traduction.

Le passage relatif à ce que j'appelle *le combat de dessin* entre Apelles et Protogènes, offre la preuve de ce que j'avance. Un artiste traduisant Pline en cet endroit pouvoit aisément, ce me semble, sans être taxé de trop de complaisance, donner aux mots de son auteur un sens beaucoup moins absurde : il pouvoit, par exemple, traduire le mot *linea* par un autre mot Français que celui de

ligne, dont l'acception, consacrée par l'usage à la géométrie, fait du récit de Pline un conte étranger à l'art du dessin. Poinsinet, qui, dans un esprit différent, n'a pas laissé d'ajouter, d'une autre manière, à l'absurdité dont il s'agit, en la mettant dans tout son jour, a cependant employé les mots de *linéament* et de *trait;* ce qu'auroit pu faire aussi M. Falconet.

Je sais que d'autres interprètes sont tombés, en commentant le passage que je vais rapporter, dans un excès opposé : je sais qu'on peut détourner beaucoup trop le sens des mots de Pline ; ce qu'a fait encore dernièrement, à mon avis, dans un article interprétatif de ce passage, un nouveau commentateur. Cette dernière manière, à la vérité raisonnable, d'entendre Pline, m'a toutefois paru n'être achetée aussi qu'au prix de la fidélité que le traducteur doit aux paroles de son auteur, lorsque rien ne décèle qu'il y ait altération dans le texte : c'est pourquoi j'ai cherché à mettre les propres paroles de Pline d'accord avec un sens à mon gré très-raisonnable ; j'ai pensé qu'à cela devoit se borner le soin du traducteur fidèle et du commentateur éclairé.

Moniteur, 13 novembre 1807. Note sur un passage de Pline, &c. par M. Chazot.

Le but de ce Mémoire est donc de prouver que, sans faire la moindre violence aux paroles de Pline, sans en détourner le sens, sans en changer l'acception simple et positive contre l'acception métaphorique et figurée, on peut y trouver une interprétation très-raisonnable au jugement d'un artiste ; que cet écrivain, en ne disant que ce qu'il a dit, loin d'avoir rapporté une anecdote imaginaire ou puérile, a raconté un fait véritable et digne de foi, dans le sens et avec les termes dont un homme de l'art

pourroit encore aujourd'hui se servir, sans que son récit pût être taxé de puérilité ou d'ignorance.

Je vais d'abord faire connoître en son entier le passage de Pline:

Plin. l. XXXV, ch. X.

Scitum est inter Protogenem et eum (Apellem) quod accidit. Ille Rhodi vivebat. Quò cùm Apelles adnavigasset, avidus cognoscendi opera ejus famâ tantùm sibi cogniti, continuò officinam petiit. Aberat ipse; sed tabulam amplæ magnitudinis in machina aptatam picturæ anus una custodiebat. Hæc Protogenem foris esse respondit, interrogavitque à quo quæsitum diceret. Ab hoc, inquit Apelles: arreptoque penicillo, lineam ex colore duxit summæ tenuitatis per tabulam. Reverso Protogeni quæ gesta erant anus indicavit. Ferunt artificem protinus, contemplatum subtilitatem, dixisse Apellem venisse: non enim cadere in alium tam absolutum opus; ipsumque alio colore tenuiorem lineam in illa ipsa duxisse, præcepisseque abeuntem, si rediisset ille, ostenderet, adjiceretque hunc esse quem quæreret: atque ita evenit. Revertitur enim Apelles; sed, vinci erubescens, tertio colore lineas secuit, nullum relinquens ampliùs subtilitati locum. At Protogenes, victum se confessus, in portum devolavit, hospitem quærens: placuitque sic eam tabulam posteris tradi, omnium quidem, sed artificum præcipuo miraculo. Consumptam eam priore incendio domûs Cæsaris in Palatio audio, spectatam olim, tanto spatio nihil aliud continentem quàm lineas visum effugientes, inter egregia multorum opera inani similem, et eo ipso allicientem, omnique opere nobiliorem.

La leçon du manuscrit de la Bibliothèque du Roi, et des éditions antérieures à celle d'Hardouin, porte:

Plin. édition d'Hard. emend. et not. II in librum XXXV.

Consumptam eam constat priore incendio domûs Cæsaris in Palatio, avidè antè à nobis spectatam, spatiosiore amplitudine nihil aliud &c. (ou) *spectatam nobis antè spatiosè nihil aliud &c.*

Tout le monde sait ce qui se passa entre lui (Apelles) et Protogènes, qui vivoit à Rhodes. Apelles s'étoit embarqué pour cette île, jaloux de voir les ouvrages d'un homme qu'il ne connoissoit que de réputation. Arrivé à Rhodes, il va droit à son atelier, n'y

trouve

trouve point celui qu'il cherche, mais seulement une vieille femme, gardienne du local et d'une très-grande table de bois, dressée sur le chevalet et préparée pour être peinte. La vieille lui dit que Protogènes étoit dehors, et le pria de laisser son nom. Le voici, répondit Apelles ; et, saisissant un pinceau, il conduisit sur le fond de bois, avec de la couleur, un trait d'une grande finesse. Protogènes de retour fut instruit de ce qui s'étoit passé. On dit que, jugeant avec le coup-d'œil d'un artiste le mérite d'un trait aussi délié, il s'écria sur-le-champ : *C'est Apelles ; nul autre n'est capable d'une si grande perfection.* A l'instant, prenant une autre couleur, il fit sur le trait d'Apelles un trait encore plus délié; puis il partit, et recommanda, si l'on revenoit, de montrer ce trait, et de dire : *Voilà celui que vous cherchez.* C'est ce qui eut lieu. Apelles fut confus de se voir vaincu ; et employant une troisième couleur, il en coupa les traits précédens avec tant de finesse, que l'art n'eût pu aller plus loin. Protogènes s'avoua vaincu, courut au port chercher Apelles, et lui offrit l'hospitalité. Ils convinrent de laisser subsister le tableau dans cet état. C'est ainsi qu'il a été transmis à la postérité, objet d'admiration sur-tout pour les artistes. J'ai appris qu'il avoit péri dans le premier incendie de la maison de César, sur le Palatium, où il étoit autrefois un sujet de curiosité pour les spectateurs. En effet, le vaste champ de cette table ne contenoit que des traits qui échappoient à la vue. Au milieu des magnifiques tableaux de grands maîtres qui l'environnoient, on croyoit voir un cadre vide. Toutefois le vide de ce cadre étoit ce qui attiroit les regards, et le faisoit remarquer plus que les autres.

J'ai déjà fait observer qu'il y a une autre leçon de la dernière phrase : j'ai suivi ici le texte et la correction d'Hardouin, quoiqu'il ne me paroisse pas trop prouvé que sa correction soit la meilleure. Le passage des éditions antérieures porte, ainsi qu'on l'a vu, *J'apprends que ce tableau a péri dans le premier incendie de la maison de César, sur le*

Palatium, où nous l'avons vu autrefois avec beaucoup de curiosité, &c.

Selon Hardouin, *domus Cæsaris* veut dire ici le palais des empereurs; ce que je ne contesterai pas, quoiqu'il puisse y avoir lieu à quelque doute. Or ce palais, dont il paroît qu'Auguste avoit été le créateur, fut incendié, pour la première fois, sous son règne. Si donc le tableau des trois traits fut consumé par cet incendie, Pline, postérieur de près d'un siècle à cette époque, n'a pas pu dire qu'il avoit vu ce tableau. C'est pourquoi Hardouin, au lieu du mot *constat*, met le mot *audio*, qui prend la place d'*avidè*, et il change les mots *spectatam à nobis*, en ceux-ci, *spectatam olim :* à quoi l'on pourroit objecter que le tout auroit pu s'accorder à moins de frais, et qu'il n'auroit fallu que mettre *posteriore*, au lieu de *priore ;* et alors Pline auroit pu parler du tableau comme témoin oculaire; ce qu'il donne véritablement à entendre par la manière dont il décrit l'effet de ce cadre vide, la singularité de ce champ en quelque sorte désert, et l'impression qu'il produisoit.

Bianchini, del palazzo de' Cesari.

Mais, en accordant que le tableau des trois traits n'ait pas été vu par Pline, et en admettant la correction assez arbitraire d'Hardouin, il n'est guère plus permis de révoquer en doute l'existence de ce monument singulier, ni par conséquent le fait du combat entre Apelles et Protogènes, fait que quelques-uns ont voulu mettre au nombre de ces historiettes fabriquées jadis par l'ignorance et propagées par la crédulité du vulgaire. De quelque manière qu'on lise le passage de Pline, il faut reconnoître que le tableau a existé et a été vu à Rome.

Pline le dit et l'affirme de la façon la plus positive.

Son récit, en invoquant le témoignage au moins d'une tradition encore vivante à Rome, devient, au jugement de tout critique éclairé, un gage irrécusable de la réalité de l'ouvrage; et, dans des choses bien plus importantes, la certitude historique n'a pas toujours d'aussi bons garans.

Si l'histoire du débat entre Apelles et Protogènes eût été racontée, comme plusieurs autres histoires, par Pline, sans être appuyée d'aucune autorité, il conviendroit encore de penser que cet auteur l'avoit puisée dans les ouvrages des historiens Grecs, et le manque de témoignages ne seroit pas un motif de rejeter celle-ci plus que les autres. Toutes sortes de circonstances, au contraire, viennent à son appui : non-seulement il est permis d'y croire, puisqu'elle n'a, comme on le verra, rien d'incroyable; mais le seul fait que le tableau fut transporté de Grèce à Rome, qu'il orna le palais des Césars et excita la curiosité publique, prouve que ce dut être un ouvrage recommandable, et par sa singularité, et par le nom de ses auteurs, et par la légitimité de ses titres.

Du reste, il n'est point étonnant que de simples figures au trait se soient conservées depuis Alexandre jusqu'à César, c'est-à-dire pendant un espace de trois à quatre siècles : nous possédons aujourd'hui, dans les cabinets, une multitude de dessins au bistre et de traits à la plume sur papier, qui ont cette ancienneté. Deux tablettes de marbre, trouvées à Pompéia, nous offrent encore, après 1800 ans, de simples traits ou dessins faits au cinabre, et aussi visibles que lorsqu'ils furent tracés.

J'ai cru devoir ces observations préliminaires à l'interprétation du récit de Pline, et du fait qu'il renferme. Ce

récit, encore qu'il fût une fiction, ne seroit pas totalement à dédaigner, parce qu'en ce genre aussi les fictions se composent des élémens du vrai, ou du moins de quelques-unes de ses parties : cependant on auroit eu droit de regarder comme une occupation futile, toute recherche qui eût tendu à rendre raison d'un fait imaginaire. Quoique le vrai soit quelquefois invraisemblable, il n'en seroit pas moins ridicule de chercher à rendre vraisemblable ce qu'on sauroit n'être pas vrai.

PREMIÈRE PARTIE.

Je ne ferai pas ici le recensement de tous les critiques qui ont expliqué et commenté le passage de Pline dont il s'agit : le nombre en est infini, et ce détail deviendroit fastidieux. Ce qui importe à l'interprétation que je proposerai, c'est de savoir que les commentateurs se divisent en deux classes ou deux espèces. Les uns, attachés plus au sens des mots qu'au sens de la chose, ont expliqué les mots et exprimé la chose de la manière la plus strictement littérale (1); et, comme en ce genre aussi *la lettre tue*, ils n'ont fait sortir du texte de Pline qu'un narré vide de sens et dénué de vraisemblance au gré des artistes : de ce nombre sont Poinsinet et Falconet. Les autres, ayant subordonné l'interprétation des paroles de Pline à une opinion plus relevée sur l'objet du débat entre les deux peintres, c'est-à-dire, ayant voulu que le sujet de ce défi fût digne de deux grands artistes,

(1) Je dis *la plus strictement littérale ;* car, ainsi qu'on le verra, quelques-uns des mots sur lesquels repose la difficulté, ont un double sens littéral, l'un hors des procédés de l'art et purement géométrique, l'autre tout-à-fait usuel dans la peinture.

ils en ont cherché le motif dans la manière dont ils ont conçu qu'un tel débat pourroit avoir lieu et être apprécié aujourd'hui, et ils ont donné aux paroles de Pline une extension dont elles ne sont pas susceptibles. De ce nombre sont Durand, de Piles, Caylus, Mengs sur-tout, dont je rapporterai l'opinion tout-à-fait hors de mesure, et, en dernier lieu, l'auteur d'un article interprétatif de ce passage, dont il a déjà été fait mention. *Ci-dessus, pag. 303.*

Et d'abord, je ne crois pas qu'il faille beaucoup s'étendre en preuves pour montrer que le mot *linea*, employé par Pline dans tout son récit, signifie quelque autre chose qu'un trait géométrique; cette méprise, si c'en est une de la part des traducteurs, ne sauroit être imputée à Pline, qui s'est servi du mot propre en sa langue : la moindre attention à chercher dans cet auteur lui-même le sens de ses paroles, auroit pu facilement prévenir cette espèce de *non-sens*. A la suite du même passage qui nous occupe, il dit, en parlant d'Apelles : *Apelli fuit alioquin perpetua consuetudo nunquam tam occupatam diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem.* « Du reste, il eut pour habitude constante, » quelqu'occupé qu'il fût d'ailleurs, de ne jamais passer » une journée sans s'exercer à faire un dessin. » Ceux qui n'ont vu dans ce passage, comme l'observe Winckelmann, que l'exercice habituel de la peinture, ne se sont pas fait des paroles de Pline une idée juste : *Qu'un peintre*, dit-il, *exerce tous les jours son art, il n'y a rien là de remarquable.*

Je sais que quelques théoriciens spéculatifs ont proposé, comme un exercice utile dans l'étude du dessin et propre à rendre l'œil juste, d'habituer les commençans à tracer à vue d'œil des lignes droites, des angles et des

cercles, et il se peut que certains critiques, fondés sur cette prétendue méthode, aient imaginé que le débat d'Apelles et de Protogènes auroit eu lieu sur un semblable exercice ; comme aussi, qu'Apelles traçoit tous les jours une ligne droite. Quant à la méthode dont on a parlé, nous dirons qu'elle n'a eu pour elle, jusqu'à présent, ni un exemple ni une autorité dans les écoles des modernes ; que rien ne prouve qu'elle ait existé chez les anciens, et que les notions reçues de l'art du dessin tendent à la faire regarder comme vaine et chimérique. A l'égard de l'application qu'on pourroit en faire à l'habitude qu'avoit Apelles de ne pas passer un jour sans *lineam ducere*, le passage seul de Pline s'y oppose ; car, puisque ce passage dit qu'Apelles s'étoit fait une règle de pratiquer tous les jours cet exercice, quelqu'occupé qu'il fût d'ailleurs, il faut bien accorder que cet exercice demandoit un peu de temps : or il n'en faut point pour tirer une barre ; mais un trait de dessin, un contour de figure, exige au moins le sacrifice de quelques momens : donc *lineam ducere*, dans ce passage, ne peut pas se réduire à la pratique de tirer une simple ligne (1).

(1) *Plinio riferisce come un tratto glorioso della storia d'Apelle, ch' egli non abbia mai lasciato passar giorno in cui non abbia tirato delle linee per far esercicio,* ut non lineam ducendo exerceret artem. *Quest' espressione è stata generalmente mal capita. Plinio volle quì dire che Apelle tutti giorni disegnava qualche cosa o dal naturale o dai lavori de' più antichi maestri, e così deve spiegarsi la voce* linea. *Altrondè darebbe ci Plinio una notizia ben insulsa se intendersi volesse della quotidiana occupazione del pittore, poiche di fatti non v' è artista che ogni dì non faccia si poco quanto è il trattar una linea. E qual lode sarebbe gli mai come ben osservò Bayle il dire che adoperava ogni dì il suo penello.* (Winckelmann, *Storia dell' arte,* t. II, p. 248, l. X, ch. 1, édit. de C. Fea.)

Il est hors de doute qu'ici *lineam ducere* signifie exclusivement ce que nous entendons en français par *dessiner*-pris dans son acception spéciale en peinture; c'est-à-dire, renfermer entre des contours produits par un trait léger les formes des corps, et particulièrement la configuration du corps humain. Puisqu'ici *lineam ducere* veut dire dessiner ou tracer avec un simple trait, sans ombre et sans coloris, les contours d'une figure, il étoit tout simple d'imaginer que, dans le combat décrit des deux peintres, il devoit être aussi question de contours de figure, et non d'un trait d'écriture ou de géométrie. Pline ne l'a point dit d'une manière expresse : mais étoit-il nécessaire que Pline, parlant des deux plus habiles peintres de l'antiquité se disputant la prééminence dans l'art du trait, nous avertît que ce trait étoit un trait de peinture et de dessin ? Quel écrivain moderne se seroit cru obligé d'en faire la remarque en décrivant une pareille lutte, par exemple, entre Léonard de Vinci et Michel-Ange (1) ?

(1) Voici divers passages où le mot *linea* est employé par les auteurs anciens dans l'acception de *dessin, trait* ou *contour de figure.*

Quintilien (*Instit. orat.* l. X, c. II) : « La peinture en seroit encore à circonscrire les contours des corps par » le moyen de l'ombre que produit le » soleil. » *Non esset pictura, nisi quæ lineas modò extremas umbræ quam corpora in sole fecissent circumscriberet.* Ici *linea* veut dire *contour.*

Quintilien (*ibid.* l. XI, c. III), parlant des peintures monochromes dans lesquelles il y avoit des parties claires et des parties ombrées : *Utqui singulis pinxerunt coloribus, alia tamen eminentiora, alia reductiora fecerunt : sine quo ne membris quidem lineas suas dedissent.* « Sans cela, » dit-il, ces peintres n'auroient pu donner aux membres leurs véritables » formes. » Ici *linea* veut dire *forme.*

Pline (l. XXXIII, ch. X, *au commencement*) vante l'habileté de Parrhasius, ainsi que l'art avec lequel il savoit fondre le contour et les traits extérieurs de ses figures, et il dit : *Confessione artificum in lineis extremis palmam adeptus. Linea* ne veut encore dire ici que *le contour d'une figure.*

C'est dans le même sens que Quin-

Pline est donc à l'abri de tout reproche. Il s'est servi, dans le récit du défi entre ces deux peintres, des mêmes paroles qu'il emploie pour nous apprendre qu'Apelles ne passoit pas un jour sans donner quelques momens à la pratique de la délinéation ou du dessin. Je ne m'arrête encore un moment sur le rapprochement des deux passages, que pour faire voir quelle importance les peintres

tilien (*Instit. orat.* l. XII, c. X, p. 5) emploie ce mot, lorsqu'en comparant Zeuxis et Parrhasius, il dit du second, qu'il sut fondre avec plus de finesse ses contours, *exanimasse subtiliùs lineas.* Je lis *exanimasse*, qui signifie *amortir, éteindre, faire disparoître* le trait du contour, au lieu d'*examinasse*, qui ne me paroît faire ni un sens clair, ni sur-tout donner une idée en rapport avec la notion de Pline, rapport que donne *exanimasse.*

Primas ducere lineas est employé métaphoriquement par Quintilien (l. II, c. VI, p. 2) pour dire, en fait de composition oratoire, *esquisser un sujet.*

La *pictura linearis* fut appelée ainsi par Pline et Quintilien, parce qu'elle se formoit par des traits tant dans les contours que dans l'intérieur des figures : c'est le *sgrafitto* des Italiens.

Nous avons déjà vu que lorsque Pline dit d'Apelles qu'il ne passoit pas un seul jour *quin lineam ducendo exerceret artem*, cela signifioit qu'il ne passoit pas un jour sans faire un dessin (proprement appelé).

Stace (*Sylv.* l. IV, *Hercul. epitrapez.* v. 20 à 30), parlant du goût de Nonius Vindex, vante son habileté à discerner les manières des grands maîtres. « Il vous montrera, dit-il, » des bronzes de Myron, des marbres » de Praxitèle, &c.; » et il ajoute, *linea quæ veterem quondam fateatur Apellem monstrabit, &c.* Il est visible que Vindex avoit non une *ligne droite* ou *courbe*, mais bien des dessins d'Apelles ; ou peut-être *linea* signifieroit ici, plus génériquement encore, le goût de dessin, ce que les artistes appellent *le trait d'un maître*, pour dire *sa manière.*

Lineamentum a été employé par les anciens non-seulement pour désigner les contours de la peinture, mais même des statues.

Valère-Maxime dit : (l. VIII, *Exter.* exempl. 4) *Muti lapidis lineamentis cupiditatem excitatam videamus;* (l. III, c. VII, *Ext.* exempl. 4) *eboris lineamentis.*

Pline (l. XXXV), *stemmata lineis discurrebant ad imagines pictas.* Il est question d'arbres généalogiques dont les contours embrassoient les portraits. Sénèque l'explique par ces mots : *Et multis stemmata illigata flexuris in parte ædium prima collocant.* (Senec. *de Beneficiis*, lib. III, cap. XXVIII.)

antiques

antiques mirent à cette pratique. En effet, la notion dont il s'agit, en nous mettant sur la voie de ce qui fit le sujet du débat entre les deux peintres, nous a déjà indiqué l'espèce de mérite dans lequel ils purent se disputer la supériorité que les amateurs durent y admirer. Ce mérite se lioit à beaucoup d'autres ; il tenoit à des habitudes ou à des pratiques méconnues des artistes modernes, et il nous expliquera, je pense, pourquoi, entre les critiques, les uns sont restés en-deçà du vrai sens des mots de Pline, lorsque les autres ont cru devoir en étendre la signification jusqu'à la région de la métaphore.

L'équivoque du mot *linea* une fois dissipée, je passe à un point qui peut être encore auprès des critiques un objet de difficulté et d'obscurité : je veux parler de ce qui regarde la manière dont les trois traits ou les trois dessins furent exécutés, c'est-à-dire, disposés entre eux d'après les paroles de Pline.

C'est ici, en effet, que l'on aperçoit dans les traductions une grande incertitude, parce que les paroles de Pline présentent un double sens littéral, qui peut être l'écueil de l'interprétation véritable. La *linea* prise pour un trait de figure, il n'y a aucun embarras à expliquer le premier contour. Apelles prend un pinceau, et *trace sur le fond avec de la couleur un trait d'une grande finesse. [Lineam ex colore duxit summæ tenuitatis per tabulam.]* Voici où peut commencer l'équivoque : c'est au second trait. *Protogènes,* dit Pline, *conduisit sur ce trait, avec une autre couleur, un trait encore plus fin. [Alio colore tenuiorem lineam in illa ipsa duxisse.]* Enfin il semble que l'obscurité redouble au troisième trait ; Apelles en effet, selon les paroles de Pline, *coupa les deux traits*

avec une troisième teinte. [Tertio colore lineas secuit.] Ma traduction est littérale, et laisse en français l'équivoque dont je vais parler. Je ferai voir ensuite qu'un seul mot pour un autre la dissipe entièrement.

En effet, l'équivoque repose ici sur les mots *in illa ipsa lineam duxit tenuiorem, &c., lineas secuit.* Des commentateurs, tout en accordant que la *linea* pût être un contour de dessin, ont imaginé que, le contour premier ayant une certaine épaisseur, le travail de Protogènes avoit consisté à repasser avec un trait plus menu sur cette épaisseur, et qu'enfin Apelles auroit encore trouvé moyen d'enchérir *de tenuité*, en refendant, comme le dit Falconet, les deux teintes du trait par un trait teinté encore plus fin que chacun d'eux.

Certes, en admettant qu'il s'agisse d'un contour de figure, et non d'un trait d'écriture, il faut avouer que le jeu de pinceau qui résulte de cette explication, a quelque chose de si puéril, que l'esprit se refuse à l'analyser. Après le premier trait, il n'eût plus été question de l'art de dessiner, mais bien de celui de calquer ; et quoique cette légèreté dans le maniement du pinceau, comme je le ferai voir tout-à-l'heure, soit, sinon un mérite en soi, du moins l'indication d'une grande habileté de la main, il répugne à la raison, comme au goût, de supposer que ces deux grands peintres se seroient disputé l'honneur d'un mérite qui, appliqué uniquement (selon le sens de cette traduction) à calquer un trait, n'eût vraisemblablement été ici qu'une adresse mécanique de nulle valeur.

Je ne m'arrêterai pas à faire sentir le ridicule de ce débat, qui eût consisté à couper un cheveu en trois ou en cinq; mais, en tenant toujours au sens ridiculement littéral des

paroles de Pline, il y auroit peut-être une manière de décrire le jeu des trois traits, qui offriroit un peu moins d'absurdité, et que je dois exposer.

On pourroit, en effet, supposer ces mots *in illa ipsa (linea)* susceptibles d'un sens moins absolu et moins positif. S'il est contraire à toute vraisemblance que le second trait ait été tracé sur ou dans le corps même (pour ainsi dire) du premier trait, on peut se prêter à imaginer que le second dessinateur auroit, en quelque sorte, doublé le trait du premier, et suivi son contour d'assez près en dehors ou en dedans, répétant avec une grande exactitude celui qui lui servoit de patron. Dans ce cas, *in illa ipsa lineam duxisse* se trouveroit rendu encore d'une manière fort littérale; et, comme dans cette hypothèse il auroit existé un intervalle quelconque entre les deux contours, le troisième seroit venu occuper cet intervalle et séparer les deux traits.

Voilà une explication moins éloignée peut-être de la vérité et du bon sens. On voit qu'alors ces contours, en les supposant praticables, eussent ressemblé à ceux qu'on fait lorsqu'on prend un pinceau à trois pointes.

Je doute que, pour être fidèle au sens propre, et même littéral, des paroles de Pline, il faille avoir recours à de telles interprétations. De ces trois contours, en effet, un seul auroit encore eu le mérite propre à faire juger du talent d'un dessinateur ; c'eût été le premier : les deux autres en eussent été sinon des calques, au moins des copies serviles; et ce mérite de finesse matérielle dans le trait, qui en est un sans doute lorsqu'il se joint aux autres, loin d'aller ici en croissant dans les deux contours suivans, eût été de moins en moins remarquable, puisque ces

deux derniers contours, simples et machinales répétitions du premier, n'eussent été qu'un travail de la main, tout-à-fait indigne d'exciter l'émulation de deux grands peintres et l'admiration des connoisseurs.

Je l'ai dit, je crois qu'un seul mot peut, en français, faire évanouir toutes les difficultés. J'ai déjà prouvé que *ducere lineam* veut dire *dessiner,* faire ou conduire *un dessin ;* il est dès-lors certain que *linea,* qui veut dire *ligne, trait, contour,* veut dire, par la même raison, *un dessin,* mot qui, dans la langue de l'art, est synonyme des précédens. Il paroît que le latin avoit peu de synonymes en ce genre; *linea* et *lineamentum* sont les seuls mots que Pline emploie : *linea* vouloit donc dire *un dessin* dans la langue technique de l'art.

Cela posé, qu'on me permette de reprendre le récit de Pline, en substituant au mot *trait, ligne, contour,* ou autres qui sont équivoques, le mot *dessin,* dont le sens est plus déterminé ; et il n'y a plus lieu à la moindre méprise.

Apelles voit un fond préparé pour peindre ; il prend un pinceau, et fait sur ce fond, avec une couleur, un dessin d'une grande finesse. Protogènes arrive, et sur le dessin d'Apelles il en fait, avec une autre couleur, un second encore plus fin. Apelles survient, et, avec une troisième couleur, sépare ou coupe les deux dessins par un troisième, qui ne permet pas de supposer une plus grande finesse. Il me semble qu'il n'est guère possible de se méprendre sur ce récit : tout artiste verra là trois dessins, c'est-à-dire, ou trois figures dessinées l'une d'un côté, l'autre de l'autre et la troisième dans le milieu, ou toutes trois l'une sur l'autre, ou l'une dans l'autre. Tout ce qui étoit équivoque avec le mot *trait,* cesse de l'être avec le mot *dessin.*

Mais faisons voir qu'avec le mot *dessin*, qui est aussi une traduction littérale du mot *linea*, et en interprétant ce mot selon le sens que l'art indique, la manière d'entendre Pline ne sort pas du cercle exact de l'explication grammaticale; c'est-à-dire, faisons voir qu'il y a deux versions littérales de ce passage.

Pline a dit *in illa ipsa lineam duxisse*. Je pense d'abord que l'on peut traduire littéralement le *in illa* par *sur cette ligne*, comme *dans cette ligne; sur ce dessin*, comme *dans ce dessin*. Si l'on pouvoit se permettre en ce sujet une légère métaphore, la première idée qui se présenteroit à l'esprit d'un artiste, seroit que le *in illa, sur ce dessin*, signifieroit que le second trait auroit été fait sur le premier, la chose entendue non matériellement, mais moralement, comme lorsqu'on dit tous les jours qu'un dessinateur a fait son dessin sur le dessin d'un autre, c'est-à-dire d'après ce dessin. Dans ce cas, la figure de Protogènes pourroit être supposée avoir été une répétition plus ou moins libre de la pose ou de l'attitude de la figure d'Apelles, répétition dans laquelle l'imitateur auroit toutefois employé sa manière et son style de dessin : cette façon d'entendre Pline correspondroit au dessin n.° 1. *Voyez* pl. I.re

Mais on objectera que le *in illa linea* n'a pas en latin la même latitude de sens que le *sur cette ligne* du français, ou *sur ce dessin*, la préposition *sur* pouvant véritablement se prendre de deux façons, soit au simple, soit au figuré. On dira que *in illa* doit se traduire par les prépositions *dans* et *sur*, en tant que prépositions de lieu, qui n'indiquent ici autre chose que la position du *second trait* ou *dessin*, dans son rapport matériel avec le premier.

Eh bien, de quelque manière qu'on l'entende, on va voir qu'il est tout aussi permis de prendre la *linea* de Pline pour un dessin de figure, que pour un trait géométrique ou un trait d'écriture et de pinceau.

Veut-on que *in*, exprimé par *sur*, signifie une simple position de lieu ; je place le second dessin, dans son rapport avec le premier, de la façon dont on placeroit le second trait géométrique en relation avec le premier trait géométrique. Veut-on que ce soit simplement au-dessus ; je suppose deux figures dessinées l'une au-dessus de l'autre, comme dans la démonstration n.° 2. Veut-on enfin que *in* exprime une position intérieure et signifie *dans ;* je place ce second dessin de manière que véritablement il entre dans le premier ; et l'on peut en voir la démonstration au même n.° 2, en supposant le contour de la figure du *second trait* encore plus bas, et par conséquent plus intérieur. Selon toutes ces combinaisons, le texte de Pline dit ce que je lui fais dire ; il n'en résulte rien que de naturel, rien qui n'exprime la réalité d'une lutte de dessin digne des deux grands peintres.

Voyez. pl. I.re

Passons au troisième trait ou dessin, sur lequel l'explication trop positive des paroles de Pline a jeté tant de ridicule. Comment entendrons-nous les mots qui y ont donné lieu, *tertio colore lineas secuit !* L'absurdité de la première explication, c'est-à-dire, du trait dont l'épaisseur auroit été découpée en cinq lignes, me paroît assez démontrée pour n'avoir pas besoin d'un supplément de preuves. Je crois avoir prouvé aussi à ceux qui persisteroient dans l'explication du mot *secare* par l'*intersection* d'une ligne ou par un trait refendant deux traits accouplés et collatéraux,

que ce dessin à trois traits concentriques ou parallèles est inadmissible en bonne critique d'art ; que si enfin *secare* doit vouloir dire ici, non pas *rescinder* ou *refendre* (comme l'a dit Falconet) deux lignes, mais *s'interposer* entre elles ou sur elles, la même explication doit valoir, en prenant *linea* non pour un *trait d'épaisseur*, mais pour un *trait de dessin*, c'est-à-dire, une figure dessinée.

La rareté des passages anciens où il s'agit de dessin proprement dit, a sans doute causé la bizarrerie de ces interprétations serviles : ce petit nombre d'autorités nous impose aussi la loi de ne pas trop nous livrer à l'arbitraire; sans cette retenue, on auroit hasardé quelques légers changemens, propres à lever ici toute équivoque. J'avois en effet d'abord eu l'idée, en soupçonnant quelque altération dans le texte, de substituer au mot *secuit* les mots *secutus est* ou *secùs duxit;* mais j'ai pris l'engagement de ne rien changer à la leçon reçue dans toutes les éditions. Je pense aussi que le mot employé ici au pluriel, *lineas*, doit s'entendre des deux premiers dessins et non du troisième, quoiqu'à la rigueur on pût aussi bien appeler en latin un dessin par le mot *linea* au pluriel, et de la manière dont nous disons *les traits*, *les contours* d'une figure.

Voici donc comment j'interprète les mots de Pline.

Si le mot *secare* veut dire ici simplement *diviser*, si l'on veut qu'il exprime l'idée d'un dessin interposé entre deux autres dessins, alors j'entends qu'Apelles, trouvant en pendant de sa figure au simple trait, ou à côté d'elle, ou sur elle, ou en elle, une autre figure dessinée par Protogènes, d'un trait plus fin que le sien, dessina pour la troisième fois la même figure, ou en fit une autre, ce qui est indifférent

à la question, au milieu et entre les deux figures précédemment tracées; ce qui les divisoit : et alors j'explique et j'entends le mot *secare* dans le sens de ceux qui supposent trois traits concentriques ou collatéraux en une seule figure.

Voyez pl. I.re, fig. 1.

Mais la seconde combinaison, à laquelle je n'aperçois pas l'ombre d'une difficulté, est celle-ci. Expliquant le mot *secare* par *couper*, de la manière la plus littérale, je me demande de quelle façon le trait d'une figure dessinée peut couper les traits de deux autres figures dessinées; le simple bon sens me répond que c'est en les traversant, en passant sur eux, en les interrompant. Cela étant, que fit Apelles? Il prit une troisième couleur, c'est-à-dire, une teinte différente des deux premières, et peut-être d'un ton plus tranchant, et il dessina, ou dans l'intervalle des deux figures au simple trait, ou sur leurs propres traits mêmes, une troisième figure dont le trait, enjambant sur ceux de ses voisines, les coupoit réellement de différentes manières et en différens sens. Quiconque a vu de quelle façon un peintre met son tableau au trait, avant d'appliquer ses couleurs aux figures, de quelle façon, pour se rendre compte de chacune, il la dessine en son entier, de sorte que l'une entre plus ou moins dans l'autre et s'en trouve plus ou moins coupée, a la démonstration de l'explication que je propose.

Voyez pl. II, fig. 1 et 2.

La troisième figure dessinée par Apelles coupoit donc réellement, et dans le sens le plus littéral, les deux autres dessins, *tertio colore lineas secuit;* et Pline décrit cet effet fort correctement. Il y a encore moyen de trouver plus de propriété à son expression, c'est de supposer qu'Apelles,

employant

employant une teinte fort tranchante, telle qu'un rouge vif, à l'effet de faire mieux distinguer le trait de sa nouvelle figure au milieu de ceux des deux autres, auroit dessiné sa figure en hauteur, par exemple, lorsque les deux premières étoient en large, ou *vice versâ*, de manière que son dessin eût véritablement coupé, traversé dans leur totalité les dessins dont il vouloit surpasser la finesse. Il y a enfin, pour un dessinateur, plus d'une manière de démontrer l'accord de ces trois dessins avec le sens littéral des paroles de Pline; et les démonstrations ci-jointes en suggéreront beaucoup d'autres. Leur objet est de prouver aux yeux, que Pline n'a dit qu'une chose simple et raisonnable, qu'il n'y a que manière de l'entendre, et que, sans changer son texte, sans détourner ses paroles de l'acception ordinaire, en les traduisant mot à mot, mais en choisissant entre les deux traductions littérales du mot *linea* celle qui se rapporte à la peinture et à l'art de dessiner, on trouve qu'il a raconté le combat des trois traits avec autant de netteté que de précision, et de la manière dont une pareille chose seroit encore aujourd'hui rapportée.

Voyez pl. II, fig. 1 et 2.

Je n'ai parlé de ces trois dessins et de leur exécution que sous le rapport de leur nature et de leur combinaison, double objet de tous les mal-entendus qui, comme on l'a vu, ont été aussi de deux genres. Les uns, dont j'ai tâché de faire sentir l'invraisemblance, appartiennent surtout aux traducteurs qui se sont crus beaucoup trop liés par l'acception primitive et le sens matériel des mots; les autres sont le fait de certains commentateurs qui, libres des entraves de la traduction, s'étant imaginé que le texte de Pline ne contenoit que des expressions figurées, qu'il

falloit y chercher une idée détournée du sens littéral, se sont dès-lors crus en droit de prendre toute liberté dans la manière d'entendre cette histoire, d'en arranger les circonstances, et d'expliquer le mérite qui fut l'objet apparent et réel du défi entre les deux artistes.

L'idée de finesse de trait (ce trait entendu d'un procédé étranger à celui de la délinéation) a paru, en conséquence, à ces derniers commentateurs, une ineptie que l'on ne devoit se permettre d'attribuer, ni aux deux peintres Grecs, ni à l'écrivain Romain. Débarrassés du soin de chercher à comprendre Pline, ils se sont occupés de celui de le justifier, en lui prêtant leur propre manière d'entendre ce en quoi consista ce défi de finesse dans le trait. Tous, depuis le premier jusqu'au dernier, c'est-à-dire, jusqu'à l'auteur de l'article du journal dont j'ai parlé, ont été d'accord sur ce point; savoir, qu'il ne falloit entendre dans les qualifications données par Pline aux trois dessins des deux peintres, rien autre chose que ce que nous entendons par *élégance* et *délicatesse.*

L'opinion de Mengs, dont j'ai déjà fait mention, passe encore toute liberté à cet égard. Il est vrai que ce n'est ni comme traducteur, ni, à proprement parler, en commentateur, qu'il a touché cette matière. Dans son article du dessin des anciens, Mengs a esquissé, en peu de mots, une théorie de l'art des contours chez les Grecs, et a prétendu que, selon les divers caractères que les artistes avoient à exprimer dans leurs figures, ils savoient varier et nuancer à l'infini les modes de leurs contours; qu'ils avoient beaucoup plus de tons que les modernes en ce genre, c'est-à-dire, que leur *diapason* de contours étoit beaucoup plus

étendu ; qu'ils le divisoient en dix, vingt, cinquante, cent degrés de variétés peut-être, tandis que les modernes, partant *de premier saut*, comme il le dit, du nombre *cinquante*, par exemple, ont eu infiniment moins de moyens de varier et de nuancer le caractère de leur dessin. C'est par suite de ce système, dont l'explication m'éloigneroit trop, que Mengs s'est trouvé conduit à penser que le débat de dessin qui eut lieu entre Apelles et Protogènes, pouvoit avoir eu pour objet cet art de varier et de nuancer à l'envi leurs contours ; idée, comme on le voit, par trop systématique pour être applicable au texte de Pline, mais idée tellement défigurée par son traducteur Français, qui n'a rien compris à ceci, que l'auteur de l'article du journal dont j'ai parlé, et qui n'a lu Mengs que dans la traduction, l'accuse fort à tort d'augmenter le nombre de ceux qui cherchent la quadrature du cercle.

Je puis, au reste, faire connoître, en peu de mots, l'opinion de tous les autres commentateurs qui ont donné un sens figuré à celles des paroles de Pline qui ont pour objet la finesse du trait. Je reproduis ici ces paroles.

Pline, en parlant des divers traits dont j'ai donné l'analyse, dit du premier : *Lineam duxit summæ tenuitatis per tabulam.* Il dit du même trait : *Ferunt artificem protinus contemplatum subtilitatem.* Il dit du second dessin : *Alio colore tenuiorem lineam in illa ipsa duxisse.* Il dit du troisième : *Nullum relinquens ampliùs subtilitati locum.*

Si l'on excepte Carducci, qui, d'après l'opinion de Michel-Ange, jugea qu'il s'agissoit ici d'un seul dessin dont le contour auroit été deux fois retouché, tous ceux qui ont cherché à se faire une idée du mérite relevé par Pline

dans les traits d'Apelles et de Protogènes, ont expliqué *tenuitas* et *subtilitas* par des expressions synonymes de *pureté*, de *grâce*, d'*élégance*, et autres qualifications semblables. C'est ainsi, dit M. de Caylus, qu'il faut entendre les mots *tenuitas* et *subtilitas*. Tel fut l'avis de De Piles, de Durand, de M. de Jaucourt, et, récemment encore, du dernier commentateur que j'ai cité.

« J'entends, dit-il, le mot *subtilitas* dans le sens d'*élé-*
» *gance*, avec Pétrone, Quintilien, et Cicéron, qui, dans
» plusieurs endroits, joint *subtilitas* à *elegantia*, de manière
» que, s'il ne les considère pas comme des synonymes par-
» faits, il leur donne cependant une signification très-
» approximative, comme qui diroit *élégance* et *délicatesse*.
» Le sens que je donne au mot *subtilitas*, reçoit (ajoute
» notre critique) une nouvelle force de la circonstance où
» il est employé, *nullum relinquens ampliùs subtilitati locum*.
» Si l'on veut renoncer à toute explication indigne de Pline,
» et admettre seulement que cet auteur avoit le sens com-
» mun, on conviendra, je crois, que ma traduction est
» la seule admissible et la seule littérale. »

Pour moi, je pense qu'elle n'est ni l'un ni l'autre; mais je la crois sur-tout inadmissible, parce qu'elle donne aux paroles de Pline un sens figuré qu'elles ne sauroient comporter.

Après avoir montré, dans la première partie de cette discussion, qu'on peut être plus raisonnable que les traducteurs, sans être moins littéral qu'eux, voyons s'il n'y auroit pas moyen, sur le second point, d'être plus littéral que les commentateurs, et d'être aussi raisonnable, c'est-à-dire, de donner au texte de Pline un sens que ne puisse rejeter ni dédaigner un artiste instruit.

SECONDE PARTIE.

Le mot par lequel les interprètes que j'attaque ont imaginé de *sauver l'honneur de Pline* dans ce récit, est le mot *subtilitas*, qui s'y trouve employé deux fois. Comme ce mot a un sens simple et un sens figuré, dans le langage de l'art, à peu près de même que notre mot Français *finesse;* comme ce mot peut exprimer, soit partiellement, soit tout-à-la-fois, et la finesse mécanique ou matérielle d'un contour, et sa finesse sous le rapport moral, c'est-à-dire, l'élégance ou la grâce de la forme, on s'est tout de suite jeté dans la région abstraite de ces qualifications morales, créées et multipliées par le goût ou le sentiment du beau, pour exprimer les sensations diverses que fait naître la vue d'un beau dessin. En conséquence, selon tous les commentateurs qui ont repoussé l'idée de ligne géométrique, il ne fut question, entre Protogènes et Apelles, que de se disputer à qui dessinoit avec le plus d'élégance, de grâce, de justesse, de vérité, de délicatesse, &c.; et, selon eux encore, Pline n'a voulu exprimer que ces sortes de qualités, puisqu'il *s'est servi* du mot *subtilitas*, qui peut signifier l'élégance dans un contour, aussi bien qu'un trait délié.

Mais, n'en déplaise à ces interprètes gratuitement officieux, Pline a usé deux fois aussi, dans son récit, du mot *tenuis (lineam summæ tenuitatis* et *tenuiorem lineam)*: or je ne sache pas que les mots *tenuis, tenuitas*, appliqués au trait d'un dessin, puissent avoir d'autre sens qu'un sens matériel, celui qui se rapporte au peu d'épaisseur d'un trait, et ce que nous exprimons par les mots *menu, mince*,

léger, délié, fin. Si donc Pline a employé deux fois le mot *subtilis*, qui veut dire la même chose, mais qui, à la vérité, peut, au figuré, signifier *élégant*, il a deux fois aussi employé le mot *tenuis*, qui n'est susceptible d'aucune interprétation figurée.

Et ici, je le demande, le mot qui a deux acceptions, l'une simple, l'autre figurée, peut-il faire changer le sens du mot qui n'a qu'une acception simple? Je ne pense pas qu'on puisse l'accorder. La raison et la grammaire veulent, ce me semble, que le mot *tenuis*, qui n'a point d'acception métaphorique, fasse la loi au mot *subtilis*, qui a aussi une acception simple. L'expression figurée ne pouvant pas ici communiquer sa vertu à l'expression simple, il est tout naturel que celle-ci fasse rentrer l'autre dans sa signification la plus naturelle. Si le raisonnement et le goût, en peinture et en dessin, ne pouvoient pas s'accommoder de cette convenance rigoureuse, je n'y verrois d'autre remède que de changer les mots de Pline, ou de déclarer son passage inintelligible.

Mais il me semble qu'on ne doit ni désespérer si vîte de trouver du bon sens dans les notions de Pline, ni se permettre si facilement de changer les leçons des manuscrits; que moins encore doit-on, en laissant subsister les expressions d'un auteur, traduire sans en tenir compte, et regarder comme non avenus, les mots qui nous embarrassent. Cela s'appelle *couper le nœud.*

Celui de ce passage se laisse, selon moi, facilement dénouer, pourvu qu'on veuille bien juger les procédés du dessin des anciens autrement que par les habitudes modernes.

Et d'abord, je prétends que Pline a eu sur-tout en vue de relever, dans les dessins des deux peintres, le mérite de la finesse matérielle du trait; ce à quoi l'on ne peut se refuser d'après les mots *tenuis* et *subtilis* qu'il emploie. Je veux montrer ensuite que cette légèreté graphique du trait dut être digne de remarque et d'admiration, s'il est vrai qu'elle dut être l'indication de la plus étonnante habileté.

Pour s'en convaincre, il faut réunir toutes les circonstances qui aident à se faire une idée juste des trois dessins en question, et à caractériser le genre de mérite qui leur fut particulier.

1.° Le fond sur lequel ils furent tracés étoit très-spacieux, *summæ amplitudinis;* ce qui nous laisse à penser, quoique Pline ne l'ait pas dit, que les figures dessinées par ces peintres étoient d'une grande proportion. Tout porte à croire, et la saine théorie de l'art du dessin est d'accord avec cette idée, que les anciens avoient, beaucoup moins que les modernes, l'usage d'enseigner et d'apprendre le dessin, c'est-à-dire, les formes et les proportions du corps humain, sur de petits exemples et dans des dimensions rapetissées. On peut donc raisonnablement penser que, d'après même les habitudes de l'école, les figures dessinées du récit de Pline l'étoient en grand, c'est-à-dire, au moins de grandeur naturelle.

2.° Les dessins dont il est ici question, ne furent point le résultat d'une étude faite à loisir, et dans laquelle l'artiste n'arrive que peu à peu à la pureté, à la finesse du trait; mais, bien au contraire, ils furent faits ce qu'on appelle *d'un seul jet,* les circonstances de l'histoire ne permettant

pas de penser qu'Apelles, au lieu de dire son nom, et voulant jouer cette sorte de tour à Protogènes, soit resté assez long-temps pour se laisser surprendre. Protogènes n'étoit absent que pour quelques instans ; il rentre, et, avant de ressortir, ce qu'il fit immédiatement, il dessine une autre figure ; il sort pour n'être pas surpris par le retour d'Apelles : tout cela indique et prouve une très-grande célérité d'exécution. Les trois dessins furent faits dans le même jour, et, avant la fin de ce jour, Protogènes avoit été chercher Apelles sur le port pour lui offrir de venir loger chez lui.

3.° Ces dessins furent faits avec un pinceau, *penicillo;* et certes il faudroit avoir peu de connoissance du maniement de cet instrument, pour ne pas comprendre quelle doit être la difficulté de conduire en grand, et du premier coup, un trait fin et léger, avec une couleur, sur un fond de bois.

Quiconque appréciera cette circonstance et la joindra aux précédentes, ne tardera pas à se convaincre que, dans toutes ces données, la finesse et la grande légèreté du trait ne pouvoient appartenir qu'aux maîtres les plus exercés dans l'art de la délinéation.

La circonstance de ces trois dessins, tracés avec un pinceau, me paroît aussi une chose des plus instructives et des plus signifiantes pour celui qui cherche à approfondir les arts de l'antiquité, à retrouver leurs documens et les traces de leurs procédés. Si j'avois à développer les résultats de cette notion devant les maîtres de l'art de peindre, je pourrois en tirer quelques inductions théoriques, qui ne seroient peut-être pas sans application à la pratique de l'art ; mais, pour ne pas trop sortir du cercle des

recherches

recherches et des études philologiques, je me bornerai aux réflexions nécessaires pour justifier ma traduction littérale de celles des paroles de Pline qui ont rapport au genre de finesse des dessins d'Apelles et de Protogènes.

Nous savons fort peu de chose des procédés de la peinture des anciens; mais ce que Pline a écrit sur Apelles, suffit pour prouver que la pratique et l'enseignement de l'art se divisoient alors, comme à présent, en deux parties, le dessin et la couleur. Le dessin s'apprenoit dans les écoles, sur des planches de buis, bois dur et compacte, sur lequel l'éponge effaçoit à volonté les essais et les fautes de l'étudiant. Mais avec quoi dessinoit-on ? quel instrument et quelle matière employoit-on ? c'est ce qu'on s'est mis peu en peine de rechercher.

Cependant l'instrument en ce genre est d'une bien plus grande importance qu'on ne sauroit le dire. Oui, l'instrument qu'on a été habitué à manier dès le commencement, a beaucoup plus d'influence qu'on ne le croit sur la manière de chacun, dès-lors sur le goût général et sur toutes ces modifications délicates dont l'art de peindre est susceptible.

Il n'est point d'artiste qui ne convienne, par exemple, que, selon la nature seule du genre de crayon qui fut mis dans sa main, et avec lequel il contracta l'habitude de tracer ses premières études, sa manière de faire et de sentir fût dirigée avec plus ou moins de force vers tel ou tel autre genre. Un crayon tendre éloigne de la pureté du trait, et porte le goût vers l'effet et l'harmonie. Une pierre dure et aiguë inspire la correction, la sévérité des formes, et détourne du sentiment de la couleur.

Nous remarquons que les écoles célèbres du dessin chez les modernes, celles de Florence, de Michel-Ange, de Raphaël, de Jules Romain, employèrent presque uniquement la plume dans les esquisses et les dessins d'étude; et il est hors de doute que l'habitude de cet instrument, dans ces écoles, est une des choses qui expliquent ce goût héréditaire, et en quelque sorte exclusif, pour la correction et la pureté des contours. Les esquisses, au contraire, et les études qui nous sont parvenues des maîtres de la couleur, sont la plupart à la pierre tendre ou au lavis, et la nature seule dut suggérer aux différens génies le choix des instrumens qui étoient le plus en rapport avec le but auquel ils tendoient.

Y eut-il dans la peinture des anciens une plus étroite alliance que chez les modernes entre le dessin et la couleur? nouveau sujet de discussion ou de divination, dans lequel je n'essaierai pas d'entrer ici. Je me contente d'en faire mention, pour avoir occasion de dire que beaucoup d'artistes l'ont jugée, cette alliance, et la jugent encore impossible, fondés qu'ils sont sur l'espèce d'incompatibilité qu'ils trouvent entre l'exercice de l'instrument sec et dur qui procure un dessin correct, et ce maniement moelleux du pinceau qu'il faut devoir à un autre genre d'exercice. Toujours est-il certain que, par l'effet de cette inimitié des deux procédés, l'étudiant qui s'est trop habitué à manier le crayon en pierre dure, reste presque toujours étranger aux grâces du pinceau et aux charmes de la couleur.

Je ne sais si je me fais illusion sur les résultats qu'on peut tirer à cet égard du passage de Pline que j'interprète; il me semble, toutefois, qu'il nous apprend que deux des

plus célèbres peintres de la Grèce employoient avec une extrême dextérité le pinceau à dessiner, et probablement en grand : du moins est-il certain que, dans le seul passage où il est question de trois dessins tracés sur un fond de bois, ces dessins sont faits au pinceau. Cela fut-il l'effet du hasard ? je ne saurois le croire. A la cour de Ptolémée, Apelles fit un portrait avec un charbon qui se trouva sous sa main : dans l'atelier d'un peintre, il dut trouver tout ce qui étoit nécessaire pour dessiner; pourquoi choisit-il un pinceau ? J'ajoute que, voulant ici faire montre d'habileté, il n'auroit pas pris, pour improviser un dessin, l'instrument dont il n'eût pas eu l'habitude; et s'il prit l'instrument qui, pour produire un trait fin et délié, est sans doute le plus difficile à manier, et s'il produisit en effet un trait d'une grande finesse, *summæ tenuitatis*, cela n'indique-t-il pas que le plus célèbre peintre de l'antiquité, le plus versé dans la pratique du dessin, et qui ne passoit pas un jour sans s'y adonner, avoit pour habitude de dessiner au pinceau ?

Ce que je viens de dire d'Apelles, s'applique également à Protogènes, qui, acceptant le défi, prend le même instrument, *alio colore lineam duxit*. Quelle habitude Protogènes ne devoit-il pas avoir de l'art de dessiner au pinceau, pour avoir riposté sur-le-champ par le dessin de la même figure, ou d'une autre, mais exécuté avec un trait encore plus fin ? car cette finesse de trait au pinceau, que les uns ont travestie, et que les autres ont méconnue, est la preuve et d'un prodigieux exercice et d'une habileté non moins merveilleuse.

Y auroit-il de la témérité à conclure de ces observations,

que l'usage des Grecs, dans l'enseignement et dans la pratique de la peinture, étoit de dessiner au pinceau? et, la chose admise, ne seroit-il pas bien facile de faire voir quelle supériorité le maniement de cet instrument, qui est celui de la couleur, appliquée aussi au dessin, pourroit avoir sur les pratiques contraires? Ne pourroit-on pas montrer que le pinceau peut surpasser en finesse de contour tous les autres instrumens graphiques, sans cependant porter la main et le goût à cette sécheresse et à cette dureté qui sont les défauts qu'on reproche aux maîtres du dessin? et ne seroit-il pas permis d'expliquer par-là cette amitié entre la couleur et le dessin, qui paroît avoir existé chez les peintres de l'antiquité?

Mais je sortirois du cercle que je me suis tracé. Je ne crois pas m'être écarté de mon but par cette légère digression, si elle a pu faire sentir en quoi durent consister la perfection mécanique et la difficulté de l'art de dessiner au pinceau, puisque c'est là ce qui explique les paroles de Pline, ou du moins en justifie l'emploi.

Je prétends, en effet, que les mots *tenuis* et *subtilis*, par lesquels il relève le mérite des trois dessins, sont des mots non-seulement très-propres en eux-mêmes, mais qui ne contiennent point un éloge ignorant.

Ce genre de mérite, nous le vantons nous-mêmes tous les jours dans les dessins de nos grands maîtres. Nous disons que la plume de Raphaël fut la plus fine de toutes; nous admirons tous les jours l'extrême finesse des contours à la plume ou au crayon de Michel-Ange; et cette subtilité de trait nous charme, non qu'on l'admire comme qualité simplement mécanique, mais parce qu'elle ajoute un

grand prix à la beauté des formes, à laquelle elle contribue, et parce qu'elle donne une haute idée de la sûreté et de la science du dessinateur, de l'imperturbabilité de la main.

Mais toutes les difficultés et tous les mérites qu'on admire dans des dessins en petit, faits à loisir avec un trait préparatoire et avec la plume ou le crayon, n'approchent pas du mérite et de la difficulté d'un trait improvisé en grand et sur-tout avec le pinceau.

On peut en prendre l'idée, et se confirmer encore dans l'opinion précédemment énoncée sur l'exercice du pinceau appliqué au dessin chez les Grecs, par cette multitude de vases en terre cuite peinte, sur lesquels se trouvent tant d'admirables dessins, tant de traits habiles et savans, tant de contours qui le disputent en correction aux plus belles statues, et qui furent toutefois l'ouvrage d'artistes obscurs, employés dans les fabriques de ces vases. On voit que le trait de ces figures fut fait à la pointe du pinceau, du premier coup, et par l'effet d'une habitude prodigieuse : car on pourroit défier le plus habile peintre d'aujourd'hui de faire à main levée, en ce genre, ce que faisoit le moindre barbouilleur de ces fabriques ; tant la pratique du dessin est diverse à présent de celle des temps anciens.

Il y auroit mille leçons, sans doute, à tirer de tous ces dessins; mais je n'en parle ici que parce qu'ils nous montrent deux choses : l'une, que l'exercice du dessin par le pinceau fut porté au plus haut point chez les Grecs; l'autre, que la finesse mécanique du trait est encore pour nous, dans ces dessins, et un objet d'admiration, et le caractère généralement distinctif de leur excellence.

C'est dans les plus beaux de ces vases, c'est dans ceux

des fabriques les plus renommées, et c'est aux figures du dessin le plus élevé et le plus élégant, qu'on remarque aussi la plus grande légèreté de trait, la plus grande finesse de pinceau : ces deux sortes de mérites y sont aussi inséparables que dans les dessins de nos grands maîtres modernes. La chose s'explique toute seule à l'homme qui sait qu'en tout genre d'art la perfection qu'on appelle *mécanique*, et la perfection qu'il faut appeler *morale*, sont dans un rapport constant et dans une dépendance mutuelle.

Le plus habile dessinateur est celui qui a le plus soumis la partie mécanique de son art à la science qui doit la guider, et est celui qui en même temps a acquis par la pratique la plus grande expérience. Or un trait fin et léger est le résultat tout-à-la-fois et l'indice d'une main très-exercée ; et comme l'un ne va jamais sans l'autre, il ne faut pas trouver étonnant que l'admiration des connoisseurs se confonde, sans se méprendre, dans les deux mérites ainsi identifiés.

J'applique tout ceci, en finissant, aux dessins faits en grand et au pinceau par Apelles et par Protogènes.

Je ne dirai point que ces deux grands peintres se sont disputé uniquement à qui feroit une figure avec le trait le plus fin, parce que ce mérite, si l'on supposoit qu'il eût été seul dans leurs figures, n'auroit jamais été digne de leur talent et de leur réputation ; mais je dirai qu'indépendamment des autres qualités qui les rendoient de grands dessinateurs, non-seulement ils eurent celle de la finesse du trait, mais qu'ils ne purent point ne pas la posséder au plus haut degré.

Je dirai qu'une grande finesse de trait dans une figure dessinée en grand, dessinée d'un seul jet et dessinée au pinceau, est la marque d'une extrême habitude, d'une science assurée, d'une main ferme et délicate, d'un œil prodigieusement juste, et d'une habileté consommée.

Je dirai qu'en se disputant, dans ces trois figures, la prééminence en fait de dessin, il étoit naturel, dès-lors, que chacun cherchât à enchérir sur son rival du côté de la finesse et de la légèreté, parce qu'il étoit nécessaire que l'homme le plus exercé fût aussi celui qui eût la main la plus obéissante, le pinceau le plus délicat et le plus fin, et parce que ce qu'on appelleroit ici le métier, étoit tout-à-fait inséparable de l'art.

Je dirai que les artistes et les amateurs purent admirer cette finesse progressive de trait, et de la même manière qu'Apelles et Protogènes la produisirent, c'est-à-dire, non comme fin, mais comme moyen de l'art, et moins comme mérite essentiel que comme attribut de l'essence même de ce mérite.

Dès-lors Pline, sans avoir péché *contre le bon sens*, ainsi que le veulent quelques-uns de ses commentateurs, a pu se contenter de relever un des genres de mérite et de ces deux peintres et de leurs trois dessins; il l'a pu d'autant mieux, que cet éloge ne signifie pas qu'il n'y eût rien autre chose à y louer; il a pu le faire avec d'autant plus de raison, que le mérite qu'il relève exista de fait, dans une progression quelconque, entre les trois figures; il a relevé ce mérite enfin, et parce qu'il étoit un des plus apparens pour le plus grand nombre, et parce qu'il étoit de nature à être plus clairement exprimé par le discours.

C'est pourquoi, sans prétendre que le mot *subtilis* ou *subtilitas* ne puisse pas être susceptible d'une acception figurée, mais attendu qu'il se trouve associé aux mots *tenuis* et *tenuitas*, qui ne comportent que le sens simple, et comme l'acception simple forme ici un sens juste, conforme aux notions de l'art, et que ne sauroit désavouer un goût éclairé, je conclus qu'il n'y a ni un mot à changer dans le récit de Pline, ni rien à y substituer, ni rien à en ôter, ni la moindre expression à détourner de son sens simple. Je persiste enfin à soutenir que cet écrivain a rapporté un fait véritable, et l'a narré dans les termes et de la manière dont pourroit le faire encore aujourd'hui un homme de l'art, ou un homme de goût, sans pouvoir être accusé de puérilité ou d'ignorance.

FIG. I

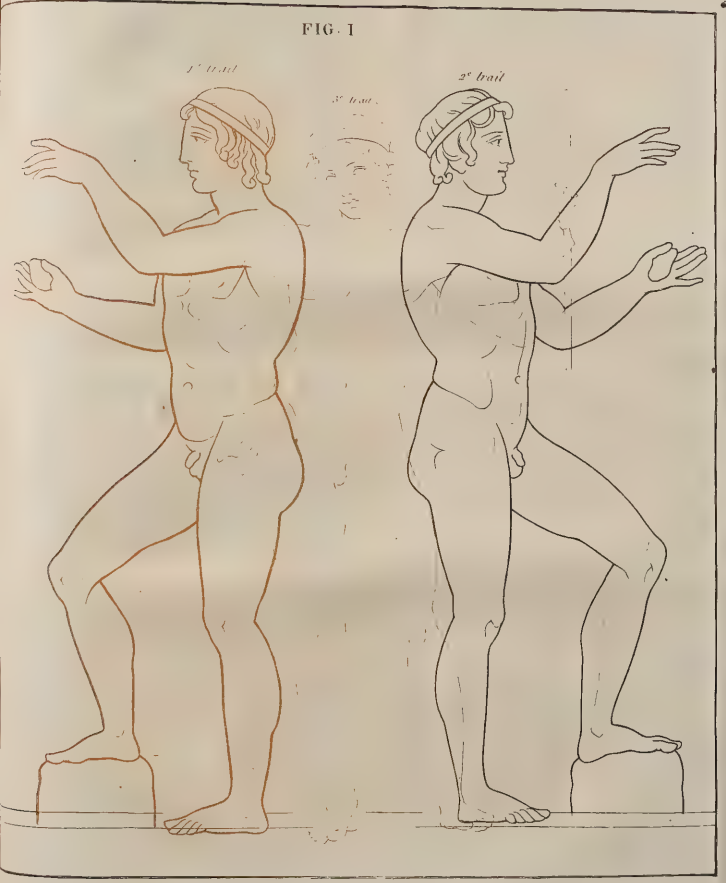

FIG. II.

PL. I.

FIG. II.

PL. I.

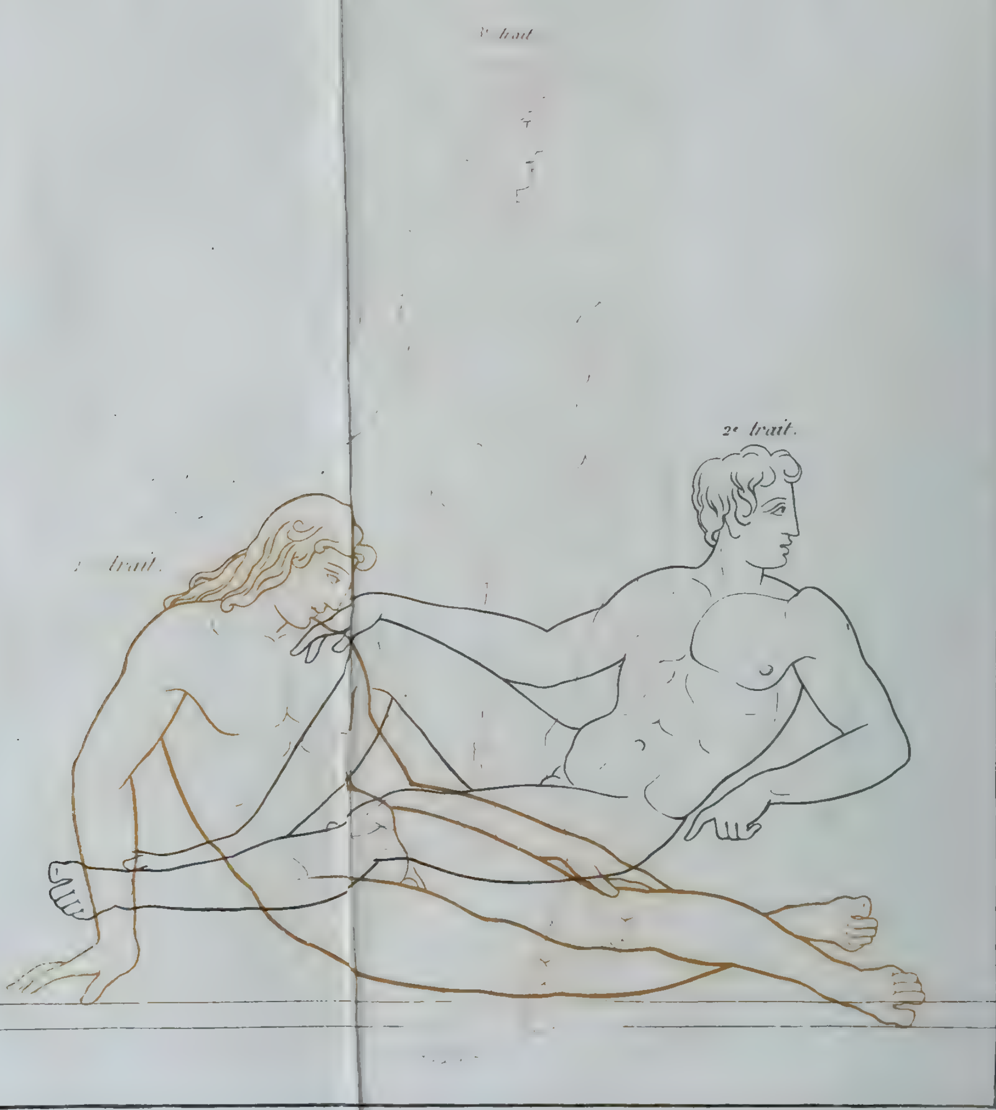

FIG. I.

FIG. II.

PL. II.

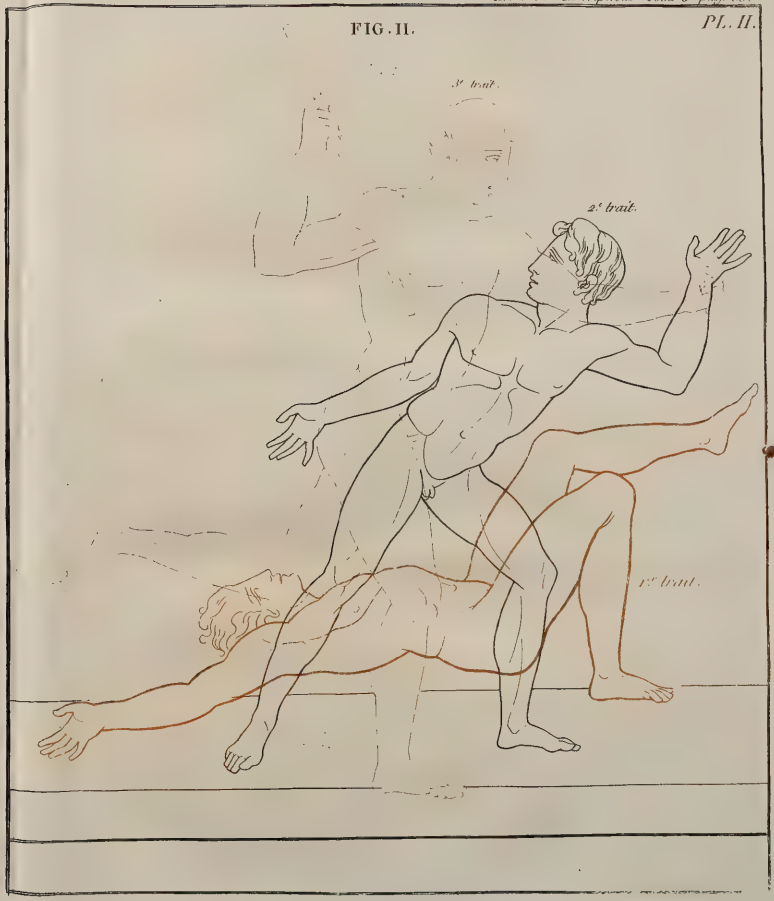

FIG. II.

PL. II.

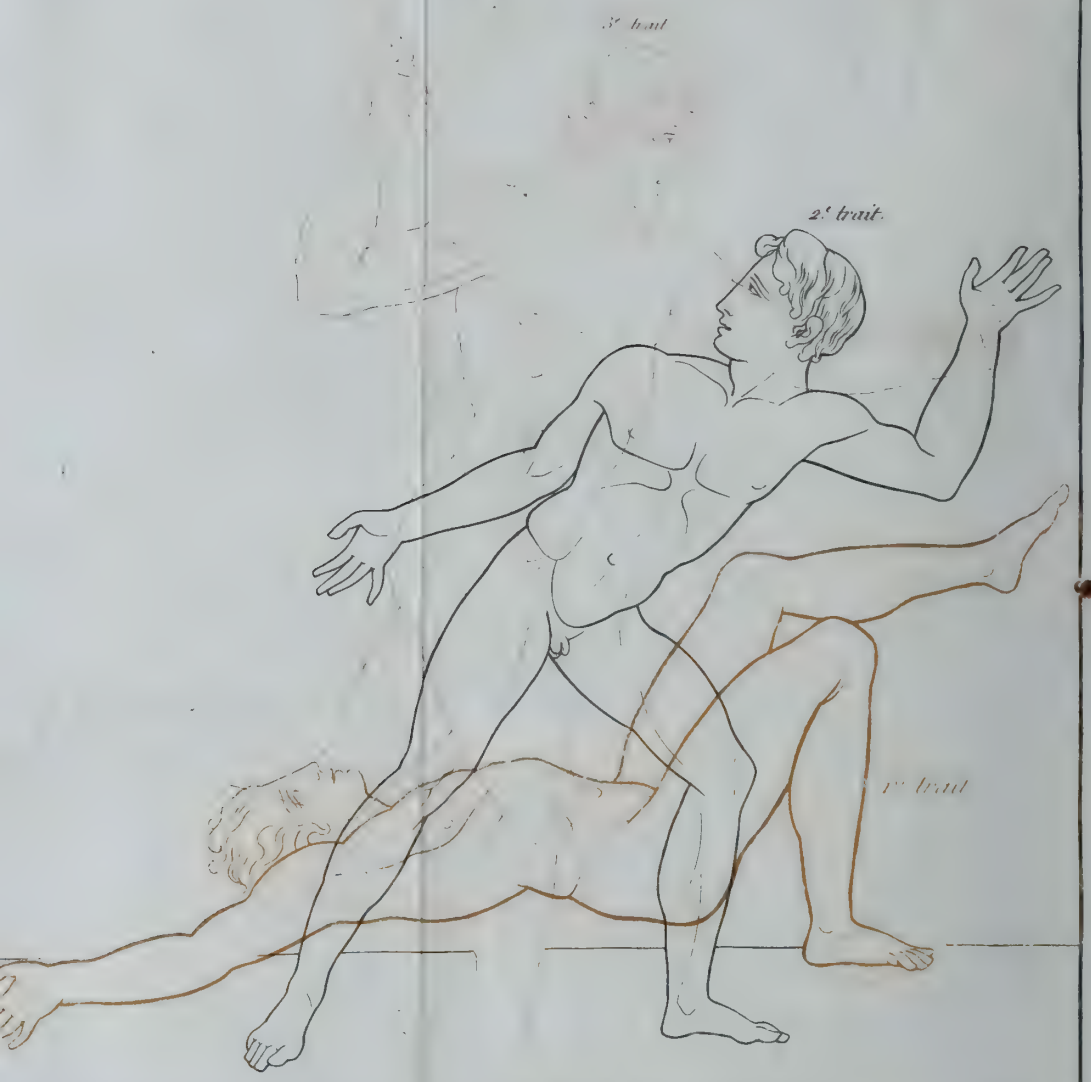

MÉMOIRE

SUR

UNE INSCRIPTION GRECQUE

TROUVÉE PRÈS DE CALAMO, EN BÉOTIE.

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

Lu le 6 Juin 1817.

ENTRE plusieurs inscriptions rapportées de la Grèce par M. Pouqueville, ancien consul de France à *Janina*, et qu'il a eu la bonté de me communiquer, il en est une qui m'a paru mériter l'attention de l'Académie, moins par l'importance du sujet, que par la singularité du dialecte Béotien, dans lequel cette inscription est rédigée, et dont nous possédions jusqu'à ce jour très-peu de monumens. C'est cette considération qui m'a engagé à faire de cette inscription l'objet d'une dissertation, dans laquelle j'essaierai d'éclaircir quelques points historiques, à l'aide d'autres monumens du même genre.

L'inscription dont je vais parler se compose de trois fragmens bien distincts, quoiqu'appartenant à la même pièce; ce qui les a fait prendre pour trois inscriptions différentes. Mais, quel que pût être le motif de cette disposition bizarre, il est certain, d'après le sens que ces

fragmens renferment, et d'après les lacunes que laissent entre eux les deux derniers, qu'ils faisoient partie d'une seule et même inscription. La vue de la pierre sur laquelle elle fut originairement gravée, leveroit peut-être cette légère difficulté; et il est probable que c'est à quelque accident du marbre qu'il faut attribuer cet arrangement singulier adopté par le graveur. Quoi qu'il en soit, voici la copie exacte de cette inscription, dans l'état où elle m'est parvenue :

..ΣΑΡΧΟΝΤΟΣΟΜΟΛΩΙΩΤΡΙΣΚΗΔΕΚΑΤΗΣΤΕΨΑΦΙΔΔΕ....
..ΥΡΡΑΝΔΡΟΣΔΑΜΟΚΛΕΙΟΣΕΛΕΞΕΔΟΧΘΗΤΥΔΑΜΥΤΡΟΞΕ.)
....ΥΕΡΠΕΤΑΝΤΑΣΕΟΛΙΟΣΤΑΝΑΓΕΙΩΝΔΙΟΓΕΝΗΝΙΑΡΟΚΛ
ΕΙΟΣ.)
ΟΝΚΗΕΣΤΟΝΩΣΚΗΕΙΜΕΝΑΥΤΥΣΤΑΣΚΗΕΥΚΙΑΣΕΤΠΑ
ΛΙΑΝΚΗΑΣΦΑ   ΝΚΗΚΑΟΑΛΛΑ
ΛΕΙΑΝΥΗΟΣ   ΤΤΑΝΚΑΘΑΓΕΡΚ
ΛΕΙΑΝΚΗΠΟ   ΗΤΥΣΑΛΛΥΣΤΡΟ
ΟΛΕΜΩΚΗΙΡΑΝΑΣ   ΤΗΣ.

Voici maintenant comment je lis cette inscription, en remplissant les lacunes qui s'y trouvent, et rectifiant les fautes de copie qu'elle offre; je la donnerai d'abord dans le dialecte Béotien, et ensuite dans le dialecte ordinaire :

......ς αρχοντος, Ομολωιω τρις κη δεκατη, επεψαφιδδε....
[Πυρρ] ανδρος Δαμοκλειος ελεξε· εδοχθη τυ δαμυ Προξε[νον
ειμεν κη Ε]υεργεταν τας πολιος Ταναγρειων Διογενην Ιαροκλ-
ειος,
[κη αυτ] ον κη εσγονως, κη ειμεν αυτυς γας κη Fοικιας εμπα-
σιν κη ασφα-   *[κη κατα γα]ν, κη κατα θαλα-*
λειαν, κη ασου-   *ταν, καθαπερ κ-*
λειαν, κη πο-   *η τυς αλλυς προ-*
λεμω, κη ιρανας,   *[ξενυς κη ευεργε]της.*

.....ς αρχοντος, Ὁμολωιου τριτ και δεκατη, επεψηφισε....
Ποιμανδρος Δαμοκλεος ελεξε· εδοχθη τω δημω Προξενον
ειναι και Ευεργετην της πολεως Ταναγραιων Διογενην Ἱεροκλ-
εος,
και αυτον, και εκγονους, και ειναι αυτοις γης και οικιας εγκτη-
σιν, και ασφαλ- και κατα γην, και κατα θαλα-
ειαν, και ασυ- τταν, καθαπερ κ-
λιαν, και πο- αι τοις αλλοις Πρ-
λεμου, και ειρηνης, ξενοις και ευεργεταις.

C'est un de ces décrets, si communs chez les villes Grecques, et dont il nous reste encore aujourd'hui tant de monumens, par lesquels une cité conféroit aux étrangers dont elle avoit éprouvé la bienveillance ou reçu quelques services, le titre de *proxène*, et les droits honorifiques attachés à ce titre. Une inscription du même genre a fourni à M. Boissonade le sujet d'une *Dissertation* imprimée à la suite de son édition des *Lettres d'Holstenius;* et il sembleroit qu'après les observations de ce savant [a], après celles des auteurs qui ont traité du droit d'hospitalité chez les anciens [b], sur-tout après les nombreux monumens qui constatent ce droit, il ne pût plus y avoir lieu à aucune difficulté à l'égard du sens qu'a ce mot de *proxène* sur la plupart de ces monumens. Cependant un habile antiquaire, le P. Pacciaudi, en a proposé une interprétation que je ne crois pas inutile de réfuter. Il prétend que le titre de *proxène* ne désigne jamais, sur les inscriptions, que *les magistrats chargés de recevoir les étrangers* [c]; et je pense, au contraire, que, dans le plus grand nombre de cas, ce titre doit se prendre dans la seconde acception du mot *proxène;* savoir, celle d'*hôte public*, d'*étran-*

[a] *Commentat. epigraph. ad calc. Epist. L. Holsten. p. 440-441.*

[b] *Schilter, de jure hospitii apud veteres; Simon, de l'Hospitalité, Acad. des Bell.-Lettr. tom. III, et alii; add. Larcher sur Hérodot. liv. VI, §. LVII, n. 83.*

[c] *Pacciaudi, Monument. Peloponn. tom. II, p. 138.*

ger recevant dans une ville les honneurs de l'hospitalité. Lorsque le personnage nommé dans l'inscription avec le titre de *proxène* est de la ville même qui conféroit ce titre, il est clair qu'il faut entendre cette sorte de magistrature dont le devoir consistoit à recevoir les étrangers, et qui existoit dans toutes les villes de la Grèce, même à Sparte, au témoignage d'Hérodote. C'est de cette espèce de *proxènes* que parle le scholiaste de Thucydide, dont je n'ai fait que développer ici la pensée : οἱ πρόξενοι κελευόμενοι ἐκ τῆς αὐτῶν πόλεως ἐγίνοντο· et je remarque, en passant, que le mot κελευόμενοι, qui n'a pas dans cette phrase un sens bien net, y a peut-être été introduit par une erreur de copiste, au lieu de καλούμενοι (1). Quelquefois ce magistrat *proxène* changeoit ce nom en celui d'*épimélète* ou de *surveillant*, dans les villes où la grande affluence des étrangers bornoit sans doute les fonctions de sa charge à veiller sur leur sûreté et à prendre soin de leurs intérêts. Nous en avons un exemple dans une *inscription de Délos*[a], et dans une autre d'*Amycles*, que Fourmont a recueillie[b], et qui, sauf la différence des lieux et des noms propres, est absolument conçue dans les mêmes termes, et semble être l'expression d'une même formule (2).

Herodot. lib. VI, §. LII.

Schol. Thucyd. lib. III, c. LXX.

[a] *Apud Muratori, Thesaur. t. II, p. 569.*

[b] *Inscript. inéd. de Fourmont, n.° 92.*

Mais, lorsqu'une ville conféroit à quelqu'un le titre de *proxène*, et y ajoutoit celui de *bienfaiteur*, comme on le

(1) Nous avons un exemple remarquable de l'emploi de ce titre de magistrature dans la célèbre *inscription de Velletri*, où les noms des *proxènes* se lisent à la suite de celui du *demiurge*, comme auteurs du décret de *proxénie* rendu en faveur d'un étranger nommé *Sicænias*.

(2) Comme ce Mémoire n'a été imprimé qu'en 1820, je puis citer ici mes *Deux Lettres à Mylord Aberdeen*, dans l'*Appendice* desquelles, *p. 128-132*, j'ai publié cette inscription.

voit sur la plupart des marbres qui nous sont parvenus, il nous semble qu'il faut entendre ici un personnage étranger à cette ville, dont la reconnoissance se signaloit par cet acte public et par la concession de tous les droits utiles et honorifiques qui suivoient la qualité de bienfaiteur. C'est ce que prouve l'énumération même de ces droits, au nombre desquels se trouve fréquemment exprimé celui *de posséder des terres et des maisons*, droit inhérent à la condition même de citoyen d'une ville, et qui, par conséquent, ne pouvoit être accordé comme une faveur qu'à un étranger. D'ailleurs, le nom de *proxène* est presque toujours, sur les inscriptions, suivi du nom de sa patrie ; ce qui met hors de doute sa qualité d'étranger. Enfin le mot *proxène* est quelquefois, dans ce cas, remplacé par le terme même qui signifie *étranger*, ξένος, comme pour dissiper toute espèce d'incertitude ; je puis citer, entre autres exemples, le *décret des Gythéates* expliqué par le P. Pacciaudi lui-même, et par lequel ce peuple honore un particulier qualifié ainsi : ἀμὸν ξένον καὶ ἴδιον εὐεργέταν, *mon hôte et mon bienfaiteur.* Il ne sauroit donc rester la moindre incertitude sur le sens qu'a le mot προξένος dans la plupart des inscriptions anciennes, et, en particulier, dans celle que nous examinons ici.

Monum. Peloponn. t. II, p. 131 et sqq.

Je vais donner d'abord la traduction de cette inscription, et rendre compte des corrections et supplémens que j'ai cru devoir introduire dans le monument original; après quoi je soumettrai à l'Académie quelques observations propres à en éclaircir le sens :

« Sous l'archontat de....., le treizième jour du mois » Homolœus, les suffrages ayant été recueillis par.....,

» sur l'avis de Pœmandre, fils de Damoclès, il a plu au » peuple d'accorder le titre de *Proxène* et de *Bienfaiteur* de » la ville de Tanagre à Diogène, fils d'Hiéroclès, pour » lui et pour ses descendans, ainsi que le droit d'y pos- » séder terres et maison, la sûreté, l'inviolabilité, en temps » de guerre comme en temps de paix, sur terre comme sur » mer, et tous les priviléges accordés aux autres proxènes » et bienfaiteurs. »

La première ligne offre deux lacunes que je n'ai point cherché à remplir : le nom de l'archonte, dont il ne reste que la dernière lettre Σ, se trouvoit originairement à la place de la première, et à celle de la seconde, le nom d'un autre magistrat, qui occupe presque toujours, dans les monumens de ce genre, la place intermédiaire entre l'archonte et l'orateur sur la proposition duquel étoit rendu le décret. Les lettres ΣΤΕΨΑΦΙΔΑΕ qui terminent cette ligne, n'offrent aucun sens, et sont visiblement altérées; j'ai lu, par une correction très-légère, ΕΠΕΨΑΦΙΔΑΕ, qui est sans doute la véritable leçon. La lettre Σ offre avec l'Ε assez de rapports pour que des yeux mal exercés confondent ces deux caractères, et il y a plusieurs exemples de cette espèce de méprise. La confusion du Π en Τ est encore plus facile et plus fréquente, sur-tout lorsque la première de ces lettres est représentée avec le second trait plus court que le premier, suivant la forme la plus anciennement usitée; et notre inscription nous offre, *lignes 2 et 5*, deux autres exemples de la même erreur, dans le mot ΠΡΟΞΕΝΟΝ, écrit ΤΡΟΞΕΝΟΝ, et dans ΕΤΠΑ, commencement du mot ΕΠΠΑΣΙΝ. Quant au mot ΕΠΕΨΑΦΙΔΑΕ, qui résulte de cette correction, il ne me sera pas difficile d'en justifier ici l'emploi.

Plutarque, dans le *Traité des dialectes Homériques* qui lui est attribué, remarque que les Éoliens, dans le dialecte desquels est rédigée notre inscription, changeoient le σ en ϡ, et il en cite quelques exemples. Grégoire de Corinthe, qui établit la même règle, y met toutefois une restriction: τὸ σ εἰς ϡ τρέπουσι, τοῦ μ ἐπιφερομένου. Mais je ne crois pas cette observation juste, et je conjecture qu'elle est uniquement fondée sur les exemples ὀϡμή (pour ὀσμή) et ἴϡμεν (pour ἴσμεν), que cite Plutarque, et que rapporte aussi ce grammairien. Cette conversion Éolique avoit sans doute plus de latitude: ainsi le mot Grec μέσος, transporté dans la langue Latine, qui étoit originairement, comme on sait, un dialecte Éolien, y a produit le mot *medius;* et réciproquement du mot Grec ῥόδον les Romains firent *rosa.* A ces exemples, allégués par Maittaire, j'ajouterai quelques considérations nouvelles. Avant l'introduction du ζ dans l'alphabet Grec, introduction que Pline rapporte au temps de Simonide, et qui pourroit fort bien être plus ancienne, le son de cette lettre étoit exprimé par ϡσ: la valeur de ces deux caractères devoit se confondre dans la prononciation, puisque le mot ϡσευς, *deus*, étoit prononcé σϡευς par les Doriens, c'est-à-dire que, dans le premier cas, le son du ϡ étoit plus sensible, et, dans le second, celui du σ. La première prononciation paroît cependant avoir été plus usitée: nous le voyons par les plus anciennes médailles de Zancle, dont le nom est écrit Δαϝκλε; et M. Knight, dans son ingénieuse *Analyse de l'alphabet Grec,* suppose, avec beaucoup de vraisemblance, qu'on dut dire ou du moins écrire de même, Δακωϑος, Δελεια, pour ϡσακωϑος, ϡσελεια. Ainsi le simple ϡ tint au-devant

Plutarch. περὶ τῆς ποιήσεως Ὁμήρου, β, *t. VIII, p. 485, ed. Hutten.*

Gregor. Corinth. de Dialect. pag. 589, ed. Schæf.

des mots la place du ϡσ, laquelle fut occupée depuis par le ζ. Mais, dans le corps même des mots où il semble que la prononciation dut être plus fortement marquée, on doubla le ϡ; et il est évident que, dans ce cas, le second ϡ étoit mis pour le σ : je citerai pour exemple le mot μαζα, que les Lacédémoniens et les Béotiens prononçoient μαϡϡα, et le mot εεριϡδησασθαι, employé par Homère, au lieu de εριϡδεσασθαι, qui s'écrivit depuis εριζεσασθαι, ainsi que l'a montré M. Knight. Cette répétition, conforme à l'analogie que je viens d'établir, entroit d'ailleurs, pour toutes les autres consonnes, dans le système des Éoliens, comme l'affirment les grammairiens qui ont traité des dialectes, et comme il me seroit facile d'en produire des exemples, outre ceux qu'ils ont cités, si je ne devois me borner à indiquer ici mes vues le plus brièvement possible. Dans l'inscription que j'examine en ce moment, le mot primitif ἐπεψήφισε étoit donc prononcé par les Éoliens ἐπεψάφιδε, ou mieux ἐπεψάφιϡδε, comme il est écrit sur notre marbre, conformément à cette répétition Éolique dant j'ai parlé, et dont les exemples sont si fréquens. Quant au sens du mot ἐπεψήφισε sur les monumens, les exemples propres à le déterminer en sont également nombreux. Je me contenterai de citer le décret rapporté dans Diogène de Laërte[a], et cet autre qu'a recueilli Chandler[b], où les mots ἐπεψήφισε, ἐπεψεφίσθεν, s'appliquent au magistrat chargé de recueillir les suffrages. L'abbé Belley, dans les remarques dont il a accompagné les *inscriptions de Cyzique*, publiées par le comte de Caylus[a], suppose, avec vraisemblance, que le mot ἐπεψήφισε est sous-entendu dans l'une de ces inscriptions,

Gregor. Corinth. de Dialect. pag. 587.

[a] *Diogen. Laërt. de Vit. philos.*

[b] *Chandl. Inscript. antiq. part. II, pag. 50.*

[a] *Recueil d'antiq. t. II, p. 169 et suiv.*

et

et il l'interprète par *président de l'assemblée.* Le magistrat qui remplissoit cette fonction à Athènes, se nommoit ἐπιστάτης : de là vient que, sur une foule d'inscriptions insérées dans le recueil de Chandler, le verbe ἐπεστατεῖ se trouve entre les noms de l'archonte et de l'orateur, comme le verbe ἐπεψάφισδε, qui lui correspond sur notre marbre, et qui a la même signification.

Ouvrag. cité, pag. 197.

Inscript. antiq. part. I, pagg. 24, 25, 26.

La deuxième ligne de notre inscription offre au commencement une lacune dans le nom du personnage auteur de la proposition en vertu de laquelle le décret est rendu : il ne subsiste de ce mot que les lettres ΥΡΡΑΝΔΡΟΣ ; je lis ΠΥΜΑΝΔΡΟΣ pour Ποίμανδρος. Le changement de οι en υ étoit fréquent dans ce dialecte Éolien, ainsi que notre marbre le prouve et que je l'établirai plus bas par d'autres exemples. Ποίμανδρος étoit d'ailleurs un nom Béotien qui rappelle celui du fondateur même de Tanagre : on sait, par les témoignages de Strabon [a], de Pausanias [b], d'Étienne de Byzance [c], de Lycophron [d], que cette ville avoit porté originairement le nom de Ποιμανδρία en l'honneur de ce fondateur, dont nous ne devons pas être surpris de retrouver le nom dans une inscription qui la concerne.

[a] *Strab. Geograph. lib. IX, pag. 404.*

[b] *Pausan. Bœot. lib. IX, c. XX.*

[c] *Stephan. Byz. voce* Τάναγρα.

[d] *Lycophr. Cassand. v. 326, et Schol. ad hunc locum.*

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'explication des mots corrompus ou effacés qui se trouvent dans notre inscription, la plupart de ces restitutions n'offrant pas assez de difficulté ou d'incertitude pour exiger que je m'arrête à en donner ici la raison. Quant aux particularités de diction et d'orthographe qu'on y remarque, j'aurai soin de les éclaircir dans la suite de ce Mémoire.

Cette inscription offre, par la conformité de la diction et par le voisinage des lieux où elle a été trouvée, les rap-

ports les plus frappans avec une autre inscription recueillie sur le territoire de l'ancienne *Orchomène*, et publiée dans un *journal Anglois* par M. le chevalier Leake. On remarque sur ces deux monumens les mêmes formes de style et les mêmes particularités d'orthographe; analogie qu'explique suffisamment le voisinage d'*Orchomène* et de *Tanagre*. Notre inscription peut donc servir à confirmer certaines particularités du langage Béotien qu'offre la première; et celle-ci, en revanche, sert à suppléer les lacunes qui se rencontrent dans la nôtre.

Classical Journ. t. XIII, p. 332.

La formule Θιος Τιουχαν αγαθαν, par laquelle commence l'inscription de M. Leake, manque ici, soit que le temps ou la négligence du copiste l'ait fait disparoître. Mais il est plus probable que ce commencement s'est trouvé effacé sur le marbre, puisqu'il ne reste dans notre copie que la dernière lettre, σ, du nom de l'archonte, qui devoit suivre immédiatement cette formule. Rien n'est plus fréquent que de rencontrer en tête ou même dans le corps des décrets des villes Grecques, ces mots, Αγαθη Τυχη, qu'Appien donne pour synonymes à ceux-ci, *Quod felix faustumque sit*, placés en tête d'un décret Romain. Mais la formule Θιος Τιουχαν αγαθαν, dont le sens est absolument le même, me paroît avoir été d'un usage infiniment moins commun. Je ne l'ai trouvée que sur un *décret des Delphiens*, rapporté par Muratori, et sur une *inscription Béotienne*, dont le sujet est le même que celui de la nôtre, et dont je donnerai plus bas le texte, purgé de quelques fautes qui le défigurent dans la copie de Pococke. Sur l'un et l'autre de ces monumens, on lit, Θεος Τυχαν : ce qui s'éloigne de l'orthographe suivie dans l'inscription de

Appian. de Bell. civil. lib. IV.

Thesaur. t. II, pag. 556.

Inscript. p. 50, n. 13.

M. Leake, Θιος Τιουχαν. Mais cette légère différence s'explique aisément par l'âge de cette dernière, que je crois de beaucoup antérieure aux deux autres, et qui doit conséquemment avoir conservé davantage les formes de l'ancien dialecte Éolien. Je montrerai bientôt, sur plusieurs inscriptions d'Orchomène, qui appartiennent également à une assez haute antiquité, que la diphthongue ου y prenoit la place donnée depuis à υ, comme dans les mots συν, συνγϝαφως, συϝχωρεισι, pour συν, συϝγϝαφους, συϝχωρησει, comme dans ασυλιαν, que j'ai lu dans notre inscription, au lieu de ασυλιαν. Si cette règle n'eût admis aucune exception, c'étoit donc Θιος Τουχαν qu'il eût fallu écrire ici : mais, quoique la leçon de M. Leake s'éloigne un peu de cette orthographe, je n'oserois pas la condamner. Pouvons-nous, en effet, nous flatter de connoître assez, par les écrits des grammairiens et par les monumens des anciens eux-mêmes, toutes les formes particulières aux divers dialectes de la Grèce, pour nous croire autorisés à rejeter comme fautif tout ce qui n'est pas exactement conforme à ces notions ?

Quoi qu'il en soit, cette formule, Θεος Τυχαν, sur le sens de laquelle il ne sauroit plus rester le moindre doute, peut servir à expliquer celle que porte l'*inscription de Velletri*, que j'ai citée plus haut, et dont il ne me semble pas qu'on ait donné jusqu'à ce jour une explication exacte ou du moins complète. L'abbé Barthélemy, qui, le premier, publia cette inscription si ancienne, en traduisit les trois premiers mots, Θεος Τυχα σαοΐις, par ceux-ci, *Dea Fortuna servatrix;* traduction suivant laquelle la *déesse Fortune* eût été le sujet du verbe διδοτι qui suit immédiatement,

et eût, par conséquent, accordé elle-même le titre et les droits de la *proxénie*, exprimés par ce décret. Le docte P. Lanzi, qui, en publiant de nouveau cette inscription, reconnut le vice de cette interprétation, n'en adopta que les deux premiers mots, et proposa, pour le troisième, une explication qui me semble beaucoup meilleure. Il lit Σαοντις pour Σωντις, nom d'un peuple de Lucanie mentionné par Pline; et, par cette heureuse correction, il rétablit le nom de la ville qui accorde ici l'hospitalité, et qui devoit nécessairement être nommée en tête d'un décret de ce genre. La seule difficulté qui reste encore est dans l'emploi de cette formule, Θεος Τυχα, qui me semble tout-à-fait inusitée, et dont le P. Lanzi n'a pu lui-même produire un seul exemple. Je n'hésite pas à lire Θεος Τυχαν: l'absence du *nu* final peut être aisément justifiée par l'usage des Grecs de l'Italie, sur les monumens desquels la même suppression se rencontre assez fréquemment, sur-tout par celui des Romains et des Étrusques, dont les idiomes étoient puisés dans l'ancien dialecte Éolien, et dont les inscriptions les plus anciennes offrent perpétuellement des exemples de cette espèce. La même suppression avoit lieu aussi dans le corps des mots, comme l'a prouvé le P. Lanzi, et comme le témoigne cette inscription même de Velletri, où Σαοπις est mis, suivant cet auteur, pour Σαοντις. D'ailleurs on pourroit, à la rigueur, supposer que c'est ici une faute du graveur, et je ne crois pas que les autorités que j'ai rapportées plus haut en faveur de la leçon Θεος Τυχαν, puissent laisser d'incertitude sur la nécessité de rétablir la même formule à la tête de ce monument.

Sagg. di ling. Etrusc. tom. I, pag. 109.

Hist. nat. l. II, cap. V.

Les particularités de diction et d'orthographe que pré-

sente notre inscription, méritent de nous arrêter quelques instans. Le nom des habitans de Tanagre est écrit ici Ταναγξειων, au lieu de Ταναγξαιων, qui seroit la leçon usitée, ou de Ταναγξηω, qu'on lit sur une inscription d'Orchomène, publiée par le même M. Leake. Le changement de η en ει est fréquent dans ce dialecte Éolien, comme le même monument en fournit des exemples, ανεθεικαν, Θειβεω, pour ανεθηκαν, Θηβαιου, et comme on en rencontre fréquemment sur une autre inscription d'Orchomène, insérée dans la *Géographie Grecque* de Mélétius [a], et rapportée aussi dans le Voyage de Clarke [b]; j'en donnerai le texte à la fin de ce Mémoire. On pourroit croire qu'il existe une faute de copiste dans le mot εσγονως de l'inscription de M. Leake; mais le même mot reparoît sur notre inscription avec les mêmes élémens: cette conformité semble prouver que les Éoliens de ce canton de la Béotie adoucissoient la prononciation du κ, de manière qu'à l'oreille elle se confondît avec celle du σ; car je pense, et une foule de monumens me confirment dans cette idée, que la plupart des fautes qu'on y rencontre, sont moins des fautes de langue ou de copie, comme on l'a cru jusqu'ici, que des expressions exactes de la prononciation du peuple de tel ou de tel canton.

Classical Journ. t. XIII, p. 333.

[a] *Geograph. mod. tom. II, p. 339.*
[b] *Clarke's Travels, &c. vol. III.*

Notre inscription confirme le marbre de M. Leake sur un point plus important que ceux que j'ai indiqués jusqu'à présent. M. Leake avoit lu sur son inscription, γας κη Fυκιας επασιν, et, en langue vulgaire, γῆς καὶ οἰκίας ἔμβασιν. Ce dernier mot n'offre pas un sens bien net, et il est absolument inusité sur les monumens. M. Boissonade, à qui la leçon ἔπασιν avoit d'abord paru douteuse, proposoit de lire ἔβκασιν, qui est effectivement l'expression employée en

Boissonade, Dissert. suprà laudat. p. 442.

pareil cas, et même sur des monumens Doriens, tels que celui de la ville de *Géronthres*, rapporté dans Muratori[a], et celui des *Chaliens*, publié parmi les *Marbres d'Oxford*[b]. Cependant il a reconnu depuis, dans un rapport lu à l'Académie, et dans ses *Notes sur Hérodien*[d], que la leçon ἔπασιν étoit la véritable. Quoique notre inscription ait subi une lacune dans le mot même qui correspond à ἔπασιν, elle offre assez distinctement les quatre élémens, εμπα, qui appartiennent au mot εμπασιν; et une *inscription Béotienne* rapportée par Pococke présente le même mot écrit absolument comme sur le monument de M. Leake. Voici cette inscription, que j'ai déjà citée, et qui est grossièrement altérée dans la copie de Pococke :

[a] *Muratori, Thesaur. t. II, pag. 1049.*

[b] *Marm. Oxon. Chandler, p. 67, n. XXIX, I.*

[c] *Le 7 novembre 1817.*

[d] *Pag. 31, 32.*

Pococke, Inscript. Græc. pag. 50, n. 13.

1.	2.
ΘΕΟΣΤΥΚΑ..ΟΤΕΛ	Θεος Τυχαν· [οπα
ΟΣΑΡΧΟΝΤΟΣΕΔΟΞΕ	ος] αρχοντος· εδοξε
ΤΟΙΔΑΜΟΙΠΡΟΞΕΝΟΝ	τοι δαμοι Προξενον
ΕΙΜΕΝΒΟΙΩΤΩΝΚΑΙΕΥΕ	ειμεν Βοιωτων και Ευεργεταν Νωβαν Αξι-
ΡΓΕΤΑΝΝΩΒΑΝΑΞΙ	ουβω Καρχαδονιον και
ΟΥΒΩΚΑΡΧΑΔΟΝΙΟΝΚΑΙ	ειμεν οι γας και Ροικιας
ΕΙΜΕΝΝΟΙΓΑΣΚΑΙΕΟΙΚΙΑ	επασιν, και απελιαν,
ΣΕΠΑΣΙΝΚΑΙΑΤΕΛΙΑΝ	και ασυλιαν, και κατα γαν,
ΚΑΙΑΣΥΛΙΑΝΚΑΙΚΑΤΑΓΑΝ	και κατα θαλαθαν, και πο-
ΚΑΙΚΑΤΟΑΛΑΤΕΑΝΚΑΙΠΟ	λεμω, και ιρηνας, και οσα.....
ΛΕΜΩΚΑΙΡΑΕΚΣΙΟΣΑΣ...	

Le reste de cette inscription est tellement défiguré, qu'il est impossible de le lire; et d'ailleurs cette fin ne renfermoit sans doute rien de remarquable. Bornons-nous, pour le moment, à observer la parfaite analogie qu'offrent les lignes que j'en ai rapportées, avec le marbre de M. Leake et avec le nôtre, particulièrement dans le mot ἔπασιν. Je retrouve encore ce mot, ou mieux encore celui d'ἔμπασιν,

dans une *inscription Delphienne* recueillie par Muratori, et par laquelle est également conféré le titre de *proxène*. Seulement la copie de Muratori porte εμωρασης: mais cette faute est une des plus faciles à rectifier dans le texte de cette inscription, d'ailleurs horriblement défigurée, et que j'aurai bientôt occasion de reproduire plus correctement. *Murator. Thesaur. tom. II, pag. 589.*

La certitude de la leçon ἔπασιν ou ἔμπασιν ne peut donc plus paroître douteuse d'après les quatre monumens du même dialecte et presque du même lieu, qui s'accordent à la donner; et c'est à tort que, dans un recueil Anglois récemment publié sous ce titre, *Memoirs relating to European and Asiatic Turkey*, London, 1817, *in-4.°*, l'éditeur, M. Th. Walpole, rejette cette leçon de l'inscription de M. Leake, pour y substituer le mot ἔσκτασιν (qu'il écrit incorrectement ΕΚΤΑΣΙΝ): *In an Orchomenian inscription printed in the classical Journal* (vol. XIII, pag. 332), *we read* ΓΑΣ ΚΗ ΓΥΚΙΑΣ ΕΠΑΣΙΝ: *the last word evidently should be* ΕΚΤΑΣΙΝ, *the form of expression already referred to, pag. 465.* Le sens de cette leçon n'est pas moins facile à déterminer d'une manière exacte et précise. Hésychius interprète le mot ἔμπασεις par ἔσκτησις. Ces deux termes doivent être regardés comme entièrement synonymes, étant dérivés, l'un de πάομαι, l'autre de κτῶμαι, qui signifient tous deux *acquérir*: seulement le premier ne semble pas avoir fait partie de la langue commune; il n'étoit probablement usité que dans les dialectes Doriens, ou plutôt Éoliens: c'est l'opinion d'Hemsterhuis, dans sa note sur ce passage d'Hésychius; et cette opinion me semble confirmée par les monumens que je viens de citer, et sur lesquels nous trouvons ce mot employé. *Hesychius, voc. Ἔμπασεις, Ἔγκτησις.*

Le sens du mot ἔμπασις, si clairement déterminé par les monumens, me servira à éclaircir un autre passage d'Hésychius, qu'aucun de ses commentateurs n'a cherché à expliquer; et quoique cet examen m'éloigne un peu du sujet de ce Mémoire, j'espère qu'on me pardonnera cette digression, à cause de l'intérêt qui s'attache aux monumens dont je vais parler. Le passage en question est au mot Ἐμπασένταις, qu'Hésychius dit être le *nom d'une magistrature de Sparte*. Aucun autre auteur, que je sache, n'a parlé de cette magistrature. Le savant Cragius, qui a fait un traité sur *la république de Lacédémone*, semble en avoir ignoré jusqu'au nom, qu'il ne mentionne nulle part. Ce qu'en dit Meursius dans ses *Miscellanea Laconica*, équivaut presque à un silence aussi absolu : *Erat item quoddam genus, sed incertum quorum fuerit aut quale, ἐμπασέντας appellatum;* et il cite Hésychius. Ces magistrats sont nommés au nombre de *six* sur une inscription inédite de Fourmont, qui, par la forme des caractères, semble être d'une époque peu éloignée de celle où furent gravés les trois monumens que ce savant a publiés dans le recueil de l'Académie des Belles-Lettres, et qui ont été si vivement attaqués par M. Knight. Mais l'inscription de Fourmont porte εμπασαντες au lieu d'ἐμπασέντας qu'offre le texte d'Hésychius, et je crois la première leçon préférable. En l'interprétant d'après la signification connue du verbe ἐμπάομαι, le mot ἐμπασάντες devra s'entendre des magistrats *chargés de veiller sur les propriétés, sur les acquisitions;* et si l'on adopte cette interprétation, qui me paroît très-vraisemblable, il ne sera pas difficile de trouver dans la constitution de la république de Sparte la place qu'occupoient ces magistrats.

Hesych. voc. Ἐμπασένταις.

Cragius, de Rep. Lacedæm. lib. II, c. I, p. 79 et sqq.

Meursius, Miscellan. Laconica, lib. II, c. IV.

Tom. XV, p. 401 et suiv.

On

On sait que les rois de Sparte avoient des propriétés particulières en terres et en maisons. Xénophon dit positivement que Lycurgue leur assigna une portion du territoire des villes voisines de la Laconie, en assez grande quantité pour les mettre au-dessus de besoins modérés, et non pour leur procurer toutes les superfluités du luxe: Γῆν ἐν πολλαῖς τῶν περιοίκων πόλεων ἀπέδειξεν ἐξαίρετον τοσαύτην, ὥστε μήτε δεῖσθαι μετρίων, μήτε πλούτῳ ὑπερφέρειν. Si telle fut, dès l'origine, l'institution de Lycurgue, il est probable que la même libéralité continua d'être exercée à l'égard des rois, lorsque les conquêtes des Spartiates eurent ajouté de nouvelles terres à celles qu'ils tenoient de leurs ancêtres; c'est même la seule conséquence qu'on puisse tirer du témoignage de Polybe, qui dit qu'aux rois appartenoit la troisième partie de tout le butin. Ainsi les propriétés personnelles des rois durent prendre un accroissement proportionné à celui de la fortune publique. Mais, comme le législateur avoit voulu que les rois, pour se livrer pleinement aux travaux de la guerre ou bien aux soins du gouvernement, fussent affranchis de tout embarras domestique, on institua, soit du temps de Lycurgue, soit à une époque postérieure, des magistrats chargés d'administrer les revenus de ces princes. C'est encore Xénophon qui nous apprend cette particularité; et, suivant le témoignage de cet écrivain, ces magistrats, espèces d'intendans des maisons royales, étoient au nombre de *trois*, comme sont marqués sur notre inscription les magistrats dits ἐμπασάντες. Il est fâcheux que Xénophon ne nous ait point transmis le nom qu'on leur donnoit dans la république de Sparte : mais on doit peu s'en étonner,

Xenophon, de Rep. Lacedæm. c. XIII.

Polyb. lib. III.

Xenophon, de Rep. Lacedæm. c. IX.

d'après l'usage de cet historien et des autres écrivains Attiques, d'exprimer presque toujours les noms des magistratures Lacédémoniennes dans les termes synonymes par lesquels les autres États de la Grèce désignoient les mêmes charges. Ainsi Xénophon[a] emploie le mot ἱππαρμοστής au lieu d'ἱππαγρετής, nom du principal officier de la cavalerie à Sparte[b]. Hésychius est le seul qui fasse mention des ἐμπελώροι, charge qu'il interprète par ἀγρονόμοι[c]; et c'est toujours de ce dernier mot que se servent les auteurs. On appeloit à Sparte πύθιοι, et, dans le reste de la Grèce, θεοπρόποι, les deux devins qui alloient consulter l'oracle de Delphes au nom des rois de Lacédémone[a]; et l'on sait, par le témoignage de Plutarque[b], ou plutôt par un monument dont cet historien cite le texte original, que ces rois eux-mêmes recevoient dans leur patrie le nom d'ἀρχαγέται, et non celui de βασιλεῖς, par lequel ils sont cependant toujours désignés chez les écrivains Grecs et sur les inscriptions de Fourmont, exception que je cite ici comme assez remarquable, et dont j'espère donner la raison. Le même Plutarque, Xénophon, Thucydide, usent fréquemment du mot πολέμαρχος[a] pour désigner un officier général des armées Spartiates; et tout me porte à croire que le nom Lacédémonien de cette charge étoit μωραγός, mot qui reparoît plusieurs fois sur les inscriptions de Fourmont[b]. D'autres auteurs font souvent mention des νομοφύλακες de Sparte; et cette magistrature, dont le nom se retrouve dans la plupart des républiques Grecques, se divisoit probablement à Lacédémone en plusieurs offices particuliers, du nombre desquels étoit celui de βειδιαῖοι, que le seul Pausanias nous a fait connoître, en ajoutant que ces magistrats

[a] *Xenoph. Hist. Græc. lib. IV.*

[b] *Meursius, Miscell. Laconic. lib. II, c. IV.*

[c] *Hesychius, voc. Ἐμπελώροι.*

[a] *Eustath. ad Iliad. I, p. 55, lin. 44; cf. Larcher sur Hérodot. tom. IV, p. 410.*

[b] *Plutarch. in Lycurg. §. VI.*

[a] *Xenoph. Hellenic.* passim. *Thucyd. lib. V, cap. XVIII. Plutarch. in Lycurg. cap. XII.*

[b] *Académ. des Bell.-Lett. t. XV, p. 400, planche.*

Pausan. lib. III, cap. XI.

étoient placés, dans l'ordre politique, immédiatement au-dessous des éphores. Cragius[a] a donc très-bien fait de distinguer les νομοφύλακες des βειδιαῖοι, quoique depuis ils aient été confondus en une seule magistrature par Valckenaer[b], dont la téméraire correction n'a pas du moins été admise par le dernier éditeur de Pausanias, le savant et judicieux M. Clavier. Mais le silence presque absolu que garde l'antiquité sur l'existence des βειδιαῖοι (1), et l'importance qu'avoit cette charge, nous font présumer que, dans beaucoup d'endroits où les auteurs nomment les νομοφύλακες de Sparte, c'étoit réellement des premiers qu'il s'agissoit. Par une erreur contraire, les modernes ont quelquefois fait deux magistratures distinctes d'une seule charge qu'ils ont trouvée mentionnée sous deux noms différens; c'est ce qui est arrivé à Meursius à l'égard de l'ἱππαρμοστής et de l'ἱππαγρετής, dont il a fait deux offices divers, tandis que le premier nom est l'interprétation, en langue Attique, du deuxième nom, qui est purement Lacédémonien. J'aurai bientôt occasion de rapporter un nouvel exemple de ce genre d'interprétation familier aux écrivains Grecs.

[a] *Cragius, de Republ. Lacedæm. lib. II, cap. VI, pag. 139.*

[b] *Valcken. ad Herodot. lib. VI, cap. LVII.*

Meursius, Oper. laudat. lib. II, cap. IV.

Pour revenir aux magistrats nommés ἐμπαράντες, je pense que c'est d'eux qu'il s'agit dans le passage de Xénophon; et la fonction qui leur est attribuée par cet auteur, *de veiller sur les propriétés et les revenus des rois*, est conforme

(1) J'écris βειδιαῖοι, et non βιδιαῖοι, comme Pausanias, parce que je trouve βείδιοι dans Eustathe et dans Favorin. Ces auteurs n'interprètent ce mot que d'une manière vague, l'un par οἱ ἔνδοξοι, *les illustres, les nobles*; l'autre, par οἱ ἄρχοντες, *les magistrats*. Ce nom reparoît souvent sur les inscriptions de Fourmont, et il est constamment écrit βειδιαῖοι, leçon qui, plus conforme à celle d'Eustathe et de Favorin, me paroît aussi préférable.

au sens que nous avons assigné à ce mot. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que les ἐμπασάντες nommés dans une inscription de Fourmont s'y présentent au-dessous des magistrats suprêmes de la république, et sur la même ligne que d'autres personnes qui, comme eux, faisoient partie de la maison des rois; ce sont, d'un côté, des ἰατροί, et, de l'autre, des βουλιαῖοι, deux noms qu'il faut tâcher d'expliquer ici.

Il ne sauroit y avoir de difficulté sur le premier mot, ἰατροί, *médecins;* seulement on pourroit être surpris de la place accordée à des personnes de cette profession sur un monument public qui ne contient que des titres de magistrature. Mais un passage d'Héraclide de Pont nous fait connoître la raison pour laquelle les noms de ces médecins ont pu se trouver dans notre inscription. *C'étoit*, dit-il, *un usage à Sparte de faire accompagner les rois partant pour quelque expédition, de devins, de* médecins *et de joueurs de flûte :* συνεκπέμπονται τῷ βασιλεῖ μάντεις, καὶ ἰατροὶ, καὶ αὐληταί[a]. Xénophon[b](1) nomme également, comme faisant partie de la suite des rois à la guerre, les trois sortes de personnes indiquées par Héraclide; et il dit de plus, que, *vivant sous la tente des rois,* σύσκηνοι, ils étoient mis *au rang des égaux,* τῶν ὁμοίων, et à la disposition *du plus ancien des trois magistrats,* que je crois être les ἐμπασάντες. Ce témoignage s'accorde bien avec le monument que nous avons sous les yeux. Les médecins ici nommés étoient donc attachés par un caractère public à la personne des rois, qu'ils accompagnoient dans les dangers; ils faisoient donc

[a] *Heracl. Pont. Fragm. de morib. extern. pag. 278, ed. Coray.*

[b] *Xenoph. de Laced. Republ. cap. XIII.*

(1) Thucydide, dans un endroit (lib. V, c. LXX), nomme *les joueurs de flûte :* ἀπὸ αὐλητῶν πολλῶν νόμῳ ἐγκαθεστώτων.

partie de leur maison, et c'est à ce titre que l'inscription leur donne une place parmi d'autres officiers domestiques des rois de Sparte; c'est ce que j'ai déjà montré pour les ἐμπασάντες : il ne reste plus qu'à le prouver à l'égard des βουλιαῖοι, qui viennent, dans l'inscription, après ces derniers.

Le nom de βϑλιαῖοι ne se rencontre point dans les auteurs; mais tant de termes pareillement inusités dans les autres dialectes avoient cours dans celui de Lacédémone, que ce motif ne seroit nullement suffisant pour nous autoriser à le rejeter. On trouve βούλαια dans Hésychius, qui interprète ce mot par ceux-ci, Τὰ βεϐϑλευμένα; et le même auteur donne encore βούλευμα comme synonyme de βούλαιον. Ulpien emploie le mot βουλαῖος, *conseiller*, comme épithète de Jupiter. A cet exemple, cité par les commentateurs d'Hésychius, j'en ajoute un que je trouve dans Diodore de Sicile[a] et dans le scholiaste d'Apollonius de Rhodes[b], qui interprètent par θεοὺς βουλαίους, *deux conseillers*, les divinités suprêmes des Chaldéens, et celles qui, chez les Égyptiens, présidoient aux douze signes du zodiaque. Deux autres sont encore fournis par les monumens : βούλαιον est employé dans le même sens de *conseiller* sur un *décret des Épidauriens;* et cette épithète, appliquée à l'empereur Hadrien, reparoît sur une *inscription des Abéates* de Messénie. A la vérité, le P. Montfaucon, qui a publié le premier cette inscription, lit βουμιοῦ, mot barbare, dans lequel le P. Pacciaudi a très-bien vu qu'existoient tous les élémens du mot βουλαιοῦ. Cet antiquaire explique cette épithète par l'usage où étoient les empereurs de remplir quelquefois les fonctions de *conseillers, consiliarii,*

Hesychius, voc. Βούλαια. *Idem, voc.* Βούλαιον.

Ulpian. Enarr. in Demosthen. p. 197.

[a] *Diod. Sic. lib. II, c. XXX.*
[b] *Schol. Apoll. Rhod. ad lib. IV, v. 262.*

Apud Pacciaudi, Monum. Peloponn. tom. II, p. 70.

Diar. Italic. cap. XXVII.

Pacciaudi, Oper. laud. t. II, p. 77.

Sueton. in Tiber. cap. XXXIII.

dit Suétone, auprès des magistrats rendant la justice; et quant à la confusion des lettres capitales ΛΛ en Μ, confusion par laquelle a été opéré le changement du mot ΒΟΥΛΑΙΟΥ en celui de ΒΟΥΜΙΟΥ, les exemples en sont si nombreux, que le P. Pacciaudi a pu croire inutile d'en alléguer aucun. Je me contenterai d'en citer un seul pour rendre plus sensible la certitude de cette correction. Muratori a publié une inscription antique (1) qui contient les titres de plusieurs tragédies d'Euripide. Entre ces titres est celui de ΜΕΣΑΝΔΡΟΣ, que Muratori déclare absolument inconnu; mais c'est uniquement ici la faute du copiste, qui a réuni en une seule lettre les deux élémens ΛΛ du mot ΛΛΕΞΑΝΔΡΟΣ, et, par une suite de sa première méprise, a exprimé le Ξ par un Σ, lettre qui lui ressemble beaucoup sur les monumens. L'erreur du copiste est ici d'autant plus évidente, que ces titres de tragédies sont rangés dans l'inscription par ordre alphabétique, et que le mot corrompu ΜΕΣΑΝΔΡΟΣ intervertissoit absolument cet ordre. Mais je reviens aux *βουλιαῖοι*.

Muratori, Thesaur. t. II, p. 609.

J'ai montré que ce mot, ou du moins celui de *βουλαῖοι*, qui a la même forme et la même origine, a été employé dans le sens de *conseillers*, et j'ajoute que cette expression se trouve sur des monumens de peuples Doriens, tels qu'étoient les Abéates de Messénie et les Épidauriens; d'où je serois peut-être fondé à conclure que ce terme, et les autres dérivés de la même racine qu'interprète Hésychius, étoient particuliers aux dialectes Doriens. Quoi

(1) *Voyez* un dessin plus exact de cette inscription dans Winckelman, *Monumenti antichi inediti*, n. 168. On lit ΛΛΕΣΑΝΔΡΟΣ, *Théâtre des Grecs*, édit. de 1786, tom. IV, pag. 313.

qu'il en soit, cherchons quelle pouvoit être, auprès de la personne des rois de Sparte, la place de ces *conseillers* nommés sur l'inscription de Fourmont. Nous la trouverons, si je ne me trompe, dans un passage de Thucydide, où cet historien, parlant du mécontentement général qui éclata à Sparte contre le roi Agis, à cause du mauvais succès de son expédition en Argolide, la troisième année de la XC.e olympiade, dit que l'indignation publique, qui d'abord avoit menacé de se porter contre ce prince aux dernières extrémités, ne s'apaisa que par la résolution prise de lui donner *dix conseillers*, sans l'avis desquels il ne pourroit désormais commencer ses opérations guerrières: δέκα γὰρ ἄνδρας Σπαρτιατῶν προσείλοντο αὐτῷ συμβούλους, ἄνευ ὧν μὴ κυρίον εἶναι ἀπάγειν στρατιὰν ἐκ τῆς πόλεως. Diodore de Sicile atteste le même fait dans des termes à peu près semblables, si ce n'est qu'il donne plus de latitude encore à la surveillance exercée sur le roi Agis par ces dix tuteurs ou conseillers, qu'il désigne également par le nom de συμβούλους; et, plus bas, il en nomme un: Φάραξ, ... εἷς ὢν τῶν συμβούλων. Thucydide et l'historien qui l'a suivi, ont, sans doute, exprimé par le mot vulgaire de συμβούλους le titre de cette espèce de magistrature, que les Lacédémoniens, dans leur dialecte particulier, nommoient βουλιαῖοι; et, si l'on adopte cette conjecture, nous ne serons pas surpris de trouver ces *conseillers*, qui faisoient une partie si essentielle de la maison des rois, rangés parmi les personnes attachées comme eux, mais à d'autres titres, à la personne de ces princes.

Thucyd. lib. V, cap. LXIII.

Diodor. Sic. lib. XII, cap. LXXVIII.

Idem, lib. XII, cap. LXXIX.

On ne sauroit objecter que l'époque assignée par Thucydide à cette institution est plus moderne que celle à

laquelle il semble qu'on doive rapporter le monument dont j'ai parlé, et que le nombre de *dix*, marqué dans l'auteur Grec, est en opposition avec celui de *six*, que porte notre inscription. D'abord Thucydide ne dit nullement que ce fût une institution nouvelle; et rien n'empêche que, long-temps avant la circonstance qui obligea les Spartiates de donner *dix conseillers* au roi Agis, ils ne fussent déjà dans l'usage d'attacher *trois* de ces conseillers seulement à la personne de chacun de leurs monarques, et, par conséquent, *six* pour les deux, comme il est marqué sur l'inscription. Cette explication répond à-la-fois aux deux difficultés que j'ai indiquées. En effet, on conçoit que si, dans les cas ordinaires, chacun des deux rois étoit toujours accompagné de *trois* conseillers, l'addition extraordinaire de *sept* de ces surveillans sévères dut paroître aux Spartiates une punition suffisante de l'imprudence d'Agis; et, en même temps, que cette innovation étoit assez importante pour mériter d'être consignée par l'historien Grec, d'ailleurs peu familier peut-être avec les détails secrets de l'administration Spartiate. Ne se plaint-il pas lui-même de l'ignorance où il étoit du nombre des troupes Lacédémoniennes qui avoient remporté une victoire célèbre, ignorance causée par le mystère dont s'enveloppoient toutes les opérations de ce gouvernement? Τὸ μὲν γὰρ Λακεδαιμονίων πλῆθος, διὰ τῆς πολιτείας τὸ κρυπτὸν, ἠγνοεῖτο. Il ne seroit donc pas étonnant qu'avant l'époque du roi Agis il eût ignoré l'existence de ces conseillers, dont le nombre fut alors multiplié et les fonctions reçurent plus d'importance et d'éclat. Mais encore, je le répète, n'en parle-t-il point comme d'une institution nouvelle; et même

Thucyd. lib. V, c. LXVIII.

même l'expression de προσείλοντο, dont il se sert en cet endroit, peut indiquer simplement l'adjonction des *sept* nouveaux conseillers aux *trois* qu'on étoit dans l'usage de créer anciennement; et, de cette manière, le témoignage de Thucydide confirme notre monument, au lieu d'y être contraire.

Avant de terminer cette digression, qu'on me permette encore quelques observations sur les inscriptions de Fourmont dont je me suis servi, et sur des doutes auxquels elles ont donné lieu. Si l'explication que j'ai proposée du mot d'ἐμπασάντες est conforme à la vérité, le témoignage du monument où il se lit, sera d'accord avec celui de Xénophon pour le nombre de ces magistrats, que l'un et l'autre portent à trois. Le même nombre se retrouve dans les *trois* hippagrètes créés par Lycurgue[a], et chefs de ces *trois cents* chevaliers désignés par Thucydide[b] comme formant la garde particulière des rois de Sparte : Τῷ μέσῳ, ἥπερ ὁ βασιλεὺς Ἄγις ἦν, καὶ περὶ αὐτὸν οἱ τριακόσιοι ἱππῆς καλούμενοι (1). On ne sera pas surpris de rencontrer toujours ce nombre de *trois*, adopté pour divers offices civils et domestiques de la maison des rois, ainsi que le marque la même inscription de Fourmont pour les βυλιαῖοι, les ἰαλροί, et qu'il est naturel de le présumer pour les autres, tels que

[a] *Xenoph. de Lacedæmon. Rep. cap. VI.*

[b] *Thucydid. lib. V, c. LXXII.*

(1) Je remarque, au sujet de ces *trois cents* chevaliers, qu'Hérodote ne donne aux rois de Sparte que *cent hommes de garde* (Herodot. *lib. VI, cap. LVI*, et Larcher, *not. tom. IV, pag. 408*). Il est d'autant plus probable qu'il se trompe sur ce point, que Plutarque, en rapportant le trait célèbre du Spartiate Pédarète (*in Lycurg.* cap. XXV, Οὐκ ἐγκριθεὶς εἰς τοὺς τριακοσίους), confirme le témoignage de Thucydide. Mais cette méprise d'Hérodote confirme ce que je disois plus haut, de la difficulté de bien connoître la constitution civile et militaire de Sparte, à cause de l'obscurité dont les Spartiates se plaisoient eux-mêmes à la couvrir.

les μάντεις, dont le nombre n'est fixé ni par les auteurs, ni sur les monumens (1). Mais les inscriptions de Fourmont s'éloignent, dans plusieurs autres cas, du témoignage de cet auteur; et c'est ici que le doute peut venir naturellement se placer. L'abbé Barthélemy a indiqué la plus forte de ces contradictions, et j'avoue que j'y ai vainement cherché une réponse satisfaisante. Dans une inscription de Fourmont, six chefs de *lochos*, λοχαγοί, sont placés avant les six chefs de μόρα, appelés ici μοραγοί, et cependant il est incontestable, d'après les témoignages de Thucydide [a], de Xénophon [b], que le λόχος étoit une division, un bataillon de la μόρα, qui en comprenoit quatre; chaque chef de μόρα avoit donc sous lui quatre chefs de λόχος, ou λοχαγοί : pourquoi cet ordre est-il interverti dans des monumens où l'on trouve du reste une classification exacte des magistrats civils et militaires? et pourquoi des vingt-quatre λοχαγοί qui entroient dans la composition d'une armée Spartiate, l'inscription n'en nomme-t-elle que *six!* Voilà sans doute deux difficultés très-graves: mais plus elles le sont, plus elles repoussent du monument qui les renferme, le soupçon de falsification; car si Fourmont, ou tout autre, eût composé ce monument d'après les notions qui pouvoient seules guider un faussaire, il n'y eût pas laissé subsister une contradiction aussi évidente : il faut donc en chercher ailleurs la raison.

[a] *Thucydid. lib. V, c. LXVIII.*

[b] *Xenoph. de Rep. Lacedæm. cap. XI.*

(1) Je ne connois d'exception à cette remarque, que les *pythii*, espèces de *devins* attachés aux rois, et qui étoient au nombre de *deux* auprès de chacun de ces princes (Suidas, *voc.* Πύθιοι). Les *joueurs de flûte* devoient être en plus grand nombre que *trois*, puisque Thucydide se sert du mot πολλῶν en parlant d'eux (*lib. V, cap. LXX*) : Ἀπὸ αὐλητῶν πολλῶν νόμῳ ἐνκαθεσθέντων. La raison en est facile à saisir.

Une autre contradiction qui se rencontre sur ce monument, en démontre encore à mes yeux l'authenticité; c'est le terme de μωραγοί, inconnu à toute l'antiquité, et employé ici pour désigner l'officier que les auteurs appellent unanimement *polémarque*. Fourmont, qui ne pouvoit être étranger à une notion aussi vulgaire, s'en seroit-il écarté pour forger ce mot inconnu de μωραγοί? Mais ce mot, comme ceux de λοχαγοί, de βουαγοί, employés exclusivement par les Spartiates, est conforme à l'analogie, excepté en ce que Fourmont le donne écrit par un Ω, au lieu d'un O, avec lequel s'écrit la racine μόρα. Cette orthographe bizarre est encore une preuve de sincérité. On sait, par un certain nombre de cas semblables, que les Doriens changeoient quelquefois la prononciation de l'O en celle de l'Ω. Ainsi cette portion du peuple Spartiate qu'Archytas, dans Stobée, désigne deux fois par le mot κώμοι, étoit appelée à Sparte même κώμοι; et, de même, on put dire μωραγοί au lieu de μοραγοί (1). Quant au nom de

Apud Stobæum, sermon. XLI, p. 269. Voy. *une note d'Anachars. vol. V, éd. Deux-Ponts.*

(1) Une difficulté plus sérieuse qu'on pourroit élever sur l'authenticité de ce mot écrit ainsi par un Ω, tandis que, sur un autre monument du même âge, il est écrit par deux OO, c'est que l'usage de cette double lettre Ω ne fut généralement introduit dans les monumens publics de la Grèce que postérieurement à l'archontat d'Euclide, c'est-à-dire, à l'an 403 avant J. C. Je pourrois m'en tenir à ce qu'a déjà dit, touchant une objection semblable, M. l'abbé Barthélemy dans sa *Dissertation sur le Marbre de Choiseul* (note 1, p. 75-82); mais je puis ajouter de nouveaux faits à l'appui de ceux que ce savant a allégués : l'Ω paroît avec une forme particulière sur les médailles de Crotone du cabinet de M. Gossellin, dont la fabrique et le creux, au revers, indiquent une des plus anciennes époques de l'art du monnoyage. On voit également l'*oméga* et l'*éta* dans la légende écrite de droite à gauche de certaines médailles, qu'on a jusqu'ici attribuées à Lesbos; et M. Knight lui-même étoit de ce sentiment. Mais un superbe médaillon inédit, du cabinet du Roi, où se lit la même légende, ΟΡΡΗΣΚΙΟΝ, indique, par le type et le

polémarque, employé par les auteurs au lieu de celui-là, cette différence s'explique aisément par l'usage où j'ai déjà dit qu'étoient les écrivains d'exprimer souvent en langue vulgaire les titres propres au dialecte de Lacédémone; il résultoit de là qu'ils ne s'accordoient pas toujours entre eux sur les expressions équivalentes qu'ils employoient. Ainsi Thucydide appelle[a] πεντηκοντάτηρες les officiers que Xénophon nomme πεντηκοστήρες[b]; et ni l'une ni l'autre leçon n'est peut-être celle dont se servoient les Spartiates eux-mêmes.

[a] *Thucydid. lib. V, c. LXVI.*
[b] *Xenophon, de Rep. Lacedæm. cap. XIII.*

Je reviens maintenant à notre inscription, sur laquelle j'ai encore à présenter quelques remarques touchant la diction et l'orthographe; elle offre la formule connue ϰη πολεμω ϰη ιρανας, que je ne releverois pas ici, si le marbre de M. Leake, dont la conformité avec le nôtre est si frappante, n'offroit une formule différente : ϰη πολεμω ϰη ϰαπασιωπας. J'avoue que l'emploi de ce mot ϰαπασιωπας

travail, que toute cette famille de médailles appartient à la Macédoine; ce qui n'empêche pas que l'opinion de M. Knight sur la très-haute antiquité de ces médailles ne soit fondée et incontestable. Il range ces monumens *parmi ceux dont la fabrique est la plus ancienne [those of Lesbos are of the most ancient fabrick known]*; il les rapporte au moins au VII.e siècle avant notre ère, c'est-à-dire, à une époque très-peu éloignée de celle à laquelle Fourmont supposoit qu'avoient pu être gravées les inscriptions d'Amycles. Enfin M. Knight conclut de ces monumens, que les doubles voyelles furent connues, au moins dans la *Grèce Asiatique*, long-temps avant Simonide, *leur prétendu inventeur* [*their supposed inventor*, p. 19]. M. l'abbé Barthélemy avoit déjà conclu la même chose pour l'*Attique*; nous venons de voir que les médailles de Crotone et des *Orrescii* le prouvent pour l'Italie et la Grèce Européenne. On ne sauroit donc plus opposer l'époque d'Euclide pour combattre l'authenticité des monumens de Sparte, où se trouve l'Ω antérieurement à cette époque. *Voyez*, au reste, ce que nous avons dit nous-mêmes à ce sujet, dans nos *Lettres à Mylord Aberdeen*, pag. 113-119.

me paroît bien peu autorisé; et il y a trop loin, ce me semble, de l'idée de *silence* exprimée par ce mot, à celle de *paix*, qui devroit l'être textuellement, pour qu'une pareille métonymie sur un monument public, qui doit toujours être clair et intelligible, ne paroisse pas un peu recherchée. D'ailleurs une fracture qui règne sur le marbre, à l'endroit même de ce mot, peut faire supposer qu'il a été mal lu; conjecture que je n'oserois pas avancer, si notre inscription, dont la langue, le lieu, l'objet, la date, tout enfin est semblable, ne portoit pas le mot ιερωνας, qui est le seul propre et le seul constamment employé en pareil cas, et si la même expression ne se retrouvoit pas dans l'inscription de Pococke, qui se rapproche infiniment de ces deux-là. Par une autre singularité, l'ϒ est constamment mis sur le marbre de M. Leake et sur le nôtre, en place de ΟΙ: ainsi les mots τυ, δαμυ, αυτυς, aussi bien que les mots Fυκιας, τυς, αλλυς, ϖροξενυς, équivalent à ceux-ci, τοι, δαμοι, αυτοις, Foικιας, τοις, αλλοις, ϖροξενοις. Au contraire, l'Ω sert exclusivement à exprimer la diphthongue ΟΥ, comme dans les mots εσϑλως, πολεμω, pour εσϑλους, πολεμου. Nous retrouvons chez les Lacédémoniens, qui avoient conservé si soigneusement et si tard la pureté de leur dialecte Dorien, lequel, dans l'origine, différoit peu de l'Éolien parlé en Béotie, nous retrouvons, dis-je, des exemples de cette permutation de υ en οι. Ainsi, au témoignage d'Hésychius[a], on appeloit une fête de Laconie, Καρυάπα pour Καροιατία. Meursius rapporte[b] d'autres faits à l'appui de cette manière de parler (1). Les

[a] *Hesychius, voc.* Καρυάπα. *Meurs. Miscell. Lacon. II, c. XIV.*

[b] *Meursius, ibidem, l. c. II.*

(1) Je ne crains pas de citer ici les inscriptions de Fourmont, sur lesquelles j'ai fréquemment rencontré le titre την ϑυναρμοστρίαν, pour ϑυναρ-

deux observations que je viens de faire, seront bien mieux encore confirmées par une inscription d'Orchomène, qui offre, avec l'inscription de M. Leake et avec la nôtre, beaucoup de conformité quant aux formes particulières de la diction. Voici comment elle est rapportée dans la *Géographie* de Mélétius, et plus correctement dans le recueil de M. Th. Walpole, qui paroît l'avoir copiée sur le marbre même, actuellement déposé dans le *British Museum :*

Melet. Geogr. tom. II, p. 338.

Pag. 469.

Θυναρχω αρχοντος, μεινος αλαλκομενιω, Fαγνων πολυκλειος
ταμιας απεδωκε ευβωλυ φωκει απο τας συγραφως
το καταλυπον κατ το ψαφισμα τω δαμω, ανελομενος τας
συγραφως τας κιμενας παρ σωφιλον κη ευφρονα φοκειας
κη παρ διονυσιον καφισοδωρω χιερωνεια, κη λυσιδαμον δαμοτελιος,
μετα των πολεμαρχων κη των κατοπταων.

Ou, en dialecte ordinaire :

Θοιναρχου αρχοντος, μηνος Αλαλκομενιου, Αγνων Πολυκλεος,
ταμιας απεδωκε Ευβουλω Φωκει απο τας συγραφους
το καταλοιπον κατα το ψηφισμα του δημου, ανελομενος τας
συγραφους τας κειμενας παρ Σωφιλον και Ευφρονα Φωκεας,
και παρ Διονυσιον Κηφισοδωρω Χαιρωνεα, και Λυσιδημον Δημοτελεος,
μετα των πολεμαρχων και των κατοπταων.

C'est-à-dire (et l'on me permettra d'observer que j'avois fait cette traduction avant d'avoir connoissance de la version Angloise de M. Th. Walpole, qui du reste n'a fait aucune observation importante sur ce curieux monument),

Pag. 473.

Thœnarque étant archonte, au mois alalcomène, Agnon fils de Polyclès, trésorier, a rendu à Eubulus, Phocéen, suivant la convention, le reste [de la somme qui lui étoit due], en vertu

μοσρίαν, appliqué aux prêtresses *chargées de préparer le banquet sacré :* les deux leçons ΔΥναρμοσρίαν et ΔΟΙναρμοσρίαν se trouvent sur des monumens d'Amycles, mais appartenant à des temps différens.

du décret du peuple, après avoir détruit les actes déposés chez Sophilus et Euphron, Phocéens, et chez Dionysius fils de Céphisodore, de Chéronée, et Lysidémus fils de Démotélès, conjointement avec les polémarques et les inspecteurs.

Cette inscription est curieuse sous plusieurs rapports. Je remarque, d'abord, qu'elle confirme l'emploi de υ pour οι, et de ω pour ου, dans les mots Θυναρχω, Ευβωλυ, καταλυπον, pour Θοιναρχου, Ευβουλοι [Ευβουλω], καταλοιπον (1). La conjonction και y est constamment écrite κη, comme dans le marbre de M. Leake et sur le nôtre; et cette orthographe, qu'on ne peut regarder ici comme une faute du graveur ou du copiste, atteste certainement la prononciation de ce peuple Béotien. Il résulte même de ce cas particulier un argument presque irrécusable pour la prononciation générale de la diphthongue AI, toujours représentée par H sur ces monumens, comme on le voit encore dans la phrase suivante d'un décret des Orchoméniens, qui est relatif à la même inscription que je viens de rapporter, et dont le texte entier, mais très-altéré et plein de lacunes vers la fin, est transcrit dans le même ouvrage d'où j'ai tiré celle-ci : *Melet. Geogr. tom. II, p. 339.*

Επειδη κεκομιστη Ευβωλος παρ της πολιος το δανειον απαν κηι τας ομολογιας τας τεθισας θυναρχω αρχοντος, μεινος θειλουδιω, κη ουδ' οφειλετη αυτω επ ουδεν παρ παν πολιν..... (2)

(1) Je lis Θοιναρχου, et non Θυναρχου, comme M. Th. Walpole (p. 472-473), d'après le principe que je viens d'établir, et aussi d'après l'analogie. Il me semble difficile de rendre raison de ce mot Θυναρχος, au lieu que Θοιναρχος s'explique aisément par la même racine que le mot θοιναφμοσια, cité dans la note précédente, et l'on trouve, dans des inscriptions antiques, des noms propres à qui cette racine est commune, tels que Θοινιωνος, nom d'un archonte Delphien, sur un *marbre d'Oxford (apud* Chandler, *n.° XXX, pag. 69).*

(2) M. Th. Walpole rapporte le commencement de cette inscription *(pag. 469-470).*

Puisqu'Eubulus a reçu de la ville toute la somme prêtée, suivant les traités conclus sous l'archontat de Thœnarque, au mois thelu-thius, et qu'il ne lui est plus rien dû de la part de la ville....

Les mots κεχθμιστη et οφειλετη sont ici écrits pour κεκομισται et οφειλεται. En d'autres cantons de la Béotie, il paroît qu'on adoucissoit la prononciation de la diphthongue AI, de manière qu'elle fût représentée à l'oreille par le son de l'E : ainsi, sur une belle inscription Béotienne inédite, dont le marbre fait actuellement partie de la collection du *British Museum* (1), et dont j'ai entre les mains une copie, la conjonction KAI, qui s'y trouve fréquemment répétée, est constamment écrite KE. On voit que les Spartiates, dont le dialecte se rapprochoit beaucoup de celui-là, prononçoient καιέπας comme κεάδας, puisque cette dernière leçon est rapportée par plusieurs auteurs (2). Dans

Cf. *Strabon, Geograph. lib. VIII, pag. 367; Suid. voc.* Κεάδας.

(1) Le marbre a été trouvé auprès de Calamo, sur les frontières de la Béotie : il faisoit partie de ceux que feu M. le comte de Choiseul-Gouffier avoit acquis; et ce n'est pas ici le lieu de dire comment il a passé depuis dans la collection de lord Elgin, et par suite au *British Museum*.

(2) J'en donnerai un second exemple, pris à la même source; je veux dire dans le dialecte de Lacédémone. On connoît ce décret des Spartiates contre le musicien Timothée, le monument le plus accompli qui nous soit resté de l'élocution de ce peuple fameux (*vid. apud* Boëth. *de Music.* lib. 1, cap. 1). Un manuscrit porte la leçon κενοπαλος, καινόπηλος, leçon admise par Gronovius et approuvée par M. Knight, le dernier éditeur de ce monument (*Analys. of the Greek alphab.* p. 131-136). Cependant l'auteur de l'édition d'Oxford, de 1777, a retenu la leçon κενοπαλορ, sur l'autorité du manuscrit; et je la crois effectivement préférable. Ce n'est pas, au surplus, le seul endroit de sa critique où M. Knight me paroisse moins digne de confiance que son prédécesseur, quoique je me plaise à reconnoître dans plusieurs de ses vues une grande finesse et beaucoup de sagacité. Le recueil publié par M. Th. Walpole, et que j'ai cité plus haut, contient, entre autres morceaux infiniment curieux, un extrait du voyage du D.r Hunt dans l'Asie mineure (*Mem. relat. to Europ. and Asiat. Turkey*, pag. 84 et suiv.); j'y trouve

des

des inscriptions Doriennes de la Sicile, recueillies par le prince de Torremuzza, on trouve ενθαδε κειτε pour ἐνθαδε κεῖται [a], et λελιμε pour λέλημαι [b] ou plutôt λέλυμαι, selon la correction de d'Orville [c]. Les marbres de Gruter [d] et de Muratori [e] offrent encore quelques exemples semblables qu'il est superflu d'indiquer ici, et qui confirment ce que j'ai dit plus haut, que des leçons jugées vicieuses sur les monumens sont réellement des expressions fidèles de la prononciation suivie dans tel ou tel dialecte (1).

[a] *Torremuzza, Inscript. Sicilian. class. X, p. 130.*

[b] *Idem, ibid. class. VI, p. 63.*

[c] *D'Orville, not. ad Erotic. Charit. Aphrod. lib. VI, cap. VI, pag. 563.*

[d] *Grut. Corpus, p. 897, 11 bis.*

[e] *Muratori, Thesaur. tom. I, p. CLII.*

plusieurs fragmens d'inscriptions Éoliennes, et notamment celui-ci (p. 105) : ...εσσα τη συγατει ΚΕ εαυτη ΚΕ τω.., où la conjonction και est encore écrite conformément à la prononciation qu'on lui donnoit dans ce dialecte.

(1) Je ne dois pas omettre de remarquer que, sur ces diverses inscriptions Béotiennes, le *digamma Éolique* est reproduit assez fréquemment, quoiqu'elles appartiennent à des époques plus récentes que celles où l'on suppose généralement que ce signe a cessé d'être employé sur les monumens des Grecs. Il est placé ici devant des mots tels que οἰκίας, ἄγων, dont la première syllabe n'est point aspirée; et dans une troisième inscription, dont j'ai cité plus haut une phrase, je le retrouve encore devant les mots Ϝελαπίη, Ϝέπ. Ces exemples confirment bien ce que dit Denys d'Halicarnasse (*Ant. Rom.* l. I, c. XIX), que *les anciens Grecs plaçoient indistinctement cette figure devant tous LES MOTS COMMENÇANT par une voyelle.* Mais ils nous apprennent de plus, qu'un usage, que Denys d'Halicarnasse n'attribuoit qu'*aux anciens Grecs*, συνήθες γὰρ ἦν τοῖς ἀρχαίοις Ἕλλησιν, s'étoit conservé, à des époques plus récentes, dans un dialecte Béotien, et peut-être aussi dans quelques autres dont il ne nous reste plus de monumens originaux. Le D.r Taylor (*not. ad Marm. Sandwic.* pag. 45) a remarqué que le F étoit le signe d'aspiration dans le dialecte Éolien, le H dans l'Ionien, et Ⱶ dans le Dorien. Nos inscriptions Béotiennes confirment pleinement son opinion sur le premier point : elles sont aussi d'accord avec les *Tables d'Héraclée*, quant à l'emploi de ce signe devant des mots non aspirés; et les exemples que j'en ai cités plus haut, peuvent être ajoutés à ceux qu'a produits, sur l'autorité de ce seul monument, M. Knight (*Analys. of Greek alphab.* pag. 43). Ce dernier pense qu'on écrivit probablement Ϝικος pour οἶκος, Ϝινον pour οἶνον (*ibid.* pag. 11), en retranchant l'*omicron*, comme on le voit sur d'anciennes médailles d'*Oaxus* en Crète (*apud* Dutens,

Sous le rapport de la langue, l'inscription d'Orchomène que j'ai rapportée plus haut, offre également des particularités curieuses. La préposition *ἀπὸ* y paroît régissant l'accusatif, *απο τας σουγγραφως* [*συγγραφους*] ; et ce cas

p. 165), lesquelles portent simplement ΓΑΞΟΣ. Mais cet exemple me paroît bien mal choisi. En accordant que la soustraction de l'*o* sur les médailles d'*Oaxus* soit bien régulière, ce dont je doute très-fort, quelle analogie y a-t-il entre ce cas particulier, et celui que prétend justifier M. Knight! Sur les plus anciens monumens, tels que la *célèbre inscription de Velletri*, qu'il a publiée lui-même (*voyez* planche 1, n. 2), le mot *οιμαν* paroît écrit en entier. Il étoit plus simple de dire, et nos inscriptions le prouvent incontestablement, que la diphthongue *οι* étoit rendue anciennement dans la prononciation et sur les inscriptions, qui en sont à nos yeux l'expression fidèle, par le son et la figure de l'Υ; et cet Υ avoit lui-même, dans l'ancien dorien, dialecte si approchant de l'éolien primitif, le son qu'a eu depuis l'*iota*. Je ne prendrai mes preuves de cette dernière assertion que sur des monumens authentiques aux yeux de M. Knight lui-même, sur le fameux décret des Lacédémoniens contre le musicien Timothée (*apud* Boëth. *de Music.* lib. 1, c. 1); ainsi on lit sur ce décret, *Ταρ ΕλεΙσινιαρ* pour *τας ελεΥσινιας*, et *μΙτω διασκεΙαν* pour *μΥθου διασκεΥαν*: on lit de même *αισΙμνωντες*, pour *αισΥμνωντες*, sur l'inscription de Cyzique (*apud* Caylus, *Rec. d'antiq.* tom. II, pl. LV, lig. 6); et ΤΕΙΣ pour ΖΕΥ͂Σ, dans une ancienne médaille de Syracuse (*apud* Torrem. *Tab. num.* n. V). Enfin l'usage de cette permutation étoit assez général pour qu'Eustathe en ait fait la remarque: *Δύφρος, δίφρος, μύσος, μίσος... καὶ τοιαῦτα Δωρικὰ καὶ Αἰολικά* (*ad Iliad.* pag. 1913, lin. 32). Voilà certainement de quelle manière les mots *οἶκος, οἶνον*, &c. ont passé dans la langue des Romains. M. Knight se trompe encore lorsqu'il avance (p. 134), que le H et le F disparurent en même temps des monumens publics, et qu'on ne rencontre ni l'un ni l'autre sur des inscriptions d'une date postérieure à celle du décret précédemment cité. Nos inscriptions, qui sont probablement plus modernes, et celle de Pococke, détruisent cette assertion: elle est d'ailleurs démentie par M. Knight lui-même, qui, dans un autre endroit de son ouvrage (p. 13), attribue aux Éléens des médailles avec l'inscription FΑΛΕΙΩΝ, lesquelles sont, à ses propres yeux, du temps de la ligue Achéenne; et si je me permets de relever de pareilles contradictions chez un savant tel que M. Knight, c'est que la rigueur avec laquelle il a traité les inscriptions de Fourmont pour des contradictions beaucoup moins fortes, nous autorise peut-être à examiner avec plus de sévérité ses propres opinions.

inusité, et le sens même de cette préposition, qui équivaut ici à κατὰ suivi de l'accusatif, sont des formes propres, sans doute, à ce dialecte Béotien. Il semble même que, dans l'emploi des prépositions, ce dialecte s'éloignoit de l'usage général : nous en avons un autre exemple concernant la préposition παρὰ, qui, sur cette inscription, est suivie de l'accusatif, ϑας κειμενας παρα Σωφιλον, là où tous les Grecs auroient mis le datif, παρὰ Σωφιλῷ; et, dans la phrase que j'ai citée d'une seconde inscription d'Orchomène, la même préposition se présente suivie du génitif et de l'accusatif, avec un sens que la langue commune des Grecs affectoit exclusivement au premier de ces cas : παρ τας πολιος, et παρ την πολιν.

On trouve aussi sur cette inscription une préposition nouvelle, ou plutôt une forme particulière de la préposition μετὰ, que nous fait connoître Hésychius [a], et dont Pindare fournit de fréquens exemples [b]; c'est πέδα employé pour μετὰ. De savans critiques [c], et sur-tout Hemsterhuis [d], ont déjà relevé l'étrange méprise des commentateurs d'Hésychius, qui avoient cru voir une erreur grossière dans le passage que je viens d'indiquer, et le défiguroient eux-mêmes en voulant le restituer. Notre inscription fourniroit, s'il en étoit besoin, une preuve de plus à l'appui de la fidélité d'Hésychius; mais elle réfute en même temps l'opinion des critiques, tels que Schneider et Heyne [e], qui attribuent aux Doriens l'usage exclusif du mot πέδα au lieu de μετά. Cette expression appartenoit bien plutôt, ainsi que le prouve notre monument, au dialecte Éolien; ce qui n'empêche pas que l'emploi n'en ait été emprunté par les Doriens, dont l'idiome particulier avoit originairement

[a] *Hesychius voc.* Πέδα.

[b] *Pindar. Pythic. V, v. 62; Pythic. VIII, v. 105; Fragment. incert. LXIV.*

[c] *Barnes ad Euripid. Rhes. v. 372; Stanley ad Æschyl. Coëphor. v. 587; Æmil. Port. ad Euripid. Phœniss. v. 1035.*

[d] *Hemsterhuis, not. ad Hesych. loco laud.*

[e] *Ad Athen. XIV, 641, C; et Frag. Pindar. incert. LXIV, pag. 115, ed. Heyne.*

et conserva toujours tant de rapports avec celui-là (1).

Outre les particularités de diction et d'orthographe que je viens de remarquer, l'inscription d'Orchomène nous apprend encore un fait curieux concernant les traités entre particuliers; c'est que ces sortes d'actes étoient déposés sous la garde de citoyens choisis, probablement de concert par les deux parties contractantes, et qu'après l'acquittement de la dette les originaux en étoient enlevés des mains des dépositaires par l'officier du trésor, conjointement avec d'autres magistrats ici désignés. Tel est le sens que présentent les mots, ανελομενος τας συγγραφους τας κειμενας παρα Σωφιλον..... Une pareille institution dispensoit du ministère de ces dépositaires publics que nous nommons *notaires*, et, en appelant indistinctement tous les citoyens à cet office de confiance, devoit rendre entre eux les altercations et les procès plus rares et plus difficiles. Les magistrats nommés sur l'inscription, outre le *trésorier*, Ταμιας, sont les *polémarques* et les *inspecteurs*, πεδα πολεμαρχων, κη κατοπλαων. On connoît, par une foule de témoignages et de monumens, la magistrature des polémarques, dont le titre seul suffit pour indiquer les fonctions. Mais ni les auteurs, ni les inscriptions, ni Aristote, qui a réuni, dans un chapitre de sa *Politique*, presque tous les noms des charges exercées dans les divers états de la Grèce, n'ont fait mention des magistrats qui sont désignés ici par le mot de κατοπταων. Ce mot n'a jamais, chez les écrivains qui l'emploient, tels qu'Hérodote[a], Denys d'Halicarnasse[b], &c. d'autre acception que celle d'*espion;* c'est

Aristot. de Legib. lib. VI, c. VIII.

[a] *Herodot. lib. V, cap. XVII.*
[b] *Dionys. Halic. l. III, c. XXVIII.*

(1) Sur cette analogie de l'éolien et du dorien, *voyez* Strabon (*Geogr.* lib. VIII, pag. 333) et G. J. Vossius (*de Idololatr.* lib. I, cap. XVIII).

ainsi que l'interprètent Pollux [a], Hésychius [b] et Suidas [c]. Il équivaut ici à *inspecteurs*, suivant son étymologie; et le sens en est le même que celui du mot ἔφοροι appliqué à la première magistrature de Sparte. J'ajoute que ces καπόπλαι se retrouvent encore joints aux *polémarques* dans cette inscription Béotienne, déposée au *British Museum*, que j'ai citée plus haut, et sur laquelle je prépare un travail particulier.

[a] *Pollux, lib. II, segm. 59.*
[b c] *Hesychius et Suidas voc.* Καπόπης.

L'une des notions les plus précieuses que nous devions à ces monumens Béotiens, est celle de quelques mois nouveaux, dont les noms, jusqu'à présent inconnus, ne complètent pas tout-à-fait encore l'année Béotienne, mais remplissent du moins une partie du vide considérable qui y étoit resté, malgré les recherches des savans. Dodwell [a] et le P. Corsini [b], auxquels l'étude de la chronologie ancienne est redevable de tant de lumières, n'avoient pu découvrir que les noms de *sept* mois Béotiens; ceux qui manquent dans leur liste, sont le 4.e, le 5.e, le 6.e, le 9.e et le 12.e; encore trois de ceux qui composent cette liste, *bucatius*, *prostaterius* et *alalcomenius*, n'étoient-ils mentionnés que dans des passages de Plutarque [a] ou d'Hésychius [b], lesquels, toujours plus ou moins suspects d'altération, ne sauroient avoir l'autorité des monumens. Mais j'ai reconnu les noms de ces *trois mois* sur des inscriptions copiées à *Chéronée* par M. Pouqueville, et que je publierai bientôt. J'y ai trouvé de plus *deux noms* nouveaux, conformes à ceux que portent l'inscription d'Orchomène, dont je viens de parler, et celle de Tanagre, qui fait l'objet de ce Mémoire; je veux dire *theluthius* et *homolœus*. M. Th. Walpole a déjà observé que *theluthius* devoit être ajouté

[a] *Dodwell, de Cycl. veter. dissert. V, §. 22.*
[b] *Corsini, Fast. Att. diss. XIV, art. VIII, t. II, pag. 409-413.*

[a] *Plutarch. in Pelopid. et Aristid.; idem in Sympos. III, §. 7.*
[b] *Hesych. voc.* Ανναίων.

Walpole, ouvrage cité, pag. 472.

à la liste de Corsini : mais *homolæus* n'avoit encore été nommé par personne ; et c'est une heureuse addition dont s'enrichit cette liste.

Toutefois, j'observerai que Corsini n'avoit point ignoré le nom de *theluthius*, comme on pourroit le croire d'après l'assertion de M. Th. Walpole. Une inscription, publiée deux fois avec quelques variantes dans le *Trésor* de Muratori [a], également rapportée parmi les *Nova Fragmenta* de Cyriaque d'Ancône [b], et enfin citée par Corsini [c], offre le nom de ce mois sous deux formes presque semblables, Θηλθιου et Θηλουθιου, d'après lesquelles Muratori a cru pouvoir néanmoins créer deux mois différens. Mais Corsini, qui ne partage point cette méprise un peu forte, et qui cependant, trompé par la fausse indication donnée à Muratori touchant le lieu où cette inscription avoit été trouvée, l'attribue, de même que celui-ci, à la Phocide, s'est cru en droit d'ajouter le nom du mois *theluthius* à la liste des *mois Delphiens;* et c'est peut-être ce qu'auroit dû remarquer M. Walpole, au lieu d'attribuer, comme il le fait, au P. Corsini, une omission de ce genre.

[a] *Muratori, Thesaur. tom. I, p. 140, n. 4, et t. II, p. 591, n. 4.*
[b] *Pag. XXXIII, n. 221.*
[c] *Corsini, Fast. Attic. tom. II, pag. 443.*

En second lieu, la découverte du nom *homolæus* me conduit à penser que les mois de l'année Béotienne avoient pu être communs aux peuples de la Phocide. Cette identité, entrevue plutôt que justifiée par Dodwell et Corsini [a], me semble autorisée par le nom du mois *bucatius*, que portent nos inscriptions de *Chéronée*, et qu'offrent aussi une inscription de Delphes, recueillie par Cyriaque d'Ancône [b] et par Muratori [c], et un autre marbre publié par Chandler [d]. Une inscription de *Daulis*, qui se trouve également dans ces deux recueils, présente le nom δαμος,

[a] *Dodwell et Corsini, locis suprà laud.*
[b] *Nova Fragm. p. XXIX, n. 200.*
[c] *Muratori, Thesaur. t. II, pag. 1093.*
[d] *Chandler, Inscript. antiq. part. II, p. 85.*

domus, que Corsini, sur la foi de ce monument, a admis, sans hésiter, au nombre des mois Delphiens. Mais cette leçon me paroît fautive, comme l'inscription entière de laquelle elle est tirée; et je pense qu'on doit lire ομολωιου, comme sur notre inscription de *Tanagre*, à moins qu'on ne préfère δρομαιου, nom d'un mois Crétois cité sur les *marbres d'Oxford;* conjecture qui paroîtra peut-être plus vraisemblable, à cause des rapports si connus d'origine et de langage qui existoient entre les habitans de la Crète et ceux de Delphes. Mais il n'y a pas de difficulté à l'égard d'une autre inscription de Muratori sur laquelle on lit ομολογου : c'est évidemment ομολωιου qu'il faut lire. Cette inscription présente encore bien des erreurs, dont une copie plus exacte m'a mis en état de reconnoître la source, et dont la restitution se placera d'autant plus convenablement à la fin de ce Mémoire, que ce monument curieux appartient à la Béotie, comme la plupart de ceux que je viens d'examiner.

Corsini, Fast. Attic. pag. 442.

Chandler, Marm. Oxon. pag. 59.

Voyez *notre Hist. des colon. Grecq. tom. I, pag.* 167 *et suiv.*

Voici cette inscription telle qu'elle est rapportée dans les *Nova Fragmenta* de Cyriaque d'Ancône, dans le *Trésor* de Muratori, qui l'a reproduite sans le moindre changement, et comme en ayant tiré la copie des *manuscrits Barberini;* enfin par le P. Corsini, qui, plus éclairé sans doute sur les vices de cette copie, n'y a cependant proposé aucune correction :

Nova Fragment. p. XXXIII, *n.* 220.

Thesaur. t. II, p. 591, *n.* 4.

Corsini, Fast. tom. II, p. 443.

ΑΡΧΟΝΤΟΣΔΙΟΚΛΕΟΥΣΤΟΥΣΙΜΜΙΟΥ
ΜΗΝΟΣΣΥΝΕΛΙΟΥΑΥΓΟΝΟΣΟΜΟΛΟΓΟΥ
ΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑΤΗΕΞΙΓΡΑΥΤΟΝ
ΣΑΜΙΚΟΥΤΟΥΦΙΛΟΞΕΝΟΥΑΝΤΙΘΗΣ
ΤΑΣΙΔΙΑΣΔΟΥΛΑΣΚΑΛΛΙΔΑΚΑΙΠΥΘΙΝ.

Αρχοντος Διοκλεους του Σιμμιου

Μηνος Συνελιου, Αυχρνος ομολογου,
Πεντε και δεκατη Εξιγχαρυον
Σαμιχου του Φιλοξενου ανπθησ
Τας ιδιας δουλας Καλλιδα και Πυθη.

La traduction Latine de Muratori ne rend pas cette inscription plus intelligible : *Archonte Diocle, filio Simmii, mense synelio . . . . . die decimo-quinto, Exigraryon Samichi Philoxeni voto obtulit proprias ancillas Calliden et Pythen.* Il ajoute en note ces paroles, qui prouvent qu'il avoit reconnu lui-même une partie de l'imperfection de sa copie, et conséquemment les défauts de son interprétation : *Num servitutis an manumissionis causâ ancillæ oblatæ sint, decernere non audeo : sunt hæc obscura, sive mendosa quædam, quæ attingere non sum ausus.* C'est cependant d'après un pareil monument, ainsi défiguré et tout-à-fait inintelligible, que Muratori, et, après lui, le P. Corsini, ont admis le nom de *synelius* parmi ceux des mois de l'année Delphienne. Ce dernier, critique généralement si judicieux et si habile, avoit perdu de vue, en cette occasion, les principes d'après lesquels il condamne la négligence de Giraldi, pour avoir fabriqué des noms de mois tout-à-fait barbares : *Ita quoque*, dit-il, *ex ipsa mensium serie menses aliquot expungendos esse nunc video, qui temerè prorsùs et inconsultò in mensium numerum irrepsêre.* On me permettra bien d'user contre le P. Corsini lui-même, de la liberté qu'il s'étoit ainsi donnée à l'égard de son prédécesseur.

Muratori, loc. laudat. Corsini, ibidem, tom. II, p. 468.

Idem, ibidem, pag. 471.

Lorsque l'inscription que je viens de rapporter, et que Muratori, et Chandler, qui en avoit recueilli une à peu près semblable, mettent au nombre des plus rares qui existent, me tomba pour la première fois sous les yeux,

Chandl. Marm. Oxon. XXIX, 2, p. 67 : hoc genus inter rariores numerat.

j'étois

j'étois occupé à déchiffrer une longue inscription du recueil de M. Pouqueville, que je désespérois d'entendre après l'avoir inutilement retournée de toutes les manières. Je fus alors frappé de la conformité qui me parut exister entre ces deux monumens ; et l'on en jugera sans doute, ainsi que moi, quand j'aurai rapporté les premières lignes de l'inscription de M. Pouqueville, les seules qui soient nécessaires pour l'intelligence du rapprochement que je vais faire. J'avertis que la pierre sur laquelle cette inscription a été copiée, offre, dans la partie supérieure, quelques lignes effacées et des caractères sans suite et sans liaison, dont je ne tiens aucun compte :

.....
.....

2 ΑΡΧΟΝΤΟΣΔΙΟΚΛΕΟΥΣΣΙΜΜΙΟΥΜΗΝΟΣ ΕΥΝΕΔΙΟΥΚΑΤΟΝΝΟΜΟΝ
2 ΟΜΟΛΩΙΟΥΝΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑΤΗΔΕΣΕΝΠ ΑΡΧΟΝΤΟΣΠΑΤΡΩΝΟΣΜΗΝΟΣΘΗΛΟ
3 ΠΑΛΘΑΝΙΟΥΠΑΡΟΝΤΟΣΑΥΤΗΤΟΥΑΝΔΡΟΣ ΘΙΟΥΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑΤΗΠΑΤΡΟΝΑΑΘΗΝΟ
4 ΣΑΜΙΚΟΥΤΟΥΦΙΛΟΞΕΝΟΥΑΝΑΤΙΘΗΣΙ ΔΩΡΟΥΑΡΚΟΝΤΟΣΑΥΤΗΤΟΥΤΙΟΥΚ. ΑΡΟ
5 ΤΑΣΙΔΙΑΣΔΟΥΛΑΣΚΑΛΛΙΔΑΚΑΙΠΥΘΙΝ κ. τ. λ.

Ce fragment, lu de suite, comme il est écrit dans la copie de M. Pouqueville, ne m'offroit aucun sens. J'eus enfin l'idée de séparer en deux colonnes, ainsi qu'il est marqué ci-dessus, les lignes dont il se compose; et, en suivant la même opération du haut en bas de l'inscription, j'en vis sortir aussitôt un sens clair et complet, sauf quelques fautes légères, qu'il me fut facile de corriger. Je reconnus alors que le marbre d'après lequel cette copie avoit été faite, avoit été couvert, à diverses reprises et en différens temps, d'inscriptions relatives au même objet, et que, l'étroite dimension de la pierre ayant obligé le graveur de rapprocher et de serrer les caractères, le peu d'espace qu'ils laissoient entre eux avoit causé la méprise du copiste, qui les a placés sans distinction à la suite les uns des autres,

et comme faisant partie d'une seule et même inscription. Voici donc comment je lus les deux inscriptions contiguës, après quelques corrections nécessaires autant que faciles :

	1.	2
1	Αρχοντος Διοκλεους τυ Σιμμιου, μηνος	συνεδριου κατα τον νομον.
2	Ομολωιυ, πεντε και δεκατη, Δεξιπ-	Αρχοντος Πατρωνος, μηνος θηλο-
3	πα Αθανιου, παρεντος αυλη τυ ανδρος	θιου, πεντε και δεκατη, Πατρονα Αθηνο-
4	Σαμιχου, του Φιλοξενου, αναπθησι	δωρου, παρεντος αυλη του υιυ Κλαρε-
5	Τας ιδιας δουλας Καλλιδα και Πυθιν.	.....

En comparant ces deux fragmens avec l'inscription de Muratori citée plus haut, la conformité devient évidente. On ne peut s'empêcher de reconnoître, avec nous, que, trompé par une copie du même genre que la nôtre, et plus défectueuse encore, ce savant avoit lu de suite les caractères qui devoient être séparés : ainsi les mots συνελιου αυχνος, qui, sur son inscription, suivent le mot μηνος, et qui lui ont fait créer un mois *synelius*, dont il n'existe de traces nulle part, appartiennent réellement à une autre inscription, dont ces mots formoient la fin, suivant la formule usitée en pareil cas : την αναθεσιν ποιουμενος δια του συνεδριου, κατα τον νομον : et notre copie, quoiqu'altérée aussi en cet endroit, ευνεδιου κατον νομον, approche beaucoup de la véritable leçon. Le mot barbare Εξιχαρυον, qui termine la troisième ligne de Muratori, et qui est conservé, tout inintelligible qu'il est, dans la version Latine de ce savant, correspond à ceux-ci de notre copie, Δεξιπ, commencement du nom propre Δεξιππα, et Αρχοντος, qui commence, sur la seconde colonne, une inscription nouvelle. La troisième ligne de notre inscription manque entièrement dans Muratori, ainsi que les mots de la seconde colonne placés après Αρχοντος; et le reste,

jusqu'au mot Πυθιν inclusivement, est semblable dans l'une et l'autre copie.

Je ne présume pas qu'il puisse rester le moindre doute sur la manière dont il faut lire les fragmens que je viens de comparer entre eux. Mais une autre copie du même monument, laquelle présente encore des altérations nouvelles, achevera de porter au plus haut degré d'évidence la certitude de mon interprétation. Parmi plusieurs inscriptions trouvées à Chéronée, comme celle que je viens de citer de M. Pouqueville, et recueillies dans la *Géographie Grecque* de Mélétius, je distingue la suivante : Αρχοντος Διοκλεους του Συμμιου, μηνος Συναομοχωου πεντε και δεκατη δεξ... l'auteur ajoute, τα λοιπα διεφθαρμενα, c'est-à-dire, *le reste est illisible;* puis il met immédiatement au dessous : Αρχοντος Πατρωνος, μηνος παθανιου, παρεοντος αυλη του ανδροχοϑ Σαμιχου του Φιλοξενου, αναθηκι δωρον τας ιδιας δουλας Καλλιδα και Πυθιν. Je n'ai pas besoin de montrer l'identité de ce monument avec celui dont j'ai rapporté plus haut des copies différentes. Les fautes de cette dernière sont trop aisées à reconnoître : le nom συναομοχωου est composé des élemens συνε et ομωλωιου, confondus par la maladresse du copiste : le mois παθανιου, qui n'est pas plus réel que le συνελιου de Muratori, résulte également des élémens πα et Αθανιου : le mot δωρον, jeté entre les mots αναθηκι et τας ιδιας..., dont il interrompt et trouble le sens, appartient à la deuxième colonne, sur laquelle il termine le nom propre Αθηνοδωρου. Du reste, cette copie de Mélétius, aussi fautive que celle de Muratori, renferme cependant quelques mots de plus, et sert aussi à confirmer quelques-unes de mes corrections : mais

la suite et le complément de cette inscription curieuse ne se trouvent que dans la copie de M. Pouqueville; et comme c'est un monument unique jusqu'à ce jour (1), et le plus complet qui existe de ce genre de consécration, je vais mettre sous les yeux de l'Académie cette suite, telle que je l'ai rétablie, en la séparant des lettres de la deuxième colonne, et en corrigeant quelques fautes qui s'y sont glissées par l'ignorance du copiste :

6 και το εκ της Καλλιδος παιδαριον
7 Νομανικον ιερους τω Σαραπιδι παρα-
8 μειναντας Δεξιππη Ευβουλου, τη κατα φυ-
9 σιν μου μαμμη, παντα τον της ζωης αυ-
10 της χρονον ανεγκλητως· τα δε γεν-
11 νηθεντα εξ αυτων εν τω της
12 παραμονης χρονω, εστωσαν
13 δουλα Δεξιππας της Αθανιου·
14 την αναθεσιν ποιουμενη δια
15 του συνεδριου κατα τον νομον.

Je réserve pour une autre dissertation les observations que j'ai à présenter sur ce monument, et sur d'autres semblables que contenoit le même marbre. Il me suffit actuellement d'avoir rectifié la version infidèle et défectueuse qu'en avoit rapportée Muratori, et d'en donner ici l'interprétation française :

> Sous l'archontat de Dioclès, fils de Simmias, du mois Homolœus le quinzième jour, Dexip-

(1) Depuis que ce Mémoire a été lu à l'Académie, M. Clarke a publié, dans le IV.e volume de son *Voyage*, la même inscription, absolument dans le même état; ce qui fait qu'elle est restée également inintelligible pour ce savant voyageur, et, probablement, pour ses lecteurs. Le retard de la publication de nos Mémoires me prive de l'avantage de publier le premier ce monument, mais non, si j'ose le dire, du mérite d'en donner le premier une interprétation claire et incontestable.

pa, fille d'Athanias, en la présence de son mari,
Samichus, fils de Philoxène, consacre
ses propres esclaves, Callis et Pythis,
et l'enfant de Callis,
nommé Nomanicus, au culte de Sérapis,
après avoir demeuré auprès de Dexippa, fille d'Eubulus,
ma grand'mère naturelle, pendant tout le temps
de sa vie, et d'une manière irréprochable. Quant aux
enfans nés de ces esclaves pendant la durée
de leur service, qu'ils demeurent
esclaves de Dexippa, fille d'Athanias.
La consécration a été faite par
l'entremise du sénat, conformément à la loi.

Il me semble à présent bien prouvé, 1.° que le mois *synelius* doit être rayé de la liste des mois Delphiens, sur laquelle le P. Corsini, trompé par la mauvaise copie de Muratori, avoit cru pouvoir l'insérer; 2.° que le mois *theluthius* appartient à l'année Béotienne, ainsi qu'il résulte incontestablement de nos inscriptions d'Orchomène et de Chéronée, qui s'accordent à le donner, et que Corsini, en l'insérant parmi les mois Delphiens, a encore été trompé par la fausse indication transmise à Muratori, touchant le lieu où la dernière de ces inscriptions avoit été trouvée; 3.° enfin, que le mois *homolœus*, mentionné sur notre inscription de Tanagre et sur celle de Chéronée, doit être compris dans l'année Béotienne, qui, par ces deux nouvelles additions, n'a plus à recouvrer que *trois* des mois qui la composoient.

Je ne sais si les inscriptions d'Orchomène n'offrent pas le moyen de remplir encore une partie du vide plus considérable qui reste dans l'année Delphienne. Une de

ces inscriptions, dont j'ai cité plus haut une phrase, et dont le texte est rapporté dans la *Géographie* de Mélétius [a], dans le *Voyage* de Clarke [b], et dans le Recueil de M. Walpole [c], commence par ces mots : Αρχοντος εν Ερχομενυ Θυναρχω, μεινος Αλαλκομενιω, εν δε Γελατιη Μενοιπαο Αρχελαω, μεινος πρατω, ou, en dialecte ordinaire, Αρχοντος εν Ερχομενῳ Θοιναρχου, μηνος Αλαλκομενιου, εν δ' Ελατιη Μενοιτου Αρχελαου, μηνος πρατου. M. Th. Walpole, qui a donné, de la partie la plus intacte de ce monument, une version Angloise, traduit ces derniers mots par *dans le premier mois;* comme si πρατου étoit mis doriquement pour πρωτου. Mais l'usage des peuples de cette partie de la Grèce, ainsi que nous le voyons d'après leurs monumens, étoit de dater leurs actes par les noms mêmes du mois, plutôt que par l'indication de l'ordre numérique que ces mois occupoient dans leurs calendriers; et, bien plus, je ne connois, sur les monumens de la Grèce publiés jusqu'à ce jour, aucun exemple de cette manière de désigner le mois par son rang, au lieu de le nommer par son nom. Mais une autre raison démontre la méprise de M. Walpole : le mois *alalcomène* de l'année Béotienne, auquel correspond le mois *pratus* de l'année Phocéenne, étoit l'*onzième* dans le calendrier Béotien, ainsi que l'ont savamment établi Dodwell et Corsini; et de cela seul il résulte inévitablement que le mot πρατου dans l'inscription d'Orchomène désigne, non le *premier* mois, qui, dans aucun cas, n'a pu correspondre au *onzième* d'un pays voisin, mais le mois *pratus*, dont le nom doit, par conséquent, être encore ajouté au cycle de l'année Phocéenne.

[a] *Géograph. moderne, tom. II, pag. 338.*

[b] *Clarke, Travels, &c. t. III.*

[c] *Th. Walpole, ouvrage cité, p. 480.*

INSCRIPTIONS

EXAMINÉES DANS CE MÉMOIRE.

N.° I.

..ΣΑΡΧΟΝΤΟΣΟΜΟΛΩΙΩΤΡΙΣΚΗΔΕΚΑΤΗΣΤΕΨΑΦΙΔΔΕ.....
..ΥΡΡΑΝΔΡΟΣΔΑΜΟΚΛΕΙΟΣΕΛΕΞΕΔΟΧΘΗΤΥΔΑΜΥΤΡΟΞΕ.)
....ΥΕΡΠΕΤΑΝΤΑΣΕΟΛΙΟΣΤΑΝΑΓΡΕΙΩΝΔΙΟΓΕΝΗΝΙΑΡΟΚΛ
ΕΙΟΣ.)
ΟΝΚΗΕΣΓΟΝΩΣΚΗΕΙΜΕΝΑΥΤΥΣΤΑΣΚΗΕΥΚΙΑΣΕΤΠΑ.....

ΛΙΑΝΚΗΑΣΦΑ	ΗΚΗΚΑΟΑΛΛΑ
ΛΕΙΑΝΥΗΟΣ	ΤΤΑΝΚΑΘΑΓΕΡΚ
ΛΕΙΑΝΚΗΠΟ	ΗΤΥΣΑΛΛΥΣΤΡΟ
ΟΛΕΜΩΚΗΙΡΑΝΑΣ	ΤΗΣ.

.....ς αρχοντος, Ομολωιω τρις κη δεκατη, επεψαφισδε...
Πυμανδρος Δαμοκλειος ελεξε· εδοχθη τυ δαμυ Πεθξε [νον ειμεν κη ε]υεργεταν τας πολιος Ταναγρειων Διογενην Ιαροκλειος, [κη αυλ-]
ον, κη εσγονως, κη ειμεν αυλυς γας κη Fυκιας επαπα[σιν κη αλε-
λιαν, κη ασφα- [κη κατα γα]ν, κη κατα θαλα-
λιαν, κη ασυ- τταν, καθαπερ κ-
λιαν, κη πο- αι τυς αλλυς πεθ-
λεμω, κη ιρανας, [ξενυς κη ευεργε]τας.

.....ς αρχοντος, Ομολωιου τεις και δεκατη, επεψηφισε...
Ποιμανδρος Δαμοκλεος ελεξε· εδοχθη τω δημω Πεθξενον ειναι και Ευεργετην της πολεως Ταναγραιων Διογενην Ιεροκλεος, και αυτον,
και εκγονους, και ειναι αυτοις γης και οικιας εμπασιν, και ατε-
λειαν, και ασφα- και κατα γην, και κατα θαλα-
λειαν, και ασυ- τταν, καθαπερ κ-
λιαν, και πο- αι τοις αλλοις πεθ-
λεμου, και ειρηνης, ξενοις και ευεργεταις.

N.° II.

INSCRIPTIO *apud* POCOCK. pag. 50, n.° 13.

ΕΟΣΤΥΚΑ..ΟΤΕΑ	Θεος Τυχαν· [οπεα
ΟΣΑΡΧΟΝΤΟΣΕΔΟΞΕ	ος] αρχοντος· εδοξε
ΤΟΙΔΑΜΟΙΠΡΟΞΕΝΟΝ	τω δαμω προξενον
ΕΙΜΕΝΒΟΙΩΤΩΝΚΑΙΕΥΕ	ειμεν Βοιωτων και Ευε-
ΡΓΕΤΑΝΝΩΒΑΝΑΞΙ	ργεταν, Νωβαν Αξι-
ΟΥΒΩΚΑΡΧΑΔΟΝΙΟΝΚΑΙ	ουβω Καρχαδονιον, και
ΕΙΜΕΝΝΟΙΓΑΣΚΑΙΕΟΙΚΙΑ	ειμεν οι γας και Fοικια-
ΣΕΠΑΣΙΝΚΑΙΑΤΕΛΙΑΝ	σ εμπασιν, και ατελιαν,
ΚΑΙΑΣΟΥΛΙΑΝΚΑΙΚΑΠΠΑΕ	και ασυλιαν, και κατα γαν,
ΚΑΙΚΑΤΟΑΛΑΤΕΑΝΚΑΙΠΟ	και κατα θαλαθαν, και πο-
ΛΕΜΩΚΑΙΡΑΕΚΣΙΟΣΑΣ.	λεμω, και ιερηνας, και οσα...

N.° III.

INSCRIPTIO *apud* { CYRIAC. *Nova Fragment.* n. 221, p. XXXIII; MURATORI, *Thesaur.* tom. II, pag. 591, 4; CORSINI, *Fast. Attic.* tom. II, pag. 443.

I.

ΑΡΧΟΝΤΟΣΔΙΟΚΛΕΟΥΣΤΟΥΣΙΜΜΙΟΥ
ΜΗΝΟΣΣΥΝΕΛΙΟΥΑΥΓΟΝΟΣΟΜΟΛΟΓΟΥ
ΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑΤΗΕΞΙΓΡΑΡΥΟΝ
ΣΑΜΙΚΟΥΤΟΥΦΙΛΟΞΕΝΟΥΑΝΤΙΘΗΣ
ΤΑΣΙΔΙΑΣΔΟΥΛΑΣΚΑΛΛΙΔΑΚΑΙΠΥΘΙΝ...

Αρχοντος Διοκλεους του Σιμμιου,
Μηνος Συνελιου, αυγονος Ομολογου,
Πεντε και δεκατη, Εξιχαρυον,
Σαμιχου του Φιλοξενου, ανεθηκε
Τας ιδιας δουλας Καλλιδα και Πυθην...

Eadem, *apud* MELET. *Geograph. recent.* tom. II, pag. 334:

« Ἄρχοντος Διοκλέους τοῦ Σύμμιου, μηνὸς Συναομοχώου πεντεκαιδεκάτῃ δεξ... » τα λοιπα διεφθαρμενα.

» Ἄρχοντος Πάτρωνος, μηνὸς Παθανίου, παρόντος αὐτῇ τοῦ ἀνδροχόου Σαμίχου τοῦ Φιλοξένου, ἀνατίθησι δῶρον τὰς ἰδίας δούλας Καλλίδα καὶ Πυθίν..... »

Eadem,

Eadem, ex Schedis ineditis POUQUEVILL.

.....
.....
ΑΡΧΟΝΤΟΣΔΙΟΚΕΟΥΣΕΣΙΜΜΙΟΥΜΗΝΟΣ | ΕΥΝΕΔΡΙΟΥΚΑΤΟΝΝΟΜΟΝ
ΟΜΟΛΩΙΟΥΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑΤΗΔΕΣΕΜΠ | ΑΡΧΟΝΤΟΣΠΑΤΡΩΝΟΣΜΗΝΟΣΘΗΛΟ
ΠΑΛΑΘΑΝΙΟΥΠΑΡΟΝΤΟΣΑΥΤΗΤΟΥΑΝΔΡΟΣ | ΘΙΟΥΠΕΝΤΕΚΑΙΔΕΚΑΤΗΠΑΤΡΩΝΑΛΑΘΗΝ.
ΣΑΜΙΧΟΥΤΟΥΦΙΛΟΞΕΝΟΥΑΝΑΤΙΘΗΣΙ | ΔΩΡΟΥΑΡΧΟΝΤΟΣΑΥΘΗΤΟΥΓΙΟΥΚ. ΑΡΟ
ΤΑΣΙΔΙΑΣΔΟΥΛΑΣΚΑΛΛΙΔΑΚΑΙΠΥΘΙΝ | κ. τ. λ.

Eadem restituta.

1.

Αρχοντος Διοκλεους του Σιμμιου, μηνος Ομολωιου, πεντε και δεκατη, Δεξιππα Αθανιω, παροντος αυτη του ανδρος, Σαμιχου του Φιλοξενου, αναθησι τας ιδιας δουλας Καλλιδα και Πυθιν,

2.

συνεδριου, κατα τον νομον. Αρχοντος Πατρωνος, μηνος Θηλοθου, πεντε και δεκατη, Πατρωνα Αθηνοδωρου, παροντος αυτη του υιου, Κλαρο.....

Suite.

και το εκ της Καλλιδος παιδαριον Νομανικων, ιερους τω Σαραπιδι, παραμειναντας Δεξιππη Ευβουλου, τη κατα φυσιν μου μαμμη, παντα τον της ζωης αυτης χρονον ανεγκλητως· τα δε γενηθεντα εξ αυτων εν τω της παραμονης χρονω, εστωσαν δουλα Δεξιππας, της Αθανιου· την αναθεσιν ποιουμενη δια του συνεδριου, κατα τον νομον.

ΚΑΙΤΟΕΚΤΗΣΚΑΛΛΙΔΟΣΠΑΙΔΑΡΙΟΝ | ΩΟΣΤΟΣ.....
ΝΟΜΑΝΙΚΩΝΙΕΡΟΥΣΤΩΣΑΡΑΠΙΔΙΠΑΡΑ | ΡΑΝΩ.....
ΜΙΝΑΝΤΑΣΔΕΞΙΠΠΕΥΒΟΥΛΟΥΤΗΚΑΤΑΦΥ | ΗΚΟ.....
ΣΙΝΜΟΥΜΑΜΜΗΠΑΝΤΑΤΟΝΤΗΣΖΩΗΣΑΥ | ΟΙΟ.....
ΤΗΣΧΡΟΝΟΝΑΝΕΝΚΛΗΤΟΣΤΑΔΕΓΕΝ | ΚΑΤΑΤΟ.....
ΝΗΘΕΝΤΑΕΞΑΥΤΩΝΕΝΤΟΥΤΗΣ | ΜΗΝΟΣΑΛΛΑ.....
ΠΑΡΑΜΟΝΗΣΧΡΟΝΩΕΣΣΤΩΣΑΝ | ΣΟΔΟΡΑΚΡ.....
ΔΟΥΛΑΔΕΞΙΠΠΑΣΤΗΣΑΘΑΝΙΟΥ | ΚΡΑΤΟΝΟΣΑ.....
ΤΗΝΑΝΑΘΕΣΣΙΝΠΟΙΟΥΜΕΝΗΔΙΑ | ΕΡΑΝΤΟΥΣΤΡ.....
ΤΟΥΣΥΝΕΔΡΙΟΥΚΑΤΑΤΟΝΝΟΜΟΝ | ΚΑΤΑΤΟΝΝΟΜΟΝ.....

MÉMOIRE

SUR L'ÉTENDUE ET LES LIMITES

DU TERRITOIRE DES *GABALI*,

Et sur la Position de leur capitale Anderitum.

PAR C. A. WALCKENAER.

Lu le 28 Avril 1815.

EN Italie et dans les Gaules, les positions des villes anciennes qui ont eu le rang de capitale, sont, en général, bien connues par des monumens historiques constatant l'identité de ces villes avec des lieux modernes, ou déterminant l'emplacement qu'elles ont occupé. Ce n'est même qu'à l'aide de ces points principaux qu'on peut, par les mesures des itinéraires anciens, fixer avec certitude les positions des lieux intermédiaires plus obscurs dont il est fait mention dans ces mêmes itinéraires et dans les autres monumens que l'antiquité nous a transmis. La détermination de ces différens lieux donne ensuite les moyens de circonscrire les limites des peuples, des provinces, et d'autres divisions géographiques dans lesquelles ils se trouvent renfermés, selon les indications que nous fournissent les auteurs et les géographes anciens, les notices de l'Empire, les inscriptions, les médailles, les chartes du

Gravés par Chamouin et Michel

Ecrit par Lallemand

Echelle de 80,000 Toises.

10,000 20,000 30,000 40,000 50,000 60,000 70,000 80,000

moyen âge, et enfin tout ce qui peut servir à retracer les noms et les souvenirs que le temps a effacés.

On peut dire que le pays que nous habitons, a, relativement à cet objet, un avantage qu'aucun autre ne possède, du moins au même degré. La conquête des Gaules par les Romains s'étant opérée en un petit nombre d'années, les vainqueurs, pour se concilier l'affection des vaincus, laissèrent à chacun des peuples de cette grande contrée son territoire, ses lois et sa forme de gouvernement. Les noms et les limites de ces peuples, ainsi que la suprématie de leurs capitales, subsistèrent ensuite, même après la conquête des Francs, dans les divisions ecclésiastiques, qui restèrent les mêmes que du temps des Romains, ou qui n'éprouvèrent que quelques changemens partiels dont l'histoire a eu soin de nous instruire : ainsi les chefs-lieux des diocèses (je parle de ceux qui existoient avant 1789) nous indiquent généralement les capitales des anciens peuples; et l'étendue de leur juridiction détermine les limites du territoire de ces mêmes peuples. Il est cependant quelques-unes de ces capitales qui ont été détruites à une époque très-reculée et aujourd'hui inconnue, et sur lesquelles l'histoire ne nous fournit aucune indication qui puisse nous apprendre à quel lieu moderne elles correspondent; et dans ce nombre est la capitale des *Gabali*.

César est le premier auteur qui fasse mention des *Gabali;* il les nomme parmi les peuples qui se trouvoient dans la dépendance des *Arverni*, et qui étoient limitrophes des *Vellavi* et des *Helvii*. Le *Gabalitanum territorium* de Grégoire de Tours se trouve nommé *Gavaldanum* dans les Annales de Saint-Bertin; et de ce mot est dérivé celui de *Gévaudan*.

Cæsar, de Bello Gallico, lib. VII, cap. LXXV.

Hadr. Valesii Notitia Galliarum, p. 214.

Strabo, Geogr. lib. IV, p. 191. Strabon parle des mines d'argent qui existoient chez les *Ruteni* et les *Gabali*. Pline n'oublie pas les bons fromages *Plin. Natur. Hist. l. XI, cap. XLII.* que, de son temps, on tiroit des *Gabalici pagi*, aux environs du *Lesura mons* ou du *mont Lozère*. Tout ceci nous donne bien, en général, la position des *Gabali*, mais ne nous fournit point les moyens de déterminer leurs limites et l'emplacement de leur capitale.

Ptolem. Geogr. lib. II, cap. VII, tom. I, pag. 50, edit. Bert. Ptolémée est le premier auteur qui ait parlé de cette capitale : Γαβαλοι καὶ πόλις Ἀνδέριδον, *Gabali et civitas Anderidum*. On retrouve ensuite le nom d'*Anderitum* dans la *Tabula Peut. von Scheyb, segm. I. E, F.* Table de Peutinger, sur la route de *Sigodum* (lisez *Sigodunum*), Rodès, à *Revessione*, Saint-Paulhien, entre deux positions nommées *ad Silanum* et *Condate*. Dans l'Anonyme *Anonymi Ravennatis Geogr. lib. IV, sect. 26.* de Ravenne, qui copie presque toujours la Table ou une autre carte semblable, on lit le nom d'*Andereton* à la suite de celui de *Condate*, et au nombre des villes voisines de la *Septimanie*. Enfin, dans les notes Tironiennes recueillies par Magnon (1) au IX.^e^ siècle, on lit, sous le nom de *Gabal*, celui d'*Anderetum*. Ce dernier ne se trouve dans aucun autre monument ancien et du moyen âge, et nous n'avons pas d'autres renseignemens que ceux que je viens de donner pour déterminer la position de l'antique capitale des *Gabali*.

En effet, on sait que *Mende*, siége du diocèse que les *Gabali* ont formé, est une ville fort ancienne, mais différente de celle d'*Anderitum*, à laquelle elle a succédé. *Mimas* ou *Mimate*, Mende moderne, n'étoit qu'un *vicus*, un bourg; quand S. Privat, premier évêque connu (2)

(1) *Notæ Romanorum veterum*, in-folio, pag. 142. Cet auteur donne deux signes différens pour *Gabal* et pour *Anderetum*.

(2) *Voyez* Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. I, pag. 86. Le premier évêque de Mende, avec date certaine, est S. Valérien, en 451. Nous

des Gabalitains lors de l'irruption des *Alamani*, se retira dans une caverne de la montagne qui en étoit voisine, et y souffrit le martyre. C'est depuis ce temps, dit-on, que le siége épiscopal des *Gabali* a été transféré à *Mimas*. Le témoignage de Grégoire de Tours est positif pour la première partie de cette assertion : *Irruentibus Alamanis in Gallias, Sanctus Privatus, Gabalitanæ urbis episcopus, in crypta Mimatensis montis, ubi jejuniis orationibusque vacabat, reperitur, populo Gredonensis castri in munitione concluso.* Le *Gredonense castrum* est évidemment le village moderne nommé *Grès-le-Château*, situé à une lieue à l'ouest de *Mende*.

Gregor. Turon. lib. I, c. XXXII.

Baronius dans ses Annales ecclésiastiques, et Sainte-Marthe dans le *Gallia christiana*, fixent la date du martyre de S. Privat à l'an 265 ou 266 après J. C. Je la crois postérieure de plus d'un siècle et demi; mais il n'est pas encore temps de développer cette opinion, que je discuterai plus bas. Si l'on se contentoit de conjectures, la ville de *Mende* pourroit réclamer un degré d'illustration ou d'ancienneté bien supérieur à celui auquel elle a prétendu jusqu'ici. Ce ne sera pas m'éloigner de mon sujet que d'exposer ces conjectures; car, de ce qu'on n'a pas encore mis en avant les argumens que je produirai, il ne s'ensuit pas qu'on ne pourroit pas les trouver, et me les opposer un jour pour contredire les résultats de ce Mémoire. Qui sait alors si je ne serois pas obligé de les réfuter sérieusement?

Gallia christiana, tom. I, pag. 86.

verrons, ci-après, que le martyre de S. Privat est de l'an 408. On place S. Séverin avant S. Privat; mais on ne connoît de ce S. Séverin que le nom, et son existence est douteuse.

Ce nom de *Mimas*, donné à la montagne où S. Privat souffrit le martyre, et ensuite à la ville bâtie au pied de cette montagne, étoit commun en Orient pour désigner plusieurs montagnes célèbres. Ovide en indique une de ce nom en Thrace :

Ovid. Metam. lib. II, vers. 222.

Et tandem Rhodope nivibus caritura, Mimasque.

L'existence de cette montagne de Thrace est encore confirmée par Suidas et un scholiaste d'Aristophane. Cicéron, dans ses lettres à Atticus, parle d'un mont *Mimas* situé dans l'île de *Psyra*. Il y a encore d'autres montagnes connues dans l'antiquité sous le nom de *Mimas;* près de Laodicée, à Colophon, et ailleurs. Mais je me hâte d'arriver à la plus célèbre de toutes les montagnes de ce nom, à celle qui se trouve en Ionie, près d'Érythrée, vis-à-vis l'île de Chio. La liste des auteurs qui ont parlé de ce mont *Mimas* commence par Homère ; et ensuite Thucydide, Strabon, Pline, Élien, en ont fait mention. Cette célèbre montagne étoit peu éloignée de la ville de *Phocée*, d'où sont sortis les Grecs d'Asie qui ont fondé *Marseille*. Ne pourroit-on pas conjecturer que la même colonie de Grecs de l'Ionie a pénétré jusqu'aux monts Lozère, et a donné le nom de *Mimas* à un des sommets de ce groupe, et, par suite, à la ville que les nouveaux colons y fondèrent ?

Suid. Aristophan. in Nubibus.

Ortelius, Thesaurus, voce Mimas.

Ce nom de *Mimas*, qui paroît générique pour désigner une montagne, peut, en effet, ajouter une preuve de plus aux preuves nombreuses que l'on donne des antiques communications de l'Orient avec l'Occident. Enfin ceux qui voudroient tirer tout le parti possible de ces rapports de noms, très-commodes dans les discussions parce qu'on en

fait tout ce qu'on veut, pourroient encore ajouter les considérations suivantes. César nous dit que les *Gabali* étoient dans la dépendance des *Arverni :* ces peuples devoient donc avoir la même origine. Or les *Arverni* avoient reçu des colonies Troyennes, ainsi que le prouvent ces vers de Lucain :

Lucan. Pharsal. lib. 1, vers. 427.

Arvernique ausi Latio se fingere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi. . . . . .

On pourroit, dans ce système, s'épargner la peine de chercher la position d'*Anderitum*, en soutenant que c'est *Mimas.* En effet, ne peut-on pas supposer que, lors de l'irruption des *Alamani* sur le territoire des *Gabali*, une partie du peuple, et sur-tout les guerriers, s'étant réfugiés dans le *Gredonense castrum*, ou Grès-le-Château, S. Privat, en digne évêque, demeura avec l'autre portion des habitans qui s'étoient enfuis dans cette même montagne, devenue célèbre par son généreux dévouement et son martyre? Alors on diroit que c'est depuis cette époque seulement que la ville d'*Anderitum* a perdu son ancien nom et a reçu celui de *Mimas.* On trouveroit dans les actes mêmes de la vie de S. Privat de quoi corroborer cette opinion; car il y est dit que plusieurs évêques avant S. Privat avoient été ensevelis à *Mimas : Quòd qui ante eum episcopi illic fuerant, eo loco commorati et sepulti essent.*

Cependant, par une rare modération, les habitans de *Mende*, et les prélats qui ont été seigneurs temporels et souverains du comté de *Gévaudan* ou des *Gabali*, n'ont jamais élevé si haut leurs prétentions ; et, sur-tout, ils sont convenus sans difficulté que la ville d'*Anderitum*, qui figuroit dans Ptolémée comme la capitale des *Gabali*, vers

le milieu du second siècle de l'ère chrétienne, étoit plus ancienne que celle de *Mimas* ou *Mimate*, dont le nom se trouve pour la première fois dans Grégoire de Tours, au VI.e siècle. Et depuis la découverte de la Table de Peutinger, qui nous apprend qu'*Anderitum* se trouvoit sur la route de *Sigodum*, Rodès, à *Revessio*, Saint-Paulhien, on a été encore moins tenté de confondre cette antique capitale des *Gabali* avec *Mimate*, Mende, qui, par sa position, se trouve très-écartée de cette route.

La position de *Mimate* n'étoit pas douteuse, et son identité avec celle de *Mende* étoit déterminée par une suite de monumens historiques : l'embarras étoit de fixer celle d'*Anderitum*. Quand on est dépourvu du secours des mesures anciennes, ou qu'on ne sait pas en tirer parti, on s'y prend de deux manières pour déterminer un point incertain de géographie. Les Gaules sont restées long-temps une des plus florissantes provinces de l'empire Romain, et par-tout on y trouve des antiquités Romaines : quelques médailles, quelques débris insignifians, se rencontrent-ils à peu près dans le canton où l'on cherche l'emplacement d'une ville antique, on prononce d'abord que là étoit cette ville ; la vanité des habitans du lieu s'empare de cette opinion ; on trouve bientôt des ressemblances dans les noms, des étymologies, des traditions locales même, qui viennent à l'appui ; chaque brique, chaque débris, chaque fondation de masure abandonnée, devient une preuve certaine dont il n'est pas permis de douter. Ou bien, on procède en sens inverse : si quelque nom moderne de village ou de ville a de l'analogie avec le nom ancien du lieu dont on cherche la position, on conjecture d'abord que ces

lieux

lieux sont les mêmes ; ensuite les moindres restes antiques trouvés ou apportés dans ce lieu donnent à cette conjecture le caractère de la certitude, et l'élèvent au rang des vérités historiques, qu'on n'ose plus combattre parce qu'on ignore presque toujours sur quoi elles reposent et par quels moyens elles se sont établies. C'est à cette dernière manière de procéder qu'un petit hameau appelé *Javols*, formé par une trentaine de maisons bâties sur les deux bords d'un ruisseau nommé *Triboulin*, dans le district de *Saint-Chely, département de la Lozère*, doit l'illustration dont il jouit paisiblement depuis un siècle et demi, et dont j'entreprends aujourd'hui de le dépouiller.

Les prétentions de *Javols* pour représenter *Anderitum* ne sont pas très-anciennes. En 1650, lorsque Sanson publia ses remarques sur l'ancienne Gaule, à la tête de la traduction des Commentaires de César par d'Ablancourt, il n'en étoit pas encore question ; et ce géographe, qui, dans cet écrit même, a le premier jeté une vive lumière sur la géographie ancienne de la France, se contente de dire qu'*Anderitum*, d'après Ptolémée et la Table itinéraire, étoit la capitale des *Gabali*, et qu'elle se trouvoit sur le grand chemin de *Toulouse* à *Lyon*.

Sanson, dans la traduction des Commentaires de César par d'Ablancourt, in-4.°, pag. 31.

En 1675, quand Valois publia sa *Notitia Galliarum*, cette conjecture devoit être encore très-récente ; car, à son article *Gabali*, ce savant s'exprime ainsi : *Gabalos autem recentiores geographi aliique, similitudine nominis adducti, putant esse oppidulum* Javouls *vel* Javols.

Hadr. Valesii Notitia Galliarum, pag. 214.

Ainsi cette nouvelle conjecture reposoit entièrement sur la ressemblance du nom ancien avec le nom moderne. Ce n'est pas qu'il en existe aucune entre *Anderitum* et *Javols* :

mais il y en a une légère entre ce dernier nom et *Gabali;* et l'on sait que, vers la fin de la domination Romaine, un grand nombre de capitales perdirent leurs anciens noms et prirent celui des peuples qu'elles illustroient: ainsi *Lutetia* se nomma *Parisii; Avaricum* fut appelé *Bituriges,* Bourges; *Durocortorum, Remi* ou Reims, &c. Mais *Anderitum,* ainsi que nous le prouverons bientôt, a été détruit avant l'époque à laquelle les villes ont pris les noms des peuples. Ainsi même cette foible ressemblance dans les noms, bien loin de former l'ombre d'une preuve, donneroit ici lieu à une objection.

Belley, Mém. de l'Académ. des inscript. t. XIX, pag. 495.

En 1715, lorsque Sainte-Marthe publia le premier volume du nouveau *Gallia christiana,* on n'avoit pas encore d'autres preuves pour placer *Anderitum* à *Javouls* que ce vague rapport de nom; car ce savant Bénédictin s'exprime de la manière suivante: *Quidam volunt vicum seu oppidulum* Javouls, *quod à Mimate quatuor leucis distat, fuisse olim caput gentis Gabalorum, similitudine nominis potiùs quàm aliquo certo testimonio adducti.*

Gallia christiana, t. I, pag. 83.

En 1733, les savans auteurs de l'Histoire générale du Languedoc ont adopté cette opinion comme une chose démontrée, et ont traduit *Gabalum* ou *Gabalitana civitas* par *Javouls,* sans même prévenir qu'il pût y avoir sur ce point le moindre doute; et Dom Bouquet en a agi de même dans le premier volume de la collection des Historiens de France, qui parut en 1738: le chemin étoit frayé.

Enfin, en 1765, M. d'Anville, qui n'avoit pas de carte assez exacte et assez détaillée pour bien éclaircir la route de la Table où se trouve *Anderitum,* adopta, dans sa Notice de la Gaule, l'opinion commune sans donner d'autre

D'Anville, Notice de l'ancienne Gaule, pag. 67.

raison que celle de la ressemblance des noms. Depuis que ce géographe eut imprimé à cette opinion le sceau de son approbation, elle a été répétée jusqu'à nos jours dans tous les ouvrages où l'on a eu occasion de parler des *Gabali* et de leur capitale; et l'on a fini, après plus d'un siècle, par découvrir aussi quelques antiquités à *Javols*.

C'est du moins ce que nous apprend le Mémoire manuscrit du préfet du département de la Lozère, relatif à plusieurs monumens anciens trouvés dans ce département; mémoire qui a été transmis à la troisième Classe de l'Institut par S. Exc. le ministre de l'intérieur, pour qu'elle en fît son rapport. Les antiquités que M. le préfet a vues à *Javols* ont beaucoup moins d'importance que celles qu'il a rencontrées à *Lanuejols*, à *la Canourgue* et à *Salmon*, dans le même département; et cependant ces lieux n'ont point aspiré à l'honneur de représenter l'ancienne capitale des *Gabali*. M. le préfet a vu à *Javols* un petit autel votif de 3 pieds 7 pouces 5 lignes de hauteur, et deux petits vases en terre. Ces objets sont en la possession du maire de *Javols;* et l'on ne dit point à quelle époque ni dans quels lieux ils ont été trouvés; il n'est pas certain qu'ils aient existé sur l'emplacement de *Javols*. Quoique M. le préfet n'ait pas même eu l'idée qu'on pût douter de l'exactitude de l'opinion commune qui place *Anderitum*, ou du moins l'ancienne capitale des *Gabali*, à *Javols*, cependant, quelques peines que l'on ait prises, on n'a pas pu lui persuader que des briques et des tuiles éparses çà et là, près d'un village bâti en briques et en tuiles, étoient les restes d'un ancien quai; que de petits chapiteaux de salon qui lui ont paru modernes, avoient pu servir aux édifices de

la ville supposée. Il est facile de voir, d'après son récit, que le zèle des habitans du lieu n'a cependant pas été en défaut dans cette circonstance importante pour l'illustration de leur village.

« On prétend, dit l'auteur du Mémoire, que, chaque » fois que l'on fait des fouilles à *Javols*, on trouve des fonda- » tions : on dit qu'on a découvert les degrés d'un escalier » souterrain, ensuite une base de colonne. Je crois bien que » le village a été détruit par une circonstance que l'on » ignore ; mais, s'il y avoit eu des monumens à colonnes, » il en existeroit des restes, sur-tout dans un pays où les » matériaux semblent défier les efforts du temps.

» Mon opinion, ajoute-t-il en terminant, est que *Javols* » ou *Gabalum* étoit une ville ou un bourg bâti en briques et » en bois de pin ; il a été détruit par le feu, et il n'en reste » plus rien. »

Mais l'embarras de l'auteur du Mémoire augmente lorsqu'il veut coordonner, par rapport à cette opinion, un itinéraire très-remarquable de Sidoine Apollinaire, qui, dans une pièce de vers, envoie son livre à ses amis, et lui trace le chemin qu'il doit tenir.

Sidoine Apollinaire demeuroit à *Augustonemetum*, Clermont, dont il étoit l'évêque. Il dit à son livre de se rendre d'abord à *Brivas*, célèbre par la sépulture de S. Julien :

Sidon. Apollin. in Propemptico.— Histoire de Fr. tom. I, pag. 813.

Hinc te suscipiet benigna Brivas,
Sancti quæ fovet ossa Juliani.

On sait que *Brivas* est Brioude ; mais on a hésité entre *Brioude* surnommée *Glise*, et *la Vieille-Brioude*, qui est à une lieue au sud : il nous semble que c'est à tort. On voit

à *Vieille-Brioude* un beau pont d'une seule arche (1), et le passage de l'Allier paroît avoir toujours existé dans cet endroit : il semble donc probable qu'il y avoit dans ce lieu un *Briva*, du temps des Romains. Le nom de *Briva*, si commun dans la géographie des Gaules, désigne, selon quelques auteurs, un lieu placé au passage d'une rivière et où il y avoit un pont : c'est, dit-on, le mot Allemand Brücke, *pont*, latinisé; les Anglais en ont fait *bridge* : d'autres, au contraire, prétendent que le mot *briva* ou *briga*, en gaulois ou celtique, signifie *ville*. Quoi qu'il en soit, si le *Briva* des Romains étoit à *Vieille-Brioude*, le *Brivas* de Sidoine Apollinaire, de Grégoire de Tours et d'autres auteurs du moyen âge, célèbre par la sépulture de S. Julien, étoit certainement à *Brioude-Glise* ou *l'Église*, où a toujours été l'église de Saint-Julien, qui avoit un chapitre régulier dans le milieu du IX.e siècle, en 849 (2).

Ménage, Origines de la langue Françoise, au mot Brive.

Continuons l'itinéraire de Sidoine Apollinaire. Il dit en s'adressant à son livre : « Quand tu auras passé *Brivas*, » tu prendras sur la droite, tu graviras une haute mon- » tagne, et, après un jour de marche, tu contempleras les » eaux jaunes de la rivière *Triobris* :

Hinc jam dexteriora carpis arva,
Emensusque jugum die sub uno,
Flavum crastinus aspicis Triobrem.

(1) Il a été construit, en 1368, dans le XIV.e siècle, et on l'attribue à tort aux Romains. Ce beau pont a 85 pieds de hauteur sous clef, et 170 pieds d'ouverture entre deux culées : il est à peu près inutile. — *Voyez* Le Grand d'Aussy, *Voyage en Auvergne, an 3, in-8.°*, tom I.er, pag. 323. Le *Vetus Brivate* est appelé *castrum* dans un diplôme de Robert comte d'Auvergne, en l'an 1060.

(2) Cela est prouvé par une charte que rapporte Baluze dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. tom. II, pag. 2.

Ce détail est très-clair; et le préfet de la Lozère, qui se trouvoit sur les lieux, a bien vu que la haute montagne dont parloit Sidoine Apollinaire, étoit le mont de la Margeride, *Margaridæ mons* dans les anciens titres, montagne qu'il faut gravir lorsqu'on vient de *Brioude*, pour apercevoir *la Truyère*, qui est la rivière *Triobris* de Sidoine Apollinaire.

Cet auteur continue ensuite ainsi :

« Alors tu te trouveras sur le territoire des *Gabali*, sou-
» vent blanchi par les neiges; et tu contempleras une
» ville, selon l'expression même des habitans, haute et
» enfoncée dans un puits »:

Tum terram Gabalum satis nivosam,
Et, quantùm indigenæ volunt putari,
Sublimem in puteo videbis urbem.

Le premier de ces vers est remarquable; car, après avoir franchi la montagne de *la Margeride*, le livre se trouvoit sur cette haute plaine qu'en Auvergne on nomme *la Planèse*, nom ancien et consacré. Cette terre, qui est froide par son élévation, est cependant fertile; l'épithète de *satis nivosa* lui convient parfaitement : ainsi Sidoine Apollinaire fait évidemment traverser la *Triobris* à son livre au pied de *Saint-Flour*, dans le *pagus Planetio* du moyen âge, et à peu de distance de *Chaudes-Aigues*, ou d'*Aquæ-Calidæ*. Le préfet n'a pu se méprendre sur la direction de cet itinéraire; mais, comme, à ce passage de *la Truyère*, on se trouve fort éloigné de *Javols*, qui est à quinze mille toises au sud, et que de ce côté il y a des hauteurs qui bornent la vue, le préfet n'a pu se rendre compte des

deux derniers vers, qui sont relatifs à la position de la capitale des *Gabali;* et, après diverses conjectures, il finit par dire : « Tout ce qui me paroît certain, c'est que le livre » ne devoit point descendre à *Javols.* » Et l'on s'aperçoit de cette vérité dès qu'on a transporté en idée le livre à *Brioude;* car, pour le faire descendre à *Javols,* il ne falloit pas le faire tourner à droite, ainsi que Sidoine Apollinaire le recommande.

Le préfet de la Lozère a bien soin aussi de remarquer que l'indication donnée par Sidoine Apollinaire, de la singulière position de la capitale des *Gabali,* ne peut s'appliquer à *Javols :*

Sublimem in puteo videbis urbem.

« *Javols,* dit M. le préfet, est dans un petit bassin dont » les pentes sont douces. »

Cet itinéraire de Sidoine Apollinaire auroit dû faire soupçonner non-seulement que *Javols* n'étoit point *Anderitum*, mais que le territoire des *Gabali* n'étoit pas restreint seulement au *diocèse de Mende,* puisqu'en venant de *Clermont,* aussitôt après avoir franchi la montagne de *la Margeride*, on se trouvoit sur le territoire des *Gabali.*

Cherchons donc un moyen exempt de toute conjecture, pour déterminer la position de l'antique capitale des *Gabali :* nous l'avons dans la Table de Peutinger. Nous avons déjà dit qu'*Anderitum* s'y trouve placé entre *Sigodunum*, capitale des *Ruteni,* ou Rodès, et *Revessio,* capitale des *Vellavi,* qui est Saint-Paulhien, deux positions également démontrées, et par les mesures des itinéraires, et par des monumens historiques que personne ne conteste. La tota-

Voyez *ci-dessus pag. 388.*

lité des distances partielles de la Table est de 76; mais le premier chiffre 24, qui exprime la distance de deux lieux voisins de la province Romaine *[Gallia togata]*, où l'on ne faisoit usage que du mille Romain, exprime des milles Romains, tandis que les autres sont des lieues Gauloises, comme toutes les distances de la Table et des itinéraires qui sont relatives à des lieux de la *Gallia comata* (1). Ainsi la totalité de ces distances est de 102 milles Romains, qui font soixante-dix-sept mille cinq cent trente toises. La route moderne la plus directe depuis *Rodès* jusqu'à *Saint-Paulhien*, mesurée sur les feuilles n.os 16, 54, 55 et 89 de Cassini, nous donne dans cet intervalle soixante-dix-huit mille toises, ou cent deux $\frac{1}{2}$ milles Romains. Ainsi nous sommes certains que cette route avoit été parfaitement mesurée par les anciens; nous pouvons donc nous en rapporter aux mesures de la Table, et regarder comme exacts les résultats qu'elle nous fournira: nous examinerons ensuite s'ils s'accordent avec d'autres monumens moins clairs et moins décisifs, et sur-tout avec l'itinéraire tracé par Sidoine Apollinaire. Réduisons d'abord en tableau l'itinéraire de la Table, suivant la méthode que nous avons suivie dans notre ouvrage sur les deux Gaules.

(1) Cela est général: cependant, originairement, dans les itinéraires Romains, on avoit eu soin de donner les deux évaluations, et il est des manuscrits où, dans ce qui nous reste de ces itinéraires, ces deux évaluations se trouvent; les copistes les auront supprimées dans les autres. Alors, malgré le signe *M. P*, les chiffres, dans les Gaules Lyonnaises et Belgiques, expriment des lieues Gauloises. Mais de ces doubles évaluations il est arrivé quelquefois, quoique rarement, qu'une évaluation en milles Romains se trouve mêlée avec des lieues Gauloises. Cela est ainsi, par exemple, entre *Icidmagus*, Issengeaux, et *Aquæ-Segete*, Saint Etienne en Forez: les chiffres 17 sont des milles Romains.

TABLEAU

ROUTE ROMAINE

depuis Segodunum, Rhodez, jusqu'à Reressio, St Paulhien.

Calquée de la Table de Peutinger.

Pour le Mémoire sur les GABALI, *et leur Capitale* ANDERITUM.

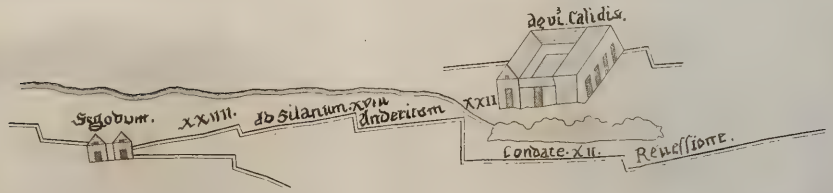

Tableau de la Route Romaine de Segodunum *[Rodès] à* Revessio *[Saint-Paulhien].*

TABULA PEUTINGERI, segm. I.	LIEUES GAULOISES.	MILLES ROMAINS.	CARTES DE CASSINI, n.os 16, 54, 55 et 80.	TOISES.	MILLES ROMAINS.	OBSERVATIONS.
Sigodum.....	...	...	Rodès.			
Ad Silanum.....	...	24.	Castelnau.....	18,500.	24 $\frac{1}{2}$.	Suivez la route qui passe par Saint-Bouniac et Saint-Cosme.
Anderitum.....	18.	27.	*Antérieux*.....	20,100.	26 $\frac{1}{2}$.	Par Saint-Chely, Saint-Urcise, et la vallée de la Bèse.
Condate.....	22.	33.	Saint-Arcons..	25,600.	33 $\frac{1}{2}$.	
Revessione.....	12.	18.	Saint-Paulhien.	13,800.	18.	En suivant la route par Costaros.
		102.		78,000.	102 $\frac{1}{2}$.	

Ainsi la capitale des *Gabali* ne se trouvoit dans aucun des lieux où jusqu'à ce jour on a conjecturé qu'elle étoit située, mais à *Antérieux* (1), sur les limites du département de *la Lozère* et de celui du *Cantal*, dans le district de *Saint-Flour*, et à deux mille toises au sud de *Chaudes-Aigues*, ou des *Aquæ-Calidæ* de la Table. Le rapport du nom ancien

(1) Sur toutes les cartes modernes, même celles de Cassini, et dans tous les dictionnaires imprimés depuis quelques années, on redouble l'*r* dans *Antérieux*, et l'on écrit *Anterrieux :* mais le grand Dictionnaire d'Expilly, dans tous les dénombremens anciens, écrit *Antérieux*, avec une seule *r ;* ce qui est conforme à l'étymologie.

avec le nom moderne est frappant ; mais je ne l'ai point cherché, il s'est trouvé sous la pointe du compas, et j'ai été conduit seulement par les mesures à ce lieu, aussi obscur que l'étoit *Javols* avant qu'on s'avisât d'y placer la ville des *Gabali*. Nous prouverons bientôt qu'*Anderitum* a cessé d'être la ville principale et le siége épiscopal des *Gabali* avant l'époque où les capitales de la Gaule ont pris les noms des peuples. Le nom moderne doit donc avoir du rapport avec celui d'*Anderitum*, et non avec celui de *Gabali*. Il est bon d'ailleurs de remarquer que toutes les capitales de la Gaule n'ont pas pris les noms des peuples; plusieurs, au contraire, ont conservé leurs anciens noms, et c'est d'après ces anciens noms, et non ceux des peuples, qu'on les désigne aujourd'hui. Ainsi *Lugdunum*, capitale des *Segusiani*, se nomme *Lyon*, et non *Séguse; Rotomagus*, capitale des *Velliocasses*, se nomme *Rouen*, et non pas *Velliocasse;* et ainsi de plusieurs autres.

Il suffit actuellement de jeter les yeux sur la carte pour vérifier l'exactitude de l'itinéraire tracé par Sidoine Apollinaire : à *Brivas*, Brioude, il ordonne à son livre de prendre à droite; il faut, en effet, prendre à droite pour se rendre de *Brioude* à *Antérieux*, et, avant de s'y rendre, on traverse la Truyère, *Triobris*. La carte de Cassini nous représente *Antérieux* comme entouré par des collines, *tanquam in puteo :* quant à son emplacement sur un tertre ou une élévation qui justifieroit encore mieux la singulière description de Sidoine Apollinaire, c'est ce que la carte n'a pu m'apprendre; et aucun des livres que j'ai consultés ne m'a instruit sur cet objet : mais les mesures anciennes sont si exactes et si bien d'accord avec la carte moderne, les

autres circonstances s'accordent si bien avec les détails que donne Sidoine Apollinaire, que j'ose affirmer d'avance que cette particularité sera aussi justifiée par l'examen des lieux.

C'est ainsi que je m'exprimois à la première lecture de ce Mémoire. Depuis j'ai écrit au sous-préfet de Saint-Flour pour obtenir tous les renseignemens dont j'avois besoin relativement à la position du petit village d'*Antérieux :* ce sous-préfet, que je ne connoissois pas, a mis une complaisance infinie pour me satisfaire à cet égard; et, des lettres qu'il m'a adressées (1), il résulte qu'*Antérieux* est un petit village situé dans un pays élevé, froid et dénué de bois; qu'il est placé dans un fond, c'est-à-dire, dans une sorte de petite plaine entourée par des hauteurs; que, de quelque côté qu'on y arrive, on ne peut l'apercevoir qu'à un demi-quart de lieue de distance; et qu'enfin (ceci est très-remarquable) *Antérieux* est placé sur une colline qui s'élève du milieu de la plaine, sous la forme d'un demi-pain de sucre (je me sers des expressions du sous-préfet), de telle sorte qu'aux aspects du levant et du midi ce village est en plaine, tandis que des autres aspects, c'est-à-dire, au nord et à l'ouest, il se trouve sur une hauteur. Il est impossible, je crois, de présenter un accord plus complet avec la description de Sidoine Apollinaire: un lieu froid, élevé, découvert, *terram satis nivosam;* une ville au milieu d'une plaine entourée de collines, et qu'on ne peut voir que lorsqu'on s'en trouve tout proche; qui,

(1) Les deux lettres écrites par M. Bertrand, sous-préfet à Saint-Flour, en date des 7 octobre et 17 novembre 1814, ont été produites à l'Académie, lors de la seconde lecture de ce Mémoire.

du haut des monts qui la dominent, paroît comme enfoncée, et qui cependant est élevée sur une colline; qui, enfin, présente à ceux qui viennent du nord, le singulier aspect d'une partie de ses maisons exhaussée sur le sommet d'une côte roide, tandis qu'une autre partie descend graduellement dans un fond, que l'on ne peut apercevoir qu'à mesure que l'on s'avance, puisque la ville haute vous cache la ville basse :

Sublimem in puteo videbis urbem.

Chaudes-Aigues, qui est située à moins de deux mille toises d'*Antérieux*, paroît avoir contribué à son déclin. Plusieurs géographes ont cru reconnoître dans ces sources chaudes, qui atteignent quelquefois jusqu'à 70 degrés de chaleur, celles que décrit Sidoine Apollinaire et qu'il désigne par le nom de *Calentes Baiæ*. Mais dans les manuscrits on lit *Calenses Baiæ* ou *Caienses Baiæ;* et ce lieu, d'après la description qu'en fait Sidoine Apollinaire, pourroit bien être le *Mont d'Or*, où les Romains avoient construit des bains d'eaux minérales. Alors il seroit différent d'*Aquæ-Calidæ* de la Table de Peutinger, qui est placé sur une route dont la direction est l'opposé de celle qui conduit au *Mont d'Or*. En effet, l'auteur de la Table a tracé près d'*Anderitum* le grand édifice qui, dans cette carte, indique toujours des eaux minérales, et au-dessus il a écrit : *Aquis-Calidis*. Il est évident que ce lieu est le même que *Chaudes-Aigues*, ainsi que Valois l'avoit conjecturé; et cette particularité confirmeroit encore la position d'*Anderitum* à *Antérieux*, si, après les preuves que j'ai données, elle avoit besoin de confirmation. Mais je

Sidon. Apollin. epist. 14, lib v.

dois faire remarquer que celui qui a dessiné la Table de Peutinger, ne s'inquiétant que du dessin de l'édifice qui indiquoit des eaux minérales, en a prolongé le faîte jusque sur une autre route à laquelle il n'appartient pas : cette route est celle d'*Augustonemetum*, Clermont, à *Rodamna*, Roanne. Les mesures que la Table nous donne pour cette route, sont aussi exactes que celles de la route dont nous avons présenté le tableau : mais M. d'Anville n'a pu reconnoître cette exactitude, et il a cru la Table en défaut dans cette partie, parce qu'il n'a pas aperçu que l'édifice des *Aquæ Calidæ* n'appartenoit pas à cette route ; ce qu'indique cependant l'omission du chiffre pour marquer la distance entre *Augustonemetum*, Clermont, et la position de l'édifice qui coupe la route. M. d'Anville a d'abord supposé qu'*Aquæ-Calidæ* étoit *Vichi*, et il a bâti, d'après cette supposition, un système qui lui a fait commettre de graves erreurs. J'ai démontré tout cela dans mon ouvrage manuscrit sur les itinéraires anciens de la Gaule, et j'ai rétabli les lieux de cette route dans leurs véritables positions. Revenons aux *Gabali* et à *Anderitum*.

De la position d'*Auderitum* à *Antérieux*, bien démontrée, il résulte une conséquence importante : *Antérieux* est dans le petit diocèse de *Saint-Flour;* et la nouvelle capitale, *Mimas* ou *Mimate*, dans celui de *Mende*, qui en est le chef-lieu : ainsi les limites des *Gabali* ne doivent pas être restreintes au diocèse de *Mende* actuel, et il est évident que le pape Jean XXII, qui, au commencement du XIV.^e^ siècle, a formé le nouveau diocèse de *Saint-Flour*, a détaché pour cet effet une portion du territoire de *Clermont* et une portion de celui de *Mende* ; les limites de

l'ancien diocèse de *Mende* ou des *Gabali* doivent donc être reculées jusqu'aux montagnes qui forment, au nord, le bassin de la *Triobris* ou *Truyère :* par ce changement, qui fait perdre peu de terrain aux *Arverni*, nous comprendrons pourquoi Sidoine Apollinaire dit à son livre qu'aussitôt qu'il aura franchi le mont qui sépare les territoires de *Brivas*, Brioude, d'*Anderitum*, Antérieux, ou le bassin de *l'Allier* de celui de *la Truyère*, il se trouvera sur les terres des *Gabali*, souvent couvertes de neige. Quant à *Saint-Flour*, cette ville, qui a reçu le nom qu'elle porte, de S. Flour, de Lodève, qui y prêcha et y mourut, n'a aucune prétention à une haute antiquité ; on sait qu'elle doit son origine à un monastère fondé seulement vers l'an 1000, sur la montagne qu'elle occupe actuellement, qui alors étoit nommée *Indiciacus*, et qui se trouvoit sur le territoire du *pagus Planetia* (1). C'est du nom de ce célèbre *pagus* que tout ce pays a reçu le nom de *Planèse*.

Gallia christiana, tom. I, Instr. pag. 420.

Il nous est actuellement facile de deviner les causes qui, indépendamment de la vénération que l'on portoit au mont *Mimas*, où mourut S. Privat, ont déterminé le changement de la capitale des *Gabali*. Tant que ce peuple a été dans la dépendance des *Arverni*, il étoit utile et convenable que son chef-lieu se trouvât aussi rapproché qu'il étoit possible d'*Augustonemetum*, Clermont, capitale des *Arverni ;* et voilà pourquoi *Anderitum* étoit à l'extrémité du territoire des *Gabali*, et près de la frontière des *Arverni :* mais, lorsque les Romains, par une sage politique, eurent jugé à propos d'affoiblir les nations les plus puissantes de la Gaule, en détachant de leur population les peuples

(1) Saint-Flour n'a été érigé en évêché qu'en 1318.

qu'elles s'étoient soumis, et en rendant à ceux-ci leur indépendance et la faculté de se gouverner par eux-mêmes, alors il y eut quelques changemens nécessaires dans les relations des villes entre elles; et la capitale des *Gabali*, située à l'extrémité de leur territoire, et près de celui des *Arverni*, dont ils ne dépendoient plus, se trouvoit sur-tout fort mal placée. On éprouva donc le besoin d'un chef-lieu plus central, et ce fut sans doute une des causes de l'agrandissement de *Mimate* et du déclin d'*Anderitum*. D'ailleurs les *Alamani*, qui, dans une de leurs irruptions, se sont emparés de ce pays, détruisirent peut-être en partie l'ancienne capitale ou s'en emparèrent, et forcèrent ainsi une partie des habitans de *la Planèse* à se retirer dans les vallées au sud; et c'est ici le lieu de consigner une observation remarquable de Le Grand d'Aussy, qui, dans son *Voyage en Auvergne*, s'exprime ainsi : « Je me suis fait » un devoir de visiter les foires, les marchés, les églises, » les places publiques, en un mot les lieux où je pouvois » voir beaucoup de monde rassemblé, et par-tout je n'ai » vu que des bruns. Les cheveux de tous les Auvergnats » sont très-noirs; je ne connois que deux ou trois cantons, » et particulièrement celui de *la Planèse*, près de *Saint-Flour*, où l'on trouve une race blonde. » Ne pourroit-on pas croire que cette race blonde descend des anciens *Alamani*, ou plutôt des Vandales, qui se sont emparés de ce pays (1)?

Le Grand d'Aussy, tom. I, pag. 9.

Quoi qu'il en soit, il est facile de voir, d'après Pline et

(1) Dans le passage que nous avons cité, Grégoire de Tours paroît avoir confondu les Alamans avec les Vandales. *Voyez* les dissertations des auteurs de l'Histoire de Languedoc à ce sujet.

Strabon, que, du temps des Romains, c'étoit principalement dans la partie méridionale du territoire des *Gabali* que se concentroit tout le commerce de ce peuple. Pline nous dit qu'on en tiroit d'excellens fromages qui se fabriquoient dans les *Gabalici pagi*, aux environs du *Lesura mons* ou du *mont Lozère*. Ce mont est près de *Mende* ou *Mimate*, au sud-est; et Sidoine Apollinaire, dans la pièce de vers que nous avons citée, le compare au Caucase des Scythes, et en indique bien la position vers les sources du *Tarn* :

Plin. Hist. nat. lib. XI, c. XLII.

Sidon. Apollinar. Prepemptic. — Hist. de Fr. pag. 814.

Hinc te Lesora (1), *Caucasum Scytharum*
Vincens, adspiciet, citusque Tarnis.

Tout ce canton donne de si bons pâturages, que des troupeaux de plusieurs milliers de moutons et de brebis quittent annuellement les basses Cévennes et les plaines du bas Languedoc vers la fin de mai, et arrivent sur les *monts Lozère* et de *la Margeride*, où ils vivent pendant l'été; ils regagnent ensuite le bas Languedoc, au retour des frimas. Strabon parle des mines d'argent des *Gabali;* et c'est précisément à l'est du mont Lozère que se trouve la mine dite *de Villefort*, dans la commune de *Vialas*, qu'on exploite encore aujourd'hui : on en retire annuellement 24 à 29 myriagrammes ou cinq cents livres pesant d'argent. Les auteurs anciens n'indiquent aucune production naturelle remarquable dans le nord du pays des *Gabali*, ou *la Planèse*, à moins que ces *lynx*, qu'on vit pour la première fois à Rome dans les jeux que Pompée donna au

Jerphanion, préfet, Statistiq. du département de la Lozère, p. 31.

Louvreleul, Mém. histor. sur le Gévaudan, p. 9.

Jerphanion, pag. 45.

(1) Sidonius écrit *Lesora;* mais tous les manuscrits de Pline portent *Lesura*. M. d'Anville a préféré l'autorité de Sidonius, et a écrit *Lesora* sur sa carte des *Galliæ antiquæ*.

peuple

peuple Romain, et que Pline nous dit avoir été tirés de la Gaule, ne vinssent de ce canton. Ces animaux ne se trouvent plus guère aujourd'hui que dans les contrées plus septentrionales que la France. Cependant c'est dans *la Planèse*, à quatre mille toises à l'ouest de *Saint-Flour*, au petit village nommé *les Ternes*, près du pont et dans le bois qui est sur la droite, que l'on tua, en 1787, ce terrible lynx qui s'est acquis, sous le nom de *bête du Gévaudan*, presque autant de renommée qu'un conquérant. Tout prouve que du temps des Romains, comme de nos jours, les parties les plus peuplées du pays étoient à l'ouest, au nord et au sud du mont *Lozère*, dans les vallées formées par le Tarn et le Lot, *Tarnis* et *Oltis;* c'est aussi dans ces vallées, à *Lanuejols*, près de *la Canourgue*, à *Salmon*, que l'on a trouvé les restes antiques les plus importans.

Plin. Hist. nat. lib. VIII, cap. XVIII, §. 19, et cap. XXXIV, §. 22.

Le Grand d'Aussy, Voyag.

En vain on m'objecteroit que l'Anonyme de Ravenne et Magnon ont fait mention d'*Anderitum* au VII.^e^ et au IX.^e^ siècles, comme étant la capitale des *Gabali :* on sait que Magnon n'a voulu, dans son ouvrage, que faire connoître les signes abréviateurs anciens, et presque toute sa nomenclature se rapporte à des siècles antérieurs au sien; il en est de même de l'Anonyme de Ravenne, qui, sans cesse copie une table itinéraire ancienne, pareille à celle de Peutinger, et nomme une foule de villes qui n'existoient plus de son temps.

Le monument important trouvé à *Lanuejols* vient encore à l'appui de tout ce que nous avons dit : il est du III.^e^ siècle, et indique aussi que dès-lors *Mende* étoit, sinon la capitale, au moins une des villes les plus considérables des *Gabali;* et elle dut l'être, sur-tout lorsqu'à la

fin du IV.e siècle, ou, au plus tard, au commencement du V.e, on y eut transféré le siége épiscopal.

Cependant il ne faut rien taire : cette dernière opinion, qui réunit tant de probabilités, est entièrement contraire à celle du savant Hadrien de Valois, adoptée par Dom Bouquet et par les savans Bénédictins auteurs de l'Histoire du Languedoc. Ils soutiennent que ce n'est qu'après l'an 1000 que le chef-lieu du diocèse des *Gabali* auroit été transporté d'*Anderitum* à *Mimate*, Mende. Les auteurs de l'Histoire générale du Languedoc ont même pris la peine de faire une dissertation pour établir ce point de chronologie : cette dissertation, insérée à la page 638 de leur premier volume, est intitulée : *Époque de l'irruption de Crocus, roi des Allemands ou des Vandales; du martyre de S. Privat, évêque de Gévaudan, et de la translation du siége épiscopal dans la ville de Mende.*

Si l'opinion de ces savans est exacte, et qu'*Anderitum* n'ait perdu son nom et son titre de capitale que vers le commencement du XI.e siecle, il paroîtra singulier qu'on ne trouve point à *Antérieux*, où j'ai démontré qu'étoit placée cette capitale, des ruines qui prouvent que ce lieu a été plus considérable; il est surprenant sur-tout que les chartes et les monumens historiques qui nous restent ne fassent pas mention d'*Anderitum*, tandis que ce silence s'explique facilement, si la translation de la capitale des *Gabali*, d'*Anderitum* à *Mimate*, est antérieure à ces monumens.

Ainsi, après avoir démontré la position d'*Anderitum* à *Antérieux*, et par les mesures de la Table, et par la description de Sidoine Apollinaire, et par toutes les circonstances du local, pour mettre cette vérité hors de doute, me

voilà engagé dans une discussion sur le point le plus important de l'histoire ecclésiastique des *Gabali*. Je voudrois en épargner l'ennui à ceux qui m'écoutent : mais, s'ils veulent recueillir tous les résultats historiques et géographiques de la question que j'ai entrepris de traiter, il est nécessaire qu'ils me prêtent encore un moment d'attention; seulement je les supplie d'oublier un instant l'autorité et la force des adversaires que j'ai à combattre, et de ne faire attention qu'à la valeur des raisons alléguées de part et d'autres. J'ose dire qu'en résumant celles des savans Bénédictins je leur donnerai plus de poids et de valeur.

Pour ce qui concerne l'époque du martyre de S. Privat, les savans Bénédictins prouvent, avec une érudition consommée et une logique parfaite, que Grégoire de Tours, trompé par le nom de *Crocus*, que plusieurs chefs ont porté, a confondu l'époque de l'invasion des Vandales commandés par un certain Crocus en 408, avec une autre invasion qui eut lieu dans le III.^e^ siècle, sous Valérien; ce qui est d'autant moins étonnant, que les auteurs de ce temps confondent continuellement les Vandales avec les *Alamani*. Il en résulte que ce n'est pas dans ce siècle, mais au commencement du V.^e^, qu'il faut placer la date du martyre de S. Privat : comme je suis, à cet égard, entièrement de l'avis des savans Bénédictins, je ne m'arrêterai point à cette partie de leur dissertation, et je passe sur-le-champ à celle qui est relative aux actes de S. Privat. Voici comment ils raisonnent.

Les actes de S. Privat disent, il est vrai, que ce saint souffrit le martyre près de *Mimate*, et qu'il fut enterré dans une grotte; qu'enfin il y a eu des évêques *Gabalitains*

avant S. Privat, qui ont résidé à *Mende*, et y ont été inhumés : mais, disent les savans Bénédictins, les actes de la vie de S. Privat sont du XI.e siècle, et peut-être même postérieurs; ces actes ne sont donc pas une autorité décisive. Tous les évêques de ce diocèse ont eu le titre d'évêques des *Gabalitains* jusqu'à Raimond, en 1029, qui prit le nom d'évêque de *Mende*. D'ailleurs S. Privat a survécu quelques jours à son martyre; il a donc pu être inhumé dans la *capitale des Gabalitains*, où étoit certainement son siége épiscopal, sans qu'on soit obligé de supposer que cette capitale fût *Mimate*, Mende. Ni Grégoire de Tours, ni les actes de la vie de S. Privat, ne disent positivement que le saint fut inhumé à *Mimate*. Ces actes, en affirmant que les prédécesseurs de S. Privat avoient siégé à *Mende*, se servent du mot *vicus*, bourg, village; ce n'étoit donc pas une capitale: le séjour des évêques dans le *vicus Mimate* eût été contraire à l'autorité des canons, qui ordonnent aux évêques de siéger dans les villes épiscopales. S. Adon parle de *Mende* au IX.e siècle comme d'un village; Réginon s'exprime dans les mêmes termes au commencement du X.e siècle. Si *Mende* n'étoit encore qu'un village au commencement du X.e siècle, quelle apparence qu'il fût honoré d'un siége épiscopal ?

Ma réponse à cette objection sera courte, et, je crois, décisive.

Il n'est pas étonnant que les évêques de Mende aient pris, même jusque dans le XII.e siècle, le titre d'*episcopi Gabalitani*, puisque *Mimate*, Mende, où ils résidoient, avoit au moins depuis le VI.e siècle le rang de capitale, étoit désignée par le nom du peuple, et se nommoit *urbs*

Gabalitana. Je le prouve par l'autorité irréfragable de Grégoire de Tours. Ce père de notre histoire, en parlant de la mort de S. Yrier *[Aredius]*, raconte qu'une femme s'écria alors que S. Julien, de *Brioude*, et S. Privat, de *Mende*, venoient d'arriver pour assister aux obsèques de S. Yrier: *Ecce adest Julianus ex* Brivate, *Privatus ex* Mimate. Le même historien, en parlant, dans un autre passage, de S. Louvent, abbé du monastère de Saint-Privat à *Mende*, mort en 584, l'appelle *abbas basilicæ martyris urbis Gabalitanæ.* Du rapprochement de ces deux passages il résulte bien évidemment que S. Privat avoit été inhumé à *Mimate*, Mende, et que cette ville se nommoit, au moins dès le VI.^e^ siècle, *urbs Gabalitana.* On peut même présumer que Grégoire de Tours n'a assigné une époque trop ancienne au martyre de S. Privat que parce qu'il a considéré, à tort, cette date comme identique avec celle de la translation du chef-lieu de la capitale des *Gabali* à *Mimate*, qui s'étoit opérée antérieurement. Enfin le témoignage de l'auteur de la Vie de S. Privat, quoique plus moderne, a aussi une grande valeur lorsqu'il ne se trouve pas en contradiction avec des monumens plus anciens; il achève de ne laisser aucun doute à cet égard. D'ailleurs c'est à tort que Valois a avancé, et que les savans Bénédictins ont dit d'après lui, que Raimond fut le premier qui, en 1029, prit le titre d'évêque de *Mende*; nous voyons dans le *Gallia christiana*, que l'évêque Étienne, en 950, signoit *Stephanus, ecclesiæ Mimatensis.*

Gregor. Turon. lib. X, c. XXIX.

On devine facilement les raisons qui ont porté les évêques de *Mende* à prendre, dans leurs actes ecclésiastiques, ce titre dès le milieu du X.^e^ siècle. Déjà ces évêques

prétendoient avoir le droit d'exercer exclusivement dans leur diocèse l'autorité temporelle; et ce droit, long-temps disputé, fut, à la fin du même siècle, reconnu au moyen d'une bonne somme d'argent payée par Raymond de Saint-Gilles, comte de *Gévaudan*, qui aliéna plusieurs de ses domaines pour subvenir aux dépenses de son expédition d'outre-mer. Ce droit des évêques de *Mende* fut enfin confirmé par le Roi de France Louis-le-Jeune. Ce fut sous le règne de ce Roi que l'évêque Adelbert III obtint la fameuse bulle d'or dont on conservoit l'original dans la cathédrale de Mende, et qui a été publiée dans les preuves du *Gallia christiana*. Adelbert s'étoit rendu à la cour de Louis-le-Jeune pour cette importante négociation en 1151. Le Roi dit dans cette charte « qu'on n'avoit vu de mémoire » d'homme aucun évêque de Gévaudan venir à la cour » des Rois de France, ses prédécesseurs, pour leur jurer » fidélité, à cause que ce pays, de difficile accès, avoit » toujours été au pouvoir des évêques, qui y exerçoient » non-seulement l'autorité spirituelle, mais encore la tem- » porelle (1); qu'Adelbert, sachant que la justice royale » appartenoit à l'autorité royale, étoit venu reconnoître, » en présence des principaux barons du royaume, que » son évêché dépendoit de la couronne de France, et » que, se soumettant à la personne du Roi, il lui avoit » prêté serment de fidélité. Le Roi déclare aussi que cet » acte ne préjudicie en rien aux droits dont les évêques

Gallia christiana, t. II, Instrum. pag. 420.

(1) *In potestate episcoporum semper exstiterit non tantùm ad faciendum ecclesiasticam censuram, sed ad judicandum in gladio super illos quos culpa sua monstrabat sic redarguendos.* Cette bulle se trouve aussi traduite dans les *Mémoires historiques sur le Gévaudan*, par Louvreleul, pag. 19.

» *Gabalitains* avoient toujours joui, et il accorde à Adel-
» bert et à ses successeurs tout l'évêché des *Gabali* avec
» les droits régaliens ; il veut enfin que cette église soit
» libre et exempte de toute exaction (1). »

C'est en vertu de cette bulle que les évêques de ce diocèse se qualifioient de *comtes de Gévaudan*, et jouissoient de l'autorité temporelle. On voit que, dès qu'ils commencèrent à y prétendre, ils sentirent la nécessité de distinguer en eux le titre d'évêque du *diocèse de Mende* d'avec celui de *comte de Gévaudan*. Ce qui prouve clairement cette intention, c'est que ce même Adelbert, qui desiroit auprès du Roi identifier dans sa personne l'évêque et le seigneur suzerain, a bien soin de se faire désigner dans la charte qu'on lui octroie par le titre d'*episcopus Gaballorum*, et son évêché, *totum episcopatum Gaballorum;* tandis que, l'année d'ensuite, lorsqu'il étoit rentré dans son diocèse, il se donne, dans l'acte de la fondation du monastère de Saint-Cyriaque, le titre d'évêque indigne de la sainte église de Mende. *Ego videlicet Aldebertus immeritò sanctæ Mimatensis ecclesiæ dictus episcopus.* Ce rapprochement est encore une nouvelle preuve que les évêques résidant à *Mende* ont toujours pris le titre d'*episcopi Gabalorum*, ou *episcopi Gabalitani*.

Gallia christ. tom. I, pag. 24.

Mais, disent les savans Bénédictins, au x.e siècle Mende n'étoit encore qu'un *vicus*, un *bourg* ou un *village*, et nous l'avons démontré. Je ne prétends pas le nier. Le chef-lieu des *Gabali*, petit peuple montagnard et pauvre, a-t-il jamais été, a-t-il jamais pu être, autre chose qu'un village? Qu'est-ce aujourd'hui, malgré l'accroissement de la popu-

(1) On trouvera encore trois lettres curieuses de cet Adelbert au Roi, publiées par M. Brial, dans la collect. des Hist. de France, *t. XVI, p. 160.*

lation, que *Mende*, chef-lieu du département de la *Lozère!* un bourg qui, d'après les statistiques officielles (qu'on a soupçonnées d'exagération), ne compte pas plus de cinq mille cinq cents habitans, et qui, dans le dernier siècle, n'avoit, d'après le relevé des intendans, que neuf cents feux. Ne m'apprenez-vous pas d'ailleurs, dans votre Histoire même, qu'Adelbert fit, le premier, en 1161, fermer de murailles la ville de *Mende*, qui auparavant n'étoit qu'un bourg? Cependant vous ne doutez pas que plusieurs évêques n'aient résidé à *Mende* avant Adelbert, et que ce lieu n'ait été depuis long-temps siége épiscopal; donc l'autorité des canons ne s'y opposoit pas. Cette règle ne s'y trouve probablement que pour forcer les évêques à résider dans la capitale de leur évêché; mais, quand cette capitale n'est qu'un *vicus*, un bourg, c'étoit s'y conformer que d'y résider.

Histoire du Languedoc, t. I, pag. 488.

Mais pourquoi m'arrêter si long-temps à combattre une opinion que ses auteurs, malgré la peine qu'ils paroissent avoir prise pour l'établir, ne suivent pas eux-mêmes? En effet, lorsqu'ils racontent le martyre de S. Privat avec les seuls monumens historiques sous les yeux, et sans le secours de leur dissertation, ils disent que « S. Privat » souffrit le martyre dans *la montagne de Mende*, et y fut » inhumé; que son tombeau devint célèbre par les mer- » veilles que Dieu y opéra, et par la fondation d'un mo- » nastère voisin qui porte son nom; ce qui ne contribua » pas peu à faire transférer dans ce lieu le *siége épiscopal* » *du Gévaudan.* » J'ai donc eu tort de tant m'effrayer de me trouver en contradiction avec les savans Bénédictins: je n'avois qu'à tourner les feuillets de leur livre, et je les aurois trouvés d'accord avec moi.

Ibid. tom. I, pag. 155.

De

De tout ceci je conclus que, toutes les fois qu'Hadrien de Valois, Dom Bouquet, Dom de Vic et Dom Vaissette, traduisent *Gabalum*, ou *civitas Gabalitana*, ou *civitas Gabalorum*, ou *episcopus Gabalorum*, ou *episcopi Gabalitani*, dans des monumens où ces mots se trouvent, et qui sont tous postérieurs au v.^e^ siècle ou à S. Privat, par ces mots, *Javouls*, *évêque de Javouls*, *évêché de Javouls*, *les évêques de Javouls*, ainsi qu'ils le font toujours et dans un grand nombre de passages, ils commettent trois erreurs graves :

1.° De supposer qu'il est question, dans ces passages, d'*Anderitum*, l'ancienne capitale des *Gabali*, tandis que c'est de *Mimate*, Mende, la capitale moderne, qu'il est question dans tous ces monumens historiques sans aucune exception;

2.° De supposer qu'*Anderitum* a été le siége épiscopal de plusieurs évêques, tandis que S. Privat, le premier évêque connu des *Gabalitains*, est cependant le seul qu'on puisse soupçonner d'avoir siégé dans l'ancienne capitale : je dis, qu'on puisse soupçonner; car cela n'est dit nulle part, et la chose est encore moins prouvée : il est même bien plus probable que les *Gabali* n'ont jamais eu d'autre *capitale chrétienne* que *Mimate*, Mende;

3.° Enfin, de supposer qu'*Anderitum* occupoit le même emplacement que *Javols* ou *Javouls* moderne, tandis que cette ville antique étoit à *Antérieux*, près de *Chaudes-Aigues*.

Par les mêmes raisons, non-seulement M. d'Anville s'est trompé en plaçant, sur sa carte de *Gallia antiqua*, *Anderitum* à *Javols*: mais il a eu tort d'écrire sur cette même carte, *Anderitum, postea Gabali;* car il n'y a aucune preuve

qu'*Anderitum* ait pris le nom de peuple. La Table de Peutinger, Magnon et l'Anonyme de Ravenne démontrent au contraire que cette ancienne capitale conserva toujours son ancien nom; et, quoiqu'elle existât encore du temps de Sidoine Apollinaire, qui la désigne et y envoie son livre, cependant dès-lors elle n'étoit plus siége épiscopal, et c'est à *Mimate*, Mende, qu'on donnoit le nom du peuple: jamais, en effet, on ne trouve ce nom sous la forme du nominatif pluriel, comme du temps des Romains, mais sous la forme neutre, selon l'usage du moyen âge. Dans tous les auteurs, le nom de *Gabalum* est synonyme de *Mimate;* il faut donc écrire sur les cartes où l'on veut retracer les temps anciens, *Mimate vel Gabalum*, et ne rien ajouter au nom d'*Anderitum*.

J'ai déterminé les limites du territoire des *Gabali;* j'ai fixé l'emplacement de leur capitale, ainsi que les lieux *ad Silanum* et *Condate*, situés sur la frontière de ce peuple; j'ai éclairci tout ce qui, dans Strabon, Pline, Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, étoit relatif à la topographie antique de ce pays; j'ai rectifié plusieurs erreurs graves de ceux qui m'ont précédé dans les mêmes recherches: je pense donc avoir rempli la tâche que je m'étois imposée par le titre de ce Mémoire.

FIN DU TOME V.

Erratum. Pag. 149, lig. 1, 962 : *lisez* 1032.

CIRCULATE AS MONOGRAPH
AS 162 P318 t.5 Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France

PLEASE DO NOT REMOVE SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY